

R
Revue
des
ÉTUDES
sud - est
européennes

TOME II
1964-N^o 1-2

ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE ROUMAINE

Comité de rédaction

M. BERZA, membre correspondant de l'Académie de la République Populaire Roumaine — *rédacteur en chef*;
EM. CONDURACHI, EMIL PETROVICI, A. ROSETTI, membres de l'Académie de la République Populaire Roumaine; **COSTIN MURGESCU, D. M. PIPPIDI**, membres correspondants de l'Académie de la République Populaire Roumaine; **AL ELIAN, FR. PALL, MIHAI POP, EUGEN STANESCU; MIRCEA VOICANA** — *secrétaire de rédaction*

La REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES paraît en quatre fascicules (deux à quatre livraisons) par an, totalisant 600 à 800 pages. Le prix d'un abonnement est de 48 lei.

En Roumanie, les demandes d'abonnement peuvent être adressées aux offices postaux, aux agences de poste et aux facteurs.

Toute commande de l'étranger (fascicules ou abonnements) sera adressée à CARTIMEX, Boîte postale 134-135, Bucarest, Roumanie, ou à ses représentants à l'étranger.

Les articles seront remis dactylographiés en trois exemplaires. Les collaborateurs sont priés de ne pas dépasser les limites de 25-30 pages dactylographiées, pour les articles, et de 5 à 8 pages pour les comptes rendus.

La correspondance, les manuscrits et les publications (livres, revues, etc.) envoyés pour comptes rendus seront adressés à l'INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES, Bucarest, raionul 30 Decembrie, str. I. C. Frimu 9, pour la REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES.

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
ANDRÉ MIRAMBEL, Les sources populaires du roman néo-grec	3
ROMULUS VULCĂNESCU, Les signes juridiques dans la région carpato-balkanique.	17
GHEORGHE CIOBANU, Altertumliche Elemente in der rumänischen und bulgarischen Volksmusik	71
PETRE Ș. NĂSTUREL, Aperçu critique des rapports de la Valachie et du mont Athos des origines au début du XVI ^e siècle	93
MARIA HOLBAN, En marge de la croisade protestante du groupe de Urach pour la diffusion de l'évangile dans les langues nationales du Sud-Est Européen—l'épisode Wolff Schreiber	127
TRAIAN IONAȘCU et VALENTIN AL. GEORGESCU, Unité et diversité des formes de la réception du droit romain en Occident et du droit byzantin en Orient . .	153
G. G FLORESCU, Some aspects of the struggle for the formation of the modern South-Eastern European states. Rumanian-Turkish relations	187

Mélanges

A. GRAUR, Noms de femmes roumains provenant de vocatifs grecs	215
OCTAVIAN ILIESCU et GAVRILĂ SIMION, Le grand trésor de monnaies et lingots des XIII ^e et XIV ^e siècles trouvé en Dobroudja septentrionale. Note préliminaire.	217
DINU A. DUMITRESCU, Contribution à une bibliographie de <i>Turcica</i> espagnols (XVI ^e — XVII ^e siècles)	229
EMIL VÎRTOSU, Die Darstellung der Hand in der rumänischen und bulgarischen diplomatischen Praxis	241
ПАУЛ МИХАИЛ, Циркуляция в Румынских княжествах славянской псалтыри, напечатанной в Венеции	255

Chronique

JOHANNES IRMSCHER, Das Institut für Byzantinistik an der Martin-Luther-Universität, Halle	259
STEPHEN FISCHER-GALAȚI, Recent American scholarship on the history of South-Eastern Europe	263

Comptes rendus

- Симпозијум о средновековном катуну одржан 24 и 25 новембра 1961 г —
(*Sava Iancovici*) 273
- E QREM ÇABEJ, Alb *nise* Orte, Plätze und die singularisierten Plurale im Albanischen ; Unele probleme ale istoriei limbii albaneze (Quelques problèmes de l'histoire de la langue albanaise) ; Studime rreth etimologjise se gjuhës shqipe (Etudes d'étymologie albanaise) ; Zur Charakteristik der lateinischen Lehnwörter im Albanischen (*H Mihăescu*) ; BORIS GEROV, Романизъмът между Дунава и Балкана от Август до Константин Велики (La romanisation entre le Danube et les Balkans d'Auguste à Constantin le Grand), Проучвания върху западнотракийските земи през римско време (Untersuchungen über die westthrakischen Länder in römischer Zeit) (*H. Mihăescu*) ; J. DURIDANOV, Нови данни от топонимичта за изчезнало румънско население в Софийско (Données nouvelles sur la population roumaine disparue de la région de Sofia) (*H. Mihăescu*) 279
- M. Ia. SIOUZIUMOV, Борьба за пути развития феодальных отношений в Византии (La lutte pour les formes différentes de développement du féodalisme en Byzance) (*E Frances*) ; IVAN DUJČEV, Les boljars dits intérieurs et extérieurs de la Bulgarie médiévale (*N Bănescu*) ; V. GRECU, Critobul din Imbros. Din domnia lui Mahomed al II-lea, anul 1451 — 1467 (Critobule d'Imbros. Histoire de Mahomet II) (*I Dujčev*) ; VLADIMIR HANGA, Contribuția la problema imunității feudale pe teritoriul patriei noastre (Contributions à la question de l'immunité féodale sur le territoire de la Roumanie) (*Dinu C Giurescu*) ; ȘTEFAN PASCU, Le développement des métiers et du marché en Transylvanie au moyen âge jusqu'à la fin du XVI^e siècle (*Dinu C Giurescu*) ; EMIL VIRTOSU, Titulatura domnilor români și asocierea la domnie în Țara Românească și Moldova (până în secolul al XVI-lea) (Les titres des hospodars roumains et l'association au règne en Valachie et Moldavie, jusqu'au XVI^e siècle) (*Dimitrie G Ionescu*) ; G G FLORESCU, Aspecte privind poziția internațională a Țării Românești în anul revoluționar 1848 (Aspects de la position internationale de la Valachie en 1848) (*Liviu Marcu*) ; P CONSTANTINESCU-IASI, La création du Parti Communiste de Roumanie (*Dan Berindei*) 286
- KR MIATEV, Жилищата архитектура в България през IX и X в (L'architecture des habitations en Bulgarie aux IX^e et X^e siècles) (*D Vilceanu*) ; MATI-CETOV MILKO, Uno scongiuro sloveno contro la nebbia e i suoi corrispondenti svizzeri (*Adrian Fochi*) ; HERBERT PEUKERT, Serbo-kroatische und makedonische Volkslyrik Gestaltuntersuchungen (*Adrian Fochi*) ; JEAN A THOMOPOULOS, L'original de l'«Ecole des amants délicats» de Rhigas Velestinlis (*Ariadna Camariano-Cioran*) ; PHILIPPE KUTEV et MARIE KUTEVA, Instruments musicaux populaires bulgares (*Tiberiu Alexandru*) ; FIVOS ANOYANAKIS, Greek Folk-Instruments The «Lira» (*Tiberiu Alexandru*) ; ASSEN VASSILIEV, Къторски Портрети (Portraits des donateurs) (*Răzvan Theodorescu*) 308
- Notices bibliographiques 325

LES SOURCES POPULAIRES DU ROMAN NÉO-GREC

par ANDRÉ MIRAMBEL

(Paris)

C'est seulement à la fin du XIX^e siècle que le roman, dans la littérature néo-hellénique, s'est constitué en tant que grand genre autonome, occupant ainsi parmi les créations une place comparable à celle qu'il occupe dans les autres littératures de l'Europe, en particulier de l'Europe occidentale. Il est superflu d'insister sur l'importance du fait dans l'évolution récente des lettres grecques. Non seulement, en effet, le roman enrichit la production littéraire de formes d'art et de techniques nouvelles, mais encore il permet de connaître, outre le talent et le tempérament des écrivains, aussi la curiosité du public, les goûts et les besoins d'un peuple chez lequel les lettres n'ont jamais cessé d'être en honneur avec des périodes d'éclat correspondant d'une manière si frappante aux étapes de son émancipation. Un premier caractère extérieur du roman tient à ce qu'il s'est constitué une fois la littérature grecque entrée dans une ère nationale grâce à l'essor de la poésie au début du XIX^e siècle. Un second caractère est dû à ce qu'il s'est trouvé engagé dans le courant d'intellectualité que la Grèce a connu tout au long du siècle dernier, et qui s'est affirmé d'une manière révolutionnaire par deux fois, au début et à la fin de ce siècle, avec des conséquences du point de vue national.

Parmi les nombreux problèmes que pose le roman néo-grec, il y a celui de ses origines. Déjà très vaste et très complexe par lui-même, il comporte un aspect qui est celui des *sources populaires*. Ce problème, pour la Grèce comme pour d'autres pays, mérite de retenir l'attention. Dans le cas de la Grèce, il se présente sous un double aspect, ce qui lui

confère une originalité qu'on ne trouve pas ailleurs. En effet, à chaque niveau de pensée l'expression grecque se heurte à des difficultés que d'autres langues ou bien ignorent ou bien ont pu résoudre sans trop de mal. Le problème des sources populaires du roman néo-grec concerne à la fois le contenu de l'œuvre et l'expression.

Ce sont ces deux aspects qui seront ici examinés.

I

Et d'abord que faut-il entendre par « populaire » en matière d'origine ? Il est de toute évidence que, si on définit le « roman » comme le récit d'événements auxquels sont mêlés des personnages sur lesquels est centré l'intérêt en raison des sentiments qui les animent, il existe dans la littérature grecque dès ses plus anciennes manifestations toute une tradition narrative, depuis l'épopée antique en passant par le théâtre et les narrations en prose ou en vers jusqu'au moment de la création du roman moderne. Il est également évident que, dans toute cette tradition, les éléments populaires se trouvent associés à des éléments tout différents (ainsi personnages aristocratiques et personnages du peuple), et qu'il est possible de procéder à l'analyse des caractères selon les conditions sociales, ou même d'étudier les conditions sociales d'après les œuvres littéraires. L'époque hellénistique, puis l'époque byzantine sont riches en œuvres de ce genre. Le roman pastoral de Longus, *Daphnis et Chloé*, peut représenter un type de roman populaire. Le choix des sujets et des personnages se porte tantôt sur le peuple, tantôt sur l'aristocratie, et le « roman populaire » voisine avec le « roman noble ». Plus tard (du XII^e au XV^e siècle), on trouve, avec des traits ou satiriques ou idylliques, des récits analogues dont les auteurs sont, par exemple, Théodore Prodrome, Eustathe, Constantin Manassis, Nicétas Eugénianos, avec des poèmes romancés tels que *Rodhantis et Dosicléa*, *Hysmène et Hysménie*, *Aristandre et Callithéa*, *Drosillas et Chariclée*, puis ce sont les poèmes anonymes de *Callimaque et Chrysorrhoe*, *Belthandre et Chrysantsa*, *Livistros et Rodamné*. Ces œuvres, quant au caractère « populaire », diffèrent peu d'autres œuvres, car le récit d'aventure amoureuse est l'essentiel, les personnages pouvant appartenir à n'importe quelle classe sociale. On retiendra simplement que l'élément populaire trouve place à côté de l'élément chevaleresque ou aristocratique, dans une atmosphère de fiction et de réalité, de surnaturel et de terrestre. Néanmoins, les traits populaires ne sont pas négligeables. Ils subsisteront malgré la tendance,

affirmée du XV^e au XVIII^e siècle dans les œuvres de prose, à tenter des traductions ou à choisir pour héros des personnages historiques dont on célèbre les exploits (Alexandre le Grand, Bélisaire, etc.). Déjà commence à s'esquisser, encore que timidement, l'image du « héros populaire », succédant à celle du héros antique et du saint chrétien, qui n'excluent pas nécessairement l'élément populaire, mais s'élèvent au-dessus en raison de leur appartenance à un panthéon païen ou chrétien. Le héros populaire, s'il n'atteint pas encore une réalisation, pour ainsi dire, « en soi », est plutôt une sorte d'échantillonnage de traits dont la synthèse reste à faire, mais qui prépare ce que j'appellerais volontiers l'« ère du pallicare » (παλλικάρι), c'est-à-dire de l'homme d'humble origine, dépourvu d'artifice, proche de la nature, et qui s'impose par ses mérites, sa loyauté, son courage, soit au service d'une cause élevée, soit parce qu'il a le sentiment de sa fierté (le φιλότιμο). Si, dans la poésie, le XVI^e siècle grec est plus « didactique » que « narratif », le XVII^e atteste, dans la littérature crétoise¹, une nette tendance à découvrir l'élément populaire, à côté des grands personnages de tragédie. Ce sont, notamment, les poèmes de l'*Erotocritos*, de la *Belle Bergère*, qui comptent parmi les créations les plus importantes et dont l'influence et le souvenir persisteront bien au-delà des limites de l'époque. Ces œuvres présentent et généralisent l'analyse des sentiments humains, l'amour, l'aventure humaine, l'héroïsme parfois, la lutte, l'angoisse, qui ne sont pas l'apanage d'une classe, mais le lot commun de la condition humaine.

Ces éléments populaires, que nous trouvons disséminés à travers les œuvres et les siècles, appartiennent aux origines lointaines du roman néo-grec. Il est des sources plus récentes : ce sont celles que constituent les créations issues du peuple, notamment les « chansons populaires » et les « contes populaires ». Il y a lieu de distinguer l'un de l'autre ces deux types de créations. D'abord la forme en est différente : les chansons sont en vers et, ainsi que le nom l'indique, accompagnées de musique (et non récitées), ce qui pose des problèmes de métrique ou versification d'une part, et, de l'autre, des problèmes de musicologie², qui ne se posent pas pour les contes, lesquels sont en prose et récités. De plus, ces contes et ces chansons relèvent presque entièrement de la dialectologie³. Ils

¹ Cf. A. Embricos, *La Renaissance crétoise, XVI^e et XVII^e siècles*, t. I *La Littérature*, Paris (Belles-Lettres), 1960, notamment les chapitres VI, IX, X.

² Cf. S. Baud-Bovy, *La Chanson populaire grecque du Dodécanèse*, Paris (Belles-Lettres), 1936, *Introduction*, où les principaux problèmes de versification et de musicologie sont exposés.

³ Voir dans la Βασική Ειβλιοθηκη, les deux volumes de D. Pétropoulos, *Ἑλληνικά δημοτικά τραγούδια*, Athenes, 1958.

représentent, par conséquent, en raison de la langue dans laquelle ils se trouvent rédigés, quelque chose qui émane directement du peuple grec. Production presque toujours anonyme, mais qui, par sa variété et sa diffusion, constitue une expression de littérature populaire de large extension. Intimement liée à la vie du peuple grec, cette production a ses racines dans l'hellénisme médiéval.

Les chansons populaires (δημοτικά τραγούδια) remontent vraisemblablement au IX^e siècle et ont eu pour berceau l'Asie Mineure, d'où elles se sont répandues tantôt par rayonnement à Chypre, dans le Dodécanèse, et sur le continent hellénique, tantôt par déplacement vers l'ouest, ainsi au XIII^e siècle vers le Dodécanèse, du XIII^e au XV^e siècle vers la Crète, au XVII^e siècle vers les Iles de la mer Egée, au XVIII^e siècle enfin vers la Grèce continentale et notamment l'Épire. On rencontre, actuellement, de préférence les chansons pastorales dans les régions montagneuses, les chansons satiriques ou humoristiques dans les Iles Ioniennes, les chansons mélancoliques dans les Cyclades et en Asie Mineure (aujourd'hui repliée sur le territoire continental et insulaire depuis 1923), les chansons joyeuses en Crète, les chansons héroïques dans la Grèce continentale (Péloponnèse et Épire). Cet ensemble traduit ainsi une sorte d'esprit public, qui reflète certaines tendances et atteste certains goûts, plus fidèlement reproduit ici, car il touche plus directement les masses. Du point de vue du roman néo-grec, il convient de retenir, comme formant les premières bases du genre, les chansons qui sont désignées sous le terme de διηγηματικά (narratives), auxquelles on ajoutera celles qu'on appelle κλέφτικα (cleftiques), principalement chansons des bergers et des montagnards d'Épire relatives aux exploits des « cleftes » de la Guerre d'Indépendance, ainsi qu'une partie des chansons réunies sous le nom de ιδιωτικά (individuelles ou privées). Dans ce dernier type de chansons, nous retrouvons l'élément sentimental (amour, mélancolie, nostalgie, joie, etc.) qui fournira plus tard au roman sa matière essentielle. Les chansons du type « narratif » attestent une fois de plus le goût de l'aventure, du récit, de l'exploit. Quant aux chansons « cleftiques », elles ont le mérite de répondre à une « actualité » et à l'« événement ». Par elles, le récit n'appartient pas à une tradition, à une convention, ni à l'imagination, mais à la réalité, à la vie. Dans la mesure où les auteurs de ces chansons célèbrent des faits auxquels ils ont participé, cette production constitue une sorte de prélude au roman autobiographique. Elle est autre chose qu'une diversion, qu'un jeu de l'esprit ; elle apparaît un peu comme une nécessité, ce qui laisse pressentir le rôle social que la littérature écrite sera plus tard amenée à jouer.

Il y a moins à dire des contes populaires (παραμύθια). Leur technique, on l'a vu, est plus simple, échappant au rythme et à la musique. De plus, ils offrent plusieurs traits en commun avec la poésie populaire. Enfin, l'étude n'en a pas été faite aussi méthodiquement que celle des chansons. Néanmoins, les contes renferment des éléments de caractère populaire qu'on retrouvera en partie dans le roman.

On peut maintenant dégager de ces sources populaires les données qui contribueront à édifier le roman.

C'est, en premier lieu, la vie courante populaire. Disons tout de suite que la Grèce, dès les premières années du XIX^e siècle, s'est intéressée à sa littérature orale. Dans le même temps où Fauriel rassemblait et publiait l'ouvrage célèbre *Les Chants populaires de la Grèce Moderne* (1824—1825)⁴, la Grèce découvrait elle aussi sa production populaire. N'oublions pas que les chants populaires ont influencé fortement la poésie ionienne et tout particulièrement Solomos⁵.

Ce poète qui considérait comme une vocation et un devoir de devenir un écrivain grec, consacra sa vie à cette tâche. Il affectionnait les chansons populaires, la poésie des cleftes, des pêcheurs, des montagnards, car il y trouvait l'âme de l'Hellade. Le recueil de Fauriel vint lui apporter une confirmation de ses vues sur la poésie populaire. Dans le courant du XIX^e siècle, la science du folklore se créa et s'organisa en Grèce ; les résultats se répandirent, et, à certains égards, on peut dire que la production populaire a contribué à éduquer la jeune nation hellénique durant la période de sa révolution et après⁶. Ce qui intéresse, c'est de connaître comment vit le peuple grec. On ne se contente pas d'une notion abstraite et conventionnelle du « peuple ». Aussi la littérature des chansons, parfois des contes, révèle-t-elle le genre de vie, les coutumes. C'est là un premier élément, que le roman qui va se constituer, retiendra. En effet, la première forme que prendra le roman grec lorsque la révolution linguistique de la

⁴ Sur l'importance de cet ouvrage, à l'époque, sa répercussion, et le concept de « populaire » que l'auteur en a tiré, voir R. Canat, *La Renaissance de la Grèce antique*, 1914, p. 20.

⁵ Le fameux *Hymne à la Liberté* est de 1824, année où paraît le recueil de Fauriel. Cf. D. Hesselring, *Histoire de la littérature grecque moderne*, Paris (Belles-Lettres), 1924, p. 63—64 : « La masse de la population restait en contact incessant avec les rivages grecs... C'était de là que venaient les Kleftes, quand l'hiver leur rendait trop pénible le séjour des montagnes ou qu'une razzia turque à grande échelle les obligeait à s'éloigner temporairement. Les chants de ces guerriers romantiques étaient fort en honneur dans les Sept-Iles, et durant la guerre de l'Indépendance, la foule des volontaires ioniens montra bien qu'elle considérait la cause grecque comme sienne ».

⁶ Lorsque Palamas publia son premier recueil poétique, *Τὰ τραγούδια τῆς πατρίδος μου* [*Chansons de ma patrie*] (1886), il célébrait la beauté des chants populaires. Ainsi les deux grands mouvements de poésie nationale sont issus de la création populaire dans la Grèce du XIX^e siècle. Rien d'étonnant si la prose a suivi la même voie.

fin du XIX^e siècle aura changé les conditions de la création littéraire en prose⁷, sera celle du *roman de couleur locale*, en attendant le *roman de mœurs* et le *roman psychologique*. Ce à quoi s'attache l'écrivain, c'est le cadre, ce sont les activités. On pourrait utiliser les œuvres romanesques pour présenter un tableau géographique de la Grèce ; le paysage que la littérature populaire ne fait qu'esquisser s'installe en quelque sorte dans le roman ; il y a le roman de la terre et des campagnes, il y a le roman de la mer. Quant aux activités des hommes, elles tiennent au milieu, et, là encore, le roman développe ce qu'ébauche seulement la littérature populaire ; ainsi s'établit la relation de l'homme au milieu.

En second lieu, c'est l'événement. C'est seulement au cours de son évolution postérieure que le roman portera son enquête sur des situations qui n'ont pas leur correspondant dans la littérature populaire. L'élément dramatique de la chanson populaire se rencontre dans le roman ; le choix des sujets n'est plus inspiré par la fantaisie, mais par le réalisme de la vie. C'est à la littérature populaire que le roman doit ce rapprochement avec la réalité.

Puis, c'est l'homme que le roman découvre, l'homme de l'époque contemporaine, et non plus le personnage appartenant à l'histoire. Ce sont les sentiments divers, qui agitent l'homme, que nous voyons décrits et utilisés par le romancier. L'amour, la jalousie, la famille, la vengeance et l'honneur, la patrie, la mort, autant de thèmes majeurs auxquels le roman devra sa richesse, et qui sont presque tous déjà exposés dans les chansons dites *ιδιωτικά*⁸. Lorsque le roman, au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e, se dégage de l'élément proprement mythique ou historique et édifiant, tel que l'avaient constitué des écrivains comme les frères Soutsos⁹, les réalisations auxquelles il donne lieu ont pour source d'inspiration la chanson populaire. C'est ainsi que l'on doit à Palamas l'un de ses chefs-d'œuvre en prose *La Mort du Pallicare* (1891), où le personnage est entièrement construit sur le type populaire : il s'agit d'un jeune villageois qui, parce qu'il a été victime d'un accident dont il doit toujours garder trace, préfère la mort à une existence diminuée. Il est aisé de retrouver les sources de cette création dans l'image que les chansons populaires nous offrent du jeune homme vaillant et beau, qui se sacrifie pour un idéal. Chez un autre grand prosateur, Papadiamandis,

⁷ Voir plus loin.

⁸ Cf plus haut.

⁹ Panayotis Soutsos, auteur de *Léandros* (1834), mélange d'intrigues sentimentales et de préoccupations patriotiques ; Alexandre Soutsos, auteur de *L'Exilé* (1835), œuvre des plus romantiques ; Pitzipios, auteur de *L'Orpheline de Chio* (1839), œuvre mélodramatique ; Léon Mélas, Stéphane Xénos, Ramphos, Zambélios, auteurs de romans historiques et patriotiques.

on saisit nettement aussi l'influence populaire. Les romans *La Bohémienne* (publié en feuilleton en 1884, puis en volume en 1912) et *La Tueuse* (en 1903 en feuilleton, ensuite en volume en 1912) plongent directement dans le milieu populaire des campagnes. *Le Mendiant* de Karkavitsas (1897) est un roman populaire et paysan. *Les Grandes années* d'Epachtitis (1913) sont un roman de l'épopée populaire et révolutionnaire présentée en tableaux de la guerre d'Indépendance Hellénique. Le *Patouchas* de Kondylakis (1916) met en scène un jeune paysan un peu simplet présenté comme une victime de l'exploitation des plus rusés qui l'entourent. Les données psychologiques du roman grec naissant sont ainsi fournies par la littérature populaire, qui contient les traits essentiels dont, par la suite, les écrivains tireront parti et qu'ils développeront au moyen d'une analyse plus approfondie.

Au point de vue social même, la chanson populaire a pu déjà fournir quelques éléments au roman. En effet, le cadre des activités populaires se trouve déjà tracé dans la littérature orale qui ébauche l'image de telles luttes sociales comme il arrive dans les chansons cleftiques surtout, où l'effort libérateur contre une oppression ennemie groupe les classes populaires autour d'un idéal commun. L'influence de cette littérature populaire sur le roman se marque notamment dans l'œuvre de Vikélas intitulée *Loukis Laras* (1879), qui est l'histoire d'un paysan de l'île de Chio ayant réussi à échapper à la catastrophe de 1822, et plus tard dans *Cimon Andréadis* (1920) de Lykoudis qui, au moment où apparaît le roman bourgeois, marque un retour aux types simples, aux milieux humbles, de même dans *La Vie et la Mort de Caravélas* de Théotokis (1920). Ce n'est pas encore le roman des revendications, le roman révolutionnaire, qui s'épanouira surtout dans la période d'entre les deux guerres mondiales, mais ce sont les premières assises du genre que nous voyons posées.

C'est sous l'action de la littérature populaire des contes et des chansons, que le roman néo-grec découvre en quelque sorte la Grèce. En premier lieu, il s'écarte du conventionnel et s'oriente vers un domaine que ne connaissait guère la littérature savante de jadis. Le pays grec, dans sa variété, est présenté en une sorte de panorama. C'est, en second lieu, la vie grecque elle-même, qui est révélée en commençant par l'aspect populaire, pour s'élever ensuite à la vie urbaine. Les personnages jugés les plus représentatifs de la grécité sont du peuple. Les sentiments, les drames que l'écrivain s'attachera à décrire, sont ceux de la psychologie populaire. Or, les chansons populaires qui racontent les faits de la vie quotidienne contiennent les éléments d'une psychologie, les éléments de drames. Dans un très grand nombre d'œuvres écrites par les romanciers

des premières générations littéraires qui ont créé la prose nationale, il n'y a pas rupture avec la production populaire, mais élaboration des données selon une technique qui assurera le succès du genre.

II

A un autre point de vue, lié en grande partie à celui du contenu de l'œuvre, celui de l'expression, le roman néo-grec remonte aux sources populaires. Et ici, les conséquences sont, pour toute la littérature, d'une extrême importance. Il ne s'agit pas, en effet, simplement d'une imitation, ou même d'un emprunt du langage populaire, qui seraient dus à la recherche d'un effet de couleur locale ou de réalisme¹⁰. Il s'agit d'une véritable révolution qui atteint toute forme littéraire et dont le roman néo-grec s'est trouvé le bénéficiaire.

Une curieuse rencontre a été, dans la Grèce littéraire de la fin du XIX^e siècle, celle du roman en voie d'éclosion et de la « question de la langue » sous sa forme la plus aigüe. On sait que cette question est latente et attachée depuis des siècles à l'hellénisme¹¹. En gros, elle représente le conflit du vulgarisme et du purisme, ou de la langue dite « démotique » (δημοτική) et de la langue « savante » (καθαρεύουσα), la première étant la langue parlée issue d'une évolution dont la science linguistique rend compte, la seconde étant une réaction de la langue écrite contre l'usage courant et fondée essentiellement sur un recours à l'archaïsme¹². Sans entrer dans le détail des faits ni dans l'histoire de la « question de la langue » (γλωσσικό ζήτημα), il suffira de rappeler que le conflit linguistique s'est précisé, et, en grande partie, est né avec l'« atticisme » du II^e siècle qui a précédé l'ère chrétienne, lorsque les écrivains de l'époque hellénistique jugèrent opportun d'imiter la langue des auteurs attiques qui avaient illustré le V^e siècle. C'est donc la littérature qui, au départ, a consacré le purisme dans l'écriture. La tradition littéraire de l'usage savant — plus exactement des usages savants — s'est poursuivie à travers Byzance, grossie d'un usage institutionnel aristocratique jusqu'à nos

¹⁰ Par exemple, Papadiamandis, même Kondylakis, qui ont écrit dans une langue savante ou mi-savante (je pense aux romans *Les marchands des nations* (1883), *La Tueuse* (1884), *La Bohémienne* (1903) pour le premier, *Les Misérables d'Athènes* (1895), *Patouchas* (1916) pour le second), ont mis dans le dialogue des personnages une langue qui est celle des personnages eux-mêmes.

¹¹ Toute une littérature a été consacrée à la « question de la langue » ou γλωσσικό ζήτημα. Voir notamment M. Triandaphyllidis, *Νεοελληνική Γραμματική*, I 'Ιστορική Είσαγωγή, 1938, p. 16, 26, 39—44, 75—143, 405—494.

¹² Cf. A. Mirambel, *Les « états de langue » dans la Grèce actuelle*, Paris (Klüncksieck, 1937—1938).

jours, et, au XIX^e siècle même, on rencontre en Grèce toute une production littéraire encore en langue savante. Pour nous limiter au roman dont nous nous occupons principalement ici, une première génération de prosateurs comprend des écrivains tels que Jacques Pitzipios, Georges Paléologos, Rangavé, Léon Mélas, Stéphane Xénos, Constantin Ramphos, Spyros Zambélios. Leur œuvre se situe entre 1839 et 1880 environ. Sans avoir fait œuvre de romanciers populaires, ils n'ont néanmoins pas négligé de porter intérêt au peuple grec ; cependant la langue dont ils se servent n'est pas la langue populaire. On fera une observation analogue si on considère la génération qui suit immédiatement celle des auteurs précités : Calligas, Vikiélas, Papadiamandis. Ces écrivains restent attachés à la tradition de langue écrite qui, sans recourir à un archaïsme excessif, ni même au purisme officiel, s'écarte toutefois de l'usage commun et populaire¹³. Dans ces conditions, la littérature orale se distingue de la littérature écrite par la langue, en particulier dans les genres qui sont communs aux deux types de création ou qui tout au moins se rapprochent (par exemple le roman historique et le récit d'une anecdote cleftique, ou encore le roman sentimental et les chansons mélancoliques et amoureuses). Cette opposition traduit un état social qui a été longtemps entretenu en Grèce et qui n'a pas entièrement disparu aujourd'hui même encore : ce qui s'écrit ne peut l'être que selon une norme — l'archaïsme —, et le rôle de l'écriture consiste à fixer la langue en se référant à une tradition savante dans laquelle on puise et que, si besoin est, l'on pastiche.

C'est par une sorte de révolution que le roman néo-hellénique passe de l'expression puriste ou savante à une expression démotique ou populaire. La poésie nationale, dont le créateur fut Solomos, avait été constituée par un appel direct à la source populaire, appuyée sur la philologie : la justification est venue après coup¹⁴. Pour la prose et par conséquent pour le roman, l'appel à la source populaire s'est accompagné non seulement du secours de la philologie¹⁵, mais de celui de la linguistique, avec J. Psichari¹⁶. La science du langage, récemment constituée à l'épo-

¹³ Cf. ce qu'écrivait A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, p. 244 : « Sous l'Empire intervient la réaction atticiste qui institue entre la langue écrite et l'usage contemporain une opposition de principe qui devait dominer — et fausser — depuis ce temps tout le développement de la langue grecque : bien parler, et surtout bien écrire, c'est éviter l'usage vulgaire, c'est employer celles des formes anciennes qui étaient sorties de l'usage courant »

¹⁴ Voir la Préface de Polyilas aux *Œuvres Complètes* ("Απαντα) de Solomos et voir le *Dialogue* (Διάλογος) de Solomos lui-même (Athènes, éd. Vassiliou, 1924)

¹⁵ Cf. les tentatives de Vilaras, précurseur en 1814, qui préconise une langue littéraire et une langue courante écrite et parlée, sur la base de la langue du peuple (voir D. Hesseling, *op. cit.*, 50—52)

¹⁶ Cf. A. Mirambel, *La doctrine linguistique de Jean Psichari* (in : *La Nouvelle Cléo*, Bruxelles, Février 1951).

que¹⁷, science par excellence du XIX^e siècle parce que science « historique », a traité les faits du langage comme des données de l'expérience (et non plus des résultats d'une « norme »). Le grec moderne a bénéficié de cette circonstance, et l'analyse qui en a été faite en Occident (particulièrement en France), avant d'être tentée en Grèce, a, du point de vue scientifique, revalorisé tout l'ensemble du parler populaire aussi bien dans son usage commun que dans son usage littéraire. En cela, les adeptes du mouvement vulgariste étaient fermement pénétrés de deux principes qui ont régi les idées majeures du XVIII^e et du XIX^e siècle en matière de connaissance : la science comme seul instrument valable d'investigation pour le XVIII^e siècle, et, pour le XIX^e, la prédominance de l'expérience sur le raisonnement ainsi que l'évolution. Dans les arguments qu'invoquaient les puristes pour justifier la langue savante, il entraît une large part de sentiment : seule cette langue, disaient-ils, était celle des ancêtres, seule elle exprimait une culture. Le purisme apparaissait et était préconisé comme la garantie du patriotisme hellénique, le maintien de la tradition, la langue autochtone, le lien indissoluble entre le présent et le passé. En plaçant la question de la langue sur le plan scientifique, le vulgarisme écartait les arguments faussement sentimentaux, d'une part, et, de l'autre, il substituait au raisonnement à priori la valeur de l'expérience, l'histoire justifiant et expliquant les faits humains. Le langage, fait humain, ne pouvait désormais être exploré que par les méthodes des sciences humaines. Le grec démotique, dans son état actuel, n'est autre que l'aboutissement d'un développement millénaire ininterrompu. La grammaire historique réhabilitait la langue parlée, qui cessait d'être un idiome corrompu, abâtardi, pour être ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un « état » avec sa structure, un « moment » dans la chaîne du temps, qui s'explique par son passé. La notion féconde d'« évolution » — grande idée du XIX^e siècle¹⁸ — appliquée à l'histoire du grec, permettait de saisir l'origine de certains faits actuels dans la plus haute antiquité¹⁹ et, en même temps, de déterminer des « constantes » dans la structure de la langue. Ainsi la base scientifique, sur laquelle Psichari et avec lui les vulgaristes posaient la « question de la langue », ouvrait à la langue démotique des voies nouvelles. Le premier ouvrage de prose démotique étendue que publia

¹⁷ Rappelons que la « grammaire comparée » est née avec l'œuvre de Franz Bopp en 1816. La grammaire historique est sortie de la grammaire comparée.

¹⁸ La critique méthodique du XX^e siècle amènera une révision de la notion d'« évolution ». On découvrit, à côté de phénomènes inconscients du langage, le rôle de la conscience, et on s'aperçut que l'évolution n'est pas tout dans la langue. Il y a des faits de révolution, de réaction qui sont le reflet des faits sociaux.

¹⁹ Pour ne prendre qu'un exemple, la réduction de la quantité vocalique qui s'échelonne sur trois millénaires.

Psichari en 1888, *Mon Voyage* (Τὸ Ταξίδι μου), fut comme le manifeste du vulgarisme. Il apportait la preuve que la langue populaire, parlée communément, était capable d'être aussi une langue écrite. Mais il y a plus. Le problème de l'expression se résolvait par l'unité de la langue. Le rôle de l'écrivain, et en particulier du romancier, devenait d'une extrême importance, car il consistait à former la langue nationale. Dès lors, l'œuvre de prose revêtait un relief qu'elle n'avait jamais eu jusque là. Les conséquences se firent sentir quasi immédiatement sur le roman. Et ici, on peut examiner la question à un double point de vue : d'un côté, la langue populaire a servi le roman ; par ailleurs, le roman a servi à son tour la langue populaire.

Comment la langue populaire (ou δημοτική) a-t-elle rendu service au roman ?

C'est, tout d'abord, en le conduisant vers le réalisme et l'étude de la vie actuelle ou contemporaine. En effet, lorsque les écrivains qui se sont ralliés au vulgarisme ont composé des romans, ils ne se sont pas bornés à un simple changement d'écriture, allant de la langue savante à la démocratique. Le changement conscient d'expression — qui leur imposait un effort déjà rude pour la langue — les inclinait à se pencher sur la réalité hellénique contemporaine, plutôt que sur le passé. C'est le même sentiment de la valeur du réel dans le choix des sujets, dans la matière sur laquelle l'auteur travaille, que pour l'expression. Le culte excessif de l'historicisme fait place au besoin d'explorer l'univers dans lequel se situe la vie en action. La conséquence est, sur la langue, l'expression directe de la pensée dans un idiome naturel, au lieu d'une transposition de l'expression spontanée en un idiome factice, éloigné de la vie. L'illustration la plus nette de cette influence de la langue populaire sur l'orientation du roman grec moderne est, sans nul doute, l'œuvre de Karkavitsas, qu'on peut à bon droit considérer comme le fondateur de ce que j'appellerais « la première technique » du roman hellénique. Ses romans *La jolie fille* (1896) et surtout *Le Mendiant* (1897) sont caractéristiques par l'évocation de l'atmosphère de la vie grecque, par le rapport de l'être au milieu, par la technique du dialogue familier, par l'effort pour représenter la vie d'une collectivité, d'un ensemble social. Il n'apparaît pas exagéré de dire que le roman néo-grec s'est véritablement constitué lorsqu'il a pu mettre en œuvre toutes les ressources populaires.

En second lieu, la langue populaire a permis au roman grec de s'ériger en un genre important. Tant que la tradition savante a régné sur la langue littéraire, le roman, ainsi d'ailleurs que la nouvelle, n'ont occupé dans l'ensemble des lettres grecques qu'une place mineure. A

côté de la poésie et par contraste avec elle, la production de prose a longtemps gardé un caractère assez artificiel, et a été beaucoup plus une littérature d'érudition que de création véritable. Sous l'action du démotisme, la prose grecque s'est ouverte aux créations majeures, et a permis au roman de rejoindre la production européenne. Le genre a gagné en importance et en intérêt, par les problèmes qu'il n'a cessé de poser.

Enfin, c'est à la langue populaire que le roman néo-grec doit sa diffusion dans le public, même dans le public lettré. Mais surtout, la langue populaire a permis au genre « romanesque » de se différencier, au lieu de demeurer dans des limites conventionnelles qui lui imposaient une uniformité. La différenciation du genre est née de la variété même de l'expression de la vie. C'est de l'éveil de la conscience populaire qu'est né le langage de ses revendications dont l'écrivain s'est emparé pour en tirer le roman social. En découvrant les ressources de la langue populaire, le roman a découvert également les aspects multiples de la réalité que cette langue exprimait.

Comment, maintenant, le roman a-t-il rendu service à la langue démotique ?

Il en a, d'abord, fait connaître les richesses. L'usage populaire commun, aussi varié qu'il soit, tend à réduire ses ressources, car il ne cherche pas systématiquement à les exploiter. C'est la littérature qui les révèle au public et au peuple lui-même. Par exemple, le vocabulaire des termes de couleur est plus riche chez l'écrivain qui utilise des mots rares, pourtant populaires, que chez l'homme du peuple qui ne se sert que des mots familiers. De plus, les usages dialectaux ne sont connus que par les habitants d'une région ; d'autres les ignorent. Seul, l'écrivain, qui s'informe et qui recueille, est capable d'une synthèse, et par suite, d'une large utilisation. Il en est de même pour l'utilisation des langages techniques, des langues des métiers ; l'ouvrier, le paysan, connaissent le vocabulaire de leur métier, mais non celui d'autres métiers que le leur. Seul l'écrivain peut puiser dans les vocabulaires de plusieurs métiers²⁰. Enfin, le roman à son tour enrichit la langue populaire des néologismes que l'écrivain crée à bon escient sur le type démotique. En faisant de la langue parlée une langue écrite, le roman qui l'utilise consacre les termes nouveaux nés des besoins de l'expression. Le problème du néologisme se pose à des plans différents d'une langue. Pour le grec moderne, le plan

²⁰ On pourra avoir une idée de la richesse des termes de métier en consultant le répertoire de Vlastos, *Συνώνυμα και Συγγενικά* (Athènes, 1931), la seconde partie : vocabulaire de 24 métiers.

littéraire rejoint le plan populaire. C'est de l'accord des deux plans que provient le succès des termes nouveaux.



En conclusion, on peut affirmer que, dans le domaine de l'expression, la source populaire a grandement contribué, en premier lieu, à la formation de la langue littéraire, et, en second lieu, à l'unité linguistique, en établissant une constante relation entre la langue parlée et la langue écrite. Le recours à la langue populaire en prose a eu pour conséquence l'unification de la langue littéraire en face du purisme des institutions et des techniques. Mais c'est à la prose, plus qu'à la poésie, qu'incombe la tâche de maintenir le contact entre la langue littéraire et la langue commune.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'hellénisme sous l'occupation ottomane n'a cru trouver son salut qu'en conservant un héritage du passé antique et médiéval selon une conception plus sentimentale que scientifique. C'est avec la libération du joug étranger qu'a été fortement ressenti le besoin d'une libération de l'expression. Durant les cinq siècles qui ont précédé la Révolution pour l'Indépendance hellénique, deux courants de langue littéraire se sont développés parallèlement, l'un savant, l'autre populaire. C'est seulement par ce dernier que la littérature grecque a pu accéder à une promotion nationale.

LES SIGNES JURIDIQUES DANS LA RÉGION CARPATO-BALCANIQUE

par ROMULUS VULCĂNESCU

L'étude des signes juridiques coutumiers et populaires pose un problème d'ethnographie juridique encore non résolu dans la littérature générale de spécialité. Certains aspects analytiques ont été, jusqu'à présent, partiellement envisagés, tandis que les aspects synthétiques ont été développés de manière générale en fonction des préoccupations scientifiques collatérales à l'ethnographie. Voilà pourquoi les dernières investigations dans ce domaine ne font qu'ouvrir des perspectives nouvelles pour un problème considéré parfois comme insoluble dans son ensemble et demeurés quelquefois inédits pour les anciens matériaux documentaires.

Dans ce qui suit nous nous proposons d'analyser la méthode ethnographique actuelle d'étude de la valeur juridique des signes coutumiers et populaires dans la région carpato-balkanique. Cette investigation doit surmonter une difficulté spéciale qui réside dans le fait que les données essentielles du problème appartiennent, en général, au domaine peu connu de l'histoire féodale et aussi dans le fait qu'il existe une riche littérature historique concernant ces données; il y a d'abord la littérature locale, des peuples carpato-balkaniques, qui ont utilisé ces signes pendant des siècles, ensuite une autre littérature, celle des peuples extra-carpato-balkaniques, ou lointains, qui ont entretenu un contact économique et culturel avec les pays carpato-balkaniques, en notant à cette occasion les coutumes juridiques observées. D'autre part, les études d'ethnographie concernant ce problème sont représentées plutôt par les contributions parues au

XIX^e siècle dans les périodiques d'archéologie, d'ethnographie et de folklore, que par des travaux monographiques indépendants. De nos jours ces publications sont pour la plupart difficilement accessibles, parce qu'elles sont très anciennes et très rares. Malgré les difficultés qui surgissent pour la collection, la systématisation et la jonction des données essentielles du problème des signes juridiques, nous sommes pourtant arrivés à reconstituer le fonds commun des signes juridiques coutumiers et populaires dans la région carpatobalkanique, grâce au fait que, pour la plupart, les matériaux découverts pour le passé lointain se complètent réciproquement. En effet, on ne saurait prétendre que tous les peuples de cette zone historique-ethnographique aient pu conserver intacts et consigner dans la même mesure les éléments juridiques qui constituent le fonds commun des signes ; il s'agit évidemment du contenu idéologique, les formes matérielles variant d'un peuple à l'autre.

Avant de commencer cette reconstruction générale et synthétique, nous devons fournir quelques explications concernant le cadre historique et les thèmes scientifiques du problème qui nous préoccupe. L'étude des signes juridiques coutumiers et populaires a commencé à préoccuper les hommes de science du Sud-Est de l'Europe, surtout à partir du XIX^e siècle ; on trouve pourtant certaines études sporadiques même avant cette époque.

Les investigations les plus fructueuses furent entreprises par les archéologues, les ethnographes, les folkloristes, les juristes et les linguistes du siècle passé. Malheureusement la plupart des explications fournies étaient, dans leur ensemble, unilatérales, diverses et bien des fois contradictoires. Quelques-unes de ces explications peuvent encore servir à notre étude d'histoire culturelle comparée.

On doit les plus anciennes mentions concernant les signes juridiques coutumiers et populaires aux préoccupations des archéologues et des ethnographes qui ont analysé partiellement les signes magiques et mythiques (antiques ou féodaux, européens ou extra-européens) et les signes des métiers découverts dans les inventaires des fouilles (du potier, du maçon, etc., datant des mêmes périodes historiques). Les matériaux documentaires représentent tout ce que l'on peut retenir des anciennes études idéalistes ; encore réclament-ils une révision, une judicieuse mise en valeur et une intégration complexe dans le problème conçu selon les points de vue de notre temps.

Les études carpatobalkaniques sur les signes juridiques du XIX^e siècle sont d'une richesse impressionnante. Les revues d'archéologie, d'ethnographie et de folklore des Roumains, des Saxons de Transylvanie,

des Serbes et des Bulgares en premier lieu, abondent, durant cette période, en articles, informations et notices, qui mentionnent incidemment, ou qui accumulent systématiquement les aspects locaux du problème. On ne saurait entrevoir dans toutes ces publications périodiques la nécessité

générale d'élargir et d'approfondir l'étude des signes coutumiers et populaires, en prenant comme point de départ la perspective réduite d'une interprétation strictement locale, pour aboutir à la perspective commune et d'interprétation régionale carpato-balkanique. C'est à peine vers la fin du XIX^e siècle et le commencement du XX^e que l'on constate certaines manifestations timides dans cette direction, dans la littérature de spécialité de quelques peuples carpato-balkaniques. Il s'agit surtout des recherches roumaines, serbes, bulgares, saxonnes, etc. sur les implications extra-locales des différentes catégories de signes juridiques. Les premiers thèmes portent sur le caractère rituel et mythique des signes juridiques. Les signes les plus anciens se rattachent aux croyances et aux superstitions préféodales et féodales. Les signes ornementaux (des objets de travail artistique et d'art populaire) dérivent plus

tard de ces signes rituels et mythiques.

Dans toutes ces investigations ethnographiques, les auteurs des recherches n'ont abordé qu'incidemment le problème de la corrélation entre toutes ces catégories de signes. Mais l'étude de leur rapport avec la structure sociale et économique de la société qui les avait produits ou

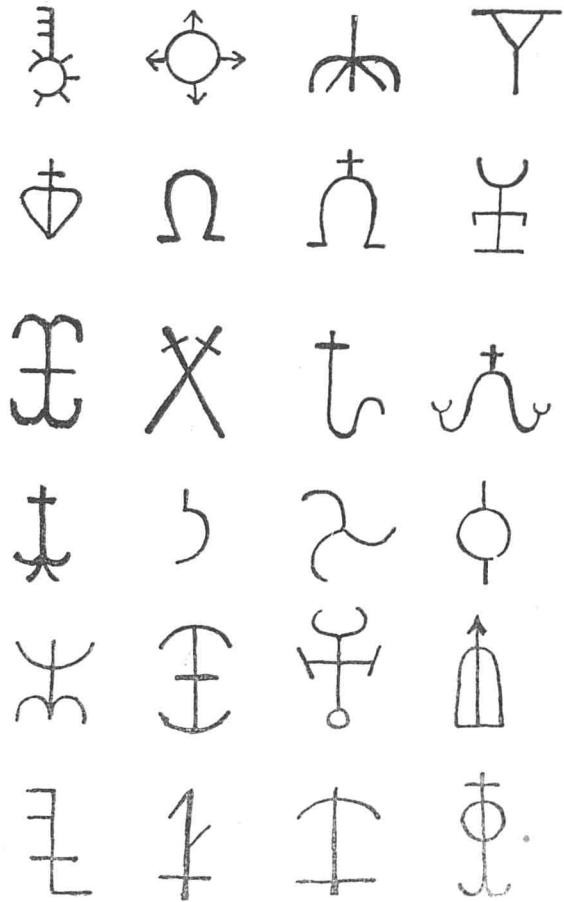


Fig. 1. — Signes à marquer les bestiaux en Transylvanie, utilisés par les Saxons et par les Roumains. D'après Signetbuch

avec la communauté qui les avait utilisés ne fut réalisée que sporadiquement et de manière inconséquente. Au XX^e siècle l'attention des hommes de science s'est dirigée vers l'interprétation matérialiste-historique du problème.

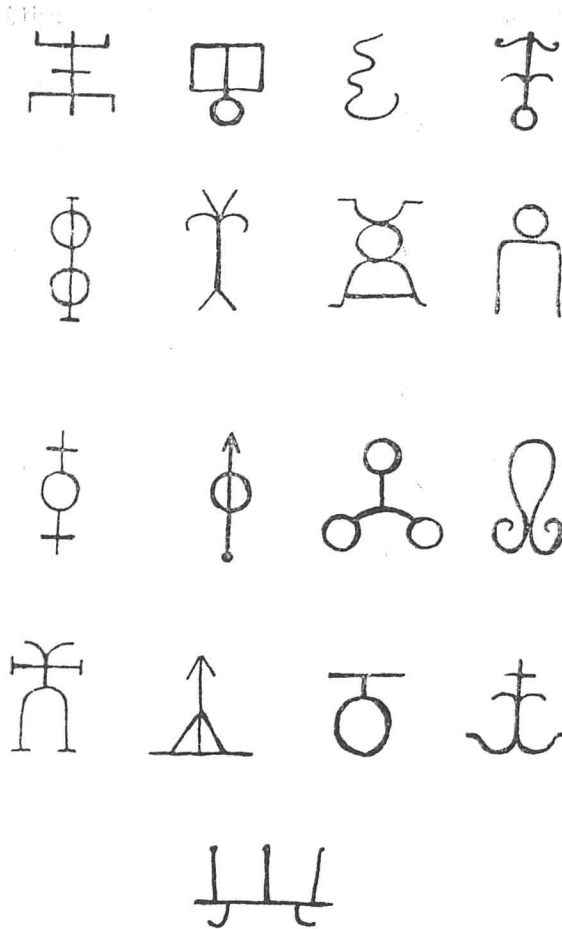


Fig 2 — Autres signes à marquer les bestiaux en Transylvanie, utilisés par les Saxons et par les Roumains D'après Signetbuch

Les signes juridiques coutumiers et populaires ont joué un rôle important dans la vie économique et sociale des peuples de la région carpatobalkanique. Leur utilité pratique s'est maintenue dans cette région, jusqu'à la fin de la période bourgeoise. C'est pourquoi leur étude générale représente un élément de plus dans le processus de la connaissance des aspects encore non explorés de manière unitaire et synthétique, de la vie économique et culturelle de ces peuples du Sud-Est de l'Europe.

I. L'HISTORIQUE DU PROBLÈME

Des aspects importants du problème, comme l'apparition, le développement et l'utilisation des signes juridiques coutumiers et populaires, ont été mentionnés sur le plan carpatobalkanique dès le commencement

du XVI^e siècle. C'est le cas du *Livre des signes pour marquer les bestiaux des communes Şapte Scaune* [Sept Chaises] et de ceux de la *Țara Bârsei* [Terre de Barsa.] allemande¹ rédigé par un ethnographe anonyme, pour la zone de colonisation saxonne de Transylvanie. Le livre contient la graphie

¹ SIGNETBUCH ALLER BRENNCZEICHEN, damitt das vieh in allen gemeinen des Siben Stuele gezeichnet wird, artig end eigentlich algemahlt. 1577. Mss Archives d'État de Sibiu, n^o 1 577, p 2 Fonds de manuscrits du Musée Brukenthal.

symbolique de quelques signes groupés par sous-zones (Sedes Cibinensis, Sedes Ruppes, etc.) et par catégories des animaux marqués (Sigma pecorum, Sigma equorum, etc.) (fig. 1, 2). Suivant ce manuscrit féodal

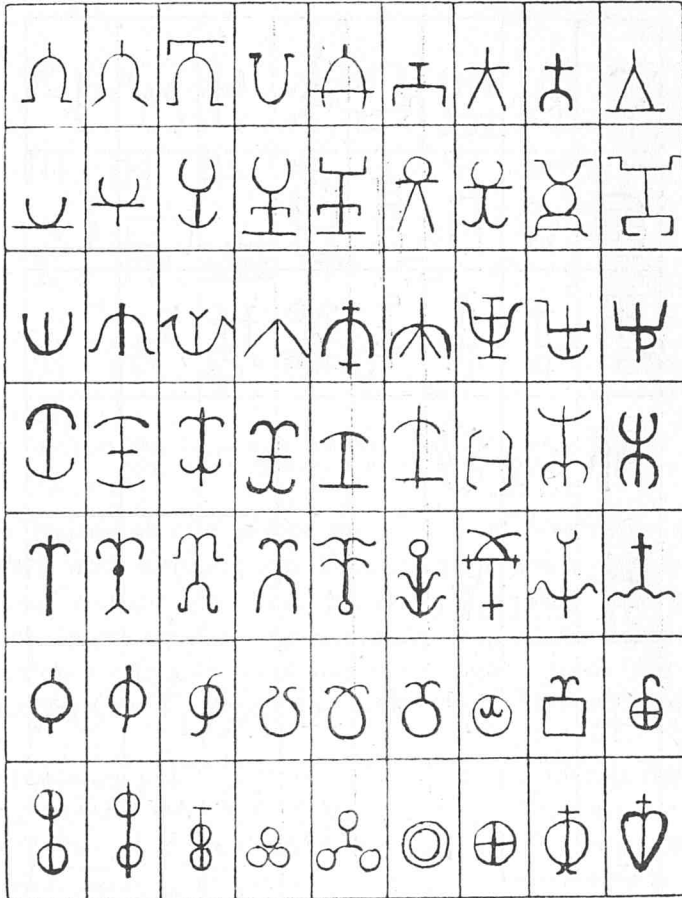


Fig. 3 — La classification formelle des signes utilisés par les Saxons de Transylvanie et par les Roumans, effectuée sur les signes mentionnés.

contenant 130 pages et environ 120 images en encre de Chine, les signes consignés pour le Sud de la Transylvanie se retrouvent dans toute la région carpatobalkanique, chez les Roumains, les Serbes, les Bulgares, les Hongrois, les Albanais, etc. conservés sous des formes similaires, ayant les mêmes fonctions juridiques (fig. 3, 4). Dans les documents d'archives des pays roumains, en commençant avec le XVII^e siècle, les signes juridiques agricoles ont été consignés comme tels. Les documents men-

tionnent des « signes de confins marqués » ainsi que tous « signes marqués », c'est-à-dire des signes naturels prévus avec des signes artificiels ². Au commencement du XIX^e siècle on a lithographié à Sibiu



Fig 4 D'autres signes de la même classification.

un album de signes (qui reproduit, dans son ensemble, le manuscrit déjà mentionné de Sibiu) intitulé *L'image des signes existants dans les localités saxonnnes, dans les Scaune izolate* [Chaises isolées] et dans les *Districts or-*

² *Documente privind istoria României*, A XIV, XV, vol. I, p. 217; A. XVI, vo . I, p. 266

ganisés, utilisés pour marquer au fer rouge les bestiaux *. L'album qui ne portait pas de signature, et qui fut ultérieurement attribué à un ethnographe transylvain, Siméon Schreiber, maire de Sibiu jusqu'en 1836 ³, contient 12 chapitres relatifs aux zones saxonnnes (Stuhl und District)



Fig. 5. — Signes communs aux Slaves de l'Est et aux peuples carpatobalkaniques. D'après P. Efimenko.

civiles et militaires et aux signes de ces zones. L'ouvrage ne constitue pas seulement une contribution à la graphie des symboles juridiques communs aux Saxons de Transylvanie, mais aussi une contribution plus générale à la graphie des signes juridiques roumains, serbes, bulgares, etc. parce qu'on y retrouve aussi parmi les signes juridiques des villages les signes juridiques des pâtres qui pratiquaient la transhumance carpatobalkanique.

Importante au point de vue ethnographique pour la région carpatobalkanique est aussi l'œuvre informative de P. Efimenko publiée en russe au XIX^e siècle, intitulée *Les signes juridiques* ⁴. Cette œuvre relative aux signes coutumiers et populaires de tous les peuples du monde connus par l'auteur nous offre surtout des indications précieuses sur les signes juridiques des Paléoslaves, en général, et des Slaves balkaniques, en particulier (fig. 5). Quelques paragraphes concernent directement les Slovaques, les Moraves et les Polonais, puis nous y trouvons des allusions aux Houtzoules et aux Roumains.

* ABBILDUNG der in den Sachsischen Ortschaften bestehenden Viehbrandzeichen, nach den einzelnen Stuhlen und Districten geordnet. Herausgegeben in. k. k. priv. Litographischen Institute zu Hermannstadt, 1826

³ G. Schuller, *Zur Frage des Sachsischen Viehbrandzeichen*, dans « Korrespondenzblatt des Vereins für Sieb. Landeskunde », 53, 1950, p. 20

⁴ P. Efimenko, *Юридические знаки*, dans « Журналъ Министерства народново просвѣщеніе », часть CLXXIV—VI, Saint-Petersbourg, 1874.

En tentant une classification fonctionnelle des signes juridiques de tous les peuples du monde (à partir des signes de la tribu et de la gens jusqu'aux signes familiaux et individuels) conçus comme signes de propriété, d'emprunt, de vente et d'achat, d'échange commercial et de représentation héraldique, P. Efimenko expose un nombre important de signes coutumiers et populaires, dits juridiques, qui remplissent des fonctions similaires dans la culture des peuples slaves ; c'est ainsi qu'il insiste sur la contribution de la documentation slave du Sud-Est et de l'Est de l'Europe. En général, P. Efimenko n'analyse que dans une très petite mesure l'aspect symbolique, iconographique et graphique des signes juridiques coutumiers et populaires chez les Slaves. Il s'intéresse plutôt à leur caractère de coutume qu'à leur sens juridique proprement dit, et il adopte une technique d'exposition, par descriptions sommaires et, à la fois, convaincantes.

En employant quelques prémisses et conclusions de P. Efimenko, l'ethnographe roumain Th. Burada publie deux études : l'une relative aux signes employés par ceux qui conduisent les radeaux ou les « flotteurs »⁵ et l'autre relative aux signes des marteleurs de sel dans les salines domaniales ou de l'Etat⁶, attirant en même temps l'attention sur le caractère spécial des moyens de reconnaissance juridique pour un travail exécuté individuellement. D'après Th. Burada, les signes décrits par lui ont pour les Roumains une existence très ancienne dans la région carpatobalkanique. Ils semblent avoir été créés à l'époque même de formation des tribus aborigènes thraces au Nord et au Sud du Danube. Envisagés comme signes juridiques collectifs, ceux-ci se transforment (après la décomposition de la vie tribale) en signes juridiques familiaux et individuels. Mais Th. Burada n'entreprend pas une analyse de leur signification sociale et économique ainsi qu'il sous-entend parfois dans ses deux études. Malgré leur caractère de résumé, malgré leurs insuffisances idéologiques et méthodologiques, caractéristiques à la mentalité scientifique de l'époque, les études de Th. Burada ont produit un véritable éclat parmi les ethnographes roumains. Enthousiasmé par les recherches de Th. Burada qui allaient à la rencontre de ses conceptions progressistes sur l'histoire, B. P. Hasdeu dresse un questionnaire sur les coutumes juridiques des Roumains, tout en soulignant la nécessité d'étendre également ces recherches à d'autres catégories de signes correspondants⁷. C'est à cette occasion

⁵ Theodor T. Burada, *Despre creștăturile plutașilor pe cherestele și alte semne doveditoare de proprietate la români*, Jassy, 1880

⁶ Idem, *Despre creștăturile șalgăilor pe droburile de sare*, dans « Revista pentru istorie, arheologie și filologie », II, 1885, tome V, 1882, Bucarest.

⁷ B. P. Hasdeu, *Obiceiurile juridice ale poporului român*, 1882, Bucarest.

que B. P. Hasdeu se propose de déterminer le régime de la transmissibilité juridique des signes⁸. Dans la même période des maîtres d'école des villages de la région de Bacău, tels : I. Climescu, I. Curpănu, C. Petrovu et D. Pătru, publiaient dans la revue « Columna lui Traian »⁹ une ample réponse au questionnaire de B. P. Hasdeu. Les auteurs soutiennent que dans la région de Bacău, les signes employés pour les arbres et pour les animaux avaient à cette époque-là un caractère juridique familial. « Des signes pareils sont d'habitude hérités par chaque famille et par conséquent personne ne saurait se les figurer à son gré »¹⁰. En suivant l'exemple de B. P. Hasdeu, Nicolae Densușianu compose un autre questionnaire sur les antiquités roumaines¹¹, dans lequel il se propose, parmi d'autres objectifs, de dépister les traditions historiques des signes de frontière du village. Dans ce questionnaire compliqué N. Densușianu essaie de déterminer la structure morphologique et le contenu social et culturel des anciens signes de propriété chez les Roumains. C'est pourquoi il utilise les inscriptions plus ou moins lisibles, gravées sur les objets et les monuments. D'ailleurs le contenu de ces inscriptions ou signes se reflète parfois quelque peu dans le folklore local. En cherchant des analogies frappantes ou convenables dans l'ancienne graphie roumaine, N. Densușianu arrive à la conclusion que certaines *chrisme* (χρησμόν) figurant au début des *hrisove* (documents officiels de la chancellerie princière, χρυσόβουλον) ou des diplômes des princes de la Valachie des XVI^e et XVII^e siècles, sont inspirées d'habitude des traditions graphiques dérivées des signes coutumiers et des symboles ornementaux provenus d'une ancienne mythologie autochtone carpato-balkanique.

Parmi les ethnographes de la région carpato-balkanique qui ont essayé de surprendre en même temps d'autres aspects juridiques des signes dits *bătrânești* (anciens), nous pouvons mentionner également G. Fotino. Deux de ses études¹² concernent les coutumes juridiques enquêtées par le questionnaire de B. P. Hasdeu, coutumes relatives à la *stîlpirea hotarelor* (l'action de fixer des poteaux aux confins du village). A cette occasion G. Fotino décrit avec beaucoup de compétence quelques

⁸ Idem, *Tome cité*, p. 75. Les demandes · 337, 339, 340, 341, 342 et p. 85.

⁹ I. Climescu, I. Curpănu, C. Petrovu et D. Pătru, *Obiceiurile juridice ale poporului român din districtul Bacău*, dans « Columna lui Traian », Série nouvelle, III, 1882, n^o 1—22

¹⁰ Idem, *Tome cité*, p. 586

¹¹ N. Densușianu, *Chestionariu despre tradițiunile istorice și anticitățițele țărilor locuite de români*, I, Bucarest, 1893; II, Jassy, 1893; Idem, *Dacia preistorică*, Bucarest, 1913, cap. XXVIII, *Tezaurul hiperboreic de la Pietroasa*, p. 602—663.

¹² G. Fotino, *Încercări de vechi drept românesc Obiceiuri la fixarea hotarelor*, Craiova, 1925; Idem, *Contribution à l'étude des origines de l'ancien droit coutumier roumain. Un chapitre de l'histoire de la propriété au moyen âge*, Paris, 1925

usages qui se pratiquaient au partage de lots agricoles, dits *devălmășe* (communautaires) lorsque les paysans choisissaient les *mejdine* (les lignes de démarcation parcellaire), lorsqu'ils *stâlpeau țarinale* (on fixait des poteaux aux champs villageois dans le voisinage d'un village) et lorsqu'on pratiquait *mersul cu brazda în cap* (il s'agissait de marcher tout en portant sur la tête un petit sillon pris comme témoignage). Il est aussi question de l'inscription sur les poteaux des signes de propriété de chaque lot ainsi délimité. G. Fotino poursuit la présentation des usages juridiques villageois en opposition avec le texte qui existait dans les lois des boyards du XVII^e siècle. A cette occasion il entame aussi, quoique de manière indirecte, le problème des signes juridiques coutumiers et populaires qui figuraient dans les habitudes du pays (по обичаю земскаму) d'après le droit et la loi (по праву и по закон). Le droit coutumier local défini par G. Fotino en tant que droit agraire et immobilier, envisage uniquement les besoins matériels de la classe sociale des *rumîni* (roumains en état de servage féodal) appelés dans les documents slaves *блаци* et *вечини*, et dans les documents roumains *вечини*, *румыни*, c'est-à-dire des paysans non propriétaires, asservis, en opposition avec les paysans copropriétaires ou propriétaires, libres, appelés dans les documents slaves *кнези*, *мешюши*, *наследници* et dans les documents roumains *juđeci* (juges), *moșneni* et *răzeși* (de petits copropriétaires libres qui n'avaient pas d'obligations vis-à-vis d'un domaine féodal et qui n'étaient pas corvéables)¹³. Les coutumes juridiques propres au préféodalisme, au féodalisme à son apogée et au féodalisme en déclin sont également étudiées en Transylvanie, dans la législation de la *lex antiqua et approbata* appelée aussi dans les documents hongrois *jus valachorum*. Des réminiscences générales d'une législation coutumière valaque se retrouvent aussi au-delà du Danube¹⁴. Dans l'exposition des anciennes coutumes juridiques de village, G. Fotino ne décrit point la symbolique, l'iconographie et la graphie qui détenaient encore au XIX^e siècle une fréquence impressionnante dans la notation de l'inventaire des paysans libres, des habitants des bourgs et des domaines (des princes, des boyards et des monastères). Il ne nous explique pas comment parmi les servitudes féodales des paysans asservis entraient aussi les obligations de marquer les signes juridiques des propriétés domaniales sur leurs objets d'usage ménager.

¹³ G. Fotino, *Contributions*, p. 69—70.

¹⁴ *Ibidem*, p. 76; Silviu Dragomir, *Valahii din nordul peninsulei balcanice în evul mediu*, Bucarest, 1959; Jova Cvijić, *La Péninsule Balkanique*, Paris, 1918; Romulus Vulcănescu, *Éléments de droit coutumier pastoral roumain*, exposé au VII^e Congrès international d'anthropologie et ethnologie de Moscou, 1964.

Lubor Niederle passe en revue les anciens signes slaves en constatant leur caractère runique soutenu au XIX^e siècle par les historiens et les ethnographes tchèques et slovaques. Selon lui « les signes illisibles » n'é-

Noms de localités	1577	17...	1816	1826	Noms de localités	1577	17...	1816	1826
Braşov					Cristian				
Tartlan					Ghimnav				
Feldioara					Noul săsesc				
Zeiden					Waldein				
Rîşnov					Turkendorf				
Sîn Petru					Zernendorf				
Hîrman					Langendorf				
Berenndorf					Tartang				
Rotbaf					Zajzon				
Magheruş					Purcăreţ				
Vulcan					Geist				
Helsdorf					Kersbach				
					Tohanul nou				
					Zernst				
					Batsendorf				
					Schaukendorf				
					Tohanul vechi				
					Signes de la collection de 1826				

Fig. 6 — L'évolution des signes à marquer, dans la «Tara Birsei», de 1577 à 1826. D'après Albert Arz-Straussenburg.

taient que des incisions et des traces (*črūtami i rězami*) identiques à celles qui servaient aux pâtres montagnards de la Moravie jusqu'aux Balkans, pour marquer les objets et pour calculer, conformément au système duodécimal propre aux anciens Slaves¹⁵.

Le problème de l'étude des signes juridiques coutumiers et populaires se concrétise dans la littérature de spécialité, relative à la documentation

¹⁵ Lubor Niederle, *Manuel de l'antiquité slave*, II, Paris, 1926, p. 328—332.

dans la région carpato-balkanique par des études comparatives, de plus en plus développées. A ce point de vue les études de M. Kaindl¹⁶ et puis d'Albert Arz¹⁷ — qui poursuivent l'évolution graphique et l'utilité des signes employés pour marquer au fer rouge, au XVI^e siècle — sont très importantes. L'étude d'Albert Arz surtout qui présente ce problème à partir de 1577 jusqu'en 1826 pour les localités de Transylvanie, contient une riche documentation (fig. 6). Puis il faut mentionner l'étude d'histoire économique de P. N. Panaitescu sur le *răboj* (taille) chez les Roumains et chez les autres peuples européens¹⁸; on y rencontre des références spéciales aux peuples balkaniques. Dans son vaste ouvrage P. N. Panaitescu classe d'après une description analytique du *răboj*, les signes incisés sur cet instrument par les peuples carpato-balkaniques.

L'ouvrage de H. H. Stahl a été conçu d'abord comme une étude de sociologie rurale et ensuite comme une étude de genèse, de morphologie et de typologie sociale¹⁹. Dans le premier volume de ses *Contributions...*, l'auteur présente *semnele hotarnice naturale* (les signes naturels de délimitation) et *semnele puse cu mâna* (les jalons posés à la main) sur la base des documents historiques des archives, corroborés avec les documents ethnographiques de terrain. Suivant H. H. Stahl « les jalons posés à la main sont des indices artificiels, conçus pour fixer les confins des champs où interviennent les limites des villages. La présentation d'une toponymie géographique populaire pour les signes des confins est importante pour chaque étude de ce genre, parce que les termes géographiques soutiennent de manière concrète les idéogrammes correspondants, en démontrant ainsi que leur notation est inspirée de la réalité environnante.

A l'ouest de la région carpato-balkanique, dans l'ancienne Serbie, l'étude des signes juridiques coutumiers et populaires a commencé à se concrétiser au XIX^e siècle. Quelques mentions ont paru dans le *Lexicon* de Vuk Karadžik²⁰, d'autres chez S. Lubi dans sa collection d'« inscriptions »²¹ antiques et médiévales. Pareillement de nombreuses collections d'ethnographie commencent à être présentées de plus en plus souvent et analysées toujours plus sérieusement; il est question des signes sur le

¹⁶ M. Kaindl, *Geschichte der Bukowina*, Cernăuți, 1903, p. 1

¹⁷ Albert Arz-Staussenburg, *Burzenländer Brennzeichen*, dans « Mitteilungen des Burzenländer Sachsischen Museums », 4 Jahrgang, Heft 1—4, Braşov, 1940

¹⁸ P. N. Panaitescu, *Răbojul, studiu de istoria economică și socială la români, cu o hartă a răbojului în Europa*, Bucarest, 1946

¹⁹ V. Costăchel, P. P. Panaitescu, A. Cazacu, *Viața feudală în Țara Românească și Moldova (sec. XIV—XVII)*, Bucarest, 1957; H. H. Stahl, *Contribuții la studiul satelor devălmașe românești*, vol. I, Bucarest, 1958.

²⁰ Vuk Karadžić, *Српски рјечник иступачен немачкијем и латинскијем рјечима*, у Бечу, 1852

²¹ S. Lubić, *Inscriptiones quae Zagrabiae in Museo Nationali*, Zagrabiae, 1876.

*rãboj*²² et de leur calcul populaire, ainsi que des symboles magiques utilisés sur certains objets d'usage ménager²³. Mais les plus riches références concernant ce problème se retrouvent au XX^e siècle, lorsque les coutumes du peuple serbe sont systématiquement examinées. On entreprend à ce moment des sondages historiques et ethnographiques dans tous les pays qui composaient l'Etat yougoslave en pleine formation. Les données essentielles du problème commencent à être énoncées. On étudie les anciens signes juridiques découverts sur les objets résultés des fouilles archéologiques et l'on poursuit en même temps les investigations ethnographiques de terrain. Les signes juridiques coutumiers et populaires qui ont été maintenus dans la mémoire collective des Serbes, sous forme de souvenirs folkloriques ou d'ornements artistiques, sont rassemblés et groupés par catégories. A cette occasion on a pu mettre en évidence les signes existant sur les anciens sceaux des tribus slavonnes²⁴, les signes funéraires gravés sur les *stekacs* (cmečak) ou sur les autres monuments bogomiliques²⁵, ou sur les poteaux usuels des tombeaux²⁶, ainsi que les signes pastoraux²⁷, ou ceux des métiers villageois²⁸, etc.

Depuis quelque temps on a accordé une attention toute particulière au processus de formation de l'alphabet glagolitique inspiré des motifs graphiques qui étaient à leur tour des signes juridiques coutumiers originaires de la presqu'île yougoslave d'Istrie²⁹ (fig. 7). Ces contributions de soi-disant géographie culturelle pour certains signes juridiques coutumiers et populaires conçus comme motifs graphiques ou ornementaux préoccupent de nos jours encore la littérature paléoethnographique yougoslave.

Certains archéologues et ethnographes yougoslaves ont esquissé aussi le problème de classification de quelques signes juridiques populaires serbes. C'est le cas de Marija Birtasevič, qui dans l'étude déjà mentionnée classifie les sceaux des tribus slavonnes d'après leurs signes sigillaires. Sa

²² *Радоши или народна рачуница*, dans « Живот ерба селана », Collection « Српски етнографски зборник », Кн пр. Belgrade, 1894, p 334

²³ М. Соровић-Љубинковић, *Прокупачки налаз српског средњовековног накита*, dans « Зборник радова нар миз », Кн 1, Belgrade, 1956—57, p 145—146

²⁴ Marija Birtasevič, *Печати на словенској керамици у неким србије в возводине*, dans « Pad », Novi-Sad, n° 5, 1956, p 159—162

²⁵ *Enciklopedija Jugoslavije*, vol 1, A-Bosk, Zagreb, Mcmlv, art. Bogumil, p 641—649 ; M. Соровић-Љубинковић, *Nécropoles et monuments funéraires*, dans « Matériaux archéologiques », Belgrade, 1953, p 169—198.

²⁶ Vladimir Dvorniković, *Карактерологија Југословена*, Belgrad, 1939, p 481, 482, 493, 928, 932

²⁷ Alexander Stefanović, *Ровашене и жогоса не стоке у неким селима северног Баната*, dans « Pad », Novi-Sad, 1, 1952, p 187—192

²⁸ Milan Milosev, *Вршачке пануције*, dans « Pad », Novi-Sad, 6, 1957, p 147—196.

²⁹ B. Fucić, *Grdoselski ulomsk kulturnoj geografiji istarskog glagolitizma*, dans « Staro-hrvatska prosvjeta », III, serija-vezak 7, Zagreb, 1960, p. 185—214.

classification comprend plusieurs groupes : les sceaux avec des signes sigillaires en forme de croix, des cercles concentriques, avec des signes ornementaux symétriques ou asymétriques, les *buchii* (l'alphabet), les monogrammes ou lettres de type runique. Entre les signes sigillaires des sceaux

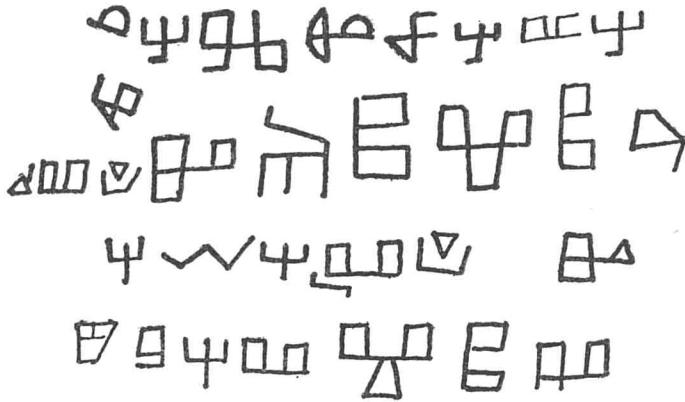


Fig. 7. — Éléments d'écriture archaïque, dérivés des signes juridiques coutumiers D'après B. Fucić

de tribus slavonnes présentés dans la première partie de cette classification et les signes juridiques coutumiers appliqués à d'autres catégories d'objets de la même période historique (les pièces de construction, les ustensiles des métiers, etc.) il y a une parfaite concordance, ainsi que nous serons à même de le constater un peu plus loin. Il faut également mentionner le cas de Alesandar Stefanovič, qui, dans son étude sur les notations des pâtres, soutient qu'il y a sept types de consignation pratiqués par les pâtres serbes,



Fig. 8 — Signes dits « énigmatiques » de type runique, découverts à Plisk en Bulgarie. D'après Geza Fehér.

groupés en trois grandes catégories : les signes pour l'oreille (coupures, pincements, trous, etc.), les signes pour le corps (flétrissures, des points colorés, etc.) et les signes pour le visage (incisions aux mâchoires de type tatouage, coupures aux lèvres, etc.).

Dans la littérature bulgare de spécialité on constate des préoccupations plus attentives pour les signes juridiques coutumiers et populaires à partir seulement du XX^e siècle. Parmi les chercheurs scientifiques qui se sont efforcés à les interpréter dans un sens propre, on peut citer le nom de Géza Fehér. Il passe en revue dans deux de ses études ayant le même contenu documentaire³⁰, beaucoup de signes artisanaux (des tailleurs de croix, des casseurs de pierre, des potiers, etc.) utilisés dans la zone Plisk, Madara, Preslav. A cette occasion, Géza Fehér constate que ces signes ressemblent aux signes de type *tamga* (тамга), aux signes de gens et de famille et que dans leur ensemble ils représentent des survivances symboliques d'une écriture protobulgare et protohongroise (fig. 8). La thèse de Géza Fehér dans sa forme de 1925 et avec les arguments qu'elle soutenait à cette époque a été reconsidérée de nos jours. La documentation utilisée dans ses travaux reste encore susceptible d'être soumise à des études d'histoire comparée. D'ailleurs la nouvelle école archéologique bulgare marxiste revient instamment sur les signes de Plisk, Madara et Preslav au cours de ses recherches effectuées par une pléiade de savants, tels : I. V. Gochev³¹, Stancio Stancev³², Kr. Mistiev³³, Jordanka Čangova³⁴, Vera Antonova-Tvetana Dremsizova³⁵ et d'autres. Dans presque tous leurs ouvrages les archéologues bulgares abordent sans cesse le problème de l'origine, des formes graphiques et des significations des signes découverts sur les pierres, les murs, les produits céramiques et les objets d'usage ménager, dans la zone de Plisk, de Madara et de Preslav. A la suite des fouilles effectuées, l'on a pu déterrer d'anciens habitats, des cités ou des nécropoles datant de la période de passage vers le préféodalisme et vers le féodalisme proprement dit. On a également pu mettre en évidence d'autres signes juridiques coutumiers et populaires protobulgares ou bulgares conservés comme sceaux sur les ustensiles et employés par les élèves pour

³⁰ Géza Fehér, *Памътницитѣ на прѣз българската култура*, dans «Известия на Българския архео Инстит.», Sofia, II, 1925; Géza Fehér, *A bolgár-torok műveltség emlékei es magyar ostortenei vonatkozásúknak*, dans «Archeologia Hungarica», VII, Budapest, 1931.

³¹ I. V. Gochev, *Signes énigmatiques à Plisca et à Madara et l'alphabet slave*, conférence tenue en 1949 à l'Institut Archéologique des Sciences de Sofia, cf. «Slavia antiqua», II, Poznan, 1949, p. 530.

³² Stancio Stancev, *Грънчарски знаци от Плиска, Мадера и Преслав*, dans «Разкопки и проучвания», III, Sofia, 1948.

³³ Kr. Mistiev, *Прънчарски знаци от Плиска, Мадера и Преслав*, cf. St. Stancev, *L'archéologie slave en Bulgarie*, extrait, Poznan, 1949.

³⁴ Jordanka Čangova, *Търговски поместения в Преслав*, dans «Известия на архео. Инст. XXI, Sofia, 1957.

³⁵ Vera Antonova et Tvetana Dremsizova, *Аульс на Омуртаг край с цар Крум, Калаосградското*, dans «Археология» II, 2, Sofia, 1960.

marquer les animaux domestiques ³⁶; on a aussi retrouvé des signes juridiques sur les parures et sur les armures ³⁷; tous ces signes juridiques rappellent en général les signes corrélatifs serbes et roumains. Les marques des potiers surtout, considérées comme signes de propriété artisanale ou de possession du client, préoccupent toujours davantage les archéologues et les ethnographes bulgares. Les vases d'usage ménager, ainsi que les vases rituels ou funéraires, avec leurs signes particuliers, deviennent maintenant l'objet d'études spéciales. Leur identification ethnique et leur encadrement chronologique se font suivant les types morphologiques, la structure d'ensemble et la fréquence des signes. Les recherches ethnographiques sur ces signes se sont développées en même temps que les recherches archéologiques chez les Bulgares. Les études des signes pastoraux en constituent le début ³⁸. Quelquefois les mentions vont jusqu'à l'analyse des éléments figuratifs incisés sur les objets d'importance secondaire pour la vie du ménage rural (des couvercles en argile pour les fours installés dans les cours) ³⁹. Dans la littérature bulgare relative aux signes juridiques on constate également une tendance nette de rattacher les fils des recherches ethnographiques aux fils des recherches archéologiques, afin de pouvoir fournir une explication à la fois complexe et complète.

Pour le droit coutumier bulgare l'étude des signes juridiques constitue un objet de recherches plus récentes. Les indications du folklore juridique bulgare à cet égard ont été utilisées par Cr. Vacarelski ⁴⁰, S. S. Bobcev ⁴¹, V. Marinov ⁴² et d'autres encore.

Sous l'impulsion et les suggestions des chercheurs du XIX^e siècle et du commencement du XX^e, les signes juridiques coutumiers et populaires commencent à être considérés comme les éléments en apparence disparates d'un fonds commun de signes juridiques se ressemblant beaucoup quant à leur structure formelle et à leur essence sociale et économique.

³⁶ T. Gerasimov, *Антични уреди от желязова сигниране*, dans «Известия на архео Инст», XXII, Sofia, 1959

³⁷ Milko Miresev, *Новосткият средновековен некропол при Каварна*, dans «Известия на варнемското архео. друж», Кн XII, Varna, 1961; Alexandr Kuzev, *Пръстени — печати от късното средновековие във варненския Музей*, Varna, 1961, p. 81—89

³⁸ V. Desev, *Среднородойско обчарово*, dans «Сборник за нар. умат.», XIX, 1903, p. 86—87; W. Marinow, *Die Schafzucht der nomadisierenden Karakatschanen in Bulgarien*, dans «Viehzeit und Hirtenleben in Ostmitteleuropa», Budapest, 1961, p. 147—196

³⁹ Basili Marinov, Zaharu Dimitrov et Ivan Koev, *Иринос към изучаваната на дита и културата на турскогo население в североизточна България*, dans «Известия на етног. Инст. Миз.», t. II, Sofia, 1950, p. 165

⁴⁰ Cr. Vacarelski, *Бит на тракииските и малоазийските бьмари*, Sofia, 1953, p. 33—34

⁴¹ S. S. Bobcev, *Българско обичайно съдабно право*, dans «Сборник за народ. умот», t. XXXIII, 1917, CXXVII—CXXX, CXXXI—CXXXII.

⁴² D. Marinov, *Принос към изучаване на бита и културата на турците и гагаузите в североизточна България*, 1956, p. 168—169.

On peut soutenir, en général, que dans des conditions relevées par l'histoire les signes juridiques ont été interprétés :

- 1) comme vestiges graphiques d'un très ancien alphabet (géo-dace pour les Roumains, thraco-slave ou protoslave pour les Serbes, protobulgare ou protoslave pour les Bulgares, protohongrois pour les Hongrois, etc.),
- 2) comme signes graphiques dérivés d'un présumé alphabet de type runique, non identifié encore dans sa structure lexicale et phonétique (pour les Roumains ainsi que pour les Serbes, Bulgares, Hongrois, etc.) et
- 3) comme symboles figuratifs qui ont passé d'une signification spéculative rituelle, à une signification pratique artisanale et de celle-ci à une signification technique juridique.

Dans tous ces cas les symboles figuratifs étaient appliqués sur les objets matériels (immeubles et meubles) pour marquer la servitude, la possession ou la création spéciale ; sur les bestiaux pour marquer la propriété domaniale, familiale ou individuelle.

L'étude des signes juridiques coutumiers et populaires en tant que vestiges graphiques d'un alphabet ancien, ayant perdu au cours de l'histoire sa valeur phonétique et sa signification lexicale, a été continuée de manière différente par les ethnographes carpato-balkaniques. Certains lui ont accordé une grande considération, d'autres une importance secondaire. Dans la littérature ethnographique roumaine, par exemple, leur étude scientifique a beaucoup souffert à cause du manque d'objectivité dû à la lutte d'opinions culturelles concernant l'historio-genèse de ces signes. B. P. Hasdeu s'oppose avec érudition aux affirmations des ethnographes hongrois qui soutenaient que les « signes valaques » ou les « signes de pâtres » de Transylvanie sont des « signes szekler » ou des « signes protomagyars ». Il soutient que l'affirmation est gratuite et que ces signes représentent des vestiges d'un très ancien alphabet perdu appartenant aux Géo-Daces ou aux Thraces septentrionaux. La thèse de B. P. Hasdeu a été reprise par N. Densușianu ⁴³, Th. Burada ⁴⁴, P. N. Panaitescu ⁴⁵, etc., qui en ont réalisé certaines variantes historiographiques. Au fort des explications et des démonstrations polémiques réciproques entre les deux parties du front idéologique, cette idée, formulée d'abord comme une hypothèse de travail, a gagné, petit à petit, de nouveaux adeptes ; elle a également acquis la valeur d'une thèse d'ethnographie historique. La lutte d'opinions scientifiques a dépassé les limites d'une confrontation d'arguments scientifiques contradictoires, en dépit et au détriment de la

⁴³ N. Densușianu, *Dacia preistorică*, Bucarest, 1913, p. 658

⁴⁴ Theodor T. Burada, *Tomes cités*.

⁴⁵ P. N. Panaitescu, *Tome cité*.

vérité. Les « signes valaques » ainsi que les « signes szeklers » de Transylvanie présentent des ressemblances dans leur structure formelle, ce qui d'ailleurs ne prouve nullement une même origine ethnique. Ils peuvent très bien appartenir à deux systèmes de signes juridiques coutumiers qui, à force de se rencontrer et de cohabiter au sein de deux cultures ethniques complémentaires, arrivent à se contaminer réciproquement pour aboutir à revendiquer exactement les éléments qui ne les appartenaient point, mais qui sont devenus pendant cette cohabitation un bien culturel commun. Les signes valaques comme les signes szeklers de Transylvanie et comme beaucoup d'autres signes dits protobulgares pour la Bulgarie et protoslaves pour la Serbie ont été au fond produits par les mêmes nécessités sociales et économiques, dans des conditions historiques analogues. Voilà pourquoi leurs formes connues par le passé reflètent presque le même contenu d'idées pratiques et juridiques, presque le même fond commun d'un symbolisme juridique coutumier.

Dans la littérature serbe, l'hypothèse des signes juridiques coutumiers et populaires comme vestiges d'un très ancien alphabet balkanique fut reçue avec timidité et réserve. Quelques chercheurs serbes sont arrivés à cette idée par voie détournée. C'est le cas de B. Fučić, qui étudie le processus de formation de l'alphabet glagolitique dérivé des signes géométriques incisés sur les monuments de la presqu'île d'Istrie⁴⁶, ou le cas de Vladimir Dvorniković, qui considère les signes funéraires gravés sur pierre du XVII^e siècle comme étant probablement d'origine paléochrétienne pierre balkanique⁴⁷.

Dans la littérature bulgare l'hypothèse des signes juridiques coutumiers et populaires comme vestiges d'un alphabet balkanique a suscité un intérêt plus grand et a occasionné des recherches qui continuent encore. A cette occasion on a attribué à la genèse de ces signes, tantôt une origine thraco-grecque, tantôt une origine byzantine, tantôt une origine protobulgare, tantôt enfin une origine protoslave. Quant à l'origine pré-bulgare, St. Stancev soutient que cette thèse reflète plutôt les indices de la dépendance économique des possesseurs des objets marqués avec des signes propres aux féodaux, qu'une explication génétique du problème. Mais ce furent surtout les études qui considéraient ces signes juridiques comme étant d'origine protobulgare qui ont suscité le plus d'intérêt. Le représentant de cette thèse a été, à un moment donné, Géza Fehér, qui a soutenu dans ses études déjà mentionnées que les anciens signes découverts en Bulgarie sont des vestiges d'une écriture protobulgare qui par sa structure

⁴⁶ B. Fučić, *Tome cité*.

⁴⁷ Vladimir Dvorniković, *Tome cité*.

ressemble beaucoup à l'écriture protomagyar ou szeklère (fig. 9). En d'autres termes, les signes juridiques coutumiers et populaires des Bulgares ont été assimilés aux signes des Szeklers, parce que les deux séries ont un même présumé fond commun : protobulgaro-avaro-magyar.



Fig 9 — Signes juridiques coutumiers considérés comme formant le substrat graphique de l'alphabet des Szeklers.

Une thèse différente de celle énoncée par Géza Fehér sur cette origine si complexe est la thèse de l'origine protoslave des signes juridiques coutumiers et populaires bulgares, soutenue par l'actuelle école d'archéologie bulgare marxiste. Dans leurs études que nous avons déjà mentionnées, I. V. Gochev, Kr. Mitiev et St. Stancev affirment que la majorité des signes « énigmatiques » de Plinsk, Madara et Preslav, qui se rencontrent sur beaucoup de catégories d'objets, sont les prototypes d'une ancienne écriture protoslave, glagolitique ou cyrillique ; ils affirment en outre qu'il faut développer sans cesse l'étude analytique et comparative de ces signes relevée par les « cultures archéologiques » bulgares.

L'étude des signes juridiques conçus en tant que signes graphiques dérivés d'un présumé ancien alphabet de type runique s'est développée en même temps que l'étude de la première interprétation. Ce fait est dû à la similitude parfois frappante, parfois à peine soupçonnée, qui existe entre les signes juridiques populaires roumains, saxons, szeklers, serbes et bulgares, et certains signes graphiques nommés par convention runes. C'est le cas de se demander si cette similitude renferme un substrat runique réel ou seulement apparent ? Les historiens du XIX^e siècle étaient enclins à croire et parfois même à soutenir que l'on a découvert sur le territoire carpato-balkanique à côté des traces des quelques peuples migra-

toires créateurs de runes, les runes elles-mêmes et que ces runes dites germaniques, turciques, etc. constitueraient la base iconographique et graphique des signes coutumiers développés ici, surtout à l'époque féodale. En réalité la provenance des signes juridiques carpato-balkaniques de certaines runes de type germanique, turcique, etc. n'est qu'une hypothèse comme les autres. Elle est généralement fondée sur la similitude apparente morphologique de quelques signes juridiques populaires carpato-balkaniques avec quelques runes. Cette similitude est un fait concret, réel, qui ne démontre pas *pro forma* que les signes juridiques proviennent des runes. Elle est simplement l'effet d'une technique primitive de notation symbolique, iconographique ou graphique similaire à la technique abrégative des runes. Les entailles dans la texture du bois, les estampilles ou les incisions dans la pâte molle, les gravures en pierre dure, étaient pour des raisons d'économie graphique, ainsi que de facilité technique, de simples lignes droites. La courbe ou la sinueuse était remplacée par la ligne brisée ou en zigzag. D'ailleurs dans la graphie des signes coutumiers, le passage d'une matière plastique à une autre, possédant une structure ou texture différente, se faisait toujours par la réédition technique de la notation. La transposition initiale des signes d'une matière plastique sur une autre est l'effet de la même nécessité culturelle, psychologiquement explicable.

L'étude des signes coutumiers et populaires carpato-balkaniques conçus comme symboles figuratifs a suivi deux voies : l'une, où ces symboles ont acquis une signification rituelle et une autre où on leur a attribué une signification technique artisanale et juridique. Il n'y a pas de contradiction idéologique entre ces deux explications, la première représente un degré d'explication inférieure, la seconde un degré d'explication supérieure, dans le développement de ce type de notation pratique. Celui qui est arrivé à une explication complexe de la première interprétation a été B. A. Ribakov⁴⁸. Suivant son opinion certains signes artisanaux (spécialement du métier du feu) présentent un rapport symbolique et magique avec le métier respectif, avec les outils propres à ce métier et aussi avec les produits artisanaux. Dans une étude concernant l'ornementation populaire roumaine⁴⁹ nous avons donné une explication théorique similaire à celle de B. A. Ribakov.

Les symboles figuratifs à signification technique artisanale ont commencé à représenter de plus en plus, dans la seconde moitié du XIX^e

⁴⁸ B. A. Ribakov, *Ремесло древней Руси*, Moscou, 1948

⁴⁹ Romulus Vulcănescu, *Figurarea mîinii în ornamentica populară română*, dans « *Revista de etnografie și folclor* », 1964, 3 et 4-5, Romulus Vulcănescu, *Caractere înrudite între portul popular român și slovac*, dans *SCIA*, IX, 1962, 2, p. 317.

siècle, l'objet des recherches archéologiques et ethnographiques carpato-balkaniques, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte jusqu'à présent. Nous n'insistons point pour le moment sur cet aspect spécial du problème puisque, en grand, il a été déjà abordé et il en sera encore question dans cette étude.

Puisque les signes juridiques dont l'origine se perd dans la commune primitive ont commencé à disparaître dès le début du XIX^e siècle de la pratique sociale et culturelle des peuples carpato-balkaniques, nous avons trouvé nécessaire au point de vue ethnographique, avant que les dernières traces ne disparaissent, de les assembler, de les systématiser, de les classer et de les interpréter dans la perspective de la nouvelle historiographie et des dernières découvertes archéologiques. A cette occasion nous nous sommes proposé de passer en revue et de mettre en valeur, suivant les nécessités, les produits symboliques, iconographiques, graphiques et figuratifs plus anciens, présentés au XIX^e siècle dans les revues et les collections archéologiques et ethnographiques de la région carpato-balkanique. C'est pourquoi dans notre étude les signes juridiques coutumiers et populaires ne constituent point un objet de curiosité scientifique, mais un problème d'ethnographie historique sur la modalité pratique de refléter certaines relations sociales et économiques ou sociales et culturelles propres à la communauté rurale féodale des peuples du Sud-Est de l'Europe.

II. LA CLASSIFICATION DES SIGNES JURIDIQUES DE LA RÉGION CARPATO-BALKANIQUE

Dans la littérature archéologique, ethnographique et folklorique de la région carpato-balkanique il n'y a pas une classification explicite et systématique des signes juridiques locaux. Les classifications entreprises jusqu'à présent par les ethnographes européens ou par ceux de la région carpato-balkanique présentent plutôt un caractère d'hypothèse de travail qu'un caractère théorique général, parce qu'elles envisagent de manière expresse certains aspects thématiques et non point l'ensemble du problème avec toutes ses implications. Pour élucider cette affirmation nous passerons en revue quelques classifications réalisées au cours du siècle passé, classifications qui se proposaient de répondre aux nécessités des archéologues et des ethnographes. A la fin de cet exposé nous présenterons notre propre classification qui contient autant qu'il est possible la documentation nécessaire.

Une première classification (déjà connue), plus ample et à la fois très générale, des signes juridiques coutumiers et populaires a été celle imaginée par P. Efimenko et adoptée partiellement chez les Roumains

par Th. Burada. Suivant cette classification tous les signes coutumiers et populaires ont un caractère juridique et ils se divisent en trois grands groupes : a) signes de tribu ou de gens (le cobang, le totem, le tatouage, etc.) ; b) signes de famille patriarcale (le tamga, les runes, etc.) et c) signes personnels (géométriques et alphabétiques). Chaque groupe, pris à part, ne représente pas une catégorie de signes indépendante, mais une unité évolutive et interdépendante. Sans préciser de quelle manière, P. Efimenko, et après lui Th. Burada, nous laissent entendre que l'évolution des signes juridiques coutumiers s'est effectuée sur le plan historique, d'une part par la restriction de la sphère de leur applicabilité de la tribu vers la famille et de la famille vers l'individu, et d'autre part par l'enrichissement de leur contenu graphique.

Une deuxième classification des signes juridiques coutumiers qui nous apporte un surplus d'explications est celle effectuée par P. N. Panaitescu dans son étude sur les incisions des *răboj*, conçues comme signes-chiffres, comme signes de contrôle et comme signes de propriété. Suivant P. N. Panaitescu, l'intérêt de l'étude se dirige surtout vers les signes chiffres présentés pour les Roumains ainsi que pour les autres peuples carpato-balkaniques avec un remarquable luxe des détails. Dans ce cas-là, les signes chiffres seraient les nombres employés par les paysans pour faire la comptabilité des multiples comptes personnels, familiaux ou publics (sur le *răboj* d'impôts, des travaux agricoles, de marchandises, de transports routiers, etc.) ou des mesures de capacité et de poids dans les opérations de l'économie pastorale, agricole, etc. Les signes de contrôle seraient des notations d'après lesquelles on faisait le contrôle des pièces qui composaient le *răboj* double (c'est-à-dire le *cotor* < le manche ou la tige > et la *țâncușa* < l'annexe ou l'accessoire >) pour éviter les substitutions, les erreurs et les falsifications. La dernière catégorie de signes mentionnés par P. N. Panaitescu est celle des signes de propriété. A leur tour ils formaient deux groupes : les signes collectifs et les signes individuels. Les signes collectifs se subdivisaient en signes communautaires et en signes familiaux, tandis que les signes individuels se subdivisaient en signes propres à l'occupation principale (la vie agricole, pastorale, la chasse, etc.) et signes professionnels (les métiers, le négoce, etc.). Dans l'ouvrage de P. N. Panaitescu l'étude des signes de propriété collective de type communautaire qui figuraient sur les *răboj* d'obligations communes villageoises, des villages asservis envers le domaine féodal ou des villages libres envers l'administration féodale de l'Etat, représente un aspect très important pour l'étude des signes juridiques coutumiers et populaires en général. P. N. Panaitescu réalise un progrès dans la classification des

signes individuels. Il adopte un autre point de vue, en les considérant comme : signes géométriques, signes figuratifs d'animaux, signes-nombres pour la maison (pendant la période où l'on introduit dans les villages l'obligation de numéroter les maisons ou de les marquer avec les initiales des noms et des prénoms des possesseurs). De toutes ces sous-catégories de signes individuels de possession, les deux premières représentent les groupes les plus importants pour l'étude de notre problème. L'illustration documentaire du livre de P. N. Panaitescu, très riche en ce qui concerne la grande variété régionale des *răboje*, est pauvre en explications et en gravures, lorsqu'il s'agit des signes géométriques⁵⁰, des taillades figuratives sur les animaux⁵¹ et des chiffres stylisés pour marquer les maisons⁵².

Dans la littérature serbe de spécialité Alesandar Stefanović⁵³ a publié des études de classification partielle sur les signes de notation pastorale en présentant les sept types de notation dans l'oreille, sur le visage et sur le corps, par taillades, par des marques au fer rouge ou par la peinture ; pour les signes sigillaires, Marija Birtasević⁵⁴ a décrit cinq groupes de signes juridiques qui diffèrent par leur structure formelle ; pour les marques des potiers, Nady Sandor⁵⁵, Jordanka Čangova⁵⁶ et d'autres ont trouvé plusieurs catégories de signes parmi lesquelles il y en a deux qui sont plus importantes : les signes magiques et les signes artisanaux. Pour les signes des cordonniers du XIX^e siècle Milan Milošev⁵⁷ a découvert trois systèmes de notation correspondant à trois types d'embauchoir ; pour les signes funéraires il faut mentionner M. Corović-Ljubincović⁵⁸ qui dans son étude sur les nécropoles et les monuments sépulcraux présente les signes anthropomorphiques, zoomorphes, phytomorphes et astraux et d'autres encore.

Dans ses études sur les monuments de la culture protobulgare Géza Fehér⁵⁹ dresse une classification de signes coutumiers découverts en Bulgarie. A cette occasion il classifie les signes en deux groupes : un

⁵⁰ P. N. Panaitescu, *Tome cité*, p. 36, 41.

⁵¹ *Ibidem*, p. 18, 243

⁵² *Ibidem*, p. 31, 65, 68, 69, 245

⁵³ Alesandar Stefanović, *Tome cité*.

⁵⁴ Marija Birtasević, *Tome cité*.

⁵⁵ Nady Sandor, *Словенске носуде из чортановаца*, dans «*Rad*», Novi-Sad, 5, Belgrade, 1956

⁵⁶ Jordanka Čangova, *Tome cité*

⁵⁷ Milan Milošev, *Tome cité*

⁵⁸ M. Corović-Ljubincović, *Nécropoles et monuments funéraires*, dans «*Matériaux*», IX, 1953, Belgrade

⁵⁹ Geza Fehér, *Tomes cités*.

groupe qui comprend les soi-disant « signes énigmatiques » et un groupe qui comprend les signes artisanaux. Son attention se dirige davantage vers les signes artisanaux qu'il subdivise suivant leurs buts pratiques, en : a) signes qui distinguaient les catégories de produits artisanaux (des métiers spéciaux, comme les casseurs de pierre), d'après leur destination (dans la construction) et b) en signes de calculs sur les objets travaillés (spécialement en pierre). Parfois les signes sont isolés, parfois ils s'associent à d'autres signes. Dans une pareille association un signe devient principal et les autres secondaires. Dans leur association les signes commencent à exprimer un contenu d'idées, attribué par Géza Fehér, ainsi que nous l'avons déjà vu, à l'écriture protobulgare, ce qui à vrai dire dépasse le cadre du problème proposé pour notre étude. Nous avons déjà constaté que la classification des marques de potiers constitue le principal objet d'étude pour certains archéologues et ethnographes bulgares, parmi lesquels nous mentionnons St. Stancev et Kr. Miatiev.

Dans ce qui suit nous exposerons brièvement quelques éléments destinés à approfondir les classifications réalisées jusqu'à présent et à fonder la perspective générale nécessaire pour la compréhension du fond commun carpato-balkanique des signes coutumiers et populaires dans son ensemble. Le fait que les signes juridiques sont étudiés dans leur caractère historique est une conquête scientifique de notre époque. Ils sont engendrés par certaines causes sociales et économiques bien déterminées, par des conditions historiques spécifiques ; ils se développent sans cesse et proviennent les uns des autres, ils évoluent avec le temps et finissent par disparaître de la scène culturelle. Le processus de leur genèse présente un double caractère, anthro- et ethnogénésique. Les recherches comparatives d'archéologie et d'ethnographie historique confirment cette attitude théorique. C'est à l'époque de l'apogée du féodalisme que nous les trouvons au maximum de leur développement dans notre région historique et ethnographique. Leur existence se rattache à l'activité des paysans libres (chez les Roumains, les Serbes et les Bulgares ; chez les Szeklers et les Saxons de Transylvanie), à leur degré de liberté Sociale et juridique, à leur rapports de production et d'échange, ainsi qu'à l'activité des paysans asservis et à leurs servitudes sociales et économiques, en comparaison avec les signes héraldiques des autres classes sociales qui faisaient partie intégrante de la composition sociale de classe des Etats féodaux de la région carpato-balkanique.

Parmi les dernières catégories sociales il faut énumérer aussi les artisans des villages, qui constituaient un groupe à part ; ils provenaient tantôt des paysans libres, tantôt des paysans asservis.

A partir de la commune primitive et jusqu'à l'époque du féodalisme en déclin il y a eu trois systèmes de signes conventionnels, qui ont joué un rôle très important dans les relations économiques et culturelles de la société esclavagiste et féodale et parfois même dans la société bourgeoise. Ces trois systèmes de signes conventionnels sont :

- le système des signes rituels,
- le système des signes techniques et
- le système des signes alphabétiques.

Ces trois systèmes de signes conventionnels correspondaient ou correspondent encore en partie, aux nécessités pratiques d'exprimer les multiples activités sociales. Entre ces trois systèmes de signes conventionnels il y a d'étroites corrélations. Quelquefois le même signe conventionnel est apparu nécessairement et en même temps dans tous ces trois systèmes de signes (le cas du point, de la croix, du cercle simple ou composé, etc.) pour exprimer des idéogrammes très différents ; il y a des cas où un signe conventionnel passe d'un système de signes à un autre (par exemple le triangle ou le cercle du système rituel au système technique et puis au système alphabétique) par la voie de certaines transformations structurales de mentalité ou de certaines nécessités de simplifier les moyens pratiques d'expression plastique. En grande partie les éléments de chaque système de signes conventionnels peuvent être exprimés artistiquement. Dans ce cas nous pouvons parler subsidiairement d'un système de signes ornementaux dérivés de ces trois systèmes déjà mentionnés, comme un résultat de l'embellissement de ceux-ci.

Parmi ces trois systèmes de signes conventionnels nous avons surtout retenu le système des signes techniques qui représentent d'ailleurs un système médian, intercalé entre le système des signes rituels et le système des signes alphabétiques. Et parmi tous les groupes de signes du système technique nous allons nous occuper des signes juridiques coutumiers et populaires.

Dans leur essence technique les signes juridiques coutumiers et populaires peuvent être divisés à leur tour en trois sous-groupes :

— d'après leur appartenance sociale-économique : en signes communautaires (des communautés villageoises), en signes familiaux et en signes individuels,

— d'après la catégorie professionnelle des personnes physiques ou juridiques qui les appliquent, c'est-à-dire d'après les différentes occupations différenciées et spécialisées,

— d'après le symbolisme juridique d'un type quelconque de légalité, de droit ou de fait, sur un travail dépendant (asservi) ou libre, sur une création artistique ou un privilège social.

Cette classification tripartite souligne l'existence d'une base juridique unitaire pour toute la région carpatobalkanique, parce que dans la composition de chaque signe, pris à part, les caractères déterminants d'un sous-groupe ou d'un autre s'y trouvent dans une mesure plus ou moins grande. Voilà pourquoi au cours de notre exposé nous allons analyser suivant ce triple point de vue les idéogrammes qui composent les signes juridiques coutumiers et populaires.

A. LES SIGNES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DES VILLAGES persistent dans notre région historique ethnographique jusqu'à l'époque du féodalisme en déclin ; ce sont les signes les plus répandus chez les Roumains, les Szeklers, les Saxons de Transylvanie, les Serbes et les Bulgares. Les documents, déjà mentionnés dans la partie historique de notre étude, confirment cette situation. Ils marquaient les droits globaux, patrimoniaux ou professionnels des communautés villageoises. Telle est la situation des pays roumains (la Valachie, la Moldavie, la Transylvanie et la Dobroudja), des districts saxons et szeklers, ainsi que des provinces historiques de l'ancienne Serbie et de l'ancienne Bulgarie. Ces signes communautaires villageois se trouvent parfois à la base des armoiries des cités et des bourgs et de quelques emblèmes héraldiques locales⁶⁰. La corrélation qui existe entre les signes collectifs districtuels ou communautaires et les héraldiques de certaines cités peut être observée dans l'héraldique de la Moldavie, dans l'héraldique de la Transylvanie, des bourgs de Sibiu, de Braşov et de Mediaş, dans l'héraldique des villes princières de la Serbie et dans l'héraldique des villes de montagne de la Bulgarie.

Dans leur ensemble les signes communautaires villageois utilisés dans la région carpatobalkanique à l'époque de l'apogée du féodalisme peuvent être subdivisés : en signes communautaires des villages asservis (au seigneur, aux boyards et aux monastères) ou à une puissance étrangère (par exemple la puissance turque dans les Balkans) et en signes communautaires des villages libres (chez les Roumains les villages sous-carpatiques nommés villages de *moşneni* ou de *răzeşi*, chez les Serbes les villages nommés *slobodnoselo* et chez les Bulgares *païcku sela*).

Les signes communautaires villageois de provenance seigneuriale ont été appliqués dans les villages asservis (sans tenir compte de leur

⁶⁰ Albert Arz-Straussenburg, *Tome citée*.

forme juridique de servage) sur les bestiaux ainsi que sur les biens matériels, à titre de privilège de classe sociale, tandis que les signes communautaires de provenance villageoise étaient appliqués dans les villages libres comme des indicatifs de certains droits hérités ou acquis par des voies différentes, pour des mérites spéciaux (d'armes, d'appui économique, etc.).

À l'époque de l'apogée du féodalisme les signes juridiques familiaux connaissent un développement majeur. Comme structure plastique ceux-ci dérivent quelquefois des signes juridiques communautaires ; il y a des fois où ils se présentent comme créations mnémotechniques de leurs possesseurs inspirés par la réalité physique et sociale. Les signes familiaux sont appliqués sur tous les objets et les bestiaux qui pourraient constituer un objet de litige civil entre les paysans de la communauté rurale.

Chez les Slaves du Sud les signes de *zadruga* (la communauté villageoise) servaient aux Serbes et aux Bulgares asservis plus que les signes des fermiers étrangers, qui étaient les spahis turcs, pour maintenir la stabilité formelle des relations juridiques entre les villages opprimés et les oppresseurs.

B. LES SIGNES DES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES.

1. *Les signes des occupations principales et secondaires.*

a) *Les signes des éleveurs.* Les signes des éleveurs sont relativement différents de ceux des pâtres. Cette situation est générale pour toute la région carpato-balkanique. C'est avec cette catégorie de signes que l'on marquait à l'époque féodale les bestiaux d'une communauté villageoise, d'un domaine (seigneurial, des boyards ou des monastères) et à l'époque bourgeoise les animaux d'un grand éleveur ou d'un négociant de bestiaux. Dans la littérature ethnographique ces signes prenaient le nom global de « flétrissures » même lorsqu'il ne s'agissait pas de marquer au fer rouge. En général on flétrissait les bovins et les chevalins. Les flétrissures des bovins étaient faites sur l'*armurul* (le paleron) ou le *gherb* (le blason) des cornes. Les chevalins étaient marqués sur les « hanches ». Les ânes étaient sigillés sur les « sabots ». Les porcs étaient « entaillés » à la nuque (fig. 10).

b) *Les signes des pâtres.* Parmi les signes des éleveurs une grande catégorie était représentée par les signes juridiques pastoraux. Les marques se faisaient traditionnellement aux oreilles, sur le front, sur

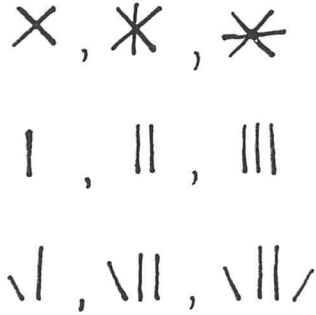


Fig 10 — « Cresteze » (incisions) sur la nuque des porcs
D'après I A Candrea

les mâchoires, sur les lèvres et sur les hanches par flétrissures et taillades. Au XX^e siècle à la place des signes marqués dans la chair des ovins on a introduit, pour la commodité de notation, des signes colorés, on a teint la laine et la peau (fig. 11).

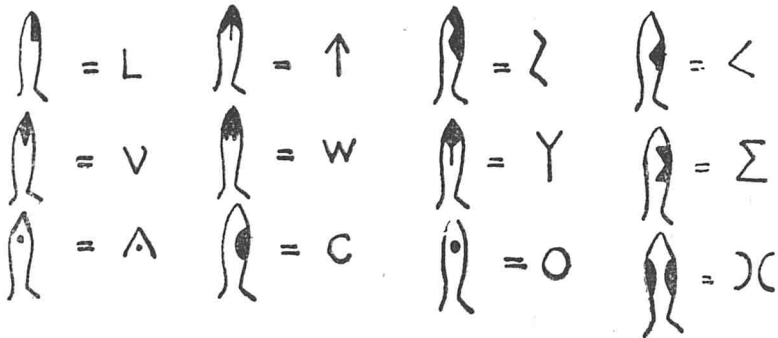


Fig 11 — « Coupures » habituelles dans les oreilles des moutons et leur correspondance avec d'autres signes juridiques coutumiers utilisés parallèlement par les mêmes propriétaires

c) Les signes des agriculteurs. Les signes de la délimitation villagoise, c'est-à-dire des *trupuri de moșie* (des portions du patrimoine) et des *curele de păduri* (des rubans de forêts)⁶¹ appartiennent à cette sous-catégorie. Ce sont d'habitude des signes réalisés en terre (des monticules, des trous, etc.), en pierre (des blocs non marqués ou marqués), en bois (des arbres de confins, etc.). Sur ces signes naturels on a marqué des signes artificiels. Parfois les signes juridiques agricoles étaient similaires à ceux gravés sur les *răboje* agricoles⁶², parfois ils ressemblaient aux signes de maison ou de ménage. Les signes de maison chez les Roumains, les Serbes et les Bulgares sont différents des signes de maison employés par les Saxons de Transylvanie, ces derniers étant semblables aux signes analogues germaniques. Chez les Allemands, le signe de maison (Hausmarke)⁶³ était un indice graphique sous forme d'extrait monogrammatique du nom des possesseurs gravé sur un morceau de bois dénommé *Kabel* ou *Kavel* (fig. 12). Le *Kabel* avait plusieurs emplois. Avec ce petit morceau de bois, les agriculteurs tiraient au sort les lots du pâturage communautaire, lorsqu'on procédait à la distribution annuelle et lorsqu'on établissait l'ordre d'emploi du terrain agricole destiné

⁶¹ H H Stahl, *Tome cité*, p 117 et suiv

⁶² P N Panaitescu, *Tome cité*

⁶³ Karl Brunner, *Kerbholzer und Kaveln*, dans « *Zeitschrift Ver für Volkskunde* », Berlin, 1912, p 341 et 346.

à être cultivé. Les plaquettes en bois portant ces signes devaient correspondre aux signes gravés sur les maisons. Chez les Roumains, les Serbes, les Bulgares les signes de maison, avec de légères différences étaient réellement des signes familiaux ou de ménage. Ceux-ci étaient taillés sur

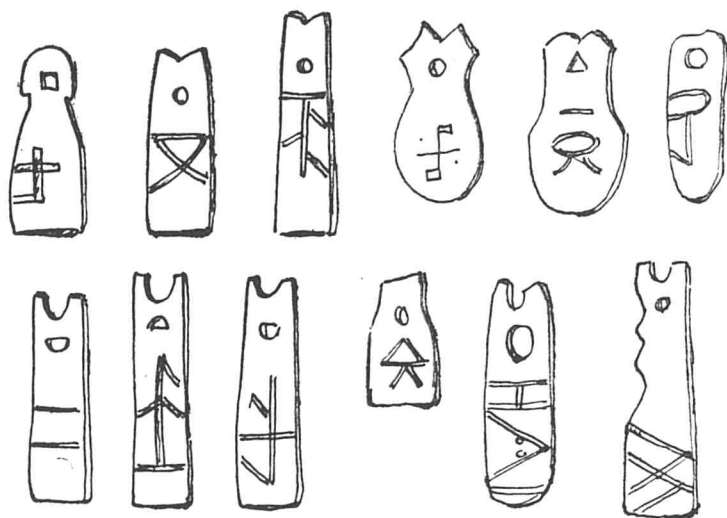


Fig. 12. — Signes de maison ou *Kabel* de type plaquette mobile

les poutres ou les poteaux intérieurs ou extérieurs des maisons, à côté des noms des maîtres constructeurs en bois. La taillade se faisait aussi sur le *răboj* de chaque maison. Quand les percepteurs des villages voulaient contrôler l'identité d'un *răboj* d'impôts, dont ils avaient perdu le chiffre mais dont la doublure symbolique leur était connue, ils faisaient le contrôle des poutres ou des poteaux de la maison respective, sur lesquels on trouvait les copies des timbres en bois, des signes familiaux. Aussi le contrôle de l'identité d'un *răboj* avec valeur testamentaire⁶⁴ se faisait non seulement par la vérification des parties de cet instrument le *cotor* (la souche) et la *țăncușa*, (l'échantillon) qui devaient s'accorder entre elles, mais aussi par la vérification des signes apposés parallèlement sur le *răboj* et sur les objets qui constituaient la succession testamentaire, c'est-à-dire la maison, les ustensiles, les meubles, les animaux domestiques et toutes les autres pièces d'usage personnel du testateur.

d) Les signes des floteurs. Les signes d'une occupation secondaire caractéristique aux régions de la montagne, le flottage sur les ruisseaux constituaient une sous-catégorie à part de signes juridiques

⁶⁴ P. N. Panaitescu, *Tome cité*

coutumiers. En général, ceux qui conduisaient les radeaux employaient leurs signes familiaux (fig. 13 et 14). Dans ce cas-là dans leur graphie intervenaient de petites modifications formelles pour indiquer d'une part la filiation et d'autre part la distinction filiale ⁶⁵.

e) Les signes des mineurs. Les casseurs de sel du XIX^e siècle marquaient à coups de marteau les blocs de sel dans les salines pour pouvoir reconnaître les résultats de leur travail libre lorsqu'ils devaient être payés (fig. 15). Les signes des casseurs de sel ou des *șalgăi* ⁶⁶ étaient des moyens coutumiers de reconnaissance du travail ainsi effectué. Entre ces signes de la propriété du travail chez les casseurs de sel dans les salines domaniales et les signes de propriété du travail des autres occupations villageoises, les analogies sont surprenantes.

2. *Les signes des métiers villageois.* De cette catégorie de signes font partie intégrante toutes les marques appliquées par les artisans sur leurs produits artisanaux, comme indices du servage artisanal ou de la liberté professionnelle. Les signes de tous les métiers villageois connus dans le féodalisme ont une destination multiple : de marquer le finissage d'un ouvrage, d'indiquer l'appartenance de la création artistique d'un ouvrage, de consigner le contrôle de la production (sous le rapport quantitatif ou qualitatif), de noter la possession légale, etc.

a) Les signes des potiers ou les marques des potiers. Dans la littérature archéologique de notre région historique ethnographique ces signes sont les plus connus et les plus étudiés de toutes les catégories de signes artisanaux déjà énumérés ⁶⁷. Leur immense variété formelle se maintient pareille au cadre de la même typologie générale esquissée par nous (fig. 16 et 17). C'est pourquoi leur étude parallèle avec les autres signes juridiques artisanaux contribue à élucider quelques-uns des aspects encore inconnus du problème général des signes juridiques coutumiers et populaires.

Les signes des potiers ont été divisés en deux groupes : en signes appliqués par les potiers comme marques sur le produit de leur travail et en signes exigés par les clients sur les pots commandés par eux. La première catégorie de signes a pu avoir une signification rituelle et un

⁶⁵ Theodor T. Burada, *Despre creștăturile plutașilor ...*, p. 16.

⁶⁶ Theodor T. Burada, *Despre creștăturile șalgăilor ...*, p. 173—174.

⁶⁷ Tvetko Popović, *Лончаре теоу Боени Херцеговини*, dans « Гласник », Сарајево (Инст етног.), XI, 1956; Marija Vrtasević, *Печатици на словенскоу керамици д неким Музеји*, dans « Рад вој воганским Музеја », 5, 1956, Jordanka Čangova, *Търговски памейренил в Преслав*, dans « Известия на архео Инст » Sofia, 1957; Petre Diaconu, *Mărci de olari din Dobrogea (sec. X—XI)*, exposé à l'Institut d'archéologie, Bucarest; Maria Comța, *Cu privire la mărcile de olari, din epoca feudală timpurie*, dans SCIV, XII, 2, 1961, 291—306.

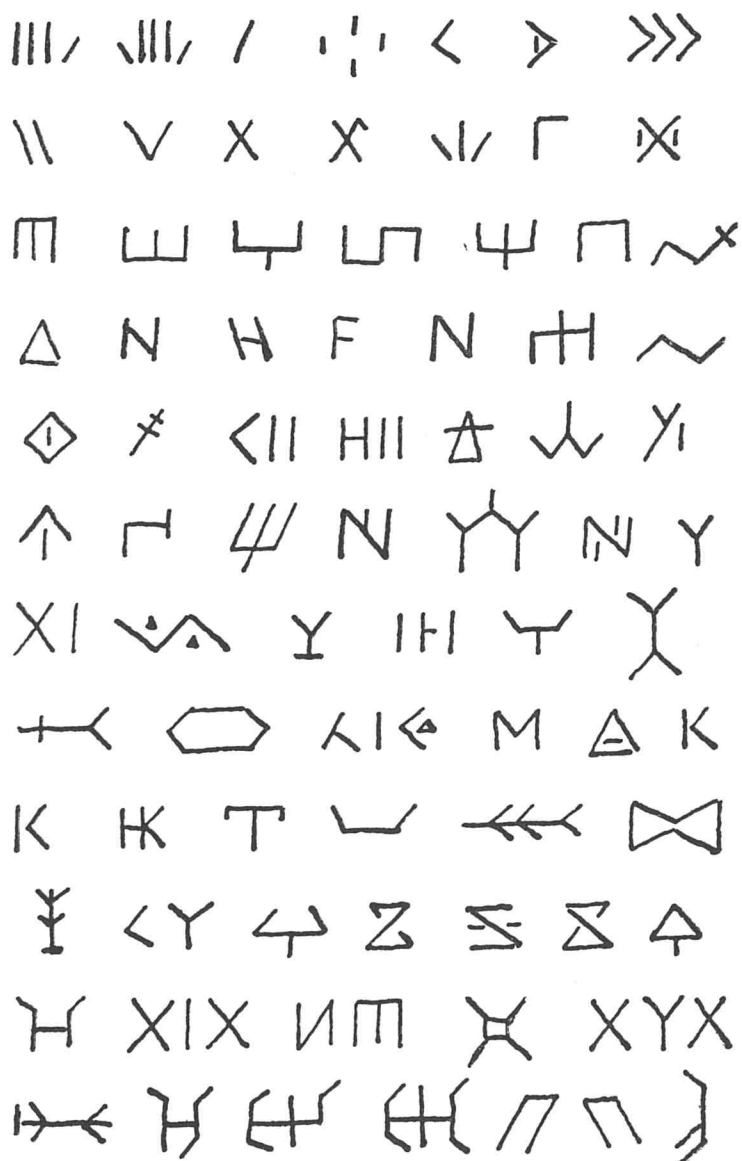


Fig 13 – Signes des flotteurs, taillés dans les poutres des radeaux.
D'après Th. Burada



Fig 14 – Autres signes des flotteurs. D'après Th Burada

caractère professionnel, ou un caractère technique et une forme artistique. La seconde catégorie a pu aussi avoir une signification rituelle imposée par le client, ou simplement un caractère de marque de reconnaissance personnelle. Les signes ou les marques des potiers étaient en général

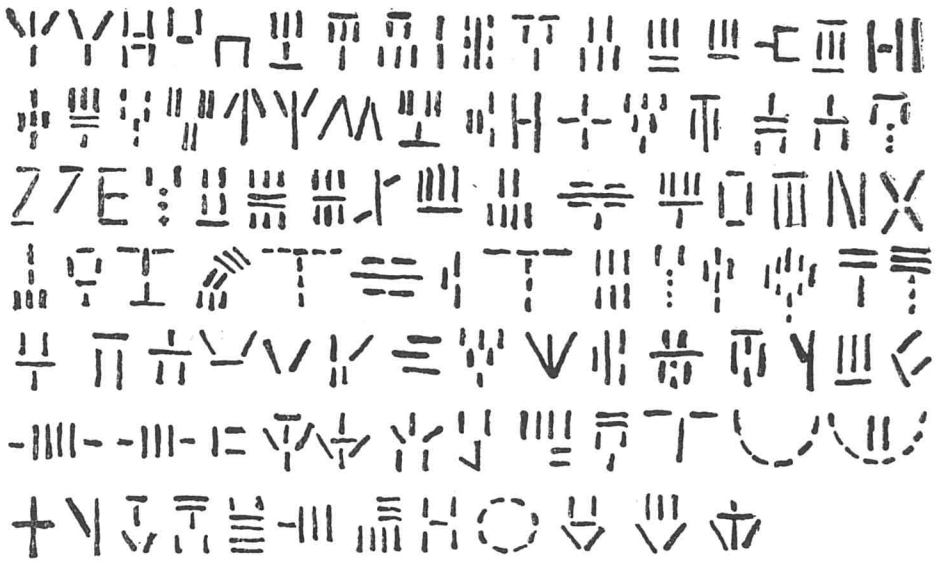


Fig. 15 — Signes des marteleurs de sel dans les salines domaniales D'après Th Burada

sigillés dans la pâte molle du fond des vases. Lorsqu'on voulait préciser qu'il s'agissait d'une possession personnelle des pots on les sigillait sur les anses. Quelquefois les signes de possession étaient réalisés en graffiti après la cuisson sur les parois intérieures ou extérieures des vases. Les signes rituels des artisans ou les signes rituels demandés par les clients étaient incisés sur la partie du vase qui était consacrée selon la tradition ou la superstition locale de l'emploi ⁶⁸. Le système des signes de poterie est raccordable avec tous les autres systèmes des signes professionnels. Il est unitaire au point de vue structurel et fonctionnel pour tous les peuples de la région carpato-balkanique malgré toutes les variantes qui lui sont propres. C'est un fait vraiment remarquable que cette unité se soit parfaitement maintenue durant presque toute la période féodale dans notre région historique et ethnographique.

b) Les signes des casseurs de pierre, des maçons. Les signes artisanaux des casseurs de pierre et des maçons

⁶⁸ Romulus Vulcănescu, *Figurarea mânu* III, p. 236 et suiv., IV-V, p. 419 et suiv.

de notre région sont peu connus et peu étudiés. Les indications les plus remarquables dans cette direction ont été fournies par les archéologues bulgares. Les signes des casseurs de pierre et des maçons étaient gravés,



Fig. 16. — Signes des potiers féodaux. D'après Petre Diaconu.

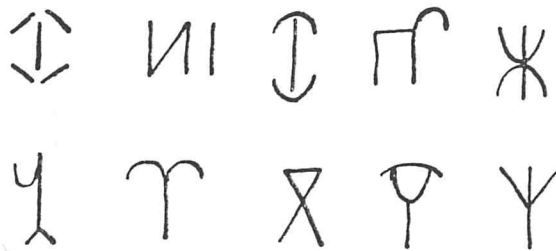


Fig. 17. — Autres signes des potiers féodaux. D'après Petre Diaconu.

d'après eux, en pierre travaillée, soit pour marquer le droit de travail déjà effectué, soit pour indiquer la jointure des pièces dans un ensemble d'une construction quelconque, soit pour attribuer un rôle spécial dans la démarcation villageoise (sur les pierres de confins, sur les pierres funéraires, etc.).

e) **Les signes des cordonniers.** Dans la littérature ethnographique les signes des cordonniers féodaux ont été à peine étudiés. La contribution des études serbes est, à ce point de vue, essentielle ⁶⁹. On connaît trois catégories de signes de cordonniers : ceux qui indiquent



Fig. 18. — Signes des cordonniers de Vršac, de 1840 D'après Milan Milošev

le symbole de la corporation ou de l'artisan, ceux qui précisent la quantité et la qualité des produits et enfin ceux qui spécifient la dimension des embauchoirs employés pour tendre et tirer la peau ou pour remonter les bottes (fig. 18). Ces trois catégories de notations sont à leur tour semblables aux autres signes artisanaux.

d) **Les signes des charpentiers, des forgerons, des ferronniers, des tailleurs de bures** qui étaient à la fois des foulonniers, des peaussiers, des pelletiers, etc. étaient quelquefois marqués sur les parties cachées des pièces confectionnées et quelquefois sur les parties visibles (les signes étaient alors compliqués, ils avaient un caractère ornemental). Tous ces métiers utilisaient dans leur ensemble comme notation le pointillage, des signes polygonaux et alphabétiques. Un exemple de signes préféodaux de type runique des VII^e — IX^e siècles qui relèvent un calcul mathématique d'un métier jusqu'à présent indéfini, est représenté par les sgraffiti trouvés sur une colonne romane de Dobroudja, décrit par Maria Comşa ⁷⁰ (fig. 19).

e) **Les signes abrégatifs astrologiques et zodiacaux des médecins-sorciers du village.** Les médecins-sorciers du village employaient au moyen âge des signes astrologiques et zodiacaux improvisés par eux, pour représenter ainsi les supposées

⁶⁹ Milan Milošev, *Tome cité*, p. 134.

⁷⁰ Maria Comşa, *Знаки раннефеодальной эпохи, вырезанные на римско-византийской колонне*, dans « Дася », N.S, VI, 1962, p. 293—316.

forces naturelles ou sociales à leur gré, pour imaginer aussi les aspects positifs ou négatifs de la fortune, du bonheur et du pouvoir qu'ils prétendaient détenir par leur fausse science.

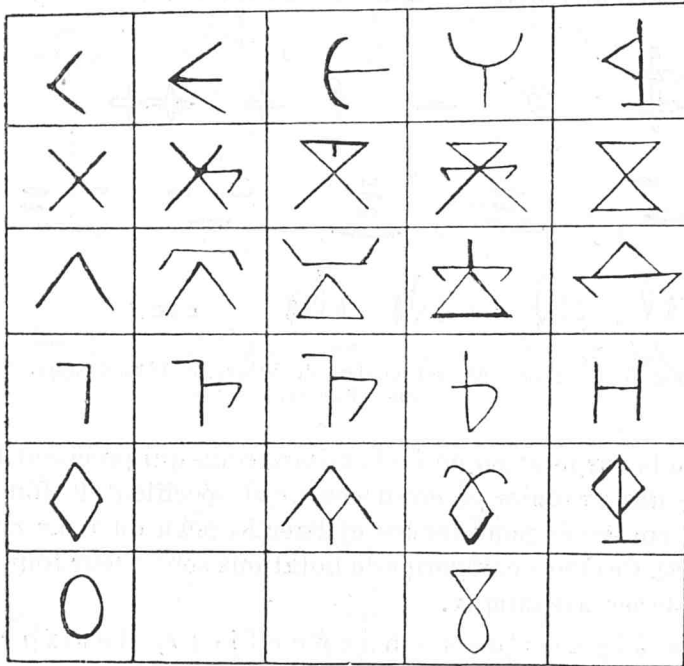


Fig 19 — Signes sgraffiti rupestres de type runique, découverts en Dobroudja. D'après Ion Barnea.

C. LES SIGNES JURIDIQUES DE L'INFAMIE.

Par signes juridiques de l'infamie on entendait dans le droit coutumier et aussi dans le droit écrit féodal, tous les signes distinctifs portés ou infligés aux condamnés sur leur corps (les hanches à la manière de la *sampi* grecque; les épaules ou le front selon le degré de condamnation) ou appliqués sur les vêtements; à ceux qui se trouvaient en état de semi-servage (les tziganes)⁷¹; à ceux qui s'étaient rendus coupables d'un sacrilège (les signes des profanateurs de tombeaux) ou à ceux atteints d'une maladie incurable (la lèpre). Parmi les signes les plus utilisés dans la région carpatobalkanique, mentionnés dans le folklore local, il faut désigner les stigmates pour les condamnés pénaux et pour ceux réduits à l'état d'« esclavage féodal ».

⁷¹ *Istoria României*, Tome II, 196, Bucarest, p. 307—339; *Documente privind istoria României*, veac XV. A. *Moldova*, II (1476—1500), Bucarest, 1954.

D. LES SIGNES JURIDIQUES FUNÉRAIRES

Une catégorie de signes également peu connue est celle des signes juridiques coutumiers qui marquaient la propriété sépulcrale. La tradition des signes du sépulcre s'est maintenue jusqu'au XX^e siècle. Ils étaient

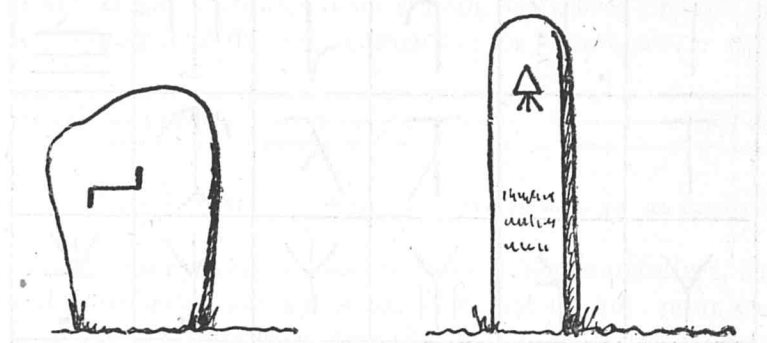


Fig 20 — Un *bolohan* (bloc) de Moldavie avec *șeriu* (signe) et un *stîlp* (potcau) d'Oltenie avec *sâmn* (signe), comme signes de propriété du tombeau.

directement gravés sur les poteaux et sur les pierres funéraires à côté des autres signes confessionnels utilisés à cette occasion et parmi des signes artisanaux du travail attribués au défunt, des images stylisées représentant le défunt, etc. C'est le cas des signes de famille sur les *bolohani* (les blocs de pierre) et sur les *stîlpi* (poteaux de bois) des cimetières roumains ⁷²,

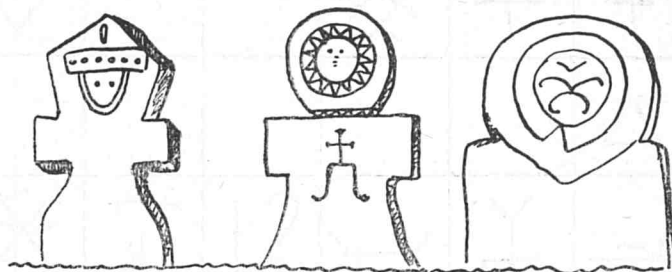


Fig 21 — Stèles funéraires avec des signes de propriété tombale, de Bulgarie. D'après Geza Fehér

sur les *stekac* (pierres tombales ornées) bogomiliques de Bosnie ⁷³, sur les pierres et les croix des tombeaux anciens en Bulgarie ⁷⁴ (fig. 20 et 21).

⁷² Romulus Vulcănescu, *Troița la români*, studiu de etnografie istorică, Bucarest, 1948, Ms

⁷³ *Enciklopedija Jugoslavije*, Tome I, A-Bosak, Zagreb, MCMLV, p 641-649; Mitar Vlahović et Padja Milosavljević, *Monuments funéraires paysans de Serbie*, Belgrade, 1956

⁷⁴ Géza Fehér, *Tome cité*, p 86-122

Certains signes rituels découverts dans les basiliques rupestres pré-féodales de la Dobroudja, décrits par I. Barnea ⁷⁵, ont aussi un caractère funéraire qui découle indirectement de leur analyse morphologique et

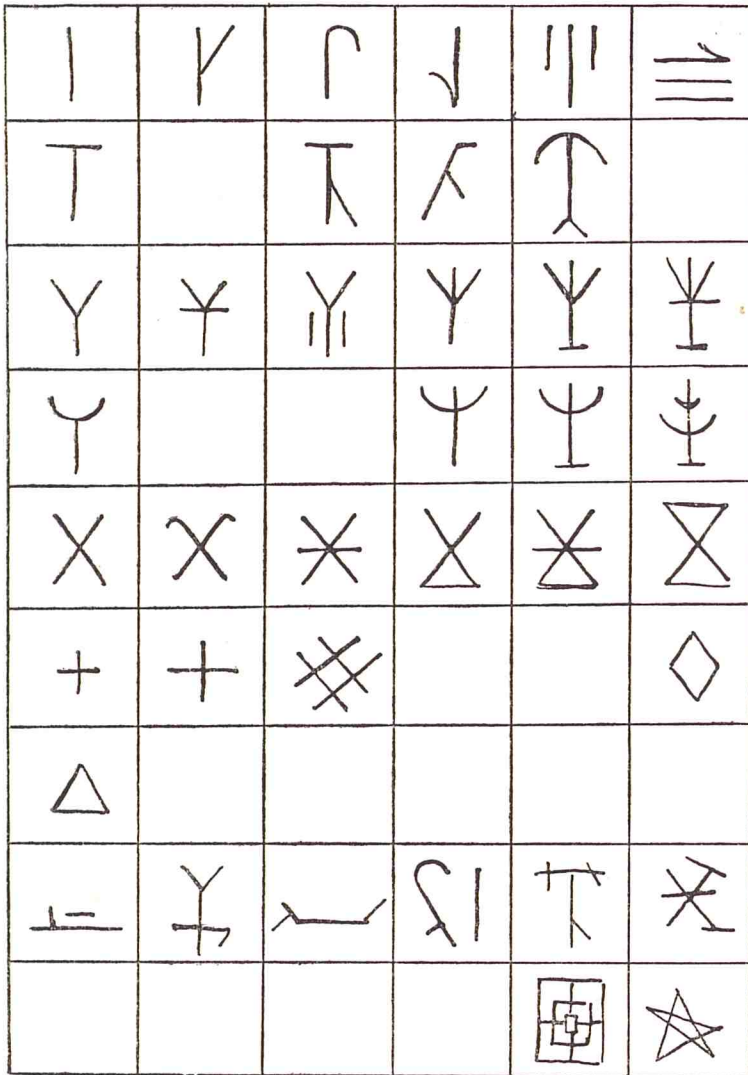


Fig 22. — Signes de l'époque préféodale sur une colonne romano-byzantine de Dobroudja D'après Maria Comşa.

⁷⁵ Ion Barnea, *Les monuments rupestres de Basarabi en Dobroudja*, dans « Cahiers archéologiques », XIII, 1962, Paris, p. 187—208; Ion Barnea, *Предварительные сведения о каменных памятниках в Бассараб (обл. Добруджа)*, dans « Dacia », N.S., VI, 1962, p. 293—316.

fonctionnelle. Le pentagramme, la *crux gammata duplex*, le motif du solitaire, le labyrinthe, etc. sont probablement des signes rituels superposés ultérieurement (fig. 22).

E. LES SIGNES D'USAGE DOMESTIQUE.

Les signes qui marquaient en général les pièces propres au ménage villageois ⁷⁶ font partie de cette catégorie : les signes gravés sur les murs,

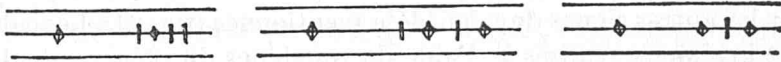


Fig 23 — Crestături (incisions) et tăieturi (taillades) sur les meubles

sur les poutres intérieures, sur les frontons et les frontispices, sur les toits (en roumain *boldurile*), sur les portes à loquet de bois pour conserver le secret de la fermeture, sur le mobilier, sur les écuelles en terre, sur les produits alimentaires (des pâtres), de l'industrie textile villageoise, etc. (fig. 23).

F. LES SIGNES INSTRUMENTS DE CALCUL

+	×	△	┌	└	└
Dumitru	Josif	Jon	Marin	Juan	Gheorghe
≡≡≡ / 0	≡≡≡ :	≡≡≡	≡≡≡ .	- / 0 0	/ 0
≡≡	∨				
Toma	Grigora				
≡ 0 0	0 0				

Fig 24. — Signes de răboj. D'après P. N. Panaitescu

La catégorie la plus connue et la plus fréquente de signes juridiques coutumiers dans la région carpato-balkanique est celle utilisée comme

⁷⁶ Tárkány Szucs Ernő, *Régi vásárhely tulajdonjegyek*, dans « Index ethnographicus », 1958, déc., Budapest, p. 210-228.

instrument de calcul. Les Roumains, les Saxons de Transylvanie, les Szekler, les Hongrois, les Serbes et les Bulgares se sont successivement occupés de l'étude des ces signes. Un compte rendu ingénieux sur ces calculs effectués avec des runes et pseudorunes a été conçu par Maria Comşa pour le préféodalisme du Sud-Est de l'Europe. Dans cette direction il faut souligner l'importance des recherches parallèles et comparatives des signes du *răboj*. Ces signes contribuent à la connaissance complète de tous les autres signes de calcul déjà mentionnés (fig. 24). Les calculs multiples et ingénieux réalisés à l'aide de ces signes du *răboj* : calculs mathématiques, calculs comptables, etc. sont vraiment dignes d'une attention toute particulière.

III. LA GRAPHIE DES SIGNES JURIDIQUES

Les signes juridiques coutumiers et populaires conservent chez les Roumains, les Saxons de Transylvanie, les Szeklers, les Hongrois, les Serbes et les Bulgares une graphie propre qui se rattache, d'une part, à la nature, à la forme et à la destination des objets marqués, et, d'autre part, à la tradition et à la notation spéciale. Ils représentent un système à la fois idéogrammatique et mnémotechnique, en plein développement dialectique, dans lequel on retrouve également, à côté de l'ingéniosité de la notation, l'aspect juridique de la filiation de tous ces signes. Les signes reflètent les éléments de la réalité physique (les plantes, les animaux, les constructions rurales, les objets domestiques, etc.) et de la réalité sociale (les emblèmes du pouvoir politique de l'Etat ou du pouvoir confessionnel, l'héraldique de la classe dominante, les insignes des corporations, etc.).

Dans leur structure formelle les signes juridiques coutumiers et populaires dérivent nécessairement les uns des autres, les signes complexes des signes simples, les signes abstraits des signes concrets, les signes symboliques des signes indicatifs. Quelquefois cette dérivation était le résultat d'une évolution organique, autrefois c'était le résultat indirect d'une succession légale entre les membres d'une famille. L'idée de cette succession a été étudiée par B. A. Ribakov⁷⁷, Zoja Kolosowna⁷⁸ et d'autres, pour vérifier plusieurs générations d'artisans suivant leurs signes juridiques professionnels.

⁷⁷ B. A. Ribakov, *Tome cité*, p. 181.

⁷⁸ Zoja Kolosowna, *Z badań nad znakami garnawskimi z okresu wczesnodziejowego*, ans « *Slavia antiqua* », II, 1949—1950, p. 438—450.

La graphie des signes juridiques, considérée comme telle, est très variée. Dans ce qui suit, nous nous proposons de la systématiser, d'après deux critères : le critérium de la complexité croissante et celui de l'utilité toujours plus généralisée.

a) Les plus simples signes juridiques coutumiers, pour toutes les catégories de notations, sont ceux de type *tamga* (1, L, t, L, ©) et les signes géométriques simples (•, +, ×, ×) ou réduplicatifs (†, †, ||)

b) Les signes géométriques compliqués mais symétriques (Δ, ▣, A, ⊕) ou asymétriques (⚔, ⚔, ♣, ♣, ♣) leur succèdent.

c) Certains signes juridiques ressemblent par leur graphie à certains signes alphabétiques, c'est pourquoi ils sont généralement nommés signes de type runique. A leur tour les signes de type runique sont très différents ; les plus simples ressemblent aux runes (↑, ⚔, ⚔, †), d'autres aux lettres grecques (Δ, π, <, γ, Γ), d'autres aux lettres cyrilliques (Ч, И, Н), d'autres enfin aux lettres latines (F, K, M, N). Les ressemblances avec les lettres arabes sont encore du domaine de l'hypothèse. En ensemble les ressemblances sont parfois accidentelles. Elles ne sont pas dues tant à une polygenèse graphique, qu'à un croisement des influences et des contaminations culturelles exercées durant certaines périodes historiques sur leur fond commun carpato-balkanique.

d) Beaucoup de signes juridiques coutumiers reflètent par leur structure idéoplastique les éléments environnants de la nature physique (le sapin ♣ ; deux vagues qui se rencontrent ∞ ; un pont ∩ ; une partie du corps humain, la main ∩, etc) et des éléments de la nature sociale (une balance √□ ; des insignes civiles, confessionnelles ou de l'Etat)

e) Quelques signes juridiques coutumiers ont une structure graphique non définie ou pas encore identifiée. En général, ils sont du type ∞, √, ∞, ∞, etc.

f) Une catégorie graphique à part les signes juridiques coutumiers est constituée par les incisions et les taillades effectuées sur les corps des

Signes communs

Des pâtres		†	Y	∩	└	∩
Agricoles	⊖	†	Y	∩	└	∩
Des flotteurs	◇	≠	Y	∩	└	∩
Des mineurs	⊖	≠	Y	∩	└	∩
Des potiers	⊖	†	Y	∩	└	∩
Des charpentiers	◇	†	Y	∩	└	∩
Des casseurs de pierre	◇	†	Y	∩	└	∩
Des corroyeurs	⊖	†	Y	∩	└	∩
Des pelletiers	⊖	†	Y	∩	└	∩
Des cordonniers		†	Y	∩	└	∩

Fig 25 — Signes communs carpato-balkaniques classifiés d'après les occupations villageoises,

animaux, spécialement par les pâtres et les éleveurs. Elle a été présentée par tous les ethnographes carpato-balkaniques. Dans notre étude nous insisterons seulement sur un aspect peu discuté jusqu'à présent : la correspondance existant entre les signes entaillés sur les oreilles des ovins ou incisés sur la nuque des porcins et le reste des signes juridiques coutumiers qui appartiennent aux autres domaines de notation. Les planches illustratives annexées nous font comprendre plus clairement en quoi consiste cette correspondance morphologique entre les signes juridiques appartenant au fond commun des notations mentionnées (fig. 25).

g) Les signes destinés à la flétrissure avaient une autre graphie, plus simple et plus claire. C'était un véritable supplice lorsqu'ils étaient infligés aux hommes et aux animaux, à cause de leur application profonde.

h) La graphie des signes chromatiques est la plus simple. Elle ne suppose aucun effort d'imagination idéoplastique.

Le processus d'élaboration des signes, dérivant les uns des autres, est provoqué soit par une transformation lente qui a eu lieu pendant des siècles, soit par des transformations rapides, provoquées dans la succession des signes, au sein d'une famille. La filiation graphique qui exprime la filiation juridique dans le dernier cas peut être suivie grâce au signe et à la technique de notation. Les formes les plus importantes du processus de dérivation des signes sont d'après nos recherches sur terrain :

— la dérivation par répétition d'une partie des signes : X, XX, XXX; V, VV.

— la dérivation par le changement de la position des éléments d'un signe : K1, KJ, K↑, KL.

— la dérivation par multiplication des éléments secondaires à l'intérieur du signe de base Δ, ◊, ⚡, ⚡; X, X, X.

— la dérivation par intercalation de signes auxiliaires dans le corps du signe de base : XIX, XYX, XVX.

— la dérivation par combinaison avec d'autres signes similaires : K, K; A-, A

— la dérivation par renversement : ∞, ⤴; ⊥, ⊓.

Ainsi que nous pouvons de nouveau constater, il y a un ancien fond graphique commun des signes juridiques coutumiers et populaires

pour toutes les activités sociales-économiques des peuples carpto-balkaniques. Une multiplicité non définie de signes juridiques similaires qui se distinguent graduellement entre eux, suivant la nature des pièces qui devaient être marquées, en dérive. La technique de les consigner était en général la même. Les distinctions les plus importantes ont été déterminées plutôt par la conception traditionnelle de la notation que par la structure formelle de la matière à marquer. Les particularités les plus importantes appartiennent à ceux qui exécutent les signes. Afin de pouvoir reconnaître plus facilement leurs signatures, ceux-ci commettaient des erreurs en traçant les lignes ou bien ils appliquaient les signes dans une position secrète sur une certaine partie de l'objet noté.

IV. LES NOMS DES SIGNES JURIDIQUES

Un aspect remarquable du problème est la découverte et l'enregistrement de la terminologie historique des signes juridiques coutumiers et populaires chez les peuples carpto-balkaniques. Pour cette difficile opération lexicographique, il nous faut faire une précision : notre exposé ne sera ni strictement linguistique, ni exhaustif au point de vue lexicologique.

En ce qui concerne la terminologie villageoise des signes juridiques coutumiers et populaires nous constatons trois catégories de termes :

— une dénomination générique, fondamentale pour les peuples carpto-balkaniques, qui se trouve à la base de toutes les autres dénominations historiques évoluées au point de vue lexical,

— des noms différenciés entre les peuples carpto-balkaniques, par provinces historiques ou régions et zones ethnographiques plus restreintes, considérés comme résultats, soit d'une évolution lexicale interne, soit de certaines contaminations et influences, substitutions et régressions de calques, provoquées par des facteurs extérieurs, tels la culture des peuples et des populations cohabitants ou voisins et

— des noms plastiques, qui reflètent plus ou moins, sur le plan local, la réalité concrète dont le créateur des signes s'est inspiré dans une certaine conjoncture historique, ce qui met en évidence l'accord du sens pratique et du sens artistique du notateur.

a) Le nom générique qui semble recouvrir par sa définition toutes les catégories de signes juridiques coutumiers et populaires chez les Roumains, sur le territoire de la Roumanie, est *sămn* (signe). Par le *sămnul omului* (le signe de l'homme), le Valaque, le Moldave, le Transylvain, l'habitant de Dobroudja entendent la même chose. Les Saxons de Tran-

sylvanie utilisent pour cette notion le terme *Reichen*, ainsi que les Allemands. Les Szeklers emploient le terme *bilgo* et quelquefois *belyegzo*, qui ne sont que des métathèses des termes hongrois : *billog* qui signifie fer rouge, marque, stigmaté et *billogozás* qui signifie marquage au fer, ferrade proprement dite ^{78 bis}. Chez les Serbes et les Bulgares la terminologie se concentre sur le nom *знак* (signe). Les distinctions du terme serbe de celui bulgare sont si modestes dans leur structure, qu'elles ne comptent même pas. En tout cas *знак* ne doit pas être confondu avec *печать* (sceau), équivalant à *pecetie* en roumain.

b) A l'époque d'apogée du féodalisme, les noms génériques des signes juridiques coutumiers et populaires ont subi des modifications qui se retrouvent dans toute la lexicologie carpato-balkanique à cause des conditions historiques variées, propres au développement de chaque pays. Certaines modifications dues à la technique locale de marquage, d'autres à l'occupation de ceux qui exécutaient ces marques et, enfin, aux possibilités du matériel, imprimaient aux noms des signes des traits caractéristiques.

Chez les Roumains les signes juridiques marqués au fer rouge prennent le nom de *tamga* et *danga* en Moldavie, et *danga* en Valachie, qui sont des emprunts lexicaux pris directement aux peuples migrants. Le *tamga*, terme original de provenance mongolo-turque, a été un signe d'autorité de l'Etat, du pouvoir politique et économique tatar, introduit parallèlement aussi chez les Slaves sous le même nom de *manza*. Des actes de l'occupation tatare le terme s'est répandu à l'époque de la domination tatare, pour devenir un signe de propriété des grands éleveurs domaniaux, ou bien le signe d'autres occupations et activités sociales et économiques féodales. Le terme se rencontre aussi dans l'ethnographie juridique bulgare et serbe, mais de manière sporadique et altérée. A cause de la matière employée pour l'instrument à flétrir, l'équivalent du mot *tamga* était en Transylvanie le mot *fer* et en Moldavie *șeriu* (dialectal *fer*). Chez les Saxons de Transylvanie le terme change son nom suivant l'objet à noter : *Hausmarken* (signe de maison), *Viehzeichen* ou *Viehbrennzeichen* (signes pour marquer les bestiaux). Chez les Szeklers, parallèlement à *bilgo* nous rencontrons aussi *bolyegzo* (ferrade). Au XVIII^e siècle un terme nouveau paraît dans le Banat, c'est le mot *јџ* (signe). En réalité ce mot est calqué sur le mot *јџ* (signe) serbo-croate, apporté par les mouvements métanastatiques des populations danubiennes.

Des signes juridiques coutumiers ont acquis des noms populaires propres suivant l'objet professionnel qu'ils marquaient. Par exemple,

^{78 bis} Eckhardt Sándor, *Magyar-francia szótár*, Budapest, 1958, p. 206

chez les Roumains, les signes pastoraux taillés dans les oreilles des ovins, prenaient des noms presque intraduisibles; *potricale* (alène tubulaire) ou *preducele* (poinçon tubulaire), etc. Le terme *producea* est d'origine slave et provient du mot *produh* qui signifie orifice, trou, bouche. En roumain il est probablement emprunté de la langue slave-méridionale. On emploie aussi *cresteze* (pour les coupures ou les incisions en forme de croix ou de lignes droites et parallèles). Le terme *cresteze* a une évolution sémantique très riche. En réalité les *cresteze* effectuées sur les objets sont différentes de celles effectuées sur les animaux. On faisait des entailles aux objets par différentes coupures et ciselures. Ce fut le cas des poteaux et des poutres des maisons, du mobilier villageois, des outils de travail. Quant aux animaux, on leur faisait, en général, des entailles à la nuque pour les chiens, les chevaux, les porcs; aux oreilles pour les moutons, les bovins; aux lèvres pour les ovins, etc. Comme un doublet lexical du terme *знак* (signe) nous rencontrons chez les Serbes et chez les Bulgares le mot *ознак* (indice), dont le sens plus restreint est à la fois plus précis. C'est le terme employé par les éleveurs et les pâtres (*ознака на раговими*) qui précise en même temps la notation chromatique des animaux (*окраски ознак*). Chez les Serbo-Croates nous rencontrons comme terme propre le mot *jig* qui marque en même temps l'instrument à flétrir et la flétrissure elle-même.

c) Les signes juridiques coutumiers ont acquis des dénominations plastiques dans la mesure où leur figuration graphique reflète, plus ou moins, des aspects essentiels ou secondaires de la réalité physique environnante, ainsi que de la réalité sociale de classe.

Ainsi les signes qui figuraient des plantes prenaient les noms des plantes correspondantes: *brăduț* (petit sapin), *lalea* (tulipe), etc. Les signes qui figuraient les parties du corps de l'animal prenaient les noms de ces parties: *coarne* (des cornes), *ochiu* (œil), etc. Les noms des signes astrologiques et zodiacaux: *stea* (étoile), *luna* (lune), *soare* (soleil), etc.

On doit accorder une attention toute particulière aux noms des signes exécutés par les pâtres: *crestături* (incisions), *tăieturi* (taillades), *forfecături* (coupures), *chișcățuri* (pincements), etc. Dans son étude déjà mentionnée D. Marinov passe en revue ces termes chez les *Caracacieni*, les Bulgares et les Turcs, sans faire de précisions concrètes sur leur genèse.

A l'époque d'apogée du féodalisme, les pâtres roumains marquaient les moutons au museau avec des *arsuri* (brûlures). Mais vu le caractère dangereux de ces signes, cette technique primitive a été abandonnée.

Les signatures chromatiques dénommées *boituri* (teintures) ont occasionné des noms supplémentaires provoqués par les noms génériques des couleurs utilisés par chaque peuple pris à part.

Dans une partie antérieure de notre étude nous avons déjà vu que chez les Roumains quelques signes juridiques ont été dénommés *tanga*, *tanga* et *danga* d'après une réminiscence de la domination tatare ; ou bien on les a nommés *bouri* (têtes de bœufs) d'après le nom du blason héraldique de l'Etat moldave féodal, ou encore *fiare* d'après les instruments de supplice juridiques du moyen âge, etc.

V. LE RÉGIME COUTUMIER DES SIGNES JURIDIQUES

L'étude de cet aspect particulier des signes juridiques chez les peuples carpato-balkaniques n'a pas encore été entreprise, quoique ses prémisses aient été posées. Nous constatons dans la littérature ethnographique un intérêt toujours croissant pour les « Questionnaires » qui étudiaient, suivant différents points de vue, les coutumes juridiques⁷⁹. Les tentatives pour reconstruire le droit coutumier roumain⁸⁰, serbe⁸¹, bulgare⁸², etc. ne parviennent non plus à nous fournir beaucoup d'éléments comparatifs, parce que toutes ces reconstructions n'ont été ni accomplies, ni coordonnées entre elles. Toutefois, pour l'apogée et pour le déclin du féodalisme les études de droit coutumier chez quelques peuples carpato-balkaniques ont abordé, soit à titre de curiosité scientifique, soit à titre d'information bibliographique, des aspects importants du problème.

Dans son ensemble le droit consuetudinaire des peuples slaves méridionaux est, ainsi que chez les Roumains, répandu dans les documents des archives ou diffusé dans les traditions et les pratiques juridiques du peuple consacrées dans le folklore juridique⁸³.

⁷⁹ B. P. Hasdeu, *Tome cité* ; N. Densușianu, *Tome cité* ; Valtazar Bogišić, *Questionnaire*, Zagreb, 1833 et « Sbornik sadšnjih običaja u južnik Slovena », Zagreb, 1874

⁸⁰ G. Fotino, *Tome cité* ; Nicolae Iorga, *Les origines et l'originalité du droit populaire roumain*, dans « Bulletin de la Section Historique », XIX, 1935 ; Gh. Cronț, *Dreptul consuetudinar în imperiul romano-bizantin și în țările române*, Bucarest, 1947 ; Romulus Vulcănescu, *Éléments de droit coutumier pastoral roumain*, exposé au VII^e Congrès international d'anthropologie et d'ethnographie, Moscou, 1964.

⁸¹ Feodor Demelic, *Le droit coutumier des Slaves méridionaux d'après les recherches de V. Bogišić*, Paris, 1876 ; Valtazar Bogišić, *Sbornik sadšnjih pravnih običaja u jaznik slovena*, Zagreb, 1874.

⁸² S. S. Bobcev, *Българско обичайно съединение (Сборник за народно умоте)*, XXX III, 1917 ; p. XXXI ; Mihail Andreev, *Към въпроса за обичайното право в България*, Sofia, 1955

⁸³ Gh. Cronț, *Tome cité*.

Tous les signes juridiques conservés par la coutume dans la région carpato-balkanique constituent un système complexe et à la fois symbolique de notation figurative, iconographique et graphique, reconnue autrefois tacitement ou officiellement comme tel, par les organes d'administration locale du village, par les organes d'administration centrale de l'Etat, ainsi que par la législation féodale des *pravile* (lois). A cause de cette reconnaissance tacite et unanime, considérée comme normale et fondée sur de très anciens usages généralement répandus dans la région carpato-balkanique, le système des signes juridiques a pleinement survécu jusqu'à l'époque du Règlement Organique dans la Moldavie et la Valachie et jusqu'à la proclamation de l'indépendance d'Etat en Serbie et en Bulgarie; c'est le moment où l'on a commencé à introduire dans la vie des peuples carpato-balkaniques certaines formes d'activité juridique qui rendaient pratiquement inutiles ou annulaient progressivement par l'effet des lois le système des signes juridiques coutumiers et populaires. Au commencement du XX^e siècle les signes juridiques étaient encore utilisés, mais sous des formes de plus en plus altérées, dans les villages retirés des montagnes, isolés des voies de communication. Tous ces signes, au XX^e siècle, ne sont plus que des vestiges juridiques, qui ont perdu leur caractère d'actes probatoires, étant remplacés partout par des actes probatoires écrits, enregistrés et garantis par l'Etat. Quelques réminiscences du symbolisme juridique féodal existent jusqu'à nos jours, oubliées ou tolérées par les législateurs en tant qu'anciennes coutumes inoffensives du point de vue légal.

Vers la fin du féodalisme, dans leur phase d'extension à toutes les catégories d'activités sociales des villages (asservis ou libres), les signes juridiques deviennent de plus en plus compliqués. Ainsi que nous l'avons déjà précisé, ils accomplissaient des fonctions juridiques, parmi lesquelles les plus importantes étaient : *a*) de marquer la qualité d'un produit quelconque ; *b*) de marquer les prémices d'une occupation ou d'un métier ; *c*) de noter la quantité d'un produit ; *d*) de consigner l'appartenance de classe sociale du possesseur de ce produit (des *răzeși* et des *moșneni* pour les Roumains, des citoyens des *slobodno selo* serbes, des citoyens de *пайску села* ⁸⁴ des raïas turques de Bulgarie, etc.) ; *e*) de consigner la catégorie professionnelle du possesseur ; *f*) de marquer la propriété du travail (asservi ou libre, brut ou artistique) ; *g*) de confirmer l'authenticité du produit marqué ; *h*) d'établir la filiation dans l'action de tester, etc. Dans leur pratique quotidienne toutes ces fonctions juridiques des signes coutu-

⁸⁴ *История Болгарии*, tome I, Moscou, 1954, p. 219.

miers et populaires ont été consignées par des traditions, coutumes et usances plus ou moins établies.

En pleine période féodale, les signes juridiques étaient connus, pratiquement, par tout le village, depuis l'enfant qui menait paître le bétail jusqu'aux vieillards, qui restaient à la maison, des percepteurs du prince qui prélevaient les impôts *răboj* en mains jusqu'aux mercenaires du domaine qui attrapaient avec l'*arcan* (le lasso) les paysans pour les corvées. La connaissance des signes de propriété pastorale, agricole, artisanale, etc. entraît dans « la coutume de la terre », comme un élément d'éducation civique. Elle se faisait quelquefois directement par l'explication pour tous ceux qui y étaient intéressés, autrefois indirectement par les répercussions matérielles qui dérivait de l'ignorance de ces signes. Les effets d'une connaissance par la violence (les enfants battus aux confins du village pour mémorer les signes des frontières) étaient toujours très graves. Lorsque dans un village on changeait le signe de quelqu'un, pour différentes raisons, ce fait devenait notoire pour tout le village et à la fois obligatoire pour tous les habitants. La connaissance et le respect des signes juridiques coutumiers et populaires étaient imposés par la force coercitive de la coutume. Le système des signes reconnu tacitement valable par la communauté villageoise devait être respecté comme tel, par les *megieşii de prin prejur* (habitants des villages voisins) aussi, afin que leurs rapports juridiques soient en équilibre réciproque et que toute la communauté villageoise intéressée en profite.

A l'époque féodale tous ces signes avaient un caractère communautaire et familial, à l'époque bourgeoise un caractère familial et individuel.

La destruction, la modification et l'altération des signes juridiques incisés, gravés, marqués, taillés, sigillés, etc. sur les produits immeubles ou meubles, comme ceux imprimés sur les animaux, étaient sanctionnées par la collectivité villageoise, avec des punitions dont le contenu pénal reste encore inconnu ; on n'en trouve dans les documents écrits que des références indirectes et dans les enquêtes ethnographiques que des réminiscences et des informations retenues par la mémoire collective. A côté des dommages-intérêts figuraient des punitions complémentaires (corvées, coups de bâton, etc.) conformément à la tradition juridique locale.

Suivant la documentation conservée dans les actes des archives, dans les vagues mentions des *pravile* (loi fondamentale), *legiuvri* (loi habituelle), *codice* (codex) et dans les enquêtes ethnographiques sur terrain

relatives aux coutumes des signes déjà présentés comme vestiges juridiques, nous pouvons affirmer que :

— les signes juridiques coutumiers et populaires ont perdu leur effet dans la vie du village, pour céder le pas à la législation civile et pénale ; dans ce domaine, cette législation se généralise pendant le XIX^e siècle, du milieu urbain vers le milieu rural,

— à l'époque de leur maximum d'applicabilité, le possesseur d'un signe juridique reconnu comme valable pour la communauté villageoise devenait un citoyen à prestige ; un *om bun* (homme bon), un facteur social. Celui qui n'avait pas son signe n'était pas considéré comme *băştinaş* (autochtone), il était un *venetic* (étranger) qui n'appartenait pas au village, à une famille villageoise, et était sans droits communautaires,

— la communauté villageoise reconnaissait de fait et de droit tous les signes qui n'étaient pas contestés publiquement et avec des arguments puissants par un concitoyen (l'épreuve de la croyance, des témoins de la collectivité villageoise confirmés ainsi dans les actes d'archives : *a adunat satul și a adevărit* — il a rassemblé le village et a démontré la vérité —, etc.),

— le signe comme tel était indivisible, mais transmissible par succession, donation, dot, vente-achat. La condamnation pénale avait comme effet la décadence du droit sur le signe ou du droit de transmissibilité du signe,

— le signe marquait les droits et les devoirs qui en dérivait par sa simple application sur des objets,

— en cas de destruction, d'appropriation ou d'aliénation d'un objet marqué avec un signe, le droit ou le devoir étaient invoqués devant les instances de jugement communautaires, comme preuve matérielle du litige : on prêtait alors « le serment sur le signe », sur le *răboj* comme instrument des signes,

— en cas de succession légale, d'imposabilité, de reconstitution des biens matériels épars par les successeurs, on pouvait établir les obligations patrimoniales et fiscales suivant les signes hérités.

De nos jours la connaissance scientifique des signes est différente de la connaissance coutumière et populaire des signes pendant le féodalisme ; le savant cherche aujourd'hui à trouver les causes qui ont abouti à ces concepts de droit coutumier et populaire et d'expliquer l'activité juridique réelle d'après les traces du passé. Penser juridiquement pour le paysan c'était interpréter les signes communautaires, familiaux et individuels d'après ses intérêts immédiats, et conformément à la tradition locale.

CONCLUSIONS

Il résulte clairement de cet exposé que l'étude des signes juridiques utilisés par les peuples carpato-balkaniques durant leur histoire présente une double importance pour la connaissance de la culture sud-est européenne : l'une d'ethnographie juridique et l'autre d'ethnographie linguistique.

Au point de vue de l'ethnographie juridique nous avons présenté les signes juridiques dans leur développement structural et fonctionnel. D'après nous, les signes juridiques coutumiers et populaires constituent un système de notations symboliques juridiques largement répandu et appliqué dans la région historique et ethnographique carpato-balkanique, à partir de l'époque de la commune primitive. Le long des périodes sociales économiques : primitive, esclavagiste et féodale, ce système a subi des transformations successives, qui parfois se sont maintenues jusqu'au XX^e siècle. Les transformations ont abouti non seulement à la modification de son contenu et de sa fonction pratique, mais aussi à l'altération du fond commun des notations graphiques et figuratives à valeur juridique. Au fur et à mesure de la spoliation des biens matériels des classes asservies et exploitées par les classes superposées, les signes qui étaient utilisés sur ces biens ont disparu. C'est ainsi que l'on s'explique le fait qu'à l'époque esclavagiste sur le territoire des pays carpato-balkaniques on employait des signes juridiques du servage complet, tandis qu'à l'époque féodale on employait les signes des privilèges de classe sociale parallèlement aux signes communautaires de l'asservissement ou d'une liberté restreinte.

Nous avons présenté ensuite le passage des « signes coutumiers » qui reflétaient simplement la nécessité pratique de symboliser les relations juridiques des occupations et des métiers préféodaux et féodaux des villages de notre région historique-ethnographique, à des « signes populaires »⁶⁵ plus différenciés, qui reflétaient les nécessités complexes de symboliser des relations juridiques communes à la fois au village, au bourg et à la cité féodale et post-féodale.

Considérée de la sorte, la symbolique juridique des signes coutumiers et populaires représente, d'une part, les modalités pratiques de fixer graphiquement les droits et les devoirs communautaires, familiaux et individuels, connus indirectement jusqu'à présent, du folklore juridique

⁶⁵ Jean Gaudemet, *A propos du « droit vulgaire »*, Milan, 1963

et à cette occasion supposés d'appartenir à la « coutume de la terre » de chaque peuple carpato-balkanique, et, d'autre part, les différents degrés d'évolution de la technique juridique coutumière et de sa complexité graphique croissante d'une culture populaire à l'autre. Malgré leurs caractères spécifiques locaux variant d'un pays à l'autre, d'une époque historique à l'autre et d'une économie sociale à l'autre, les signes juridiques constituent dans leur ensemble un système général, très serré, de notations unanimement acceptées ou tolérées comme telles, indispensables à l'activité juridique interne et externe des peuples.

Au point de vue de l'ethnographie linguistique nous avons présenté les signes juridiques dans leurs implications lexicales, d'abord en tant que documents figuratifs, iconographiques et graphiques d'un langage symbolique reconnu ou accepté dans la législation officielle et ensuite en tant que documents idéogrammatiques de ce langage spécial juridique : le « langage des choses significées ».

En exposant les deux thèses qui expliquaient de manière unilatérale l'origine des signes juridiques coutumiers : la thèse de l'origine runique et la thèse de l'origine technique, dans le vaste et compliqué système général et intrarégional carpato-balkanique des signes juridiques, nous avons constaté non seulement la présence des runes et aussi le fait que cette présence ne complique pas la structure et la fonction du système même des signes. En réalité cette immixtion ou cette mixture des runes avec des signes techniques est à même de faire réfléchir les ethnographes sur la possibilité d'un ancien emploi des runes comme symboles juridiques, à côté des runes employées comme symboles alphabétiques et que dans ce cumul de fonctions graphiques, les runes exprimaient d'autres relations juridiques que les signes techniques proprement dits. Les signes de type runique exprimaient, dans leur ensemble, les relations juridiques quantitatives et les signes de type technique exprimaient, dans leur ensemble, des relations juridiques qualitatives.

L'évolution de ces deux catégories de signes dans le même système de signes juridiques coutumiers et populaires caractéristique à la région carpato-balkanique a reçu une nouvelle impulsion des influences et des contaminations culturelles exercées au long de l'histoire par les peuples migrateur : mais toutes ces impulsions-là n'ont apporté que de très légères modifications d'ordre graphique et lexical dans la vie des signes qui peuvent être identifiés et expliqués historiquement ; elles ont enrichi le code des signes archaïques, tant pour les Roumains que pour la majorité des peuples de notre région historique et ethnographique.

Dans ce système de symboles juridiques, les signes servaient non tant pour distinguer les biens économiques que pour leur attribuer une qualité civile, qui pouvait être transmise, conférée, négociée ou prouvée comme authentique devant les instances de jugement villageois. Le système de notations juridiques sur les objets et les animaux, qui s'est maintenu comme tel, par tradition technique, dans la vie des villages, représente une création juridique de la « coutume de la terre » pendant le féodalisme dans les pays carpato-balkaniques.

ALTERTÜMLICHE ELEMENTE IN DER RUMANISCHEN UND BULGARISCHEN VOLKSMUSIK

von GHEORGHE CIOBANU

Die seit der Entstehung des rumänischen und bulgarischen Volkes vorhandenen unmittelbaren Beziehungen zwischen denselben hatte einen gegenseitigen Einfluß und Austausch auf allen Tätigkeitsgebieten und also auch im Bereiche der Volksmusik zur naturlichen Folge. In bezug auf die Tiefe des Austausches und Einflusses, kann die Forschung auf den Gebieten der Sprachwissenschaft, Volkskunde und Literatur beachtenswerte Erfolge aufweisen ; leider läßt sich nicht dasselbe auch hinsichtlich der Musik behaupten, da die Forschungen auf diesem Gebiete erst am Anfang stehen. Diese bedauerliche Lage der Dinge erklärt sich durch die Tatsache, daß die Musikfolklore einer der jüngsten Fachzweige ist und man noch nicht das zu Forschungszwecken erforderliche Material vollständig gesammelt und geordnet hat. Dennoch ist, unserer Meinung nach, schon die höchste Zeit, sich damit zu befassen. Die sowohl bei uns als auch bei unserem Nachbarvolk südlich der Donau bereits vorhandenen Sammlungen von Volksweisen, die Erfolge der Folkloristen aus anderen Ländern in der Erforschung des aus allen Enden und Ecken der Erdkugel zusammengetragenen Musikmaterials gestatten uns heute, uns mit diesem Problem zu beschäftigen, ohne das Risiko zu laufen, gewisse übereilte Schlußfolgerungen zu ziehen.

Es sei daran erinnert, daß man noch vor nicht zu langer Zeit die Ansicht vertrat, gewisse modale und rhythmische Systeme, wie auch verschiedene Formelemente, gehörten der Musikkultur eines bestimmten Volkes an ¹. Stellte man aber dieselben musikalischen Eigenheiten bei den

¹ Brăilou (1), S 103—105.

Nachbarvölkern oder bei den im Lande lebenden nationalen Minderheiten fest — denn die Forschungen beschränkten sich meistens nur darauf —, dann wurden diese fast immer von einem einseitigen Blickwinkel betrachtet und den auf sie ausgeübten Einflüssen zugeschrieben. Gegen diese Meinung zeugen die Musikdokumente von niemals miteinander in Berührung gekommenen Völkern, welche gemeinsame rhythmische, modale, architektonische Formen und andere Elemente aufweisen. Dies ist eine überaus wichtige Feststellung, die uns dazu führt — um die Worte eines bekannten Musikwissenschaftlers zu gebrauchen, der auch ein bedeutender Folklorist ist —, einige „Gemeinsamkeiten in der menschlichen Natur und in den Grundlagen der Musik“² zu erkennen. Dennoch ist, unserer Meinung nach, das Spezifische der Völker in ihrem musikalischen Schaffen bei weitem interessanter, als die gemeinsamen Züge ihrer Musik. In diesem Zusammenhang sei an Melodien erinnert, die auf 2, 3 und 4 verschiedenen Tönen aufgebaut sind und fast bei allen Völkern gehört werden können³. Ihre klangliche Grundlage ist in der Tat die gleiche, trotzdem klingen sie — die Kinderweisen ausgenommen — bei jedem Volk anders. Unser Interesse gilt aber nicht so sehr dieser gemeinsamen klanglichen Grundlage, sondern vorzugsweise der spezifischen Art der Tonverbindungen, sowie dem melodischen Gewebe, das dadurch entsteht und das bei einem jeden Volk anders ist.

Das gleiche läßt sich in bezug auf den Rhythmus behaupten. Es ist gewiß sehr interessant, daß die rhythmischen Systeme „Le giusto syllabique“⁴ mit dem Wertverhältnis 1 : 2 und 2 : 1 und „Aksak“⁵ mit dem Wertverhältnis 2 : 3 und 3 : 2 besonders verbreitet sind⁶. Aber genau so interessant ist es, die spezifischen Formen kennen zu lernen, die jedes dieser „Systeme“ bei den verschiedenen Völkern aufweist. Das Problem ist gewiß nicht leicht, es kann jedoch gelöst werden, da sowohl die Melodie als auch der Rhythmus, wenn nicht ausschließlich, doch immerhin in erster Linie ihre Organisierung von der Sprache des betreffenden Volkes durch Vermittlung seiner ihm eigenen Versbildung erhält. Auch hier lassen sich gewiß Ähnlichkeiten und manche gemeinsame Züge erkennen: z.B. die periodische Betonung auf jede zweite Silbe, wie auch die achtsilbige Verszeile schemen bei vielen Völkern verbreitet zu sein, was unweigerlich zu einer ähnlichen melodischen und rhythmischen Struktur führt.

² Wiora, S 189

³ Wiora, Bardos

⁴ Brănilou (4), S 9

⁵ Brănilou (3), S 9

⁶ Brănilou (3), S 5—6, Vavrincez, Enzyklopadie, II, S 271, Baud-Bouvy, S 381—383;

Da es aber keine zwei voneinander unabhängige Sprachen gibt, die eine völlig identische Versbildung hervorbringen wurden und in Anbetracht dessen, daß die Struktur der Melodie und des Rhythmus von der Struktur des Verssystems abhängen, muß man das Vorhandensein der spezifischen Züge in der Melodie und im Rhythmus als gegeben anerkennen. Wenn wir aber den Ursprung dieser spezifischen Züge kennen, dann haben wir auch die Möglichkeit, sie zu erfassen. Das ist also der Weg, auf dem wir unsere weiteren Forschungen unternehmen wollen und sie — selbstverständlich, wenn wir das erforderliche Material haben — später über die ganze Balkanzone ausdehnen mochten. Wir haben darauf hingewiesen, wie wichtig es sei, die rhythmisch-melodischen Eigenheiten und deren Herkunft bei jedem einzelnen Volk zu kennen, um sie mit denen anderer Völker vergleichen zu können, um zu wissen, was diesen Völkern gemeinsam ist und was sie voneinander entliehen haben, welche Einflüsse auf das musikalische Schaffen von zwei oder mehreren Völkern ausgeübt worden sind.



Bei dem Vergleich einer bedeutenden Anzahl von bulgarischen und rumänischen Melodien zwecks Feststellung ihrer Ähnlichkeit und Verschiedenheit, wurde unsere Aufmerksamkeit von folgenden Musikelementen gefesselt :

1. Modale Formen : prapentatonische und pentatonische, sowie Formen mit einer größeren Anzahl von Tönen, mit derselben Struktur.
2. Identische rhythmische Formeln.
3. Ähnliche, bei beiden Völkern häufig vorkommende melodische Formeln.
4. Zahlreiche Melodien, vorwiegend aus dem alten Musikbestand, können teilweise oder vollständig als Varianten rumänischer Melodien betrachtet werden.

Jeder dieser Punkte kann als Objekt eingehender Studien dienen, weil der darin enthaltene musikalische Tatbestand eine gemeinsame Grundlage haben konnte, eine Folge der wechselseitigen Einflüsse oder Entlehnungen zu gewissen Zeitperioden, aber auch der Einflüsse eines anderen Nachbarvolkes, einer älteren oder jüngeren, weltlichen oder religiösen Musikkultur sein konnte.

In unserer Abhandlung mochten wir uns auf die Untersuchung einer einzigen modalen Formel beschränken, und zwar auf die Schlußformel, die gewöhnlich durch die Kadenz auf der fünften Stufe gekennzeichnet

ist. Mitunter ist diese Stufe tatsächlich die funfte, da sie im Verhältnis einer reinen Quinte zu dem unteren Ton der Tonleiter steht, der die Funktion der „Tonika“ hat; andermal jedoch ist der wichtigste Ton in der Melodie, also die „Tonika“, der Schlußton selbst oder der unmittelbar unter ihm befindliche Ton. In diesem Fall kann nicht mehr behauptet werden, daß die Kadenz sich auf der funften Stufe befindet; dennoch fassen wir all diese Möglichkeiten zu einer einzigen Gruppe zusammen, da sie alle einen direkten oder mittelbaren Quintsprung haben.

Die Theoretiker des alten Griechenlands, wie auch die lateinischen und byzantinischen Musikwissenschaftler, die übrigens oft nur das wiederholen, was die Griechen behauptet hatten, legten in ihren Musikabhandlungen stets einen großen Wert auf die vollständigen modalen Formeln im Rahmen eines zusammenfassenden Systems, das von ihnen „ein vollkommenes System“ genannt wurde. Die kleinste Einheit, die sie interessierte — und das nur, um die Bildung der „Harmonie“ d.h. der Modi zu erläutern — war das Tetrachord. Andere Tonleiter werden von ihnen nicht erwähnt, als hatte es zu jener Zeit keine Melodien mit weniger als vier Tönen gegeben. Nur Plutarch scheint — und das ziemlich flüchtig — an die Stenochorien (στενοχωρίας) und Oligochordien (ὀλιγοχορδίας) zu erinnern, d.h. an das Vorhandensein von gewissen, ganz kurzen Melodien im ersten und von Melodien „aus wenigen Tönen“ im zweiten Fall⁷.

Die wichtigsten Stufen eines jeden Modus sind für die alten Musiktheoretiker die „Mese“, welche an Bedeutung einigermaßen der modernen „Tonika“ entspricht und der Schlußton, der stets die tiefste Stufe des Modus war. Andere Schlußformeln werden — wie dies auch in bezug auf die Tonleiter der Fall war — bloß flüchtig erwähnt. F. A. Gevaert — und auch andere — behaupten, Aristoteles habe mit seinen „intensiven“ (σύντονος) und „abgeschwächten“ (ἀνειμένος) Harmonien, die Kadenz auf der dritten, bzw. der vierten Stufe der Tonleiter gemeint⁸. Die lateinischen und byzantinischen Theoretiker des Mittelalters erwähnen solche Kadenzen

⁷ Breazul (1), S. 13, kommentiert einen Absatz aus Plutarch (De la musique ΠΕΡΙ ΜΟΥΣΙΚΗΣ Edition critique et explicative par Henri Weil et Th. Reinach, Paris, 1900, page 52) und gelangt zur Schlußfolgerung, daß im betreffenden Absatz durch „Chordia“ nicht etwa die Saite eines Musikinstrumentes gemeint sei, sondern eine musikalische Stufe, daß wir also unter Stenochorien Melodien von kurzer Dauer und unter Oligochordien Melodien mit wenigen Stufen verstehen müssen. Wir glauben, daß im Falle der Stenochorien es sich nicht um Melodien von kurzer Dauer handelt, sondern um solche mit nahe beieinander liegenden Tönen, was man heute unter Bi-Tri- und Tetrachordien versteht, d.h. Melodien von 2, 3 und 4 nebeneinander liegenden Tönen zum Unterschied von Bi-Tri- und Tetratonien, in denen sowohl nebeneinander liegende als auch entferntere Töne enthalten sind (siehe Wiora, S. 190).

⁸ Auda, S. 132.

überhaupt nicht, obwohl es in der byzantinischen und in der gregorianischen Musik zahlreiche Melodien mit einem anderen Schlußton als den auf der ersten Stufe gab⁹. Die Kadenz auf der funften Stufe wurde weder von den alten noch von den modernen Musikwissenschaftlern erwähnt. Bei den Musiktheoretikern unserer Tage mag der Grund dafür darin liegen, daß sie diesen Schlußton als Dominante interpretieren. Wir werden aus den hier vorgeführten Melodien erkennen, daß eine derartige Interpretation nur dann möglich ist, wenn man gegebene Realitäten ignoriert; desgleichen werden wir auch feststellen, daß es für diese modalen Formen zahlreichere Strukturen gibt als die in den Musikabhandlungen erwähnten.

Die einfachste Melodie der uns interessierenden Art gehört zu der Kategorie des Kinderliedes¹⁰:



Wie man sieht, entfaltet sich hier alles auf den Stufen eines Dur-dreiklanges; die oberste Stufe desselben bildet den Schlußton. Diese „Akkordstruktur“ erinnert an die harmonischen Obertöne 4, 5 und 6 der natürlichen Resonanz. Es sei darauf hingewiesen, daß die Kinder im Südwesten unseres Landes, d.h. in Oltenien, im Frühling Lieder singen, die meistens auf eben diesen Obertönen beruhen und manchmal von den Obertönen 3 oder 8 ergänzt werden. Dieser Brauch wird „Hălăuit“, „Hăilit“, „Huhurezat“, „Aulit“ oder „Agugut“ genannt¹¹ und entspricht einigermaßen dem alpenländischen Jodeln.

In anderen Beispielen wird die „Akkordstruktur“ der Stufen *c*, *e* und *g* beibehalten; der Tonumfang wird jedoch um die beiden, über dem *g* gelegenen Stufen erweitert¹².



⁹ Auda, S. 133–138.

¹⁰ A I.F., F 2.

¹¹ Breazul (2), S. 171.

¹² Popovici, Nr. 13.

In diesen beiden Beispielen ist die Stufe *g* offensichtlich die wichtigste, aber nicht nur, weil sie als „Vox finalis“ die Melodie abschließt, sondern auch ihrer größeren Frequenz wegen.

Unserer Meinung nach, kann niemand die Frage des harmonischen Ursprungs dieser Melodien aufwerfen, bzw. niemand kann behaupten, daß sie durch die Verbreitung der auf dem Tonalitätsprinzip aufgebauten Musik bei den Rumanen entstanden sind. Die Gattungen, denen obige Beispiele entnommen wurden (Kinderlied und Weihnachtslied) schließen die Möglichkeit aus. Melodien, wie die unter Nr. 1 gebrachte, dürften als primäre, archaische Formen unserer Volksmusik angesehen werden.

Unserem Wissen nach, gibt es in der bulgarischen Volksmusik kein einziges Beispiel mit einer solchen „Akkordstruktur“, das auf der *g*-Stufe kadenziert. Die Bulgaren haben Melodien mit der Form *c-e-g*, doch stets mit dem Schlußton *c*.

Wenn es aber bei den Bulgaren keine Melodien im Sinne unseres Beispiels Nr. 1 gibt, so finden wir bei ihnen, ebenso wie übrigens auch bei uns, Melodien mit der gleichen Grundstruktur, nur daß das *d*, auch in das Spiel der Stufen eingreift und die Form *c-d-e-g* bildet, während das *f* nur im Sinne eines nebensächlichen Pians erscheint¹³ :



In den beiden vorgeführten Beispielen fällt — im Vergleich zu den vorangegangenen — die große Bedeutung des *c* auf, das dem *g* den Vorrang der „Tonika-Funktion“ streitig macht. Das ist der Grund, weshalb man im Vergleich zu der vorhergehenden Struktur diese als eine fortgeschrittenere Phase betrachten darf. Die gleiche Kadenz auf *g* bleibt jedoch bestehen und das interessiert uns vor allem.

In der rumanischen Musikfolklore gibt es jedoch Beispiele, in denen die Tritonie des Beispiels Nr. 1 durch die Stufe *f* konstitutiv ergänzt wird, während das *d* bloß als Fullpien erscheint¹⁴ :

¹³ a (Stom) (1), Nr 35, b Cucu Nr 135 Melodische Fragmente in Klammern betreffen die Kehrreime

¹⁴ Breazul (3), Nr 255.



Das nun folgende Beispiel veranschaulicht eine lydische Pentachordie. Die Grundstruktur ist die gleiche wie bei Beispiel Nr. 1; die Stufen *d* und *f* erscheinen bloß je ein einziges Mal¹⁵.



In der bulgarischen Volksmusik konnten wir eine solche Struktur mindestens für die uns interessierende modale Form — nicht finden.

In manchen hier vorgeführten Beispielen erhält die Stufe *f* eine so große Bedeutung, daß das *g* als die mittlere Stufe der Trichordie *f-g-a* erscheint, während das *c* — die untere Quinte von *g* als mit *f* und nicht mit *g* verbunden gewertet werden muß¹⁶:



Die Mittelstellung des *g* tritt in dem jetzt folgenden Beispiel noch klarer hervor¹⁷:



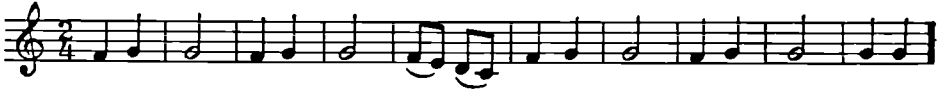
¹⁵ Bartok, Nr. 1. Der Rhythmus dieses Weihnachtsliedes ist ein Peon 3 und entspricht nicht dem vom Sammler notierten.

¹⁶ A I F, Fa Nr 1957.

¹⁷ A I F, Phonogr, Nr 4914 c.

Dieses Beispiel zeigt uns eine der Entwicklungsmöglichkeiten bis zu der uns interessierenden modalen Form. Wenn man hier von einer Trichordie ausgegangen ist, indem man noch zwei Töne nach unten hinzugefügt hat, dann zeugt die jetzt folgende bulgarische Volksmelodie von der gleichen, ebenfalls nach unten vor sich gehenden Erweiterung des Ambitus, jedoch ausgehend von der Bichordie *f-g*¹⁸ :

8



Eine einmal geschaffene melodische Formel wird vom Volk immer weiterentwickelt. Diese Entwicklung geht manchmal bloß in die Richtung nach unten (die Beispiele 7 und 8), andermal aber ausschließlich nach oben (Beispiel Nr. 2) vor sich; in anderen Fällen jedoch entwickelt sich die trichordale Zelle sowohl nach unten als auch nach oben, wobei der Tonumfang eine Oktave umfaßt¹⁹ :

9a



b



Alle vorgeführten Beispiele sind Dur-Melodien; es gibt jedoch auch Mollweisen, die auf der fünften Stufe kadenzieren; es sind uns jedoch weder bei den Rumanen noch bei den Bulgaren auf den Molldreiklang aufgebaute

¹⁸ Stom (1), Nr. 1571.

¹⁹ a : Izvestja, S. 34; b : Cucu, Nr 147.

Weisen mit dem Schluß auf der höchsten Stufe desselben bekannt. Dagegen können wir Beispiele anführen, bei denen die zweite Stufe des Pentachords fehlt oder ein nebensächliches *Pien* darstellt, wie dies bei folgenden Melodien der Fall ist²⁰:

10 a



b



In den letzten beiden Beispielen wird die untere Stufe, *d*, wenig in Anspruch genommen; deshalb hat man wohl den richtigen Eindruck, daß diese Melodien – vor allem die rumänische – sich aus dem Trichord *f-g-a* mit einem plagalen Schluß auf *d* entwickelten.

Zum Unterschied dazu haben die Stufen *d* und *a* in den Beispielen a und b von Nr.11 fast die gleiche Bedeutung. Das nachdruckliche Eingreifen der Stufe *g* erinnert uns an die melodische Form *d-g-a-*, die wir sowohl bei den Rumanen als auch bei den Bulgaren, jedoch mit dem Finale *d* finden²¹:

11a



b



Ein charakteristischer Grundsatz der alten Volksweisen besteht darin, daß man innerhalb ihrer Struktur die sie bildenden melodischen Formeln erkennen und diese in zahlreichen anderen Melodien verfolgen kann. Eine solche nun einmal entstandene Formel ermöglicht sogleich ihre Anwendung in verschiedenen Höhen durch Sequenzierung, da sie an kein bestimmtes Tonregister gebunden ist. Das nun folgende Beispiel setzt sich aus den melodischen Formeln *c-a-g-* und *a-g-f-e* zusammen, die mit

²⁰ a · Stoin (1), Nr. 891; b A I F., F.a, Nr. 1955.

²¹ A I F., Phonogr., Nr. 6816.

sich selbst – auf der unteren großen Sekunde transponiert – verbunden sind, wonach die charakteristische Kadenz auf der Quinte folgt ²² :

12



Diese Melodie hatte die Sequenz auf der großen Sekunde; in dem nun folgenden Beispiel ist sie auf der unteren kleinen Terz ²³ :

13



Den gleichen Sequenzaufbau hat die bulgarische Melodie im folgenden Beispiel ²⁴ :

14



Schließlich sollen noch zwei rumanische Melodien mit einem interessanten Aufbau folgen ²⁵ :

15a



b



²² A I F., Nr 7618 B

²³ A I F., Fa, Nr 1047

²⁴ Stoin (1), Nr 334

²⁵ a A I F., Phonogr, Nr 6819 a; b A I F., Phonogr, Nr 1032.

Ein fluchtiger Überblick führt zu dem Schluß, daß beide Weisen auf den gleichen Formeln *d-e-g-a-h* aufgebaut sind. Jedoch aufmerksam verglichen, erscheinen sie grundverschieden. In der Tat ist die Urzelle vom Beispiel 15a die Bitonie *e-a* eine Quarte, die durch die Stufe *g* ergänzt und nach oben und unten mit je einer Stufe in der Weite der großen Sekunde ausgedehnt erscheint. Die Urzelle der Melodie aus dem Beispiel 15b ist das Trichord *g-a-h*, das nach unten mit zwei Tönen erweitert wird, die im Intervall von einer kleinen Terz und einer reinen Quarte gesetzt sind und als Schlußton die mittlere Stufe der Trichordie haben.

Alle hier vorgeführten Melodien haben die Kadenz auf der fünften Stufe gemein; diese wird unmittelbar, oder mittels anderer Stufen intoniert. Außer dem typischen Schluß haben diese Melodien noch folgende Eigenheiten:

- a) Tonleiter mit einem alten prapentatonischen Substrat;
- b) eine melodische Struktur, in der gewöhnlich die sie bildenden unterschiedlichen Formeln klar in Erscheinung treten;
- c) eine ziemlich große Mannigfaltigkeit der Struktur für ein und dieselbe modale Form. Die Tonalität im modernen Sinne erscheint verschwommen, da in der Melodie gewöhnlich andere Stufen der Tonleiter als die, auf die man eine modale Quinte aufbauen kann, als wichtiger in den Vordergrund treten.

All das spricht eindeutig gegen die eventuelle Interpretation, daß die Kadenz durch Quantsprung von der tonalen Musik herrühre. Übrigens findet man solche „Quintkadenzen“ — sogar durch unmittelbaren Quantsprung — schon viele Jahrhunderte vor dem Entstehen des modernen Tonalitätsempfindens.

Wir sehen ab, von den eigentlichen Unterschieden der vorgeführten rumänischen und bulgarischen Melodien zu sprechen, wurde uns das doch weit von unserem Thema abbringen. Wir mochten lediglich darauf hinweisen, daß man bei den Rumänen eine bedeutendere Anzahl von Melodien und eine größere modale Mannigfaltigkeit derselben feststellen kann. Es ist aber nicht ausgeschlossen, daß wir in dieser Hinsicht kein entsprechendes bulgarisches Material zur Hand hatten; wir beziehen uns hier auf die bei Winter- und Frühlingsfeiertagen gesungenen Volksliedern, von welchen die beiden von Vasil Stoin²⁶ herausgegebenen massiven Folklorebande eine beachtliche Anzahl bringen.

Es ist uns nicht bekannt, inwieweit diese modale Form in den Liedern der anderen Balkanvölker enthalten ist, da wir von ihnen kein

²⁶ Stoin (1) und (2)

ebenso reichhaltiges Folklorematerial wie von den Bulgaren besitzen. Wir hatten jedoch die Möglichkeit, etwa 1 500 jugoslawische Melodien zu analysieren, wobei wir denselben Schluß-Quintsprung, jedoch nur als Interjektion, außerhalb der eigentlichen Melodiezeile, feststellen konnten. Sobald wir über das entsprechende Folklorematerial verfügen, müssen wir diese Frage näher untersuchen.

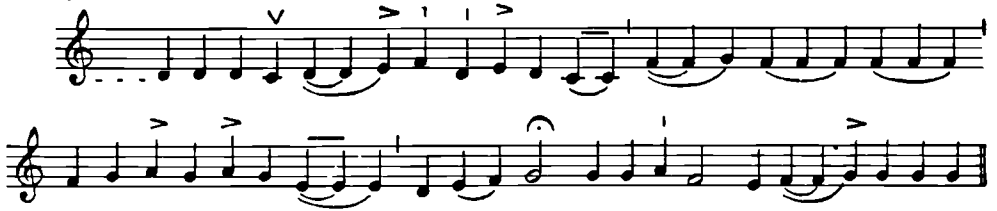
Wenn wir auch von den Jugoslawen, Albanern und Griechen keine diesbezüglichen Melodiebeispiele besitzen, finden wir dagegen die uns interessierende kennzeichnende Kadenz in der byzantinischen Musik des frühen Mittelalters. Da ist beispielsweise der Schluß eines Gesanges in der I. Kirchentonart, dessen „Basis“ oder „Tonika“ d ist und der aus dem XI. Jahrhundert stammt ²⁷ :

16



Soweit es uns bis jetzt bekannt ist, findet man solche Schlüsse in der alten byzantinischen Musik nur in der I. und IV. Kirchentonart. Zur Erläuterung folgt nun ein Fragment eines Gesanges in der IV. Kirchentonart, der als „Tonika“ die Stufe c hat. Das Beispiel stammt aus der gleichen Zeit wie das vorherige ²⁸ :

17



Dieselben Schlüsse findet man in der frühen psaltischen Musik, jedoch nicht für die I. und IV., sondern für die V. und IV. Kirchentonart. Die Struktur dieser Melodien mit solchem Schluß unterscheidet sich von den meisten in diese Kirchentonarten gesetzten Gesängen, was, unserer Meinung nach, ein Beweis dafür ist, daß sie einem älteren Bestand reli-

²⁷ Petresco, S. 41–42

²⁸ Petresco, S. 108–109.

gioser Weisen entstammen. Viele von ihnen, vor allem die in der IV. Kirchentonalart, die bloß Kerubika und Kinonika sind, sind reich ornamentiert; andere hingegen erscheinen ziemlich schlicht, wie aus dem nun folgenden Beispiel ersehen werden kann ²⁹:

18



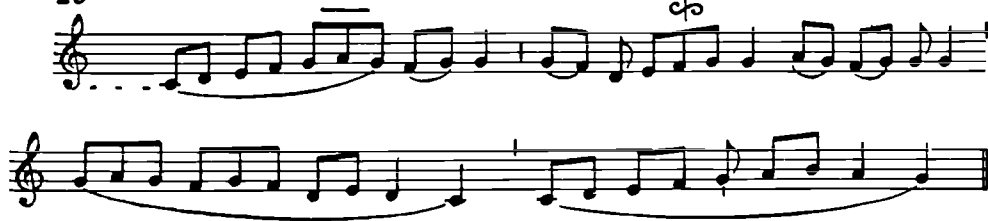
Es ist uns nicht bekannt, in welchem Maße die Melodien mit diesem Schluß, von der gregorianischen Musik, bis zu ihrer „Restaurierung“ am Anfang unseres Jahrhunderts, beibehalten wurden. Jedenfalls begegnen wir in alten, heutzutage neu in Umlauf gebrachten Gesängen, einigen auf der fünften Stufe kadenzierenden Melodien. Zwei von diesen, die aus dem XI. Jahrhundert stammen, stehen im I. Kirchentonal und haben also ihre „Tonika“ auf *d*. Hier ein Fragment eines solchen Gesanges ³⁰:

19



Ein anderer Gesang mit gleichem Schluß wurde von uns unter den „Halleluja-Versen“ im VIII. Kirchentonal entdeckt. Zum Unterschied [von den anderen Melodien in demselben Kirchentonal, die gewöhnlich auf *g* kadenzieren und die Rezitante eine Quarte höher, auf *c* haben, hinunter aber gewöhnlich bis *d* gehen, weist die vorgeführte Melodie zwar den gleichen *g*-Schluß auf, der jedoch zugleich auch die Rezitante ist; „Tonika“ ist die untere *c*-Stufe ³¹:

20



²⁹ Macarie, S. 139.

³⁰ Graduale, S. 76*.

³¹ Graduale, S. 245.

Andere Gesänge dieser Kategorie fanden wir in der gregorianischen Musik nicht; da ihre Anzahl uberaus gering ist und die gregorianische Musik sich eng an die byzantinische anlehnte, kann man ohne weiteres annehmen, daß sie aus Byzanz stammen. Dafur spricht auch die Tatsache, daß diese Melodien dem Gesang „Kyrie eleison“ und — wie bereits erwähnt — einem „Halleluja-Vers“ angehoren. Aber abgesehen davon, gibt es fur diese Annahme noch ein stichhaltiges Argument:

In den mittelalterlichen byzantinischen und lateinischen musktheoretischen Traktaten wird von gewissen melodischen Formeln gesprochen, die fur jeden Kirchenton kennzeichnend sind und gewohnlich von gewissen Ausdrucken begleitet werden, wie (bei den Byzantinern) ἀνανεανες (ananeanes), νεανες (neanes), ἀνεανες (aneanes), ἅγια (hagia) usw., und bei den Lateinern annanes, neanes, nana, hagia usw. Diese Ausdrucke — die keinen bestimmten Sinn haben — wurden mit bestimmten melodischen Formeln verbunden und hatten eine mnemotechnische Funktion. Bei den Byzantinern wurden sie Enechema, manchmal auch Epechema oder Apechema und im Latein Noane genannt³². Der gemeinsame Ursprung dieser Ausdrucke ist unbestreitbar. Ihr Vorhandensein in Ost und West ist dadurch zu erklaren, daß sie von den Lateinern aus Byzanz ubernommen wurden, wie es um das Jahr 825 der lateinische Bischof Aurehan de Réomé anerkannt hat³³. Selbst die melodischen Formeln, die diese Ausdrucke begleiten, sind miteinander eng verwandt. Fur die uns interessierende Frage ist es aber von Bedeutung, daß einige dieser Formeln den Schluß auf der funften Stufe kennen, mit dem wir uns in dieser Arbeit befassen³⁴. Hier einige davon³⁵:

21 (*Ms. 265 B. Nat. Paris*) (*Ms. 355. B. Nat. Paris, XIII^e*)

(*Ms. E. α II, Grottaferrata*)

³² Petresco, S 22—23

³³ Auda, S 170, Petresco, S VI (Vorwort von A Gastoué)

³⁴ Es sei darauf hingewiesen, daß die eigentlichen Melodieformeln in den byzantinischen Manuskripten nur seit dem Beginn des XIII Jahrhunderts vorkommen (vgl. Petresco, S 26), während die lateinischen sie schon von Hucbald an, d h im IX—X Jahrhundert, vermerken (vgl. Auda, S 171)

³⁵ Petresco, S 28—30.

α'
 (Ms 265) (Ms 355)
 δ'

(Ms E α . II)
 δ'

(Ms 355)
 $\pi\delta'$ $\pi\delta'$

Eine dieser melodischen Formeln hat bei den Lateinern folgende Gestalt³⁶:

22

Dabei fällt uns die geringe Anzahl der Formeln mit dem Schluß auf der fünften Stufe auf, welche Tatsache der ebenso geringen Anzahl der eigentlichen Melodien, die auf derselben Stufen enden, entspricht. Das ist noch ein weiterer Beweis der byzantinischen Herkunft auch dieser melodischen Formeln oder allenfalls des Schlusses auf der Quinte.

Wenn aber der Quint-Schluß einiger Melodien viel häufiger bei den Byzantinern als bei den Lateinern vorkommt und wenn die lateinischen „Noanen“ — und zugleich mit ihnen gewiß auch die sie begleitenden melodischen Formeln — aus Byzanz übernommen wurden, dann bedeutet das, daß diese modale Form in der byzantinischen Musik alter als das IX. Jahrhundert ist.

Diese Schlußfolgerung drängt die Frage auf, ob der besprochene kennzeichnende Quintschluß in der rumänischen und bulgarischen Volksmusik nicht etwa auf einen kirchlichen Einfluß zurückzuführen ist. Um

³⁶ Petresco, S 24.

eine richtige Antwort auf dieses Problem zu finden, müssen vorerst — wenn auch kurz — zwei andere Fragen behandelt werden :

1. Hat die Volksmusik eine Rolle bei der Entstehung der Kirchenmusik gespielt?

2. Waren in der Zeit der Entstehung der rumanischen und bulgarischen Volksmusik gewisse Voraussetzungen für den Einfluß der Kirchenmusik auf die Volksmusik gegeben?

Johannes Chrisostomus hat zu seiner Zeit behauptet, „die Musik ist im Himmel geschaffen“, „der Mensch ist nur dank der Offenbarung des Heiligen Geistes ein Musiker“³⁷. Eine derartige, auch von den anderen Dienern der Kirche in jener Zeit und auch noch später vertretene Meinung, ist zwar bei einem Bischof am Ende des IV. Jahrhunderts durchaus verständlich, in unseren Tagen aber undenkbar. Jede Kunst, also auch die Musik — ob religiöser oder weltlicher Natur — ist eine Schöpfung des sozialen Menschen, wie übrigens auch die Religion selbst; ihre Entwicklung ging Hand in Hand mit der Entwicklung des Menschen. Die besonders im Westen unternommenen Forschungen in bezug auf den Ursprung des christlichen Kultes haben eine Reihe bedeutender Tatsachen zutage gefordert, in deren Lichte auch die betreffende Musik besser verstanden werden kann. Man ist beispielsweise zur Schlußfolgerung gelangt, daß die Kirche zwecks Bekehrung der Heiden zum Christentum christliche Feiertage den heidnischen unterschob, auf dem Grundstein der heidnischen Tempel³⁸ Kirchen errichtet und auch gewisse Praktiken der heidnischen Magier³⁹ usw. übernahm.

Wenn also die Kirche in dieser Weise mit den Feiertagen, Bethäusern und Kultpraktiken verfuhr, dann kann man ohne weiteres annehmen, daß sie auch auf dem Gebiete der Musik nicht anders vorgegangen ist. Das wird auch von den historischen Daten bestätigt.

Bekanntlich spielte die Musik schon in den frühesten Zeiten die Rolle einer Kampfzweck zwischen der „offiziellen Kirche“ und den verschiedenen „Ketzersekten“. Der Gnostiker Bardesan komponierte im III. Jahrhundert zwecks Verbreitung seiner Glaubenslehre im Volkston gehaltene Hymnen mit 5 bis 6-silbigen Versen in Volksmetrik, aber auch Volksmelodien schlechthin, in die er häufig gewisse magische Formeln einführte⁴⁰. Um dem entgegenzuwirken, schuf Efrem der Syrier, den offiziellen Dogmen entsprechende Texte, die er den Weisen der Gnostiker anpaßte.

³⁷ Combarieu, S 196

³⁸ Leclercq, S. 333

³⁹ Combarieu, S 198.

⁴⁰ Machabay, S 7, Anm. 2.

Die Tatsachen wiederholen sich im Kampf gegen die Arier, als die Orthodoxen — vor allem Johannes Chrisostomus in Byzanz und Ambrosius in Mailand — „pour mieux résister aux hérétiques répondirent à leurs chants populaires par d'autres chants populaires"⁴¹. All das fuhr zum Eindringen der Volksmusik in die Kirche, vor allem, da man anerkennen muß, daß viele dieser Hymnen fruher oder später in den offiziellen Gottesdienst aufgenommen worden sind, was ubrigens von manchen lateinischen und auch byzantinischen Forschern bestätigt wurde, die zu folgenden Schlußfolgerungen gelangt sind :

— In alten Zeiten „le texte sacré était le plus souvent adapté à des cantilènes populaires" (wurde der heilige Text meistens den Volksliedern angepaßt)⁴².

— Die ältesten Ambrosius-Hymnen „étaient par excellence des pièces populaires et n'ont même pas toujours été composées pour être exécutées à l'église"⁴³ (waren vorzugsweise Volkslieder und nicht immer dazu angetan, in der Kirche zu Gehor gebracht zu werden).

— „Il faut aussi reconnaître dans la formation des mélodies grégoriennes un apport considérable du milieu ambiant, et telle antienne, ou telle strophe d'hymne pourrait fort bien être une mélodie populaire plus ancienne même que le christianisme"⁴⁴. (Man muß auch anerkennen, daß die gregorianischen Melodien im hohen Grade von ihrer Umwelt beeinflußt wurden. Mancher Wechselgesang, manche Hymnenstrophe klangen wie ein Volkshed, das alter war als das Christentum selbst.)

Der Einverleibungsprozeß gewisser Volksmelodien in die Kirchenmusik wird bis zum X.—XI. Jahrhundert fortgesetzt; das bezieht sich vor allem auf den gregorianischen Gesang, vermutlich aber auch auf den byzantinischen.

Die Volksmelodie wurde lange Zeit hindurch von der Kirche als Kampfzaffe gegen die Ketter und als Werbemittel für neue Anhänger benutzt. Somit ist ihr Beitrag zur Schaffung der Kirchenmusik keineswegs geringer, wenn nicht noch bedeutender als der der synagogalen und griechischen Musik. Wir erkennen dies an der modalen Struktur der byzantinischen und gregorianischen Musik. Alle, die sich mit der Theorie der mittelalterlichen Musik befaßten, haben die strukturellen Unstimmigkeiten zwischen den Kirchentönen dieser Musik und den Modi der alten griechischen Theoretiker der Änderung in den „Anschauungen" über die Modi zugeschrieben, der Verwechslungen zwischen „Modus, Tropen und

⁴¹ Cabrol, S. 2817

⁴² Aubry, S. 328

⁴³ Gastoué (2), S. 178.

⁴⁴ Machabey, S. 14.

Ton'', die angeblich gegen das Ende des römischen Kaiserreiches stattgefunden haben ⁴⁵. Unserer Meinung nach, entspringen diese Unterschiede weder einer „mangelhaften Terminologie'', noch einem „falschen Ausgangspunkt in der Folge der Tonleiter'' ⁴⁶, sondern dem massiven Eindringen der Volksmusik, die viel reicher als die griechische Musik an modalen Formen war, in die Kirche. Gerade dieser Reichtum einer lebendigen, mit der Wirklichkeit verbundenen und nicht nur theoretischen Musik, hat jenen viel Kopfzerbrechen verursacht, die sich damit befaßten, die Kirchengesänge auf die acht Töne zu verteilen.

In dieser Art und Weise — zugleich mit der Übernahme von Volksmusik seitens der Kirche — konnte in die byzantinische Musik auch die modale Form mit dem Schluß auf der fünften Stufe eindringen. Das genaue Datum dieses Geschehens kann nicht leicht bestimmt werden; wir haben aber gesehen, daß diese Form bereits im IX. Jahrhundert vorhanden war. Wir behalten uns jedoch vor, auf diese Frage noch zurückzukommen.

Da die Kirchenmusik die vorgeführte modale Form seit einer langen Zeit aufweist, konnte man annehmen, daß die rumänischen und bulgarischen Weihnachtslieder sie aus derselben übernommen haben. Dazu waren jedoch zwei Bedingungen erforderlich :

a) Der Entwicklungsprozeß der Kirchenmusik hatte abgeschlossen sein müssen ;

b) Es hatte ein solcher Musikunterricht bestehen müssen, der diese Tonkunst einheitlich hatte überliefern können.

Was den Punkt a) betrifft, so haben wir bereits erwähnt, daß der Entwicklungsprozeß der Kirchenmusik noch lange andauerte. Nehmen wir aber an, daß zugleich mit der Systematisierung der Gesänge auf den acht Tönen — ein Werk, das Johannes der Damazener im VIII. Jahrhundert vollbracht hatte — auch der Entwicklungsprozeß der byzantinischen Musik abgeschlossen wurde; nun einmal kodifiziert, mußte die Musik in die breitesten Volksschichten eindringen, da sie nur auf diese Weise ihren Einfluß auf das Volk ausüben kann. Dies wäre jedoch nur innerhalb einer langen Zeitspanne, durch die Überwindung verschiedener lokaler Traditionen, wie auch bloß durch ein organisiertes Musikstudium möglich gewesen. Die Musikschule aber, welche eine in Konstantinopel existierende Körperschaft der Kirchensänger voraussetzt, wäre allein dazu nicht imstande gewesen, selbst dann nicht, wenn sie von allen Mönchen jener Zeit unterstützt worden wäre. Außerdem konnte dieser Einfluß nur zu

⁴⁵ Auda, S 15—27.

⁴⁶ Auda, S 23

einer bestimmten Zeit wirksam sein, nämlich während des Entwicklungsprozesses einer eigenen Volksmusik bei den Rumanen und Bulgaren. Wir behaupten dieses in Anbetracht der Tatsache, daß die vorgeführten Melodien einer der ältesten Gattungen der rumänischen und bulgarischen Musikfolklore angehören: dem mit einem vorchristlichen Brauch eng verbundenen Weihnachtslied. Da es sich hier um die Übernahme einer Tradition handelte, war die Musik besonders in derjenigen Periode den Einflüssen zugänglich, in der die Musik des gegebenen Volkes entstand. Die Entstehungsperiode der Musik eines Volkes hängt eng mit dem Entstehen desselben und seiner Sprache zusammen; nach dem Abschluß dieses Prozesses war die Gattung „Weihnachtslied“ sozusagen „verschlossen“, die Kraft der Volkstradition trat in den Vordergrund, eine Tradition, die nicht weniger konservativ ist als die der Kirche. Zweifellos hat die Kirche — dies jedoch bloß im Laufe der Zeiten — ihren Einfluß auf das Weihnachtslied, vor allem auf dessen Text, ausgeübt.

Warum vermochte die byzantinische Musik im VII.—IX. Jahrhundert — der Entstehungszeit des rumänischen und bulgarischen Volkes — das Weihnachtslied nicht beeinflussen? Weil die Fühlung zwischen Dazien, das heißt dem heutigen rumänischen Territorium und Byzanz gegen das Ende des VI. Jahrhunderts kaum noch existierte⁴⁷ und nach der Grundung des bulgarischen Staates im Jahre 680 vollkommen unterbrochen wurde. Aus diesem Grunde konnte sich das Christentum nicht auf dem offiziellen Wege verbreiten, sondern nur von Mann zu Mann. Es ist nicht anzunehmen, daß eine solche Form der Verbreitung einer Religion, der Verbreitung von Musik förderlich war, die zu jener Zeit beispielsweise in der Kathedrale der „Hl. Sofia“ in Konstantinopel oder in anderen religiösen Zentren gepflegt wurde. Eher mußte man an eine Musik denken, die den Menschen christlichen Glaubens (der tief von alten Glaubensbekenntnissen und heidnischen Riten durchdrungen war) vertraut war, d.h. an eine Musik, die eigentlich Volksmusik war.

All diese Betrachtungen sind auch für das bulgarische Volk gültig, um so mehr, da dieses erst im Jahre 865 zum Christentum übergegangen ist, also zu einer Zeit, da sein ethnogenetischer Prozeß vor seinem Abschluß stand. Allerdings mußten auch unter den Bulgaren noch vor diesem Datum Christen gewesen sein. Die Verbreitung des christlichen Glaubens geschah bei den Bulgaren in gleicher Weise wie bei den Rumanen, so daß sich auch hier die religiöse Musik von der Art derjenigen, die in Konstantinopel gepflegt wurde, nicht verbreiten konnte.

⁴⁷ Istoria României, S 634

Unsere Betrachtungen führen zur Schlußfolgerung, daß die Formeln mit Quintschluß weder von den Rumanen noch von den Bulgaren aus Byzanz entlehnt werden konnten. Kann man also annehmen, daß Byzanz sie von den Rumanen oder Bulgaren übernahm? Auch das ist kaum möglich, denn wir haben gesehen, daß diese Quintschlüsse schon zu Beginn des IX. Jahrhunderts in den byzantinischen Melodien vorhanden waren, während das rumanische und bulgarische Volk in ihrem Entwicklungsprozeß standen und fast keine Fühlung mit Byzanz hatten. Woher stammt also diese Form, die gleichermaßen in der rumanischen, bulgarischen und byzantinischen Musik existiert? Wir nehmen an — und es bleibt den weiteren Forschungen vorbehalten, unseren Standpunkt anzuerkennen oder ihn abzulehnen — daß von einer gemeinsamen Quelle die Rede ist: von der Welt der Geten und Thraken. Von dieser uralten Bevölkerung konnte die von uns untersuchte modale Formel in die byzantinische Musik schon im III. Jahrhundert eindringen, u.zw. gleichzeitig mit der Übernahme der Volksmelodien. Bekanntlich waren im IV. Jahrhundert in den Donauprovinzen zahlreiche Bistümer vorhanden, so daß die Verbindung zwischen diesen Gebieten und Byzanz zu jener Zeit viel enger war als in den VI.—IX. Jahrhunderten. Das Vorhandensein derselben modalen Formel bei den Rumanen und Bulgaren ist jedoch klar; die romanisierte Bevölkerung der Geten und Thraken hatte einen unmittelbaren Anteil sowohl an der Entstehung des rumänischen wie auch des bulgarischen Volkes; nicht um den Einfluß eines Volkes auf das andere Volk, sondern um eine gemeinsame Grundlage handelt es sich. Unsere künftige Forschungsarbeit soll sich zum Ziel setzen, in Erfahrung zu bringen, welche andere Musikelemente die uralten Verbindungen zwischen den Völkern dieser geographischen Zone erkennen lassen ⁴⁸.

LITERATUR

- P. AUBRY, *Le système musical de l'église arménienne*, in: „La tribune de Saint Gervais,“ November — Dezember, 1901
- A. AUDA, *Les modes et les tons de la musique, spécialement de la musique médiévale*. Liege, 1931
- L. BARDOS, *Naturliches Tonsystem*, in „Studia memoriae Bélae Bartok sacra,“ Budapest, 1956
- B. BARTOK, *Cinzece populare românești din Comitatul Bihor* (Rumanische Volksheder aus dem Bihor-Komitat) Bukarest, 1913.
- S. BAUD-BOUVY, *La strophe de distiques rimés dans la chanson grecque*, in „Studia memoriae Bélae Bartok sacra.“ Budapest, 1956.

⁴⁸ Istoria României, S. 629—631.

- C. BRĂILOIU, (1) *Folklore musical*, in *Encyclopédie de la musique* Fasquelle, Paris, 1959, Bd. II.
 (2), *Sur une melodie russe*, in O. Souvtchinski : „Musique russe“, II, Paris, 1953.
 (3), *Le rythme aksak*, Abbeville, 1952
 (4), *Le gusto syllabique Un système rythmique propre à la musique populaire roumaine*, in „Polyphonie“, II, Bruxelles, 1948
- G. BREAZUL, (1) *Studii de folclor muzical* (Studien zur musikalischen Folklore), in „Cercetări folclorice“ (Folkloreforschungen), I, Bukarest, 1947
 (2), *Patrium Carmen*, Bukarest, 1941.
 (3), *Colinde* (Weihnachtsheder), Craiova, 1938.
- DOM. F. CARBOL, *Ariens*, in *Dictionnaire d'Archeologie chrétienne et de Liturgie*. Tom. I, Bd. 2
- J. COMBARIEU, *Histoire de la musique*, Paris, 1913
- G. CUCU, *200 colinde populare* (200 volkstümliche Weihnachtsheder), Bukarest, 1936.
- S. V. DRĂGOI, *303 colinde* (303 Weihnachtsheder), Craiova, o.O.
Encyclopédie de la musique, Fasquelle, Paris, I (1958), II (1959), III (1961).
- A. GASTOUÉ, (1) *Les origines du chant romain*, Paris, 1907.
 (2), *L'Art grégorien*, Paris, 1911
- Graduale Sacrosanctae Romanae Ecclesiae* Parisus, Tornaci, Romae, 1943.
- N. IONESCU, *Colinde din Oltenia* (Weihnachtsheder aus Oltenien), o.O.
Istoria României, (Die Geschichte Rumaniens), Bukarest, 1961.
Iswestja na Instituta za Muzika (Nachrichten des Instituts für Musik) Buch II und III, Sofia, 1942.
- DOM. H. LECLERQ, *Achaïe*, in *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*. Tom. I, Bd. I.
- MACARIE IEROMONAHUL, *Anastasimataru bisericesc* (Kirchliches Anastasimatarion), Wien, 1823
- A. MACHABAY, *Histoire et évolution des formules musicales du I-er au XV-ème siècle de l'ère chrétienne*, Paris, 1928.
- I. D. PETRESCO, *Les Idiomèles et le Canon de l'Office de Noël*, Paris, 1932
- V. POPOVICI, *Cîntece (colinde) de Crăciun și Anul Nou* (Weihnachts- und Neujahrsheder), Bukarest, 1934.
- V. STOIN, (1) *Narodni pesni ot sredna severna Bălgaria* (Volksheder aus dem Mittelnorden Bulgariens), Sofia, 1931.
 (2) *Narodni pesni ot Timok do Vita* (Volksheder von Timok bis Vita), Sofia, 1928
- L. VARGYAS, *Parallèles entre mélodies françaises et hongroises*. In *Acta ethnographica Academiae scientiarum Hungariae*. Tom. IX, Heft 3–4, Budapest, 1960.
- B. VAVRINECZ, *Aszimmetrikus ritmusok* (Unsymmetrische Rhythmen), in „Emlékonyv Kodály Zoltán 70 születésnapjára“, Budapest, 1953.
- W. WIORA, *Alter als die Pentatonik*, in „*Studia memoriae Bélae Bartok, sacra*“ Budapest, 1956.

Abkürzungen

- A I. F. = Archiv des Instituts für Ethnographie und Folklore zu Bukarest.
 F a = Auxiliäre (direkte) Musikaufzeichnungen (aus demselben Archiv)

APERÇU CRITIQUE DES RAPPORTS DE LA VALACHIE ET DU MONT ATHOS DES ORIGINES AU DÉBUT DU XVI^e SIÈCLE

par PETRE Ș. NĂSTUREL

L'étude des rapports multiséculaires de la Valachie et la Moldavie avec le Mont Athos constitue l'un des chapitres majeures de l'histoire des relations roumano-grecques. Le sujet dépasse du reste la sphère strictement gréco-roumaine pour s'intégrer de plein droit dans celle des relations des Principautés danubiennes avec l'ensemble de la Péninsule balkanique.

On a beaucoup écrit là-dessus¹. Mais on n'a pas tout dit. Et si nous prenons la plume à notre tour, c'est moins en nous berçant de l'illusion d'épuiser ici la question, qu'animé du désir d'inciter d'autres chercheurs qui, ayant accès aux archives et trésors athonites, encore mal connus, auront toute latitude de poursuivre et enrichir cette enquête.

¹ Travaux essentiels N Ioiga, *Muntele Athos în legătură cu țările noastre*, dans *Analele Academiei Române Memoriile secțiunii istorice*, II^e serie, t. XXXVI, Bucarest, 1914, p. 447—517 et *Le Mont Athos et les Pays roumains*, dans *Bulletin de la section historique de l'Académie Roumaine*, II—1, 1914, p. 148—213, M Beza, *Urme românești în Răsăritul ortodox*, 2^e éd., Bucarest, 1937 G Cioian (Τσιοράν), *Σχέσεις τῶν βουμανικῶν χωρῶν μετὰ τοῦ Ἄθω καὶ δὴ τῶν μονῶν Κουτλουμουσίου, Λαύρας, Δοχειαρίου καὶ Ἁγίου Παντελεήμονος ἢ τῶν Ῥώσων*, Athènes, 1938, T Bodogae, *Ajutoarele românești la mănăstirile din Sfântul Munte Athos*, Sibiu, 1940; E Turdeanu, *Legăturile românești cu mănăstirile Hilandar și Sfântul Pavel de la Muntele Athos*, dans *Cercetări literare*, IV, Bucarest, 1941, p. 60—113 Tout un fascicule de la revue *Orthodoxia*, V—2, Bucarest, 1953, p. 178—294 a été consacré aux différents aspects des relations roumano-athonites à travers les siècles (voir notamment aux pages 238—278 l'article de Gh I. Moisescu, *Contribuția românească pentru susținerea Muntelui Athos în decursul veacurilor*).

L'examen des relations roumano-athonites d'après les sources grecques, slavonnes, roumaines², nous a déjà permis de constater combien la question méritait qu'on la reprît. Une partie des résultats de nos recherches a déjà été publiée³. Mais elle n'intéressait que la période initiale, proprement dite byzantine, du milieu du XIV^e siècle à celui du suivant.

Elargissant cette fois le champ de nos investigations, tout en les limitant à la Valachie, nous résumerons ici nos observations antérieures et y adjoindrons nombre d'autres remarques, en poussant jusqu'au règne de Neagoe Basarab (1512—1517). Il fut en effet le premier des voévodes roumains qui prit sous sa haute protection tous les monastères de l'Athos, sans exception. Aussi voyons-nous là le terme de la première étape des rapports établis entre la Sainte Montagne et la Valachie. Ces rapports deviendront dorénavant des relations en toute règle.



Le premier des voévodes roumains qui se pencha sur l'Athos fut le prince de Valachie Nicolas-Alexandre (1352—1364). Sa générosité s'exerça sur le monastère de Kutlumus, à l'instigation d'un moine énergique de ce couvent, Chariton⁴.

Le motif de son geste nous échappe. Certes, la pénurie à laquelle ce monastère était en proie, explique bien des choses. Mais il se pourrait que le mariage de sa fille Anne avec Étienne Urosh de Serbie en juillet 1360, ait facilité le contact des caloyers de la Sainte Montagne avec le prince valaque, compte tenu du patronage de la famille de son gendre sur certaines laures athonites, comme Chilandar, Saint Paul et Xénophon et à l'instar aussi des tsars bulgares, protecteurs de Zographou et de Philothéou. La reconnaissance un an plus tôt (1359) par le patriarche œcumé-

² Voir surtout P. Lemerle, *Actes de Kutlumus*, Paris, 1945 et le Corpus de documents édités par l'Académie de la République Populaire Roumaine sous le titre *Documente privind istoria României. Veacul XIII—XV. B) Țara Românească (1247—1500)*, Bucarest, 1953, passim et *Documente... , Veacul XVI. B) Țara Românească, vol. I (1501—1525)*, Bucarest, 1951. Nous désignerons le premier volume du sigle DȚR, XIII—XV suivi de la page et du numéro d'ordre des documents et le second par DȚR, XVI—1 (de même pour les renvois à d'autres volumes de cette collection, le chiffre romain indiquant le siècle et le chiffre arabe le tome considéré).

³ P. Ş. Năsturel, *Legăturile Țărilor Române cu Muntele Athos prin la mijlocul veacului al XV-lea*, dans *Mitropolia Olteniei*, X, n^{os} 11—12, Craiova, 1958, p. 735—758 et *Le Mont Athos et ses premiers contacts avec la Principauté de Valachie*, dans le *Bulletin* de l'Association internationale d'études du sud-est européen, I, n^{os} 1—2, Bucarest, 1963, p. 31—38. Voir encore T. Bodogae, *Considerațiuni istorice privind legăturile Bisericii române cu mănăstirile din Muntele Athos*, dans *Mitropolia Banatului*, XIII, n^{os} 3—4, Timișoara, 1963, p. 160—168.

⁴ Sur Kutlumus, Chariton et les princes valaques, voir P. Lemerle, *op. cit.*, p. 102—105, 110—121 et 134—138. Cf. P. Ş. Năsturel, *Legăturile...*, p. 735—744. N. Șerbănescu, *Mitropolia Ungrovlahiei*, dans *Biserica Ortodoxă Română*, LXXVII, n^{os} 7—10, 1959, p. 736 essaye d'étendre le pontificat de Chariton jusqu'en 1381.

nique de l'Église de Hongrovalachie, confiée avec l'assentiment du basileus à un métropolitain grec, assurait à la jeune principauté de Valachie sa place dans le concert des nations orthodoxes et invitait par ailleurs le voévode à adopter de plus en plus strictement les us et coutumes des têtes couronnées — Byzantins, Bulgares, Serbes, Russes, Géorgiens — dont la politique de prestige s'appuyant sur l'Église se devait de favoriser ce centre et ce symbole de la spiritualité byzantine et de la communion inter-orthodoxe qu'était le Mont Athos⁵.

C'est ce que Chariton devait faire remarquer un peu plus tard à Vladislav I^{er} (Vlaïcou), fils et successeur de Nicolas-Alexandre⁶, auquel il l'avait très certainement déjà insinué quelques années auparavant.

Ce que fit le père, décédé en 1364, c'est Chariton qui nous le précise : il prit à son compte les dépenses occasionnées par la construction de la grande tour indispensable à la sûreté des caloyers menacés à tout instant par les pirates.

Le fils, dont le règne couvre les années 1364—1377 environ, fut sollicité par Chariton de continuer cette œuvre importante. Le programme comportait force points : entourer le monastère d'une enceinte munie de tours ; y bâtir une église, un réfectoire et des cellules pour les moines ; le doter des biens et des animaux nécessaires à l'entretien des moines présents et futurs. On se mit à l'œuvre. Les fortifications (κάστρον) étaient déjà élevées en septembre 1369, quand un violent conflit éclata entre le fondateur valaque et l'higoumène grec. Le prince insistait pour installer à Kulumus des moines roumains. Il prétendait même changer la règle à laquelle étaient soumis ses protégés. Alors que les moines grecs y vivaient en cénobites, les Valaques (dont un ex-archiprêtre) soutenus par leur voévode, réclamaient sinon pour tous, du moins pour eux-mêmes, la faculté d'y vivre chacun à sa guise, dans l'idiorythmie. Point n'est besoin de retracer ici les phases et les alternatives du différend. Mais, le fait est que, en dépit des dettes qui l'écrasaient et malgré les recommandations que des personnalités grecques et roumaines de la cour valaque s'évertuèrent à lui faire, Chariton s'obstina à affronter son bienfaiteur au nom du respect de la tradition cénobitique, « le ciel sur la terre »⁷. Ce n'est qu'après avoir pris conseil de ses moines et de certains des personnages les plus estimés de la Sainte Montagne que notre higoumène finit par se prêter à un compromis avec son mécène : les moines roumains vivraient à leur guise et obéiraient à Chariton, montrant toute déférence aux caloyers grecs ; le successeur

⁵ P. S. Năsturel, *op. cit.*, p. 737—738.

⁶ P. Lemerle, *op. cit.*, p. 103, lignes 7—11.

⁷ *Op. cit.*, p. 114, l. 36.

de Chariton serait désigné par lui-même et par la communauté, sous réserve d'être investi par le voévode ; enfin, nul n'aurait le droit de se prévaloir de la générosité roumaine pour brimer les Grecs et transformer Kutlumus en monastère valaque. On retiendra encore que Chariton et Vladislav devinrent « fondateurs » (κτῆτορες) à titre égal, du couvent, qui s'appellera plus tard le monastère de Chariton ou le couvent du voévode. Vladislav devenait οἰκοκύριος καὶ κτῆτωρ — curateur et fondateur — de Kutlumus ⁸.

L'accord dut être conclu entre 1370—1372. Autrement Chariton n'aurait pu être sacré à Constantinople métropolite de Hongrovalachie, à la demande expresse de Vladislav I^{er}, le 11 août 1372. Il cumula cette haute charge avec l'higouménat de Kutlumus ; il devait même, un peu plus tard, être promu en outre supérieur général (« prôtos » : prieur) de la Sainte Montagne. En cette qualité Chariton dut probablement obtenir à d'autres couvents athomites, sinon à tous, certains secours, ou du moins des dons, de la part des Valaques.

L'entente réalisée entre Vladislav et Chariton, ce dernier fut secondé par un kathigoumène, Melchisédec, probablement l'ex-archiprêtre valaque Michel, venu, avec quelques Roumains, revêtir l'habit à Kutlumus, selon le désir du voévode, et sonder de la sorte les intentions de Chariton.

Vladislav une fois mort (vers 1377), il faut attendre le règne de son neveu, Mircea l'Ancien (1386—1418) pour parler à nouveau de rapports entre Kutlumus et la Valachie. Un de ses boyards, Aldea, dédia en effet le village de Cireașovul (près la ville de Slatina) au monastère de Saint Nicolas à Kutlumus ⁹. L'acte n'est daté que du mois de novembre de la 7^e indiction. La mention qui y est faite du prince Mircea montre qu'on doit l'assigner à l'an 1398 ou 1413. Les avis des érudits sont partagés. Nous préférons 1398 ¹⁰, car Aldea précise avoir remis son acte de donation à l'higoumène Jérémie. Un personnage de ce nom est attesté à la tête de Kutlumus en 1387, alors qu'en 1399 le titulaire de cette charge était Hilarion ¹¹.

⁸ P Lemerle, *op cit*, p 104, l 54

⁹ Kutlumus est place sous le vocable de la Transfiguration Saint-Nicolas est celui de la chapelle — πρεκκλήσιον — aménagée près du beffroi du monastère, dans la partie nord-ouest du couvent, cf T Bodogae, *Ajutoarele*, p 176 Mgr Tit Smediea veut bien nous suggérer que les Roumains de Kutlumus (qui formaient visiblement au debut une petite communauté distincte de celle des moines grecs dont elle ne partageait point le genre de vie) devaient être groupés autour de l'église Saint-Nicolas de Kutlumus, le kathikon de la Transfiguration servant aux Grecs

¹⁰ Pour plus de détails v P. S Năsturel, *op cit*, p 749—751 L'acte d'Aldea chez Gr Nandriș, *Documente românești în limba slavă din mănăstirile Munteleu Athos (1372—1658)*, Bucarest, 1937, p 244—246

¹¹ P Lemerle, *op cit*, p. 25.

Le voévode Mircea aussi gratifia Kutlumus d'une terre à tout le moins. Un chrysobulle de Basarab Laiotă de 1475 ou 1476 (an 6984) rappelle que le village de Dănești fut donné par le prince Mircea¹². Dănești étant voisin de Cireașovul, offert à Kutlumus par Aldea, et compte tenu du libellé de l'acte de donation d'Aldea qui rappelle de très près les formules de la chancellerie valaque, on peut tenir les donations de Mircea et d'Aldea pour contemporaines (an 1398). Mircea ne se contenta pas d'accorder des terres à Kutlumus, inaugurant au profit de l'Athos une pratique qui, au cours des siècles, allait se généraliser en Valachie et Moldavie et avoir pour les deux États les résultats économiques les plus graves¹³. Il refit l'église de la Transfiguration¹⁴. Son portrait y est peint à l'intérieur¹⁵.

Nous voici maintenant au XV^e siècle. C'est par erreur qu'il a été affirmé que le voévode Aldea¹⁶, l'un des fils de Mircea, accorda une charte de donation à Kutlumus en 1433¹⁷. Un autre rejeton de Mircea, Vlad le Diable, semble lui avoir donné la dîme de Uibărești, localité sise à proximité de Dănești. Une charte de Radu le Grand du 29 janvier 1500 nous le suggère, ce prince rappelant que ses *ancêtres* et ses parents furent parmi les donateurs de Kutlumus; or il était le petit-fils de ce Vlad¹⁸. On parle également de privilèges accordés en 1450 à Kutlumus par le prince va-

¹² Le document chez Nandriș, *op. cit.*, p. 24 et 248 (entaché d'une coquille, Mirna — au lieu de Mircea! — corrigée également dans *DŢM, XIII—XV*, p. 156, n° 153). Cf. P. Lemerle, *op. cit.*, p. 233.

¹³ Elle allait engendrer au siècle dernier la fameuse question de la sécularisation des monastères dédiés; cf. M. Popescu-Spineni, *Procesul mănăstirilor inchinate*, Bucarest, 1936.

¹⁴ Cf. les chrysobulles du 7 décembre 1514 et 23 juillet 1517—1521 chez Gr. Nandriș, *op. cit.*, p. 40—43, 44—48, 249. Il est extrêmement curieux que la générosité de Nicolas-Alexandre et de Vladislav I^{er} se soit si vite effacée de la mémoire de leurs successeurs, qui ne font jamais mention de leurs noms à ce propos. Pire, le patriarche œcuménique Antoine IV, en accordant à Kutlumus les privilèges de la stauropegie en 1394, le fait à l'insistance des caloyers et de leur protecteur — ἔφορος καὶ κτήτωρ — Constantin Dragash, le beau-père du basileus Manuel II, sans souffler mot du voévode de Valachie, alors aux prises, il est juste, avec les Ottomans. Une nouvelle rupture entre les moines et leur protecteur roumain avait pu se produire entre temps. Dans *Le Mont Athos*, p. 35 nous envisageons une brouille entre Chariton et les successeurs de Vladislav I^{er}. En effet le troisième testament du métropolitain de Hongrovalachie Chariton appelle la protection divine sur les basileis — Jean V et Andronic IV — sans mentionner le voévode de Valachie, son seigneur naturel, ni son éparchie (voir P. Lemerle, *op. cit.*, p. 137, lignes 63—64, dont le résumé p. 135 nous semble forcé, la formule κραταιός καὶ ἅγιος ἀθρόντης καὶ βασιλεύς désignant couramment l'empereur byzantin). Les relations ayant été reprises sous Mircea, on fit table rase du passé. Voir là-dessus P. Lemerle, *op. cit.*, p. 148—149 et P. Ş. Năsturel, *Legăturile...*, p. 752—753.

¹⁵ G. Cioran, *op. cit.*, p. 102.

¹⁶ A ne plus confondre avec le boyard Aldea de 1398! Cf. P. Ş. Năsturel, *op. cit.*, p. 749—750.

¹⁷ Il y a là chez G. Cioran, *op. cit.*, p. 103—104 et T. Bodogac, *op. cit.*, p. 176—178 confusion avec Basarab et erreur de lecture sur la date d'un chrysobulle de Laiotă Basarab de 1476! (Voir notre démonstration, *art. cit.*, p. 753—754).

¹⁸ Gr. Nandriș, *op. cit.*, p. 38—39 et 249 et P. Ş. Năsturel, *op. cit.*, p. 756. Mircea l'Ancien en personne a pu faire rémission à Kutlumus de la dîme de Uibărești.

laque Dan Vlad. Le nom est des plus suspects. S'agirait-il de Vladislav II, fils de Dan II ?¹⁹.

C'est en 1475 ou 1476 (le chrysobulle date de 6984, sans mention du mois, l'acte original slavon étant détérioré) que Laiotă Basarab l'Ancien confirma à Kutlumus la possession de nombreux villages, dont Dănești et Cireașovul, la dîme de Uibărești, le lac de Sviștov, etc., les dispensant de tout impôt et prestation. Il ne semble pas y avoir ajouté de donation particulière, car précise-t-il, les dites possessions ont été données à Kutlumus en mémoire de ses prédécesseurs défunts et de lui-même (du fait qu'il avait confirmé leurs donations)²⁰. On a là de toute évidence l'ensemble des terres acquises par Kutlumus depuis le règne de Mircea.

Un chrysobulle de Neagoe Basarab, du 27 juillet 1512 ou 1513, nous informera à son tour que le successeur de Basarab l'Ancien, Basarab le Jeune, restaura et consolida comme il put le monastère de Kutlumus. (Dans la pratique de la chancellerie valaque le mot *consolider* désigne bien souvent la confirmation de possessions foncières²¹). Un peu plus tard, en 1488 ou 1489, un chrysobulle de Vlad le Moine²² confirmera à l'higoumène Romile²³ et à la communauté de Kutlumus les possessions déjà énumérées par Basarab l'Ancien, les exemptant de dîmes, impôts et corvées. Un autre acte du même prince, du 29 août 1492 (sur lequel nous reviendrons plus loin), montre que les moines de Kutlumus rendaient au besoin certains services à leurs confrères des autres couvents. C'est ainsi qu'ils furent chargés de présenter chaque année l'acte de donation de 1 000 aspres, délivré à l'ancien prôtos de l'Athos, kyr Côme (qui habitait une cellule dépendant de Pantocrator, saint Elie) afin d'apporter à ce dernier le secours accordé par le prince en son nom et en celui de ses fils. L'ex-prôtos, en revanche, devait veiller sur « notre saint monastère » de Kutlumus²⁴.

¹⁹ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 177 ; voir P. Ș Năsturel, *op. cit.*, p. 756.

²⁰ Gr. Nandriș, *op. cit.*, p. 23–33 et 246–247 Le document étant lacunaire, on n'y lit plus que le nom de 11 villages ! Cf. G. Cioran, *op. cit.*, p. 104 et T. Bodogae, *op. cit.*, p. 177 (faute d'impression : 1467 pour 1476)

²¹ Cf. D.T.R., I, p. 79 (n° 79) G. Cioran, *op. cit.*, p. 104 affirme que Basarab le Jeune gratifia lui aussi Kutlumus, mais fonde bizarrement son affirmation sur le chrysobulle de son prédécesseur, Basarab l'Ancien !

²² Gr. Nandriș, *op. cit.*, p. 33–36 et 248 date de 1489 cet acte de 6997. G. D. Florescu, *Divanele domnești din Țara Românească*, I, Bucarest, 1943, p. 289–290 a montré que ce document devait être placé entre le 17 avril 1488 et le 21 avril 1490 Cf. G. Cioran, *op. cit.*, p. 105 et T. Bodogae, *op. cit.*, p. 177.

²³ P. Lemerle, *op. cit.*, p. 25 place sous le signe du doute le nom de ce Romile en tant qu'higoumène de Kutlumus, alors qu'à la page 19 il l'avait accepté d'emblée. Mais le document slavon est catégorique : « le père higoumene kyr Romile »

²⁴ Gr. Nandriș, *op. cit.*, p. 36–37 et D.T.R., p. 210–211, N° 218. Je ne sais pourquoi T. Bodogae, *op. cit.*, p. 177 fait de Côme un Roumain.

Le 29 janvier 1500, un document du fils de Vlad le Moine, Radu le Grand, vient confirmer à Kutlumus la possession de la terre de Dănești, aussi que la dîme de Uibărești rachetée 5 000 aspres par le prince à un certain Kirku. Les moines, pressés par le manque d'argent, avaient donc dû se défaire de Uibărești. Mais le voévode soucieux de rétablir ce qu'avaient fait ses ancêtres, leur restitua cette source de revenus²⁵. Radu le Grand refit également les cellules de l'angle nord-ouest du monastère et y construisit une puissante tour achevée en 1507 ou 1508 (l'an 7016)²⁶.

Sautant le règne de plusieurs princes, nous nous arrêterons à celui du plus généreux des bienfaiteurs de l'Athos, Neagoe Basarab, pour parler derechef de donation à Kutlumus. C'est ainsi que le 20 février 1512 il confirme à ce couvent la possession des villages de Hîrtești, Călugăreni, Cireșovul, Dănești, Giurgiova, Comanca, Suhaia et Omrazani, possessions « anciennes et légitimes » de ce monastère. Plusieurs de ces noms ne figurent pas dans les documents précédents. Ce qui prouve bien les lacunes, graves probablement, du chartrier de Kutlumus. Non content de confirmer au dit couvent les huit terres en question, Neagoe fit encore rémission aux moines des impôts de toutes sortes qui grevaient normalement ces possessions. Les parèques, « vecinii », établis sur ces terres acquitteraient à l'avenir au monastère les redevances dues au prince, aux boyards, etc. La seule obligation maintenue par Neagoe était le service armé dû par les paysans de ces villages et leur quote-part du tribut destiné à la Porte suzeraine²⁷. Peu après, le 23 juillet 1512 ou 1513, le même prince délivra un chrysobulle solennel à Kutlumus lui confirmant la démarcation de ses terres de Cireașov, Călugăreni, Maricini, Dănești, Uibărești, Laiova, Comanca, Sura, Saca, Cioara, Suhaia, Hîrtești et Sucaia²⁸. Ce qui est du plus haut intérêt dans cette pièce c'est d'abord le détail que « notre ancêtre

²⁵ Gr. Nandriș, *op cit*, p. 38—39 (daté fautivelement du 25 janvier; cf. le facsimilé de la page 301) et D.Ț.R., p. 266—267, N° 283.

²⁶ G. Cioran, *op cit*, p. 107; T. Bodogae, *op cit*, p. 178; P. Lemerle, *op cit*, p. 260—261. Les auteurs parlent de 1508, mais, le mois n'étant pas précisé, l'inscription peut appartenir aussi bien à l'un des quatre derniers mois de l'année 1507. Rappelons que Radu le Grand passa de vie à trépas en avril 1508. On verra plus loin que Neagoe continua et acheva la reconstruction de Kutlumus entreprise par Radu. Par ailleurs, selon une information incontestable, les archives du monastère posséderaient un acte du prince Vlad le Jeune (1510—1512) relatif aux limites de villages appartenant à Kutlumus; cf. M. Beza, *Urme românești*, p. 59 et T. Bodogae, *op cit*, p. 178. Nous nous demandons si la tour attribuée à Neagoe (M. Beza, *op cit*, p. 56 et 59) n'est pas en réalité celle de Radu le Grand, dont l'inscription n'avait pas encore été tirée au clair.

²⁷ D.Ț.R., I, p. 75—76 (n° 75).

²⁸ D.Ț.R., I, p. 78—82 (n° 79). Induit en erreur par Gr. Nandriș, *op cit*, p. 47—51 qui date l'acte entre 1517 et 1521, T. Bodogae, *op cit*, p. 179, croit que cette délimitation des terres de Kutlumus est le résultat de la venue des moines à la consécration de l'église d'Argeș. Mais les éditeurs des D.Ț.R., I, en ont précisé la date à l'aide de la liste des boyards du conseil princier.

Io Mircea le grand voévide a restauré la sainte et tout honorée église de la Sainte Transfiguration de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, la faisant fondation de la Valachie ». Mais c'est aussi cette phrase : « Après quoi, en raison de nos péchés, ce saint monastère appelé Kutlumus a été accablé par bien des épreuves et s'est dégradé. C'est ainsi que notre père le voévide Io Basarab l'a trouvé détérioré et, comme il a pu, il l'a restauré et consolidé. Après quoi nous aussi, comme nous avons pu, nous l'avons consolidé et le consoliderons encore et toujours et nous le restaurerons pour les bienfaits du Christ ». Et de confirmer la possession des villages susmentionnés ²⁹.

A une date inconnue Neagoe Basarab octroya encore à Kutlumus les marais du village de Romoleț, avec Fintînele, Suhea, Vișoara, Căcăneu, y compris droits de douane et revenus ³⁰. Un autre acte de Neagoe, daté du 7 décembre 1514, consigne l'apport de Mircea l'Ancien et d'un voévide Vlad et rappelle qu'il a construit lui-même jusqu'au bout le monastère de Kutlumus et lui a accordé un secours annuel de 10 000 aspres, plus 700 autres pour l'hospice monacal et encore 500 aspres destinés à couvrir la dépense des moines chargés de porter à l'Athos cette importante somme ³¹.

Ce que Neagoe avait fait à Kutlumus, un texte hagiographique le précise ³². « Le monastère de Chariton, qui généralement s'appelle Kutlumus, que commença à construire depuis les fondations le voévide Radu, le voévide Neagoe le termina et, avec tous les embellissements et parures il l'orna à l'intérieur et à l'extérieur et l'entoura tout autour d'une muraille. Et il fit l'église St. Nicolas le Thaumaturge avec clochers, cellules et réfectoire, cave et boulangerie, cuisine, potager, petite et grande portes, hospice, hôtellerie, resserres à provisions, dépôt et trésorerie et autres constructions pour toutes les nécessités. Quant à l'église et aux cellules, il les remplit de belles choses et acheva leur toiture. Pour ce qui est de l'église avec son portique, il la recouvrit entièrement de plomb et mit aux fenêtres des rondelles de verre en forme de culs de bouteille et il la consacra également par la bénédiction de l'évêque et du prôtos et d'autres higoumènes d'autres monastères. Et il les honora tous grandement et leur donna de grands présents et ils s'en retournèrent chacun chez soi remer-

²⁹ D T R , I , p 79

³⁰ Voir le document datant du 15 mai 1594 et déjà signalé par M. Beza, *op. cit.*, p. 59 dans D T R , v. XVI, vol. VI, p 115—116, n° 130.

³¹ Gr Nandriș, *op. cit.*, p 40—42, n° 6 (ignoré des éditeurs des D T R , I). T. Bodogae, *op. cit.*, p 178—179

³² Tit Sîmedrea, *Viața și traiul Sfîntului Nișon patriarhul Constantinopolului*, București, 1937, p. 23—24 (le passage n'existe pas dans le remaniement grec de cette « Vita ») Traduction allemande du texte roumain intégral en bas de pages de l'édition grecque, par V. Grecu, *Viața Sfîntului Nișon. O redacție grecească inedită*, Bucarest, 1944

chiant Dieu à grande joie. Il fit également un port à l'échelle du bord de la mer pour servir aux matelots et un grand bateau et un petit avec tout ce qu'il faut et l'entoura d'une muraille. Et il y fit une tour pourvue d'armes et de pièces d'artillerie ³³ pour en assurer la garde. Et il construisit entièrement d'autres métoques et les dota bien. Le monastère en tire force revenus. Et il lui donna pour nom la *Grande Laure du Pays roumain* »

On a dit que c'est des subsides annuels de 10 000 aspres dont nous avons parlé à propos du chrysobulle de 1514, que tout cela fut exécuté ³⁴. Nous n'en croyons rien, car l'acte précise que Neagoe a reconstruit Kutlumus de fonds en combles et lui accorde maintenant cette aide importante.

Enregistrons enfin l'information nouvelle que sous son règne le boyard Manea fit don de la moitié de la terre de Pârdești aux monastères de Kutlumus (Athos) et de Clocociov (Valachie) ³⁵.

Neagoe descendu dans la tombe, les donations se poursuivront ³⁶, mais comme elles sortent du cadre de notre enquête, nous les passerons sous silence.

Après Kutlumus, le monastère qui peut prouver chronologiquement la plus ancienne donation valaque est la *Grande Laure de Saint Athanase*. Ce couvent conserve encore une icône à ferrure d'argent offerte par Vladislav I^{er} et son épouse Anne vers 1372—1377 ³⁷.

Puis, plus aucun témoignage jusqu'à Neagoe Basarab. Ce voévode restaura le katholikon, y compris l'autel et les portiques, il fit assembler le vieux plomb de la toiture avec le neuf et le recouvrit entièrement. Quant à la « sacristie », il la bâtit depuis ses fondations. Il fit encore des vases sacrés pour les besoins du culte, en or et en argent, et « il donna des podéai brodées de fil d'or, de la plus grande beauté et il lui accorda un grand subside de 90.000 thalers par an » ³⁸. Aujourd'hui on ne connaît

³³ Je lis *tunuri* (canons) au lieu de *turnuri* (tours) (Cf T. Simedrea, *éd. cit.*, p. 24, ligne 7) *Ascalum* est une redite de *pristanište* (du slave *пристанище*, port, débarcadère); il s'agit d'une « échelle », et non d'un lieu-dit !

³⁴ T. Bodogae, *op cit.*, p. 178

³⁵ DTR, I, p. 89—90, n° 87 Le monastère de Clocociov sera plus tard dédié à Kutlumus; v. T. Bodogae, *op cit.*, p. 180—181

³⁶ Voir les travaux de Cloran, Bodogae et Lemerle T. Bodogae, *op cit.*, p. 179 place à tort après la mort de Neagoe l'avancement de Kutlumus de la 17^e place à la 6^e dans la hiérarchie des communautés de l'Athos. P. Lemerle, *op cit.*, p. 22 précise la date de cet événement 1574

³⁷ Voir nos études, *Aux origines des relations roumano-athonites L'icône de saint Athanase de Lavra du voévode Vladislav*, dans *Actes du VI^e Congrès international des études byzantines*, II, Paris, 1951, p. 307—314; *Legăturile*, p. 744—748 et *Le Mont Athos*, p. 33 Une reproduction en couleurs de cette icône dans M. Beza, *op cit.*, p. 40 41 et 48 49. Voir aussi plus bas, p. 117, note 120

³⁸ T. Simedrea, *op cit.*, p. 24 (T. Bodogae, *op cit.*, p. 93, qui utilise malencontreusement une édition plus ancienne de la « Vita », parle de 90 000 thalers d'or ! Confusion entre « 90 000 talere de aur » (90 000 thalers d'or) et « 90 000 talere de an » (90 000 thalers par an)

plus rien de ces objets. Quant aux 90.000 thalers, la somme est sans aucun doute exagérée par la tradition manuscrite. Le mot même de *thaler* trahit son XVII^e siècle et son traducteur roumain³⁹. En fait, si cette donation est authentique comme nous le croyons, car Neagoe qui fit venir à Argeș en 1517 les higoumènes de toute la Sainte Montagne, les renvoya chez eux comblés de largesses, elle ne dut pas dépasser la somme de 10.000 aspres que Vlad Vintilă accorda annuellement en 1523 à ce monastère, « la tête de toute la Sainte Montagne où reposent les saintes reliques de notre très pieux père Athanase l'Athonite »⁴⁰. Une simple erreur d'ordre paléographique nous invite à croire que Neagoe dut donner à Lavra 9.000 aspres. La donation est de l'ordre de grandeur de celle accordée à Kutlumus en 1514 (10.000 aspres). On acceptera le régime préférentiel de 1 000 aspres au profit de Kutlumus, laure de la Valachie et couvent du voévode.

Il se peut encore que la réparation du pyrgos, exécutée par le métropolitain de Serrès, Denys, fût le résultat de la générosité de Neagoe à son égard en 1517 lors de la consécration du monastère d'Argeș⁴¹.

Les premiers rapports connus avec *Zographou* datent de 1433. L'higoumène Moïse, accompagné de Joseph et du prêtre Gervais, ayant visité la cour princière à Tirgoviște, le voévode Alexandre Aldea octroya un don annuel de 3 000 aspres à leur couvent qu'il s'engageait à aider sa vie durant, « pour le repos de l'âme » de son père, Mircea l'Ancien, et « le bien de la sienne propre »⁴².

Nous ne connaissons point d'autres donations⁴³ jusqu'à Neagoe, vraisemblablement. En 1517 son higoumène vint lui aussi à Argeș.

³⁹ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 95 a montré que la prétendue donation par Vladislav II de 10 000 aspres annuels appartient en fait à Vlad Vintilă (12 janvier 1533). Pour le mot *thaler*, cf. C. C. Giurescu, *Istoria Românilor*, III-2, Bucarest, 1946, p. 626-627.

⁴⁰ D. T. R., II, p. 119-121, n° 122; cf. T. Bodogae, *op. cit.*, p. 95 (daté à tort de 1535 au lieu de 1533).

⁴¹ Hypothèse de T. Bodogae, *op. cit.*, p. 93-94 pour qui les peintures du réfectoire de Lavra exécutées en 1512 le furent aux frais des Roumains.

⁴² W. Regel, E. Kurz et B. Korablev, *Actes de Zographou*, St. Petersbourg, 1907, p. 174-175. T. Bodogae, *op. cit.*, p. 215 avance indûment que le prince Alexandre le Bon de Moldavie fut le premier des voévodes roumains à entretenir des rapports avec Zographou. En fait, pour la Valachie, c'est Aldea, en 1433, et, pour la Moldavie, Etienne II, en 1442 qui nouèrent relations avec ce monastère; voir à ce propos *Legăturile* ..., p. 755.

⁴³ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 218 enregistre un chrysobulle de Radu le Grand du 23 juillet 1500 accordant 3000 aspres chaque année à Zographou. Il s'agit — et encore la date est-elle erronée — de la charte du 31 janvier pour le couvent de Kaprioulev (cf. N. Iorga, *Documente Hurmuzaki*, XIV-1, 1915, p. 42 et nos observations plus bas, p. 116). Ce document, conservé aux archives de Zographou (cf. D. P. Bogdan, *Despre danitele românești la Athos*, tirage à part de *Arhiva românească*, VI, Bucarest, 1941, p. 12), a été considéré à la légère comme concernant ce monastère.

Aux dires de certains auteurs, la Valachie accorda sa première donation au monastère de *Xéropotamou* le 9 février 1433. Alexandre Aldea lui aurait délivré un acte de donation de 3 000 aspres par an, tout comme à Zographou le même jour. Le document étant (s'il existe) inédit, nous nous demandons s'il n'y aurait pas là quelque confusion avec la pièce déjà citée pour Zographou ⁴⁴.

Quant à Neagoe Basarab, il embellit ce monastère d'un réfectoire depuis les fondations et d'une cave ⁴⁵. Son higoumène aussi se rendit en Valachie en 1517.

Le monastère de *Philothéou* connut pareillement les largesses roumaines. Le prince Vlad l'Empaleur lui accorda le 12 juin 1457 4 000 aspres par an, auxquels s'ajoutaient les frais de route des quêteurs (300 aspres). Il venait justement de recevoir la visite du prohigoumène Germain et du second prohigoumène Etienne ⁴⁶. Vers 1488—1492 Vlad le Moine renouvela cette donation ⁴⁷.

Plus tard, Neagoe Basarab fera venir à Argeş en 1517 l'higoumène de ce couvent.

Le monastère de *Saint-Paul* eut aussi à se louer des Valaques. Ce sont tout d'abord les puissants boyards d'Olténie de la famille Craiovescu qui firent largesse à ce monastère, à en croire les historiens de la Sainte Montagne ⁴⁸. On a conservé en effet l'acte — nous allons écrire le chrysobulle, tant son formulaire, d'une ampleur et d'une majesté toutes princières, rappelle les chartes des voévodes — par lequel le grand « ban » d'Olténie Barbu et ses frères, le « vornic » Pirvu, le « comis » Danciul et le « postelnic » Radul, assurent à ses moines un subside annuel de 2 000 aspres, plus 100 autres destinés aux frais de déplacement des frères quêteurs. Leur lettre est datée du 28 janvier 1501. Ces riches seigneurs venaient de recevoir la visite du représentant de toute la communauté de Saint-Paul, le prohigoumène Nicon. Les caloyers toucheraient le secours promis le jour de l'Épiphanie (6 janvier). C'est là encore un détail

⁴⁴ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 198, d'après N Iorga et St. Nicolaescu. Les motifs de notre cuconspaction dans *Legăturile* . . , p. 756.

⁴⁵ T. Simonescu, *op. cit.*, p. 24 ; T. Bodogae, *op. cit.*, p. 199.

⁴⁶ St. Nicolaescu, *Ajutoare băneşti şi danu ale Domnilor români către mănăstirea Filoteu din Muntele Athos*, in *Revista Arhivelor*, I, 1924—1930, p. 125—130, T. Bodogae, *op. cit.*, p. 245 ; (T. Bodogae croit, curieusement, que les relations avec Philothéou sont antérieures à 1457, parce que les moines en question étaient alors venus inscrire sur les diptyques les noms des parents de Vlad l'Empaleur !)

⁴⁷ St. Nicolaescu, *op. cit.*, p. 126—128 ; T. Bodogae, *op. cit.*, p. 245 ; D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 19

⁴⁸ La bibliographie chez T. Bodogae, *op. cit.*, p. 259, n° 5 et surtout E. Turdeanu, *op. cit.*, p. 68—76. Voir infra, p. 118

rappelant la stipulation de bien des chartes princières⁴⁹. On ne paraît pas connaître de donation du prince Radu le Grand à ce couvent et cependant les termes mêmes de la donation des frères Craiovescu semblent impliquer l'existence concomitante d'une charte princière. (On a rencontré plus haut un cas analogue avec la donation du boyard Aldea pour Kutlumus)⁵⁰. Mais nous voici en mesure de prouver que ce voévode a, lui aussi, généreusement gratifié le monastère de Saint-Paul, placé, depuis le despote Georges Brancovitch (1447), sous le patronage de Saint Georges⁵¹. Un document conservé en copie et traduction roumaine dans le chartrier du monastère de Jitianu (Olténie) nous l'apprend⁵². Ce couvent fut dédié à St. Paul de l'Athos⁵³. La copie étant datée de 7040 (= 1532) d'anciens ont cru devoir en rectifier la chronologie — 1535 — 1545 — pour attribuer l'acte au prince Radu Paisie. Cette datation est inexacte. Ce chrysobulle princier accorde 5 000 aspres par an à la communauté de St. Paul, plus 500 autres pour les frais de route des quêteurs, sa vie durant. Or le formulaire de l'acte ressemble étrangement à celui d'un autre chrysobulle du même voévode, dûment daté du 31 janvier 1500 (X3H) et dont nous reparlerons à propos des donations accordées au Protaton⁵⁴. Le document du 31 janvier renferme, chose inaccoutumée, une prière du notaire, un certain Théodore, adressée aux moines bénéficiaires. Ces deux détails — prière et nom du notaire — se retrouvent précisément dans l'acte conservé en copie et attribué, à tort visiblement, à Radu Paisie.

On rectifiera donc l'affirmation que les boyards Craiovescu sont les premiers donateurs roumains à St. Paul; l'initiative en revient à leur prince, Radu le Grand, qui en 1501 (X3 H=7008, non X3 N=7050 comme il est facile de la restituer paléographiquement) accorda ce subside de 5 000 aspres à cette lauré serbe, vraisemblablement peu avant, sinon le même jour — 28 janvier que ses fidèles féaux, les Craiovești. Il se peut même que Radu n'ait fait qu'imiter quelque devancier. Une phrase obscure de la vieille traduction roumaine du chartrier de Jitianu le suggère : « . . . voyant ceux qui, avant nous, ont été princes, entendant cela et voyant cela, nous avons éprouvé de la compassion . . . et avons promis

⁴⁹ D.T.R., I. p. 1—3 (n° 1). Sur Nicon, voir St. Binon, *Les origines légendaires et l'histoire de Xéropotamou et de Saint-Paul de l'Athos*, Louvain, 1942, p. 193—195; T. Bodogae, *op. cit.*, p. 259.

⁵⁰ *Supra*, p. 96—97

⁵¹ St. Binon, *op. cit.*, p. 194

⁵² D.T.R., II, p. 184—185 (n° 179).

⁵³ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 260.

⁵⁴ *Infra*, p. 116

à la S-te Montagne de l'Athos, à la sainte église du grand martyr et porteur de victoire du Christ, Georges, etc. ».⁵⁵

Quand Neagoe (le neveu des dits boyards, qui inscrivirent son nom dans la liste des membres de leur famille recommandés alors aux prières des moines de St. Paul)⁵⁶ deviendra prince de Valachie, il aura également soin de ce couvent : il y bâtit une tour depuis les fondations⁵⁷. L'inscription qui en surmonte la porte qui s'ouvre dans le mur sud rapporte que Neagoe et son fils Théodose, « nouveaux fondateurs de ce saint temple », l'édifièrent pour la tranquillité du monastère en l'an 1521 ou 1522 (7030)⁵⁸.

Les rapports avec *Iviron* sont très peu connus. La « *Vie d'i patriarche Niphon* » s'exprime en ces termes à propos de Neagoe : « A la laure d'Iviron, de Saint Euthyme le Thaumaturge, d'en haut sur les murailles il apporta de l'eau du moyen d'un aqueduc, d'une distance d'environ deux milles, et il l'enrichit de bien des richesses. Et son honorée Dame Despina donna un voile brodé tout en fil d'or et très beau, pour qu'on le mît devant la sainte icone miraculeuse où est peinte l'image de la Très Pure Vierge et Mère de Dieu Marie, qui s'appelle Portaitissa, laquelle vint par mer à ce couvent par grand miracle, comme il est écrit dessus »⁵⁹.

Un acte du gendre de Neagoe, le voévode Radu de la Afumați, du 11 février 1525, montre encore que le monastère d'Iviron vendit à Neagoe pour 5 000 aspres le village de Tătariu⁶⁰. Le prince l'avait promis à son monastère d'Argeș. Radu semble avoir exécuté le désir du défunt. On peut donc croire que la vente eut lieu à la veille de sa mort (1521). Mais un acte de Radu Paisie, du 10 décembre 1535, confirme au monastère d'Argeș la possession de la terre de Tătarii din Vijești que lui avait donnée le burgrave (pîrcălab) Gherghina, oncle de Radu le Grand⁶¹, précisant que Neagoe en avait fait don à Argeș. Nous ignorons quand

⁵⁵ D.Ț.R., II, p. 184 (n° 179).

⁵⁶ D.Ț.R., I, p. 2 (n° 1) Il faudrait étudier le synodikon de Saint Paul (?), signalé par E. Turdcanu, *op. cit.*, p. 73

⁵⁷ T. Smedrea, *op. cit.*, p. 24

⁵⁸ G. Millet, J. Pargoire et L. Petit, *Recueil des inscriptions chrétiennes du Mont Athos*, I, Paris, 1904, p. 152 (n° 446). Une autre inscription, en haut de l'escalier, précise que cette tour fut commencée par Neagoe et achevée par le voévode Pierre et le « clucur » Theodore une vingtaine d'années plus tard, cf. T. Bodogae, *op. cit.*, p. 259—260 Une photographie de l'inscription (don de M. Beza) à l'Académie de la R.P.R., Cabinet des manuscrits, cote F C DXLIX/53, montre que les trois byzantinistes français, *op. cit.*, *loc. cit.*, ont corrigé indûment la copie d'Antonine : à la ligne 4 on déchiffre aisément $\epsilon\tau\omega$ et $\epsilon\tau\mu\delta$. Une vue de cette tour dans M. Beza, *op. cit.*, p. 58 et Fr. Dolger, *Monchsland Athos*, Munchen, 1943, photos 41 et 42

⁵⁹ T. Smedrea, *op. cit.*, p. 24

⁶⁰ D.Ț.R., I, p. 182—183, n° 187

⁶¹ D.Ț.R., II, p. 195—196, n° 189

et comment les moines d'Iviron avaient possédé ce village. La mention est d'autant plus intéressante qu'à cette époque-là il n'y a guère que Kutlumus qui semble avoir possédé des biens-fonds en Valachie. On ignore si Iviron avait acheté ou reçu cette terre en don. Il est plus vraisemblable de penser à un legs pieux.

Au sujet des relations de la Valachie avec le monastère de *Dochiarion*, on connaît tout d'abord un chrysobulle de Vlad le Moine du 24 mars 1490. L'higoumène kyr David, le staretz Euthyme et l'hiéromoine Macaire étant venus à Bucarest prier le prince d'accepter le monastère, de s'en appeler le fondateur et de l'aider selon ses possibilités, le voévode accorda à leur couvent un subside de 3 000 aspres sa vie durant, que l'on viendrait chercher chaque année pendant le grand carême⁶². Puis, en 1497, son fils, Radu le Grand fut visité par des caloyers de *Dochiarion* qui lui exhibèrent le document paternel et il accepta à son tour d'être appelé leur fondateur « en même temps que les princes ses prédécesseurs pieusement décédés », leur accordant un subside de 3 000 aspres, plus 400 autres pour leurs frais de route, à venir chercher chaque année à Pâques. Ce document rédigé le lundi 20 mars 1497 de la Semaine Sainte montre que les moines de *Dochiarion* avaient respecté la clause spécifiée par le prince Vlad, de se présenter à la cour valaque durant le carême⁶³. On peut encore tenir pour assuré qu'en 1517 Neagoe dut gratifier de quelque chose ce monastère lors de la consécration de son couvent d'Argeș.

Les rapports que la Valachie entretint à la même époque avec le monastère de *Saint-Pantéléimon (Rossikon)* sont bien connus : de tous les couvents athonites c'est celui qui reçut des voévodes valaques et moldaves le plus grand nombre de chrysobulles⁶⁴. Le premier voévode valaque qui fit largesse aux caloyers de l'endroit fut Vlad le Moine. Désireux de passer fondateur de ce couvent il accorda par chrysobulle du 12 juin 1487 la somme annuelle de 6 000 aspres pour la subsistance des moines⁶⁵. C'est par erreur que l'on a cru parfois que Vlad l'Empaleur avait délivré une charte semblable à ce couvent le 12 juin 1457⁶⁶. L'analogie des noms, du jour et du mois, explique cette bévue qui incombe à

⁶² D T R, p. 202—203, n° 200.

⁶³ D T R, p. 243—244, n° 257.

⁶⁴ D P. Bogdan, *op. cit.*, p. 30 du tirage à part ; cf. G. Cioran, *op. cit.*, p. 263 et T. Bodogae, *op. cit.*, p. 294 et suiv.

⁶⁵ Акты сусского на святомъ Ѳфонѣ монастыря св великомученика и учителя Пантелеймона, Киев, 1873 ; D T R, p. 186—187, n° 191. Cf. G. Cioran, *op. cit.*, p. 256 ; T. Bodogae, *op. cit.*, p. 294.

⁶⁶ Ni G. Cioran, *op. cit.*, p. 255—256, ni T. Bodogae, *op. cit.*, p. 294 (à la suite du reste de V. Langlois, N. Iorga, etc.) n'ont observé cette erreur. D P. Bogdan, *op. cit.*, p. 30 ne connaît pas d'acte antérieur à celui de 1487.

une confusion de lecture, l'an 6995 ayant été lu 6965. Quelques années plus tard, Radu le Grand accordera à son tour un chrysobulle à ce monastère. La date en est mutilée : « le 30 du mois de... (?), de l'an 7004 ». La charte date donc approximativement du 1^{er} septembre 1495 au 30 août 1496. Le prince qui fait mention du chrysobulle et des subsides accordés par son père Vlad le Moine — sans en préciser le montant, il est vrai — décida que chaque année, en avril ou en mai, les moines pourraient venir chercher un secours de 3 000 aspres, auxquels il en adjoignit 400 autres pour les défrayer du voyage⁶⁷. Il est assez curieux que Radu ait diminué de moitié les subsides alloués par son père. Puis, le 25 février 1502, le même voévode reçut la visite d'une délégation athonite conduite par l'ancien prôtos Côme⁶⁸, qui lui exposa « la situation, les besoins, les manques et les difficultés » des monastères, et notamment la situation du Rossikon et il décida de remédier à l'état pitoyable de ses caloyers en leur accordant un subside annuel de 4 000 aspres, sans compter 400 autres destinés à couvrir les dépenses des moines quêteurs⁶⁹. Il y avait cependant encore loin de la somme fixée en 1487 par Vlad le Moine.

L'apport de Neagoe Basarab nous échappe. On sait toutefois que l'higoumène de ce monastère vint lui aussi à Argeş en 1517.

Nos informations au sujet des relations avec le monastère du *Pantocrator* sont fort vagues pour l'époque qui nous intéresse. Il semble néanmoins que les boyards Craiovescu aient manifesté leur générosité à ce monastère aussi⁷⁰. Leur neveu, le prince Neagoe Basarab, gratifia ce couvent « de grandes constructions, tout comme à Ivir, et lui fit beaucoup de présents »⁷¹.

Plus intéressant est un document du prince Vlad le Moine, du 29 août 1492, accordant 1 000 aspres à la skite de Saint-Élie « où est la

⁶⁷ G Cioran, *op. cit.*, p. 256—257; T. Bodogae, *op. cit.*, p. 294; D.Ț.R., p. 236—237, n° 249.

⁶⁸ Sur Côme, voir plus bas p. 115.

⁶⁹ G Cioran, *op. cit.*, p. 257 (l'acte y est fautivelement daté du 18 février); T. Bodogae, *op. cit.*, p. 294; D.Ț.R., I, p. 9—11, n° 6.

⁷⁰ Aux vagues indications fournies par T. Bodogae, *op. cit.*, p. 187—188, nous ajouterons une très intéressante icône du XVIII^e siècle apportée de l'Athos et conservée à Bucarest, à l'Ephorie de l'église Kretzulesco. On y voit à la moitié supérieure la Transfiguration encadrée des personnages suivants. Saint Callistre, Joannice, frère du basileus; l'empereur Alexis; le patriarche Euthyme de Constantinople; l'héliomoine Esau; kyr Païsius et, enfin kyr Barbul (Μαρθουλας) avec trois jeunes enfants dont, malheureusement, les noms ne sont pas précisés. Barbul et ses fils (?) — plutôt ses frères — sont revêtus du riche costume des boyards roumains. Cette icône, d'inspiration légendaire, mériterait un commentaire fouillé. Le nom de Barbul à l'Athos fait songer immédiatement aux Craiovescu. Nous aurons l'occasion de reparler de cette icône dans le compte rendu que nous préparons du livre de P. M. Mylonas, *Athos und seine Klosterlagen in alten Stichen und Kunstwerken*, Athen, 1963, livre reçu trop tard pour en faire état dans le présent travail.

⁷¹ T. Smedrea, *op. cit.*, p. 24.

cellule de notre père, l'ancien prôtos kyr Côme l'hiéromoine », plus 100 autres destinés à couvrir les frais du voyage ⁷². Côme, que certains chercheurs croient être un moine roumain ⁷³, recevra cette somme par les soins des caloyers de Kutlumus chaque fois qu'ils viendront chercher en Valachie les subsides alloués à leur monastère et devra en retour, nous l'avons déjà rappelé plus haut, veiller sur Kutlumus. A l'époque, Saint-Élie ne dépendait pas encore de Pantocrator, mais de Kutlumus ⁷⁴.

Les rapports avec *Vatopédi* sont faiblement attestés. On ne saurait en parler avant le règne de Neagoe Basarab. Selon le témoignage du prôtos Gabriel, ce voévode « décida de lui accorder une aumône annuelle, comme à la Laure de Saint Athanase, et il plaça sur l'icone miraculeuse de la Toute-Pure Vierge une pomme d'or ornée de perles et de pierres précieuses ; il y bâtit aussi une grande cave depuis ses fondations » ⁷⁵. Ce couvent ne se fit pas faute d'envoyer ses représentants à Argeş en 1517 pour la consécration de la nouvelle fondation de Neagoe.

On ne connaît pas non plus de donations valaques au monastère de *Dionysiou* avant l'ascension au trône du même voévode. C'était le monastère où son père spirituel, le patriarche Niphon, avait autrefois pris le froc et où il était revenu finir ses jours. On verra plus loin ce qu'il advint de ses reliques, particulièrement honorées par ce prince. Toujours est-il que Neagoe éleva sur le tombeau du néo-saint « une belle église placée sous le vocable de Saint Niphon ; quant au monastère, il l'enrichit de beaucoup de biens et il y fit de nombreuses et hautes constructions » ⁷⁶. Il s'agit notamment d'une tour édifiée en 1520 et qui veille encore sur le monastère ⁷⁷. En 1517 les représentants de *Dionysiou* furent eux aussi des cérémonies d'Argeş.

On datait jusqu'ici du 23 août 1517 les premiers rapports de la Valachie avec *Chilandar* ⁷⁸. Ils remontent en fait au mois de novembre

⁷² T. Bodogae, *op. cit.*, p. 192–193. D. T. R., p. 218, n° 210. On a prétendu — et T. Bodogae, *op. cit.*, p. 177 et 179, est du nombre — que Vladislav II aurait donné 10.000 aspres en 1452 à la skite de St. Ehe. Mais cette donation est inexistante ; cf. *Leaăturile.*, p. 757.

⁷³ Cf. par exemple T. Bodogae, *op. cit.*, p. 192, n. 5.

⁷⁴ P. Lemerle, *op. cit.*, p. 19–20.

⁷⁵ T. Sîmedrea, *op. cit.*, p. 24. Cf. T. Bodogae, *op. cit.*, p. 116–117, parle de travaux inconnus par ailleurs que Neagoe aurait exécutés en 1526 (sic !), mais il était mort depuis quelques années. Cette information est puisée par Bodogae aux manuscrits 292, f. 32 et 383, f. 3 dudit couvent, écrits vers l'an 1700.

⁷⁶ Tit Sîmedrea, *op. cit.*, p. 23 ; T. Bodogae, *op. cit.*, p. 163.

⁷⁷ G. Millet, J. Pargoire et L. Petit, *op. cit.*, p. 171, n° 496. Une photographie dans M. Beza, *op. cit.*, p. 58, Cf. aussi Fr. Dolger, *op. cit.*, photo 45.

⁷⁸ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 153 (cf. la bibliographie). E. Turdeanu, *op. cit.*, p. 75, mentionne, sans plus, les noms de Vlad le Moine et Radu le Grand.

1492⁷⁹. Vlad le Moine accorda en effet à ce couvent 5 000 aspres par an, plus un supplément de 500 autres pour les frais de déplacement des moines. Détail extrêmement intéressant, le document mentionne l'intervention de la sultane chrétienne Mara (veuve de Mourad II et marâtre de Mahomet II) et de sa sœur « la Cantacuzène » — Catherine de Cilly — qui, en adoptant pour fils le prince roumain, avaient convaincu Vlad de devenir fondateur de la laure serbe de leur famille. Cet acte fonde en droit le patronage valaque sur Chilandar comme étant la continuation de celui des Brankovitchs serbes, auxquels, du reste, le voévode était quelque peu apparenté⁸⁰. Il y a là transmission du droit de fondation⁸¹.

Deux chrysobulles de Radu le Grand — l'un de mars 1497 et l'autre du 19 avril 1498 — confirment l'acte de son père Vlad le Moine⁸². Son frère Vlăduț procéda de même, le 15 mai 1510⁸³.

Quant à Neagoe Basarab, outre qu'il introduisit de la distance l'eau à Chilandar⁸⁴, il accorda à ce monastère, par une charte du 23 août 1517, un secours annuel de 7 000 aspres, que les moines délégués par le monastère devaient venir chercher chaque année à l'Épiphanie⁸⁵. Le prince venait de recevoir la visite du prohigoumène de Chilandar, kyr Léonce, et du moine Mardarie. La date du document — 23 août 1517 — et la visite de l'ex-supérieur de Chilandar, Léonce, sont à rapporter, ce que l'on sait d'ailleurs, à l'affluence d'ecclésiastiques étrangers à l'occasion de la consécration du monastère élevé à Argeș par Neagoe Basarab, cérémonie qui fut célébrée précisément le 15 août 1517⁸⁶, soit une huitaine de jours auparavant.

⁷⁹ I. R. Mircea, *Relations culturelles roumano-serbes au XVI^e siècle*, dans *Revue des études sud-est européennes*, I, n^o 3-4, 1963, p. 381-391 et 416-417.

⁸⁰ P. Ș. Năsturel, *Sullana Mara, Vlad Vodă Călugărul și începutul legăturilor Țării Românești cu mănăstirea Hilandar (1492)*, dans *Glasul Bisericii*, XIX, n^o 5-6, Bucarest, 1960, p. 498-502 (le despote Jean Brankovitch, frère de Mara, était marié à Hélène Jakšić, dont la cousine germane, fille de Démétrius Jakšić, était l'épouse du boyard valaque Pârveu de Băjești et de Bucov, fils aîné de Caplica, la fille du voévode Vlad le Moine).

⁸¹ Gh. Cronț, *Dreptul de ctitorie în Țara Românească și Moldova. Constituirea și natura juridică a fundațiilor în Evul Mediu*, dans *Studii și materiale de istorie medie*, IV, Bucarest, 1960, p. 77-116, où il est montré comment le « jus patronatus » — le κτητορικόν δικαίον — byzantin a passé chez les Roumains et quels en étaient les caractères et les nuances.

⁸² Cf. E. Turdeanu, *op. cit.*, p. 75.

⁸³ Gh. I. Moisescu, *Contribuția românească*, p. 250; D. Mioc, *Dale noi cu privire la Macarie tipograful*, dans *Studii*, XV-2, 1963, p. 431; I. R. Mircea, *op. cit.*, p. 384, note 22.

⁸⁴ T. Sîmedrea, *op. cit.*, p. 24.

⁸⁵ St. Nicolaescu, *O danie a lui Neagoe Basarab la mănăstirea Hilandarul din Sf. Munte Athos*, dans *Noua revistă bisericască*, V, Bucarest, 1923, p. 182-183; D. T. R., I, p. 123-124. Cf. aussi T. Bodogae, *op. cit.*, p. 153.

⁸⁶ T. Sîmedrea, *op. cit.*, p. 30-31 donne la date du 15 août 7025, soit 1517. Cf. aussi V. Brătulescu, *Frescele din biserica lui Neagoe de la Argeș*, Bucarest, 1942, p. 25.

Gabriel, alors prôtos du Mont Athos, a raconté comment Neagoe lui avait adressé l'invitation écrite de se rendre à ce propos en Valachie avec tous les archimandrites et les higoumènes de tous les couvents de la Sainte Montagne ⁸⁷. Ce qu'ils firent. Puis, avec Neagoe et avec le métropolitite de Hongrovalachie Macaire, ils se rendirent tous, dans le cortège du patriarche œcuménique Théolepte accompagné de quatre métropolitites grecs, à Argeș où, le 15 août, ils concélébrèrent l'office de consécration de la nouvelle fondation princière ⁸⁸. Après quoi, « le bon prince aimant le Christ, le voévode Neagoe, leur témoigna beaucoup d'honneurs, les gratifia de nombreux présents et les laissa tous s'en retourner chacun chez soi » ⁸⁹.

Parmi les présents faits à Chilandar, il y eut donc cette donation annuelle de 7 000 aspres. Il est évident que les autres monastères ne furent pas moins bien traités et les journées qui s'écoulèrent durent être en partie occupées par la rédaction des actes de donation accordés non seulement aux laures athonites, mais, de toute évidence aussi, au patriarche de Constantinople, aux métropolitites grecs et à bien des clercs étrangers qui étaient venus, tous comme les supérieurs des couvents de Valachie, apporter à Argeș l'appui de leurs prières.

Certains higoumènes semblent avoir voulu profiter de leur présence à la cour princière pour obtenir non seulement espèces sonnantes et trébuchantes, mais même la solution de différends qui parfois mettaient leurs couvents aux prises. Ainsi, les monastères de Kutlumus et du Pantocrator qui se chicanèrent au sujet du mont de Rhabdouchou, en appelèrent à la sentence du « très puissant prince de toute la Hongrovalachie, Neagoe », qui enjoignit alors « aux cathigoumènes de toute la Sainte Montagne » de ramener la paix en délimitant eux-mêmes ce qui revenait à chacune des parties. L'opération eut lieu en janvier 1518. Le procès verbal est revêtu des signatures de Gabriel en sa qualité de supérieur général — prôtos — de l'Athos et de celles des représentants de toutes les autres communautés athonites ⁹⁰. A quel titre les deux monastères en litige en avaient-ils appelé au voévode valaque ? Certainement en tant que « grand fondateur de toute la Sainte Montagne », comme le qualifie Gabriel en personne ⁹¹.

Cette hypostase dans laquelle nous apparaît Neagoe est unique jusqu'à cette date. C'est, depuis Nicolas-Alexandre, la première fois

⁸⁷ T. Simedrea, *op. cit.*, p. 28—29.

⁸⁸ Idem, p. 29—30.

⁸⁹ Idem, p. 30.

⁹⁰ P. Lemerle, *op. cit.*, p. 166—169.

⁹¹ T. Simedrea, *op. cit.*, p. 25 («Și fu ctitor mare a toată Sfetagora »).

qu'un voévode de Valachie se manifeste sous ce jour. A preuve que, sous son règne, chacun des monastères athonites avait fini par nouer relations avec la Valachie. Nous voyons là l'aboutissement des rapports que Chariton et Kutlumus avaient initiés dans cette direction au milieu du XIV^e siècle, sous Nicolas-Alexandre et Vladislav I^{er}. Cette situation juridique que la Valachie s'était arrogée en la personne de son souverain marque visiblement le terme de la première phase des rapports entre la Valachie et le Mont Athos. C'est pourquoi nous l'avons adoptée pour limite chronologique de notre étude.

Cette qualité de fondateur, nous l'avons rencontrée déjà — mais pour Kutlumus uniquement — sous Vladislav I^{er}, puis sous Mircea l'Ancien. Nous l'avons également rencontrée dans le cas de Chilandar, de Vlad le Moine et de ses fils. Maintenant, nous attirerons l'attention du lecteur sur certain firmans qui précisent le rôle des princes valaques en tant que « fondateurs » des couvents de la Sainte Montagne. Si les fonds turcs des archives de l'Athos sont encore quasi inconnus⁹², deux firmans de Kutlumus n'en projettent pas moins un surplus de lumière sur l'histoire des relations de ce monastère avec la Valachie⁹³.

Un firman du sultan Bajazet II, remontant au 29 juin — 7 juillet 1491, renferme en effet l'exposé que voici :

« Le voévode de Valachie a présenté à ma cour sublime la requête suivante : il y aurait une terre du nom de Qutlumus située sur l'Île des Hommes Άγανoras. Comme ce monastère est le monastère du dit voévode, il m'a sollicité (de lui accorder) la dîme des terres appartenant à ce monastère, et moi je l'ai accordée et j'ai donné (aux moines) une noble ordonnance »⁹⁴. Les serfs des timariotes musulmans ayant, par la suite, labouré les terres appartenant à Kutlumus (d'où les protestations des caloyers frustrés de leurs droits), le sultan enjoint au su-ba i et au cadi de Salonique de se conformer à son ordonnance précédente et de mettre fin aux menées des infracteurs en restituant aux moines leurs terres, vignes, moulins et champs et en ne permettant pas qu'on leur enlève leurs biens d'église⁹⁵.

⁹² J. Bompaire, *Actes d'archives du XVI^e siècle (Athos)*, dans *XII^e Congrès international des études byzantines Résumés des communications*, Belgrade — Ochride, 1961, p. 17 : « On souhaiterait que ces actes turcs, nombreux dans tous les couvents athonites, soient systématiquement recensés et édités » On nous permettra de souscrire à cette doléance de plus du savant français

⁹³ P. Lemerle et P. Wittek, *Recherches sur l'histoire et le statut des monastères athonites sous la domination turque*, dans *Archives d'histoire du droit oriental* ; III, 1947, p. 411 — 472 Nous réitérons nos plus vifs remerciements au Professeur Lemerle qui a eu l'extrême obligeance de nous procurer un microfilm de ce travail essentiel.

⁹⁴ Idem, p. 424 — 425 (cf. également P. Lemerle, *Actes de Kullumus*, p. 234 — 235).

⁹⁵ Idem, p. 425 — 426.

Le voévode qui était intervenu pour Kutlumus ne peut être que Vlad le Moine, monté sur le trône de Valachie en 1481, l'année même où Bajazet II succéda à Mahomet II, son père. Le firman de 1491 indique nettement que le prince roumain avait procédé à une démarche auprès de la Porte ottomane en se prévalant du fait que Kutlumus était son monastère. Il faut rapprocher ce détail de l'expression de certains chryso-bulles slavo-roumains dont nous avons fait état précédemment et où Kutlumus apparaît comme étant « le couvent du voévode » ou « la laure de la Valachie ».

Les éditeurs de cette pièce se demandent quelle était la situation juridique du voévode par rapport à son couvent. Autrement dit, le monastère était-il la propriété personnelle du prince ou bien ce dernier pouvait-il être en l'occurrence une sorte d'administrateur héréditaire du monastère, dans le genre de ceux (mutewelli des fondations pieuses musulmanes ⁹⁶ ?

Près de trente ans plus tard, un second firman, de Soliman le Magnifique cette fois, du 23—31 mai 1527, nous montre, selon toute vraisemblance, que déjà sous Sélim I^{er} (proclamé sultan en 1512), le privilège accordé par Bajazet avait été renouvelé une première fois. Il le fut derechef en 1527, sur l'intervention du voévode Radu de la Afumaşi. L'acte de Soliman rappelle lui aussi que Bajazet et Sélim, son grand-père et son père, sollicités par le prince roumain, lui avaient accordé « la dîme et les impôts de plusieurs des terres appartenant [[au voévode de Valachie, c'est-à-dire]] au monastère de Kutlumus »... « Maintenant, ajoute le sultan, puisque le voévode de Valachie, ...le voévode Radu (de la Afumaşi) a envoyé cette ordonnance à ma cour heureuse et en a demandé le renouvellement, j'ai de mon côté arrêté et donné cette nouvelle ordonnance omnipuissante », en disposant que l'on procède conformément aux firmans antérieurs ⁹⁷. Le document prouve catégoriquement que Neagoe, monté sur le trône la même année que Sélim, intervint lui aussi pour Kutlumus. Maintenant, en 1527, Radu de la Afumaşi procède de même auprès de son successeur, Soliman le Magnifique. Ce détail, que Radu a envoyé à la Sublime Porte l'ordonnance des défunts padischahs, prouve bien que les princes valaques étaient à tout le moins les protecteurs de Kutlumus ⁹⁸. En fait, ceci nous rappelle la promesse formulée par Chariton à Vladislav I^{er} que le voévode valaque serait « curateur et fondateur du monastère »⁹⁹.

⁹⁶ Idem, p. 426—427.

⁹⁷ Idem, p. 436—439 (Voir aussi P. Lemerle, *Actes...*, p. 235).

⁹⁸ P. Lemerle et P. Wittek, *op. cit.*, p. 432.

⁹⁹ Ci-dessus, p. 96 et note 8.

Bien qu'aucun acte postérieur à la mort de Vladislav I^{er} ne mentionne plus jamais son nom (détail assez curieux que nous avons relevé plus haut), c'est là la preuve que Kutlumus était le couvent des voévodes valaques qui en étaient, selon l'expression même de Chariton, les οἰκοκύριοι καὶ κτήτορες.

C'est donc en cette qualité de curateurs et de fondateurs que les princes Vlad le Moine, Neagoe Basarab, puis Radu de la Afumași intervinrent auprès des sultans pour assurer à « leur » couvent le respect de ses privilèges fiscaux. Les hospodars valaques étaient donc bien les protecteurs attitrés de Kutlumus au nom duquel, en tant que curateurs héréditaires, ils portaient plainte à la Porte ottomane toutes les fois qu'on violait les droits du monastère.

Le cas de la transmission à Vlad par l'ex-sultane Mara, des droits de fondateur qu'elle détenait de naissance, aide, croyons-nous, à répondre à la question que les éditeurs de ces firmans ont soulevée à propos de la signification juridique de l'expression « monastère du voévode de Valachie ». En effet, il ne faut pas perdre de vue que les princes roumains considéraient plus d'un grand couvent de leurs États comme étant « monastère de Ma Seigneurie ». Il a été montré dernièrement qu'il faut entendre cette formule selon la signification établie par le droit de fondation, qui confère au fondateur et à ses successeurs certains privilèges, tout en leur imposant des obligations relativement aux dites fondations et sans qu'il soit question du droit de propriété du fondateur sur les biens de sa fondation ¹⁰⁰. Les voévodes passaient par conséquent aux yeux des Turcs moins pour les propriétaires effectifs que pour une sorte d'« administrateurs héréditaires des fondations pieuses » athonites ¹⁰¹, à l'instar des mutewelli musulmans ¹⁰². Pour nous exprimer en grec, ils étaient ἐπίτροποι καὶ ἔφοροι des monastères de l'Athos ¹⁰³. Dans l'esprit, tout pénétré de mystique, de l'époque féodale, les choses saintes en effet appartenaient définitivement à la Divinité ¹⁰⁴. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on

¹⁰⁰ Cf. Du Cange, *Glossarium... mediae et infimae graecitatis*, Lyon, 1688, c 998 (s v. νεκοκύριαι. « .. οἰκοκύριος, Paterfamiliae, penes quem est facultatum domesticarum cura » (Dans *Legăturile* ., p. 748 nous avons rendu inexactement ce terme par « possesseur ». Dont acte).

¹⁰¹ Gh Cronț, *op. cit.*, p 107—108

¹⁰² Voir plus haut, p. 112.

¹⁰³ Tel Constantin Dragash, beau-père du basileus Manuel II, qui apparaît en cette qualité dans les actes de Kutlumus en 1393; v P Lemerle, *Actes de Kutlumus*, p. 148—149 et nos observations dans *Legăturile* , p 752—753

¹⁰⁴ « Ἀπὸ γὰρ τῆ ἀφιερωθέντα Θεῷ, ἀνεκποίητά εἰσιν, ὡς ἡ θεία φάσκει Γραφή ἴη-ον dans un document des Météores publiés par Sp Lampros dans *Νέος Ἑλληνομνήμων*, II, 1905. p. 115 Voir aussi V. Grumel, *Les réquestes des actes du Patriarcat de Constantinople*, II, Paris, 1936. p. 8, n^o 342

agite cette question. Oints par l'Église, les voévodes étaient les administrateurs au temporel des biens consacrés à Dieu. (De ces biens, le clergé n'était que l'usufruitier.) Manquer à ce devoir eût été de leur part un sacrilège.

Les couvents de *Karakalou*, *Simopétra*, *Grigoriou* et *Kastamonitou* furent représentés eux aussi en la personne de leurs higoumènes aux solennités d'Argeș en 1517¹⁰⁵. De même le monastère d'*Esphigménou*¹⁰⁶. Enfin le supérieur de celui d'*Alóπου* (ou Alypiou) fut lui aussi de la cérémonie¹⁰⁷.

Quant aux relations de la Valachie avec le couvent de *Xénophon*, elles sont indubitablement attestées lors de la même manifestation. L'oncle de Neagoe Basarab, le riche ban Barbu Craiovescu, aurait fait don à Xénophon, en 1500 ou en 1520, de différentes terres — Recica, Siliștea Plopului et un étang, constituant l'avoir de la skite de Zdralea (Robaia), en Olténie¹⁰⁸. Le vague des documents requiert pour le moment notre circonspection.

Enfin, même si nous ne sommes pas en mesure de localiser exactement le couvent dit la « Tour de l'Albanais » (нарицаемн арбанашски манастир), placé sous le vocable de Saint Georges, nous n'en signalerons pas moins un acte inédit de Neagoe Basarab du 2 août 1512, accordant à cette communauté un don annuel de 1000 aspres, plus 100 autres pour les frais de voyage des frères quêteurs. Le prince mentionne à ce propos la visite à Tîrgoviște du staretz Raphael et les donations de ses devanciers, les voévodes Vlad et Radu (très probablement Vlad le Moine et Radu

¹⁰⁵ T. Simeadrea, *éd. cit.*, p. 28—29; T. Bodogae, *op. cit.*, p. 236, 250, 280 et 304.

¹⁰⁶ La « Vie de Niphon » (éd. T. Simeadrea, p. 28) énumère parmi les higoumènes invités à Argeș, celui de « Simensca ». Il s'agit bien d'Esphigménou, appelé parfois *μονή τοῦ Σίμου*; v. P. Lemerle, *Actes de Kullumus*, p. 286 (index).

¹⁰⁷ L'higoumène de « l'église d'Alimpie » « de la biserică lui Alimpie » — (Voir T. Simeadrea, *éd. cit.*, p. 28 et V. Grecu, *éd. cit.*, p. 164) C'est aujourd'hui (cf. P. Lemerle, *op. cit.*, p. 15, voir aussi T. Simeadrea, *op. cit.*, p. 35, s v) le kellion des Saints Apôtres, dit aussi *Καρπουῶ* ou *Καρπουῶδελικον*, appartenant à Kullumus et situé sur les confins de Karyès. La *Vie de Niphon* le cite immédiatement avant Kullumus, ce qui semblerait suggérer que l'union des deux couvents effectuée au XV^e siècle était lettre morte sous Neagoe Basarab. Sur les différends entre Alóπου et Kullumus, v. P. Lemerle, *op. cit.*, p. 18—20. Mais entre 1517 — invitation de venir à Argeș — et 1518 — conflit entre Kullumus et Pantocrator tranché, sur l'intervention de Neagoe —, Alypiou serait-il retombé sous l'égide de Kullumus? Son supérieur n'apparaît pas en effet parmi les signataires de tous les couvents, présides par le *prôtos* Gabriel. Le voyage à Argeș n'aura-t-il pas été fatal à Alypiou, contraint par le « *ctitor* » de la Laure valaque de se soumettre derechef à Kullumus?

¹⁰⁸ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 270—271; T. Simeadrea, *op. cit.*, p. 28.

le Grand) et spécifie qu'il sera, tout comme eux, « ctator » de ce saint lieu ¹⁰⁹.

C'est à dessein que nous avons réservé pour la fin de notre exposé les rapports que la Valachie dut avoir, à l'époque considérée, avec le *Protaton* de l'Athos, à Karyès. Siège des prôtoi de la Sainte Montagne, Karyès aussi a entretenu des relations avec la Valachie ¹¹⁰. L'higoumène de Kutlumus Chariton, qui, on l'a vu plus haut, fut aussi métropolitaine de Hongrovalachie (1372 post 1377) cumula ces titres et fonctions avec la dignité de prôtos du Mont Athos. Il dut évidemment rendre ainsi certains services à ses confrères besogneux des autres couvents. Peut-être fut-il pour quelque chose dans les relations entamées entre la Grande Laure de Saint Athanase et la Valachie sous Vladislav I^{er} ¹¹¹.

Nous avons déjà noté les rapports entre Vlad le Moine et l'ancien prôtos Côme, chargé par le voévode de veiller sur Kutlumus (qui était le monastère de la Valachie) et gratifié pour cela d'un secours annuel de 1000 aspres ¹¹².

Un document à peine signalé ¹¹³ de Radu le Grand, du 31 janvier 1500 (an 7008) et écrit à Tirgoviște, nous informe que ce prince manifesta

¹⁰⁹ Photographie prise par Stoica Nicolaescu (archives de Chilandar), aujourd'hui à la bibliothèque de l'Académie de la R P R. (F 10/LXXXII). En 1525 et 1528 Radu de la Afumați portera la donation à 1 200 aspres, puis à 3 300; D Mioc, *op. cit.*, p. 331 et D Ț R, II, p. 49—51, n° 46 Mioc, *op. cit.*, p. 430 fait de cette communauté un métoque de Chilandar. Nous nous demandons si elle ne dépendait pas plutôt de Zographou Quant au nom d'Albanais, faut-il y voir le souvenir de la nation de son fondateur, Scanderbeg ou quelqu'un des siens?

¹¹⁰ T Bodogac, *op. cit.*, p. 79, 81—86.

¹¹¹ Supra, p. 101 et infra, p. 117—118

¹¹² Ci-dessus, p. 98 et p. 107—108.

¹¹³ D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 17 Il doit s'agir du document de 1500 trouvé à Zographou et signalé par P Uspenskiĭ, puis par Dmitriev — Petković en 1865; cf. D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 12 et note 5 Une bonne photographie de cet acte slavon au Musée d'histoire de la Ville de Bucarest (cote S F. 5655/57), cf. aussi D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 17, n° 4. Nous en résumons ici le contenu Le nom du monastère étant en partie illisible sur la photographie (« . ρδικρα », au début de la ligne 18) par suite d'une plume malencontreuse du parchemin, nous reconstituons le nom de Kaproulea grâce à la précision fournie par D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 12 Voici du reste le passage incriminé de la charte de donation de Radu le Grand : « *УЧЕНЪ ЕАН ПЕРВОМА РДИКА ХРАМ СТО АРЪТЕРА И ЧОА(С)ТРОРЦА НИКОЛАЕ КЪ МЪСТЕ ГЛЕМЪТКА КАРПА КИЗЪ ПРЪТАТО* » (transcription I R Mircea). Nous ignorons tout de cet établissement E Turdeanu, *Din vechile schimburi culturale dintre Români și Iugoslavi*, dans *Cercetări literare*, III, Bucarest, 1939, p. 149, n. 2 mentionne (d'après V Langlois, *Le Mont Athos et ses monastères*, Paris, 1866, p. 92) la donation de 3 000 aspres accordée le 23 juillet 1 500 par Radu le Grand au monastère de Kaproulev de l'Athos et avoue son impuissance à pointer ce sanctuaire sur la carte de la Sainte Montagne Il s'agit évidemment de notre document, dont Langlois n'aura pu déchiffrer la date exacte Voir plus haut, p. 102, n. 52 P. Lemerle, *Actes de Kutlumus*, p. 57, 101 et 109 publie trois actes revêtus de la signature des higoumènes Marc (an 1313 ou 1314) et Joasaph (an 1369) de Kaprouli. L'emplacement exact de Kaprouli nous échappe encore; les seules précisions topographiques sont celles de la charte de Radu le Grand.

sa générosité au monastère de la Sainte Montagne « appelé Kaprulea, placé sous le vocable du saint évêque et thaumaturge Nicolas, au lieu dit Carea près du Protato », d'où était venu le solliciter le hiéromoine et confesseur Gabriel ¹¹⁴. Radu accorda aux caloyers de l'endroit une subvention (МЕРТНІК) de 3000 aspres, à quoi s'ajoutait encore le dixième de la somme destiné à subvenir aux frais de voyage des moines quêteurs qui viendraient la chercher annuellement en décembre ou en janvier. Les dits religieux avaient, en retour, l'obligation de prier pour le voévode et sa famille. On relève, à la fin de l'acte en question ce détail tout à fait inaccoutumé, que « le grand pêcheur » Théodore, l'a rédigé par ordre du voévode et qu'il a été écrit et scellé par le notaire Ban, lequel s'adresse aux moines pour se recommander lui aussi à leurs pieux suffrages. (C'est, on l'a vu précédemment, une mention à peu près semblable de ce Théodore qui nous a permis d'attribuer à Radu le Grand une charte octroyée au monastère de Saint Paul et mise indûment au compte du prince Radu Paisie) ¹¹⁵

Pour en revenir au document accordé par Radu le Grand au couvent ou à l'ermitage de Kaprulea, serait-il hasardeux d'identifier le messager, l'hiéromoine Gabriel, au futur prôtos de la Sainte Montagne ¹¹⁶, bien connu pour les relations qu'il entretenait avec Neagoe Basarab et par le récit de la Vie du patriarche Niphon ¹¹⁷ ? On l'a vu, c'est ce prôtos qui reçut l'invitation du voévode valaque de venir participer, avec les personnalités les plus marquantes de chaque communauté athonite, à la consécration du monastère nouvellement érigé à Argeș. C'est lui encore qui présida la réunion des représentants de tous les monastères qui trancha, par ordre de Neagoe, un conflit de bornage entre deux des couvents de l'Athos ¹¹⁸. Nous ignorons ce que le prôtos Gabriel aura pu recevoir, à titre personnel et probablement aussi pour le Protaton, de la part du

¹¹⁴ Ce Gabriel, qui venait dudit monastère, devait en être le confesseur : *εφ' ων τος σεβημιτα σκητηων πριναε ηαμ ακηκη Γαβριηλ Γερμοναχ* (transcription I. R. Mucea).

¹¹⁵ Supra, p. 104.

¹¹⁶ Le prôtos Gabriel était-il bien un moine de Philothéou, comme l'avance T. Bodogae, *op. cit.*, p. 243, n. 1 (sans indication de source) ? Le récent travail de J. Darrouzès, *Liste des prôtes du Mont Athos*, dans *Le millénaire du Mont Athos* . . . I, p. 439–440 ne touche pas à la question du couvent d'origine de Gabriel.

¹¹⁷ De ce récit il existe une version roumaine (la dernière édition en est celle publiée par Tit Simețica, si souvent citée ici-même) et une rédaction grecque, publiée par V. Grecu, *op. cit.* Le professeur V. Grecu note, dans l'introduction de son édition, que la traduction roumaine doit rendre bien plus fidèlement l'original, vraisemblablement grec, de Gabriel, que ladite recension grecque, qui en est visiblement un remaniement. La liste des donations et constructions faites au Mont Athos par Neagoe, ne se lit que dans la version roumaine. Encore nous semble-t-elle avoir été tronquée par quelque copiste !

¹¹⁸ Ci-dessus, p. 110.

prince Neagoe Basarab¹¹⁹. Mais de toute évidence, les signalés services qu'il rendit au voévode en le glorifiant, lui et les siens dans le récit de la Vie de Niphon (qui est en fait une histoire panégyrique de la nouvelle dynastie d'origine olténienne, écrite sur un prétexte hagiographique) furent généreusement récompensés. En la personne de son supérieur général, comme aussi en celle de tous ses membres les plus éminents, la Sainte Montagne de l'Athos était à la dévotion, et à la remorque, du munificent émule roumain des « basileis » byzantins d'antan et des « kralis » serbes de naguère.

Aux pages qu'on vient de lire, nous avons rassemblé toutes les donations connues en biens immeubles et en argent que les voévodes valaques, et parfois aussi certains grands boyards, accordèrent aux divers couvents athonites. Ce sont elles, en effet, qui signifient la part la plus substantielle de l'assistance accordée par la Valachie à la Sainte Montagne. Mais il faut de toute évidence songer aussi aux donations inconnues que les quêteurs de l'Athos durent rapporter à leurs communautés dans leur besace, en plus des subsides officiels. Outre cela, la générosité valaque (tout comme celle des Moldaves) se concrétisa encore en donations d'un autre genre, icônes, objets sacrés, manuscrits... Nous essayerons de passer en revue aussi ce que l'on connaît dans ce domaine.

Nous avons déjà mentionné certaine grande icône de Saint Athanase de Lavra offerte à la Grande Laure par Vladislav I^{er} et son épouse, la princesse Anne, vers l'an 1372—1377¹²⁰. L'icône en soi paraît avoir été

¹¹⁹ Gabriel fit peindre en 1526 le pareklésion du Prodomé, au Protaton; cf G Meillet, J Pargoire et L. Petit, *op cit*, p 3, n 7. On notera encore que les triptyques du Protaton inaugurent la série des donateurs roumains avec la mention du voévode Etienne le Grand de Moldavie (1457—1504) et de ses fils les voévodes Bogdan, Alexandre et Pierre, suivis de Jean Neagoe (Basarab) et de son fils Théodose. Ce document ne figure pas au recueil cité plus haut des trois savants français. Une reproduction illisible de ces triptyques dans M Beza, *op cit*, p 34. Nous transcrivons le début de la cinquième colonne du panneau central d'après la photographie même déposée par Marcu Beza à la Bibliothèque de l'Académie Roumaine (Section des manuscrits, cote FCD XLIX/47) Β. σ. γ. ι. α. ς, Μ. π. ο. γ. δ. α. ν. ι. γ. ς, Ο. ὕ. γ. κ. ρ. ι. ς, Σ. τ. ε. φ. ά. ν. ο. υ. β. ο. ε. β. ό. δ. α., Μ. π. ο. γ. δ. ά. ν. ο. υ. β. ο. ε. β. ό. δ. α., Ά. λ. ε. ξ. ά. ν. δ. ρ. ο. υ. β. ο. ε. β. ό. δ. α., Π. έ. τ. ρ. ο. υ. β. ο. ε. β. ό. δ. α., Γ. ε. ά. ν. ν. ο. υ. Ν. ε. ά. γ. κ. ο. ε., Θ. ε. ο. δ. ο. σ. ί. ο. υ. etc, etc. Cet obituaire est visiblement différent de celui signalé (d'après Porphyre Uspensky), par D P Bogdan, *op cit*, p. 17, n 5.

¹²⁰ Ci-dessus, p 101 et note 120. Précisons, en outre, que la section des manuscrits de l'Académie de la R P R possède une médiocre photographie de cette icône, offerte par M Beza (paquet XLIX/50), qui prouve toutefois que la planche en couleurs publiée par M Beza, *op. cit.*, loc cit, (et reproduite par nous dans *Le Mont Athos*, p 36) est de loin inférieure à la réalité et que, techniquement et artistiquement, le délicat revêtement de cette image rappelle de très près certaines icônes serbes du XIV^e siècle (V J Djurić, *Icones de Yougoslavie*, Belgrade, 1961, p 19—20, 24, 91—93, 98—99, etc et pl XVII XXV, XXXV, etc) Il est à souhaiter qu'un connaisseur averti des icônes serbo-byzantines étudie de près à l'Athos l'icône de Vladislav I^{er}. Elle pourra aider peut-être à mieux dater certaines icônes d'Ochrida et d'ailleurs.

À la lumière du mémoire si fouillé de P Lemerle, *La vie ancienne de Saint Athanase l'Athonite composée au début du XI^e siècle par Athanase de Lavra*, dans *Le millénaire du Mont Athos (963—1963) Etudes et mélanges*, I, Chevetogne, 1963, p. 84—85, nous révisons notre

repeinte. Mais son revêtement d'argent est particulièrement intéressant. Faute d'une excellente reproduction photographique de cet objet, nous devons renoncer à l'étudier de plus près.

Il existe également au monastère de Saint Paul une icône, probablement quelque don des boyards Craiovescu. Mais d'aucuns opinent qu'il s'agirait de Neagoe Basarab et de son fils Théodose ¹²¹.

Les broderies religieuses signalées jusqu'ici sont relativement plus nombreuses. On sait que des « podéai brodées en fil d'or, de la plus grande beauté », furent offertes par Neagoe à la Grande Laure de St. Athanase ¹²². Aujourd'hui il ne semble plus s'y conserver la moindre pièce attestant la générosité du voévode.

Nous avons eu toutefois la bonne fortune de trouver une brève mention d'un voile (et copie de son inscription, inédite croyons-nous), lequel se trouvait au siècle dernier à Lavra au « pareklésion » de la Présentation de la Sainte Vierge. La dite broderie, exécutée sur soie rouge avec des fils d'or, d'argent et de soie, représentait divers saints personnages et était, d'après son inscription slavonne, un don de la princesse Despina, épouse de Neagoe, et de sa mère Donka ¹²³. Ce voile, désigné du nom de *skout* (скот), servait de rideau à la porte royale de « l'iconostase » de la chapelle en question ¹²⁴. Existe-t-il encore à Lavra? C'est à d'autres d'y répondre.

A Iviron, la même princesse Despina « ... donna un voile brodé en fil d'or et très beau, pour qu'on le mît devant la sainte icône thaumaturge où est peinte l'image de la Très Pure Vierge et Mère de Dieu Marie, qui s'appelle Portaitissa » ¹²⁵. Il s'agit visiblement d'une « podéa » destinée à honorer l'une des icônes les plus vénérées de tout le Mont Athos.

Le monastère de Xénophon possède un très bel « épitrachilion » (étole) sur les pans duquel sont brodés les portraits en pied de Neagoe,

hypothèse récente d'une relation d'identité entre cette icône (dont le revêtement métallique seulement appartient indéniablement à Vladislav I^{er}) et celle dont parle un texte hagiographique du XVII^e siècle. Cf. L. Petit, Vie de Saint Athanase l'Athonite, extrait des *Analecta Bollandiana*, XXV, Bruxelles, 1906, p. 85—87 (utilisé par nous dans *Le Mont Athos*, p. 33).

¹²¹ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 260 et G. Bošković, *Du nouveau au Mont Athos*, dans *Buletinul Comisunui Monumentelor Istorice*, XXXII, Bucarest, 1939, p. 68 (une petite icône de Saint Paul l'Athonite entouré de deux nobles ou princes valaques).

¹²² *Ci-dessus*, p. 101.

¹²³ D'après une fiche (de provenance inconnue) conservée dans les papiers de Gr. Tocilescu à l'Académie de la R. P. R., ms. roumain 5143, f. 241. Nous venons de la publier, en collaboration avec I. R. Mircea, *De l'ascendance de Despina, épouse de Neagoe Basarab. A propos d'une inscription slavonne inédite*, dans *Romanoslavica*, X, 1964, p. 435—437.

¹²⁴ A. Frolow, *La « podéa » Un tissu décoratif de l'Église byzantine*, dans *Byzantion*, XIII, Bruxelles, 1938, p. 461—504 (sur l'emploi spécial du mot *skout* par les Roumains, v. p. 464, n. 6) et G. Millet, *Broderies religieuses de style byzantin*, Paris, 1939—1947, p. 84—86.

¹²⁵ *Supra*, p. 105. Sur l'icône de la Portaitissa voir T. Bodogae, *op. cit.*, p. 134, n. 3.

de son épouse et de leurs rejetons ¹²⁶. On peut, techniquement et stylistiquement, le mettre en rapport avec un autre « épitrachilion » offert par la veuve du « ban » Barbu Craiovescu, oncle de Neagoe Basarab, à sa fondation de Bistrița (Olténie) ¹²⁷ et, sans doute aussi, avec d'autres broderies remontant au règne de ce voévode ¹²⁸, ce qui nous permet de nous imaginer tant soit peu la qualité, l'éclat et la splendeur des broderies, perdues ou égarées, que nous venons de rappeler.

L'orfèvrerie athonite compte, de son côté, des pièces de provenance valaque. A Lavra, outre le revêtement métallique de l'icône offerte au XIV^e siècle par le prince Vladislav I^{er} ¹²⁹, on peut mentionner les vases sacrés en or et en argent donnés par Neagoe ¹³⁰ et perdus à jamais.

C'est toujours Neagoe qui à Vatopédi, par dévotion à la Théotokos, embellit d'une pomme d'or, de perles et de pierres précieuses l'icône de la Vierge Βησατρισσα ¹³¹.

Mais la plus belle pièce d'orfèvrerie roumaine de cette époque est, sans conteste, la châsse que Neagoe — toujours lui ! — fit ciseler pour abriter les reliques de son père spirituel, le patriarche Niphon. Après avoir fait exhumer à Dionysiou sa dépouille et après l'avoir fait transporter en Valachie en acte expiatoire des fautes du défunt voévode Radu le Grand envers le pontife qui l'avait maudit, le prince restitua ses reliques à l'Athos, non sans avoir fait exécuter au préalable en Valachie ou par quelque artiste saxon de Transylvanie, un reliquaire ayant la forme d'une église à cinq tours, orfèvré en filigrane doré et rehaussé d'émaux. Sur la face intérieure du couvercle, il se fit peindre agenouillé devant le patriarche ¹³². Il bâtit également à Dionysiou une belle église sur le tombeau de ce dernier à qui elle fut consacrée ¹³³. Désireux en outre de dédommager

¹²⁶ T. Bodogae, *op. cit.*, p. 270 (qui, bien qu'ecclésiastique, prend cette étole pour une bannière !). Voir surtout G. Millet, *op. cit.*, p. 32 et pl. LXXII—LXXXVI.

¹²⁷ P. Ș. Năsturel, *Străvechile odoare Inapoiale de U R S S*, dans *Mitropolia Banatului*, VII, n^o 10—12, Timișoara, 1957, p. 197—198 et p. 217, n. 18 et M. A. Musicescu, *Portretul laic brodat în arta medievală românească*, dans *Studii și cercetări de istoria artei*, IX—1, 1962, p. 55—57.

¹²⁸ Cf. M. A. Musicescu, *O broderie necunoscută din vremea lui Neagoe Basarab*, dans *Studii și cercetări de istoria artei*, V—2, 1958, p. 35—49.

¹²⁹ *Supra*, p. 117.

¹³⁰ *Supra*, p. 101.

¹³¹ Plus haut, p. 108. cf. T. Bodogae, *op. cit.*, p. 117.

¹³² L'inscription dans G. Millet, J. Pargoire et I. Petit, *op. cit.*, p. 40, n^o 161. D'assez faibles photographies du reliquaire dans M. Beza, *op. cit.*, p. 53 et V. Vătășianu, *Istoria artei feudale în țările române*, I, Bucarest, 1959, p. 847. Descriptions « de visu » par V. Grecu, *Izvor sau preluare a unei din Învățăturile lui Neagoe voevod*, dans *Omagiu profesorului Ioan Lupăș*, Bucarest, 1941, p. 207—208 et Gh. I. Moisescu, *Viața Sf. Nifon, patriarhul Țarigradului*, dans *Biserica Ortodoxă Română*, LXXVI—9, Bucarest, 1958, p. 871. Cf. aussi T. Bodogae, *op. cit.*, p. 162.

¹³³ Pour plus de détails, T. Simedrea, *op. cit.*, p. 23.

le couvent qui lui avait octroyé une partie des reliques de Niphon (le chef et une main), le prince valaque lui fit don, ni plus ni moins, du crâne de saint Jean-Baptiste et de la main de saint Jean Chrysostome. C'est dire le haut prix qu'il attachait aux reliques de Niphon. Le chef du Prodrome, dans son précieux reliquaire en vermeil serti de pierreries et portant l'inscription slavonne commandée par Neagoe, a été retrouvé à Constantinople¹³⁴. Quant à la main de saint Jean Chrysostome, elle se trouve toujours à Dionysiou dans un coffret oblong sur le flanc duquel sont ciselés, en bustes, saint Niphon, patriarche de Constantinople, tenant le livre des évangiles, le Précurseur et saint Denys l'Athonite, le fondateur du couvent, tenant à ce titre dans sa main, l'effigie d'une église. Ce travail attend encore l'étude approfondie qu'il mérite pleinement¹³⁵.

Le chapitre des manuscrits athonites provenant de Valachie semble être, pour l'époque considérée dans notre enquête, d'une pauvreté décevante ou, plus exactement, assez inattendue, pour ne pas dire inadmissible. Point de manuscrits de l'éclat de ceux offerts par le voévode de Moldavie Etienne le Grand à sa fondation de Zographou, ni même d'exemplaires plus modestes¹³⁶. Nous ne pouvons même pas citer ici les commentaires de Théophylacte de Bulgarie aux épîtres de saint Paul, dans le codex grec 219 de Kutlumus qui porte au feuillet 360 la signature du métropolitain de Hongrovalachie Chariton¹³⁷, rien ne prouvant que le célèbre « prôtos » de l'Athos l'ait apporté de Valachie. Les manuscrits slavons et même grecs de l'Athos nous réservent peut-être pour l'avenir certaines surprises.

Mentionnons encore le manuscrit slavon no. 254 de la Bibliothèque de l'Académie de la R. P. Roumaine. Il a été affirmé récemment que ce manuscrit, pour le mois de septembre aurait été donné au monastère de Saint-

¹³⁴ Cf G Millet, J Pargone et L Petit, *op cit*, p. 466; E Virtosu, *Odoare românești la Stambul*, dans *Buletinul Comisiunii Monumentelor Istorice*, XXVIII, Bucarest, 1935, p 1—9, qui l'a retrouvé au Vieux Sérail, estime que le reliquaire est une pièce d'orfèvrerie valaque.

¹³⁵ M Beza, *op cit*, p 55 (une photographie plus distincte, qui nous aide à préciser quelque peu la description de ce coffret, se trouve au cabinet des manuscrits de l'Académie de la R P R sous la cote F C D XLIX/62) Cf G Millet, J Pargone et L. Petit, *op. cit*, p. 162, n. 466; E Virtosu, *op cit*, p 4 4; T Bodogae, *op. cit*, p 164

¹³⁶ Tels l'Apostolos du Musée historique de Moscou donné à Zographou par Étienne le Grand en 1463 (cf D P. Bogdan, *op cit*, p 13; M. Bezza, *Miniaturi și manuscrite*, dans *Reperitoriul monumentelor și obiectelor de artă din timpul lui Ștefan cel Mare*, Bucarest, 1958, p 445) et l'Évangélaire donné par le même voévode au dit monastère en 1502 (pour nous, *În legătură cu unele danuri de la Ștefan cel Mare*, dans *Romanoslavica*, V, 1961, p 143—149, ce codex a été copié en Moldavie), reproductions en couleurs dans N. Iorga, *Les arts mineurs en Roumanie*, I, Bucarest, 1934, p. 48 et pl I—IV; cf M Bezza, *op. cit*, p. 415—420. Voir aussi T Bodogae, *Considerațiuni istorice*, p 166

¹³⁷ T Bodogae, *Ajutoarele* ..., p 184 et P Lemerle, *op. cit*, p. 11, n 59 (d'après Sp Lampros, *Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὁρους. ἑλληνικῶν κωδίκων* I, Cambridge, 1895, p 285, n. 3202).

Pantéléimon par Barbu et Pârvu Craiovescu, les oncles du voévide Neagoe¹³⁸. Mais avec d'autres chercheurs, nous estimons au contraire que ledit couvent fit don de ce manuscrit à ces deux puissants boyards¹³⁹. De toute évidence le codex a dû faire partie de toute une série de manuscrits qu'ils firent venir de l'Athos pour assurer à leur monastère de Bistrița les livres indispensables à la célébration des offices et aux préoccupations des moines¹⁴⁰.

Nous ignorons la diffusion au Mont Athos des livres imprimés en Valachie par le moine Macaire réfugié du Monténégro. Toujours est-il que c'est à Chilandar que fut retrouvé l'Octoèque de 1510¹⁴¹. Les livres liturgiques imprimés constituèrent l'une des catégories de présents que les « caloyers » de la Sainte Montagne rapportèrent de Valachie à leurs monastères. C'est du reste grâce aux ouvrages qui se trouvaient dans les monastères de Valachie (ouvrages apportés plus d'une fois de Serbie et du Mont Athos)¹⁴² que put être composé sous l'inspiration de Neagoe Basarab,

¹³⁸ P. P. Panaitescu, *Manuscrite slave din Biblioteca Academiei R. P. R.*, I, Bucarest, 1959, p. 352—353

¹³⁹ D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 30, nr 2; E. Turdeanu, *Legăturile românești* . . . , p. 74 L'impeccable ductus de la dédicace dénote que l'auteur maniait parfaitement le slavon. Comme argument supplémentaire que le manuscrit fut offert aux Craiovescu et non donné par eux, nous noterons l'emploi du mot *намѣ*, en Valachie et Olténie on eût écrit *жданѣ*

¹⁴⁰ Sa provenance n'est pas précisée dans le catalogue de P. P. Panaitescu La reliure du codex est analogue à celle du manuscrit 212, qui provient indubitablement de Bistrița; cf. P. P. Panaitescu, *Catalogul* p. 357—358 (menée du mois de janvier) Notre collègue H. Chircă nous fait observer que du point de vue paléographique, le codex de St. Pantéléimon écrit sur deux colonnes, ne ressemble pas aux manuscrits slaves de Valachie écrits en pleine page

¹⁴¹ Le Professeur V. Grecu a découvert et photographié en 1937 à Chilandar un exemplaire complet de l'Octoèque (typ. 32) dont il a déposé à la Bibliothèque de l'Académie à Bucarest une copie photographique (Le frontispice de ce livre rarissime dans N. Cartoian, *Istoria literaturii române vechi*, I, Bucarest, 1940, p. 54) Voir en dernière analyse I. Bianu et D. Simonescu, *Bibliografia românească veche*, IV, Bucarest, 1944, p. 165—166 et P. P. Panaitescu, *Liturghierul lui Macarie*, Bucarest, 1961, p. XLII—LIII Cf. aussi M. S. Radojčić, *Rapports artistiques serbo-roumains de la fin du XIV^e jusqu'à la fin du XVII^e siècle à la lumière des nouvelles découvertes faites en Yougoslavie*, dans *Actes du Colloque international de civilisations balkaniques*, Sinaia, 8—14 juillet 1962, p. 24 et pl. I—II (page initiale et frontispice). Des recherches récentes (voir en dernier lieu D. Mioc, *op. cit.*, p. 429—440) semblent prouver que l'imprimeur Macaire devint par la suite higoumène des moines de la Tour de l'Albanais vers 1525—1535 Mais il est exclu que cet higoumène soit le métropolitain de Hongrovalachie du temps de Neagoe Basarab, puisque les documents ne le désignent pas comme ex-métropolitain

¹⁴² E. Turdeanu, *Legăturile românești* . . . , p. 70 et 113 a montré comment le ban Barbu, qui dota son monastère de Bistrița des reliques de Saint Grégoire le Décapolite (cf. toutefois D. Bodin, *Grigorie Decapolitul și Ioan de Capistrano*, dans *Revista istorică română*, XIV, Bucarest, 1945, p. 307—315) fit traduire en slavon la Vie grecque du Décapolite que deux moines de l'Athos lui avaient procurée La notice, lacuneuse et tardive, remonte toutefois à 1745 En voici le contenu en traduction française, dans l'espoir que quelque chercheur nous précisera l'identification et l'emplacement de la skite de Iagorova « Cette vie de saint Grégoire le Décapolite, deux caloyers de la Sainte Montagne l'ont apportée ici dans notre pays, à savoir Savatius et Gabriel qui ont habité une skite placée sous le vocable des saints Archanges, laquelle skite s'appelle Iagorova . . . Rendue et traduite en slavon par le révérend hiéromoine kyr Andre, sur l'ordre et l'insistance du noble et aimant le Christ, le ban Barbul Craiovescu de Valachie. »

qui y mit la main ¹⁴³ et fort probablement aussi avec la participation de son épouse ¹⁴⁴, la princesse serbe Despina, le célèbre recueil destiné à l'éducation de leur fils. On peut considérer les « Enseignements du prince Neagoe Basarab à son fils Théodose », ce chef d'œuvre slavon de la littérature roumaine ancienne, comme représentant l'un des fruits les plus remarquables des rapports culturels roumano-athonites de longue date.

Montrons maintenant ce que la Valachie, à son tour, a gagné de ses relations avec le Mont Athos.

On l'a vu, les rapports entre princes, princesses et boyards valaques, d'une part, et les représentants des différentes communautés athonites, d'autre part, ont été fréquents et divers. A l'Athos, on rencontre des Roumains. Il n'est que de citer le nom du chevalier (βιτέζης) Jean Neagoe, le porte-parole de Vladislav I^{er} auprès de Chariton, vers 1369 ¹⁴⁵ et celui du protoprêtre Michel qui deviendra, semble-t-il le prohigoumène Melchisédec de Kutlumus, sans oublier les braves gens anonymes venus y embrasser avec lui la vie monastique ¹⁴⁶. Par la suite, même si leurs noms nous échappent, bien des moines de Valachie ont dû se coudoyer avec les caloyers grecs, serbes, bulgares, russes et géorgiens de la Sainte Montagne. En 1512, Neagoe confia le soin de négocier à Dionysiou l'exhumation de l'ex-patriarche Niphon pour en ramener la dépouille en Valachie, à une députation de boyards conduite par le grand logothète en personne ¹⁴⁷. Les reliques furent ensuite reconduites à l'Athos en grande pompe par le métropolitite Néophyte d'Anchialos accompagné d'un cortège de boyards ¹⁴⁸.

¹⁴³ P. Ș. Năsturel, *Învățăturile lui Neagoe Basarab în lumina pisanilor de pe biserica mănăstiru de la Argeș*, dans *Mitropolia Olteniei*, XII, n-^{os} 1-2, Craiova, 1960, p. 12-23; D. Zamfirescu, *Învățăturile lui Neagoe Basarab. Problema autenticității*, dans *Romanoslavica*, VIII, Bucarest, 1963, p. 341-401 et P. P. Panaitescu, *Învățăturile atribuite lui Neagoe Basarab. O reconsiderare*, ibidem, p. 403-424.

¹⁴⁴ Nous venons d'en émettre l'idée dans *Le Mont Athos ...*, p. 31. Nous y reviendrons ailleurs.

¹⁴⁵ Pour son identification voir G. I. Brătianu, *Les rois de Hongrie et les Principautés roumaines au XIV^e siècle*, dans *Académie Roumaine, Bulletin de la Section historique*, Bucarest, 1947, XXVIII-1, p. 33-34 et 39.

¹⁴⁶ Sur les occupations manuelles et spirituelles des moines athonites du temps on lira avec profit le rapport dressé vers 1420 par Christophore Buondelmonti; cf. A. Pertusi, *Monasteri e monaci italiani all'Athos nell'alto medioevo*, extrait du recueil *Le Millénaire du Mont Athos* (963-1963). *Études et mélanges*, I, Chevetogne 1963, p. 246-249.

¹⁴⁷ T. Smedrea, *op. cit.*, p. 30-31. Mais la Vie grecque de S. Niphon est plus explicite: deux boyards de marque et deux higoumènes. L'un de ces boyards était le grand logothète; cf. V. Grecu, *Viața*, p. 142-145. La version roumaine l'appelle Danciul (T. Smedrea, *op. cit.*, p. 17) Mais il y a erreur soit sur le nom, soit sur la fonction, car on ne connaît point de grand logothète ainsi prénommé sous Neagoe Basarab (cf. *Lista dregătorilor din sfatul domnesc al Țării Românești în secolele XV-XVII*, dans *Studii și materiale de istorie medie*, IV, Bucarest, 1960, p. 569). Danciul Craiovescu, oncle de Neagoe, décédé après 1508, n'a jamais été investi de cette fonction; v. I. C. Filitti, *Banatul Olteniei și Craioveștii*, Craiova, p. 26-27.

¹⁴⁸ T. Smedrea, *op. cit.*, p. 23 (pour l'identification de Néophyte, voir l'index).

Mais les Athonites en Valachie sont plus nombreux que les Roumains rencontrés à la Sainte Montagne. Les pages qui précèdent l'ont bien montré. Le premier d'entre eux, pour nous en tenir aux sources connues, fut Chariton, le futur higoumène de Kutlumus, qui fut aussi métropolite de Hongrovalachie et « prôtos » de la Sainte Montagne ; on sait qu'il visita la Valachie et ses princes à sept reprises. Le second, en un certain sens, serait le célèbre pope Nicodème qui, venu de l'Athos (du monastère, croit-on, de Chilandar)¹⁴⁹ et de Serbie, passe pour avoir implanté l'hésychasme en Valachie¹⁵⁰ où il fonda au moins deux couvents, ceux de Vodița et de Tismana. (Sur ce point, le terrain semble avoir été déjà quelque peu préparé par l'attraction que Grégoire le Sinaïte et ses disciples de la Parorée avaient commencé à exercer sur les orthodoxes d'outre-Danube du temps de Nicolas-Alexandre¹⁵¹) Ensuite, en 1398 l'higoumène de Kutlumus Jérémie s'en vint visiter la cour de Valachie, Mircea l'Ancien et ses boyards. En 1433, c'est l'higoumène Joseph de Zographou et le prêtre Gervais qui se rendent en Valachie. Puis, en 1457, les prohigoumènes Germain et Euthyme de Philothéou implorent la sollicitude de Vlad l'Empaleur.

Dochiarionu dépêcha, de son côté, en 1490, son propre higoumène, David, le staretz (γέρων) Euthyme et l'hieromoine Macaire au prince Vlad le Moine. En 1500, la présence du moine Gabriel de Kaprulea est attestée en Valachie sous Radu le Grand. L'année suivante, c'est le tour du prohigoumène de Saint-Paul, Nicon. Puis, en 1502, le voévode est visité par une délégation athonite conduite par l'ex-prôtos Côme. Vers 1503, l'ancien moine athonite qu'était l'ex-patriarche œcuménique Niphon II retiré à Andrinople fut amené en Valachie par le voévode Radu le Grand pour réformer l'Église de Hongrovalachie. S'étant brouillé vers 1505 avec le prince, Niphon se retira au Mont Athos, au monastère de Dionysiou où il avait embrassé dans sa jeunesse l'état monastique. Pendant son séjour en Valachie, il exerça une influence particulière sur le

¹⁴⁹ E. Turdeanu, *Din vechile schimburi* .., p. 143—145 ; *Legăturile românești...*, p. 64 et *La littérature bulgare...*, p. 44, n. 3.

¹⁵⁰ Cf. T. Smedrea, *Glosă pe marginea unei însemnări*, dans *Mitropolia Oltenei*, XIII, n-^o 1—4, Craiova, 1961, p. 18, 20—21. Le grec ἡσυχαστης a donné en roumain *sihastru*, ermite, anachorète. Il reste à préciser la date et la filiation de cet emprunt.

¹⁵¹ E. Kourilas et Fr. Hallin, *Deux vies de S. Maxime le Kausokalybe, ermite au Mont Athos (XIV^e siècle)*, dans *Analecta Bollandiana*, LIV, 1936, p. 20 et notre article sur *Le Mont Athos* .., p. 33. Ce texte, inconnu de Turdeanu, *La littérature bulgare* .., p. 7 et suiv. ravive la question des rapports éventuels de la Valachie avec le centre hésychaste de la Parorée. Voir maintenant le récent travail de T. Smedrea, *Viata mănăstirească în Țara Românească înainte de anul 1370*, dans *Biserica Ortodoxă Română*, LXXX n-^o 7—10, 1962, p. 673—687.

boyard Neagoe qui, après son ascension au trône de cette principauté, le fera canoniser solennellement ¹⁵².

Des moines de Dionysiou accompagneront les dignitaires de la cour valaque venus chercher les reliques de Nippon. En 1512 les moines groupés autour de la Tour de l'Albanais enverront le staretz Raphael implorer les bonnes grâces de Neagoe.

Enfin, l'année 1517, marquée par le voyage à Curtea de Argeș du prôtos Gabriel et des représentants de toutes les communautés de l'Athos, nous livre le nom de Léonce et de Mardarie, l'un prohigoumène, l'autre γέρων de Chilandar.

Le caprice des sources ne nous a laissé que quelques noms de moines athonites venus visiter la Valachie ¹⁵³. Les actes de donation stipulent bien souvent que chaque année le monastère tel ou tel enverra ses représentants toucher les subsides dont il était gratifié. Annuellement un certain nombre de caloyers arrivaient ordinairement à la fête de l'Épiphanie ou vers Pâques et s'en retournaient bien nantis de ces secours providentiels ¹⁵⁴. Sous le règne de Neagoe, après 1517, chaque couvent déléguait au moins un moine ou deux en Valachie. On peut croire également que certains monastères, Kutlumus notamment, avaient leurs représentants permanents chargés de veiller à la mise en valeur des terres et autres biens immeubles qu'ils commençaient à posséder en Valachie ¹⁵⁵. Les événements notoires de la vie des monastères, tel un changement d'higoumène, pouvaient être aussi prétextes à voyages et à largesses.

De leur côté, les voévodes réduits à quia ou bien frappés dans leur famille ou leur santé par la maladie sentaient-ils le besoin de l'aide divine, ils s'adressaient aux communautés athonites pour se concilier les faveurs du Ciel. A cela s'ajoutait de temps à autre le cri d'alarme d'un monastère criblé de dettes et aux prises avec le fisc ottoman. Et peut-être les voévodes dépêchaient-ils alors une commission d'enquête avant de s'adresser à la Sublime Porte.

¹⁵² N. M. Popescu, *Nipon II, Paliiarhul Constantinopolului*, dans *Anulele Academiei Române Memoriile Secțiunii Istorice*, XXXVI, 1914; N. Șci bănescu, *Mitropolitu Ungrovlahiei*, dans *Biserica Ortodoxă Română*, LXXVII, n-^o 7-10, 1959, p. 744-745

¹⁵³ La plupart des signataires du procès verbal de 1518 tranchant le différend des monastères de Pantocrator et de Kutlumus avaient dû faire, l'année précédente, le voyage de Valachie; voir P. Lemerle, *op. cit.*, p. 169

¹⁵⁴ On n'a pas encore étudié l'importance économique des donations roumaines tant pour leurs bénéficiaires que pour leurs auteurs et le peuple qui en faisait les frais. Quelques indications très utiles en ce sens dans I. R. Mireea, *Relations* ., p. 384, note 21

¹⁵⁵ Là est le germe de la question des monastères dédiés qui troubla, au siècle dernier, la diplomatie européenne. Voir plus haut, p. 97, note 13.

Les documents invoqués plus haut montrent bien que l'image que Chariton faisait déjà miroiter au XIV^e siècle aux yeux des princes valaques, qu'en secourant l'Athos ils imitèrent les souverains orthodoxes, s'est précisée petit à petit à leur esprit. Leurs alliances de famille serbo-byzantines (et bulgares) leur inculquèrent davantage l'idée, formulée expressément dans certaines pièces de chancellerie, qu'ils étaient les imitateurs des souverains orthodoxes. Ils étaient même leurs successeurs de droit, comme l'attestent le cas de Chilandar, confié à Vlad le Moine par la descendante des despotes serbes, la sultane Mara, qui l'avait adopté pour fils, et l'attitude du Grand Turc à leur égard.

Tout cela éclaire l'un des éléments du développement de la culture valaque. Même sous l'habit slavon, la civilisation byzantine qui se maintenait à l'Athos s'implantait graduellement en terre roumaine. L'architecture, sous Neagoe Basarab notamment, montre que l'art athonite était en vogue en Valachie. L'église du monastère de Snagov rappelle de fort près les katholikons athonites par la configuration du naos et du sanctuaire et en raison de son portique. Quant à l'ancienne cathédrale métropolitaine de Tirgovîste, elle représente un type intermédiaire entre l'église Saint Nicolas-aux-Princes, à Argeş, et celle de Snagov ¹⁵⁶.

Dans la tradition des relations roumano-athonites le règne de Neagoe Basarab représente l'apogée d'un courant qui commence sous Nicolas-Alexandre, pour devenir de plus en plus fort à partir des règnes de Vlad le Moine et de Radu le Grand. Le développement des forces de production met alors la Valachie en mesure de faire face non seulement aux dîmes que le prince, l'Église et les boyards perçoivent dans l'esprit du système féodal, non seulement au tribut et aux autres obligations imposés par la Porte ottomane; la principauté valaque (tout comme la Moldavie) a encore la possibilité matérielle de secourir, d'épauler les foyers de la civilisation byzantino-slave disséminés à travers la Péninsule balkanique et de leur prêter fraternellement l'appui moral et financier dont Grecs, Serbes et Bulgares ont et auront de plus en plus impérieusement besoin, afin de survivre quand même au naufrage de leurs patries et de résister à l'emprise turque, pour préparer dans la douleur et l'espérance, l'éclosion combien lointaine de leur liberté nationale et culturelle.

¹⁵⁶ N Ghika-Budeşti, *Evoluţia arhitecturii în Muntenia*, I, Bucarest, 1927, p 153—155 et fig. 94—118.

La Valachie de son côté, plus riche que ses voisines d'outre-Danube et bien moins durement soumise qu'elles au joug des sultans, saura tirer profit des trésors de la culture byzantino-sud-slave abrités sur son territoire. Et cela également lui permettra de cristalliser la sienne propre.

Dans ces conditions, le Mont Athos et la Valachie ont, certes, tiré avantage l'un de l'autre. Mais ils ont bien mérité aussi des peuples du Sud-Est de l'Europe.

EN MARGE DE LA CROISADE PROTESTANTE DU GROUPE
DE URACH POUR LA DIFFUSION DE L'ÉVANGILE
DANS LES LANGUES NATIONALES DU SUD-EST EUROPÉEN—
L'ÉPISODE WOLFF SCHREIBER

par MARIA HOLBAN

L'intérêt toujours plus vif de la linguistique pour l'histoire du développement de la langue littéraire chez les Slaves du sud, a mis en lumière le rôle important de l'action entreprise par le groupe militant de Urach-Tubingue pour la traduction de l'Évangile dans les idiomes nationaux du Sud-Est européen. S'il est vrai que son effet principal fut l'épanouissement de la langue littéraire slovène, et en moindre mesure celle croate, le but poursuivi avait été tout autre. Il s'agissait d'une action religieuse et politique mise bientôt au service d'une idée utopique : celle de la conversion pacifique des Turcs, devant amener la paix perpétuelle. À l'origine, l'entreprise d'Urach s'était proposé simplement de répandre la réforme au sein des provinces slaves de l'Empire, selon la formule de Luther, en mettant à la portée de ces populations des textes religieux imprimés dans la langue du pays. Ultérieurement le champ allait s'élargir jusqu'à embrasser tout le Sud-Est de l'Europe.

Le centre d'Urach comportait une imprimerie doublée d'une officine de traductions. L'imprimerie devait fournir des textes religieux imprimés en trois sortes de caractères : glagolitiques, cyrilliques et latins. À leur tour, ces caractères variaient selon plusieurs types d'alphabets. Les réalisations typographiques obtenues remplissaient le groupe d'une juste fierté. Des exemplaires en étaient expédiés dans tout le monde protestant qu'on devait intéresser à une entreprise si louable.

Quant aux traductions, suivant l'exemple des versions slovènes de Primus Trubar « le Luther des Slovènes » — imprimées déjà à Tubingue¹, on mettait au point une version croate du Nouveau Testament d'après le texte slovène de Trubar². L'auteur en était l'istriien Stephanus Consul, présenté par Trubar en 1559—1560 à l'initiateur du groupe, qui n'était point un homme de métier, mais un apôtre et un soldat : Hans III Ungnad, baron de Sonneck en Carynthie. A ce moment il avait 67 ans. Figure presque légendaire de patriarche et de chevalier, avec une pointe chmérique rappelant le héros de Cervantes, il s'était engagé jusqu'à la garde dans la Réforme. Adhérant à elle en 1530 au moment de la fameuse Diète d'Augsbourg, il fut l'un des trois pétitionnaires représentant la noblesse autrichienne qui demandèrent à Ferdinand de Habsbourg à Prague en 1541 d'admettre la diffusion de « l'Évangile vrai » et la communion sous les deux espèces. Après des états de service glorieux dans la lutte contre les Turcs, il renonça à sa charge de gouverneur de la Styrie³ et s'expatria volontairement, d'abord en Saxe puis dans le Wurtemberg, dont le duc Christophe avait embrassé la Réforme avec un zèle accru du fait de sa position d'opposant des Habsbourgs. Nommé par celui-ci son conseiller, il s'établit à Urach en 1557, y choisissant pour demeure un vaste monastère appelé « das Kappenhäus » d'après les capucins portés par les frères de ce couvent. C'est là que fut établi le centre de cette industrie pieuse qui se proposait de desservir tout le Sud-Est de l'Europe. A cet effet on y faisait venir un prêtre de Serbie et l'un de Bosnie, afin d'adapter les textes au langage parlé par ces régions. Car déjà depuis l'achèvement de la version croate du Nouveau Testament le champ d'action n'embrassait plus seulement les provinces slaves de l'Empire, mais aussi les pays soumis aux Turcs. Le traducteur, Stephanus Consul, affirmait dans sa préface (28 août 1559) que cette langue pouvait être comprise par toute la population slave de la péninsule, jusqu'à Constantinople, cependant que le slovène Trubar dans sa préface allemande au Nouveau Testament serbe y affirmait également le but d'atteindre par les Croates tous les Slaves des Balkans jusqu'à la capitale. Mais bientôt

¹ En 1550 le *Catéchisme* et l'*Abécédaire*, en 1557 le *Nouveau Testament*, en 1558 la *Postille*.

² cf M. Murko, *Die Bedeutung der Reformation und Gegenreformation für das geistige Leben der Sudslaven*, Prag-Heidelberg, 1927, Fr. Valjavec, *Geschichte der deutschen Kulturbeziehungen zu Südosteuropa II Reformation und Gegenreformation*, München 1955, Bernhard H. Zimmermann *Hans von Ungnad, Freiherr von Sonneck als Förderer reformatorischer Bestrebungen bei den Sudslaven*, publié dans *Südost deutsche Forschungen*, 1937, II, p. 36—59; E. Benz, *Hans von Ungnad* publié dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1939; Karl Eder—*Studien zur Reformationsgeschichte Oberösterreichs*, Linz, 1936, II; E. Benz, *Wittenberg und Byzanz. Zur Begegnung und Auseinandersetzung der Reformation und der östlich orthodoxen Kirche*, Marburg an der Lahn, 1949, p. 141—246

³ *Landeshauptmann der Steiermark*

l'horizon s'élargit encore plus, et il fut question de la conversion des Turcs en vertu du fait que la plupart de la population musulmane des Balkans consistait réellement en Slaves passés à l'islamisme. Il s'agissait de l'atteindre par le glaive de la parole divine. Mais une entreprise aussi vaste ne pouvait être subventionnée par les seuls moyens du baron Ungnad. Le 27 janvier 1561 il adressait aux états de Carynthie une demande de fonds. Bien mieux, il croyait pouvoir compter aussi sur l'appui du roi de Bohême, Maximilien de Habsbourg, protestant de cœur autant par conviction religieuse que par haine du courant espagnol patroné par son beau-frère Philippe II, rival à la succession impériale. Le baron Ungnad n'avait cessé, même après son exil volontaire, d'entretenir des rapports suivis avec lui. Trois mois après, le 12 avril 1561 il lui dédiait la version croate du catéchisme de Luther précédée d'une préface allemande, et lui demandait de se prononcer sur la clarté de la langue et la netteté des caractères. La réponse ne se fit pas attendre. Le 5 mai le roi témoigna toute son approbation, loua l'entreprise d'Ungnad, fit remettre quatre cents « gulden » rhénans et promit son appui aussi pour l'avenir. Cette haute approbation encouragea le baron Ungnad à adresser le 14 septembre 1561 un appel circulaire aux grands électeurs et aux princes de l'Empire, où il était dit que par le moyen des livres slaves qui se répandaient dans toute la Péninsule Balkanique jusqu'à Constantinople, la parole divine non adultérée était portée aussi à la connaissance des Turcs que le Seigneur allait frapper de son glaive tout-puissant, de même qu'il avait démasqué et frappé par la main de Martin Luther la papauté. La missive rappelait le concours capital apporté par le duc Christophe de Wurtemberg et l'aide du roi Maximilien. Elle était accompagnée d'une copie de la lettre du roi du 5 mai, dont l'original était confié au messager spécial Hans Hoffmann⁴ en mains propres pour le mettre à même de l'exhiber au besoin. Des exemplaires d'honneur des livres imprimés et richement reliés étaient également envoyés — accompagnés de la demande d'une contribution chrétienne — aux princes de Cassel, Weimar, Bernburg, Cologne sur la Sprée, Küstrin, Stettin et Königsberg. La tournée de propagande dura quatre mois et rapporta une somme de 242 thaler, 100 « gulden maisein », 200 « gulden groschen », 100 gulden.

On s'était adressé pour l'argent aussi au landgrave Philippe de Hesse et à l'électeur Auguste de Saxe. Pourtant la contribution personnelle d'Ungnad aux dépenses continuait d'être disproportionnée. Des 3109 gulden dépensés en 1561, 1071 avaient été avancés par lui. En 1562 cette

⁴ *Diener und Stolmeister.*

somme avait été portée à 1822 gulden. Mais malgré tous les moyens mis en œuvre pour assurer les frais d'impression — hommage de beaux exemplaires à l'Université de Wurtemberg ou au surintendant de Ratisbone, dédicaces aux princes Philippe de Hesse, Jean-Frédéric et Jean Guillaume de Saxe et au roi Maximilien — on manquait de fonds. Car les livres une fois imprimés ne trouvaient point d'acquéreurs, mais étaient distribués gratuitement. On songea d'envoyer les livres sortant des presses d'Urach (qui avaient remplacé en bonne partie celles de Tubingue) à la grande foire de Francfort, et à établir des rapports avec Venise. On allait jusqu'à imaginer d'y faire parvenir des exemplaires, dans l'espoir qu'ils seraient pillés par les imprimeurs vénitiens, ouvrant ainsi une nouvelle voie, non dépourvue d'originalité, à la diffusion des textes protestants. Enfin le 4 avril 1563 Stephaus Consul fut envoyé avec une demande circulaire de secours en une tournée embrassant cette fois les villes allemandes. Celle-ci rapporta 500 thaler et 1230 gulden, bien mieux que n'avait rapporté la tournée chez les princes. En 1564 quand Ungnad établit ses comptes pour les années 1561—1564, les Recteurs, les docteurs et les Régents de l'Université de Tubingue énuméraient complaisamment la liste des pays favorisés, dont les pauvres habitants ignorants jusque-là allaient être en mesure d'acquérir le bien-être éternel au moyen de cette œuvre. Il s'y agissait de la Croatie, la Dalmatie, l'Istrie, la Bosnie, *la Serbie, la Bulgarie, la Valachie* et les nombreux royaumes et pays circonvoisins, s'étendant aussi en Turquie jusqu'à Constantinople et même au-delà. Mais la mort d'Ungnad le 27 décembre 1564 porta à l'entreprise d'Urach un coup fatal, malgré tous les essais de la maintenir. D'ailleurs les conditions générales avaient changé et ce fut la contre-réforme qui à son tour servit la cause des langues nationales par sa propagande à l'aide des brochures en langue vulgaire.

On a vu figurer sur la liste des Docteurs de Tubingue aussi la « Valachie ». A quel moment en fut-il d'abord question ? Ne faudrait-il pas plutôt lire : *la Moldavie* et se rapporter à la fin de l'année 1562, quand le baron Ungnad envoya effectivement un émissaire chez l'aventurier couronné qui se faisait appeler Despote et qui s'était signalé dès son avènement par des mesures non équivoques en faveur des protestants, auxquels il offrait un asile et un champ d'activité dans la Moldavie comme dans une véritable Terre Promise ? L'envoi d'un messenger porteur d'offres de services accompagnées d'exemplaires d'honneur des presses d'Urach et de Tubingue ne faisait que répéter à l'égard de ce nouveau venu l'invitation adressée aux princes de l'Empire avec en plus l'espoir de trouver un terrain inexploré pour y semer le bon grain. L'accueil que devait trouver

en Moldavie cet émissaire et les conséquences de cet accueil constituent ce qu'on pourrait appeler l'épisode Wolff Schreiber⁵.

La veille du Nouvel An (1563) débarquait à Suceava où se trouvait la cour princière de Moldavie, après avoir voyagé de Sibiu⁶ jusque-là dans un de ces immenses coches nommés « de Braşov », avec une suite de cinq domestiques et tout l'appareil d'un personnage de conséquence, celui qui devait peu après se désigner comme « le pauvre malheureux Wolff Schreiber ». Originaire de Pécs en Hongrie, il appartenait au groupe de Vrach et semble avoir fait partie de la mission envoyée en tournée chez les princes de l'Empire en 1561⁷. Il a vu l'occasion d'approcher aussi le roi Maximilien.

⁵ La reconstitution du cas Schreiber repose principalement sur les textes suivants
1) — Le *Mémoire* rédigé entre le 8 et le 20 janvier 1563 par les agents impériaux Jean Belsius et Martin Gothardy ou Szentgothardy, désigné aussi simplement par sa qualité de *Litteratus*. Ce mémoire porte le titre suivant *Negotium Wolff Srayber hoc modo actum est*. Le texte ms. qui se trouvait dans l'Archive impériale de Vienne a été publié dans la Collection Hurmuzaki — *Documente privitoare la Istoria Românilor*, II, 1, p. 451—453 (texte latin), 2) — *Les rapports de ces mêmes agents en date du 8 janvier 1563 adressés à l'empereur Ferdinand* (Ibidem, p. 447—448) et au roi de Hongrie Maximilien (Ibidem, p. 448—450, textes latins); *Le rapport de Martin Szentgothardy adressé de Hotin à Maximilien le 20 janvier 1563, mentionnant le Mémoire* (Negotium miserandi Wolfgang Schreiber quo pactu actum sit) — texte latin — publié par A. Veress dans *Documente privitoare la Ardeal, Moldova și Țara Românească*, I, p. 236—237.

La *Déclaration* écrite par Schreiber à la demande de Despote le 2 janvier 1563 ayant pour titre surajouté ultérieurement *Datto in Scrittura che da Wolffgango Schreiber al Despoto et lui lo manda al gran Turcho* (Ibidem, p. 453—454) (texte italien, qui semble être une version faite à Constantinople d'après l'original latin ou allemand)

Une *première relation* de toute l'affaire, faite par Schreiber. Le texte ne porte nulle indication de date ou de lieu. Il est précédé des précisions suivantes : *A<nn>o <1>562 Zu Aurach. Inn Wirthenbergerlandt* qui ne se rapportent pas à l'épisode déroulé en janvier 1563 en Moldavie, mais au fait que Schreiber était parti de cette ville du Wurtemberg en 1562 pour sa tournée qui devait si mal finir (texte allemand) (Ibidem, p. 445—447).

Une *seconde relation* fort brève en guise de préambule à la supplique adressée du bague de Constantinople à l'Ambassadeur impérial auprès de la Porte, Albert de Wyss — datée du 4 février 1563, (Ibidem, p. 459—460) (texte double latin et allemand)

Une *nouvelle relation plus complète contenue dans la supplique adressée par Schreiber au roi Maximilien* le 6 mai 1563 (Ibidem, p. 468—473)

Une intervention de Schreiber auprès du roi Maximilien en faveur d'un rapprochement entre Jean Sigismond Zapolya et la Maison d'Autriche au moyen d'un mariage avec une princesse de cette maison datée de Constantinople le 6 mai 1564 *Ibidem*, p. 516—517 (texte allemand).

⁶ cf. Hurmuzaki, *Documente privitoare la Istoria Românilor*, XI, p. 876, les extraits des registres de dépenses de Sibiu — 1563, 21 Décembre Dem Edlen Wolff Schreiber Romsches Kaiserlichen Majestat Dicner, so in die Moldau zohe . .

⁷ *Hurmuzaki*, II, 1, p. 471—2. Il semble résulter d'une de ses notes, accompagnant son rapport envoyé à celui-ci de la prison de Galata, le 6 mai 1563, qu'il lui parla à Vienne et à Linz au cours des années 1561 et 1562, et qu'il fut même chargé de certaines missions confidentielles menées par lui à bonne fin. Rappelant son activité passée il lui rendait compte des résultats favorables de certaines démarches faites par lui en Pologne, vraisemblablement pour servir la cause de la candidature tacite de Maximilien au trône de Pologne, soutenue par un parti protestant assez puissant, le même qui avait donné son concours à Despote, au moment où celui-ci préparait son expédition en Moldavie.

On sait que Schreiber en quittant Prague avait pris le chemin de Cracovie avant de poursuivre sa route vers la Moldavie

Rappelons que l'empereur Ferdinand était dans l'ignorance de ces menées et qu'après le lamentable échec du messager d'Ungnad il observa avec humeur que l'envoi de Schreiber en Moldavie avait été *fait à son insu*.

Maintenant ce même Schreiber venait en Moldavie chargé d'une mission similaire. Son rôle était celui d'un simple agent subalterne, mais dans son imagination il s'était taillé un tout autre personnage. Dès le début il s'était permis un voyage plus tapageur qu'il ne convenait. Venant de Prague, résidence du roi Maximilien, il avait fait un détour par Cracovie, s'était rendu de là d'abord à Alba-Iulia, chez Jean Sigismond, le fils du roi Jean (Zapolya), puis à Sibiu où il avait rencontré le chancelier de ce prince — Michel Csaky — protestant convaincu, considéré comme une sorte de chef des Saxons protestants, quoique Roumain d'origine, mais détaché des intérêts et des aspirations de ceux de sa race. Celui-ci lui avait fourni les moyens de transport jusqu'à Suceava, d'où il comptait retourner au plus tôt dans cette ville. Il était muni à cet effet d'un sauf-conduit de ce prince.

Se faisant précéder par un Allemand de sa suite, envoyé en avant-coureur pour annoncer son arrivée imminente au secrétaire de Despote — « Horatius Curio » — ainsi qu'au bourguignon Pierre Roussel, qui faisait office de maître de cérémonies, il fut reçu par ce dernier d'après l'ordre princier et mené à son logement. Le lendemain il s'empressa de se rendre à la cour, conduit par Pierre Roussel. Mais à peine entré, il y rencontra pour son malheur l'ex agent impérial, Jean Belsius, et se trouva aussitôt empêtré dans une longue série de calamités. Belsius avait occupé pendant plusieurs mois la place d'agent officieux des Habsbourg auprès du prince qui était leur obligé. Rappelé définitivement à la suite de ses instances importunes d'être autorisé d'aller à Prague pour y présenter personnellement son rapport, il s'y était rendu, muni d'une lettre fort bizarre de Despote qui l'accréditait comme son propre agent auprès de son vrai maître, le roi des Romains — Maximilien — et demandait à la cour de Prague de lui renouveler son mandat d'Agent : « parce que nous n'en voulons pas d'autre ». Mais en dépit de ce talisman il n'eut pas gain de cause. Son ancien patron, du temps qu'il était au service de l'ambassadeur de Constantinople, François Zay, maintenant capitaine de Cassovie et de la Hongrie Supérieure avait brossé de lui un portrait nullement flatteur, le déclarant « non sufficiens », formule adoptée aussitôt par son royal maître, qui décida sur le champ de le remplacer, peut-être déterminé aussi par la soudaine volte-face de la politique impériale, orientée tout à coup vers la conclusion d'un armistice avec le Sultan. Nullement démonté par son insuccès, Belsius s'avisa de retourner en Moldavie vers la fin du mois d'octobre — on ne sait trop en quelle qualité — et de reprendre sa place à la cour, sans nulle mission de la part des impériaux et fort pro-

blement au service personnel du prince, quoique apparemment dans son ancienne situation. A l'arrivée de son successeur officiel, Martin Szenthgothardy, connu également sous le nom de Litteratus, il fut maintenu en place, le Prince réussissant à forcer ou à persuader le nouvel arrivant de l'accepter comme collaborateur. Bref, le Jour de l'An les deux agents s'étaient rendus ensemble à la cour pour y présenter leurs félicitations. Mais l'apparition inattendue de Schreiber — témoin gênant lors de son passage à Prague des déboires de Belsius, solliciteur éconduit sans trop de ménagements — détermina ce dernier à un geste qui allait avoir des répercussions inattendues. Car Belsius sortant de la salle d'audience et apercevant le nouveau venu dans l'antichambre, le salua vaguement sans avoir l'air de le connaître particulièrement⁸ et retourna aussitôt pour l'annoncer obligeamment au prince, sans manquer d'éveiller ses soupçons à son égard. De sorte que celui-ci le reçut tout disposé à démasquer un imposteur, voire un intrigant à la solde de ses ennemis. Dans son Mémoire récapitulatif, Belsius se garde bien d'avouer son rôle dans l'affaire, se bornant à déclarer qu'ayant annoncé au Prince la présence de Schreiber, le prince *plutôt contrarié du fait que celui-ci avait pris la route de la Transy'vanie qui lui était hostile*, ordonna pourtant de le faire introduire. Suit une série de précisions trop détaillées pour ne point être suspectes. Le Prince a reçu Schreiber en audience, puis il est allé au temple, et à son retour il a soumis ce cas à la délibération du Divan (Conseil des boiars) sans que les agents en aient connaissance, ceux-ci étant invités à revenir après l'heure du repas. A leur retour, il leur tint un véritable discours, déclarant ne point comprendre le sens de cette mission auprès de lui, qui est sans rime ni raison, et s'étonnant de l'audace de cet homme, venu avec si peu de prudence et parlant de tant de choses et si disparates, et d'une manière tellement irréfléchie et inconséquente, non seulement au nom de l'Empereur et de Maximilien, mais aussi des princes de l'Empire, et mêlant aussi je ne sais quoi au sujet d'une alliance matrimoniale⁹ qu'il lui promet, ainsi que des affaires de la Pologne et de la Transylvanie, voire même de la Turquie, quoiqu'il ne soit muni de lettres de créance que de la part du roi Maximilien, et que tout cela lui déplait fort, et que l'affaire lui semble suspecte, qu'il l'a soumise à la délibération du Divan,

⁸ Dans son Mémoire Belsius explique son attitude par l'inconvenance de la conduite de Schreiber, se rendant à la cour sans en avoir demandé au préalable l'autorisation. Mais cette objection tombe d'elle-même, attendu que Schreiber y venait conduit par Roussel qui exerçait les fonctions de maître de cérémonies.

⁹ Le mariage de Despote avec la sœur du prince de Valachie, avec laquelle il avait été officiellement fiancé, venait d'être rompu à la grande mortification du fiancé

et que si celui-ci jugera à propos, il enverra livrer Schreiber à la Porte ¹⁰. Atterrés par ces propos, les agents essayent de le fléchir, mais il leur ordonne d'aller chez Schreiber accompagnés par Paul le Szekler, le gouverneur de Suceava, et de lui demander clairement au nom du Prince s'il a aussi une autre mission auprès de lui, en dehors de celle dont il lui a fait part, et qui ne comporte rien d'autre que le fait que s'étant occupé d'imprimer des livres dans le Wurtemberg et ailleurs, en compagnie d'autres personnes, il voudrait introduire aussi en Moldavie des textes imprimés en caractères cyrilliques, et qu'il a même apporté deux livrets semblables imprimés à Tubingae ¹¹, et que tel était en premier lieu le but de sa venue en Moldavie. Schreiber dûment interrogé leur répéta ces mêmes paroles. Interrogé sur la raison pour laquelle il avait tenu à venir par la Transylvanie, et pourquoi il était demeuré si longtemps auprès du Prince transylvain (Jean Sigismond Zapolya), ennemi des impériaux et aussi de Despote, il répondit qu'il l'avait fait incité par le seigneur Laski ¹² en apprenant que le capitaine de Cassovie avait l'intention de passer la Tisa (Theiss), auquel cas « le fils du roi Jean » ¹³ aurait appelé les Turcs à son secours, ainsi qu'il l'avait fait dans le courant de l'été précédent, et que pour apaiser les choses, de même qu'il avait agi une autre fois précédemment, il s'était rendu auprès du Prince de Transylvanie... et s'il n'avait agi ainsi, s'en aurait été fait <à tout jamais> de <la place forte> de Satu Mare (Szathmar) du capitaine de Cassovie, de Melchior Balassa ¹⁴ et aussi de ce prince.

¹⁰ Le Memoire fait commenter par le prince le 1 janvier certains points de la Déclaration de Schreiber dont il n'eut connaissance que le 3 janvier, et dont il n'avait pas été question au cours de l'audience. En réalité le 1 janvier, après le premier soupçon mis sur rapidement au prince *avant l'audience* au sujet de la route par la Transylvanie, Belsius est revenu à la charge *après l'audience*, où il n'avait été question que des propositions d'Ungnad touchant la traduction et l'impression de l'Évangile, faisant ressortir l'incongruité suspecte du désaccord entre les apparences décevantes d'ambassadeur officiel que s'attribuait Schreiber et des propos qui n'avaient trait qu'à de simples affaires d'imprimerie. Belsius s'efforçant de présenter l'offre d'Ungnad comme une entreprise purement commerciale. Il faut observer que tout ce qui touche à la traduction de l'Évangile est passé sous silence, aussi bien dans le Memoire, comme dans les rapports envoyés à l'empereur Ferdinand et à son fils Maximilien. En somme cette seconde intervention de Belsius explique seule la démarche curieuse de Despote, envoyant immédiatement après l'audience interroger Schreiber sur le véritable but de sa mission.

¹¹ Il est clair, de l'aveu même du prince, que Schreiber au cours de son audience, n'avait point abordé d'autres sujets que ceux énoncés ici.

¹² Albert Laski avait joué auprès de Despote le rôle d'un faiseur de roi, qui ne s'estime jamais pleinement récompensé de sa peine. Insatiable et d'une hauteur sans égal, il avait pris ombrage du changement d'attitude de son obligé, qui ne se croyait plus tenu aux mêmes ménagements depuis sa confirmation par les Turcs.

¹³ Jean Sigismond Zapolya. Les impériaux lui refusaient le titre de roi porté par son père.

¹⁴ Ancien partisan de Jean Sigismond, passé à l'empereur. Possédant de vastes domaines aux confins de la Transylvanie et des possessions de la Maison d'Autriche, il était en mesure de renverser l'équilibre des forces par son adhésion à l'un ou à l'autre des adversaires en présence.

En surcroît de ces explications, au moment du départ des agents, Schreiber glissa à l'oreille du gouverneur de Suceava « qu'il aurait aussi d'autres choses à dire au prince seul à seul, et même au sujet de son mariage »¹⁵. Mais la réponse de Schreiber ne fit que confirmer le Prince dans ses soupçons car « il considéra toutes ces déclarations comme douteuses, inventées de toutes pièces et justifiant tous les soupçons, disant que ce n'était pas à lui à traiter d'affaires d'impression quand il ne manquait pas de marchands et de libraires par l'entremise desquels il pourrait — s'il en avait besoin — se procurer ces sortes d'articles, et que c'est bien une chose de se donner pour imprimeur, et une autre de se faire passer pour ambassadeur. Et que son voyage en Transylvanie n'a ni rime ni raison, et qu'il n'appartient à aucune personne particulière, — fût-elle même Laski — de traiter de paix sans ordres et sans mission expresse, et que cette chose n'est guère au pouvoir de n'importe qui, et surtout de quelqu'un n'ayant nulle autorisation et nulle autorité <de traiter>, et il a dit encore beaucoup de choses en ce sens, et il a donné l'ordre à Paul le Szekler de retourner auprès de Schreiber et de le sommer de dire tout ce qu'il avait encore à dire ou à communiquer par lui ou à mettre par écrit tout ce qu'il avait à dire et voulait dire ».

On voit clairement se préciser les soupçons de Despote dans le sens voulu par Belsius.

1. — Schreiber s'est fait passer pour ambassadeur, mais au cours de son audience il n'a parlé que de choses en rapport avec son métier d'imprimeur.

2. — Son voyage en Transylvanie n'a ni rime ni raison. A cette idée se joint aussitôt le nouveau soupçon suscité par l'immixtion de Laski dans le conflit en cours aux confins de la Transylvanie.

Toute la journée suivante Schreiber la passa à écrire sa Déclaration, cependant que le prince — aux dires de Belsius — tenait conseil avec Paul le Szekler, et apparemment les boiars, *confirmant à nouveau sa résolution antérieure et décidant de manière irrévocable de livrer Schreiber à la Porte, et cela sans attendre d'avoir lu la déclaration de ce dernier (!)* — Enfin le lendemain le Prince put prendre connaissance de l'élucubration de celui-ci « dans laquelle étaient contenues toutes ses déclarations antérieures, auxquelles *il avait ajouté encore certaines choses touchant son mariage* »¹⁶, mais fort ambigus, et n'avançant rien de certain, et il l'exhortait de s'efforcer d'obtenir la bienveillance de Leurs Majestés (= Ferdinand

¹⁵ Preuve évidente que cette question n'avait point été abordée par lui au moment de son audience

¹⁶ = de Despote.

et Maximilien) et de tâcher de la garder, et à cet effet il voulait que le Prince fît usage de ses services et non de ceux de quelque autre, car il aurait un moyen sûr de mener cette chose à bonne fin... ».

Mais, toujours selon le Mémoire, Despote jugea toutes ces propositions de vaines paroles, ayant pour but de lui arracher des propos imprudents dont pourrait se servir son ennemi Jean-Sigismond. Assez curieusement, il n'est plus question à cet endroit du mémoire d'une nouvelle décision irrévocable d'expédier Schreiber à Constantinople. Mais par un hasard providentiel voilà que le jour suivant, donc le 4 janvier, le Prince reçoit une correspondance de Constantinople lui permettant de mesurer toute la perfidie ourdie contre lui ! L'envoi reçu consistait dans la copie 1 d'une lettre de recommandation donnée par le roi Maximilien à Schreiber, 2 d'une autre lettre¹⁷ de Jean Sigismond au Sultan, dénonçant l'incessante présence d'agents impériaux à la cour de Despote, chez qui s'était rendu maintenant aussi cet ambassadeur (= Schreiber) 3 de l'ordre du Sultan à Jean Sigismond de lui envoyer Schreiber à Constantinople dès son retour en Transylvanie¹⁸. A quoi Despote déclara « qu'il n'avait plus d'autre voie à suivre que <de prendre les devants et > de l'envoyer lui à Constantinople, et non Jean Sigismond, car par cette seule action il pourrait démentir les multiples accusations du Transylvain, se trouvant autrement sous la menace certaine d'être mis à mort ». Ainsi donc le lendemain — le 5 janvier — Schreiber est envoyé à Bahlui¹⁹ pour y être chargé de chaînes et dépouillé de tous ses effets à l'exception de ses habits et de son argent. Dans son bagage envoyé à la cour, Belsius découvrit le 8 janvier le sauf-conduit de Jean Sigismond et son chiffre, ainsi que le chiffre personnel de Michel Csaky, chancelier tout-puissant de ce prince ! A la suite de cette découverte Despote aurait même envoyé un autre émissaire vers Schreiber dans sa prison pour tâcher d'en tirer encore d'autres informations, mais tout ce qu'il en retira fut un dicton hongrois que Schreiber aurait répété d'une manière fort invraisemblable : « Malheur à moi ! voulant enfoncer l'épine dans le pied d'un autre, je l'ai enfoncée dans mon propre pied ! » pseudo-aveu, dont l'inclusion parmi les pièces à conviction est assez suggestive.

Mais dans la première relation de Schreiber envoyée de Constantinople²⁰ on trouve une version bien plus simple et plus cohérente de tout

¹⁷ Dont il n'est parlé que dans le Mémoire (du 8—20 janvier) et nullement dans les rapports du 8 janvier

¹⁸ Selon le Mémoire le prince fait lire toutes ces pièces par les deux agents

¹⁹ Assez curieusement son arrestation et la visite de son bagage n'ont pas eu lieu dans la capitale même, mais à Bahlui où il semble s'être rendu normalement avec son bagage.

²⁰ Hurmuzaki, II/1, p 445—446.

l'épisode. Et tout d'abord le but de son voyage ressort clairement du résumé qu'il donne de la lettre du baron Ungnad adressée à Despote. Car il n'y est pas question uniquement d'impression de textes en caractères cyrilliques, mais de *la traduction de l'Évangile en langue moldave*. Ungnad, qui s'était consacré entièrement à la diffusion des textes évangéliques, s'adressant à un prince de renommée chrétienne (c'est-à-dire protestante) lui proposait ses services, au cas où il voudrait faire imprimer en Allemagne une version roumaine de l'Évangile. Comme un exemple des réalisations obtenues, il lui envoyait différentes versions en langues slaves : ainsi un texte slovène imprimé en caractères latins et des textes croate et serbe en caractères cyrilliques. Despote devait seulement envoyer des gens instruits, capables de traduire les textes en langue moldave. Au cas où il préférerait avoir des presses à soi, dans son propre pays, il était invité d'envoyer l'un de ses gens muni d'argent vers Ungnad qui lui procurerait le nécessaire aux meilleures conditions²¹. Schreiber résume également le contenu de la lettre de recommandation du roi Maximilien datée de Prague — du 29 septembre — comme aussi du sauf-conduit obtenu toujours alors, et poursuit son récit en ces termes : « Quant à toute l'affaire pour laquelle je me suis rendu chez Despote, elle est clairement exposée ici. *Et je ne lui ai parlé de rien d'autre*. Mais dans tous mes propos je me suis guidé d'après la lettre d'Ungnad et la lettre de recommandation du roi, et je lui ai demandé sa réponse. Et alors Despote m'a répondu qu'il voulait me donner une réponse <ultérieurement> mais il ne m'a plus donné aucune réponse, et il ne m'a plus adressé un seul mot, mais seulement m'a fait charger de chaînes et envoyer ici, Dieu ait pitié de moi ! Mais chez moi sont venus quelques-uns de ses serviteurs et en premier lieu son médecin²² et ils m'ont engagé longuement de conseiller à leur prince de se marier avec une princesse appartenant à une famille de princes chrétiens qui pourraient lui porter secours au besoin, car nul d'entre eux n'osait lui en parler. Alors moi j'ai répondu que s'il voulait demander la main d'une princesse du pays allemand et se lier d'amitié avec ceux de par de-là je le servirais volontiers dans la mesure qui lui serait agréable. Cette chose lui fut rapportée, après quoi il me fit dire et m'enjoignit de lui mettre par écrit ma proposition et de la lui envoyer, et lui allait y réfléchir²³ et me faire connaître sa

²¹ Dans l'article de N. Bughele, *Despot ereticul*, publié dans *Convorbiri Literare*, 1899, l'auteur croit que les paroles *am pesten* (= *am besten*) indiqueraient ici la ville de Pesth, d'où on ferait venir les presses en question (?)

²² Probablement Denis d'Avalos, celui qui donna à Despote le conseil de ne point se retirer à Hotin, mais de s'enfermer dans la forteresse de Suceava, où il fut assiégé par ses ennemis. Après la mort de Despote il passa au service de Laski.

²³ Y aurait-il ici un simple malentendu ou un véritable guet-apens ?

résolution. A la suite de cette injonction, je lui ai adressé des conseils selon ma conscience sincèrement chrétienne, mais seulement d'après mon propre jugement, et sans l'ordre ou l'inspiration de quiconque, hormis celle de ses propres serviteurs » <à savoir> :

- ① De se guider exclusivement d'après l'Évangile
- ② De s'efforcer de servir l'Empereur et Maximilien, qui sont les chefs du monde chrétien
- ③ De songer à un mariage avec une princesse chrétienne ²⁴
- ‡ De pourvoir à sa propre sûreté au moyen d'une garde fidèle
- ⑤ Après la récente élection du roi Maximilien comme Roi des Romains ²⁵, il tiendra une Diète au cours de laquelle l'Empire lui accordera des subsides et des secours en troupes qui devront être envoyées aux frontières. Que le Prince envoie à cette Diète aussi son propre représentant, en tant que prince chrétien, et qu'il y noue des liens d'amitié afin de pouvoir être secouru en cas de besoin. *A cet effet je lui ai offert mes bons offices pour le servir selon sa volonté. Celles-ci sont toutes les matières que j'ai traitées avec Despote, celles-ci et rien de plus*²⁶.

Mais dans sa Déclaration adressée à Despote il s'exprimait avec moins de sobriété : « Je connais encore beaucoup de secrets dont peut résulter un grand profit pour Votre Sérénité, et si celle-ci va vouloir suivre le conseil que je vous donnerai, je lui promets que cette affaire si glorieuse aura une conclusion on ne peut plus désirable grâce au concours de mon Seigneur ²⁷ (!) de Sa majesté Césarée, et du Roi des Romains ²⁸ de concert avec les grands princes de l'Empire, auprès desquels je servirai fidèlement Votre Sérénité... Ainsi que je le disais, je jouis de l'amitié de beaucoup de grands princes qui veulent du bien à Votre Sérénité, et qui l'aiment fort, et si vous me l'ordonnez je vous dirai leurs noms

²⁴ Dans sa Déclaration écrite à Despote, Schreiber s'offrait à lui trouver une compagne aussi indiquée par sa beauté comme par ses autres qualités, et de plus, de lignée royale, pour qu'il y trouve son plein contentement

²⁵ En novembre 1562 à Francfort. Cette élection tranchait en sa faveur sa rivalité avec Philippe II

²⁶ Dans cette même Déclaration il précisait que grâce à leur secours celui-ci n'aurait plus à craindre les Turcs

Les déclarations de Schreiber permettent de mesurer toute la mauvaise foi des auteurs du Mémorial qui

a) omettent sciemment de mentionner la lettre d'Ungnad
b) attribuent faussement à Despote le 1 janvier des propos qui sont un commentaire de la Déclaration de Schreiber dont il n'a pris connaissance que le 3 janvier

c) passent sous silence l'entrevue de Schreiber avec les serviteurs et notamment le médecin de Despote. Or il est évident que c'est lui qui lui a suggéré le point ③ relatif au mariage du prince aussi que le point ‡ relatif à la nécessité de se constituer une troupe fidèle de gardes du corps

²⁷ = Ungnad

²⁸ *Del mio Signor e della Caesarea Maesta et del Serenissimo Re de Romani et con li grandi principi del Imperio.*

et prénoms à tous, un à un, et si Votre Sérénité, après avoir écouté en secret son serviteur daignera recevoir le conseil de son dévouement et entreprendra une tâche d'une si haute fortune et méritant amplement sa peine, que Votre Sérénité soit assurée que sous peu, toutes ses entreprises arriveront à bonne fin conformément à ses souhaits, car je sais fort bien diriger toutes ces affaires et je suis prêt et prompt à la renseigner sur toute chose, et aussi longtemps que je vivrai je m'offre pour être le serviteur fidèle de Votre Sérénité... »²⁹.

De toute cette cascade verbale deux points éveillaient un écho plus suspect : celui relatif à la neutralisation de la menace turque, et celui l'invitant à des confabulations secrètes avec cet inconnu qui créait autour de lui tant de mystère.

On pourrait croire à première vue que ce furent justement ces lignes qui déterminèrent le Prince à livrer à la Porte cet homme qui n'était à ses yeux qu'un intrigant venu à la seule fin de le compromettre vis-à-vis des Turcs.

Mais deux objections se présentent aussitôt. Dans son Mémoire récapitulatif Belsius prétend qu'avant que Schreiber n'ait rédigé son épître au Prince, celui-ci avait déjà décidé de son sort. Il est vrai que les affirmations de Belsius sont fort sujettes à caution. Mais il reste une objection bien plus sérieuse : le texte de Schreiber s'est inspiré sur plusieurs points des communications du médecin de Despote sur lesquelles le Mémoire garde un silence complet. Et l'on se demande quel a pu être le vrai motif de l'intervention du médecin, si ce n'est justement d'obliger Schreiber à quitter sa réserve et à fournir des armes pouvant être retournées contre lui ?

En fait la décision de Despote d'exploiter le cas Schreiber à son profit, contre son ennemi de Transylvanie, a dû être prise dès qu'il eut vent des pourparlers entamés par Schreiber à l'incitation de Laski. Observons que Schreiber est envoyé en prison le 5 janvier³⁰ et que l'expédition inopinée pour s'emparer de la forteresse de Hotin détenue par Laski se produit cinq jours après. Or ces deux actions procèdent d'une même politique tendant à donner des garanties aux Turcs. Despote savait qu'il ne pouvait plus compter sur l'aide des Habsbourg décidés à toutes les concessions pour maintenir l'armistice conclu avec la Porte. Mais une fois la décision prise par lui de leur livrer Schreiber comme une preuve

²⁹ En somme Schreiber mis en appétit par la mission auprès des princes de la Diète d'empire s'offrait à Despote comme agent officieux auprès d'eux

³⁰ Dans sa première relation de Constantinople Schreiber indique la date du 4 janvier (cf. aussi le rapport d'Albert de Wyss rendant compte de cette relation) Mais dans sa supplique à Maximilien il donne pour date le 6 janvier.

éclatante de sa fidélité, il fallait trouver des justifications à un pareil geste, et non seulement vis-à-vis des impériaux, mais aussi du monde protestant.

Et c'est ainsi que le 4 janvier on voit paraître subitement cette correspondance de Constantinople avec le prétendu ordre adressé à Jean Sigismond d'y envoyer Schreiber. Ainsi les rôles se trouvaient inversés et la responsabilité morale du geste de Despote était rejetée sur son ennemi. Et c'est ainsi que le 8 janvier, après un temps d'arrêt de deux jours, imposé par la célébration solennelle de deux grandes fêtes de l'église orthodoxe : — à savoir l'Épiphanie, avec la cérémonie de la bénédiction des eaux et la procession solennelle suivie par le Prince couronné en tête ³¹, et la fête de Saint Jean, patron du Prince depuis qu'il avait adopté ce nom — a lieu la découverte du fameux chiffre qui devait discréditer le prisonnier sans retour. Au point même que les deux agents eurent l'inconscience ³² de demander au roi Maximilien de leur faire don des biens du coupable entaché d'infidélité, sous motif qu'ils avaient été l'instrument choisi par Dieu pour dévoiler ses menées criminelles !

Cette demande fut faite dans le post scriptum du rapport ³³ adressé au roi Maximilien le 8 janvier (1563), écrit sous la dictée de Belsius et signé par son successeur. C'était le premier rapport que celui-ci était censé envoyer de Moldavie et comme tel il devait contenir un compte rendu ³⁴ des conditions qu'il y avait trouvées. D'ailleurs exactement à la même date il en envoyait un autre à l'empereur Ferdinand, assez semblable en apparence mais laissant entrevoir des différences suggestives. Ainsi le passage rendant compte à l'empereur de la situation de Despote vis-à-vis des Turcs et des Tatares est suivi d'une phrase sur les conditions du nouvel accommodement avec le prince de Valachie, qui lui a payé une somme de cinq mille pièces d'or, mais a refusé, on ne sait pourquoi,

³¹ La participation de Despote à ces cérémonies devait marquer un tournant de sa politique religieuse interne, en rapport étroit avec celui de sa politique étrangère, avec maintenant sur sa soumission totale à la Porte, au lieu de l'habile louvoiement pratique jusque là et rendu maintenant impossible par la conclusion de l'armistice entre les deux empires chrétien et turc. Les concessions faites à l'église orthodoxe à ce moment, furent sévèrement critiquées par Sommer dans ses éloges, tant la procession du 6 janvier, que l'adoption du nom de Jean comme nom princier. Ce dernier point manque de clarté, puisque dès son avènement il avait pris le nom de Jean, sous lequel il figure dans ses documents internes. Il est possible que Sommer lui reproche ici le fait d'honorer son patron comme saint de l'église orthodoxe.

³² Szentgothardy, pour sa part, semble s'en excuser dans son rapport du 20 janvier, dans lequel il affirme avoir fait cette demande afin que ces biens ne soient pas réclamés par quelqu'un d'autre, lui-même recommandant que le cas échéant ils soient attribués à Belsius. L'inspiration de celui-ci ne semble pas étrangère à la rédaction du rapport, qui lui fut d'ailleurs confié à son départ, et qu'il remit à Fr. Zay, pour être envoyé à Maximilien, avec son propre rapport contenant quelques insinuations à l'égard de son successeur.

³³ Hurmuzaki II/1, p. 448—450.

³⁴ Répandant aux points d'un questionnaire précis.

de lui envoyer sa fiancée³⁵. Or, cette phrase est omise du rapport plus substantiel adressé à Maximilien.

De même, dans le rapport à l'Empereur il est dit que le Prince reconnaît toutes ses obligations à l'Empereur, sur lequel il fonde tout son espoir pour l'avenir. Par contre dans le rapport à Maximilien cette reconnaissance des obligations reçues ne sert que d'entrée en matière pour une série de justifications et de récriminations « ... car il ne peine pas pour son profit à lui, mais pour la cause de Leurs Majestés et de la chrétienté, à laquelle il pourrait rendre de grands services si seulement il était aidé... mais il se plaint qu'on ne tient pas grand compte de lui, et qu'on lui refuse même les moindres choses, par exemple je ne sais quelles bombardes à main... et il se voit importuné fort par François Zay pour les quatre mille ducats qui lui furent prêtés au nom de Leurs Majestés du temps qu'il était exilé dans ces lieux, et cela malgré le fait qu'il est prêt à mettre en péril non seulement tout son pays, mais sa vie même pour Vos Majestés, et il manque d'argent maintenant à cause des grandes dépenses qu'il a été obligé de faire dans cette première année de son règne, et songe avec inquiétude aux nécessités à venir, car il semble qu'il nourrisse je ne sais quels plans... et surtout contre le Transylvain qu'il poursuit à juste raison d'une haine mortelle, car celui-ci non seulement ne cesse de l'accuser auprès du Sultan, mais il a même envoyé des lettres ici à ses sujets, s'efforçant de différentes manières de les détacher de lui, de même qu'il tente de séparer de lui et de lui aliéner par toutes sortes de moyens et d'arguments aussi les Hongrois qui sont ici³⁶. Quant à ses affaires³⁷, ce qui me déplait plus que tout, c'est qu'il a congédié petit à petit ceux de ses gens qui sont étrangers, et qu'il a commencé à se fier entièrement corps et biens à ses sujets. Et cela à mon avis parce qu'il ne doute pas encore de leur foi et parce que ceux-ci peuvent se contenter de gages moindres que ceux des soldats étrangers ». Ces lignes sont suivies du passage sur l'état des relations de Despote avec les Turcs et les Tatares, identique à celui figurant aussi dans le rapport à l'Empereur, *mais sans un seul mot sur l'accommodement pécuniaire avec le prince de Valachie et le refus de celui-ci d'envoyer la fiancée de Despote.*

Un point commun aux deux rapports est celui relatif à l'arrestation et à l'expédition à la Porte de Wolff Schreiber. Le récit en est fait en termes presque identiques : « Et en outre, que Votre Majesté sache

³⁵ *Cum Transalpinis ipsi pax est promissa, ipsi annuo tributo quinque aureorum millia, puellam tamen antea promissam, nescio ob quam causam non reddiderunt.*

³⁶ — les Hongrois de la garde personnelle du prince

³⁷ On passe ici à un autre point du questionnaire. Tout ce passage est absent du rapport à l'empereur.

que le dernier jour de décembre est arrivé ici Wolff Schreiber, que le prince a été obligé d'envoyer « certis de causis » à Constantinople, car celui-ci quittant Prague <au moment du départ de Vos Majestés pour Francfort >³⁸ s'est rendu à Cracovie, et de là s'est hâté non point vers la Moldavie, mais vers la Transylvanie et n'a point pu fournir de raison valable et sûre³⁹ de ce fait, et en outre partout en Transylvanie et en Moldavie il s'est conduit comme un ambassadeur de marque, affirmant qu'il avait été envoyé avec de grands présents par Vos Majestés et par les autres princes de l'empire auprès de Despote. Mais nous avons mieux connu sa malice et ses détestables plans de trahison quand nous avons fouillé et examiné ses affaires, et surtout son chiffre⁴⁰ qu'il avait en commun avec Csaki le chancelier du Transylvain, et que nous aurons soin de mettre sous les yeux de Votre Majesté dès que ce sera faisable. . . »⁴¹ Le rapport à Maximilien s'achevait sur le spectacle magnifique du Prince suivant la procession couronne en tête. Mais aussitôt après un post-scriptum devait évoquer une fois de plus le nom de Schreiber. C'est à cet endroit que se place assez curieusement la demande des deux agents dont il a été question⁴². Elle est suivie d'une phrase annonçant l'envoi de specimens de ducats frappés par Despote. Aussitôt après suit un post-scriptum⁴³ également consacré à Schreiber. Le texte fort incorrect et confus affirmait que Schreiber aurait été envoyé <en Moldavie > par le Transylvain à qui il aurait promis de retourner au plus tôt en Transylvanie, c'est pourquoi il y avait laissé ses bagages et ses chevaux. « Selon la relation de certains espions il aurait remis dès son arrivée une copie de sa lettre de recommandation avec une autre lettre que lui aurait donnée l'Empereur et qui furent envoyées incontinent à Constantinople et communiquées ici le quatrième jour du mois, ensemble avec la copie de l'ordre envoyé au Transylvain, lui enjoignant d'envoyer cet

³⁸ complété par nous, d'après le rapport à l'empereur

³⁹ *certam et efficacem*

⁴⁰ Dans le rapport à l'empereur on lit « et dont il se servait sans aucun doute, ou avait l'intention de se servir à nulle bonne fin, de sorte qu'il appert que ce mechant homme est puni à bon droit pour ses intentions malignes, voire maudites »

⁴¹ *Quas etiam inspiciendas curabimus Maestatem Vestram quam primum fieri commode poterit eius literis fidem nullam habeat Maestas Vestra* (ce passage souligné semble être tronqué On peut le reconstituer en le comparant au passage correspondant du rapport à l'empereur : „Mihi porro *hic hoc incommodi est, quod non semper cum ego cuperem et deberem, possum ad Maestatem Vestram literas mittere, sed nacta solum tabellarii commoditate*)

⁴² Cette demande n'a été ajoutée en guise de postscriptum qu'au seul rapport adressé à Maximilien

⁴³ Ce n'est qu'à cet endroit et à partir de ce moment qu'il est question de la fameuse correspondance de Constantinople censée avoir été reçue le 4 janvier

ambassadeur de Ferdinand dès son retour de chez Despote⁴⁴. Et donc ce Prince prie fort Vos Majestés de ne donner à quiconque nulles lettres de recommandation, et de ne lui rien écrire, mais s'il devait se trouver quelque chose digne d'être mandée, de daigner ne l'écrire qu'à moi seul, pour barrer la voie à l'avenir à toute fraude de ce genre ». La dernière phrase *n'existe que dans le texte adressé à Maximilien*. Par contre dans celui adressé à l'empereur on trouve en plus une justification de l'envoi de Schreiber⁴⁵ à Constantinople, mais qui est introduite de manière tellement forcée dans le contexte que l'on cherche vainement un enchaînement logique dans la tournure de la phrase.

L'examen comparatif des deux rapports écrits le même jour et ayant à rendre compte des mêmes faits, mais différant entre eux sur les points énoncés plus haut, impose le devoir de rechercher la cause de ces apparentes inconséquences. Or elles semblent avoir une seule explication. Car normalement il n'y a nulle raison pour que dans les deux rapports envoyés en même temps à l'Empereur et à son fils — qui d'ailleurs ne manquaient jamais de se communiquer les nouvelles reçues et les résolutions prises — l'on trouve certains éléments destinés seulement à l'un d'eux et omis du texte adressé à l'autre. Il faut donc croire que ces omissions et ces adjonctions au texte *ne sont point imposées par les conditions liées à la personne des destinataires mais bien par celles ayant présidé à l'élaboration du rapport*.

Ainsi, par exemple l'omission dans l'un des rapports de la nouvelle touchant la rupture des fiançailles de Despote, ne peut avoir qu'une

⁴⁴ Voici les deux variantes du texte du postscriptum ajouté aux deux rapports envoyés à Ferdinand et à Maximilien :

a) (*Rapport à Maximilien du 8 janvier*).

Fuissetque ipse Wolff Schreiber eo etiam per Transylvanum missus quam primum eo redisset promiserat enim se quamprimum et rediturum propterea equos et alias res suas ibidem reliquerat sicuti huic per exploratores relatum erat, exemplar quoque litterarum commendatitiarum quamprimum ad Transylvanum venerat cum quodam alio Caesarea Maiestas ei dederat que statim erant Constantinopolim misse ac huc quarto huius die una cum exemplari mandati ad Transylvanum dati quo mandabatur, ut istum Oratorem Ferdinandi quam primum ad Despotani redierit, euni statim mittere debeat, relata omnia hoc modo huc erant, propterea petit iste Princeps ne Maiestates Vestrae cuiquam literas commendatitias dare nec quicquam ad eum scribere sed si quid ipse (= ipsi) mandare fuerint digna, id ad me solum perscribere dignentur ut eiusmodi fraudibus omnis via in posterum pracludatur.

b) (*Rapport à Ferdinand*).

Fuisset ipse Wolff Schreiber eo etiam per Transylvanum missus sicuti huic certo ab exploratoribus alatum erat quod sibi multo periculosius fore videbatur, maluit itaque ipse prior mittere quam ut ab eo mitteretur, nam et certarum litterarum Maiestatis Vestrae exemplar una cum exemplari litterarum commendatitiarum Maiestatis regiae, quae ipse dederat Transylvano omnia una cum exemplo mandati principis Turharum quo mandabatur, ut cum in Transylvaniam ad Transylvanum redierit, statim Constantinopolim mitti debeat, promiserat autem certo se ad Transylvanum rediturum, propterea ibi equos et alias res suas reliquerat.

⁴⁵ C'est la phrase : quod sibi multo periculosius fore videbatur maluit itaque ipse prior mittere quam ut ab eo mitteretur.

seule explication. La mention de cet échec, assez désagréable à l'amour propre d'un vaniteux comme Despote, ne devait pas arriver sous ses yeux. Or, nous trouvons dans plusieurs endroits de la correspondance de Belsius la preuve que Despote surveillait de près le texte des rapports envoyés par celui-ci. Il s'agissait cette fois, dans ce premier rapport signé par Szenthgothardy, rédigé d'après les instructions du Prince, et devant lui être soumis, à ne point l'irriter par le rappel d'un insuccès. A regarder d'un peu plus près le rapport adressé à Maximilien, on n'y trouve tout au long que l'exposé du point de vue de Despote, soit qu'il s'agisse de ses différents démêlés avec François Zay ou même avec Jean Sigismond Zapolya, soit de l'invitation indirecte au roi de lui assurer les moyens d'avoir une garde personnelle, ou de la justification de la mesure prise à l'égard de Schreiber, ou encore du spectacle flatteur du Prince dans ses atours princiers et ceignant la couronne à la bénédiction des eaux. La chose est encore plus évidente pour le postscriptum. *Celui-ci est écrit directement sous la dictée du prince* pour renforcer ou compléter le texte inspiré par lui. Ne trouvant plus l'explication de la découverte du chiffre suffisante pour justifier son action, il se met en devoir, sur le champ, de solidariser avec lui les deux agents à qui il dicte leur demande, puis à bâtir toute l'invention de la correspondance de Constantinople, qu'il amène le plus naturellement du monde en ayant l'air de n'en parler que pour expliquer la nécessité de ne plus envoyer vers lui des gens munis de lettres de recommandation.

Mais après la rédaction si pénible et si confuse de ce premier texte, dans lequel il n'est parlé que des faits attribués à Schreiber, et nullement de la mesure prise à son égard par Despote, *voici que dans le second postscriptum* on peut lire l'explication de son geste : il a préféré ⁴⁶ être celui qui envoie Schreiber à Constantinople plutôt que d'attendre que ce soit son ennemi qui l'y envoie. Cette explication est contenue dans une phrase surajoutée qui ne s'articule guère avec le contexte. Peu après, dans le Mémoire soi-disant récapitulatif, où les événements sont groupés par journées, sans trop d'exactitude, cette invention arrivera à une plus grande perfection, et il sera maintenant question parmi les documents de la prétendue correspondance de Constantinople — en outre de ceux énumérés le 8 janvier — aussi d'une *lettre de dénonciation adressée soi-disant par Jean Sigismond au Sultan et passée sous silence jusque-là*.

Mais ne doit-on pas se demander également comment cette invention, qui ne paraît qu'à l'état nébuleux et comme par hasard, dans le

⁴⁶ *maluit itaque ipse mittere, etc*

postscriptum du 8 janvier, a pu décider du sort de Schreiber le 4 janvier ? Car dans le Mémoire il est précisé que la correspondance de Constantinople contenant l'ordre du Sultan à Zapolya d'y envoyer Schreiber fut reçue par Despote le 4 janvier, et que le chiffre suspect fut découvert le 8 janvier, après l'envoi de Schreiber à Bahlui.

Or dans le double rapport du 8 janvier cet ordre de succession semble interverti, puisque la prétendue correspondance de Constantinople ne paraît pas dans le corps du rapport, mais à la fin du dernier postscriptum, *sans nul lien apparent au premier abord avec la mesure prise contre Schreiber*, dont la raison n'est que vaguement indiquée comme ayant été imposée *necessariis de causis*. Mais ces causes péremptoires sont en quelque sorte justifiées dans la phrase suivante, relative à la découverte du chiffre, mais ne sont pas renforcées ou expliquées comme il serait naturel par le contenu de la fameuse correspondance de Constantinople, qui ne semble mentionnée que de manière incidentale dans le postscriptum ajouté au rapport adressé à Maximilien. Le lien de cause à effet n'est accusé que dans la phrase maladroitement introduite après coup dans le postscriptum adressé à Ferdinand : (maluit itaque . . .) « il a préféré l'envoyer lui-même à Constantinople plutôt que de le laisser envoyer par le Transylvain ». Or observe une contradiction évidente avec le texte du mémoire où l'on affirme que les agents *ont eu en main le 4 janvier la fameuse correspondance*. Comment donc n'en est-il pas question dans le corps du rapport rédigé le 8 janvier ? Quant à la découverte du chiffre, celle-ci aurait eu lieu le 8 janvier selon le Mémoire. Mais dans le rapport qui porte la date de 8 janvier il n'en est nullement question comme d'une chose survenue dans le courant de la journée même. Donc toute la récapitulation du Mémoire par journées successives est truquée. Bien mieux, la découverte du chiffre dont se vantaient les deux agents dans le rapport du 8 janvier n'est plus revendiquée par eux, mais attribuée maintenant à Despote ! Il est évident que le Mémoire a été conçu par Belsius pour couvrir son rôle dans l'affaire Schreiber. La reconstitution des événements y est faite de manière à lui fournir l'occasion de jouer un tout autre personnage. De sorte qu'il sert plusieurs fois la même scène exactement, dans laquelle le Prince déclare son intention bien arrêtée de livrer Schreiber aux Turcs, cependant que les agents (en somme, lui, Belsius) se tordent les mains et le supplient de n'en rien faire. Selon le Mémoire, Despote déclare sa décision comme irrévocable le 1 janvier, il la confirme comme inébranlable le 2 janvier avant d'avoir pris connaissance de la Déclaration de Schreiber, le 3 janvier, et le 4 janvier, dès la prétendue arrivée de la correspondance de Constantinople, il explique une fois de plus qu'il

n'a pas le choix et qu'il est forcé de le livrer à la Porte ⁴⁷. Mais le lendemain même (5 janvier) à la douzième heure, les agents reviennent à la charge et supplient à nouveau le Prince, qui se borne à louer leur zèle (*collaudata solum nostra in ea re Diligentia*) mais envoie définitivement le prisonnier à Bahlui pour y être incarcéré.

Ainsi donc, on semble prétendre que ce ne furent pas les résolutions définitives prises jusque-là qui condamnèrent Schreiber, mais l'apparition de cette prétendue correspondance. En fait le Mémoire est l'œuvre exclusive et personnelle de Belsius, sans aucune contribution de Despote, qui devait en ignorer même l'existence. C'est pour cela que ce mémoire ne fut point confié à un courrier du Prince, mais fut emporté par Belsius lui-même et remis à Eperjes au courrier de Fr. Zay pour le faire parvenir sous les yeux de Maximilien en même temps que le chiffre incriminé. A son tour Szentgothardy, dans son rapport de Hotin du 20 janvier, qui devait accompagner le Mémoire et le chiffre, s'excuse d'avoir associé Belsius à sa rédaction ⁴⁸, mais telle avait été la volonté du Prince ⁴⁹, de maintenir l'ancien agent pour lequel son successeur invoque la clémence royale.

La même bienveillance pour son collègue se fait jour aussi dans le postscriptum de ce rapport contenant les excuses au sujet de la demande des biens du « pauvre » Wolff Schreiber, qu'il faudrait le cas échéant attribuer à Belsius, mais pas avant d'avoir examiné le fameux chiffre expédié par le même courrier. Ce rapport confié à Belsius était rédigé en clair, ce qui explique peut-être tant de touchante sollicitude.

Par la rédaction du Mémoire, Belsius forgeait les armes de sa défense en prévision des éventuelles déclarations de Schreiber qui n'allait pas tarder à le charger en le désignant comme l'instigateur des mesures prises contre lui. Dans sa déclaration écrite de la prison de Galata du 6 mai 1563 ⁵⁰, en réponse à l'enquête ordonnée par le roi Maximilien au sujet de son incarcération, il rappelait comment il avait été arrêté et mené chargé de fers et livré « comme une bête de boucherie à l'abattoir, et l'un des instigateurs de ce fait, comme me l'a affirmé celui qui m'a arrêté

⁴⁷ *Quae omnia princeps nobis legenda dedit, Dicens omnia quae nos hactenus cellavimus per Hunc prodita esse nec se ullo modo aliud facere posse quam ut mittet, asserens se hoc uno suo facto multas Transsylvaniae querelas refellere posse, alioqui sibi certum Vita discrimen imminere* (On trouve ici le développement de la phrase maladroitement glissée dans le postscriptum adressé à l'empereur Ferdinand).

⁴⁸ En réalité c'est bien au contraire lui qui fut associé par son collègue, mais de nom seulement à leur confection

⁴⁹ C'est-à-dire de maintenir Belsius en le faisant accepter par son remplaçant, comme l'indique le contexte, et non point de l'associer à la rédaction du mémoire, ignoré du prince.

⁵⁰ Cf. Hurmuzaki II/1, p 468—472

fut Jean, le secrétaire (Literatus) d'Eperjes, nommé aussi Belsius, celui qui à Prague importunait si souvent Votre Majesté Royale, car ce même Belsius m'a écorché à moi aussi les oreilles comme quoi non seulement il n'a rencontré de la part de Votre Majesté que des refus à ses supplications et à ses multiples instances, mais Votre Majesté lui aurait refusé même les dépenses faites pour son entretien ».

[Il aurait volontiers écrit davantage] « mais l'officier moldave⁵¹ qui m'a conduit ici, m'a toujours épouvanté par la menace de me ramener à son maître... Maintenant [qu'il y a plus d'espoir d'en sortir grâce aux interventions faites auprès du grand Vizir] j'écris en toute vérité et toute sincérité ce que m'a dit ce même officier de Despote nommé Lollia Husther⁵²... Celui-ci m'a confié en secret la teneur de ce qu'il était chargé par Despote de communiquer ici. Donc ce fut ainsi que parla l'officier : „Mon maître Despote m'a ordonné de faire savoir à la Porte que :

Attendu que le Prince de Transylvanie a dénoncé maintes fois mon maître devant le Sultan, l'accusant d'avoir été aidé par l'Empereur et par le roi Maximilien à passer en Moldavie et à en chasser le voivode Alexandre, serviteur fidèle du Sultan, et que donc pour cette raison mon maître serait à la dévotion des Allemands, maintenant mon maître veut prouver par ce fait son dévouement, et que ce n'est pas mon maître, mais bien le Transylvain qui est à la dévotion des Allemands. Car mon maître sait bien que le roi Maximilien a expédié secrètement par toi des lettres au Prince de Transylvanie et que celui-ci a un accord secret avec les Allemands.

Mais par cet acte mon maître veut encore prouver qu'il est fidèle au Sultan, car après que le roi Maximilien eut envoyé par toi une lettre à mon maître, l'annonçant qu'il ne voulait pas maintenir la paix conclue par le Sultan avec son père, l'empereur chrétien, mais demandait à mon maître de lui ouvrir l'accès de son pays — car le roi Maximilien voulait traverser son pays avec 400.000 hommes < pour venir > contre les Turcs, vu que la paix conclue ne concerne que la Hongrie —, et donc le roi Maximilien exhortait et invitait mon maître à porter lui aussi son aide à cette expédition, mon maître t'envoie pour cela devers le Sultan, et ensemble avec toi la lettre que tu as apportée de la part du roi Maximilien, pour que l'on connaisse ainsi plus clairement que lui (= Despote) est l'ennemi des Allemands et que le Seigneur de Transylvanie est le partisan des Allemands. Car il t'a fait donner chevaux et voitures à toi qui étais un Allemand, tandis que mon maître t'envoie captif au Sultan ». Et ces choses me

⁵¹ *Amstat*. Il s'agit du staroste ou gouverneur de Husi.

⁵² = Bolea le staroste (= gouverneur) de Husi.

furent dites par ledit staroste avec grande pitié, et s'il avait été libre de le faire, il m'aurait mené hors de là, chez les chrétiens ».

Conduit par le staroste Bolea devant le Grand Vizir Halyl Pacha ⁵³ il fut soumis à un long interrogatoire au sujet de son voyage, quand, de la part de qui et vers qui il avait été dépêché. Questionné sur la personne de l'Empereur, les forces de l'Empire, les préparatifs de guerre qui s'y feraient, quelle serait l'inclination de l'Empereur pour la paix... il répondit à cette dernière question qu'il n'avait comment le savoir n'étant qu'un pauvre messenger. Le dialogue se poursuivit ensuite sous forme de controverse religieuse, avant d'en arriver au sujet du « Voivode » ⁵⁴ de Transylvanie.

Interrogé si le Prince de Transylvanie avait des relations secrètes au dehors et si il lui avait apporté une lettre de Maximilien et comment il se faisait qu'il soit passé par la Transylvanie pour aller en Moldavie :

« A cela je lui ai répondu que Votre Majesté n'avait ni écrit ni envoyé le moindre message au Voivode, ignorant que j'allais voyager par la Transylvanie. Et c'est de moi-même que j'ai choisi de poursuivre mon voyage par la Transylvanie, pour y être plus à mon aise, dans l'espoir d'arriver plus sûrement en Moldavie, car par la Russie ⁵⁵ je n'aurais nullement pu arriver en sûreté chez Despote. Et si le Voivode m'a permis le libre passage à travers son pays, et m'a même fourni des moyens pour cela ⁵⁶, il ne l'a fait que pour l'avancement de notre foi chrétienne, en tant que prince chrétien. Car je lui ai certifié sur la foi du serment que je n'avais point d'autre mission auprès de Despote que d'obtenir de lui de nous laisser imprimer l'Évangile en langue moldave ⁵⁷. Et ni chez Despote je n'ai point traité d'autre affaire que de lui demander sa réponse à la lettre du seigneur Hans Ungnad que je lui avais portée ensemble avec sept petits livrets. Et si Despote donne une interprétation sinistre à la lettre de laisser-passer de Votre Majesté et la dénonce < au Sultan > il a grand tort, car Votre Majesté ne lui a fait écrire cette lettre pour nulle autre raison que pour faciliter mon voyage entrepris pour obtenir de faire imprimer ces textes susnommés en langue moldave, pour l'avancement de la foi chrétienne. Ce qui ressort clairement aussi de la lettre du seigneur Ungnad et des petits livrets envoyés < alors > ».

La dernière question de Halyl Pacha attend de fort près la cible : « Et puis ensuite il m'a demandé si Despote ne m'a pas envoyé ici pour jeter de la poudre aux yeux, tout en ayant des menées secrètes avec l'Em-

⁵³ Il était favorable aux Habsbourg qui l'avaient gagné à force de présents en vue de la conclusion de l'armistice

⁵⁴ = Jean Sigismond Zapolya.

⁵⁵ *Reussen* la Russie sous-carpatique.

⁵⁶ *und mir mit der für die Hilff gethann*

⁵⁷ *Allan das er solle unsern cristlichen glauben in die Walachische sprache drucken lassen*

pereur et Votre Majesté Romaine. De ce soupçon j'ai pu laver Despote par mon martyre, car après m'avoir interrogé tout bonnement, le Sultan m'a fait mettre à la torture... Et le 16 février le pacha a ordonné que je sois mené dans cette prison San Paolo de Galata et mêlé aux autres prisonniers chrétiens mais sans être inscrit parmi les autres captifs du Sultan ».

Mais même après avoir été mis à la torture, et pendant qu'il se trouvait dans la prison de Galata, qui était une sorte d'enfer, Schreiber continuait à rouler dans son esprit toutes sortes de plans grandioses. En termes obscurs il rappelait au Roi les affaires discutées ensemble deux ans auparavant, à Vienne, et puis à Linz, qu'il avait mises en tram depuis et qui se trouvaient en bonne voie maintenant. A la fin il remémorait au Roi la formule de reconnaissance adoptée en 1560 : « L'arbre ne tombe pas sous un seul coup, surtout s'il est grand, et donc qu'il n'abandonne point son entreprise, mais qu'il persévère jusqu'au bout. Et je ne lui ferai pas défaut »⁵⁸. Dans un postscriptum il reproduisait une question de Halyl Pacha, suivie de la réponse qu'il lui avait faite : « Le roi Maximilien sera-t-il content de Despote qui nous a envoyé ici en Turquie sa lettre en même temps que toi ? » A quoi j'ai répondu : « Je suis un pauvre messenger, mon roi très gracieux a beaucoup d'autres messagers semblables et se ressentira peu de la perte d'un pauvre homme tel que moi, pour ce qui va de ma personne. Mais songez si un grand seigneur turc, tel que Votre Grandeur, allait envoyer une lettre de recommandation par un de ses tchaouch à un autre seigneur, et que celui-ci aille emprisonner ce serviteur ou tchaouch de Votre Grandeur et l'envoie livrer à son ennemi, ensemble avec la lettre, comment Votre Grandeur aimerait-elle cela, non pas pour l'amour du serviteur, mais pour l'honneur du maître. De sorte que mon gracieux Roi pourrait aussi songer à son honneur royal, car moi j'ai été prié par le seigneur Ungnad d'entreprendre ce voyage, au nom de sa Majesté qui m'a donné pour cette raison sa lettre de recommandation, uniquement pour obtenir de faire imprimer des livres en langue moldave ». Après ma réponse le pacha donna tort à Despote et se mit en fureur contre lui, car il avait été avisé que le Sultan avait envoyé une ambassade chez l'Empereur romain pour traiter de la paix, et celle-ci se trouvait encore en Allemagne. Et d'autant plus montait sa colère contre Despote⁵⁹.

⁵⁸ *Arbor non cadit uno ictu, praesertim si magna fuerit, propterea tamen ne cesset, sed instet usque ad finem Ego sibi non deero*

⁵⁹ Observois pourtant que le Grand Vîzir ne manqua pas de reprocher aux nobles hongrois venus apporter le tribut de Jean Sigismond, le silence gardé par leur prince au sujet du séjour de Schreiber en Transylvanie, leur opposant l'attitude franche et loyale du prince de Moldavie (cf. Hurmuzaki, II, 1, p. 466, le rapport chiffré envoyé de Constantinople à l'empereur par un informateur secret. Une autre transcription du même rapport a été publiée par N. Iorga dans *Stu du și Documente IX*, p. 48—49. Moins correcte que la première, elle remplace les mots Voïvode de Transylvanie par Voïvode de Valachie)

De son côté l'empereur Ferdinand, ayant eu vent de cet exploit de Despote, enjoignit en juillet à son envoyé à la Porte ⁶⁰ de s'informer des diverses accusations calomnieuses que Despote aurait portées contre l'Empereur et son fils, comme aussi des falsifications opérées par lui à l'aide de sceaux arrachés aux lettres authentiques écrites par ces souverains et apposés maintenant à de fausses lettres pleines de mensonges ⁶¹.

Si toutes les preuves du dossier Schreiber nous obligent à réduire cette affaire à une audacieuse mystification de Despote, faut-il donc croire que dès le début il a inventé de toutes pièces sciemment tout cet échafaudage de mensonges comme une arme dirigée contre son voisin détesté Jean Sigismond Zapolya? La vérité semble bien plus complexe. Il est certain que les prétendues preuves ont été inventées après coup, mais en même temps il est fort probable qu'il a existé une suspicion réelle due à l'étrange comportement de ce mystérieux étranger qui avait séjourné à la cour du Prince de Transylvanie et qui se recommandait aussi d'Albert Laski, en parlant d'on ne sait quels pourparlers intempestifs entre les deux commandants des confins de la Transylvanie, celui de l'Empereur, et celui du Prince de Transylvanie. Le « pauvre Schreiber » n'avait d'où savoir que les rapports entre Laski et Despote étaient tendus et pleins de méfiance, et qu'en nommant Laski il éveillait les plus terribles soupçons. On en trouve un écho dans la lettre adressée par le commandant de Casovie, Fr. Zay de Chemer, au roi Maximilien en date du 4 février 1563, analysant la situation créée entre Despote et Laski, à la suite de l'occupation par le Prince de la forteresse de Hotin détenue jusque là par Laski ⁶².

Mais il est aussi d'autres manifestations personnelles de Schreiber qui semblent indiquer un accord ou un lien quelconque entre lui et Jean Sigismond Zapolya. De la prison de Galata Schreiber invoque son aide, justifiant ensuite ce geste par le raisonnement suivant : « Lui aussi fut cause que j'ai été si cruellement torturé, et par mon martyre moi je l'ai innocenté et lavé de tout soupçon » ⁶³.

⁶⁰ Hurmuzaki II/1, p 476—477 L'empereur se disait informé « non obscuris auctoribus ».

⁶¹ Ne s'agirait-il pas tout simplement d'un écho déformé de l'usage fait par Despote de la lettre de recommandation de Maximilien envoyée en même temps que le prisonnier à la Porte ?

⁶² *Ibidem*, p 458 [Jean Sigismond rassemble des troupes à Oradea pour les amener en Transylvanie] « et moi je crois qu'il ne les fait venir pour nul autre motif que pour attaquer lui aussi Despote de flanc lorsque Laski d'un côté et le Valaque de l'autre se jeteront sur Despote, comme il appartient aussi de l'intrigue soupçonnée qui a fait envoyer Wolfgang Schreiber à la Porte du Sultan »

⁶³ *Ibidem*. p 472, lettre de Schreiber à Maximilien, écrite le 6 Mai de Galata. A la fin s'excusant de ce fait auprès de Maximilien, Schreiber ajoutait : « Ich habe von pesten Gethan dass ers wiss ».

Peu après nous voyons de nouveau Schreiber en correspondance avec Jean Sigismond, qu'il engage à s'entendre avec les impériaux et à se marier avec une archiduchesse. Et l'année suivante (1564) se trouvant toujours à Constantinople où il attendait d'être enfin en mesure de partir, il intervient de nouveau dans l'affaire si compliquée du mariage de ce prince. Porté au sentiment, il n'admettait pas que Jean Sigismond soit mis en demeure de choisir entre son salut et sa fiancée bien-aimée. Le jeune prince est tombé en mélancolie. Schreiber prie Maximilien de reconforter le jeune prince mélancolique par une petite lettre de sympathie, car il sait bien que celui-ci met tout son espoir en Maximilien.

Et en même temps Schreiber exhorte le prince à ne point mettre en péril son âme en abjurant sa foi. Répondant en termes plutôt sibyllins à la demande de conseil du prince, qui est dans l'alternative de persévérer dans sa première intention, ou de porter vers une autre ses vœux, même contre son choix, il le reconforte en lui répétant les paroles mystérieuses ayant servi de mot de passe aussi auprès de Maximilien : *L'arbre ne tombe pas d'un seul coup...* etc. Et de même qu'il avait proposé à Despote une sorte de règle de vie en cinq points, il exhorte Jean Sigismond à agir conformément aux trois ⁶⁴ points suivants : 1) s'adresser de nouveau dans la forme la plus humble à Maximilien pour que celui-ci intervienne pour lui auprès de l'empereur, 2) ne se laisser séduire par personne, et en premier lieu ne point compromettre le salut de son âme, 3) ne songer qu'au bien de la chrétienté et obtenir la grâce et la protection de l'Empereur et du roi des Romains, et réclamer à nouveau sa très chère fiancée, et Dieu aura soin de sa prospérité ici-bas et lui fera don du royaume des cieux, ci-après. Et s'il allait agir autrement il n'échapperait pas à la punition divine... etc. Les terribles maladies ⁶⁵ dont il a souffert sont un avertissement venu du ciel.

Mais ce langage implique un certain rapprochement spirituel qui n'a pu naître que lors du bref séjour de Schreiber à la cour du Prince. On peut donc se demander si ce n'est pas dès ce moment justement que fut émise l'idée de négociations en vue d'une alliance matrimoniale avec les Habsbourg, qui aurait eu pour effet d'attirer la Transylvanie dans l'orbite de l'Empire. Le mariage du jeune Zapolya constituait l'un des problèmes les plus épineux de la politique internationale : car il lui fallait concilier les intérêts contraires des Turcs et des ennemis de ceux-ci, les impériaux. Du point de vue de la politique interne et dynastique, la santé chancelante de Jean Sigismond imposait une solution rapide. Rien de plus vraisem-

⁶⁴ en réalité le dernier en contient un de plus.

⁶⁵ *Ibidem*, p. 516–517, lettre du 6 mai 1564 Le prince souffrait de crises d'épilepsie.

blable que de croire que le Prince — ou plutôt ses conseillers — ont cherché à tirer parti du passage de ce Schreiber, porteur de lettres de recommandation de l'Empereur et du roi Maximilien dont il faisait parade. Schreiber dut offrir alors son concours pour une éventuelle négociation matrimoniale, et c'est ainsi que s'explique l'existence de ce chiffre parmi ses papiers. A l'appui de cette hypothèse peut être invoqué aussi le fait qu'à peine arrivé à la cour de Despote, dès la première suggestion de la part du médecin de ce prince, Schreiber s'est hâté d'offrir spontanément ses services en vue d'une alliance matrimoniale des plus brillantes pour cet aventurier couronné. Si l'on tient compte que Schreiber procédait — comme on l'a vu — par répétition, usant vis-à-vis de Maximilien et de Jean Sigismond de la même formule : *Arbor non cadit uno ictu*, et s'appliquant à exhorter en termes presque identiques et Despote et Jean Sigismond de se soumettre aux chefs de la chrétienté, on comprendra que sa proposition relative au mariage de Despote était la répétition d'une offre semblable faite au Prince de Transylvanie. Sans ce précédent il aurait peut-être hésité avant de présenter au Prince les idées suggérées par le médecin de ce dernier, et qui ne furent peut-être qu'un moyen subtil de déher sa langue au sujet des plans ourdis à la cour de Jean Sigismond.

La trace de Schreiber se perd après sa libération en avril 1565 due aux interventions de la Cour de Prague. Néanmoins l'Empereur jugea sévèrement sa bêtise et trouva qu'au fond il n'avait que ce qu'il méritait ⁶⁶. Quant à son représentant à la Porte, Albert Wyss, il fut content d'en être déhvré, le jugeant fort importun et rendant des points par son esprit vétilleux, sa vie et son comportement à un autre prisonnier de marque, tout aussi encombrant, Georges Bebek.

L'épisode Schreiber fit du bruit en son temps, mais ne fut jamais parfaitement tiré au clair. De nos jours on a pu à la légère attribuer les mesures de rigueur prises contre notre héros à un esprit d'intolérance rencontrée par lui en Moldavie. Mais l'analyse des pièces du dossier parvenues jusqu'à nous permet d'en mieux pénétrer le sens.

⁶⁶ A Veïess *Documente privitoare la Istoria Ardealului, Moldovei și Țării Românești*
I Document 298 du 15 mars 1563, lettre de l'empereur Ferdinand a Maximilien

UNITÉ ET DIVERSITÉ DES FORMES DE LA RÉCEPTION DU DROIT ROMAIN EN OCCIDENT ET DU DROIT BYZANTIN EN ORIENT *

par TRAIAN IONASCU
et VALENTIN AL. GEORGESCU

I. LA RECHERCHE ACTUELLE ET LE PROBLÈME DE LA RÉCEPTION

1. La réception du droit romain, que personne ne s'étonnera de voir figurer amplement au programme de la Commémoration d'Accurse, constitue un vaste et complexe problème toujours actuel, que les historiens du droit ont dû maintenir au centre de leurs préoccupations, dans les trente dernières années, comme en témoigne la riche littérature¹ qui — à partir des grandes commémorations de 1934 de l'œuvre législative de Justinien — lui a été consacrée. La réception se retrouve, depuis 1937,

* Cette étude représente, dans une forme plus développée, la communication envoyée par les auteurs à la commémoration du VII^e centenaire de la mort d'Accurse, qui a eu lieu à Bologne du 21 au 26 octobre 1963

¹ V. A. Bergei, *Encyclopedic Dictionary of Roman Law*, Philadelphie, 1953, p. 797—9 Adde, outre les ouvrages cités ci-dessous, E. F. Bruck, *Über rom. Recht im Rahmen der Kulturgesch.*, 1954 (c. r. « Byzantinoslavica », 1957, p. 343), G. Chevrier, *Les étapes de la pénétration du droit romain dans le comté de Bourgogne*, « Mem. Soc. p. l'hist. du dr. des anc. pays bourguignons », 1957, p. 37—45, H. Lange, *Ius aequum u. ius strictum bei Glossatoren*, « Zeitschrift der Savigny-Stiftung » (Z. S. S.), Rom. Abt., 1954, Em. Meijers, *Et d'hist. du dr.*, III, *Le dr. rom. au moyen âge*, I, éd. par R. Feenstra et H. F. W. D. Fischer, 1959 (c. r. de J. Ph. Lévy, « Rev. intern. dr. comp. », (R. I. D. C.), 1960, p. 462), P. Ouiliac, *Droit romain et pratique méridionale au XIV^e s.* Etienne Bertrand, 1937, G. Le Bras, « Ann. Fac. de droit d'Aix » (Études A. Dumas), 1950, p. 147 sq., Fr. Wieacker, *Privatrechtsgeschichte der Neuzeit*, 1952 (c. r. de J. Falenciak, « Cz. Praw.-Hyst. », 1956, f. 2, p. 360 sq.); E. Wohlhaupter, *Das germanische Element im altspanischen Recht und die Rezeption des rom. Rechts in Spanien*, « Z. S. S., R. A. », 1948; R. Feenstra, *L'influence de l'enseignement du droit romain sur les nations étrangères*, *Actes du Congrès sur l'anc. Univ. d'Orléans*, Orléans, 1962, Piano Mortari, *Diritto romano e diritto nazionale in Francia sul secolo XVI*, Milano, 1962 (c. r. de J. Gaudemet, « Iura », 1963, p. 301—304).

comme un thème fondamental dans les travaux ² relatifs à la crise des études de droit romain ou dans la littérature concernant les rapports de l'*Europe et du droit romain*. Cette dernière formule n'est que le titre du retentissant ouvrage ³ de Paul Koschaker, repris pour l'hommage qui fut rendu à sa mémoire en 1953/4 ; elle se retrouve depuis sous la plume de maint historien ou philosophe du droit ⁴, avec une signification dont il sera question ci-après. Ce fut de la réception que l'on discuta à Rome, en 1955, au X^e Congrès des Sciences historiques, à propos de la « Survivance des institutions romaines », thème qui permit à l'un des participants (Fr. Calasso) ⁵ de combattre l'idée de survivance ou celle de renaissance, au nom d'une continuité à fondement idéaliste subjectiviste, et à un autre (A. V. Soloviev) ⁶ de présenter un tableau de l'influence du droit byzantin dans les pays de l'Orient. Une troisième communication (A. Steinwenter) ⁷ réclamait l'étude séparée du droit impérial postclassique, du droit provincial et du droit ecclésiastique, avec leur action différente, selon qu'il s'agit de l'Italie, des royaumes des Visigoths et des Mérovingiens, de l'Empire byzantin, des régions slaves et roumaines ou encore de l'Égypte. Seule une pareille étude serait susceptible de faire comprendre le rôle important pour toute l'*Europe*, que les institutions romaines ont joué dans la formation de la culture juridique du moyen âge.

2. C'est encore la transmission des droits et la réception — sans limitation au droit romain — que les Congrès de Fribourg-en-Brisgau/Bâle (1959) et de Dijon (1960) de la Société d'histoire des droits de l'antiquité ont choisies comme thèmes de leurs débats. Et c'est au second de ces congrès que Fr. Pringsheim ⁸ a essayé d'esquisser les éléments d'une théorie générale de la réception, dont il exclut l'influence épisodique ou purement doctrinale, ainsi que l'imposition par la force d'un droit étranger,

² L. Wenger, *Um die Zukunft des rom Rechts, Festschr Fr. Schulz*, II, 1951, p 365, n. 2 ; R. Feenstra, *Interpretatio multiplex*, 1953, p. 3, n 3 ; A. Berger, *op cit*, p 779—800

³ *Europa und das romische Recht*, 1947, 2^e éd, 1953 [v J C von Oven, « Tijdschr voor Rechtsges » (TRG), Haarlem-Bruxelles, 1950 ; L. Wenger, *op. cit*]

⁴ Max Kaser, *La mission du droit romain pour le monde occidental*, « Romanitas », II, 1959, n^o 2, p 55—70 ; — Fr. Wieacker, *Europa und das romische Recht*, « Romanitas », III—IV, Rio de Janeiro, 1961 ; L. Chiazzese, *Diritto romano e civiltà moderna*, « Bull. dell'Istit di dir romano » (BIDR), 51—52, 1948 ; comp L. Wenger, qui parle de *Romisches Recht als Weltrecht*, Yntema H E, de *Roman Law and its influence on Western Civilization* et E. Rabel, de la *Significance of Roman Law* en tant que source des *Private Laws of Western Civilization*, v. les références chez A. Berger, *op cit*, p 798—799.

⁵ *Pensieri sul problema della « continuità » con particolare riguardo alla storiografia giuridica italiana, Relazioni del X Congresso di scienze storiche*, I, 1955, p 509—533

⁶ *L'influence du droit byzantin dans les pays orthodoxes, Relazioni citees*, I, 1955, p. 589—638 (avec litt), texte repris dans « Z S S., R.A », 1959, p. 432—479.

⁷ *Das Fortleben der rom Institutionen im Mittelalter*, *ibid*, p. 535—547.

⁸ « Rev intern des droits de l'antiq. » (RIDA), 1961, p 243—255.

alors que L. Wenger ^{8*} n'hésitait pas à parler de réception qui s'accomplit « bald gewalttatig ». Par contre, Fr. Wieacker ⁹, qui a repris à plusieurs reprises l'analyse des problèmes de la réception, interprétait ce terme comme désignant l'acceptation d'un droit étranger encore en vigueur, lequel entre en conflit avec le droit local, et n'hésitait pas à considérer un tel terme comme impropre à exprimer « l'apparition du droit romain en Europe », car — au sens de la continuité défendue par Calasso, et d'une participation pacifique du droit romain au développement des droits modernes — le droit de Rome ne saurait être taxé d'étranger par rapport à l'Europe.

Pour ce qui est de l'organisme international, créé dès 1950 ¹⁰ à la suite d'initiatives plus anciennes, par la Société d'histoire des droits de l'antiquité (Bruxelles), en vue de la publication d'un « nouveau Savigny » du XX^e siècle, on constate avec le plus vif intérêt la parution en 1961 de la première partie de l'important *Ius Romanum mediæ ævi* (Milan, Giuffrè).

3. Dans le programme des derniers Congrès internationaux de byzantinologie (Constantinople, 1955 ; Munich, 1958 ; Ochrida, 1961), les problèmes de la réception — cette fois-ci, celle du droit romano-byzantin en Orient — ont été abordés plutôt de biais, par l'intermédiaire d'autres thèmes, dont cependant il convient de souligner l'importance : *Le Droit byzantin de Justinien aux Basiliques* et *Le Droit populaire byzantin, balkanique et slave* ¹¹. Mais à Constantinople, sous le titre : *Le droit de Justinien et post-justinien en Europe de l'Est* (I. Deweiké-Navakas) ¹² on a présenté certaines données sur les traces de la réception dans les États de Kiev (862—1240), de Pologne (1000—1795), de Lituanie (1251—1795) et de « Moscovie » (1325—1721).

Signalons aussi l'importante contribution que directement ou indirectement les historiens grecs apportent à l'étude de la réception orientale

^{8*} *Gesch d Quellen des rom Rechts*, Vienne, 1953, § 7

⁹ « R I D A », 1961, p 452—4, comp du même auteur *Das rom Rechl u. das Rechtsbewusstsein*, dans *Grunder u Bewahrer*, etc, 1958, p 9—43 ; *Vom rom Rechl*, Stuttgart, 1961 (c r. de G. Le Bras, R H D , 1962, p. 414—416) Adde W Kunkel « Z S S , R A , », 1954, p 569—539.

¹⁰ Voir le rapport présenté au Congrès de Florence (1952) par Erich Genzmer, sur les *Mezzi di lavoro per lo studio del diritto romano nel Medio Evo*, « R I D A + A H D O », 1953, p 431—439.

¹¹ Rapport de P. I Zepos (*Berichte*, V, 1, Munich, 1958) et corrapports de J. de Malafosse et H. I Scheltema ; rapport de H. F. Schmidt, corrapport de A. Soloviev à Ochrida, cf « Byzantinoslavica », 1962, p 350 et Eugen Stănescu, « Studiu », 1962, n° 1, p 187 et suiv ; et, à présent, *Actes du XII^e Congrès intern des Etudes byzantines*, Belgrade, 1964

¹² Résumé dans les *Actes du Congrès*, Istanbul, 1957, p. 88—94 et D. Anghelov, « Bizantinoslavica », 1956, p 362

(et plus particulièrement à celle des Principautés danubiennes¹³). Le Τόμος Κ. 'Αρμενοπούλου (Athènes, 1952) contient une précieuse évaluation internationale du rôle historique du célèbre juge de Thessalonique (avec une regrettable lacune quant à sa place dans le développement du droit roumain et même du droit bulgare)¹⁴. Mais la portée de la contribution des historiens grecs reste conditionnée par l'idée que l'on se fait de la réception byzantine et de la continuité du droit hellénique jusqu'à nos jours, à travers les époques romaine et byzantine.

L'étude renouvelée de la loi agraire byzantine se répercutera favorablement sur un aspect majeur de la réception orientale, surtout grâce à une confrontation des résultats obtenus par Fr. Dolger, P. Lemerle, J. de Malafosse, L. R. Ménager¹⁵ avec ceux des byzantinologues soviétiques (v. une synthèse chez E. E. Lipic¹⁶), qui se sont attachés aussi à une étude comparative de la loi agraire et des Géoponiques. Il ne manque pas de travaux sur le droit byzantin du VII^e siècle et sa réception chez les Germains et les Arabes (comme ceux de R. S. Lopez, «Byzantin», XVI, 1942/43, fasc. 2).

4. Le problème de la réception occupe une place toujours plus importante dans les recherches des historiens de tous les pays de l'est de l'Europe.

5. Dans la République Socialiste Tchécoslovaque, la République Populaire Polonaise et la République Populaire Hongroise¹⁷ les études parues mettent en lumière les aspects particuliers d'un processus qui se rattache par ailleurs à la réception romano-justinienne. Par ses importants travaux, inaugurés il y a plus de trente ans, sur la réception du droit romain dans la Pologne médiévale, R. Taubenschlag¹⁸ a créé une véri-

¹³ V surtout les nombreux travaux de Pan I Zepos, éditeur du code (*Syntagmaton Nomikon*) d'Ypsilanti, Athènes, 1936, et du Manuel (*Nomikon Procheiron*) de Michel Photiopoulos (— Φοτίου, version de 1766), Athènes, 1939, avec une riche bibliographie, adde D S Gimis, éd du *Nomikon* de Theophile, (1788) Athènes, 1961

¹⁴ V ci-dessous, notes 22 et 25 et A V Soloviev, «Z S S R A», 1959, p 442

¹⁵ Fr Dolger, *Festschrift fur L Wenger*, II, 1945, p 18—48, *Byzanz*, 1952, p 34—5, P Lemerle, *Esquisse pour une histoire agraire de Byzance. Les sources et les problèmes*, («Revue historique», CCXIX—CCXIX, 1958 (c r de R Guiland, «Byzantinoslavica», 1959, p 84—86), J de Malafosse, v ci-dessous, n 43, L R Ménager, *Notes sur les codifications byzantines et l'Occident, Varia, Et de droit romain*, 3, 1958, p 239—303, cette étude se rattachant d'une manière plus générale à notre argument

¹⁶ «Vizantijskij Vremennik», 1958, XIII, p 28—54 et *Византийское законодательство и право VI и VII веков*, etc, Moscou, 1960 Pour la contribution des historiens soviétiques, v les références chez A P Každan et Z V Udal'cova, «Byzantion», 1961, I, p 189 et suiv

¹⁷ Aperçu général et référence chez Mihály Mora, *Über den Unterricht des römischen Rechts in Ungarn in den letzten hundert Jahren*, R I D A, 1964, p 409—429,

¹⁸ V la bibliographie complète dans *Symbolae R Taubenschlag dedicatae*, «Eos», vol XLVIII, fasc 1, 1956, p 11—14, K Bukowska, *Le droit romain en Pologne au XVII^e siècle*, «Revue hist de Droit» (R H D), 1961, p 76—89, S Sahnianowicz, *La Litt jur du XVIII^e s polonais*, R H D, 1964, p 84—95, en dehors de la Pologne, v Vladimír Gsovski, *Roman Law and Polish jurists from the later Middle Age to the Partition of Poland*, «Seminar», I, 1943, p 74—98.

table tradition qui a porté ses fruits. La « Revue d'histoire du droit » (« Czasopismo Prawno historyczne », fondée en 1948) a publié — outre d'importantes études originales — des comptes rendus sur les travaux des auteurs occidentaux relatifs aux divers aspects de la réception¹⁹. Dans un périodique de plus large diffusion, « Państwo i Prawo » (l'État et le droit), 1956, n° 3, le professeur Jerzy Falenciak de Wrocław a soumis à une analyse critique les implications idéologiques de l'ouvrage cité de P. Koschaker, en rejetant la tendance de cet auteur à postuler entre le droit romain et un développement limité de notre époque, une solidarité qui constitue en réalité un rétrécissement antihistorique de la notion même d'Europe. La place qu'occupent dans le « Journal of juristic Papyrology » de Varsovie les études relatives aux aspects les plus divers de la réception dans les droits de l'antiquité, et surtout sous le régime de la *Constitutio Antoniniana*, est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Signalons l'importante contribution à l'étude de ces mêmes problèmes que l'on doit à l'« Archiv Orientální », qui paraît à Prague, et la place qu'occupent les problèmes de la réception byzantine dans les différents compartiments de la revue tchécoslovaque bien connue, « Byzantinoslavica ». D'importantes études ont paru dans les mélanges d'histoire du droit publiés par l'Académie des sciences de Prague, sous le titre *Právně-historické Studie* (à partir de 1955)²⁰.

En République Démocratique Allemande, l'Académie des Sciences de Berlin a publié (1956) le rapport présenté en 1937 par Fr. Pringsheim sur le projet d'une nouvelle édition des Basiliques — grandiose entreprise qui est actuellement en cours de réalisation sous la direction du byzantinologue hollandais H. J. Scheltema²¹ (Groningue), et dont l'importance pour l'étude de la réception orientale n'a plus besoin d'être soulignée. La section pour l'étude de l'antiquité classique de la même Académie fera bientôt paraître dans sa « Collection » deux séries de Mélanges, l'une d'histoire des droits de l'antiquité, l'autre d'histoire byzantine, avec une large collaboration internationale. Surtout dans la seconde série, des contributions relatives à la réception sont attendues. J. Irmscher étudiait récemment *Das Zeitalter Justinians* (1964).

Dans la République Populaire de Bulgarie, ce sont aussi bien la réception byzantine au sein des premières formations politiques indépendantes, que la forme particulière de la réception du droit nomocanonique

¹⁹ La plupart de ces études sont accompagnées d'un résumé français, v les sommaires.

²⁰ En général accompagnées d'un résumé en français ou en allemand J. Vašica a étudié l'*Origine Cyrillo-Methodienne du plus ancien code slave dit « Zakon sudnyj ljuden », « Byzantinoslavica »*, 1951, p. 154—174 (contra M. Andreev)

²¹ 1953 et suiv.

d'origine byzantine (allant de pair avec celle du droit « populaire » bulgare), dans le cadre de l'Etat ottoman, qui ont fait l'objet d'intéressantes études (D. Anghelov, M. Andréev) ²². Ce dernier problème est commun à tous les territoires de la péninsule des Balkans et de l'Asie Mineure, conquis par les Turcs. L'application créatrice à la réception du droit romano-byzantin en Bulgarie des indications théoriques de Marx et Engels sur les causes et la signification historique de la réception du droit romain en Occident, a préoccupé aussi bien les auteurs bulgares que les historiens soviétiques et roumains.

6. En République Populaire Roumaine, la parution sous les auspices de l'Académie de la R.P.R. des quatre premiers volumes du traité d'*Histoire de la Roumanie*, les recherches destinées à préparer l'élaboration du traité d'*Histoire de l'État et du droit de la R.P.R.* ²³, ainsi que les efforts féconds consacrés à la publication des sources internes et des monuments juridiques ont constitué une occasion, parfois indirecte, pour que soient abordés et résolus plus d'un problème que soulève la réception du droit romano-byzantin. Les monuments juridiques publiés (XVII^e — XIX^e siècles) constituent autant de sources fondamentales pour la connaissance de ce processus ²⁴. Dans la littérature du problème, on a distingué la réception romano-byzantine proprement dite, à fonction féodale, d'avec la réception romano-justinienne, plus tardive (fin du XVIII^e et début du XIX^e siècles) qui s'est conjuguée avec la précédente, en accentuant la nouvelle fonction capitaliste que celle-ci assumait, sous la pression du développement dans ce sens de la structure économique et sociale des pays roumains. On a mis également en lumière la réception, durant le XIX^e siècle et au début du siècle suivant, du droit bourgeois de l'Occident et de sa doctrine, inséparables de leurs liens avec la réception du droit romain, d'Irnerius à l'école du droit naturel. Des études ²⁵ à caractère

²² V les références chez M. Andreev, *Ouvrages bulgares sur l'histoire de l'Etat et du droit parus durant la période 1944—1960*, « R H D », 1961, p. 571—584, *addé*, du même auteur, les études publiées dans « *Jahrb. f. Gesch. der UdSSR u. der Volksdem. Länder Europas* », VI, 1962, p. 411—422 et « *Revue des études sud-est européennes* », Acad. R P R, 1963, n^o 3—4, D. Anghelov, *ouvr. cité ci-dessous*, n. 42 Comp. S. S. Bobčev, *Byzance et Bulgarie. La lutte du droit populaire bulgare contre l'influence byzantine*, « La Bulgarie », nov. 1934.

²³ Dans tous les traités d'histoire nationale générale et plus encore dans les traités ou manuels d'histoire de l'État et du droit national, publiés dans les pays de l'Est, les différentes étapes et les principaux aspects de la réception sont pris en considération dans le cadre du développement général de la société envisagée.

²⁴ V. le c. r. de V. Georgesco dans « *Rev. des et. sud-est europ.* », 1963, n^o 3—4, p. 614—619.

²⁵ P. P. Panaitescu (= Al. Grecu), *Inceputurile dreptului scris în limba română* [Les débuts du droit écrit en langue roumaine], « *Studii* », 1954, n^o 4, p. 215—228, Yolanda Eminescu, note à la traduction roumaine de l'étude de I. S. Pereterskii, *Digestele lui Justinian* [Le Digeste de Justinien], 1958, p. 122—3; Vl. Hanga, *Istoria generală a statului și a dreptului* [Hist. gen. de l'État et du droit], 1958, *passim*; St. Pascu et Vl. Hanga, *Crestomație* [Chresto-

général ont abordé le problème de la signification historique de la réception. Dès le début, le besoin s'est fait sentir de définir au point de vue quantitatif et qualitatif à la fois les particularités et les traits communs des deux principales formes historiques de réception, l'orientale et l'occidentale, non pas pour projeter artificiellement dans l'avenir une dualité passée irréductible de l'Europe, mais pour rechercher l'unité essentielle de la réception dans les deux aires historico-géographiques du continent.

En 1962, lors du Colloque international de civilisations balkaniques, organisé à Bucarest sous les auspices de l'UNESCO par la Commission nationale roumaine pour l'UNESCO et l'Académie de la R.P.R., les pays participants ont décidé la création d'une Association internationale d'études balkaniques. D'autre part, un Institut d'études sud-est européennes a commencé en 1963 son activité près l'Académie de la R.P.R. Dans le cadre de ces deux institutions, l'étude des phénomènes de réception dans le sud-est de l'Europe pourra recevoir une nouvelle impulsion. En font preuve les sommaires des numéros déjà parus de la Revue ²⁶ de l'Institut, ainsi que les Actes ²⁷ du Colloque de 1962.

7. Dans l'historiographie soviétique, les préoccupations des auteurs ont dépassé le cadre restreint de la réception locale et ses aspects technico-juridiques, dont l'étude est restée parfois inégale. De nombreuses contributions générales d'histoire sociale ou relatives aux sources du droit byzantin et à celles du droit russe apportent également ou proposent, explicitement ou implicitement, des solutions neuves aux principaux

matie], II, 1958, p. 429—432; Val. Al. Georgesco, *La réception du droit romano-byzantin etc*, *Mélanges H. Lévy-Bruhl*, 1959, p. 373—392; « Studii », 1960, p. 73—106; « Studii și cercetări juridice », 1962, p. 355—365 et 1963, p. 116—128, « Studii și materiale de istorie medie », V, 1962, p. 281—347; *Le rôle de la théorie romano-byzantine de la coutume etc*, *Mélanges Ph. Meylan*, II, 1963; Gh. Cronț, « Studii », 1958, n° 5, p. 33—59, 1960, n° 1, p. 51—80; *L'Hexabiblos d'Harménopule dans les Principautés Roumaines*, Résumé des communications présentées au XII^e Congrès intern. des Etudes byzantines à Ochrída, 1961, p. 20—21 (élargie, en roumain, « Studii », 1963, n° 4, p. 815—841, voir aussi « Studii », 1958, n° 5, p. 33—59 et 1960, n° 1, p. 57—82), les *Introductions* aux éditions critiques parues dans « *Adunarea izvoarelor vechiului drept românesc scris* », Ed. Acad. R.P.R., 1955—1963 (7 volumes); *Istoria României* [Histoire de la Roumanie], II et III sous la direction de l'acad. A. Oțetea, 1962—1963 (les chapitres sur la Culture) Une riche littérature plus ancienne, à caractère surtout descriptif, est consacrée aux sources byzantines et latines du droit roumain, avec appui sur la théorie de l'imitation ou celle des influences, et avec des prises de position dans l'esprit de l'école historique de Savigny.

²⁶ « Revue des études sud-est européennes », 1963, nos 1—2; 3—4.

²⁷ Cf. surtout le rapport de D. A. Zakytnos sur la synthèse byzantine dans l'antithèse Orient-Occident (p. 107—112, et les ouvrages cités p. 104 en note), avec référence au droit et aux institutions et formes d'organisation politique et sociale.

aspects de la réception ²⁸. Parmi ceux qui ont abordé directement notre problème, signalons à titre d'exemple A. V. Venediktov ²⁹ qui a soumis à une analyse approfondie, d'une part l'apport du droit romain, tel que les glossateurs et les postglossateurs l'ont compris et utilisé pour l'élaboration de la notion de propriété féodale et, d'autre part, le rôle que les autres écoles de droit romain ont joué dans la formation du droit bourgeois en matière de propriété. L'appréciation positive que Venediktov accorde au rôle historique de la théorie de la propriété divisée, à laquelle on a souvent adressée de vives critiques à partir d'une position antihistorique, mérite d'être retenue. Quant à I. S. Pereterski ³⁰, en partant d'indications générales sur le rôle de la législation de Justinien, du droit byzantin laïque et canonique, ainsi que de la doctrine pandectiste, dans le développement du droit et de la science juridique en Russie, à l'époque féodale et capitaliste, il a signalé, approuvé par E. A. Flei ic ³¹, A. A. Rubanov et M. M. Boguslavski ³², la nécessité d'une recherche systématique plus approfondie de toutes ces formes de la réception ³³. Avec des particularités locales, dont l'étude s'impose également, ces formes se rencontrent dans tous les pays de réception orientale, à côté d'autres formes propres à chaque pays. Quant à la réception doctrinale des XVIII^e — XX^e siècles, loin d'être propre à ces pays, elle concerne aujourd'hui tous les continents. En U.R.S.S. et dans les autres pays socialistes, ce n'est pas seulement le problème de l'histoire des droits de l'antiquité, mais aussi celui de la réception et celui du droit commun au moyen âge et à l'époque moderne, ou encore celui du rapport entre l'histoire du droit national et l'histoire des droits de l'antiquité, qui trouvent une solution positive dans le cadre de l'Histoire générale de l'Etat et du droit, discipline bien individualisée qui constitue une matière d'enseignement dans le programme des facultés des sciences juridiques. Rappelons que la réception du droit romain de

²⁸ Une partie de cette riche littérature, parue surtout dans « Vestnik Drevnej Istorij » et « Vizantijskij Vremennik », se trouve analysée par A. P. Každan et Z. V. Udal'cova, dans « Byzantion », 1961, I, p. 189—207 et dans l'expose et les ouvi cites ci-dessus, n. 16. Pour les contributions concernant l'histoire russe, voir surtout les collections *Istoriceskie Zapiski* (à partir de 1945) et *Srednie Veka* (à partir de 1951) Adde Z. V. Udal'cova et G. G. Litavrii *Советское византиноведение*, dans « *Византийский Временник* », XXIII, 1963, p. 3—17, J. Imscher, *Aus der sovjet Byzantinistik*, Berlin, 1956.

²⁹ *Proprietatea socialistă de stat* [La propriété socialiste d'Etat], I, Bucarest, 1951, p. 124, 154, 210, 231.

³⁰ *Digestele lui Justinian* [Le Digeste de Justinien], Bucarest, 1958.

³¹ « *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo* », 1957, n° 8, avec un rappel de l'influence du droit romain sur les travaux de M. M. Speranski (début du XIX^e siècle) concernant un projet de code civil non entré en vigueur.

³² « *Vizantijskij Vremennik* », 1958, p. 286—290.

³³ Pour les études publiées en dehors de l'U.R.S.S., v. Vladimir Gsovski, *Roman private law in Russia, Part I From Beginning to the 17-teenth Century*, « *Bull. dell'Istit. di diritto rom.* », 46, p. 364—375.

Justinien en Occident est également présentée et définie par sa signification historique, lorsque dans les manuels de droit romain (en commençant par celui qui a paru à Moscou en 1948 sous la direction de I. S. Pereterski) on expose l'utilité que présente encore pour nous l'enseignement du droit privé romain. Sous une formule synthétique, cette utilité est ainsi définie par un civiliste comme le professeur O. S. Ioffe^{33*} de Leningrad : « Des relations marchandes existent dans le féodalisme aussi bien que dans le capitalisme. Ces formations, et plus particulièrement le capitalisme, ont eu besoin de procéder à une réception du droit romain, et elles ont pu le faire utilement, en l'adaptant d'une manière créatrice aux conditions historiques » dans lesquelles le droit romain en venait à être utilisé.

8. En Yougoslavie, l'étude de la réception, qui compte un certain nombre de contributions plus anciennes, est aujourd'hui reliée principalement à l'activité de l'Institut des études byzantines de l'Académie des Sciences de Belgrade, dirigé par G. Ostrogorsky, dont l'Histoire de l'Etat byzantin (éd. en serbe, allemand, anglais, français) contient d'importantes contributions utiles pour l'historien de la réception byzantine en Orient. Rappelons que l'apport des auteurs yougoslaves embrasse un développement millénaire et un vaste territoire où voisinent ou s'entreprennent les zones de réception orientale avec celles de réception occidentale, les deux sous des formes d'un intérêt particulier³⁴.

En tenant compte des résultats auxquels conduit cette riche littérature et en utilisant tout particulièrement une expérience issue de notre contact avec les problèmes peu connus³⁵ de la réception dans les Principautés Roumaines, nous nous proposons, après une analyse de la terminologie, de rechercher les éléments d'essentielle unité, ainsi que les particularités caractéristiques, qui définissent les deux grandes formes historiques de la réception du droit romain, l'orientale et l'occidentale. Autrement dit, l'unité et la diversité des formes de réception, en tant que reflet à la fois des lignes générales qu'a suivies le développement déterminé de la société en Europe après la chute de l'Empire romain jusqu'au XX^e siècle, et des limites de chaque formation sociale-économique du pays envisagé.

^{33*} Из истории цивилической мысли, юриспруденция древнего Рима, dans Проблемы гражданского и административного права, Leningrad, 1962, p. 314—341.

³⁴ Les études de VI Mošin, M Dimić, Ilija Sindik, N. Radojčić et S. Troicki, sur le Synagme de Blastarès et le code de Dušan, citées par Al. Soloviev, *op. cit.*, p. 475—6 ; T. Ferluga, *Vizantiska uprava u Dalmaciji* (Vizantološki Institut), Posebna izdanja, 6, Belgrade, 1957 (p. 154—162) ; adde B. D Grekov, *Le statut de Vinodol*, 1948, et *Le statut de Polica*, 1951 (en russe)

³⁵ V. les remarques pertinentes de Bernhard Sinogowitz, « Z.S.S., R.A. », 1959, p. 666

II. TERMINOLOGIE

1. La terminologie, en notre matière, ne se réduit point à une simple querelle de mots. Certes, le terme de *réception* est loin d'être parfait et suscite encore des critiques. De plus, en français il fait encore figure de barbarisme et ne permet pas l'emploi du verbe correspondant (« récepter », droit « récepté »), ce qui rend nécessaire le recours à « droit reçu », peu satisfaisant. Mais sur le plan international, que l'on ne peut pas ignorer, c'est le terme dominant. Son emploi par les historiens d'aujourd'hui n'oblige nullement à l'adoption en même temps de telle conception qui s'y rattachait dans le passé. La réception a eu des détracteurs, du XVI^e au XX^e siècle, parce que son essence aurait consisté dans la consécration d'un droit étranger, et à ce titre dangereux, indésirable. Or, cette position peut être liquidée ou corrigée, sans que cela entraîne dans sa défaveur le terme de réception. Celle-ci ne peut désigner pour nous qu'un processus social, politique et culturel à caractère déterminé, et à l'intérieur duquel un certain degré variable de disparité historique³⁶ par rapport au milieu assimilateur fait du droit romain un objet de réception. C'est ainsi qu'il n'est pas excessif de parler de réception dans le cas où la coutume autochtone est consacrée par un autre système juridique, par exemple le droit écrit. À une analyse attentive, le terme que nous employons se révèle préférable à tous ses concurrents. Tout d'abord, il a un caractère technique, avantage qui n'est pas à dédaigner. Ensuite, il permet de faire ressortir la position active, le rôle créateur du milieu social qui « reçoit ». L'idée de réception repousse implicitement des conceptions dépassées, comme celle de *renaissance* (Wiedergeburt), de *survivance* (Fortleben) ou d'*héritage* du droit romain, celle d'influence externe à effet créateur, déterminant. Il n'implique, d'autre part, aucune adhésion à la théorie plus récente de la continuité, laquelle, aboutissant au système du *diritto commune* de l'historiographie italienne³⁷, conjugue une orientation juste (à savoir l'action du milieu où se produit la continuité) à une conception discutable sur la

³⁶ V. à titre d'exemple : *La Réception d'un système de droit dans un pays ayant auparavant un droit différent*, « Annales de la Faculté de droit d'Istanbul » (c.r. de H. Solus, « Rev. Tim de dr civil », 1957, p. 306) ; L'acculturation figure parmi les thèmes généraux du XII^e Congrès des sciences historiques de Vienne (1965) M. Lévy-Bruhl, *Note sur les contacts entre les systèmes juridiques*, *Symbolae R. Taubenschlag*, I, 1955, p. 27—33.

³⁷ Fr Calasso, *op cit* ; *I glossatori e la teoria de la sovranità*, 2^e éd. 1951 ; *Introduzione al diritto commune*, 1951 (avec une riche litt) ; *Il problema storico del diritto commune e i suoi riflessi metodologici nella storiografia giuridica europea*, « R I D A + R.H D.O. », 1953, p. 441—463 ; *Medio evo del diritto*, I, *Le fonti*, 1954 ; Ermanni, *Corso di diritto commune*, I, 3^e éd., 1952 (avec une riche litt) ; A Steinwenter, *Zum Problem der Kontinuitat zwischen antiken u mittelalterlichen Rechtsordnung*, « Iura », 1951.

nature du droit et de la société. Le terme traditionnel de réception nous évite le recours à des notions aussi critiquables que celle d'*acculturation*.

2. Il est évident qu'il n'y a pas de réception sans contacts, ne seraient-ils que d'ordre culturel, directs ou indirects, sans la persistance d'un ensemble cohérent d'éléments de législation³⁸ et de culture juridique³⁹ du passé, lesquels, dans ce sens *survivent* et constituent un *héritage* historique, ou, si l'on veut, une certaine « continuité ». Mais l'essence du processus, qu'il s'agisse de la culture en général, du droit ou, dans notre cas, du droit romain et byzantin, réside dans l'existence d'un ensemble de forces et de conditions de développement du milieu récepteur, forces et conditions qui rendent la réception à la fois nécessaire et possible, et lui confèrent le caractère d'un processus intimement lié à la formation de nouvelles réalités sociales du milieu envisagé. Le nouveau contenu d'une forme juridique de la réception ne produit d'effets durables et n'acquiert de signification historique que dans l'histoire et par l'histoire du peuple et du pays récepteurs.

3. Ainsi que l'idée s'est frayée chemin dans l'historiographie roumaine, la réception apparaît comme étant une modalité historique, à caractère déterminé, de formation du droit féodal et du droit bourgeois, sans réduire, pour autant, ces droits, au seul processus de la réception. Celle-ci, en dernière analyse, n'appartient pas à l'histoire du droit romain, mais à l'histoire de chaque droit national dont l'historien actuel envisage l'étude.

Rappelons, à titre d'exemple, que, durant les XV^e et XVI^e siècles, la réception dans les Principautés roumaines s'appuie sur le Syntagme de Blastarès et sur les Canons des Saints-Apôtres, avec un appoint variable d'autres textes nomocanoniques, canoniques ou laïques, sous formes de copies locales, partiellement traduites en roumain dans la seconde moitié du XVI^e siècle, d'après d'autres traductions sud-danubiennes. Au XVII^e siècle, c'est le Nomocanon de Manuel Malaxos qui prévaut, mais l'on fait venir, en plus, d'Italie un résumé néo-grec, contenant une élaboration savante de l'œuvre du pénaliste P. Farinaccius. Ce résumé devient la partie principale du Code moldave de 1646 et sera incorporé, sous cette dernière forme, dans le Code valaque de 1652. Durant le XVIII^e siècle, la première place est détenue par les Basiliques et Harménopule, en éditions venant de l'Occident. Dans la seconde moitié du siècle, ces sources, appli-

³⁸ Sur cette condition, v. en dernier lieu Fr. Pringsheim, « R.I.D.A. », 1961, *loc. cit.*

³⁹ Selon Fr. Pringsheim, l'utilisation de la doctrine « étrangère » ne rentrerait pas dans la notion de réception. C'est une limitation possible, mais qui contredit, en appauvrissant ou en compliquant l'expression, la réalité historique (v. plus loin).

cables comme telles, font l'objet d'une réélaboration abrégative plus accentuée que dans le cas des sources utilisées au siècle précédent ; le rôle du pouvoir princier dans la sanction des recueils de lois élaborés, augmente, ceux-ci deviennent progressivement des codes locaux, et contiennent aussi des matériaux d'autre source que byzantine. Du XV^e au XIX^e siècle, le droit byzantin « reçu » se définit par ses rapports changeants avec la coutume d'une part, avec le droit princier (royal) de l'autre.

Or, aussi bien le choix des sources de la réception, et les modalités de leur emploi, que les résultats obtenus, à chacune des étapes dont il vient d'être question, se trouvent dans un rapport déterminé avec les nécessités résultant des fondements de la société féodale roumaine, ainsi qu'avec ses transformations incessantes (et non pas avec tel ou tel facteur externe, dont l'action n'est pas à ignorer mais ne saurait être décisive, puisque la réception continue d'exister là un tel facteur n'agit plus). Pour saisir les caractères propres et la fonction essentielle de la réception à chacune de ces étapes, force nous est de considérer le développement économique de cette société, l'extension de la production marchande et des marchés (intérieurs et extérieurs), les phases de la centralisation de l'État, la position de chaque catégorie sociale et le reflet — en droit — de leur lutte avec ses hauts et ses bas, enfin, la lente désagrégation des structures de la communauté villageoise et le déclin aussi lent de la coutume, face aux systèmes plus évolués, tel le droit princier et le droit « reçu » (d'origine byzantine). Une démonstration semblable et détaillée est possible à propos de toutes les formes de réception et pour chacune de leurs étapes, dans la mesure où, ratifiées par l'histoire, elles y ont joué un rôle digne d'attention.

4. Faut-il exclure du concept de réception l'implantation d'un droit étranger par voie de conquête ou d'expansion colonialiste (réalisée même sans violence directe)? Une distinction dans ce sens — à l'aide d'une notion spéciale ou plutôt d'un qualificatif ajouté à celle de réception — est indispensable. Mais dans la réalité historique, il est malaisé de faire les distinctions nécessaires et surtout d'en tirer des conséquences sur le plan de l'étude concrète de la réception. Par rapports à l'État romain et à l'État byzantin, après leur disparition de la scène de l'histoire, il est évident que leur droit fera toujours l'objet d'une réception pacifique. Mais avant 1453 la pénétration du droit byzantin a été parfois le résultat d'un acte de conquête, à l'inverse de la réception pacifique ou dépendante de la contrainte d'autres puissances politiques. En effet, le caractère pacifique de la réception du droit romain et du droit byzantin disparaît ou diminue

grandement, par rapport aux puissances politiques ⁴⁰ qui s'en sont servies dans le cadre d'une politique non seulement de conquête, mais aussi de contrainte indirecte.

5. Quoi qu'il en soit, la réception n'a pas toujours eu le visage idyllique qu'on lui prête souvent. Tout comme le droit dans son ensemble, elle constituait, dans les conditions données du passé, une solution aux mêmes contradictions et conflits, à l'intérieur de la société réceptrice. Une étude scientifique de la réception doit se fonder sur l'analyse des forces matérielles, sociales et morales qui soutiennent le droit romain ou byzantin, le font triompher et en tirent profit. Dans ce processus, les contradictions se rattachant entre autres à une évolution de la société fort inégale ne manquent pas. Plusieurs catégories sociales alliées ou en conflit ou encore antagonistes, peuvent se servir du droit issu de la réception : la royauté et, selon les cas, les féodaux ou la bourgeoisie ; l'église et la noblesse ; les féodaux et les bourgeois, etc. Chacune de ces catégories peut faire dire au droit romain des choses différentes, selon sa position dans la structure de la société. Elle peut s'appuyer sur des parties différentes du droit susceptible de réception ⁴¹ ou bien intégrer le droit reçu dans un contexte juridique local qui lui confère un contenu nouveau. À l'intérieur de la société féodale, avec sa structure d'états (*Stände*) fortement hiérarchisée, la lutte sociale s'est déroulée aussi pour des objectifs ayant trait à la réception. La papauté lançait parfois ses bulles contre l'enseignement (un certain enseignement) du droit romain. Au début du XVI^e siècle les paysans allemands, en guerre contre l'ordre féodal, s'en prenaient aussi au droit romain et à ses représentants. Il en a été de même par la suite, jusqu'à nos jours. Dans cette lutte, tout comme pour la bourgeoisie antiféodale ou les philosophes et juristes de tendance libérale à l'époque des lumières, il est arrivé que la réception soit, par certains côtés, un instrument précieux entre les mains de ceux qui faisaient faire un grand pas en avant à la société. D'innombrables exemples étayant chacune de ces thèses sont à la portée de tous les historiens et nous n'insisterons pas davantage sur ce point.

⁴⁰ Les royaumes « barbares » établis sur les ruines de l'Empire romain, les Hongrois après la conquête de la Transylvanie, l'État féodal polonais après la conquête des territoires du Sud, aux XIV^e et XV^e siècles, la Turquie à l'égard des peuples chrétiens conquis ou contraints à la vassalité, les Habsbourg dans leur politique d'expansion, etc ont utilisé la réception du droit romain ou byzantin comme un prolongement nécessaire de la conquête, dans les conditions internes du pays respectif, telles qu'elles se trouvaient modifiées par les rapports politiques et économiques résultant de cette conquête. Le rôle de ces conditions internes conserve même dans de tels cas toute son importance.

⁴¹ V. ci-dessus le § IV.

La précédente analyse du concept de réception est valable pour les deux principales formes historiques de la réception, évoquées par notre titre. C'est là le reflet puissant d'une unité d'essence, dont nous allons examiner aussi d'autres aspects majeurs.

III. LA SOURCE HISTORIQUE DE LA RÉCEPTION

1. Unité fondamentale et diversité locale caractérisent la source historique de la réception.

L'unité réside dans le fait que c'est le droit de Justinien qui constitue la base à la fois de la réception occidentale (d'une manière exclusive, à partir d'Irnerius et de l'école bolonaise), et du développement historique du droit byzantin, y compris la réception dont ce dernier fera l'objet avant et après la disparition de l'État byzantin. Ce n'est qu'à l'époque prébolonaise, qu'une masse du droit préjustinien qui comprend, entre autres, le Code Théodosien, prévaut sur les matériaux venant de la législation de Justinien. Mais ces deux sources se rapprochent dans le même processus de passage au droit byzantin, plus qu'elles ne s'opposent.

Cette constatation évidente ne révèle son importance pour notre problème que si on la rattache au problème de la féodalité byzantine, ainsi qu'à la préoccupation de préciser dans ce contexte historique nouveau le rapport de la législation de Justinien avec le droit byzantin.

On ne saurait tâcher ici de convaincre ceux qui nient le féodalisme byzantin, du bien-fondé de la conception qui en admet l'existence⁴². Mais cette conception gagne de nouveaux adhérents, de tendances fort diverses. On reconnaît ouvertement que, pour Byzance, le problème du féodalisme

⁴² Pour l'historiographie soviétique, voir A. P. Každan et Z. V. Udal'cova, « Byzant on », 1961, p. 189—207, et l'exposé publié par la revue « Voprosy Istorii », 1961, n° 8 (tr. roum. « Ann. Rom.-Soviétique, Histoire », 1962, 1, p. 100—120).

G. Ostrogorsky, *Gesch. des byz. Staates*, 1952, (éd. fr. et angl. 1956), *passim*, et *Pour l'histoire de la Féodalité byzantine*, Bruxelles, 1954, D. Anghelov, *Zur Frage des Feudalismus auf dem Balkan im XIII bis zum XIV Jahrh.*, 1962 et son *Histoire de Byzance* (en bulgare), I—II, Sofia, 1959—1963; *adde* les discussions, au XII^e Congrès international de Byzantinologie, à Ochrída, 1961, sur le thème « Ville et campagne byzantines des IV^e au XI^e siècles », rapporteurs : N. Pigulevskaja, E. Lipšic, M. Ia. Sjuzjumov, corrapporteurs : P. Lemerle et P. Charanis; Interventions de G. Ostrogorski, acad. E. Condurachi, Z. V. Udal'cova, D. Anghelov, N. S. Svoronos, v. « Studii », 1962, 1, p. 187—188; « Byzantinoslavica », 1962, p. 348, et à présent *Actes du XII^e Congrès des Etudes Byzantines*, Belgrade, 1964, E. Frances, *La féodalité et les villes byzantines du XIII^e — au XV^e siècles*, « Byzantinoslavica », 1955, p. 76—96; *contra* : P. Lemerle, *op. cit.*, « Rev. hist. », CCXX, 1958, p. 43, n. 2 et « Cahiers de civilisation médiévale », II, p. 265 et suiv., P. Ourliac et J. de Malafosse, *Droit romain et Ancien droit*, II, *Les Biens*, 1961, p. 113; comp. N. Iorga, *Y-a-t-il eu un moyen âge byzantin?* et *Le village byzantin*, dans *Etudes byzantines*, I, p. 300—311; II, p. 375—412, Bucarest, 1940.

est *fondamental* ⁴³. Ceux qui ne se détachent pas encore tout à fait de la doctrine traditionnelle, parlent de formes para-féodales à Byzance ⁴⁴, quitte à ne rattacher leur caractère féodal qu'à une forte influence inorganique de l'Occident.

Malheureusement, un accord sur la date de la cristallisation des rapports féodaux à Byzance n'a pas encore été réalisé, les IV^e, VI^e et VIII^e siècles étant également envisagés à cet effet. Dans le stade actuel des recherches, le VI^e siècle — malgré la cristallisation plus tardive du régime de la *πρόνοια* — apparaît comme étant la date la plus proche de la vérité.

C'est ce qui expliquerait la position de la législation de Justinien, dont les tendances archaisantes sont unanimement reconnues, mais à laquelle la tradition, non sans raison, a toujours rattaché les débuts du droit byzantin. Le *Corpus I. C.*, s'il est tourné vers le passé, en tant que bilan un peu tardif du développement du droit esclavagiste, il regarde, avant tout par ses *Novelles*, davantage vers l'avenir, ouvrant la voie, sous l'égide de la nouvelle doctrine chrétienne, qu'il a fait sienne, au nouveau droit byzantin ⁴⁵.

2. Dans cette perspective impossible à éluder, le problème de la réception s'achemine vers une plus sûre solution. Sauf l'exception mentionnée à propos de la période prébolonaise, le droit romain typiquement esclavagiste n'a servi à la construction du monde féodal que par l'intermédiaire de la législation de Justinien, qui était déjà l'expression du féodalisme byzantin à ses débuts. Il est de même permis de considérer le *Corpus I. C.* comme le résultat d'un processus de réception préféodale du droit romain esclavagiste. La grande réception commencerait donc non pas à Bologne, au XI^e siècle, pas plus qu'à l'époque des codifications féodales des royaumes « barbares » en Occident, mais en Orient, par le *Corpus I. C.*, suivant de peu la *Lex Romana Burgundionum*, le *Breviarium*

⁴³ R. Guiland, « Byzantinoslavica », 1955, p. 348—353 ; comp. J. de Malafosse, *Le droit agraire au Bas-Empire et dans l'Europe d'Orient*, « Riv. di diritto agrario », 1955, p. 35—73 et *Communication au IV^e Congrès de droit comparé*, Paris, 1954 (c. r. « Byzantinoslavica », 1956, p. 389) ; H. J. Scheltema, *An den Wurzeln der mittelalterlichen Gesellschaft*, II, *Das ostromische Reich*, 1958, p. 85—152

⁴⁴ D. A. Zakythnos, *op. cit.*, p. 111—113 (*La structure sociale et le problème des « Féodalités »*)

⁴⁵ Sans aborder le problème des « féodalités », Jean Gaudemet, *La transmission des constitutions relatives au droit successoral au Bas-Empire et dans les royaumes barbares*, « R. I. D. A. », 1960, p. 399, présente les V^e et VI^e siècles comme marquant une charnière dans l'histoire de la civilisation, qui pose « le problème de la transmission du premier héritage juridique de Rome (le second étant constitué par la réception du droit justinien à partir du XII^e siècle) ».

Alarici, le *Codex Euricianus* et l'*Edictum Theodorici*. Le développement ultérieur du droit byzantin, la « renaissance » bolonaise, la pénétration du droit byzantin, avant et après 1453, en Orient, l'extension du droit romain — tel qu'il fut réélaboré à Bologne et dans les foyers semblables d'Italie et de France — à d'autres régions, jusqu'en Pologne, aux rives de la Baltique, à la Hongrie et à la Transylvanie, partiellement à la Grande-Bretagne, etc., apparaissent comme les vagues successives de la réception primordiale qui se rattache à l'époque de Justinien. Notons également que de même qu'en Occident, après le XI^e siècle, la réception a pour objet — malgré les efforts de l'école humaniste — le droit romain d'une réception antérieure (fondamentalement la bolonaise), de même en Orient la réception portera sur l'ensemble ou sur certaines parties du droit byzantin, c'est-à-dire d'un droit qui avait subi la réception justinienne. Bien des fois les deux vagues s'interfèrent et rendent évidente et agissante leur unité fondamentale, par exemple dans le Code valaque de 1652. Sous le nom de lois impériales, ce code accueillait le droit « romanistique » de l'Occident, extrait de l'œuvre de P. Farinaccius (fin du XVI^e siècle), mais aussi le droit laïque de Justinien et post-justinien, en l'intercalant dans le Nomocanon de Malaxos, ce dernier représentant lui-même une élaboration de type féodal, sous les auspices de l'église, du droit romano-byzantin antérieur.

Outre la possibilité — toujours contestée — d'une certaine dépendance des glossateurs vis-à-vis des scolastes byzantins⁴⁶, un autre exemple frappant est constitué par la « découverte », au XVI^e siècle, des monuments du droit byzantin et leur publication en Occident. Ils n'engendrèrent pas une nouvelle réception, mais leur emploi fut réel et étendu, justement dans le sens d'une meilleure connaissance des sources de la réception existante ou d'une confrontation rendue possible par l'unité que nous voulons mettre en lumière. Cette unité était telle, que les monuments juridiques byzantins (*Les Basiliques*, l'*Hexabiblos* d'Harménopule, le *Ius Graeco-Romanum* de Leunclavius), bientôt accompagnés de la littérature romanistique de l'école du droit naturel, seront utilisés largement dans les Principautés roumaines, pays d'ancienne réception byzantine. Ils y serviront à faire changer à celle-ci de direction historique, selon les nécessités de l'époque, en rapprochant la réception existante dans ces pays, de celle de l'Occident, qui remontait à la renaissance bolonaise.

⁴⁶ V l'article I M Sontis, dans Τόμος Κ. Τριανταφυλλοπούλου, Athènes, 1959, p 497—514 (c r de F Dolger, « Byz Zeitschr », 1959, p. 499)

IV. RÉCEPTION ET DROIT CANONIQUE

1. Rien de plus difficile que de définir, dans toute sa complexité, la position du droit canon par rapport à la réception romaine et byzantine. Nous ne rappellerons ici un certain nombre d'aspects connus, que dans la mesure où ils sont susceptibles d'éclairer le problème de l'unité de la réception.

Malgré la date à laquelle il commence de cristalliser, le droit canon n'est pas une expression organique du monde esclavagiste, mais plutôt un système original et essentiel du monde féodal, dont il dépasse cependant les limites, en tant que droit religieux et ecclésiastique. Cependant, il est lui-même, en partie, le résultat d'un processus de réception portant sur certaines matières du droit romain ou romano-byzantin : *ecclesia vivit sub iure Romano*, tant en Orient qu'en Occident, où, fondamentalement, le droit canon occupe, par rapport au droit laïque ou politique (civil, *hoc sensu*), la même place. Dans ce sens, la doctrine de l'*utrum ius*, avec des particularités non essentielles, a une validité générale. A toutes les époques de son développement, le droit canon ne peut être réduit ni à une œuvre gréco-byzantine, ni à celle de la curie romaine ; il est le produit de la vie sociale et religieuse de toutes les régions intéressées. Cependant, plus l'organisation religieuse d'un État féodal a été tardive, plus ce dernier a apparu comme ayant « reçu » de Byzance ou de Rome un droit canon déjà cristallisé et destiné, par sa nature même, à une évolution locale moins marquée que toute autre partie du droit issu d'un processus de réception. Une partie du droit canon était comprise dans les recueils officiels du droit romain et romano-byzantin, en commençant par le *Code Théodosien* et le *Corpus I. C.* Formé d'un important *ἔθος τῆς Ἐκκλησίας ἄγραφος*, autant que de canons et autres règles d'origine autoritaire, le droit canonique a fini par avoir un caractère *écrit*, et, à ce titre, par être confondu avec le droit impérial également *écrit* et opposé globalement aux coutumes locales. Cette assimilation triomphait surtout dans la notion de droit *nomocanonique* laquelle, en Orient, a connu une large extension pendant le déclin de l'État byzantin et, après, sous la domination ottomane.

Dans cet ensemble de conditions, la réception romaine et byzantine a généralement véhiculé des éléments canoniques. Inversement, ce qui apparaît comme une réception canonique a toujours été inséparable, en Angleterre, en Pologne, en Hongrie, etc., d'une réception du droit romain. Cette dualité était dès le début évidente en Orient, toutes les fois qu'il s'agissait de sources nomocanoniques, qui ont constitué pendant une longue période la principale matière de la réception.

De ce bref rappel, nous tirerons deux conclusions : a) de par son origine et sa structure, de par son action et son développement à l'intérieur du monde féodal et au début des temps modernes, le droit canon a infléchi la réception d'une manière fondamentalement uniforme ; b) la présence du droit canon soulève un difficile problème que nous ne pouvons pas aborder ici, à savoir celui de la triple position du droit canon qui, tantôt apparaît comme issu d'un processus de réception romaine ou byzantine, tantôt comme véhicule d'une telle réception et tantôt, dans certaines de ses parties, comme originairement issu des réalités de la société où il était appelé à être appliqué.

V. LES FONCTIONS HISTORIQUES DE LA RÉCEPTION

1. L'essence de la réception, qu'il s'agisse de droit romain ou de droit byzantin, se manifeste dans la fonction historique qu'elle a remplie à l'intérieur de la société réceptrice, de Justinien à nos jours, en concordance avec le caractère — d'abord féodal, ensuite capitaliste — de cette société.

Les conditions d'existence de la société capitaliste apparaissent et mûrissent au sein de la société féodale. La réception, aussi bien en Occident qu'en Orient, a reflété elle aussi ce développement complexe. À partir d'un certain moment, il s'est produit une coexistence de fonctions historiques : le droit « reçu » a assumé un rôle correspondant aux nouvelles relations capitalistes, tout en continuant de servir par ailleurs les structures féodales encore dominantes. Dans les villes italiennes, le droit romain, dès le XII^e siècle, est appelé à remplir une fonction qui préfigure celle qu'il remplira à partir de l'ascension généralisée de la bourgeoisie. Mais, d'autre part, jusqu'à la Révolution française, et dans certains pays même après cette date, la réception continuera d'être mise partiellement au service des formes attardées de la féodalité. Dans les Principautés roumaines cette dualité de fonctions caractérise la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du siècle suivant.

Cette double fonction a été souvent remplie par les mêmes formes concrètes de droit « reçu », selon le contexte social ou historique dans lequel elles étaient intégrées. La liberté de tester, instrument de formation des domaines ecclésiastiques, dès le haut moyen âge, est devenu plus tard pour la bourgeoisie un élément essentiel du régime de la propriété individualiste. Le régime romain de l'*ager publicus*, après avoir servi à l'élaboration d'une théorie de la propriété féodale, a fourni au XIX^e siècle des matériaux pour la théorie du domaine de l'État. Les *iura in re*

aliena du droit romain postclassique ont paru propres à exprimer certains rapports féodaux de maîtrise concurrente sur le même immeuble. Plus tard, en tant que source contractuelle de droits subjectifs nettement délimités, ils ont été utilisés avec succès en droit capitaliste (la location perpétuelle à Londres, dans l'exploitation des terrains à bâtir ; la *superficies* en Allemagne, après 1900, pour la construction de grands immeubles de rapport).

Le même but a été atteint par une sélection variable des matières considérées comme faisant objet de réception. Pratiquement, ni le droit romain ni le droit byzantin n'ont été nulle part intégralement appliqués. Le régime des liens de dépendance ou la notion de propriété divisée pour les besoins de la société féodale, d'une part, et les notions de personne, d'égalité de droit et surtout celle de propriété individuelle, sacrée et inviolable, à l'époque moderne, n'ont pas été élaborées à partir des mêmes matériaux du droit « reçu ». L'analyse de cet aspect s'impose à propos de chaque résultat important de la réception.

En cas de coexistence, les deux fonctions n'ont jamais eu la même valeur. L'une dominait, parce qu'elle reflétait les structures dominantes de la société, l'autre occupait une place secondaire ou même d'arrière-plan, se rattachant soit aux relations sociales en voie de cristallisation soit aux structures déclinantes ou encore aux vestiges de l'ancienne société. Chaque élément de la réception doit être analysé et apprécié en fonction de sa valeur relative dans l'ensemble du développement qu'a subi le droit « reçu ».

Un dernier critérium concerne le décalage chronologique entre les mêmes étapes historiques de la réception, selon que l'on considère deux pays différents de la même zone ou, dans leur ensemble, l'Occident et l'Orient.

2. À des degrés variables, l'inégalité du développement historique caractérise l'Occident autant que l'Orient. Du XI^e au XVI^e siècle, la réception en Italie était, pour des raisons connues, en avance sur celle de presque tous les pays d'Europe. De ce fait, dans bien des cas la réception qui triomphait dans un autre pays proche ou lointain, ou qui devait y réaliser des progrès comparables à ceux de l'Italie, ne portait plus, pratiquement, sur le droit romain, mais plutôt sur les résultats de la réception italienne. C'était la glose ou le droit commun des docteurs que l'on adoptait, et non pas directement et exclusivement le *Corpus Iuris*. C'est le phénomène qui a établi pour longtemps la suprématie des Bolonais en Europe occidentale, avec des prolongements en Hongrie et en Pologne. Par la suite, le phénomène s'est répété, dans des proportions variables, en faveur d'autres formes évoluées de la réception, venant d'autres régions

(France, Pays-Bas, Allemagne). Avec moins de relief, et concernant plutôt le choix des sources, pas du tout ou peu réélaborées, le même processus a eu lieu en Orient lorsque le droit byzantin de langue slavonne a été utilisé, toujours d'une manière créatrice, en pays roumains, ou lorsque, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les nomocanons grecs des XIV^e — XVII^e siècles (Blastarès, Malaxos, la Vactéria) devenaient objet de réception en Valachie ou en Moldavie.

3. Mais le décalage chronologique le plus significatif concerne la désagrégation du féodalisme dans les deux parties de l'Europe séparée par l'Elbe et par une ligne la prolongeant au sud, vers Trieste. Pour notre démonstration il suffira de rappeler ici le phénomène connu du « second servage »⁴⁷, la structure économique générale et certaines conditions politiques et culturelles, qui caractérisent la région située à l'est de l'Elbe, y compris le sud-est du continent. Cette région a connu un régime féodal prolongé, dont la désagrégation lente, tardive et imparfaite explique nombre de particularités que présente également l'édification du régime capitaliste.

A des dates différentes, dans une mesure variable et avec des particularités évidentes, les pays à féodalité prolongée ont dû utiliser en matière de droit l'expérience de l'autre partie du continent, surtout à partir de la révolution industrielle qui rendait nécessaire l'unification progressive des marchés mondiaux. Pour résoudre dans le nouveau cadre de l'évolution générale leurs problèmes, les pays de l'Est et du Sud-Est ont dû utiliser le droit romain reçu et élaboré en Occident, la doctrine « romanistique » de l'école du droit naturel et de celles qui ont suivi (pandectisme ou *Begriffsjurisprudenz*, école de l'exégèse), ainsi que certaines parties de la législation des États avancés dans la voie de la révolution industrielle, les codes français exerçant un rayonnement bien connu et suivi, au XX^e siècle, par l'influence des codes civils allemand et suisse.

Du point de vue de la réception⁴⁸, le phénomène que nous décrivons a eu des conséquences qu'il importe de retenir. Dans les pays où il existait une réception romaine (Pologne, Hongrie, les régions baltes), cette réception a progressivement changé de fonction historique en utilisant à l'avenir les nouveaux matériaux, avec prépondérance d'une récep-

⁴⁷ Sur l'aire de diffusion du phénomène et sur les discussions qu'il soulève, v. Acad. A. Oțetea, *Le second servage dans les Principautés danubiennes (1831—1864)*, *Nouv. Et. d'hist.*, II, Ed. Acad. R. P. R., Buc., 1960, p. 325—346 (avec la litt. générale de la question).

⁴⁸ Ses autres effets qui ont soulevé de graves problèmes sociaux et politiques ne sauraient être abordés dans le cadre limité de cette étude.

tion partielle du droit bourgeois occidental, d'origine romanistique, sur la réception directe du droit romain.

Dans les pays qui auparavant ignoraient la réception romaine, telle la Russie, on a pu parler du début d'une réception indirecte et doctrinale du droit romain, dans le cadre du contact avec les droits bourgeois occidentaux et à côté de l'ancienne réception canonique byzantine. Pour les Principautés roumaines le processus a été plus complexe et très original. Tout d'abord, dans le cadre de la réception byzantine traditionnelle, les *Basiliques* commencent à dominer (surtout à partir de 1765 ⁴⁹). Progressivement on y ajoute les sources justiniennes et l'œuvre interprétative des juristes bourgeois de l'époque. Ce droit « reçu », qui ne ressemble plus au droit byzantin utilisé aux siècles précédents, porta encore longtemps le nom de *Basiliques* (*Vasilicale*) ou celui plus ancien de *Lois impériales*. Il commence à participer, surtout après 1780, à des synthèses avec les autres systèmes (coutume, droit princier), en frayant la voie à l'œuvre de codification et d'unification du droit, qui caractérisera le XIX^e siècle, et qui mettra fin à la structure pluraliste du droit féodal, en lui substituant un droit national bourgeois, dont l'exposé précédent permet d'entrevoir l'origine historique assez complexe. Sans parler expressément, comme L. Wenger, de nos jours, d'un *römisches Recht als Weltrecht*, les dirigeants de la Moldavie déclaraient, en 1833, dans un acte officiel, que *les lois impériales* (c'est-à-dire les droits romain et byzantin dans leur unité qui se réalisait alors dans les Principautés) constituaient « le fondement de tous les codes du monde » ⁵⁰. Dans d'autres pays, surtout dans les Balkans, l'ancienne réception byzantine nomocanonique a fait place à la réception doctrinale indirecte (Bulgarie, Serbie), alors que la Grèce, par l'adoption du *Manuel d'Harménopule* comme code général (1835), traversait une période dont en 1938, avant les dernières versions de code civil, M. G. Michaélidès-Nouaros pouvait affirmer : «... le droit privé romain a encore force d'un droit en vigueur et... les décisions des tribunaux citent les fragments romains aussi fréquemment que les tribunaux français citent les articles du Code Civil » ⁵¹.

Nous n'insisterons pas sur la situation — trop bien connue — qui s'est créée sous ce rapport en Occident, surtout après la disparition de l'*Usus hodiernus Pandectarum* en Allemagne et dans nombre de pays

⁴⁹ Date du premier *Manuel de lois* de M. Fotino, v. n. 13

⁵⁰ *Codul Calimach*, éd. critique, Buc., 1958, p. 867.

⁵¹ « R H D », 1938, p. 103

extra-européens⁵², lesquels sont devenus des pays de réception romaniste indirecte et doctrinale, dans le cadre de leur évolution vers le capitalisme et de leurs rapports avec les réalisations du droit bourgeois européen. Cette forme de réception a touché fortement même les pays de droit anglo-saxon, où elle a rejoint une tradition, plus forte qu'on ne le dit d'habitude, représentée par la réception canonique et par celle du droit romain en Écosse. Notons encore, comme une curiosité, le maintien du droit romain-hollandais (*dutch-romein recht*) en Afrique du Sud⁵³. Rappelons aussi que pour désigner la réception indirecte et doctrinale on emploie parfois le terme de *tradition romanistique* ou celui de *Nachrezeption*⁵⁴. Cette terminologie corrobore l'opinion selon laquelle il n'y aurait réception que là où l'on emploie directement des textes romains (respectivement byzantins) en tant que dispositions de droit positif (ne serait-ce qu'à titre de droit subsidiaire, comme dans l'ancienne France, en Pays de coutume).

L'analyse qui précède nous autorise à ne pas souscrire à cette limitation du phénomène de la réception. Il y a eu réception indirecte et doctrinale, souvent mêlée avec la réception positive, dès le XIII^e siècle. On ne peut manquer de retenir un tel caractère (dont la signification évolue elle-même considérablement), mais son existence ne fait pas éclater la notion de réception. Pour en tenir compte il suffit de qualifier la modalité de la réception, non pas de créer une notion différente.

Cependant, il faut reconnaître que dans le développement historique dont il est question, un moment arrive où l'apport historique du droit romain ou byzantin est tellement affaibli ou réélaboré, et où les facteurs déterminants concernent des rapports modernes à tel point caractéristiques, qu'il semble contradictoire de les rattacher à la réception du droit romain. L'adoption par la Turquie du Code suisse, par exemple, semble constituer une telle frontière, au-delà de laquelle la réception du droit bourgeois devient dominante dans le phénomène envisagé.

4. Il n'est peut-être pas erroné d'admettre qu'au début du XX^e siècle le développement de la société capitaliste entraîne un changement

⁵² V. sur le rôle du droit romain dans la formation du droit actuel au Brésil (G. Sciascia 1947, chez Berger, *op cit*, p. 797—799), en Argentine (R. E. Elguera, *Studi V. Arancio-Ruiz*, II, 1952, p. 405—417), au Japon (T. Muto, « Arch. giur. », CXI, p. 215 et suiv. et *Atti Bologna*, II, 1935, p. 297—320), en Turquie (ci-dessus, n. 36); *adde* Angel Latorre, ci-dessous, n. 54.

⁵³ V. les articles de Swanepoel et Turpin, dans *Acta Juridica*, 1958, *In Memory of R. W. Lee*, Captown-Amsterdam, 1959, p. 7 et suiv. et 153 et suiv. (Comp. M. Kaser, « Z. S. S. », 1959, p. 652).

⁵⁴ V. Angel Latorre, *La tradición romanística*, « Revista de la Fac. de derecho », Caracas, 1959, p. 9—26; G. Wesenberg, *Savigny's Einfluss ... Eine Studie zur Nachrezeption*, « Z. S. S. », R. A., 1950.

essentiel en matière de réception : la réception romaine à fonction capitaliste fait place à une réception de législation et de doctrines d'un pays capitaliste à l'autre, mais une réception qui, par suite des conditions historiques, véhiculera nécessairement une forte tradition romanistique. Au XIX^e siècle, l'influence du code civil français avait déjà revêtu cette forme de réception, mais elle était loin d'être exclusive et générale, source de maintes contradictions, de problèmes parfois insolubles et de comparaisons nostalgiques (v. P. Koschaker et même L. Wenger) avec la situation antérieure, lorsque la véritable réception romaine était à l'ordre du jour.

Dans l'aire des droits socialistes, la réception du droit romain n'exerce plus son action sous l'une de ses formes antérieures. En prenant appui sur de profondes transformations de la société, on y poursuit un dépassement de la structure traditionnelle du droit. De ce fait, le problème de la réception est idéologiquement projeté non plus sur la pérennité du droit (*ius est fundamentum regnorum*), mais sur son « historicité »⁵⁵ et sur la perspective pratique du dépassement mentionné. Toutefois l'étude historique du droit romain esclavagiste continue, car elle est indispensable pour la connaissance scientifique de l'histoire sociale de l'antiquité, et pour celle du développement que le droit européen a connu durant la réception dont nous nous occupons ici, et surtout pour la connaissance du droit national, laquelle en Orient exige aussi l'étude attentive du droit byzantin dans toute son ampleur. L'essor de la byzantinologie soviétique et des autres pays socialistes reflète cette position. Les problèmes que pose le droit nouveau seront mieux compris au point de vue philosophique et mieux résolus même au point de vue technique par des juristes ayant une bonne préparation historique, et le droit romain y tiendra toujours — sans aucun excès — la place qui résulte de son exceptionnel rôle historique et de ses qualités façonnées par l'histoire et longuement vérifiées.

VI. LA TECHNIQUE COUTUMIÈRE DE LA RÉCEPTION

1. L'unité de la réception se reflète aussi nettement dans ce que l'on peut appeler la technique coutumière de l'implantation du droit (romain ou byzantin) dans le pays récepteur. Les efforts tendant à donner à l'ensemble de la réception dans l'Empire romano-germanique un fondement législatif, le plus souvent en invoquant la pragmatique sanction de Justinien, ont été abandonnés. La sanction officielle du droit romain

⁵⁵ *Римское частное право*, Moscou, 1948, Introduction Rappelons qu'un récent tome (VIII, 1963) des « Archives de philosophie du droit » a dû être consacré au problème du dépassement du droit, après celui consacré aux rapports du droit et de l'histoire (1959)

reste exceptionnelle, comme en Espagne, ou prépare le passage à l'élaboration de codes locaux à l'aide de matériaux romano-byzantins, comme dans les Principautés roumaines, à la fin du XVII^e siècle et au début du siècle suivant.

Ici, d'ailleurs, elle commence par avoir le caractère d'un acte de consolidation concernant un droit en vigueur, et non pas celui de sanction d'une législation nouvelle. La technique coutumière n'est qu'une manifestation de la place que la coutume occupait dans la société féodale, même après la formation, dans son sein, de la bourgeoisie qui deviendra la championne du droit écrit. Cette technique va de pair avec d'autres traits caractéristiques du droit féodal dans son ensemble (tous ces traits étant dus à des causes générales et particulières, dont nous ne pouvons aborder ici l'analyse) : une fort relative stabilité du texte de la loi — que M. Jean Gaudemet a déjà surprise à l'époque théodosienne — ; la mystique de l'ancienneté et une application atténuée du principe de l'abrogation d'une loi ancienne par une autre contraire plus récente ; la doctrine de la fonction didactique ou enseignante de la loi (C. A. Spulber). Avec ses racines partielles (*Le Digeste*) dans le *Juristenrecht* des prudents romains, le droit législatif de Justinien qui avait ouvert la porte à la coutume⁵⁶ deviendra en Orient et davantage en Occident un *Juristenrecht*, un droit savant d'un autre type que la *jurisprudentia* romaine. Sans technique comparable au *ius respondendi ex auctoritate principis*, la réception coutumière n'ignore pas l'immixtion, l'appui ou la direction délibérée venant du pouvoir politique. Si parfois celui-ci subit à contre-cœur la coutume de réception, le plus souvent il réussit à en faire une alliée ou même une arme des plus efficaces, en France avec les *legistae*, en Allemagne avec les caméralistes, en Italie avec les bartolistes (les solutions de Bartole recevront force de loi en Espagne), en Serbie ou dans les Principautés roumaines, en Pologne sous Casimir IV, etc. La justice de l'État et de l'église appliquent au grand jour le droit reçu par la coutume ; la procuration ou la confection des manuscrits et, plus tard, les ouvrages imprimés sont approuvés ou suscités par l'État⁵⁷.

⁵⁶ Comme A. J. Boyé « R I D A », 1960, p. 531 — 3, l'a judicieusement rappelé à propos du § 10 de la Const. *Deo auctore*. Ce texte, s'il prouve la pression irrésistible de la *consuetudo*, il trahit aussi l'effort désespéré de la cantonner dans les limites de la pratique judiciaire et de la coutume des deux « capitales » de l'empire, Rome et Constantinople. Cette limitation allant à l'encontre des forces de transformations du monde féodal, et elle fut renversée en Orient comme en Occident.

⁵⁷ Comme dans les Principautés roumaines, dès le XV^e siècle, chez les Bulgares au IX^e siècle, c'est le tzar qui s'adresse au pape Nicolas — évincé rapidement par les Byzantins — pour mettre au point une réception du droit romain et canonique. En Serbie, le roi Etienne Dušan (1341) va jusqu'à la réception partielle dans un code propre, du droit byzantin. Dans les Principautés roumaines le pouvoir princier consacre officiellement mais ouvertement, de 1632 à 1652, la réception sous forme de traductions locales adaptées.

Néanmoins la société féodale a toujours considéré le droit reçu comme étant le *ius scriptum* (νόμος ἄγραφος) par excellence⁵⁸. Il s'oppose à la coutume, quels qu'aient été les efforts de conciliation, soit en transformant, comme en France, le droit romain en *ratio scripta* de la coutume, soit en présentant les deux systèmes comme concordants sur tels points de détail (dans les Pays roumains et ailleurs).

2. Les rapports de la coutume et du droit romain ou byzantin — en tant que droit écrit savant, indispensable à la consolidation et à la progressive centralisation de l'État, appuyé par la bourgeoisie — sont en essence les mêmes en Occident et en Orient. Seul l'Empire byzantin présente à ce sujet une certaine particularité, due au maintien de structures économiques urbaines plus développées, à l'organisation étatique centralisée et à une appréciable suprématie du droit écrit de l'État et de l'église. Et cependant, l'État byzantin s'est trouvé lui aussi aux prises avec un problème de la coutume de la même essence féodale que les autres pays d'Orient ou d'Occident, sans même en exclure les villes italiennes, qui bénéficiaient également de conditions particulières rappelant, en petit, la position de l'Empire. Sous ce rapport, l'unité de l'Orient et de l'Occident se retrouve dans le fait que la société féodale avait grand besoin de la réception romaine ou byzantine, justement parce qu'elle s'organisait à partir du village, c'est-à-dire à partir des communautés agraires, dont le seul système juridique, indépendant de tout droit écrit, était la coutume. C'est le lien fondamental de la nouvelle société féodale avec le village — avec les exploitations agricoles libres et, par la suite, asservies, qui dans le cadre ou à côté des grands domaines féodaux prenaient le dessus sur le travail des esclaves antiques — c'est ce lien avec un régime coutumier particulariste, dispersé, correspondant au rôle dominant des formes de l'économie naturelle, qui explique partout la vulgarisation⁵⁹ et, en Orient, l'hellénisation du droit romain classique

⁵⁸ Mais la notion de coutume a une telle expansion, que l'on en vient à parler, par exemple en droit roumain, de *coutume de la loi*, ou de « coutume d'une *pravila* » (code)

⁵⁹ V sur le problème du droit populaire (au sens de *Vulgarrecht*, chez E. Lévy, M. Kaser, ou de *Vulgarrecht* et opposition *Klassizismus-Vulgarismus*, chez Fr Wieacker, cf. r. de W. Knoppek, « Cz *praw-hyst* », 1956, f 2, p 417; M Kaser, *Das rom Privatrecht*, II, 1959, p 13—23 (avec litt), *Spatrom Vulgarrecht*, « R I D A », 1960, p 538 (et *Studi Betti*) et l'exposé critique de Jean Gaudemet, *A propos du « droit vulgaire »*, *Studi Biondo Biondi*, I, 1963, p 271—300 (avec litt). Ajoute les réserves de J de Malafosse et H J. Scheltema, ci-dessus, n. 43 et de B. Paradisi, « T R G. », 1959, p 75—95 qui fait remarquer que la formation essentiellement coutumière du droit au VI^e siècle s'explique par l'évolution sociale et politique du monde romain au Bas-Empire. Dans son essence, cette évolution n'est que le processus dont nous parlons dans notre texte. La revue « Labeo » (VI—VII, Naples) a ouvert une enquête sur le problème du droit populaire; v. les réponses publiées, 1960, p 228—234, 358—367; 1961, p 55—58; 210—7; 349—351. Pour l'Orient après Justinien, v. ci-dessus n. 22, les ouvrages de M Andréev et N. S. Svoronos, « R. I. D C », 1961, p. 893.

à l'aide de coutumes cristallisées à l'intérieur de communautés rurales et urbaines repliées sur elles-mêmes. C'est là une autre manifestation importante de l'unité sous-jacente à toutes les formes de réception et que nous devons souligner brièvement.

VII. LA TECHNIQUE UTILISÉE DANS L'APPLICATION DU DROIT ISSU DE LA RÉCEPTION

1. La technique utilisée dans l'application du droit « reçu » mérite elle aussi un examen attentif, car elle illustre la même unité essentielle de la réception. Pour assumer le rôle créateur par rapport à son contenu historique original, la réception a toujours été, pour ainsi dire, une *altération* du droit qui faisait son objet, altération dont l'intensité et la forme concrète ont varié selon le temps et le lieu, selon aussi la direction progressiste ou conservatrice du développement de la société envisagée. La sélection des sources ; l'interpolation (au sens large) des textes ; la traduction qui adapte le texte (addition ou suppression de mots, phrases ou dispositions entières) ; le résumé systématique des sources trop vastes contenant le droit antérieur ; l'interprétation jurisprudentielle et avant tout l'inapplication du droit écrit en faveur d'un autre système de droit concurrent (coutume, *ius nouum*), voilà les principales opérations techniques, pratiquées en Occident aussi bien qu'en Orient, qui ont permis à la réception de jouer son rôle historique, jusqu'à l'élaboration des codes modernes. Les différences existant dans l'emploi de ces procédés concernent le plus souvent chaque pays et même les régions historiques d'un même État actuel, autant que, sous certains rapports qui ne nous semblent pas essentiels, l'Orient et l'Occident, dans leur ensemble.

2. La sélection des sources s'est plus vite stabilisée en Occident, à partir justement des glossateurs, alors qu'en Orient et surtout dans les Pays roumains, l'on se heurte à la fois à la vastité et à l'instabilité des sources, que l'apport toujours possible de la réception occidentale ne fait que rendre plus complexes.

3. La traduction aussi a joué un plus grand rôle en Orient, où les sources byzantines furent dès le début utilisées en versions slaves et, à partir du XVI^e siècle, roumaines, néo-grecques, etc. La très ancienne traduction slave de l'*Eglogue* (en Bulgarie)⁶⁰, la version élargie et abrégée

⁶⁰ V. M. Andreev, *Le droit romain et l'Eglogue slave, Bartolo da Sassoferrato, Studi e documenti per il VI Centenario* (Pérouse, 1959), I, Milan, 1961, p. 109—129.

du *Nomocanon* de Blastarès (en Serbie), qui pénétra en Bulgarie, en Pays roumains et en Russie⁶¹, la traduction des grands codes roumains du XVII^e siècle en font preuve.

4. La méthode des commentaires, dont Justinien se méfiait jusqu'à en défendre l'usage sous autre forme que celle des notes *κατὰ πόδας*, a connu d'abord à Byzance un développement qui se reflète dans la vaste masse des gloses des Basiliques (dont l'étude sera stimulée à nouveau par la monumentale édition de H. J. Scheltema). Les glossateurs ne forment qu'une seconde étape, avec cette différence que, vu leur position vis-à-vis du droit de Justinien et les exigences de la pratique, ils ont abouti à une *Glossa ordinaria* qui se substitua au *Corpus I. C. (quod non agnoscit Glossa, non agnoscit Curia)*, tandis qu'en Orient les scolies des Basiliques, jamais rassemblées et systématisées dans un esprit à la fois pratique et scientifique, n'ont jamais submergé la législation « vivante » qui se rattachait encore à l'autorité d'un État réel, fût-il déclinant. Par contre, à un moment où, en Occident, le droit naturel avait relégué dans l'oubli la Glose, la méthode des scolies et des interprétations conserve en Orient son actualité : on la retrouve pratiquée par Michel Fotino (Photeinopulos) en Valachie (Manuels de 1765 et 1766) et par le Code Callimaque en Moldavie (1817), mais non pas par les codes d'Ypsilanti et de Caragea (Valachie, 1780, 1818).

5. Le résumé systématique fut, dès l'époque de Justinien, une des méthodes de la réception, ainsi que le Digeste et le Code le prouvent. Elle sera reprise par les Basiliques et par le célèbre Manuel d'Harménopule, et, sous forme alphabétique, par la Synopsis des Basiliques et par le Syntagme de Blastarès. Telle que la pratiquait Harménopule, c'était, pour l'époque, une méthode avancée, et les historiens grecs⁶² n'ont pas tort d'y voir une marque de supériorité sur l'œuvre (par ailleurs remarquable et féconde) que les glossateurs et les post-glossateurs accomplissaient en Italie. La systématisation abrégative fut amplement utilisée en Pays roumains, à partir de 1765, dans l'esprit du temps, qui exigeait une synthèse — que l'on essaya de réaliser avec un succès appréciable — de tous les systèmes de droit en vigueur. C'est d'une méthode pareille

⁶¹ V. les études récentes de M. Andréev et P. P. Panaitescu : *adde* les travaux des historiens russes (surtout T. D. Florinskij, *Pamyatniki* etc., 1888), et A. Soloviev, *•R H D. •*, 1928, p. 387—1112, *•Z S S, R.A., •*, 1959, p. 443—452 (avec litt.) ; Şt Gr Berechet, *•Intregiri•*, 1938, p. 3—8 (avec litt.), pour les récents travaux yougoslaves (Vi Mošin, 1949 ; S Trocki, 1951) v. A. Soloviev, p. 475—6

⁶² N. I. Pantazopoulos, dans Τομος Κ. Ἀρμενοπούλου, Athènes, 1952, p. 454.

que sont sortis, avec des résultats retentissants, les codes civils français (1804) et autrichien (1811).

6. Quant à l'interprétation jurisprudentielle et à l'application partielle de nombreux textes romains ou byzantins, ce sont là deux méthodes dont personne ne niera l'emploi général. L'opposition entre le *mos gallicus* et le *mos italicus* reflétait avant tout un problème de méthode interprétative, déterminé par des causes sociales et politiques sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici. En Orient, les débats n'ont pas eu ce caractère théorique et savant, surtout après le XII^e siècle. L'étude de ces deux méthodes de la réception présente de grandes difficultés, surtout en Orient, faute de sources pour certaines périodes ou certains pays, mais aussi faute d'un dépouillement exhaustif et méthodique des documents existants.

7. Le caractère général de l'inapplication du droit écrit retient l'attention des historiens⁶³ (G. Lepointe, Jean Gaudemet⁶⁴, N. S. Svoronos⁶⁵) plus qu'auparavant. Elle représenta, entre autres, la résistance du droit local (attachement à la coutume, nécessité d'un *ius novum*); c'est une forme d'antagonisme social, qu'il convient d'analyser comme telle. L'étude de ces deux problèmes ne pourra aboutir à des résultats définitifs qu'au moment où nous posséderons, pour chaque pays de réception, les éditions où le texte des monuments du droit « reçu » (romain ou byzantin) serait accompagné — comme celui d'un code moderne annoté — de la masse des actes de la pratique judiciaire et juridique, contenant le reflet positif, négatif ou oscillant des règles et principes posés par chaque texte.

8. Les aspects techniques que nous venons de rappeler doivent être analysés en tenant compte de la structure générale à la fois de la société réceptrice et des normes pratiques qui font objet de réception. Cette analyse devrait être complétée par celle de la pensée juridique et des conceptions du droit, vaste domaine où l'unité dans la diversité se révélerait également avec les courants et les échanges dont nous avons eu l'occasion de faire état.

⁶³ Dans l'historiographie soviétique, rappelons l'intéressant débat qui a été engagé par Sjuzumov, Lipšic, Pigulevskaia, au sujet de l'application effective des *Basiliques* (ainsi que du caractère historique de ce monument, par rapport à celui de la législation de Justinien).

⁶⁴ Qui pose le problème à partir des constitutions du Bas-Empire et de la législation de Justinien, et parle à ce propos de « législation de combat, de défense contre des tendances nouvelles, multiples et contradictoires » (« R I D A », 1960, p. 435); dans *A propos du « furtum » à l'époque classique, Studi in memoria di Siro Solazzi*, 1961, le problème est étendu à l'époque classique aussi.

⁶⁵ « R I D C », 1961, p. 893. Voir aussi le problème de l'ineffectivité de la norme juridique, soulevé récemment par le prof. J. Carbonnier.

Par son caractère abstrait, par sa généralité normative, la règle de droit, en l'espèce celles du droit romain esclavagiste, du droit de Justinien ou du droit byzantin, malgré le lien de ces systèmes avec la forme de la société originnaire, possède une souplesse, un pouvoir d'adaptation, dont l'histoire de toutes les réceptions nous offre des exemples frappants.

D'autre part, du VI^e au XX^e siècle, la société réceptrice présentait, avec la société romaine de l'antiquité, certains traits partiellement communs, concernant nombre d'aspects de leurs institutions : le travail, la production marchande, la propriété, la famille, l'État. On ne peut analyser ici ces aspects. Contentons-nous de quelques indications rapides : le travail de l'esclave contient un élément de contrainte qui se retrouve — certes, non pas identique — dans le travail du serf et même du paysan dépendant, en général. La production marchande simple, tout comme les formes d'économie naturelle se retrouvent, avec des particularités, dans la société antique et dans le féodalisme, et cette production a des points communs avec la production marchande capitaliste. Il en est de même du caractère privé de la propriété et du caractère patriarcal et autoritaire de la famille.

Enfin, les vestiges des structures historiquement dépassées constituent une condition qui favorise la réception, quoique, dans d'autres circonstances dont nous avons mentionné précédemment des exemples, celle-ci puisse servir à accélérer justement la liquidation de ces vestiges, dans les limites d'une certaine doctrine évolutionniste modérée.

Il est évident, toutefois, qu'à partir d'un certain moment de l'évolution historique, et en dépit de l'élasticité des normes et des concepts juridiques, l'écart entre la structure de la société moderne et celles qui pratiquement peuvent trouver leur expression dans un droit du passé, est tellement grand, que le problème d'une réception, directe ou indirecte, devient sans objet. Ce qui ne veut pas dire que, de ce fait, la société nouvelle évoluerait sans liens avec le passé et sans mettre à contribution toutes les acquisitions positives et encore valables, de l'humanité, tout entière. Mais, pour s'exprimer, ces liens avec le passé n'exigent plus ni d'un point de vue technique — ni d'un point de vue idéologique, la forme limitée de la réception. L'étude scientifique du droit romain et du droit byzantin doit s'adapter à ces conditions. Elle doit même en tirer profit quant à l'ampleur de leur objet et à la précision des méthodes employées, ainsi qu'à l'organisation sociale de la recherche scientifique.

VIII. QUELQUES DIFFÉRENCES SECONDAIRES ENTRE LES DEUX PRINCIPALES FORMES DE LA RÉCEPTION

1. Les recueils privés ou officiels de coutumes locales ne tiennent, en Orient, qu'une place insignifiante⁶⁶, quand ils n'y font totalement défaut. Nous nous référons à des recueils de droit coutumier, enregistré et appliqué comme tel⁶⁷. Il existe cependant des monuments à base coutumière, comme la *Rousskara Pravda* et nombre de codes officiels, tels le Statut polonais de Vislitzza sous Casimir III, le code serbe de Dušan (1349), les Codes valaques de 1780 et 1818 ou le Code moldave de 1817, où les coutumes « reçues » occupent une place variable, selon les cas. Mais on ne rencontre pas en Orient une rédaction des coutumes, dirigée par l'État, comparable à celle qui a été menée à bonne fin par la royauté en France ou par le pouvoir impérial et local en Allemagne⁶⁸.

2. Le droit en Orient se développe sans le concours précieux d'un enseignement juridique universitaire du type bolonais, qu'on rencontre à Prague (1348), à Cracovie (1361), à Tyrnau (1642/53). L'Université de Moscou date de 1755 et celle de Budapest du même siècle. Après la chute de Byzance, où la célèbre nouvelle (environ 1045) de Constantin IX Monomaque⁶⁹ sur la réforme des études juridiques reflète plutôt la crise que l'essor durable de l'enseignement du droit, le centre le plus important a été la Grande école de la nation grecque, l'Académie de théologie et de philosophie de l'Eglise orthodoxe, à Constantinople, d'où sont sortis nombre de juristes importants, parmi lesquels Michel Fotino (Photiopolos), « prince des philosophes de la grande Eglise de Jésus Christ » et codificateur du droit en Valachie (1765, 1766, 1777). Mais à l'École

⁶⁶ Dans les Principautés roumaines au moins certaines corporations (« bresle ») avaient, à partir du XVIII^e siècle, une sorte de *coutumier* individuel, confirmé par l'autorité compétente (le Métropolitain ou le Prince), mais les études poussées sur ce point font défaut.

⁶⁷ L'œuvre de Bogišić pour le droit coutumier serbe a un caractère historique et ne date que de 1866—1874. Le coutumier de S C Gjeçov (v. « Rev des ét sud-est europ », 1963, n^o 1—2, p. 70), pour les coutumes du nord de l'Albanie, publié à peine en 1933, n'a pu jouer un rôle important dans l'application d'une coutume déclinante. *Le Livre de coutumes (moldaves)*, rédigé par Gheorgache en 1762 (éd Dan Simonescu), concerne le cérémonial de cour et diplomatique. Le IV^e livre du *Manuel* de M Photinos (1777), dont une édition a été élaborée dernièrement à l'Institut d'histoire de Bucarest, contient des coutumes que, pour la plupart, Ypsilanti sanctionna dans son code de 1780.

⁶⁸ V à titre d'exemple la réformation des coutumes de Nurnberg (1479), de Worms (1498), de Francfort (1509) et de Freiberg (1520); Wolfgang Kunkel et Hans Thieme, avec une introduction de Franz Beyerle, *Quellen zur neueren Privatrechtsgeschichte Deutschlands*, 1936, (c.r. G Le Bras, « R H D. », 1938, p. 107—9). Cette réformation, tout comme la rédaction des coutumes et l'élaboration en France d'un droit coutumier commun (v P. Petot, *Le droit commun en France selon les coutumiers*, « R D H. », 1960, p. 412—429) ont mis à profit des notions et des techniques dégagées par les romanistes de l'époque, et représentent une influence positive de la réception.

⁶⁹ J. Cvetler, *Symbolae R. Taubenschlag dedicatae*, II, 1957, p. 297—328.

d'études supérieures⁷⁰, créée en Valachie par Matei Basarab (1647) et placée sous la direction du célèbre Pantélimon (Paisos) Ligaridès, on enseignait sûrement le droit, tout comme à l'Académie de Jassy, inaugurée à la même époque, ou à celle qui fut fondée à Bucarest sous C. Brincoveanu, sur l'initiative du stolnik C. Cantacuzène. À la fin du XVIII^e siècle on réclamait en Moldavie l'organisation d'un enseignement juridique spécialisé, pour lequel on constatait que la connaissance du latin était indispensable. Après 1830, on s'achemine dans les Principautés roumaines vers un enseignement à « hautes classes », dont l'une des branches embrasse le droit (on parlera bientôt de *faculté de droit*, 1851), avec prépondérance du cours de droit romain de Justinien. Les Universités de type moderne, avec des facultés de droit, datent de 1860 (Jassy) et 1860—1864 (Bucarest)⁷¹. En 1830 fut fondée l'Université d'Athènes, à laquelle l'Académie de Jassy demandait des ouvrages de droit romain en 1837—1838. Malgré cet état de choses, il existait des procédés de formation pratique d'un juriste, surtout en Pays roumains et en Grèce, que l'on ne connaît pas encore suffisamment, et sans lesquels on ne peut se rendre compte du degré réel que le développement du droit y a atteint, surtout à partir du XVIII^e siècle. Dès le début du XVIII^e siècle, les jugements dans les Principautés roumaines dénotent un notable essor de la technique juridique, qui ne fait que s'élargir après 1765. En Grèce certains monastères (tout comme ceux des deux Bistritza, de Neamț, de Snagov en Roumanie) étaient également des foyers de l'enseignement juridique (nomocanonique). Celui de Iannina, où travaillèrent Jacob, l'auteur de la *Vactéria* (1645) et Théophile, celui du *Nomikon* (1788), a joui, à ce titre, d'une grande réputation.

3. La « consolidation » officieuse (éventuellement sous l'égide de l'église) par l'État, du droit « reçu » (byzantin), en Pays roumains (codes du XVII^e siècle), ainsi que la sanction par le pouvoir princier, à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, de recueils-codes, conçus comme des monuments de droit « reçu » avec un appoint de droit coutumier et princier, constituent des traits particuliers de la réception orientale⁷². Il en est de même de l'élaboration des codes nomocanoniques élargis, élaborés par l'église orthodoxe vers la fin de l'Empire byzantin

⁷⁰ V. Papacostea, *Originile învățămîntului superior în Valahia* (Les origines de l'enseignement supérieur en Valachie), « Studii », 1961, p. 1139—1167; « Rev. des études Sud-est européennes », 1964, n^o 1—2, p. 7—34.

⁷¹ V. Al. Georgesco, *Le développement de l'enseignement juridique* etc., « Studii și cercetări juridice », 1959, p. 522—542 (en roum.)

⁷² Voir, différemment, Antonio d'Emilia, *Gli scoliti di Michele Fotinopulos al suo Nomikon Procheiron*, « Ann. di storia del dir. », III—IV, 1959—1960, p. 116 et n. 11.

(Blastarès, 1335) et dans le cadre de l'État ottoman et de l'autonomie juridique dont les chrétiens y jouissaient sous l'égide de l'église (Malaxos, 1561—3; *Vactiria*, 1645; *Nomikon* de Théophile, 1788, mal accueilli par l'église). Ces codes diffèrent sensiblement quant à leur structure et à leur fonction de leurs pendants occidentaux.

4. Durant l'époque féodale, vu la position de la plupart des États du sud-est européen vis-à-vis de la domination ottomane, le droit byzantin, tout en étant souvent opposé à la coutume locale et en s'y heurtant selon les intérêts des forces sociales en compétition, n'a pas suscité une véritable hostilité en tant que droit étranger. Par contre, il sera dénoncé comme tel au début du XIX^e siècle, dans le cadre d'une réaction antiféodale et antiottomane. Dans les Principautés roumaines cette réaction en matière juridique eut un sort différent, du fait que la réception avait déjà pris un caractère *romain*, et que l'éveil de la nationalité roumaine avait lieu en exaltant, sous toutes les formes possibles, son origine romaine et les valeurs culturelles qui s'y rattachaient. Quant à la réception doctrinale et celle du droit bourgeois, au XIX^e siècle, elle a provoqué en Russie, en Serbie, en Roumanie, une forte réaction qui cherchait le plus souvent ses cautions dans la doctrine de l'école historique allemande. Excepté la Russie, où elle devenait sans objet, cette réaction s'est prolongée jusqu'après la première guerre mondiale. Mais cette réaction, qui n'a pas fait l'objet d'études critiques à portée générale, ne ressemble que superficiellement à celle que le droit romain a suscitée en Allemagne. Sauf exception, en Orient la codification moderne du droit n'a réussi à réaliser, au même degré que le code civil français, la synthèse entre le droit reçu (byzantin, romain) et la coutume locale. Néanmoins les résultats obtenus en Serbie et surtout au Monténégro, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sont dignes d'intérêt. Quant à l'interprétation des processus auxquels nous faisons allusions, elle excède l'objet de notre étude.

IX. CONCLUSIONS

1. Il n'existe pas un espace à limites rigides que l'on puisse désigner comme assise territoriale de la réception orientale. Quant au féodalisme de l'est et du sud-est européen, qui présente une certaine unité, il ne coïncide qu'avec une partie — importante — de l'aire de la réception romano-byzantine.

2. Le droit romano-byzantin n'est pas la base exclusive de la réception en Orient, et même dans la mesure où il en est la source principale, il ne diffère pas dans son essence du droit romain de Justinien qui, avec un apport important du droit préjustinien, a constitué la source historique de la réception en Occident.

3. Par leur rôle historique dans le développement du droit européen, les deux formes de réception accusent une unité fondamentale, qui devient plus frappante aux moments où (XVII^e siècle dans les Pays roumains, fin des XVIII^e et surtout XIX^e siècles partout ailleurs) on assiste à une véritable réversibilité, par la substitution de la réception romano-justinienne à celle du droit romano-byzantin.

4. La réception, commencée sous Justinien à l'égard du droit romain esclavagiste, a continué jusqu'à nos jours, au sein de sociétés qui, par leur structure, pouvaient faire de la réception un mode de formation de leur droit original, en assumant l'expérience juridique de l'antiquité classique, en utilisant la fonction universaliste que, sous l'égide de l'église et par la doctrine de l'empire mondial, le droit de Justinien et le droit byzantin étaient seuls aptes à remplir, et en intégrant laborieusement la coutume d'origine communautaire, dans l'édifice nouveau d'un droit positif de l'État. Ce résultat décisif n'a pu être atteint que par le droit bourgeois, à travers la longue période de réception féodale qui aura été dominée par la pluralité des systèmes juridiques.

5. Dans cette perspective, la réception ne s'arrête pas, selon les régions et les pays, au moment où le droit reçu cesse d'être invoqué et utilisé comme droit « positif » (à quelque degré que ce soit). L'application d'un tel critérium, du XI^e au XX^e siècle, serait source de difficultés insurmontables. La réception indirecte — par la doctrine ou par une législation d'inspiration romanistique — qui continue encore d'exercer son action dans un grand nombre de pays, en Europe et hors d'Europe, n'est pour nous que l'étape ultime du vaste et complexe processus commencé au VI^e siècle; son rôle historique est considérable, sa signification ne peut être déchiffrée qu'en rapport avec la réception « positive », de même que celle-ci ne relève toute sa valeur que par son prolongement dans la réception indirecte. Néanmoins, à partir du XX^e siècle, cette dernière étape semble se détacher avec une individualité historique qui nous autorise à la considérer comme un processus nouveau, dont les prémisses se retrouvent dans maintes particularités que la réception accusait, dès la fin du XVIII^e siècle. Dans les pays socialistes le problème de la réception ne se pose plus sous aucune de ces deux formes, mais l'étude approfondie du

droit romain et de la réception y garde tout son intérêt théorique et pratique.⁷³

6. Quand on parle de l'Europe et du droit romain, on doit parler de toute l'Europe et de toutes les formes régionales et nationales de la réception romaine et byzantine. Avec cette unité qui regarde vers le passé, la réception du droit romain peut et doit servir l'unité de l'Europe, l'entente entre les peuples, *la paix*, même si, à l'avenir, leur vie juridique peut se développer avec le seul concours, en guise de réception, de la compréhension scientifique, appliquée au rôle que le droit romain a joué dans la formation du droit en général et de chaque droit national de l'Europe, en particulier.

7. L'étude de la réception occidentale — dont l'effort qui se poursuit en ce moment tend à combler les lacunes existantes — est plus poussée que celle dont a pu bénéficier au cours du temps la réception orientale. Espérons que la confrontation qui a eu lieu à Bologne, dans le cadre de la Commémoration accursienne, donnera une nouvelle impulsion aux recherches dans ce domaine, où les contributions de détail ne manquent pas, mais où il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne leur coordination à une plus large échelle. D'autre part, pour l'Orient comme pour l'Occident, l'effort principal devrait se concentrer sur l'interprétation des résultats ainsi obtenus. À cette fin, l'importante entreprise commencée sous la direction du Comité de Bruxelles devrait être étendue à la réception européenne, envisagée dans son unité historique que nous avons trop brièvement analysée ici. Cette unité dans la diversité régionale et nationale, sur laquelle nous espérons avoir pu attirer l'attention, devrait être également l'idée directrice de l'interprétation générale des résultats ainsi obtenus. La réception demeure un problème historique passionnant, dont la solution réserve les plus féconds résultats pour qui veut déterminer la place que le droit romain occupe et occupera dans les travaux des historiens, dans la formation générale des juristes et dans la conscience de notre époque.

⁷³ Au point de vue de la méthode et des résultats réalisables, voir la partie historique du récent ouvrage du prof. dr. Tr. Ionașcu et Salvador Brădeanu. *Le droit de propriété socialiste et les autres droits réels principaux de type nouveau dans le droit de la R P R*, E. S., Buc.. 1964 (en roum.).

SOME ASPECTS OF THE STRUGGLE FOR THE FORMATION OF THE MODERN SOUTH-EASTERN EUROPEAN STATES. RUMANIAN-TURKISH RELATIONS

G. G. FLORESCU

The historical process leading to the setting up of national states started with the disintegration of the feudal system and the establishment of capitalistic relations.

As a manifestation of this process, the problem of setting up independent national states has repeatedly raised all along the 19th century in the South-Eastern Europe too — in various forms according to specific local conditions — through the continuous and daring efforts of the peoples of this region to free themselves from under the Ottoman rule, representative of the old social system.

In this study we propose to point out in the light of international relations, some aspects of the Rumanian people's struggle to abolish the Turkish suzerainty during the period of the formation of the Rumanian state¹.

The people's masses of the United Principalities, Moldavia and Wallachia, fought with perseverance and selfdenial to complete the union

¹ The three Rumanian countries: Moldavia, Wallachia and Transylvania, constituted as independent feudal states, remained, owing to historical circumstances, separate state formations during a long period. The problem of the union of Transylvania with the Rumanian state — consisting of Moldavia and Wallachia — proclaimed on the 1st of December 1918, exceeds the limits of our present research.

of the two principalities and acquire full sovereignty ; concurrently, they strove to reach the lofty end of abolishing feudal oppression and exploitation and instituting democratic reforms. Through the fight of the internal forces, the national Rumanian state asserted itself in international politics, its relations with the European states gaining progressively the character of relations among sovereign states.

The Rumanian Principalities maintained relations with Turkey as far back as the end of the 14th century (Wallachia) and the beginning of the 15th century (Moldavia). These relations, however, never implied a total suppression of the sovereignty of the Rumanian Lands. In the precarious economic, historical and political conditions prevalent at that time, the Rumanian Lands enjoyed the full right of autonomy. This situation was an expression of the power balance between these two countries and Turkey, which constitutes a form of limited exercise of state sovereignty.

Since the building and consolidation of a national state is inconceivable without its full independence, as soon as favourable prerequisites arose, a consistent struggle to obtain state sovereignty was pursued alongside with the fight for the constitution of a national Rumanian state.

The actions undertaken by these countries in view of detaching themselves from Ottoman sovereignty, both by extension of certain recognized rights and conquest of other new rights, reflect the spirit of independence of the people's masses and their ardent will to accomplish it.

In recalling some of these actions — after stressing their importance and frequency — we shall attempt at illustrating the characteristic features which warrant the conclusion that they are manifestations of the will of the masses to achieve their independence. From a strictly juridical viewpoint, it may be argued whether these researches refer strictly to the problem of sovereignty, but it is undeniable that from the political viewpoint they constitute a significant manifestation of the Rumanian people's aspiration to sovereignty.

1. *The characteristic features of Turkish-Rumanian relations mirrored in the international documents of the period of the union of the Principalities.* The international relations — and the special relations of the United Principalities with the Ottoman Empire — were determined by the former's international status, as stipulated by the Paris Treaty and Paris Convention as well as by the modifying provisions documents signed during the accomplishment and consolidation period of the Union.

The Paris Treaty of March 30, 1856², concluded after the Crimean war, maintains the Ottoman suzerainty over the Rumanian Principalities, completed by the International Guarantee of the seven signatory powers : France, Russia, Great Britain, Austria, Prussia, Sardinia and Turkey³.

The Paris Convention of August 7/19, 1858⁴ stipulates provisions which represent a compromise between the conflicting interests of the Great Powers participating in the elaboration of this document.

By virtue of this international document the Rumanian Principalities, called United-Principalities of Moldavia and Wallachia, continue to be two distinct states from the viewpoint of their international juridical status; the institutions common to these two countries — Central Commission, Court of Cassation and army in certain conditions — refer only to the internal organization. Both the Ottoman suzerainty and International Guarantee of the seven powers are formally stipulated.

The suzerainty over the United-Principalities provided by the Paris Convention was based upon the ancient treaties presumed to have ruled in the past the relations between the Rumanian Principalities and the Ottoman Empire⁵. The autonomy resulting from the relations existing between suzerain and vassal could however be modified "within the limits stipulated in the agreement between the guaranteeing powers and the suzerain court". This explicit stipulation provided by art. 4 par. 2 of the Convention was contrary to the Rumanian-Turkish relations *ab antiquo*, and exceeded the stipulations of art. 22 and 23 of the Paris Treaty of 1856, which stipulated the reorganization of the two Rumanian Principalities on the basis of the autonomy they had enjoyed.

² See the text of the treaty in D. A. Sturza and others, *Acte și documente relative la istoria renașterii României* (Papers and Documents relating to the history of Rumanian Renaissance), vol II, pp 1075—1088 (henceforward quoted *Acte și Documente* (Papers and Documents) *Archives diplomatiques*, vol II, Paris, 1863, pp. 30—31; G. Fr. Martens, *Nouveau recueil de traités*, vol. XV, pp 770—781.

³ For the position of the Great Powers, see L. Thouvenel, *Pages de l'histoire du second empire d'après les papiers de M. Thouvenel (1854—1868)*, Paris, 1905, pp 247—248, V. P. Potemkin and others, *Istoria diplomației* (History of Diplomacy), vol I, Ed Științifică, Bucharest, 1962, pp 578—583; P. Renouvin, *Histoire des relations internationales*, vol V, 1st Part (1815—1871), Paris, 1954, pp. 297 and foll.; N. Corivan, *Unirea țărilor române în cadrul politicii europene* (The Union of the Rumanian Principalities in European Politics), in "Studii" (Studies) XII year (1959), no. 1, pp 159 and foll.

⁴ For the text, see *Acte și Documente* (Papers and Documents), vol VII, pp. 306—316; *Archives Diplomatiques*, vol II, 1866, pp 102—111.

⁵ For the text of the ancient treaties or capitulations, see *Acte și Documente* (Papers and Documents), vol. I, pp 1—5

In defining a vassal state, international jurisprudence⁶ generally quotes the following features: the vassal state can pursue no foreign policy of its own; has no right to declare war and conclude peace; it is not entitled to conclude international treaties; it is obliged to observe treaties concluded by the suzerain state; has no right to legation; has no right to coin money and to award decorations; the suzerain state exercises control over the armed forces of the vassal state; the vassal state is obliged generally to pay a tribute; the vassal state is dependent on its suzerain concerning both its foreign policy and internal affairs.

The consistent activity of the Rumanian Lands on international arena, their influence on the political events in this part of Europe, the numerous alliances and peace treaties concluded, the missions sent and received, their total independence as to the size and organization of armed forces and full exercise of right to coin money, constitute as many proofs that in the past Moldavia and Wallachia though "tributary" and later "vassals" of the Porte, enjoyed a status different from that of the vassal countries in the western feudal system⁷. As for the payment of the tribute, a characteristic feature of medieval international relations, the legal doctrine of the respective period emphasizes that this obligation does not affect the sovereignty of the tributary state. Jean Bodin points out that the tributary state is a sovereign state⁸ and Hugo Grotius demonstrates that the state which pays a tribute, though thereby marks its weakness which in some degree diminishes its prestige, maintains however its full sovereignty⁹.

In accordance with the stipulations of the Convention, the Great Powers were obliged to control the observance of the obligations existing between the United-Principalities and the Ottoman Empire within the provisions of "guarantee"; in accordance with art. 9 par. 1 of this international document, in case the Porte infringed the guaranteed privileges of the Principalities, the "hospodars" were entitled to appeal to the representatives of the guaranteeing powers in Constantinople. By this "guarantee" the Great Powers created, in fact, a legal justification for

⁶ See Gr. Geamănu, *Dreptul internațional contemporan* (Contemporary International Law), Bucharest, 1965, pp 188—189; *Drept Internațional* (International Law), by F. I. Kojevnikov and others, Edit Științifică, Bucharest, 1959, p 109; P Fauchille, *Traité de droit international public*, Paris, 1922, pp. 285 and foll; Ch Rousseau, *Droit international public*, Paris, 1953, p 139

⁷ See G G Florescu, *L'aspect juridique des Khatt-i-sherifs Contributions à l'étude des relations de l'Empire Ottoman avec les Principautés Roumaines*, in "Studia et Acta Orientalia", I, 1958, Bucharest, pp. 138—147.

⁸ J Bodin, *De Republica libri sex*, 1st Part, Chapter IX

⁹ H. Grotius, *De Jure belli ac pacis*, libri tres ... Chapter III, pp 22 and foll; chapter XXII.

their intervention in the internal affairs of the Rumanian state in pursuance of their own interests.

Under the pressure of the people's masses, on January 5 and 24, 1859, Alexandru Ioan Cuza was elected successively as Ruling Prince of both principalities, achieving thus a personal union of the two states, and thereby the first stage of the union. The guaranteeing powers as well as the suzerain were obliged to recognize the "fait accompli" by the Protocol of September 6, 1859¹⁰.

Under the pressure of the same internal forces the union was carried to its completion. Recognized by the powers (the Constantinople agreement of November 1861¹¹) only as a "real" union, the Rumanian state presented from this viewpoint the following main characteristics: the capacity of subject of international law belonged no longer to the two component states, but to the Union as such; the main organs of State power, the assemblies and ministries were merged; however, to point out the separate character of the components of the Union from the internal viewpoint, the former frontier between the two countries was maintained. The steps which had been taken were considered as a temporary derogation from the provisions of the Paris Convention, which had to be valid only during Prince Cuza's reign.

In order to mark that the structural changes in the state organization of the United Principalities represented the achievement of the internal forces, the ruling Prince declared in the message addressed to the Moldavian Assembly and transmitted to the Assembly of Wallachia on the 11th of December 1861: "Rumanians! the Union is accomplished. . ." emphasizing thereby that this act was only "recognized. . . by the guaran-

¹⁰ Protocol no. 22 of the sitting of September 6, 1859, in *Archives Diplomatiques*, vol. III, Paris, 1866, pp. 166—168; for the foreign policy of the United Principalities during the 1859—1861 period, as well as for the position of the Great Powers, see: D. Berindei, *Lupta diplomatică a Principatelor-Unite pentru desăvârșirea unitii* (24 ianuarie 1859—24 ianuarie 1862) (The diplomatic struggle of the United-Principalities for the accomplishment of their Union January 24, 1859 — January 24, 1862), in "Studii privind unirea Principatelor" (Studies relating to the union of the Rumanian Principalities"), Bucharest, 1960, pp. 413—448; idem, *Quelques aspects de la politique étrangère des Principautés Unies: le problème de l'Indépendance et de l'unité pleine et entière du peuple roumain* (1859—1861), in "Nouvelles études d'histoire", vol. II, Bucharest, 1960, pp. 391—405; N. Corivan, *Lupta diplomatică pentru recunoașterea dublei alegeri a lui Al. I. Cuza* (The diplomatic efforts to obtain the recognition of the dual election of Al. I. Cuza), in *Studii privind Unirea Principatelor* (Studies relating to the Union of the Rumanian Principalities), Bucharest, 1960, pp. 387—412; idem, *Lupta pentru desăvârșirea unitii și acțiunea diplomatică europeană* (The Struggle for the Achievement of the Union and the European Diplomatic Action), in "Studii și cercetări științifice" (Scientific Studies and Researches), History, Year X (1959), nos. 1—2, pp. 37—80.

¹¹ See the agreement of the powers incorporated in their unilateral adherence to the Draft Firman of the Porte drawn up in accordance with the explicit demands of the Prince; this Draft became the Firman of December 4, 1861, in *Archives Diplomatiques*, vol. II, Paris, 1866, pp. 200—202.

teeing powers”¹², but its achievement was the merit of the country¹³.

By the Protocol of Constantinople, June 28, 1864¹⁴, the Great Powers including Turkey, recognized *de jure* the Union and the new Rumanian state, accomplished by internal forces. With certain amendments inserted for reasons of prestige, the powers sanctioned the Statutes of May 2, 1864, under the name of “Additional document of the Paris Convention”¹⁵. This represented a decisive victory of the internal forces in defiance of the provisions of the Paris Convention. The United Principalities were admitted in the international community as a unitary state; the extent of the suzerain rights was restricted; the international guarantee preserved a mere formal character; the Rumanian state conquered exclusive competence in the organization of its internal life¹⁶.

The United Principalities having consolidated their international position by international legal documents, the relations with the Porte lost their specific character, the link of “suzerainty” maintaining only few characteristics, as C. Negri stated in Constantinople: “la forme est presque le tout pour la politique elle même, en Orient surtout”¹⁷.

2. *The United Principalities’ foreign policy and the Rumanian-Turkish relations; character and role of the Rumanian Agency at Constantinople.* The policy of the United Principalities expressed the resolute will of the masses to consolidate the independent national state; even the conservative governments — which were in power owing to the restricted ballot system and court intrigues —, could not, under the pressure of the people, depart from this foreign policy.

The United Principalities’ state organs for international relations acquired a new structure, better adapted to fulfil the tasks they were entrusted with. To this purpose, the following steps were adopted: the

¹² See *Monitorul Oficial al Țării Românești* (Official Gazette of Wallachia), of December 11, 1861; *Monitorul Oficial al Moldovei* (Official Gazette of Moldavia), of December 12, 1861; *Protocoloalele ședințelor Adunării legislative* (Protocols of the sittings of the Legislative Assembly) 1861—1862, *Supliment la Monitorul nr. 17* (Supplement of the Official Gazette no 17); see also *Archives Diplomatiques*, vol II, Paris, 1866, p 209

¹³ For this purpose the Firman of December 4, 1861, was published later; see *Monitorul Oficial* (Official Gazette) of February 3, 1862

¹⁴ See *Archives Diplomatiques*, vol II, Paris, 1866, p 229

¹⁵ See M Kogălniceanu, *Acte relative la 2 mai 1864*, (Documents relating to May 2, 1864), Bucharest, 1894, pp. 14—16, 73—76, *Archives Diplomatiques*, vol. II, Paris, 1866, pp. 224—227, 230—232

¹⁶ See G. G. Florescu, *Unele aspecte ale poziției internaționale a Țărilor Române în perioada Unirii* (Some aspects of the international status of Rumanian Principalities during the Union period) in “*Studii și cercetări juridice*” (Studies and juridical researches), Year IV (1959), no. 1, pp 164—165

¹⁷ C. Negri to Cuza Tîgănești, June 19, 1864, *Biblioteca Acad R P R.* (Library of R P R. Academy), Rumanian MS no. 4857, sheet 461^r (Cuza Archives, vol I); (henceforward quoted R P R. Academy).

State Department was reorganized, acquiring the character of a Ministry for Foreign Affairs¹⁸; agencies with the prerogatives of permanent diplomatic missions were set up¹⁹; extraordinary diplomatic missions were employed²⁰; the United Principalities' agency in Constantinople clearly marked its diplomatic character and adopted the characteristics of a new institution, governed by international law, different from the ancient *kapu-kiayas* of the Rumanian *hospodards* at the Porte, with a specific feudal character.

The main diplomatic arena of the United Principalities' foreign policy was Constantinople, owing to the importance awarded by the Great Powers to the direct Rumanian-Turkish relations²¹ as well as to the broad competence of the ambassadors of these powers to the Porte²². The growing importance of the Rumanian agency in Constantinople justified the French journalist Balgot de Beyne, who subsequently became the secretary of Prince Cuza's State Cabinet, to declare: "quand comprendra-t-on que l'agent des Principautés Unies à Constantinople doit être le véritable ministre des affaires étrangères"²³.

C. Negri, in his capacity of United Principalities' agent at Constantinople, in relation to the Porte and the ambassadors of the Great Powers

¹⁸ See *Decree of February 22, 1859* in B. Boerescu, *Codicele Române sau Collecțiune de toate legile României* (Rumanian Codices and Collections of all Rumanian laws), Supplement (Supplement), Bucharest, 1873, pag. 1 and foll.

¹⁹ *Arhiva Ministerului Afacerilor Externe al R. P. R.* (Archives of the Ministry of Foreign Affairs of the Rumanian People's Republic), packet no. 233, file no. 9, packet no. 295, file no. 17, packet no. 335, file no. 1 (henceforward quoted MAE). See for the accrediting of Tudor Calimaciu as agent of the United Principalities in Belgrade, *Cuza to Prince of Serbia*, Bucharest, June 5/17, 1863.

²⁰ See V. Alecsandri, *Extract din istoria misiilor mele politice* (Abstract from the history of my political mission), in "Convorbiri Literare", 1878, pp. 41 and foll.; M. Anuneanu, *Din activitatea diplomatică a lui V. Alecsandri* (From the diplomatic activity of V. Alecsandri) in *Studii și materiale de istorie modernă* (Studies and documents of modern history), Edit. Acad. R. P. R., vol. II, Bucharest 1960, pp. 257-264; D. Berindei, *Lupta diplomatică a Principatelor Unite pentru desăvârșirea unirii (24 ianuarie 1859 - 24 ianuarie 1862)* (Diplomatic struggle of the United Principalities for the accomplishment of the union), *loc. cit.*, pp. 418-420.

²¹ I. Alecsandri, the Rumanian agent in Paris, points out the position of the English minister for Foreign Affairs: "Mr. le comte Russel après un entretien assez sobre, a dit: si le Prince se met d'accord avec la Sublime Porte, le Gouvernement anglais considérera les difficultés aplanies" (See *I. Alecsandri to Prince's Cabinet*, Paris, June 3, 1864, *loc. cit.*, Rum. ms. no. 4865, sheet 243^r (Cuza's Archives, vol. IX).

²² Balgot de Beyne with regard to this fact emphasized: "Vous avez pu comparer le langage de Mr. Drouyn de Lhuys (the French minister for Foreign Affairs) et les actes du Mr. le Marquis de Moustier (French ambassador at the Porte), le langage de lord Palmerston (Prime minister of Great Britain) et l'attitude de Sir Henry Bulwer (Ambassador of Great Britain at the Porte). N'avez-vous pas enfin la conviction que notre politique ne se fait ni à Paris, ni à Londres, ni nulle part ailleurs qu'à Constantinople". See *Balgot de Beyne to I. Alecsandri*, Bucharest, July 6/18, 1864, *loc. cit.*, Rum. MS no. 5749, sheet 384^r (I. Alecsandri's Archives, 2nd series, vol. II).

²³ *Balgot de Beyne to I. Alecsandri*, Constantinople, May 13, 1861, R. P. R. Academy, Rumanian MS no. 5748, sheet 142^r - 143^r (I. Alecsandri's Archives, 2nd series, vol. I).

marked his position by acting as diplomatic representative of a state decided to progressively strengthen its legal international position, confirming thereby the statement of the Rumanian foreign minister: "Ainsi que vous le voyez, monsieur l'agent, nos rapports internationaux avec les états voisins tendent à consacrer en quelque sorte notre indépendance politique..."²⁴.

Referring to the nature of the Rumanian-Turkish relations which were in continuous evolution, C. Negri pointed out: "...notre position vis-à-vis de la Sublime Porte non exactement définie et tendant de jour en jour à modifier"²⁵ ...; this circumstance explains the resolute attitude adopted by Negri in the negotiations carried on with the Porte in order to define the status of the modern Rumanian state, meant to surpass the provisions of international documents which had guaranteed the so-called "suzerainty" of the Porte. In maintaining the necessity of accomplishing the political union, C. Negri pointed out to the Porte: "L'Union nous est indispensable. Si on ne nous la donne pas, nous serons forcés de la prendre"²⁶. This firm position was reiterated in June 1864, when C. Negri's role in the rapprochement which led to an agreement was of considerable importance²⁷.

The analysis of the United Principalities' international relations reveals some aspects which point to the special character of the relations with the Porte, which differed both from the typical form of vassalage encountered in international law and from the form of suzerainty established *ab antiquo* and completed by the provisions of the Paris Convention. The Rumanian state initiated an international policy of its own, which tended to ensure a rapprochement with the States favourable to the Union (France, Russia, Sardinia and Prussia), to gain the consent of Great Britain which was "inconstant" in its attitude and to neutralize the states which were hostile to this action (Turkey and Austria). This international policy was materialized by direct relations with the Great European Powers, either by agents with diplomatic status — permanently accredited or in extraordinary missions — or through the agent

²⁴ *The minister for Foreign Affairs of Wallachia to C. Negri*, M A E No 4396, November 15/27, 1860, vol. 291, sheet 224^r.

²⁵ *C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of Wallachia*, Constantinople, May 9/21, 1861, *loc. cit.*, sheet 301^r.

²⁶ *Batigot de Beyne to I. I. Filipescu*, Constantinople, August 3, 1861, Biblioteca Centrală de Stat (Central State Library), Rumanian MS No. 157; see also *C. Negri to Cuza*, Constantinople, November 5/17, 1861, R P R. Academy, Rumanian MS no 4857, sheet 260^r (Cuza's Archives, vol. I); see also p. 191 *supra*.

²⁷ *Prince's Cabinet to I. Alecsandri*, June 20, 1864, R P R Academy, Rumanian MS no. 5750, sheet 97^v — 98^r (I. Alecsandri's Archives, 2nd series, vol. III)

of the Principalities in Constantinople who was in daily contact with the ambassadors of the above mentioned states. The activity of the United Principalities' agency at the Porte reflects the diplomatic struggle of the Rumanian state to transform progressively the relations of "suzerainty" into relations of equality with the Porte. This may be evidenced by the examination of certain institutions, the evolution of which illustrates the changes wrought in the Rumanian-Turkish relations, corresponding to the consolidation of the international position of the United Principalities.

3. *Procedure for the appointment of foreign agents and consuls in the United Principalities.* The agents and consuls of foreign powers accredited in the Rumanian Principalities, with both political and commercial attributions, were in the past invested by a *berat* granted by the Porte²⁸, without a previous consultation of the state organs in Moldavia and Wallachia.

As a manifestation of their sovereignty, the United Principalities asserted their right and competence to solve the problem of the appointment of the consuls. Thus, Prince Cuza, following an exchange of letters with Cavour, took the initiative of recognizing the setting up of the consulate of Sardinia in Jassy²⁹.

In order to elaborate the proceedings for the appointment of consuls according to the will of the country, and to avoid at the same time the constant protests of the Porte, C. Negri, following the instructions of his government, carried on negotiations concerning the granting of the *exequatur* with Aali Pasha, the Ottoman Foreign minister. The former pointed out the difficulties for the Rumanian state in maintaining the proceedings hitherto applied and consequently demanded the previous consultation of the United Principalities in this respect³⁰. Aali Pasha after protracted negotiations agreed to cease the awarding of *berats* without previous consultation of the United Principalities³¹. The solu-

²⁸ The *berat* was a document issued by the Sultanate, drafted in the Imperial chancellery — *divan humaium kalemi* — by the office called Tahvil; the *berat* awarded brevets for appointment, granting of privileges as well as the *exequatur* to foreign consuls (See *Encyclopédie de l'Islam*, vol. I, Leida-Paris, 1808, p 667; *Islam Ansiklopedisi*, fasc 17, Istanbul, 1955, pp 527—528)

²⁹ For the problem of Sardinia's Consulate, see *Cuza to Cavour*, Jassy, November 1/13, 1859, R P R Academy, Rumanian MS no. 4860, sheet 6^r — 6^v (Cuza's Archives, vol IV).

³⁰ C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, Constantinople, July 22-August 3, 1863, M A E, vol No. 296, sheet 87^v

³¹ C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, Constantinople, August 19/3, 1863, *loc. cit.*, sheet 133^r — 133^v.

tion was accepted with great satisfaction by the Foreign minister in Bucharest³².

The other states approved the new procedure. The chargé d'affaires of Sweden and Norway in Constantinople informed the United Principalities' agency at the Porte that in accordance with his government's latest views, the consuls of his country accredited in the United Principalities would ask first the Rumanian Government for its assent and thereafter only apply to the Porte. Accordingly, he requested the Rumanian agency to obtain the Rumanian Government's agreement for the recognition of the promotion of the vice-consul in Galatz to the rank of consul³³.

On the same line, Count Billandt, the Netherlands' Minister Plenipotentiary at the Porte, asked for the Rumanian Government's recognition for the two vice-consuls at Giurgiu and Botoşani³⁴. N. Bordeanu gave his agreement to the recognition, reminding that Aali accepted the new proceedings as to the appointment of consuls, provided the owner of *berats* previously awarded should be immediately recognized, so as not to diminish the prestige of the Sublime Porte³⁵.

As the United Principalities have not recognized the two Dutch vice-consuls, Count Billandt pointed out in a Note addressed to N. Bordeanu, the acting agent of the United Principalities at the Porte, that the discussions in this problem were lasting for three years, and that his request was legal, opportune and justified, as his country had in Moldavia only one vice-consul in Galatz, so that the appointment of a vice-consul in Botoşani appeared as necessary; as for the demand of a vice-consul at Giurgiu this only implied the recognition of the promotion of the consular agent already stationed in this town³⁶. To solve this request the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities communicated to C. Negri the decision adopted: the right of the Netherlands to appoint vice-consuls is recognized but the right of the United Principalities to appreciate the necessity and opportunity of these appointments is likewise indisputable and if the Rumanian Government does not find it

³² *The Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to C. Negri*, August 27, 1863, *loc cit*, sheet 139^r

³³ *N. Bordeanu to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Constantinople, December 11/23, 1863, *loc cit*, sheet 169^v.

³⁴ *N. Bordeanu to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Pera, July 30-August 11, 1864, *loc. cit*, sheet 258^r-258^v

³⁵ *N. Bordeanu to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Pera, December 18-30, 1863, *loc cit.*, sheet 182^r-183^r.

³⁶ *Count Billandt to N. Bordeanu*, Pera, August 4, 1864, *loc. cit*, sheet 259^r and 262^r

necessary, it has the right to oppose the extension of such exceptional rights which are not compensated by any advantage. In order to maintain amiable political and commercial relations with the Netherlands the government approved the promotion of the consular agent at Giurgiu to the rank of vice-consul, on the condition that the said official be of Dutch nationality. As to the request for the Botoșani vice-consulate, since the Rumanian Government failed to see its necessity the request could not be approved³⁷.

Despite the officious support of the French Government³⁸, the request of the Netherlands was rejected³⁹. The real reason for this attitude was the desire of the Rumanian Government to gradually restrict the consular jurisdiction of foreign powers, which limited its state sovereignty, limitation against which the Rumanian people waged a continuous and consistent struggle.

On the same line, the United Principalities set up a similar regime for the *ephor* of the Ottoman subjects living in the Rumanian ports who had consular attributions as well as for the sub-agents under his dependency. Thus, Hussein Effendi, wishing to obtain in 1863 the recognition of his two *procurators*, one at Călărăși and Oltenița and the other at Giurgiu, applied as in the past to the respective prefects, on the basis of the Firman of the Porte of February 28, 1855, by which he had been appointed as *ephor* of the Ottoman subjects and entitled to appoint *procurators* for the harbours: Călărăși, Oltenița, Giurgiu and Zimnicea. In 1855, the State Secretariate (Ministry for Foreign Affairs) taking cognizance of the firman sent it to the Ministry for Internal Affairs who gave the consequent orders to the prefects. The *ephor* addressed the prefect again in 1863 in view of appointing *procurators*; the prefect referring the matter to the Minister for Internal Affairs received instructions to advise Hussein Effendi to apply for recognition to the Ministry for Foreign Affairs which Hussein Effendi immediately did⁴⁰. At the same time, the Rumanian Ministry for Foreign Affairs authorized N. Bordeanu

³⁷ *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to C. Negri*, no. 4372, of August 28, 1864, *loc. cit.*, sheet 260^r—261^r

³⁸ *Drouyn de Lhuys, French Minister for Foreign Affairs to Lightenvelt, Envoy extraordinary of Netherlands in Paris*, Paris, November 30, 1864, R P R Academy, Rumanian MS no. 5744. sheet 116^r—117^r (I. Alecsandri's Archives, vol. IV).

³⁹ *N. Bordeanu to Baligol de Beyne, secretary of the Prince's Cabinet*, Pera, November 17/25, 1863, R P R Academy, Rumanian MS, no. 4859, sheet 143^v (Cuza's Archives, vol III)

⁴⁰ *The Epor of the Ottoman subjects for Moldavian and Wallachian harbours to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Brăila, November 4, 1863, MAE, vol no 296, sheet 153^v.

to communicate to Aali Pasha the new procedure⁴¹ which incorporated the views that appointment of the sub-agents must be made by a superior authority (meaning the Ministry for Foreign Affairs of the Porte) and under the condition of reciprocity, hence the Rumanian subagents in Turkish harbours should enjoy the same rights as the Turkish agents in Rumanian ports, including the right to vise the passports of the respective subjects⁴².

The United Principalities striving for asserting their state sovereignty established the following: their direct competence in consenting to the appointment of foreign consuls; the Turkish *berat* when required, after the Rumanian responsible authority gave its agreement, had only a formal character, of a protocol vestige — according to the view expressed by N. Bordeanu that Turkey was willing to agree to concessions on basic points provided the form should be preserved⁴³; the strict application of the principle of reciprocity in consular matters; the Rumanian-Turkish relations in this field imply no special settlement, they being incorporated in the general system for the promotion of which the Rumanian state was fighting.

4. *Passports.* The United Principalities exercised the full right of awarding to Rumanian citizens travelling abroad passports, which entailed all rights in accordance with international rules. The manner in which this right was exercised — a sovereign right inherent to the Rumanian state and not as a consequence of external grant — conveyed the will of the Rumanian Government to establish independent international relations with the other states.

The diplomatic agents of Turkey abroad refused to recognize the validity of the passports issued by the United Principalities and replaced them by Ottoman passports⁴⁴, pointing out that this right pertained

⁴¹ *N. Bordeanu to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Constantinople, December 11–23, 1863, *loc cit*, sheet 168^r–169^v.

⁴² *The Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to N. Bordeanu*, November 12–24, 1863, *loc cit*, sheet 164^r–164^v, see p 200 *infra*.

⁴³ *N. Bordeanu to Batiqol de Byne, secretary of the Prince's Cabinet*, Pera, November 13–25, 1863, R P R Academy, Rumanian MS no. 4859, sheet 143^v.

⁴⁴ See D Berindei, *Quelques aspects de la politique étrangère des Principautés Unies, le problème de l'indépendance et de l'unité pleine et entière du peuple roumain (1859–1861)*, *loc cit*, p 403, Certain Pashas in the Danube region acted in the same manner during the summer of 1859, refusing the entry on Ottoman territory of the owners of passports bearing the title "United Principalities". See *Minister for Foreign Affairs of Wallachia to the Minister for War of Wallachia*, Bucharest, no. 2334 of August 8–20, 1859, in D Berindei and I Vlasu, *Documente privind politica externă a Principatelor din anul unirii (1859–1861)* (Documents regarding the foreign policy of the Rumanian Principalities during the Union period), in "Studii", year XII (1959), no 1, p. 277; Annex (p 289).

to the suzerain power only. In this circumstance, the Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities lodged a protest through C. Negri, the country's agent at the Porte⁴⁵. C. Negri initiated negotiations with Fuad Pasha and demonstrated that by this substitution of passports, Rumanian citizens were treated as subjects of the Ottoman regime⁴⁶, contrary to the status of the United Principalities sanctioned by international treaties.

Fuad admitted the legitimacy of C. Negri's argument and recognized the fact that since the Adrianople treaty (1829) the Rumanian Principalities had effectively exercised the right to award passports⁴⁷. In order to find a settlement of the problem raised by the Rumanian Government, the Turkish Minister for Foreign Affairs demanded full information from the Ottoman ambassador in Paris⁴⁸. Following negotiations, Safvet Efendi, the acting Minister for Foreign Affairs of the Porte, sent to all Turkish diplomatic missions abroad a circular note, giving instructions that they should only apply visas on Rumanian passports and should not replace them by Ottoman passports⁴⁹. The circular which mentioned *expressis verbis*: "Le droit de livrer des passports à ceux des habitants qui se rendent à l'étranger, étant un des privilèges du gouvernement des Principautés..."⁵⁰ constituted a document by which the Porte unreservedly recognized the exclusive competence of the Rumanian state. The Ottoman authorities however did not observe this regulation, and the problem remained litigious up to the proclamation of Rumania's independence⁵¹.

The consolidation of the international position of the Rumanian state confirmed by the setting up of the United Principalities' agency in Paris — though with an officious character only — ensured direct

⁴⁵ *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to C. Negri*, no 4859 of December 20/January 1, 1860, M A E, vol. no 291, sheet 223^r.

⁴⁶ *C. Negri to Minister for Foreign Affairs of Wallachia*, Constantinople, June 8/20, 1860, *loc. cit.*, sheet 127^r—128^v.

⁴⁷ *C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of Moldavia*, Constantinople, 17/29, June 1860, *loc. cit.*, vol. no. 293, sheet 58^v.

⁴⁸ *C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of Moldavia*, Constantinople, July 3/15, 1860, *loc. cit.*, sheet 77^v.

⁴⁹ *C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of Wallachia* Constantinople, July 17/19, 1860, *loc. cit.*, vol no. 291, sheet 163^r, *C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of Moldavia*, Constantinople, July 17/19, 1860, *loc. cit.*, vol. no 293, sheet 85^v.

⁵⁰ See the text of the Circular Note, *loc. cit.*, vol. no. 291, sheet 165

⁵¹ See *Memorandum of M. Kogălniceanu, the Minister for Foreign Affairs of Rumania*, January 15, 1876, in *Documente privind istoria României Războiul pentru independență* (Documents regarding the history of Rumania War of Independence), vol I, 2nd part, Edit Acad. R P R, Bucharest, 1954, pp 203—208, for the proclamation of Rumania's independence see the extraordinary session of the Deputies Assembly of May 9, 1877; *ibidem*, vol. II, pp. 667—668

diplomatic relations with France⁵² and occasioned the discussion of the problem of replacing the Ottoman visa by Rumanian passports. Thus I. Alecsandri, the Rumanian agent in Paris, at the reception audience of September 6, 1860, with E. Thouvenel, French Minister for Foreign Affairs, obtained that passports of the United Principalities, even without the Ottoman visa, be directly vised by the French Ministry for Foreign Affairs. It has been a provisional arrangement until further Rumanian-Turkish negotiations — supported by French ambassador at the Porte — should recognize the agency the right to apply the Rumanian visa⁵³.

The United Principalities' agent in Constantinople, as well as the so-called "sub-agents" or "delegates" with certain consular attributions subordinate to him, were entitled to vise the passports of the Rumanian citizens entering Ottoman territory⁵⁴. The Porte raised only rarely objections and only to sub-agents⁵⁵. The United Principalities obliged the Porte to accept the unrestricted right of the Rumanian state authorities to vise the passports of Turkish subjects residing on Rumanian territory⁵⁶. Thus the Rumanian delegate in Tulcea by virtue of reciprocity vised the passports of Ottoman subjects entering the United Principalities without charging any tax⁵⁷.

The Ottoman authorities as well as the embassies of the Great Powers failed presenting for visa the passports of foreigners travelling from Constantinople into our country, on the ground that the visas of the respective states were sufficient for the subjects to enter the United

⁵² See Dan Berindei, *Înființarea agenției Principatelor Unite la Paris* (August 27/September 1860) (The Institution of the United Principalities' Agency in Paris), in "Studii", Year XIII (1960), no. 6, pp. 99–107

⁵³ I. Alecsandri to the Moldavian Minister for Foreign Affairs, Paris, September 7, 1860, in D. Berindei, *op. cit.*, Annex IV, p. 117.

⁵⁴ See *De la Chancellerie Princière de Wallachie, Constantinople, pendant la période de l'année 1859, visas de passports*, MAE, vol. no. 117, sheet 110^r–111^r; *Minister for Foreign Affairs of Moldavia to the Minister for Finance*, no. 6207, December 16, 1859 and no. 2204, May 11, 1860, concerning the revenues resulting from visas. *State Archives, Ministry for Finance section*, file no. 159/1859, sheet 4^r–5^r.

⁵⁵ The settlement of the Tulcea incident, December 1863, confirms this right of the Rumanian state: to the report presented by the Rumanian delegate in Tulcea to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities that he is hindered by the local Ottoman governor in vising passports and in granting free passes to Rumanian citizens (See C. Stoianovici, *the delegate of the United Principalities in Tulcea to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Tulcea, December 4, 1863, MAE, vol. 296, sheet 173^r), N. Bordeanu, the acting agent of the United Principalities in Constantinople, is authorized by the Rumanian Minister for Foreign Affairs to discuss this matter with Aali Pasha and if the abuse is not removed, to inform him that "legitimate reprisals" will be applied (See *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to N. Bordeanu*, no. 6483, December 10, 1863, *loc. cit.*, sheet 174^r–175^r) as between sovereign states.

⁵⁶ See MAE, Packet no. 164, file no. 1.

⁵⁷ C. Negri to D. Bolintineanu, *the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Constantinople, May 30/June 11, 1861, *loc. cit.*, vol. 291, sheet 317^r–318^r.

Principalities⁵⁸. This attitude of the foreign consular services does not change the fundamental data of the problem but only constitutes attempts at preventing the acceptance of a system which implied the country's right to award passports. As the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities pointed out in a Circular Note — this right incontestably includes the right of granting visas on the passports issued by the Sublime Porte and the guaranteeing powers; the precedents can not constitute a right. C. Negri was instructed to inform the Porte and the representatives of the powers accredited in Constantinople, that beginning with October 1, 1864 their subjects travelling to the United Principalities shall be obliged to obtain the agency's visa on the passports after payment of the fees fixed within the limits of existing tariffs⁵⁹.

The right of the United Principalities to award passports and to vise the passports of foreign citizens, Ottomans including, entering the country, though sometimes infringed, involved the following characteristics: the territory of the United Principalities was recognized as being distinct from the territory of the Ottoman Empire; the status of Rumanian citizenship, as distinct from Ottoman citizenship, was internationally recognized; though still incomplete, the settlement of the passport problem between the United Principalities and the Porte was based upon the principles of equality and reciprocity, specific of relations between sovereign states.

5. *Ship flag*. In accordance with the provisions of art. 45 of the Paris Treaty, the two Principalities carried their flag with a blue banderole, representing the common symbol. As a consequence of this settlement, the fleet of the United Principalities carried the flag of Wallachia and Moldavia, with the above mentioned banderole⁶⁰.

The establishment of a unique flag — result of the pressure of internal forces, followed by international recognition — represented a new step in furthering the international status of the United Principalities. Thus, C. Negri, consulted on the Draft of the Navigation Act, pointed out: "le principal à établir en cette question serait selon moi le pavillon avant tout autre chose"⁶¹. For this purpose the progressive

⁵⁸ C. Negri to General Manu, Minister temporary for Foreign Affairs of the United Principalities, Pera, September 2/16, 1864, *loc cit*, vol no. 296, sheet 271^r—271^v

⁵⁹ Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities to the United Principalities' diplomatic agency in Constantinople, no. 4371, August 28, 1864, *loc cit*, sheet 285^r—285^v, sheet 272^r and 279^r

⁶⁰ I. I. Filipescu, member of the extraordinary delegation of Wallachia at the Porte, to Wallachian Minister for Foreign Affairs, Constantinople, April 19, 1859, *loc cit*, fol 117, sheet 417

⁶¹ C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of Wallachia. Constantinople, May 9/21, 1861, *loc cit*, vol. 291, sheet 302^r.

elements in the United Principalities, headed by Prince Cuza, determined Wallachia and Moldavia⁶² to adopt the same tricolour standard: blue, yellow and red, the symbol of the fight carried on by the people's masses for state sovereignty in the revolutionary year 1848⁶³.

The diplomatic reason for the steps taken was that the former flag was no longer appropriate, as D. Bolintineanu, Wallachian minister for Foreign Affairs, stated; C. Negri successively informed the government of the difficulties encountered by the Moldo-Wallachian vessels on the part of the authorities of the Ottoman imperial navy, due to the fact that in accordance with the Convention, they bore two distinct flags, one for Wallachia and the other for Moldavia. In order to remedy these difficulties, the need of adopting a uniform type of flag, common to both countries, became evident⁶⁴.

As soon as the flag was adopted by the Principalities, C. Negri had to obtain in Constantinople its recognition as the Foreign Minister of Wallachia instructed his agent in Constantinople: "nous attendons... vos démarches, pour la reconnaissance définitive de ce pavillon par la Porte"⁶⁵. The Porte — following the negotiations carried on by C. Negri with the Ottoman Minister for Foreign Affairs, before this "fait accompli" — recognized the Rumanian tricoloured flag⁶⁶. This determined Prince Cuza, according to diplomatic usage, to send through C. Negri⁶⁷ a letter of thanks⁶⁸ to Aali Pasha.

The European powers also recognized the Rumanian tricolour. The only formal incident was raised by the Netherlands. Count Billandt, the minister plenipotentiary of the Netherlands at the Porte, sent a note of protest to the United Principalities' agency, pointing out that the Dutch standard does not differ from the Rumanian flag except by the

⁶² See *Jurnalul Consiliului de Miniştri al Tării Româneşti din 19 mai 1861*, and *Jurnalul Consiliului de Miniştri al Moldovei din 9 iunie 1861*, by which the tricoloured flag was adopted, *loc cit.* packet no 210, file no 5

⁶³ See *Decree no 1 of the Provisional Government of Wallachia*, June 14, 1848, for adoption of the national tricoloured flag, in *Monitorul Român* (Rumanian Gazette), no. 1 of June 19, 1848; see *Anul 1848 în Principatele Române* (The year 1848 in the Rumanian Principalities), vol I, p 567

⁶⁴ *Ministry for Foreign Affairs of Wallachia to the Ministry for Foreign Affairs of Moldavia*, no 1133, Bucharest, May 24, 1861, MAE, packet no 210, file no 5

⁶⁵ *Minister for Foreign Affairs of Wallachia to C Negri*, Bucharest, no. 1875 of August 8/20, 1861, *loc cit.*, vol no 291, sheet 333^r

⁶⁶ *C Negri to Cuza*, Constantinople, April 8/20, 1862, *loc cit.*, vol 296, sheet 18^r—19^r.

⁶⁷ *Cuza to C Negri*, Jassy, May 3/15, 1862, Library of R P R Academy, Rumanian MS, no 4863, sheet 139^r—139^v (Cuza's Archives, vol. VII).

⁶⁸ *Cuza to Aali Pasha*, Jassy, May 3/15, 1862, Library of the R P R. Academy, Rumanian MS, no 4863, sheet 138^r—138^v (Cuza's Archives, vol. VII).

middle white bar⁶⁹. N. Bordeanu, following the instructions received from the minister for Foreign Affairs of the United Principalities, in a note addressed to the Dutch diplomat, replies that "the government of Prince Alexandru Ioan can not change the colours of the national standard, recognized by all the powers..." but, in order to avoid any possible confusion between the Rumanian and the Dutch flag, a circular note was sent to all prefects of the districts along the Danube coast⁷⁰, advising the shipmasters under Rumanian flag to check that the colour of the yellow bar in Rumanian tricolour be very deep⁷¹. On receipt of the instructions from the Hague, Billandt, on behalf of his government thanked the Rumanian government for the steps taken and assured him of "the good relations existing between the two states"⁷².

The manner of adoption of the Rumanian tricolour was characterized by the following main features: the United Principalities have taken these steps, exceeding the competence recognized by the Paris Convention to the Rumanian state organs; indeed, the above mentioned international document in art. 45 had expressly provided a solution different from the one adopted by the United Principalities. All the powers however, including Turkey, recognized this unique standard.

6. *Certificate of registry*. For merchant vessels, this certificate represented the identity document, which proves the nationality of the ship and its right to navigate under the flag of the respective state. For vessels sailing under the flag of Wallachia and Moldavia, these certificates were issued before the Union by the *kapu-kiayas* of the two Rumanian countries at the Porte, who often issued the documents under the influence of the international circumstances or under certain pressures exerted by the Porte. The *kapu-kiayas* themselves cashed the fees, fixed by themselves⁷³.

The United Principalities considered the problem of awarding ship certificates which conferred the right to carry a flag as a point liable to consolidate their position in international trade relations. This attribution was therefore passed on to the Ministry for Foreign Affairs⁷⁴ and the fees were henceforth collected and fixed according to the state

⁶⁹ *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to N. Bordeanu*, no. 6753 of December 24, MAE, vol. no. 296, sheet 186^r.

⁷⁰ See *Monitorul* (Official Gazette) of December 22, 1863

⁷¹ *N. Bordeanu to Count Billandt*, Constantinople, January 7/19, 1864, MAE, vol. no. 296, sheet 187^v

⁷² *Count Billandt to N. Bordeanu*, Constantinople, February 25, 1864, *loc cit*, sheet 262^r

⁷³ See *Certificate of registry no. 76 of October 1/13, 1855*, awarded by M. Aristarchi, the *kapu-kiaya* at the Porte, to the 60-ton brig "Entejechie", MAE, packet no. 214, file no. 11

⁷⁴ See *Certificate of registry no. 3495 of September 19, 1862*, awarded by the Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities, signed by minister A. Cantacuzino, for the 110-ton brig "Dio Adelphi", *loc cit*, packet no. 212, file no. 17

tariffs ⁷⁵ and included in the state budget ⁷⁶. The "Navigation Regulations for mercantile marine of the United Principalities" of August 2, 1861 ⁷⁷, annulled the validity of the former certificates and established the conditions required for vessels to obtain Rumanian nationality.

The diplomatic agency at the Porte was charged with drawing up the ship registers, to make proposals for the minister for Foreign Affairs regarding the awarding of certificates of registry ⁷⁸ and the granting of "passavants" for ships under Rumanian flag ⁷⁹.

Under the new conditions the awarding of certificates of registry constituted a problem of exclusive competence of the Rumanian state. This procedure was no longer performed in Constantinople by the *kapukiayas*, under influence of local interests, but by the Minister for Foreign Affairs of the Principalities.

The right of navigation provided by the certificates of registry and passavants awarded by the United Principalities comprised a larger domain than in the former wording. The documents issued before the Union had the following characteristics: they were awarded in accordance with the privileges granted to the country by the Ottoman Porte; mention was made that the right of hoisting the national flag was granted by the Porte according to the above mentioned privileges; the appeal for free passage, assistance and protection for vessels was limited only to the authorities of friendly and allied powers of the Ottoman Empire"; the navigation zone was generally confined to the Black Sea and Archipelago ⁸⁰.

⁷⁵ Minister for Foreign Affairs of Wallachia to C. Negri, no 4301, November 8/20, 1860, *loc. cit.*, vol. no. 291, sheet 220⁷.

⁷⁶ C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, Pera, June 19, 1862; Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities to Ministry of Finance of the United Principalities, no 2163 of July 3, 1862; Receipt of Ministry of Finance, Central Pay Office, no 1395 of July 6, 1862, *loc. cit.*, packet no 212, file no 17.

⁷⁷ See B. Boerescu, *Codicele române . . .*, supliment (Rumanian Codices . . . supplement), Bucharest, 1873, pp 39-40

⁷⁸ C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, Constantinople, February 25, 1863; see the dossier concerning the awarding of the certificate of registry to the 105 32/94 ton brig "Sf Gheorghe", MAE, packet no 266, file no. 3

⁷⁹ See "Passavant" no 22, of July 5/17, 1860, granted by the Agency of Wallachia at Constantinople, for the "Sf Nicolae" brig, *loc. cit.*, packet 212, file no 17; "Passavant" no 40 of April 17, 1860, granted by the Agency of Moldavia at Constantinople, for the "Saint Trinité" schooner, *loc. cit.*, packet no. 214, file no 11.

⁸⁰ The "passavant" awarded to the "Alexandru" brig by M. Aristarchi, the *kapukiaya* of Wallachia at Constantinople, provided: "en vertu des privilèges et droits accordés à la Principauté de Valachie par la Sublime Porte, par lesquels elle permet au propriétaire du dit navire d'y hisser le pavillon national, nous prions les Autorités des Puissances amies et alliées de l'Empire Ottoman de lui accorder libre passage, et au besoin, aide et protection durant son voyage. . ."; "et part de ce port de Constantinople pour la mer Noire et l'Archipel". The same terms are included in the text of the "passavant" granted by M. Aristarchi for the "En-tejchie" brig, October 1/13, 1855, *loc. cit.*, file no. 11 and 12.

During the period of Personal Union of the United Principalities ⁸¹, some features appeared: the certificates were issued by virtue of the "ancient rights" of the country, sanctioned by the Paris Treaty and Convention; the hoisting of the national flag was based upon these "ancient rights", without any other mention of privileges granted by the Porte; the appeal for free passage, assistance and protection was general, being addressed to all states; the right of navigation is declared "free in all respects" ⁸².

After the accomplishment of the political union ⁸³, the certificate issued by the Rumanian Ministry for Foreign Affairs contained a wording which emphasized more markedly that these documents were awarded on the basis of the exclusive competence of the Rumanian state, excluding all other special relations with the Ottoman Empire. Rumanian ships were authorized to hoist the Rumanian flag with the red, yellow and blue colours, by virtue of the rights of the United Principalities — newly acquired rights and not the former rights, resulting from privileges — confirmed by the suzerain power or by international documents, hence on a completely different basis. The appeal for assistance and protection is based upon the principle of reciprocity, to wit, the United Principalities in matters of international navigation demand and award equal treatment to all powers, Turkey included, as any other sovereign state ⁸⁴.

The above mentioned facts prove that the United Principalities had on this line, too, consistently pursued the progressive conquest of an international independent status, manifest also in the new terms and nature of the right to award certificates of registry and passavants.

In certain circumstances the passavants for free navigation of vessels under the flag of the United Principalities were visé by the

⁸¹ See p 190—191 *supra*

⁸² The "passavant of April 17, 1860, granted by C. Negri as agent of Wallachia at Constantinople, for the "Saint Trinité" schooner, provided "By virtue of the ancient rights of the Principality, sanctioned by the Paris Treaty of 1856 and Convention of August 1/19, 1858, the schooner is free to hoist the national flag and to navigate freely all seas. The civil and military authorities are requested to afford it free passage, assistance and protection during its voyage, if necessary"

⁸³ See p 191—192 *supra*

⁸⁴ The certificate of registry awarded by the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, to the "Sf. Nicolae" brig, stated: "it is fully authorized to sail freely in the Black Sea and other seas, loaded and unloaded, with all the crew and passengers and to hoist the Rumanian flag with the red, yellow and blue colours, by virtue of the rights of the United Principalities. All authorities of friendly and allied countries are request to assist her in response to which full reciprocity is guaranteed" MAE, packet no. 212, file no. 17.

Ottoman consuls abroad⁸⁵. This visa was not a manifestation of Ottoman suzerainty; the application for a visa at the Ottoman consulate constituted an option of the shipmaster as an advantage created in the interest of the ship sailing under Rumanian flag, in the absence of a consular agent of the United Principalities in that place. In some localities, even on Ottoman territory, where Rumanian consular agents depending on the diplomatic agent of the United Principalities in Constantinople were stationed, the visa was awarded by the latter⁸⁶.

7. *International Conventions*. The United Principalities concluded several administrative conventions with the neighbouring states, concerning post, telegraph and extradition matters, without the formal agreement of the Ottoman Government⁸⁷. The Porte agreed to recognize this right of the United Principalities⁸⁸, considering that the conclusion of agreements between the administrations of two states did not infringe upon her suzerainty. Thus, in 1865 the Porte proposed a Rumanian-Turkish postal agreement between the postal services of the United Principalities and of the Empire⁸⁹, to which the Rumanian state gave its consent⁹⁰.

The previous talks held by C. Negri with Daud Pasha, general director of the Ottoman telegraph service, appointed by Aali Pasha to negotiate the political and financial aspects⁹¹ of the dispute resulting

⁸⁵ Thus the "passavant" no. 18, May 8/20, 1861, issued by the agency of Wallachia at the Porte, for the 195-ton brig "Victor", bears on its back the visa of the Ottoman general consulate at Genova, October 16, 1861 and the visa of the Ottoman consulate at Messina, April 7, 1862, confirming the specification of the ship crew and cargo *Ibidem*

⁸⁶ Thus were Rumanian consular agents at Varna, Trebizonda, the Dardanelles, Galipoli, Ainos, Tenedos, Scio, Smirna, Aivalik and Mitilene (See the Memorandum of Logadi, Director of the Chancellery of the Wallachian Agency at Constantinople, entitled "Organisation de la Chancellerie Princière de Valachie" drawn up in April 1859, *loc. cit.*, vol. 292, sheet 144^r). Correspondence was carried on in view of appointing a Rumanian consular agent in Alexandria (*Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to N. Bordeanu*, no. 5325, October 8, 1863, *loc. cit.*, packet no. 241, file no. 3)

⁸⁷ For conventions concluded by the United Principalities with Russia and Austria, see . M. Mitihneiu, *Colleçtiune de tratatele și convențiunile României cu puterile străine* (Collection of Treaties and Conventions of Rumania with Foreign Powers), Bucharest, 1874, pp. 114–123; D. Berindei, *Un moment din legăturile româno-ruse din timpul lui Cuza Vodă* (One moment in the Rumanian-Russian relations during the reign of Prince Cuza), "Aranjamentul" telegrafic din 1860, in "Analele Româno-Sovietice", Istorie, 1958, no. 1–2, p. 78–80; idem, *Quelques aspects de la politique étrangère des Principautés Unies . . . loc. cit.*

⁸⁸ Aali Pasha to C. Negri, June 17, 1865; *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to the Agent of the United Principalities at the Porte*, June 29, 1865, in M. Mitihneiu, *op. cit.*, pp. 119–120

⁸⁹ Aali Pasha to C. Negri, Constantinople, June 17, 1865, R.P.R. Academy, Rumanian MS, no. 5744, sheet 217^r (Ion Alecsandri's Archives, vol. VI).

⁹⁰ *Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities to the Agency of the United Principalities at the Porte*, no. 5634, November 20, 1865, in M. Mitihneiu, *op. cit.*, p. 121.

⁹¹ C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, Constantinople, February 22/March 5, 1861, MAE, vol. no. 291, sheets 271^r–272^r.

from the settlement of the debt of the Turkish Government for the utilization of the Rumanian telegraph service, were carried on an equal footing. C. Negri was authorized by his ministry to declare that if the debt of the Turkish Government is not settled the United Principalities would be obliged to retain the Ottoman dispatches at frontiers⁹².

When, however, the United Principalities, asserting themselves as subject of international law, together with the other sovereign states, joined the telegraphic convention concluded in Paris on May 17, 1865 — adherence received⁹³ —, Aali Pasha on behalf of the Porte, immediately raised the objection that the telegraphic conventions which had been concluded in the past could not create a precedent, as these conventions were concluded between telegraphic services whilst the Paris Convention was concluded by independent governments and ratified by the sovereigns⁹⁴. The Ottoman Minister for Foreign Affairs pointed out that in case the government of the United Principalities should send its adherence direct to the Tuilleries Cabinet and not through the suzerain Court, the Sublime Porte would be obliged to protest against the flagrant violation of the Paris Treaty of 1856⁹⁵.

The increasingly active participation of the Rumanian state in international life, expressed also by the position adopted at the conclusion of various conventions, marks the new trend in Rumanian-Turkish relations, which were evolving into relations of independent sovereign states.

8. *Respect of the integrity of the state territory.* In the Rumanian-Turkish frontier relations, too, the Porte was forced to respect the independent character of the Rumanian territory⁹⁶. Thus, only after the

⁹² *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to C. Negri*, March 28/April 9, 1861, *loc. cit.*, sheet 266^r.

⁹³ See the *Note of the Agency and of the General Consulate of France at Bucharest to the Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities*, no 635, July 27/August 8, 1865, in M. Mitihneiu, *op cit.*, p 120. The United Principalities sent its act of adherence in accordance with art. 60 of the Telegraphic Convention of Paris which provided that this adherence will be diplomatically notified to the contracting party where the last conference was held, i.e. France, through the country's agent at Paris. See also the *Note of the Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities, February 9, 1866, concerning the joining of the United Principalities to the telegraphic Convention of Paris*, R P R Academy, Rumanian MS no. 4867, sheet 128^r—128^v (Cuza's Archives, vol. XIII)

⁹⁴ *N. Bordeanu to Cuza*, Constantinople, August 22/September 3, 1865, *loc. cit.*, Rumanian MS, no. 4859, sheet 404^r (Cuza Archives, vol III); *idem*, Rumanian MS no. 5744, sheet 241^r (I. Alecsandri's Archives, vol. IV).

⁹⁵ *N. Bordeanu to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Constantinople, August 15/27, 1865, MAE, vol. no. 296, sheet 345^r—346^v.

⁹⁶ See D. Berindei, *Quelques aspects de la politique étrangère des Principautés Unies ...*, *loc. cit.*, pp. 400—401.

approval of the Rumanian Government⁹⁷, the Porte installed a piquet of soldiers of the Ottoman naval forces in the proximity of the Iron Gates to guard the Turkish ship "Silistra" which had been damaged by a fire. At a later date the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, considering that the stationing of this Turkish military post was not appropriate, the soldiers were recalled; the General Governor of Vidin demanded only that the ship and objects saved from the fire be guarded by the Rumanian authorities⁹⁸. This request was complied with by the Rumanian Government which supplied assistance to the ship, approving it to be furthermore guarded by a detachment of unarmed Turks, to be stationed for this purpose near a Rumanian frontier guard post⁹⁹. In view of preventing the smuggling of tobacco over the Danube, the Porte, using four control boats for the purpose, requested the assistance of the Rumanian river police to assist the commanders of these boats¹⁰⁰, and for a common defence of the Danube frontiers against contraband actions. After talks carried on on equal footing the United Principalities tactfully replied that they would afford assistance and support whenever the case may arise¹⁰¹.

Some incidents at the Rumanian-Turkish frontier, when Rumanian frontier guards used arms in defence of the state frontier, were settled in accordance with the rules applied by the European states in this respect¹⁰².

9. *The new regime of branches of the Ottoman bank set up on the United Principalities' territory.* Also noteworthy is the fact that branches of the Imperial Ottoman bank in Bucharest and Galatz were obliged to pay the licence, in accordance with the financial regime in force on the territory of the United Principalities. Aali Pasha referring to these steps

⁹⁷ *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to Suleiman Pasha, General Governor of Vidin, July 31, 1862, MAE, vol. no 296, sheet 86^r.*

⁹⁸ *Suleiman to Cuza, August 16, 1862, loc. cit., sheet 64^r.*

⁹⁹ *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to Suleiman, Bucharest, August 16/29, 1862, loc. cit., sheet 66^r.*

¹⁰⁰ *Aali Pasha to N Bordeanu, Constantinople, September 7, 1865, enclosed to N Bordeanu to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, August 29/September 10, 1865, loc. cit., sheet 348^r—349^r.*

¹⁰¹ *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to N Bordeanu, September 21, loc. cit., sheet 370^r; the Minister for Foreign Affairs had previously had talks with the War and Finance Ministers. See Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to the Ministers for War and Finance, September 11, 1865, loc. cit., sheet 350.*

¹⁰² Thus the incident caused by a group of 17 Turks who sailed on a Turkish ship, attacked a Rumanian vessel before the point Zimnicea, and then tried to land using fire arms (See *Ministry for War of Wallachia to Ministry for Foreign Affairs of Wallachia*, no 3420, August 4, 1860 and no 3452, August 5, 1860, loc. cit., vol. no. 291, sheet 185^r—186^v) remained unsettled. Likewise the death of a Turk who, together with other 6 men had been caught in the act of forestry robbery on Rumanian territory and had been killed by the Rumanian frontier guard in self defence, was only notified to the Porte through C Negri (see *Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to the agent of the United Principalities at the Porte*, Bucharest, no. 1247, June 6/18, 1865, loc. cit., sheet 308^r—308^v).

did not ask for their immediate cancellation but requested C. Negri to intercede with the Minister for Foreign Affairs for an adjournment until the Porte obtained the necessary information¹⁰³. The Ministry of Finance of the United Principalities presented the following note on the levied tax to be communicated to the Rumanian agent in Constantinople: "the legal basis for this tax is the licence law of January 26, 1863, whereby all national or foreign merchants, as well as all commercial enterprises without exception are liable to be taxed. The activity exercised in the country and abroad by the two bank branches consists of commercial bank operations. Concerning the two branches of the bank the annual tax of the patent according to the legal tariffs is of 1 200 lei as both operate in towns with more than 20,000 inhabitants; the tax is due beginning from April 1863; the legal steps adopted constitute the expression of the local right of the Rumanian state"¹⁰⁴.

The position adopted by the United Principalities in the problem of state territory has the following characteristics: it is based upon the sovereignty rights as defined by international law which proclaims that the state territory is under the full and exclusive power of a single state, the power over its territory being called territorial sovereignty, an integral part of the state sovereignty¹⁰⁵. The right of selfgovernment sometimes referred to by the Rumanian documents and mentioned by the Paris Convention¹⁰⁶, carries no longer the medieval character embodied in "ancient treaties", but a new contents, expressing the modern conception on state sovereignty. Both the spirit and the letter of the Paris Convention were no longer adequate since the Rumanian state was progressively advancing towards its unification and full sovereignty.

10. *Ottoman decorations awarded to Rumanian citizens.* The awarding of decorations constitutes a sovereign prerogative generally exercised by the head of the state¹⁰⁷. The decorations are awarded both to citizens

¹⁰³ C. Negri to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities, Pera, September 2/14, 1864, *loc cit.*, vol. no. 206, sheet 269^r—269^v.

¹⁰⁴ Ministry for Finance of the United Principalities to the Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities, no. 967, Bucharest, January 11, 1865, *loc cit.*, sheet 315^r—315^v.

¹⁰⁵ See Gr. Geamănu, *op. cit.*, pp 125—126; *Drept International* (International Law), by F. I. Kojevnikov and others, Edit. Științifică, Bucharest, 1959, pp. 193—194

¹⁰⁶ See p. 189 *supra*.

¹⁰⁷ The United Principalities attempted during the first part of the year 1858 to institute a Rumanian decoration. See V. Alecsandri, *Trei Conversațiuni cu Napoleon III* (Three Conversations with Napoleon III), Ploiești, 1908, pp. 31—32, a project repeatedly reiterated during the Prince Cuza's reign. See E. Vrîtosu, *Ordinul Jerbei de aur. Un proiect inedit al lui V. Alecsandri* (The Order of the Golden Sheaf. An unpublished project of V. Alecsandri), "Cercetări istorice", XIII—XVI, no. 1—2, pp 72—706; D. Berindei, *Cuza Vodă și ordinul Unirii* (Prince Cuza and the "Union Order") . . . in "Revista istorică Română", XVII (1947), but which failed to be accepted owing principally to the "Ottoman suzerainty" provided by the Paris Convention which would have thereby been formally violated.

of the country and of other independent states, who in order to be entitled to wear them have to obtain the previous authorization of the head of the state they belong to ; this procedure represents a form of respect and recognition of the sovereignty of the state. In the exercise of this right, the Ottoman sultan awarded decorations to certain citizens of the United Principalities. In view of the special character of Rumanian-Turkish relations resulting from the Ottoman suzerainty, the question rose whether a citizen of the United Principalities, decorated by the sultan, i.e. by the suzerain, was bound to require the additional authorization of the Prince in order to wear the decoration received. The characteristic features of the relations existing between suzerain and vassal states make this authorization unnecessary, the suzerainty being equally exerted over the head as over the citizens of the respective state.

The United Principalities, asserting their state sovereignty, considered the previous authorization granted by the ruling Prince as obligatory, for decorations awarded by the sultan ¹⁰⁸ as well as by those of other sovereigns indiscriminately ¹⁰⁹. Due to the increasing prestige of the Rumanian state in international life this settlement raised no opposition either from the Porte or from any other power.

The circumstance that the sultan awarded Prince Cuza the Medgidie ¹¹⁰ and Osmanié ¹¹¹ orders, in no way prejudiced the state

¹⁰⁸ The sultan awarded the order Medgidie to a number of personalities in the United Principalities such as the Metropolitan Nifon, Ion Alecsandri, agent of the Principality at Paris, E Lahovary, President of the Court of Appeal, I. Barbianu, Director in the Ministry for Foreign Affairs, P Cazimir, Deputy Aah Pasha informed the Prince to this effect (*Minister for Foreign Affairs of Turkey to Cuza*, no 6301/16, October 30, 1862, MAE, packet no. 241, file no. 5) In view of granting the approval for wearing the above mentioned decorations, Rumanian Minister for Foreign Affairs submitted a report to Prince Cuza who personally wrote. "approved" and signed "Alexandru Ioan" (*Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to the Prince*, no 5323, December 31, 1862, *ibidem*). Whenever no official communication was received from the Porte, the authorization to wear a Turkish decoration was preceded by a report drawn up by the Rumanian agent at Constantinople, stating whether the decoration had been obtained "in due form" (ref to M Titorean, see *C Negri to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, October 1862, *ibidem*) followed by the above stated procedure (*Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to the ruling Prince*, no. 4202, October 22, 1862, *ibidem*).

¹⁰⁹ In this respect it can be mentioned the communication sent by the Austrian agent informing the Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities that his sovereign has awarded the order of the Iron Crown IInd class to Constantin Cornescu-Greceanu for services rendered in the imperial army (*Austrian agent to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, no 1339, November 20, 1862, *ibidem*) Prince Cuza approved the wearing of the decoration (*Minister for Foreign Affairs of the United Principalities to Prince Cuza*, no. 47/48, November 22, 1862, bearing the resolution of A. I Cuza, *ibidem*)

¹¹⁰ See D Bohntincanu, *Viața lui Cuza Vodă și călătoria la Constantinopol* (Prince Cuza's life and his journey to Constantinople), Jassy, 193

¹¹¹ *Cuza to Fuad Pasha*, Bucharest, June 26, 1864, R P R. Academy, Rumanian MS no 5744, sheet 84v (I. Alecsandri's Archives vol. IV).

sovereignty; the mutual awarding of decorations by sovereigns constituting an international usage ¹¹².

11. *The diplomatic settlement of the incident created by the Porte circular note of November 10, 1863.* For the reorganization of the Rumanian state, imperatively called for by the internal situation, the Prince elaborated a Draft Constitution during summer of the year 1863. This Constitution was to come into force as the expression of the will of internal forces and not as a political measure taken by the Great Powers. But in view of the international political situation and of the susceptibilities of the Porte whenever her suzerainty was questioned, as well as the fact that this internal act was a flagrant violation of the Paris Convention, consequently also strongly affecting the prestige of the Great Powers, Prince Cuza decided the Draft Constitution to be sent to Constantinople ¹¹³ to C. Negri, who was to consult the ministers of the Porte and the ambassadors of the powers upon the text of this Draft ¹¹⁴.

These consultations were to bear a strictly officious and confidential character aiming at avoiding the Draft Constitution to be submitted to an international conference, which would have implied a diminution of the international prestige of the United Principalities. In accordance with his instructions, the Rumanian agent discussed the tenor of the Draft Constitution with the Ottoman Minister for Foreign Affairs and the English and French ambassadors ¹¹⁵.

Though not officially informed in the problem of the Draft Constitution, Aali Pasha sent on November 12, 1863, a circular note to the representatives of the Great Powers accredited in Constantinople proposing the summoning, in Constantinople, of an international conference of the ambassadors of the signatory powers of the Paris Convention ¹¹⁶.

¹¹² See G. G. Florescu, *La procédure de l'investiture et le cérémonial de la réception du Prince Régnant à Constantinople*, in "Studia et Acta Orientalia", Bucharest, 1960, p. 82, note no. 3

¹¹³ C. Negri to Cuza, Constantinople, August 11/23, 1863, R. P. R. Academy, Rumanian MS no. 4857 (Cuza's Archives, vol. I)

¹¹⁴ C. Negri to Cuza, Constantinople, August 18/30, 1863, *loc. cit.*, sheet 423^r, N. Bordenau to Balgot de Boyne, secretary of Prince's Cabinet, Pera, October 9/21, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS, no. 4859, sheet 96^r - 99^v (Cuza's Archives, vol. III)

¹¹⁵ N. Bordenau to Cuza, Constantinople, October 6/18 and October 16/28, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS, no. 4859, sheet 114^r - 120^r (Cuza's Archives, vol. III); Aali Pasha to Cuza, Constantinople, November 2, 1863, no. 4857, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4863, sheet 216^r - 218^r, (Cuza's Archives, vol. VII)

¹¹⁶ The circular note contains the following paragraph: "Je vous envoie ci-joint en copie un Projet de Constitution que le Prince Couza nous a dernièrement communiqué. L'Hospodar des Principautés-Unies pense que les difficultés très grandes dont son administration se trouve entourée, proviennent uniquement de la défectuosité de la Constitution actuelle et qu'il est urgent d'y remédier. Nous avons un devoir de déclarer en même temps à son Altesse, qu'on ne saurait introduire légalement aucune modification, ni changement dans cet acte inter-

The Prince, informed of the contents of this circular note, a copy of which had been forwarded by N. Bordeanu¹¹⁷, pointed out that this circular note was contrary to the position adopted by the United Principalities which had always emphasized the officious character of the consultations¹¹⁸. The Prince therefore authorized the Rumanian agent in Constantinople to protest, demanding the Minister for Foreign Affairs of the Porte to return to the real situation¹¹⁹.

Meanwhile, consequent to the instructions provided by the circular note, Mehmet Djemil Pasha, the Turkish ambassador in Paris, called on Drouyn de Lhuys, the French Minister for Foreign Affairs, handing him a copy of the Draft Constitution¹²⁰. Advised of this step, the Prince instructed the Rumanian agent in Paris to protest against this procedure of the Ottoman ambassador¹²¹. During a discussion with I. Alecsandri, Djemil quoted his conversation with the French Minister for Foreign Affairs who had told him that he had given instructions to the Marquis de Moustier to deal with this matter¹²². During the subsequent audience

national sans une entente préalable et formelle entre toutes les parties contractantes et sans toutes les conditions prévues par la Convention de Paris Je vous invite . à bien vouloir entretenir sans perte de temps Mr le Ministre des Affaires Etrangères de ce qui précède et le prier de munir Mr le représentant de S M à Constantinople des instructions qui l'autorisent à concourir à l'établissement d'une entente sur cet important sujet" (See *loc cit*, sheet 139^r 140^v)

¹¹⁷ N. Bordeanu to Baligot de Beyne, Constantinople, November 7/19, 1863, *loc. cit.*, sheet 134^r 138^r.

¹¹⁸ Prince's Cabinet to I. Alecsandri, the agent of the United Principalities in Paris, Bucharest, August 30, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 106^r (Cuza's Archives, 2nd series, vol. I)

¹¹⁹ See in this respect the telegram dispatched from Bucharest immediately after learning of the sending of the Circular Note "Declarez immédiatement et officiellement à Aah Pasha que le Prince Regnant ne peut s'expliquer la circulaire de la Porte à ses représentants près les puissances garantes, en date de 12 nov crt. Le Prince Regnant n'a pas communiqué officiellement le Projet dont il est question dans cette note Ce projet a été simplement l'objet d'un échange d'idées entre la Cour Suzeraine et les représentants des Puissances Garantes, d'une part, et S A S de l'autre". Prince's Cabinet to the Agency of the United Principalities at Constantinople, Bucharest, November 23, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4863, sheet 241^r (Cuza's Archives vol. VII); see also Baligot de Beyne to the Agent of the United Principalities at the Porte, Bucharest, November 13/20, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS, no. 4863, sheets 244^r—246^r (Cuza's archives, vol. VII) bearing the mention "not dispatched"

¹²⁰ I. Alexandri, agent of the United Principalities at Paris, informed of the mission of the Ottoman diplomat, immediately sent a telegram to Bucharest with the respective information I. Alecsandri to Prince's Cabinet, Paris, November 21, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS, 5748, sheet 559^r (I. Alecsandri's Archives, vol. I), *idem, loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 129^r (Cuza's Archives, vol. IX).

¹²¹ Prince's Cabinet to I. Alecsandri, Bucharest, November 23, *loc. cit.*, Rumanian MS, no. 4865, sheet 132^r (Cuza's Archives, vol. IX); Rumanian MS no. 5749, sheets 158^r—159^r (I. Alecsandri's Archives, 2nd series, vol. II).

¹²² I. Alecsandri to Prince's Cabinet, Paris, November 23, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 140^r (Cuza's Archives, vol. IX); *idem*, Rumanian MS no. 5748, sheet 555^r (I. Alecsandri's Archives, 2nd series, vol. II).

of I. Alecsandri to Drouyn de Lhuys, the latter referred to the Draft Constitution¹²³. The situation became still more complicated when the newspaper "La Nation" published the full text of the Draft Constitution¹²⁴. The text had most probably come in its possession by the indiscretion of a member of the staff of the French Ministry for Foreign Affairs¹²⁵ (the newspaper being its officious organ) than by that of the Ottoman diplomat¹²⁶. This incident, caused by the dispatch of the circular note, whereby the Porte had converted a simple officious consultation into an official notification, contained all the elements of a diplomatic incident.

The Prince, taking the initiative, decided to solve the incident by acting on the line of true facts, namely: to publish in the "Monitor" (Official Gazette) an official repudiation of the contents of the circular note denying to have ever officially communicated the Draft Constitution to the Porte and to the guaranteeing powers¹²⁷; to ask the Porte to come back upon the steps taken, and withdraw the circular note; the Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities — which had not participated in the officious consultations¹²⁸ — was to notify the diplomatic agencies of the country abroad, to give an official denial on behalf of the government¹²⁹.

Even before the first protest of the diplomatic agent of the United Principalities reached the Porte, Aali Pasha recognized that the Draft Constitution had been communicated to him only officiously, and agreed upon the withdrawal of the circular note¹³⁰. In spite of the arguments presented by C. Negri that the revision of the Paris Convention concern-

¹²³ *I. Alecsandri to Baligot de Beyne*, Paris, November 29, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4858, sheets 322^r—325^r (Cuza's Archives, vol. II).

¹²⁴ *I. Alecsandri to Prince's Cabinet*, Paris, November 24, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 133^r (Cuza's Archives, vol. IX); *Prince's Cabinet to the Agency of the United Principalities at Constantinople*, Bucharest, November 25, 1864, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 243^r (Cuza's Archives, vol. III).

¹²⁵ *N. Bordeanu to Baligot de Beyne*, Pera, November 27/December 9, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4859, sheet 146^r (Cuza's Archives, vol. III).

¹²⁶ *I. Alecsandri to Prince's Cabinet*, Paris, November 26, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 138^r (Cuza's Archives, vol. IX).

¹²⁷ See "Monitorul" (Official Gazette) no. 232, November 20/December 2, 1863.

¹²⁸ *Baligot de Beyne to the Agency of the United Principalities at the Porte*, Bucharest, November 29, 1863, R P R Academy, Rumanian MS no. 4863, sheet 255^r (Cuza's Archives, vol. III); *Prince's Cabinet to I. Alecsandri*, Bucharest, November 30, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 144^r (Cuza's Archives, vol. IX).

¹²⁹ *Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities to the Agencies of the United Principalities at Paris and Constantinople*, Bucharest, November 29, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4865, sheet 141^r (Cuza's Archives, vol. IX), *Ministry for Foreign Affairs of the United Principalities to the Agency of the United Principalities at Belgrade*, Bucharest, December 2, 1863, *loc. cit.*, Rumanian MS no. 4867/I, sheet 412^r (Cuza's Archives, vol. XIV).

¹³⁰ N. Bordeanu points out: "Aali Pasha m'a répondu que c'était en vue de faciliter la tâche du prince qu'il s'était adressé aux Puissances, bien que le projet lui avait été communiqué officieusement, que si le Prince était sûr de marcher avec la Chambre sans modifier la

ing the organization of the Rumanian state was the exclusive concern and right of the United Principalities¹³¹, the Porte and the representatives of the guaranteeing powers persisted in claiming that these modifications could not be made without their participation¹³². Under the circumstances, Prince Cuza maintained a firm position, considering the right of adopting the constitution as the right of the United Principalities — a conference of the Great Powers having at most the role only to subsequently recognize the will of the country — and proposed the postponement of the reorganization of the Rumanian state in wait for a more favourable conjuncture¹³³.

The analysis of the incident caused by the Turkish circular note of November 12, 1863, and in particular the categorical protest and denial of the Rumanian Government and the withdrawal of the circular note by the Porte, who tacitly confirmed the Rumanian denial, points to the fact that Turkey as well as the United Principalities, through their official diplomatic organs, acted in accordance with international usage governing the relations of sovereign states without any evidence of the specific relations between suzerain and vassal countries.

The consistent activity of the modern Rumanian state aiming at creating an independent status in international relations, reflected the struggle of internal forces for their liberation from the regime of Ottoman suzerainty and of the guarantee of the Great Powers, and recorded important results by acquiring gradually the right of direct participation in international life, expressed in some cases by the exercise of sovereign prerogatives which marked and at the same time shortened the path it still had to pursue to reach full independence. The progressive conquest, a result of the struggle of the people's masses, constituted the process of quantitative accumulation leading to the qualitative leap represented by the acquirement of the state independence.

By the struggle of the Rumanian people, vigorously continued after the Union, by its sacrifice on battlefields during the Rumanian and Russian war against Turkey (1877), Rumania conquered its state independence, internationally sanctioned by the Berlin Treaty (1878).

Convention, la circulaire serait retirée" *N Bordeanu to the Prince's Cabinet*, Constantinople, November 21, 1863, *loc cit*, Rumanian MS, no 4863, sheet 242^r (Cuza's Archives, vol VII); see also *N Bordeanu to Balıoğlu de Beyne*, Pera, November 13/25, 1863, *loc. cit*, Rumanian MS no 4859, sheets 142^r—145^r (Cuza's Archives, vol III)

¹³¹ *Agent of the United Principalities at the Porte to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, Constantinople, November 30, 1863, *loc cit*, sheet 141^r

¹³² *Agent of the United Principalities at the Porte to the Minister for Foreign Affairs of the United Principalities*, December 9, 1863, *loc cit*, Rumanian MS no. 4863, sheet 259^r (Cuza's Archives vol. VII).

¹³³ By the proclamation of the Statutes, May 2, 1864; see also p. 192 *supra*.

NOMS DE FEMMES ROUMAINS PROVENANT DE VOCATIFS GRECS

par A. GRAUR

J'ai expliqué (« Bulletin Linguistique », IV, 1936, p. 194—196) par une influence du vocatif la forme du nominatif de certains noms d'hommes roumains : d'une part Πέτρος, sous l'influence du vocatif *Petre*, devient *Petre* (ensuite également *Petrea*), d'autre part Ἰωάννης, ayant au nominatif et au vocatif la même forme, *Ioane*, devient au nominatif *Ion* (sur le modèle des noms tels que *Simion*, voc. *Simioane*).

Aux exemples rassemblés dans l'article cité, il faut ajouter, à mon avis, une série de noms de femmes, tirés de vocatifs grecs en -ω. Il existe en grec un grand nombre de diminutifs et d'hypocoristiques féminins en -ω, que l'on a pu prendre en roumain pour des vocatifs féminins (cf. en roumain *Ioana* « Jeanne », voc. *Ioano*).

Je ne connais qu'un seul exemple qui ait subi un traitement différent. De Ἑλένη on a en grec un diminutif Ἑλέγκω (A. Boutouras, Τὰ νεοελληνικά κυρία ὀνόματα, Athènes, 1912, p. 64), représenté en roumain par la forme *Elencu*. Selon N. A. Constantinescu, *Dicționar onomastic românesc*, Bucarest, 1963, p. 50, la forme roumaine proviendrait du russe (?), mais on la rencontre en Roumanie dans une société où prédominait l'influence grecque. Quoi qu'il en soit, elle est isolée quant à la formation, un nom de femme roumain terminé en -u inaccentué devant être considéré plutôt comme une chose bizarre.

De toute façon, un grand nombre de noms grecs en -o passés en roumain ont suivi une autre voie, ils ont notamment été pris pour des vocatifs et on leur a refait des nominatifs roumains en -a :

Catinca, gr. Κατίγκω (Boutouras, p. 55, qui note que Kretschmer, *Der lesbische Dialekt*, Vienne, 1906, p. 381, le prend à tort pour un emprunt au slave). Constantinescu, p. 48, insère la forme roumaine, très répandue, sans aucune explication.

Costanda, gr. Κωστάντω (Boutouras, p. 75). Constantinescu a l'air de le considérer comme une formation roumaine, tirée du masculin

Costand, qui pourtant est pour ainsi dire inconnu, tandis que le féminin *Costanda* a été assez fréquent et peut encore être rencontré de nos jours.

Despa, gr. Δέσπω (hypocoristique de Δέσποινα, Boutouras, p. 89). Constantinescu regarde la forme roumaine comme résultant d'un « abrègement populaire », mais à vrai dire ce type d'hypocoristique est peu courant en roumain.

Frosa, gr. Φρόσω (Boutouras, p. 67). Constantinescu insère cette forme, sans commentaire, sous *Eufrosina*, pensant, sans doute, qu'il s'agit d'un abrègement de *Frosina*. Le russe connaît le diminutif *Фроська*.

Manda, gr. Μαντώ (tiré de Διαμαντή, Boutouras, p. 144). Selon Constantinescu, ce serait là une « contraction » de *Smaranda*.

Mara, gr. Μάρω (manque chez Boutouras). Selon Constantinescu, nous aurions là un hypocoristique de *Marana* ou *Marato*; ce n'est certainement pas le cas pour les exemples trouvés à l'époque moderne.

Smara, gr. Σμαρώ (Boutouras, p. 146). Selon Constantinescu, la forme roumaine serait tirée en roumain de *Smaranda*.

Stasa, gr. Στασώ (Boutouras, p. 57). Constantinescu ne connaît qu'un masculin, *Stase*, tiré de *Anastasié*.

Il serait difficile d'affirmer que partout la solution que je propose est la seule possible (j'ai laissé de côté plusieurs exemples qui m'ont semblé moins nets). Mais ne pas en tenir compte me semblé en tout cas plus risqué.

LE GRAND TRÉSOR DE MONNAIES ET LINGOTS DES XIII^e
ET XIV^e SIÈCLES
TROUVÉ EN DOBROUDJA SEPTENTRIONALE
NOTE PRÉLIMINAIRE*

par OCTAVIAN ILIESCU
et GAVRILĂ SIMION

Une équipe de la ferme agricole collective de la commune de Mihail Kogălniceanu (district de Tulcea) qui procédait au début d'octobre 1962 à des terrassements sur la colline d'Uzunbair¹ (du périmètre de la ferme), afin d'y planter des vignes, y a découvert un riche trésor médiéval composé de trois vases enfouis sur une distance d'environ 13 m en ligne droite. Le premier, en cuivre et à anse de fer, contenait :

19 monnaies byzantines, hyperpères frappés pendant le règne des empereurs : Jean Vatatzès (1222—1254), 7 exemplaires ; Andronic II, seul (1282—1295), 3 exemplaires ; Andronic II et Michel IX (1295—1320), un exemplaire ; Andronic II et Andronic III (1325—1327), 4 exemplaires ; Andronic II et un empereur associé non déterminé (Michel IX ou Andronic III), 4 exemplaires ; 24 lingots d'argent en forme de barre ; 5 bijoux : un bracelet en or, un autre en argent, un fragment de bracelet en métal vulgaire, mais doré, et deux anneaux en or.

Le second vase, en poterie et pourvu de deux anses, a été brisé par le coutre de la charrue du tracteur et son contenu éparpillé dans la terre. Les travailleurs qui l'ont découvert ont recueilli en tout 9 205 monnaies

* Ce trésor a été présenté pour la première fois dans une communication faite par les auteurs à la séance du 26 mai 1963 de la Société numismatique roumaine. L'étude détaillée de toutes les pièces qui le composent est en préparation.

¹ *Uzunbair* signifie en turc la *Colline Longue*.



Fig. 1. — a, trésor n^o. I; b, hyperpère émis par Théodore II Lascaris; c, hyperpère émis par Andronic II et Andronic III associés.

d'argent, antérieurement conservées dans ce vase ; ce sont en général des aspres tartares de la Horde d'Or, à savoir des émissions des khans Touda Mengou (1280—1287), Toula Bouga (1287—1290) et Toktai (1290—1312), ainsi que des imitations ou des falsifications de ces monnaies.

Quant au troisième récipient, en cuivre comme le premier, il contenait 34 lingots d'argent de la même forme que les précédents et 7 lingots d'argent de formes et dimensions irrégulières.

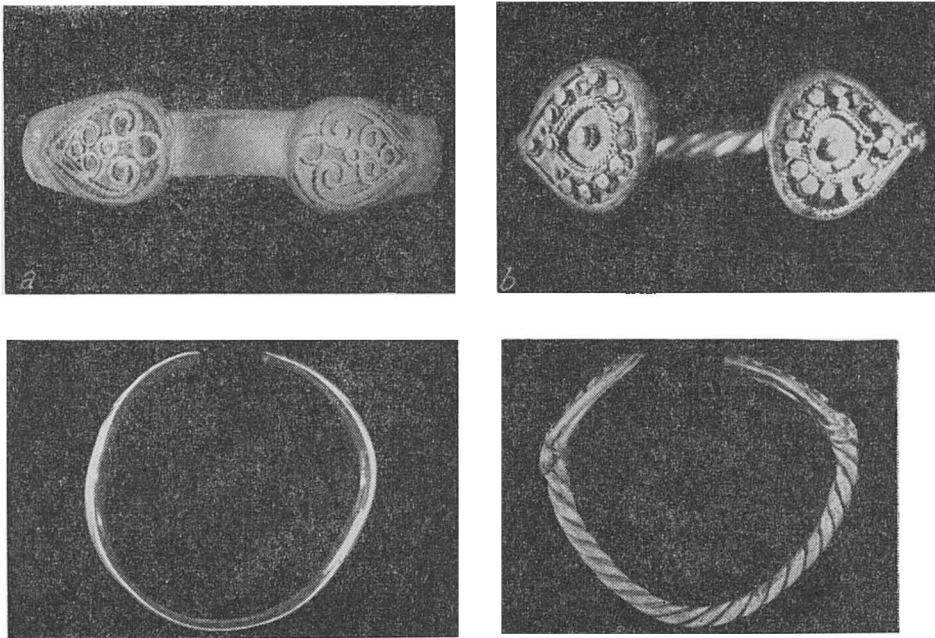


Fig 2 — a, le bracelet d'or, b, le bracelet d'argent

L'ensemble du matériel a été recueilli avec soin par ceux qui l'avaient découvert et déposé aux autorités locales, qui l'ont remis au musée de la ville de Tulcea.

Le mauvais temps n'a pas permis d'effectuer sur place des recherches archéologiques. Elles ont été entreprises par le musée en question au printemps et pendant l'automne de l'année 1963. A cette occasion, on a tout d'abord déterminé l'endroit exact où avait été trouvé le second vase, dont on a recueilli quelques tessons et encore trois pièces tartares. Les recherches se poursuivant, le 30 avril 1963, à environ 3 m de cet endroit, on a trouvé un nouveau vase de terre cuite contenant : 176 hyperpères byzantins en or, émis par les empereurs : Jean Vatatzès (168 exemplaires), Théodore II Lascaris (1254—1258) (4 exemplaires) ; Andronic II, seul (un exemplaire) ; Andronic II et Michel IX (un exemplaire) ; Andronic II et Michel IX ou Andronic III (2 exemplaires) ; 34 lingots d'argent en barres et 5 lingots d'argent de forme irrégulière.

Les recherches archéologiques se sont également poursuivies sur les lieux pendant l'automne de l'année 1963, quand on a découvert trois autres trésors. Le V^e trésor était formé d'un vase en poterie contenant 5 882 pièces de monnaie d'argent tartares. Un VI^e trésor comprenait 1 191 pièces d'argent tartares déposées directement dans la terre. Enfin, un VII^e trésor, caché immédiatement au-dessus du VI^e, se composait d'un

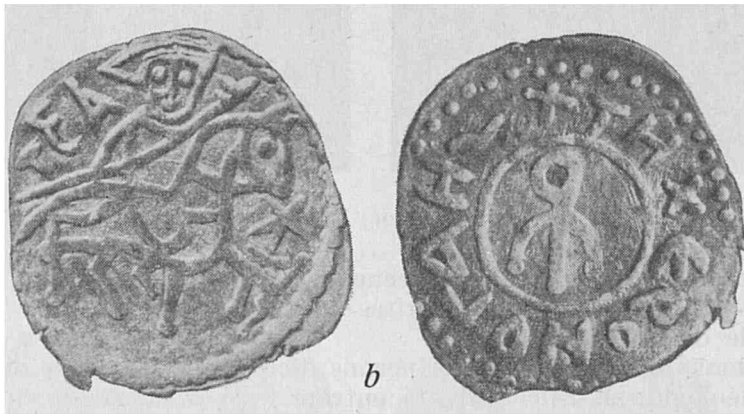
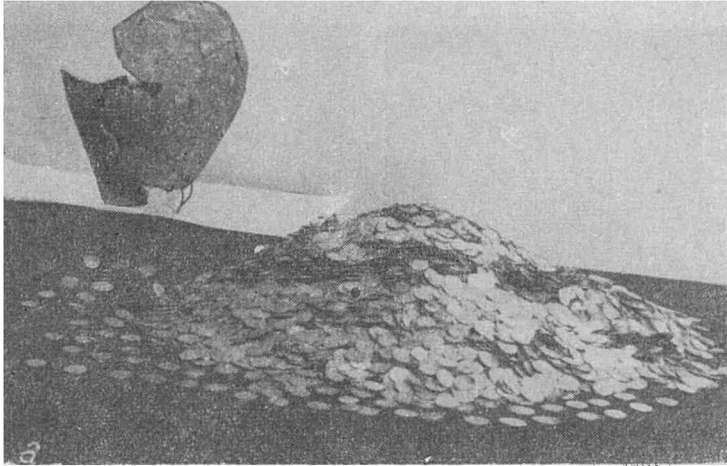


Fig 3 — a, tré or n^o II ; b, aspre émis au nom du grand émir Nogai.

vase en céramique contenant 7 159 monnaies d'argent tartares. Le total des pièces découvertes sur la colline Uzunbair dans les conditions indiquées ci-dessus donne le résultat suivant :

195 hyperpères byzantins en or, à savoir 175 de Jean Vatatzès, 4 de Théodore II Lascaris, 4 d'Andronic II, 2 d'Andronic II et Michel IX, 4 d'Andronic II et Andronic III, 6 d'Andronic II et Michel IX ou Andronic III ;

23 440 pièces d'argent, aspresse de la Horde d'Or émis par les khans Touda Mengou, Toula Bouga et Toktai; un exemplaire porte le nom de Nogai; imitations et falsifications des monnaies tartares; fragments de monnaies tartares;

92 lingots d'argent en barres et 11 lingots d'argent de formes irrégulières;

5 bijoux : deux bracelets, dont l'un en or et l'autre en argent, un fragment de bracelet en métal doré et deux anneaux d'or;

6 vases, dont trois en cuivre et le reste en terre cuite.

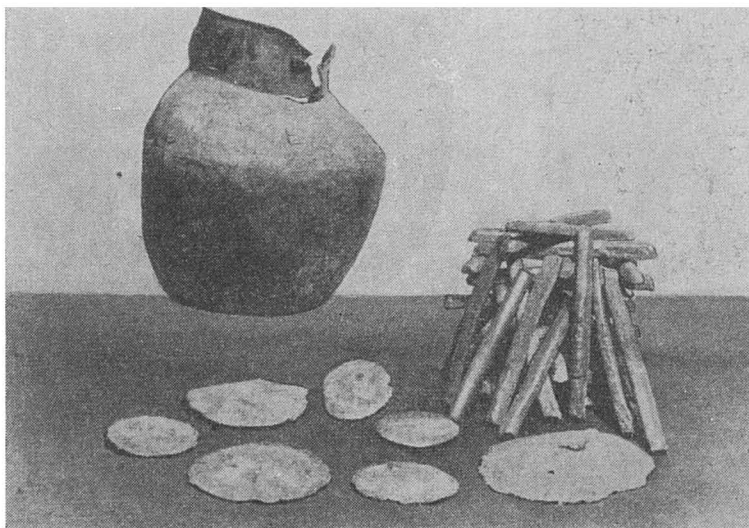


Fig. 4 — Trésor n° III.

Ces pièces sont actuellement toutes conservées au musée de Tulcea; leur étude étant en cours, la liste dressée ci-dessus sera éventuellement complétée par des précisions nouvelles. Pourtant, vu l'importance particulière de cette trouvaille, nous exposerons succinctement dans la présente note quelques observations que l'on peut faire dès maintenant, ainsi que les conclusions d'ordre général tirées des recherches encore inachevées, concernant l'immense matériel numismatique et archéologique livré par les trésors découverts sur la colline d'Uzunbar.



Les observations archéologiques faites sur les lieux, aussi bien immédiatement après la première découverte qu'ultérieurement, à l'occasion des fouilles pratiquées au printemps et à l'automne de 1963, ont permis de constater que l'ensemble du trésor avait été déposé sur une pente assez prononcée sans être trop abrupte, à faible distance du tracé de la vallée qui descend de la colline d'Uzunbar, l'endroit étant ainsi facilement repérable. L'examen des profils archéologiques exécutés sur

une surface étendue a fait ressortir l'uniformité des couches de terre de toutes les sections et sur toute leur longueur. Fait caractéristique, la terre de la couche végétale continue en profondeur, en présentant une légère

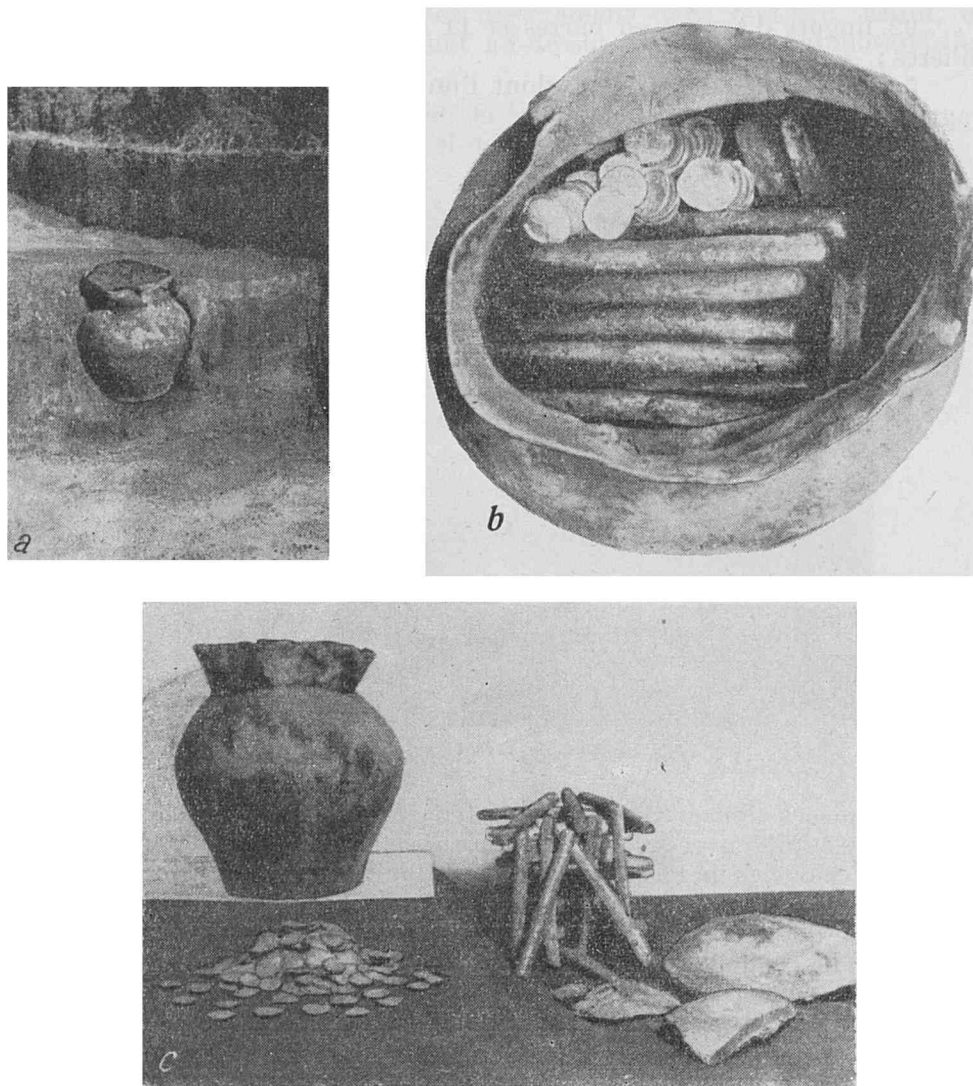


Fig 5. — Trésor n° IV : a, vase et trésor *in situ*; b et c, contenu du vase.

différenciation tirant sur le brun, jusqu'à 0^m60. Sur toute la surface du terrain, il est fréquent de rencontrer des restes pourris de racines d'arbres, ce qui indique une ancienne zone de forêt. Une dernière observation archéologique se rapportant à la présente peut être faite à proximité de l'endroit de la découverte des vases II et IV, où l'on a constaté l'existence

d'un lit de pierres de moyenne grandeur, trouvées à une profondeur de 0^m 30 sur une surface de 0^m70 × 0^m50. A la même profondeur, on a également découvert des fragments de petites plaques de cuivre qui semblent provenir d'un vase.

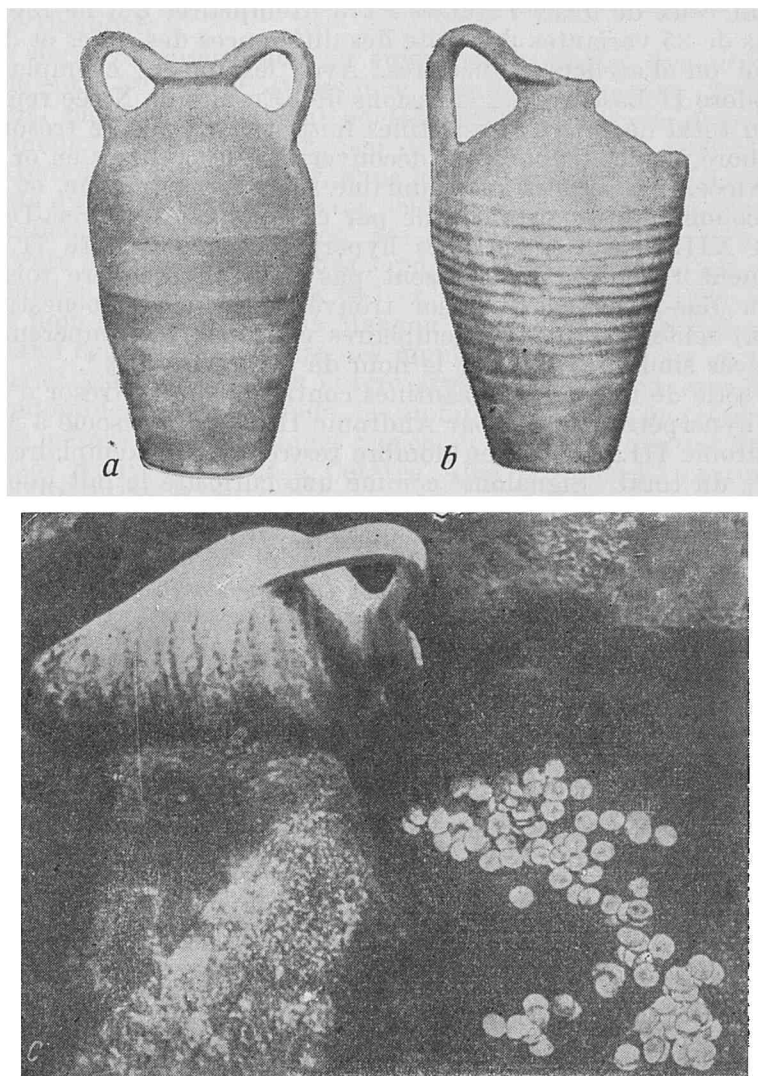


Fig. 6. — a, vase du trésor n^o VII; b, vase du trésor n^o V; c, trésors n^o VI (pièces déposés à même la terre) et VII (avec le vase respectif)

Passant à l'examen du trésor, nous commencerons par les monnaies, la plus importante catégorie de pièces, non seulement du point de vue numérique, mais aussi pour leurs implications d'ordre historique et économique. Nous avons vu qu'elles forment deux groupes : le premier,

moins nombreux, ne comprend que des hyperpères byzantins en or ; le second est composé d'une quantité massive de monnaies d'argent tartares, avec des imitations et des falsifications de ces mêmes monnaies.

Parmi les hyperpères byzantins, les plus anciens et les plus nombreux sont ceux de Jean Vatatzès : 175 exemplaires qui ne représentent pas moins de 25 variantes par suite des différences des sigles et des signes d'émission ou d'ateliers monétaires. Avec les quatre exemplaires émis par Théodore II Lascaris, les émissions de l'Empire de Nicée représentent 91,7% du total des pièces byzantines faisant partie de ce trésor. Le fait est corroboré par les nombreuses découvertes d'hyperpères en or de l'Empire de Nicée, disseminées en Roumanie sur une vaste zone, et il atteste le rôle économique important joué par ces monnaies au Bas-Danube au cours du XIII^e siècle². Mais les hyperpères de Théodore II Lascaris, extrêmement rares³, n'apparaissent pas pour la première fois dans la région du Bas-Danube : le trésor trouvé en 1957 à Stoenesti (district d'Hirsova) renfermait deux exemplaires émis par cet empereur, à côté de 20 pièces similaires portant le nom de Jean Vatatzès⁴.

La série de monnaies byzantines continue dans le trésor d'Uzunbair avec les hyperpères frappés par Andronic II, seul ou associé à Michel IX ou à Andronic III. Ils sont en nombre restreint : 16 exemplaires, c'est-à-dire 8,3% du total. Signalons comme une curiosité le fait que le trésor dont nous nous occupons est dépourvu de toute pièce de monnaie de Michel VIII Paléologue, émise soit pendant son règne à Nicée (1259—1261)⁵,

² Octavian Iliescu, *Au sujet des hyperpères « ad sagium Vicinae »*, communication présentée le 28 mai 1961 à la séance de la Société numismatique roumaine ; Idem, *Sur les hyperpères byzantins et leur rôle économique au Bas-Danube aux XIII^e—XIV^e siècles*, communication présentée le 16 décembre 1963 à l'Association des Etudes byzantines de Bucarest. Ces communications, encore inédites, font ressortir le rôle économique tout particulier, rempli au Bas-Danube par les monnaies byzantines en or de l'Empire de Nicée au XIII^e siècle, rôle déduit de l'analyse des découvertes monétaires et des sources contemporaines.

³ Dans le trésor découvert vers 1840 à Smyrne ou à Brousse, en Asie Mineure, sur environ 1000 hyperpères d'or, six seulement avaient été émis par Théodore II Lascaris et six autres par Michel VIII Paléologue, le reste étant des hyperpères frappés par Jean Vatatzès. Au sujet de ce trésor, cf. Michael Metcalf, *John Vatatzes and John Comnenus Questions of Style and Detail in Byzantine Numismatics*, dans « Greek, Roman and Byzantine Studies », III, 1960, n° 4, p. 203 sqq., avec la bibliographie antérieure. Un autre exemplaire, émis par Théodore II Lascaris, a été découvert en 1925 au cours des fouilles archéologiques de Corinthe ; *ibidem*, p. 207.

⁴ Sur le trésor de Stoenesti, cf. Bucur Mitrea, dans « Studii și cercetări de istorie veche », IX, 1958, n° 27, p. 155 ; Idem, dans « Dacia », N. S., II, 1958, p. 493—494. Nous présentons ici encore à ce chercheur nos sincères remerciements ; c'est avec son aimable permission que nous avons pu examiner les monnaies du trésor de Stoenesti, déposées dans les collections de l'Institut d'Archéologie de l'Académie de la R. P. Roumaine. Au sujet de ce trésor, cf. aussi Octavian Iliescu, dans « Studii și cercetări de numismatică », III, 1960, p. 495 ; Michael Metcalf, *op. cit.*, p. 207, note 22.

⁵ Le seul exemplaire connu aujourd'hui a été trouvé il y a un siècle à Giurgiu, sur le bord du Danube, en même temps qu'un hyperpère de Jean Vatatzès ; ces deux pièces, acquises par le Cabinet numismatique de la Bibliothèque de l'Académie de la R. P. Roumaine (enregistrées sous le n° 1644/1960), ont été présentées par Octavian Iliescu à la séance de la Société numismatique roumaine, le 6 février 1961. Elles ont été publiées par le même dans *Cahier selectiv de informare asupra creșterii colecțiilor Bibliotecii Academiei R. P. R.* (Cahier sélectif d'information sur l'augmentation des collections de la Bibliothèque de l'Académie de la R. P. R.), 4, 1962, p. 357—358, n° 493—494.

soit après la restauration de l'Empire byzantin à Constantinople (1261—1282)⁶. Si les hyperpères portant le nom d'Andronic II et de Michel IX représentent des émissions que l'on rencontre en Roumanie d'une manière relativement fréquente, ceux frappés par Andronic II, seul ou associé à Andronic III, apparaissent pour la première fois chez nous dans le trésor d'Uzunbair⁷.

Une dernière observation au sujet des monnaies byzantines : leur poids varie entre 3^{er}95 et 3^{er}10 ; les plus nombreuses pèsent 3^{er}70—3^{er}60. Toutes ont, par conséquent, un poids inférieur à celui que devrait avoir, théoriquement, l'hyperpère byzantin de cette époque : 4^{er}42⁸.

Les monnaies tartares sout, dans leur grande majorité, des émissions de la Horde d'Or ; des dyrrhèmes ou, selon la dénomination donnée par les sources italiennes contemporaines, des *aspri baricati*⁹. Jusqu'à présent, elles n'ont été étudiées que par des sondages. On a constaté ainsi qu'elles ont été émises entre les années 683 et 699 de l'hégire (1284—1300) et portent le nom des khans Touda Mengou, Toula Bouga et Toktai. A côté des monnaies originales, il existe des nombreuses imitations et même des pièces fausses (ces dernières en cuivre argenté). Les monnaies émises en Crimée prédominent. Grosso modo, les monnaies tartares du trésor d'Uzunbair ont les mêmes caractéristiques que celles d'Oteleni (district de Huși)¹⁰ ou du trésor trouvé en 1904 à Cetatea Albă (Belgorod-Dnestrovski, en U.R.S.S.)¹¹. Parmi les monnaies les plus intéressantes de ce groupe, nous signalerons la présence d'une pièce en argent que l'on peut décrire comme suit :

Av. TEΔ/ΠΩ dans le champ. Cavalier à droite, portant une longue lance.

Rs. + THXEPΘ (pour ΤΥΧΗΡΩ) ΝΟΓΑΗ¹². Au centre un tamga.
AR. 17 × 19 mm. Poids 1^{er}30.

⁶ Jusqu'à présent, on a trouvé à deux reprises en Roumanie des pièces émises par Michel VIII Paléologue après la réoccupation de Constantinople. Dans le trésor trouvé en 1945 à Isaceea, outre 5 hyperpères de Jean Vatatzès et 8 d'Andronic II et Michel IX, il y avait aussi un hyperpère émis par Michel VIII, du type commun ; un autre exemplaire, du même type, aurait été trouvé en 1812 à Bucarest et il est entré dans la collection du Cabinet numismatique de la Bibliothèque de l'Académie de la R. P. Roumaine (n^o d'enregistrement 1641/1960). Sur le trésor d'Isaceea, cf. Emil Condurachi, *Un nou tezaur de monete bizantine*, Bucarest, 1949, 5 p. (l'exemplaire émis par Michel VIII Paléologue, non signalé dans cette étude, se trouve aujourd'hui dans la collection du musée de Tulcea).

⁷ Les hyperpères frappés pendant le règne commun d'Andronic II et d'Andronic III se trouvent en nombre relativement grand en Bulgarie Cf. T. Guérassimov, *Les hyperpères d'Andronic II et d'Andronic III et leur circulation en Bulgarie*, dans « Byzantinobulgarica », I, 1962, p. 213—236.

⁸ Cf. Tommaso Bertelè, *L'iperpero bizantino dal 1261 al 1453*, dans « Rivista italiana di Numismatica », t. II, V^e série, LIX, 1957 et extrait, Perugia, sans date, p. 2 (de l'extrait).

⁹ D'après le nom du khan de la Horde d'Or, Berke ou Baraka (1256—1266). Cf. G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, 1878, p. 462.

¹⁰ Cf. Octavian Iliescu, *Monede din tezaurul descoperit la Ofeleni (raionul Huși, reg. Iași)* dans *Arheologia Moldovei*, II—III, 1962—1963, p. 367—407.

¹¹ Cf. L. L. Polevoi, *К топографии кладов и находок монет, обращавшихся на территории Молдавии в конце XIII—XIV вв.*, dans « Известия Молдавского филиала Академии Наук СССР », 4, 31, 1956, p. 101.

¹² Nous devons cette lecture au chercheur I. Barnea, auquel nous exprimons ici encore nos sincères remerciements.

Il s'agit probablement d'une monnaie locale inconnue, émise (à Vicina ?) sous l'autorité du grand émir Nogai dont la personnalité a dominé l'histoire de l'Etat mongol de la Horde d'Or pendant les deux dernières décennies du XIII^e siècle. Il mourut, on le sait, à l'automne de 1299, dans une bataille livrée au khan Toktai¹³.

Les lingots forment eux aussi deux groupes. Les plus nombreux sont des barres à deux faces, faiblement incurvées aux deux extrémités. L'une des faces forme un demi-cercle légèrement aplati; l'autre est plate et traversée dans sa longueur par un sillon irrégulier. La longueur des barres varie de 134 à 159 mm, la largeur de 9 à 18 mm et la hauteur de 11 à 15 mm. Leur poids oscille entre 172 et 219 gr. Mais la plupart pèsent de 197 à 205 gr, représentant, par rapport au total, plus de 70 %. Par conséquent ces barres appartiennent à la catégorie des unités pondérales appelées à Tana et à Caffa *sommi*¹⁴, d'un poids théorique récemment établi à 206,5 gr¹⁵. Ce fait trahit l'origine orientale des lingots du trésor d'Uzunbair. L'unité pondérale *sommo* a été également adoptée en Moldavie, où des documents internes attestent son existence en 1476 (objets de culte donnés au monastère de Putna et dont le poids est indiqué en *sommi*)¹⁶ et en 1518 (objets semblables donnés au monastère de Neamț)¹⁷. Les barres du trésor d'Uzunbair sont presque toutes marquées sur l'une des faces (la face inférieure) de lignes droites qui s'entrecoisent parfois; il n'existe néanmoins aucune concordance entre le nombre des lignes et le poids des barres. Tous les lingots de ce genre sont au titre de 900—925⁰/₁₀₀ d'argent.

Dans le second groupe entrent les lingots de formes irrégulières: disques, ellipses, fragments découpés au ciseau, généralement plats, ayant une base droite et la face supérieure légèrement bombée vers le centre. Tout comme les barres, ils ont été obtenus par fusion. Leur poids varie entre 31 gr et 1^{kr} 995 gr, mais, leur titre ne dépasse pas 900⁰/₁₀₀. Les deux groupes totalisent l'un dans l'autre 25 kg environ. Le trésor d'Uzunbair est la première découverte comprenant des lingots d'argent, connue jusqu'ici dans la région du Bas-Danube¹⁸.

La troisième catégorie de pièces entrant dans la composition de ce trésor comprend les objets de parure. Le bracelet d'or, d'un poids de 41^{gr}5, a une longueur de 80 mm; ses extrémités sont aplaties et décorées

¹³ Au sujet de Nogai, voir Bertold, Spuler, *Die Goldene Horde. Die Mongolen in Russland, 1223—1502*, Leipzig, 1943, Ed. Otto Harrassowitz, p 64—76

¹⁴ Explication du terme *sommo* = *šaum*, dérivé d'*aqsom* = blanc, *ibidem*, p 390.

¹⁵ Cf. G. A. Fédorov-Davydov, *Денежно-весовые единицы Таны в начале XIV в (по данным Сбранско Пеголотти)* dans «Советская Археология» 3, 1958, p 72

¹⁶ Voyez Ioan Bogdan, *Documentele lui Ștefan cel Mare*, I, Bucarest, 1913, p 210 et sqq.

¹⁷ *Ibidem*, p 213

¹⁸ En Transylvanie, on a recueilli des lingots d'argent accompagnés de monnaies et de bijoux, dans des trésors datant des XIII^e—XIV^e siècles et trouvés à Streja-Clrțișoara-Scorieu (district de Făgăraș); K. Horedt, *Contribuți la istoria Transilvaniei*, Bucarest, 1958, Ed. Acad R P R., p. 124; Băița-Nucet (district de Beiuș); Z. L., dans «Numizmatikai Kozlony» XVII, 1918, p. 109; Amnaș (district de Sibiu); Richard Weisskircher, *Geldfund in Hamlesch*, dans «Siebenburgische Vierteljahrsschrift», 58, 1935, p. 229—237. Signalons encore le trésor trouvé en 1928 à Kalpetrovo-Silistrie (Bulgarie) qui comprenait des pièces byzantines en or émises entre les années 976 et 1118, deux fragments d'une barre d'or, pesant 18^{kr} 80 et 27^{kr} 92 et des objets de parure du même métal, G. Severeanu, *Tezaurul din Kalpetrovo (Silistra)*, Cluj, 1931, 8 p., 17 fig.

de motifs gravés. La partie extérieure forme un angle aigu et est dépourvue de motifs décoratifs. Le bracelet d'argent pèse 40 gr et a une longueur de 85 mm ; il est en torsade. Ses extrémités sont aplaties, ouvertes et décorées d'une granulation semblable à celle des bracelets découverts à Voinești (district de Jassy) et à Oțeleni (district de Huși) ¹⁹. Le fragment de bracelet en métal doré a une longueur de 67 mm et une largeur de 14 mm. Il porte imprimé au milieu, sur la partie extérieure, un motif constitué de quatre feuilles dans un entrelac géométrique. Les deux anneaux d'or sont minces, d'un diamètre de 23 mm et d'un poids de 1^{er} 5 ; ils sont dépourvus de toute ornementation.

Quant aux vases renfermant la plupart des pièces décrites ci-dessus, nous ne nous y attarderons pas dans cette note préliminaire.



Quelles seraient les conclusions d'ordre économique et historique que l'on peut tirer d'ores et déjà au sujet du trésor découvert sur la colline d'Uzunbair ? Nous devons souligner d'abord sa valeur considérable, intrinsèque et d'échange. La comparaison des monnaies et lingots avec un étalon commun — l'hyperpère byzantin par exemple — donnerait une assez belle somme, pouvant atteindre 3 000 hyperpères d'or ²⁰. A une époque où à Péra, le quartier génois de Constantinople, une maison valait 40 hyperpères et un bateau tout équipé ne coûtait pas plus de 230 hyperpères ²¹, ces 3 000 hyperpères représentaient une fortune énorme, un trésor public ou, peut-être, étant donné la présence de pièces de parure, l'avoir d'un riche marchand du pays.

Par ailleurs, la découverte d'un trésor aussi massif trahit l'existence au Bas-Danube de centres urbains fortement développés vers la fin du XIII^e siècle et le commencement du suivant. Nous nous référons en premier lieu à Vicina, la célèbre ville médiévale du Danube, dont la localisation à Isaccea prend corps de plus en plus ²². Ce stade de centre urbain très évolué était atteint dans ce temps-là par une autre localité au moins de cette région : Kilia. Nous y trouvons en 1360—1361 dans l'exercice de ses fonctions un notaire génois, Antonio di Podenzolo, dont les actes subsistent encore ²³. Mais l'essor de ces centres urbains dépendait du développement de la production de biens de consommation dans la région du Bas-Danube. Les marchandises qui y étaient produites, les céréales

¹⁹ Cf. Dan Gh. Teodor, *Tezaurul feudal timpuriu de obiecte de podoabă descoperit la Voinești-Iași*, dans *Arheologia Moldovei*, I, 1961, p. 245—262 ; Idem, *Obiectele de podoabă din tezaurul feudal timpuriu descoperit la Oțeleni (raionul Huși, reg. Iași)*, dans *Arheologia Moldovei*, II—III, 1962—1963, p. 343—361.

²⁰ La détermination d'une équivalence plus précise ne saurait être faite qu'après examen de toutes les monnaies d'argent du trésor. Les chiffres indiqués ici ne sont donnés qu'à titre d'orientation.

²¹ Prix empruntés au recueil de G. I. Brătianu, *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa à la fin du treizième siècle (1281—1290)*, Bucarest, 1927, passim.

²² Cf. P. Ș. Năsturel, *Așezarea orașului Vicina și țărmul de apus al Mării Negre în lumina unui portulan grec*, dans « Studii și cercetări de istorie veche », VIII, 1957, p. 297—301.

²³ Sur ce notaire, voyez Robert-Henri Bautier, *Notes sur les sources d'histoire économique médiévale dans les archives italiennes*, dans « Mélanges d'archéologie et d'histoire » (Ecole française de Rome), LX, 1948, p. 187—188.

surtout, étaient achetées aux domaines féodaux par les négociants des villes de la contrée et revendues avec un bénéfice maximum sur les marchés du bassin de la mer Méditerranée. En échange de ces produits, pénétraient en Valachie et dans une mesure moindre, sur le territoire de la Moldavie, des monnaies étrangères ou d'autres moyens de paiements, comme les lingots d'argent, apportés par ces marchands. Sans connaître le processus de développement des forces de production locales et l'accroissement consécutif du volume de marchandises devenues disponibles dans le cadre de l'économie interne, on ne peut pas comprendre l'essor des centres urbains mentionnés ci-dessus, ni le mode de pénétration d'une si grande quantité de monnaies et lingots d'argent au Bas-Danube. A ce point de vue, nous ferons remarquer que l'endroit de la découverte de ce grand trésor se trouve à 17 km au sud de Tulcea, sur la route, très fréquentée dans l'antiquité et au moyen âge, qui conduit de Mangalia à Constantza et de là à Tulcea et Vicina.

La dernière conclusion d'ordre historique que l'on peut formuler au sujet du trésor d'Uzunbair porte sur les causes de son enfouissement. Il est hors de doute que ce trésor a été caché à la veille d'événements dont le détenteur de cette fortune craignait l'incertitude. Compte tenu du *terminus post quem* indiqué par les monnaies d'Andronic II et Andronic III (1325—1327), ces événements pourraient être les troubles occasionnés par l'expédition tartare de 1335 environ²⁴, qui porta certainement un rude coup à la ville de Vicina et obligea le possesseur de cette immense fortune de la cacher sur la colline d'Uzunbair, afin de la mettre en sûreté.

Telles sont les principales observations et conclusions que permet déjà l'examen du trésor d'Uzunbair dont l'étude détaillée suit son cours.

Note additionnelle. Cet article était déjà sous presse lorsque, à la suite de nos démarches, la Bibliothèque de l'Académie de la R. P. Roumaine obtint, grâce à l'amabilité de la Direction des Archives d'Etat de Gênes, le microfilm des actes passés à Kilia par-devant le notaire génois Antonio di Podenzolo, cité plus haut. C'est ainsi que nous avons eu la possibilité de prendre connaissance de ces actes dont nous avons récemment souligné l'importance pour l'histoire économique de notre pays²⁵. En nous limitant au cadre de cet article, retenons pour le moment le fait que les actes rédigés à Kilia par Antonio di Podenzolo confirment l'emploi dans la circulation locale des espèces livrées au jour par le grand trésor d'Uzunbair, à savoir les hyperpères byzantins, les aspres, appelés quelquefois aspres de Kilia, et les *sommi* (lingots) d'argent. Ces actes mentionnent également l'emploi de l'argent brut (les lingots de formes et poids irréguliers du trésor d'Uzunbair).

²⁴ *Istoria României*, II, Ed. Acad. R. P. Roumaine, Bucarest, 1962, p 154

²⁵ Octavian Iliescu, *Actes notariés génois rédigés à Kilia en 1360—1361*, communication présentée à la Société roumaine de numismatique à la séance du 27 décembre 1964.

CONTRIBUTION À UNE BIBLIOGRAPHIE DE *TURCICA* ESPAGNOLS (XVI^e — XVII^e SIÈCLES) *

par DINU A. DUMITRESCU

C'est un fait notoire que les imprimés espagnols des XVI^e et XVII^e siècles sont assez peu connus, d'abord en raison de leur extrême rareté¹.

C'est pourquoi la parution de la bibliographie de José Simón Díaz est particulièrement importante, car elle met, pour la première fois, à la portée du monde savant une bibliographie contenant la description des impressions espagnoles concernant l'empire ottoman parues au cours de la période comprise entre la dernière décennie du XV^e siècle et la première moitié du XVII^e. Ce travail élaboré par Simón Díaz comprend la description de 204 imprimés espagnols, consacrés intégralement ou d'une manière fragmentaire à l'empire ottoman et parus pendant la période indiquée ci-dessus.

De cette façon, nous pouvons nous faire une idée assez précise de la manière dont s'est manifesté en Espagne l'intérêt au sujet des Turcs par des imprimés et, par suite de la présence dans cette bibliographie

* José Simón Díaz, « Cien fichas sobre ... »

III *Los Turcos (149^a—1617)*.

(tirage à part du n^o 13 de la revue « El Libro Español »).

IX *Los Turcos (1617—1750)*

(tirage à part du n^o 16 de la revue « El Libro Español »)

Madrid, I N L E (= Instituto Nacional del Libro Español), 1959, 9 p (III) + 9 p. (IX).
(Publicaciones del Departamento de Bibliografía del I N L E. n^o < V > (et < n^o > XI).

¹ En ce sens, le catalogue par Werner Krauss des impressions espagnoles de la période culturelle de l'histoire de l'Espagne dite « Le siècle d'or » (*el siglo de oro*, 1550—1700) est édificateur. Werner Krauss, *Altspanische Drucke im Besitz der ausserspanischen Bibliotheken*, Berlin, Akademie-Verlag, 1951 (Berichte über Verhandlungen der sächsischen Akademie der Wissen-

de la description des nombreuses feuilles d'information courante parues occasionnellement au cours du XVI^e siècle et de la première moitié du XVII^e, il nous sera possible d'établir comment était informée l'opinion publique espagnole sur certains événements de l'histoire de l'empire ottoman.

Ces feuilles d'information portaient différentes dénominations, mais elles étaient plus particulièrement connues sous le nom d'*avisos*, *copia de avisos*, *copia de una carta*, *relación breve*, *relación verdadera*, *verissima relación* ou seulement *relación*, jusqu'à l'apparition de la presse périodique et, longtemps après, elles ont constitué le moyen le plus efficace d'information précise de l'opinion publique au sujet d'événements contemporains.

Fort souvent, les textes de ces « journaux » nous transmettent des informations très précieuses et intéressantes sur des événements historiques, fait parfaitement explicable si nous réfléchissons que bien des fois les textes de ces journaux s'appuyaient sur des relations des témoins oculaires ou des événements relatés et sur de nombreuses informations provenant de rapports diplomatiques adressés aux chancelleries des Etats de l'Europe centrale et occidentale.

La plupart de ces « journaux » parlent des luttes contre les Turcs dans le bassin occidental de la Méditerranée, mais il ne manque pas non plus d'informations portant sur des événements qui se déroulèrent dans la partie asiatique de l'empire ottoman (cf. les contributions, n^o 15).

Trois « journaux » de 1535, édités initialement sous forme de lettres, s'occupent des actions entreprises par Charles V contre le pirate algérien Barberousse².

Nous constatons qu'au XVI^e siècle nombreux sont les « journaux » mentionnés comprenant des informations au sujet de la bataille de Lépante

schaften zu Leipzig, Philologisch-historische Klasse, t. 97, livraison 17, 112 p) établissant le catalogue des impressions espagnoles existant dans 28 bibliothèques allemandes et une bibliothèque autrichienne (Nationalbibliothek Wien), ne réussit à en trouver que quelques milliers, ce qui, sans doute, ne représente pas une trop riche récolte.

H de la Fontaine Verwey, *Une presse secrète du XVI^e siècle Abel Clémance, imprimeur à Rouen*, dans *Mélanges d'histoire du livre et des bibliothèques offerts à Monsieur Franz Catot*, Paris, Librairie d'Argences, 1960 (Bibliothèque Elzévirienne Série Etudes et documents), p. 81 montre que « l'on pourrait comparer l'état présent de la bibliographie du XVI^e siècle à une carte géographique de l'Afrique d'il y a cent ans. Si les côtes et les pays avoisinants sont bien connus, on voit à l'intérieur du continent de nombreuses taches blanches représentant les régions inconnues qui attendent encore la visite des explorateurs ». Cela s'applique parfaitement non seulement à la bibliographie des imprimés espagnols du XVI^e siècle mais aussi à ceux du XVII^e. De même, Marie-Thérèse Laureille, dans le compte rendu du livre de Pedro Bohigas Balaguer *El Libro español*, essai historique, Barcelone, G. Gili, 1952, dans le « Bulletin des Bibliothèques de France », tome VII, 1962, n^o 12, p. 756, montre que « Le livre espagnol ancien est peu connu ». Les impressions espagnoles anciennes étant, comme déjà dit, très rares, une série de bibliographes ont établi des catalogues d'impressions espagnoles anciennes conservées dans de grandes bibliothèques européennes et américaines. Par exemple Fernando Bruner y Prieto, *Los incunables ibéricos de la Bibliothèque nationale de Paris (Epitome)*, Palma de Majorque, 1924, *Spain and Spanish America in the Libraries of the University of California. A Catalogue of books*, Berkeley, California, 1928-1930, 2 vol., G. Ganga, *Lista de obras de autores españoles de la biblioteca de la Universidad Carolina de Praga*, dans « Boletín de la Academia de la Historia », XCVIII, 1931, p. 770-791.

² TRASLADO de la carta que el Emperador y Rey nuestro señor embio al Duque de Cata-

et des luttes avec les Turcs dans le centre et le sud-est de l'Europe pendant la dernière décennie dudit siècle (époque de Michel le Brave et de Sigismond Báthory).

La bataille navale de Lépante (en grec *Ναύπακτος* du 7 sept. 1571), où les flottes espagnole et vénitienne remportèrent une brillante victoire sur la flotte de l'empire ottoman, suscita un grand intérêt chez les contemporains. Pour illustrer ce fait, il suffit, croyons-nous de rappeler que le grand Titien eut, probablement en 1572, c'est-à-dire lorsqu'il accomplissait ses 94 ans, assez de force pour peindre un grand tableau représentant l'allégorie de cette bataille³.

L'intérêt accordé aux guerres contre les Turcs du temps de Michel le Brave et de Sigismond Báthory est démontré par la publication d'une foule de « journaux » en Espagne, journaux qui à maintes reprises ne tarirent pas d'éloges pour les victoires de ces deux princes sur les Ottomans.

Le grand dramaturge Lope de Vega dédia même un drame à Sigismond Báthory, où il est question également de Michel le Brave.

Il s'agit du drame intitulé « L'étonnant prince transylvain » ou « L'Etonnant capitaine » (*El prodigioso principe transilvano* ou *Prodigioso capitán*)⁴.

bria 2 feuillets Bibliothèque Nationale (Madrid), cote R 12. 804 ;

TRASLADO de la carta que la Emperatriz y Reyna nuestra señora embio al cabildo de la sancta yglesia de Toledo , f. 1 et 2 autres feuilles Bibliothèque Nationale (Madrid), cote : R 12 804 , TOMA de Vtnez Traslado de la carta que embio su Real magestad de la imperatriz nuestra señora al Cardenal y . cabildo de Sevilla , Seville, Bartolomé Perez 2 feuilles « con una mapa » Ces trois impressions sont décrites par J. Simón Díaz, *op cit.*, II (1498—1617), pages 1—2 C Gollner, *Turcica Die europaischen Turkendrucke des XVI. Jahrhunderts*, t. Ier, Bucarest, Editions de l'Académie de la R.P.R. — Berlin, Akademie-Verlag, 1961, ne connaît pas ces trois impressions. Pour des impressions en d'autres langues que l'espagnol et concernant les luttes contre Barberousse en 1535, cf C Gollner, *op cit.*, n° 516—519, 521—522, 525, 527—528, 530—537, 539—542, 544—547, 551, 553—560, 566—567, 570—575 (tous parus en 1535) La bibliographie de Gollner est très imparfaite ; cf les comptes rendus qu'en ont faits Mihail Guboglu, dans « Studii și cercetări de bibliologie » (Etudes et recherches de bibliologie), Bucarest, V, 1963, p 377—391 et Franz Babinger, dans la « Deutsche Literaturzeitung », février 1963 On annonce que Madame Jane Laroche prépare une ample étude sur Barberousse, fondé aussi sur des sources orientales (turques) (Cf Jane Laroche, *Des documents inédits découverts à la bibliothèque du Vieux Séraï. Quatre ports français pris sur le vif des Turcs*, dans « Connaissance des arts », n° 135, mai 1963, p 122—125)

³ Ce tableau fait partie de la collection du Musée du Prado à Madrid Reproduction dans Hans Tietze, *Tizian—Leben und Werk*, Vienne, 1936, Phaidon-Verlag, Volume de planches, 280 pl

Pour la bataille navale de Lépante, cf Aparici y García, *Colección de documentos relativos a la célebre batalla de Lepanto, sacados del Archivo General de Simancas*, Madrid, 1847

⁴ Al Popeseu-Telega, *Două drame de Lope de Vega interesând istoria și literatura românilor* (Deux drames de Lope de Vega intéressant l'histoire et la littérature des Roumains), Craiova, « Ramuri », 1936, 39 p. Ce drame, imprimé pour la première fois au début du XVII^e siècle, a été reimprimé par A. Schaffer, *Ocho comedias desconocidas*, Leipzig, « F A Brockhaus », 1887, le tome I est faussement attribué à Louis Vélez de Guevara N Iorga, *Istoria literaturilor române In dezvoltarea și legăturile lor* (Histoire des littératures romanes dans leur développement et leurs rapports), Bucarest, t. II (—1600), 1920, p 217, note 4, montre que le poème Galomagnia « semble avoir été écrit entre 1 600 et 1610, car on y mentionne « La Valachie » — grâce à Michel le Brave et le « Transylvain » — Sigismond Báthory — donc d'autres mentions au sujet de la Roumanie dans l'œuvre de Lope de Vega. Disons aussi que l'œuvre de William Shakespeare, le grand contemporain anglais de Lope de Vega, renferme des mentions rela-

Dans sa bibliographie, Simón Díaz reproduit le titre d'un *aviso* concernant Michel le Brave et qu'ignorent la bibliographie et l'histoire roumaine; nous le reproduisons également: « Verdadera relación de la victoria que Michael Bayboda (de la Balachia), a alcanzando contra el Gran Turco, en la toma de Nicopoli. Succedido en Octubre de 98. Sevilla. Rodrigo Cabrera. 2 foi. (Salvá, *Catálogo*, II, n° 3.108) ». (José Simón Díaz, *op. cit.*, III, p. 7) ⁵.

Simón Díaz donne aussi la description d'une édition de la version espagnole d'une lettre adressée par Mahomet III à Sigismond Báthory, édition imprimée à Séville chez Rodrigo Cabrera en 1595 ⁶. Nous avons signalé autrefois une autre édition espagnole de cette lettre, imprimée encore chez le même typographe de Séville, en mentionnant aussi l'édition décrite également par Simón Díaz. Mais nous n'avions pas pu donner une description de cette édition car à cette date nous ne connaissions pas encore la bibliographie de Simón Díaz et du fait aussi que le travail d'Antonio Palau y Dulcet, *Manual del librero hispanoamericano*, t. VIII, Barcelone, 1954—1955, p. 75, n°s 147347, ne renferme qu'une mention sommaire de cette édition, mention également utilisée par nous.

Voici la description de cette édition faite par Simón Díaz :

tives aux Turcs. Cf N Iorga, *op. cit.*, t II, p 360, note 3, et Samuel C Chew, *The crescent and the rose Islam and England during the Renaissance*, New-York, Oxford University Press, 1937, *Index (sub voce)* Sur la présence dans l'œuvre de Lope de Vega de références à d'autres peuples que l'espagnol, on a entrepris de nombreuses études, dont certaines très sérieuses. Nous rappellerons les suivantes : L. Karl, *Relations du théâtre national d'Espagne avec l'histoire hongroise*, Budapest, 1916; idem. *Lope de Vega et l'histoire hongroise*, dans « Bulletin hispanique », Bordeaux, 1936, XXXVIII, p. 59—62, Aurélio Miró Quesad S, *América en el teatro de Lope de Vega*, 1935; Marcos A Morinigo, *América en el teatro de Lope de Vega*, Buenos-Aires, 1946 (« Revista de filología hispánica », II^e année, p. 257—260) Dans les œuvres de Lope de Vega les passages concernant les Turcs sont assez nombreux. C'est pourquoi une étude spéciale s'imposait leur sujet, étude qui n'existe pas encore. Cette étude serait d'une réelle utilité pour une meilleure connaissance des pièces de Lope de Vega ainsi que pour la détermination de la chronologie des écrits de cet auteur dramatique, par l'établissement de la date inférieure de la rédaction des pièces, c'est-à-dire de la détermination de l'année quand une œuvre a pu être écrite. Nous mentionnons que dans la littérature dramatique italienne il existe aussi un drame ayant de nombreuses versions sur Michel le Brave. Il s'agit de la *Sotteranea confusione ouero tragedia sopra la morte di Sinan Bassà, famoso capitano de'Turchi*, par Giulio Cesare Croce, parue en première édition, selon toutes probabilités, en 1614 (cf : N. Cartoian, *O dramă populară italiană a lui Giulio Cesare Croce despre Sinan Paşa și vitejile românești* (Un drame populaire italien de Giulio Cesare Croce sur Sinan Pacha et les actes de valeur des Roumains). Extrait du *Volumul omagial pentru frațu Alexandru și Ion I. Lepădatu*, Monit. officiel. Imprimerie Nationale, Bucarest, 1936. 10 p. + 3 pl. fasc).

⁵ Pour d'autres « Journaux » contemporains parus dans d'autres langues que l'espagnol et concernant les guerres avec les Turcs dans le centre et le sud-est de l'Europe, à la fin du XVI^e siècle, cf Alexander Appony, *Hungarica Ungarn betreffende im Auslande gedruckte Bucher und Flugschriften*, t. I et III, Munich, 1903 et 1925; Emil Weller, *Die ersten deutsche Zeitungen (1505—1599)*, Tübingue, 1872; K. M Kertheny, *Ungarn betreffende deutsche Erstlingsdrucke (1454—1600)*, Budapest, 1880; C[arl] Gollner, *Michael der Tapfere im Lichte des Abendlandes Berichte* « *Neuer Zeitungen* », Sibiu, 1943; Dinu A Dumitrescu, *Tipărituri contemporane cu caracter de circumstanță referitoare la Mihai Viteazul* [Impressions contemporaines à caractère circonstanciel concernant Michel le Brave], dans « Studii și Cercetări științifice. Istorie » XIII, 1962, fasc 1, p. 140, note 5 (références bibliographiques), Dinu A Dumitrescu, *Une édition inconnue d'une « Neue Zeitung » imprimée en Hongrie en 1595*, dans « Magyar Konyvszemle », (1963) LXXIX, n°s 1—2, p 120, note 1 (références bibliographiques).

⁶ Dinu A. Dumitrescu, *Tipărituri*, p 141, n° II.

« [CARTA de Mahomet Tercer Emperador de los Turcos, escripta al Serenissimo Sigismundo Batori, Principe de Transilvania, Moldavia, Valachia, & c. Traduzida de lengua Turquesca en Lengua Italiana en Roma, en la Estampa del Gabia, en el Año de Mil y quinientos y noventa y cinco.] [Sevilla, Rodrigo de Cabrera.] 1 feuillet. 30,5 cm. Madrid, Biblioteca Nacional, cot. : V—224—2 ». (Simón Díaz, *op. cit.*, III, p. 6).



Mais les descriptions de Simón Díaz sont tout à fait défectueuses. Comme on le sait bien, le bibliographe qui décrit une impression ancienne et rare doit tenir compte au moins des éléments suivants : reproduction fidèle de la page de titre et du colophon, indication du format d'une page entière, indication des éléments décoratifs de la page de titre (gravures, marques typographiques, encadrements, etc.), indication de la signature lorsque l'imprimé a une pagination réduite, et lorsque les pages ou les feuilles de l'impression ne sont pas numérotées, même s'il y a un grand nombre de pages, la signature sera obligatoirement indiquée. D'ailleurs, comme on le sait, le bibliographe a le devoir d'indiquer un ou plusieurs dépôts où est conservé l'imprimé respectif et de mentionner les travaux bibliographiques ou d'un autre genre où est cité ou décrit l'imprimé en question. La bibliographie de Simón Díaz ne respecte pas ces règles de présentation des impressions anciennes. Les textes des feuilles de titre des imprimés décrits dans son livre ne sont pas toujours reproduits intégralement et chaque nouvelle ligne du titre n'est pas séparée de la précédente par une barre ; c'est là l'un des plus grands défauts de ses descriptions.

La nécessité que chaque nouvelle ligne du titre soit séparée de la précédente par une barre découle tout d'abord du fait que la description bibliographique d'un imprimé où n'est pas respectée cette règle ne peut pas être distinguée de la description d'une édition ou d'un nouveau tirage du même imprimé parus la même année, confondant ainsi les divers tirages ou éditions de la même œuvre, fait incommode, car c'est en se fondant sur la détermination des divers tirages ou éditions que l'on peut constater l'importance de la demande du public, chose extrêmement importante pour l'histoire culturelle des livres. Dans la bibliographie faisant l'objet du présent compte rendu, on n'indique pas le format d'une page entière de l'imprimé respectif, mais on indique seulement pour certaines impressions la hauteur, en centimètres, d'une feuille entière. Des renvois à d'autres bibliographies ou travaux mentionnant l'imprimé décrit font généralement défaut, mais lorsqu'on les donne, cela est absolument nécessaire car le titre du travail respectif est reproduit d'après l'œuvre à laquelle on renvoie.

La bibliographie de Simón Díaz est incomplète, ce qui est un autre grand défaut de son travail.

Nous donnerons ci-dessous, dans l'ordre chronologique, la description de 18 impressions ignorées de la bibliographie en question. Quelques-unes sont décrites *de visu* et d'autres le sont d'après une série de travaux bibliographiques. Nous tenons à préciser que ces *addenda* sont le fruit de

recherches sommaires entreprises par nous. Des recherches plus attentives et de longue durée pourraient sûrement porter le nombre des compléments possibles à un chiffre dépassant celui même des imprimés décrits dans le travail en question.

IMPRIMÉS ESPAGNOLS CONCERNANT LES TURCS
INCONNUS DE LA BIBLIOGRAPHIE DE J. SIMÓN DIAZ

1. « Las felicissimas nuevas de la victoria que su Magestad ha avido de la ciudad de Africa » (Túnez), Madrid ?, 1550, in 4° gothique de 2 feuilles. [Antonio Palau y Dulcet, *Manual del librero hispanoamericano*, t. V, Barcelone, Libreria Palau, 1951, p. 273, n° 87.237].

2. Ulloa Alf., « Commentarios del sig. Alf. U. della guerra que el principe don Hernando Alvarez de Toledo duque de Alva ha hecho contra Guillelmo di Nansau, principe di Oranges y otras rebeldes de Flandres el a. 1568. Juntamente con lo que passado ha entre la Reyna de Inglaterra y el Embaxador Catolico y el sobre dicho Duque, sobre la detencion de algunos naos de Rey Catolico, en los puertos de Inglaterra y de los Ingleses y sus bienes en Flandes. Y lo que mas ha acontecido hasta la muerte de Principe de Conde. Con la uenida del Gran Turco Soliman en Vngaria y su muerte sobre Zequet : A Venise, in — 4°. [Jean Théodore Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, t. VI, seconde partie, Dresde, 1867, p. 224].

3. « LIBRO DELL'ORIGINE, ET SVCCESIONE DEL- // L'IMPERIO DE' TURCHI // COMPOSTA DA VASCO DIAS TANCO, et noamente tradotta dalla Lingua Spagnola // nella Italiana per il Signor Alfonso di Vlloa. NEL QVALE SI CONTENGONO molte cose notabili et degne di memoria, // (fleuron) // CON PRIVILEGIO. // (marque typographique) // IN VINEGIA APRESSO GABRIEL GIOLITO DE'FERRARI. M D LVIII. » 237[—238] p. Format du texte : ... [p. 2—12 (dédicace) : « ALL'ILLVSTRISSIMO // SIGNOR, IL S. GIORLAMO, MARTINEGO, CONTE DI GABBIANO, ET DELLA Mottella : et Conduittiere di gente d'arme della Serenissima Signoria di Vinegia. ... », datée : « ... Venetia a'XX di De- // cembria. M D LVII. // Di V.S. Illustrissimo Affetionatissimo, et deuotissimo // Seruitore Alfonso di Vlloa. » p. 13 : « AVTORI DA QVALI E' STATA TRATTA QVESTA OPERA. » p. 14—15 : « I PRINCIPI CHE HANNO REGNATO NELL' IMPERIO TVRCHESCO. » p. 221—232 : « TAVOLA DE' CAPI = // TOII, CHE NEL PÆSENTE LIBRO SI // CONTENGONO».

p. 233—236 : « AL HAG. ET MOLTO // REVERENDO MONS MIO OSSERVANDISS // M. ROCCO SCARABORSA, // DIGNISSIMO ARCIPRETE // DI CIVIDAL DI FRIVL », datée : « Da Venetia al primo di // Marzo. M D LVIII. // Di V. S. // Seruitore Alfonso di Vlloa » (p. 236).

p. 237 : « IN VINEGIA APRESSO GA = BRIEL GIOLITO DE'FERRA = RI M D LVIII. » p. 238, la marque typographique de Gabriel Giolito. Bucarest, Bibliothèque de l'Académie de la R.P.R., cote I 383.629.

4. « Copia de una carta de la señoria de Venecia al serenissimo señor D. Juan de Austria sobre el alegria de la victoria, ofreciendosele para le empresa del siguiente año. » Barcelone, C. Bornat, 1571, 4°, 4 p. to [Annio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. IV, Barcelone, 1951, p. 77, n° 61.094].

5. « Chronica del esforçado principe y capitán Iorge Castrioto Rey de Epiro, o Albania, traduzida del lenguaje Portugues en el Castellano, por Juan Ochoa de la Salde Prior perpetuo de Sant Juan de Letran. Dirigida al muy ylustre Señor Don Alonso de Baçan Commendador de Vallaga. Don Alvaro de Bacan primero marqves de Santa Crvz en Lisboa. Impresa con licencia e approbacion del consejo general de la Santa Inquisicion. Año de 1588 con privilegio real. » in — f° de 5 feuilles non numérotées + 191 numérotées + 3 f. non numérotées. Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, cote : Fol. Δ 626 ; Londres, British Museum, cote : 10.605, i. 3.

[Emile Legrand <et> Henri Gûys, *Bibliographie albanaise. Description raisonnée des ouvrages publiés en albanais ou relatifs à l'Albanie, du quinzième siècle à l'année 1900*, Paris—Athènes, 1912, p. 18, n° 42 '); Henry Thomas, *Short-title catalogue of books printed in Spain and of spanish books printed elsewhere in Europa before 1601 now in the British Museum*, London, 1912, p. 22].

6. « Obra nveva // mente echa, en conside-//ration de la mverte y miseria hv-//mana; en laqual va enxerto vn breve compendio, de la vida // y muerte de da Crim^a. Reyna de Francia, Doña Ysabel de Aus-//tria, biuda y veramente santa; que murio en Viena a los veynte y // dos henero del anno 1592. echa por el Reuerendo padre // fray Mattheo Flecha de la horden de los Carmelitas, // Abad de Tijhan y Capellan de la Magestad Caes-//sarea van con ella otras cosilas Espiritu- // ales dignas deservistas. Dirigida al muy alto y poderoso Principe, el Ser^{mo}. Archiduq Ernesto de Austria & c. ».

« Estanpadas en praga por Iorge Negrino // Impressor. Anno M. D. CXIII (*sic pro XCIII*). in — 4° de 14 feuilles numérotées. Alexander Apponyi, *op. cit.*, t. III, p. 314—315, n° 1 891. *Es folgt Bl. 7^b ein Gesang an die Mutter Gottes, sieben Sonette an verschiedene Heilige und ein Gebet*: « A Christo nvestro Re-//demptor, para qve libre sv // yglesia dela persecution del Turco y herejes » (note Alexandre Apponyi, *op. cit.*, p. 315).

7. « Aviso del Aparato de la pompa y del nvmero de soldados con que Mehemet Rey de Turcos partio de Constantinopla para yr a la guerra de Vngaria a los 20 de Iunio, de 1596. Publicato por Bernardino Becheri (*sic!*), de Savile, a la Minerva, con licencia de los superiores en Roma por.Nic. Mutio, 1596. »

A la fin : « Impressa en Sevilla, Rodrigo Cabrera, a la Madelena en la casa que era ospital del Rosario alli se vende » (Hacia, 1597). in — f° de 2 feuilles.

[Antonio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. I, Barcelone, 1948, p. 588, n° 20.589].

Voici la description de l'original en italien : « AVVISO // Degli apparati, della pompa, et del // numero de' Soldati, con che Me-//hmet Re de Turchi parti di // Constantinopoli per veni-//re alla guerra di // Vngheria. // à dì 20. di Giugno 1596. // Publicato per Bernardino Beccari da Sacile alla Minerua. // (ornement xylographié — une tête de femme)// Con Licenza delli Superiori. // In Roma, Per Nicolò Mutij. 1596. »

A la fin : « Con licenza de'Superiori. // IN ROMA, Appresso Nicolò Mutij. 1596 ». [4 f. numérotées ; format du texte 124×78 mm. Description faite d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Académie de la R.P.R. (Bucarest), cote : A. 7.908/15. Le texte de cet *avviso* a été publié dans *Hurmuzaki*, III/2, p. 503.

8. « Aviso de la Gran Batalla que ha passado cerca de Agria, ciudad de la Vngaria Superior, entre los exercitos de la magestad del Emperador, y el Serenissimo Principe de Transilvania, contra el gran Turco, a los 26 de Octubre 1596 ».

« Barcelona, por los herederos de Pablo Malo, 1597. » in — 4° de 2 feuilles. [Antonio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. I, p. 589, n° 20.590].

Voici la description de l'original en langue italienne : « Avviso della Gran Battaglia seguita presso Agria Città dell' Vngheria superiore tra gli esserciti della Maestà dell' Imperatore, et Sereniss. Principe di Transilvania, et quello del Gran Turco à di 26. d'Ottobre 1596. Doue s'ientende la morte di circa 70. mila Turchi, il sacco de'loro alloggiamenti, et bagaglie, et la perdita di solo 5. mila fanti, et 500. cauali de nostri. Publicato per Bernardino Beccari da Sacille alla Minerua. Con licenza de'Superiori. In Roma, per Nicolò Mutij 1596. »

A la fin : « In Roma, apresso Niccolò Mutij M. D. XCVI Con licenza de superiori. »

La présente description est empruntée à *Hurmuzaki*, III/2, p. 499—501, n° DXXXVIII, où le texte de cet *avviso* est reproduit d'après un exemplaire de l'ancienne Bibliothèque de l'Académie Roumaine, *avviso* conservé jadis sous la cote A. 7.908 (?) et que malgré nos recherches nous n'avons pas réussi à retrouver.

9. « CORONICA DEL // Esforçado Principe y Capitan // Iorge Castrioto, Rey de Epi-//ro ò Albania. TRADVZIDA DE LENGVA // Portuguesa en Castellano. // POR IVAN OCHOA DE LASALDE Prior perpetuo de san Juan de Letran // (marque typographique : une main ouverte portant gravé un œil au-dessus de chaque doigt, avec l'inscription : « VIGILI LABORE ») // CON LICENCIA, En Madrid, por Luis Sanchez : // Año M. D. XCVII. // Acosta de Juan Montoya mercader de libros. »

2. f. non numérotées + 207 f. numérotées (imprimées sur deux colonnes) + 37 f. non numérotées :

Bucarest, Bibliothèque de l'Institut d'histoire de l'Académie de la R.P.R., cote III. 53. L.

Londres, British Museum (2 exemplaires), cotes : 814. l. 16 et 149. h. 16.

Paris, Bibliothèque de l'Ecole des langues orientales, cote : G.G. II. 14.

La feuille 2^r non numérotée (du début) : TASSA, datée : Madrid, 12 Août 1597 ; ERRATAS, signés Iuan Vasquez del Marmol.

La feuille 2^v (du début) non numérotée : LICENCIA, datée Madrid, 9 nov. 1596.

La feuille 207^v est blanche.

Les feuilles 1^r — 3^r (de la fin) non numérotées : « TABLA DE AIGVNAS // cosas notables desta Historia », qui ne respecte pas l'ordre strictement alphabétique dans le cadre de chaque lettre.

La feuille 3^r (de la fin) non numérotée : « En Madrid, por Luis Sanchez. // M. D. XCVII »⁷.

[Émile Legrand <et> Henri Gûys, *op. cit.*, p. 22, n° 50, où l'on indique que ce livre est rarissime ; Henry Thomas, *op. cit.*, p. 22 ; Graesse, *op. cit.*, t. I, p. 117].

10. « Lettere de Sinan Bassà detto il Cicala al duca de Macheda vicerè di Sicilia, con la riposta (en espagnol) di esso signor vicerè al detto Cicalà ». B. Bonfadino : Rome, 1598. 4°. Londres, British Museum, cote : 106. d. I (2). [Henry Thomas, *op. cit.*, p. 23].

11. « AVISO // Venido por via de Ro//ma en veynte y seys de Março, de mil y qui//nientos y nouenta y nueue, de la felicissima // victoria que nuestro Señor ha sido seruido // dar al Bayuoda de la Valachia contra los Tur//cos. Con auisos de grãde importancia, y buel//nos successos que se han tenido contra ellos, // desde el año de mil y quinientos y nouenta y // cinco hasta agora, en que le han muerto pas-//sados de quinientos mil Moros ; y cobra- // do muchissimas ciudades, que las //tenia tyrannizadas. // (marque typographique) // CON LICENCIA. // In Çaragoça, por Iuan Perez de Valdiuielso. // M. D. XCIX. [4 feuilles, non numérotées ; signature : A2, A3. Les feuilles 1^v et 4^v sont blanches.

Deux feuilles 2^r — 3^r : AVISO (Concernant Michel le Brave).

Feuilles 3^v — 4^r : « TAMBIEN SE TIENE AVISO de Napoles de veynte y vno de Mayo de // mil y quinientos y nouenta y nueueo, del // buen successos de la galeras de Florencia », où l'on relate que cinq galères florentines ont occupé la forteresse turque de l'île de Chio, que tous les Turcs de cette forteresse ont été tués et que l'on a repris un drapeau que les Turcs avaient capturé, avec cinq galères, cinq ans auparavant. f. 4^r : « CON LICENCIA. // En Çaragoça, por Iuan Perez de Valdiuielso. // M. D. XCIX. » [Nerva Hodoş, *Vitejiule lui Mihai-Vodă apreciate în Apus. 1595—1599.*

⁷ Le titre de la version portugaise de la biographie de Skanderbeg, écrite par Marino Barlezio est le suivant : « Chronica do vileroso principe e invencivel capitão Jorge Castrioto, Senhor dos Epirenses ou Albaneses. . . Impressa em Lisboa em casa de Marcos Borges, Impressor del Rey nosso senhor. Anno de 1567 » In -f° de 245 feuilles. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque Bodleienne (Oxford), cote . CC 4 Art Émile Legrand et Henri Gûys, *op. cit.*, p. 10, n° 28x Cette traduction a été effectuée par Francesco de Andrade, connu également pour un poème sur les rivalités turco-portugaises dans l'Inde (Francesco de Andrade, *O Primeiro cerco, que os turcos puzeraõ á Fortaleza de Dio nas partes da India, defendida pelos Portuguezes. Lx 1589 V* : « Boletim bibliográfico da Biblioteca da Universidade de Coimbra », VIII, 1927, nos 7—12, note 63 de la p. 279—280 et Graesse, *op. cit.*, t. I, p. 117.) Pour les sources concernant Scanderbeg, cf. Willy Steltner, *Zum Geschichtsbild des albanischen Nationalthelden Georg Kastrioti genannt Scanderbeg*, dans « Zeitschrift für Geschichtswissenschaft », IV, 1956, 5^o livraison, p. 1033—1044 Il existe une bibliographie spéciale au sujet de Scanderbeg, mais qui est insuffisante du point de vue scientifique. Il s'agit du travail de Georges T. Petrovitch, *Scanderbeg (George Castriota). Essai de bibliographie raisonnée Ouvrages sur Scanderbeg écrits en langues française, anglaise, allemande, latine, italienne, espagnole, portugaise, suédoise et grecque, et publiés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours*, Paris, « Leroux », 1881, XXIX + 187 p. Émile Picot, l'un des plus grands bibliographes qu'ait eus l'Europe, a fait une critique sérieuse de cette bibliographie (cf. « Revue critique d'Histoire et de Littérature », n° 21, 22 mai 1882, p. 405—408). Au sujet du thème Scanderbeg dans la littérature universelle, v. l'article de B.B. Asholm, *Notes on the development of Scanderbeg theme*, dans « Comparative Literature », t. V, n° 1, p. 16—29 (publié par l'Université d'Oregon, Eugène Orégon), article où l'auteur prouve à souhait qu'il ne connaît pas tout l'essentiel de la bibliographie du thème Scanderbeg dans la littérature.

Documente din vremurile acelea publicate de... Cu o prefață de N. Iorga (Les prouesses du voévide Mihai appréciées en Occident, 1595—1599. Documents du temps publiés par... Avec une préface de N. Iorga), III^e édition revue, Bucarest, juillet 1913. On y publie le texte espagnol original de cet *aviso* (p. 9—12) et sa version en roumain (aux p. 12—14, faite par Ramiro Ortiz et revue par N. Iorga et N. Hodoș (cf. N. Hodoș, *op. cit.*, la note de la page 14). C[arl] Gollner, *Michael der Tapfere...*, p. 83, n^o 78 donne une description de cet *aviso*, mais d'après N. Hodoș (*op. cit.*) et non pas d'après l'original. La présente description est la première description complète de cette impression et nous croyons qu'elle était très nécessaire car l'exemplaire de l'impression décrite ici est, selon toutes probabilités, un *unicum*.

Bucarest, Bibliothèque de l'Académie de la R.P.R., cote : I. 196.618 [Ex libris Demetrii A. Sturza].

12. « La felicissima conquista de la famosissima Ciudad de Buda Metropoli de la Vngaria, hecha per el exercito de su Magestad Cesarea ». Impresa en Barcelona en casa de Joa Amello. Año MDCLII. in- 8^o de deux feuilles.

[Antonio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. VI, Barcelone, 1953, p. 320, n^o 106.452].

13. « DON IVAN // DE // AVSTRIA. // HISTORIA ; // POR // DON LORENZO VANDER // HAMMEN Y LEON, NATVRAL // DE MADRID, Y VICARIO // DE IVBILES // . Año / Ad omnia summa natus/1627. // CON PRIVILEGIO. // En Madrid, Por Luis Sanchez, impressor // del Rey, y del Reyno. // Acosta de Alonso Perez, Mercader de libros ».

f. 2^r, au commencement, non numérotée : « Suma del priuilegio », datée 16 juillet 1626 et signée « El Licenciado Murcia // de la Llana » ; // « Suma de la Tassa ».

la f. 2^v, au commencement, non numérotée : « APPROVACION DEL REVERENDO // Padre fray Lucas de Montoya, Predictor, y Coronista // general de la sagrada Religion de San // Francisco de Paula », datée : 26 novembre 1625 ; « APROVACION DEL MAESTRO // Gil Gonçalez Dauila, Coronista de // su Magestad », datée : 31 décembre 1625.

Les feuilles 3^r — 4^v, du début, non numérotées : « PROEMIO AL LECTOR // en la Historia del señor don Iuan // de Austria ».

Bucarest, Bibliothèque de l'Institut d'histoire, cote : Paris, Bibliothèque Rotschild, cote : n^o du Catalogue 2512.

[Antonio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. VI, Barcelone 1953.

n^o 112.131 ; Émile Picot, *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rotschild*, t. III, Paris, « Damascène Morgand », 1893, p. 264—265, n^o 2 512].

14. IL // NOVELLIERE // CASTIGLIANO // DI MICHEL DI CERVANTES // SAAVEDRA ; // Nel quale, mescolandosi lo stile graue co'l faceto, si narrano // auuenimenti curiosi, casi strani, o successi degni // d'ammirazione : // E si dà ad ogni forte di persona occasione d'apprendere // e portretti Politici, e documenti Morali, e concetti // Scientifici, e fruttuosi : // Tradotto dalla lingua Spagnuola nell'Italiana // Dal Sig. GVGLIEIMO ALESSANDRO // de Nouillieri, Clauelli : // E da lui fattiui gli Argomenti, e dichiarate nelli

marginii // le cose più difficili. // (marque typographique) // IN VENETIA, Presso il Barezzi. M. DC XXIX. // Con Licenza de' Superiori, et Priuilegio. 8 f. non numérotées + 720 p.; format du texte :

p. 63—137 : « LO // AMANTE LIBERALE. // Nouella Seconda ».

AGROMENTO *

« Vn Gentilhuomo da Trapani, città di Sicilia, // chiamato Ricardo, vien preso da' Turchi, con Leo // nisa sua innamorata, per via d'vno stranissimo ac//cidente. In quell'infelice principio la forte si mo//stra così cruda ad ambedue, che mentre son schia // vi, ella adopera contro di essi ogni sua rigidezza. // S'innamorano della schiaua Leonisa alcuni Tur- // chi, Signori di portata, e per farsene possessori, // s'uccidono l'vn l'altro. Et in fine ella, e Ricardo, si // saluano carchi, e ricchi delle spoglie de' loro Padre // ni, e si maritano insieme ». Pour l'original espagnol, cf. Miguel de Cervantes Saavedra, *Obras completas. Recompilación, estudio preliminar, prólogos y notas por Angel Valbuena Prat*, Madrid, « Aguilar », 1956, p. 808—831 (*El amante liberal*).

Bucarest, Bibliothèque de l'Académie de la R.P.R., cote : II. 45.870.

15. « Copia de una carta escribó... Fr. Iacobo de Ambrosi Provincial de la Provincia de Armenia... en la qual le hace relación de un milagroso caso le acontenció a el con los Moros y Turcos... », Mallorca, Gabriel Guasp, 1631, 4° (Bover). José Simón Díaz, *op. cit.*, IX, p. 6, décrit une autre édition de cette impression parue chez Estevan Liberos, Barcelone, 1631, dont la bibliothèque Nationale de Madrid possède un exemplaire (cote : V. 233—13).

[Antonio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. IV, Barcelone, 1951. p. 79, n° 61.159].

16. « Parte veynte y ocho, de comedias de varios autores. Con licencia, En Huesca, par Pedro Bluson impressor de la Universidad. Año 1634. A costa de Pedro Escuer mercader de libros ». in —4° de 250 p. et 4 feuilles.

p. 217—234 : « El Principe Escanderbey. Comedia famosa de Luys Velez de Guevara ».

Madrid, Bibliothèque Nationale, cote : I—5.

[Emile Legrand <et> Henri Gûys, *op. cit.*, p. 26, n° 50*].

17. « Copia de la sentencia que el Gran Turco dio en 1° de abril de 1636 en favor de los religiosos de San Francisco, en los pleytos con los griegos. Madrid, 1636 », in —f° de 2 feuilles.

[Simón Díaz, *op. cit.*, IX, p. 7, en décrit une autre édition, imprimée chez Miguel Sorolla, Valence, 1636 ; Antonio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. IV, p. 79, n° 61.172].

18. « Copia del Manifest, o Edicte del Gran Turch, ab lo qual declara los motius que te de rompre la guerra ab la cristiandat, senyaladament ab la Religio militar de Sant Joan, Barcelona, en casa de Gabriel Nogues, Any MDCXXXV ».

[Antonio Palau y Dulcet, *op. cit.*, t. IV, p. 81, n° 61233].

* N'appartient pas à Cervantès, mais au traducteur (cf. le titre du volume).

DIE DARSTELLUNG DER HAND IN DER RUMANISCHEN UND BULGARISCHEN DIPLOMATISCHEN PRAXIS

von EMIL VIRTOSU

In bezug auf das mündliche oder bildliche Vorhandensein der Hand in der rumänischen oder bulgarischen diplomatischen Praxis, werden wir einige höchst interessante Fälle in der rumänischen so wie in der bulgarischen diplomatischen Praxis angeben, nachdem wir vorher die Art, in der sie in der Folklore erscheinen und die dazu gehörige Erklärung angeführt haben werden.

Ein moldauesches Märchen, das von Tudor Pamfile gesammelt wurde, erzählt, daß Adam einmal seine Hand auf eine Art feuchten Baustein aufgelegt hatte und die Hand wäre in dem noch frischen Ton eingepreßt geblieben. Der Stein wurde weiter vom Satan im Ofen gebrannt und von diesem Ereignis ruht die Sitte des Schreibens mit Unterschrift und Stempel her, erstens durch Legen der Hand und später nur des Fingers¹.

In der vorliegenden Arbeit werden wir die Verwendung der Hand als mündlichen Ausdruck oder als graphische Darstellung studieren, so wie sie aus einigen moldaueschen und walachischen Dokumenten hervorgeht. So z.B. schenkt Petre Şchiopul, der Fürst der Moldau, am 4. August 1583, in Jassy, dem Kloster des Heiligen Sava, in der Nahe von Jerusalem, einige, von ihm selbst gekaufte Häuser in Jassy. Es ist also eine persönliche Schenkungsurkunde, von einem Schreiber der fürstlichen Kanzlei gänzlich in slawischer Sprache verfaßt; die Urkunde schließt mit einer damals laufigen Endformel: „Der Fürst selbst hat befohlen“.

Die rein private Natur der Urkunde ist nicht nur aus dem Zweck und der Art der Schenkung zu ersehen, sondern schon aus der Tatsache

¹ Das Märchen wurde in „Ion Creangă“ veröffentlicht, Birlad, XI, (1918), S. 8—10; S. im selben auch N. Cartoian, *Cărțile populare în literatura românească*, I Bukarest 1929, S. 53—59, „Zapisul lui Adam“.

daß der Furst, nachdem er die Urkunde mit seinem rautenförmigen Siegelring besiegelt, mit eigener Hand unter dem Siegel auf rumänisch geschrieben hat : „Ich habe die Hand meiner Herrlichkeit darauf gelegt“. Diese Formel wurde nie in den offiziellen Urkunden gebraucht, selbst dann nicht, wenn sie

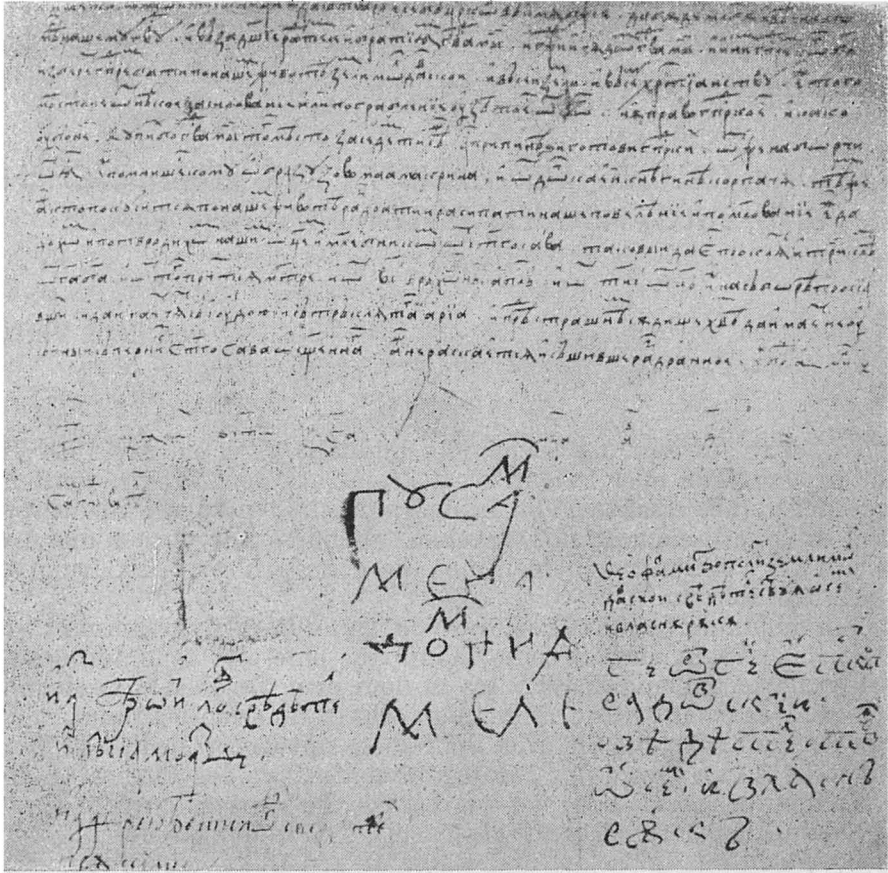


Abb. 1. — 1583, August 4, Jassy. Petru Şchiopul, Furst der Moldau, schenkt dem Kloster des „Heiligen Sava“ aus Jerusalem einige herrschaftliche Häuser.

weder das Legen des Fingers oder der Hand, noch die Unterschrift (*subscriptio*) aufwies, so wie es in dieser Urkunde der Fall ist.

In der erwähnten Urkunde sind aber noch vier Zeugen vorhanden, deren Unterschriften neben der fürstlichen Unterschrift stehen und zwar : links Stroitsch, der Große „Logofät“ (Großkanzler) und Andrej, der dritte „Logofät“ (Kanzler); rechts Theophan, der Metropolit von Moldau und Gheorghe, der Bischof von Rădăuți. Nach Unterschreiben des ersten Zeugen, fugt er hinzu : „Zeuge, und meine Hand hier“, desgleichen der zweite Zeuge. Der Metropolit und der Bischof fügen nach ihren eigenhändigen Unterschriften hinzu : „Ich bestätige dieses, und lege die eigene

Hand". Der obenerwähnte Text wurde von den Zeugen auf slawisch — die Kanzleisprache des Landes — geschrieben ².

Es ist offensichtlich, daß im vorliegenden Fall das Handlegen — bloß als Formel — keineswegs dem Fingerlegen der Schriftunkundigen gleichzustellen ist, um so mehr als alle obenerwähnten Personen selbst unterschreiben und die Formel des Handlegens eigenhändig hinzuschreiben.

Ebenso darf die ähnliche Formel des Fürsten Petre Şchiopul nicht bloß als eine Formel betrachtet werden, die für eine nicht von dem Aussteller selbst geschriebene Urkunde angewendet wird, um sie damit zu beglaubigen ³.

In dieser Urkunde haben die Formeln „und meine Hand hier" oder „und meine eigene Hand" mehr Wert als die Unterschrift der vier Zeugen der fürstlichen Urkunde, deren eigenhändige Unterschriften den erwähnten Formeln vorangehen, um so mehr als diese Formeln von dem tatsächlichen Handlegen nicht begleitet werden. Wir sollen also daraus verstehen, daß in Wirklichkeit, die erwähnten Formeln des Fürsten und der vier Zeugen, nicht nur ihre einfache eigenhändige Unterschrift auf der Urkunde darstellen, sondern eine besondere Bestätigung der Urkunde, das Ablegen eines wichtigen Eides in einer feierlichen Form durch das symbolische und mündliche Handlegen eines jeden auf die Urkunde, also eine rituelle, als solche bewahrte Sitte.

Am 20. März (1631) verkauft der Logofăt (Kanzler) Şerban an Jupan Panga einen Bauplatz in Bukarest mit einem Haus und einem Keller gegen 3000 bani. Der Text des Vertrages endet mit der Liste der Zeugen und mit der folgenden Formel: „Und zur Bestätigung habe ich Siegel und Hand darunter gelegt". In der Tat, auf dem Vertrag befindet sich das Siegel des Ringes und die eigenhändige Unterschrift ⁴ des Verkäufers, was uns zu glauben berechtigt, daß hier das Handlegen, die eigenhändige Unterschrift bedeutet, aber immer in dem feierlichen Sinne des Wortes. Die Bestätigung für diese Auslegung geht aus einer früheren Urkunde her-

² Staatsarchiv — Bukarest, *Mănăstirea Sf. Sava—Iaşi* LX/3; slawischer Text Übersetzung und Faksimile teilweise veröffentlicht bei B. P. Hasdeu, *Arhiva istorică*, I, Bukarest, 1865, S. 127, Nr. 185; andere Reproduktion in *Culegere de facsimile pentru Şcoala de Arhivistică Seria română*, I, Bukarest, 1942, Tafel V; Übersetzung in *Doc. priv. ist. României*, A. XVI, Band III, S. 274—275; Faksimile, *ebda*, S. 554.

³ „Die Hand" konnte die persönliche Anwesenheit des Fürsten beim Erstellen der Urkunde bedeuten, als ob er sich mit einer Entscheidung, die nicht ohne seine Kenntnis getroffen wurde, einverstanden erklärte. (Mündliche Mitteilung des Professors P. P. Panaitescu der seine Beweisführung auf die Behauptung von A. de Bouard stützt — *Manuel de diplomatique française et pontificale*, I, Paris, 1929, 77, daraus hervorgeht, daß die Zeugen eines mittelalterlichen Privilegiums „firmatores oder manumissores" genannt wurden, „ainsi désignés parce que de coutume ils touchaient le document"), was mit einer tatsächlichen Anwesenheit gleich ist. Der auf rumänisch hinzugefügte Text des Fürsten Petre Şchiopul bedeutet, der Meinung des Prof. P. P. Panaitescu nach, eine zusätzliche Versicherung, im Vergleich mit den in Moldau üblichen Formlichkeiten, da die Urkunde fürs Ausland bestimmt war (für das Kloster Hl. Sava, bei Jerusalem). Weiter werden wir unsere Auslegung führen

⁴ Der Vertrag befindet sich im Staatsarchiv in Bukarest, A. N. MMDCCCXXXI/1, rum. orig. auf Papier. Etwas ähnliches auch in einer moldauischen Urkunde vom 5. Nov. 1628: „Und für größere Kraft und Bekräftigung, haben wir unser Siegel und unsere Unterschrift darunter gelegt und geschrieben haben wir". (Ders. Hs. 628, f. 409, Kopie; s. Generaldirektion des Staatsarchivs, *Catalogul documentelor moldoveneşti*... , II Bukarest, 1959, S. 104, Nr. 444).

vor und zwar aus dem Vertrag von Alba Iulia vom 20. Mai 1595 der zwischen Sigismund Bathory und Michael dem Tapferen geschlossen war. Die Gesandten des letzteren versichern Sigismund von ihrer Treue durch

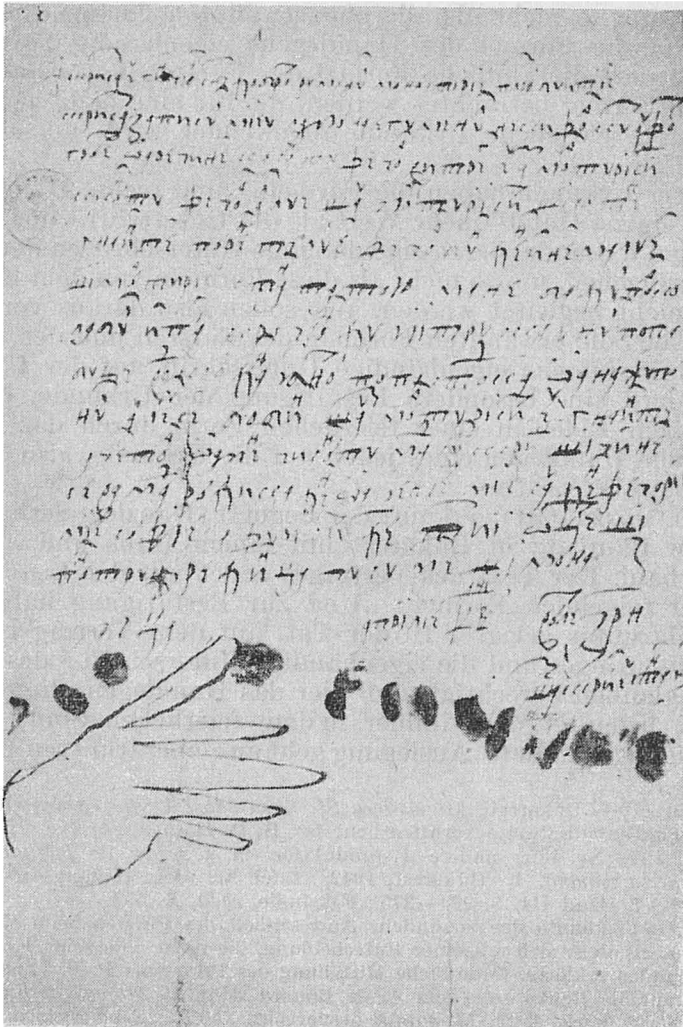


Abb 2 — 1642, April 22 Ghunciu, Sohn des Dobrotă, bekennt sich als Leibeigener des Klosters „Plumbuita“.

Schwur und „hoc ipsum juramentum et manuum nostrarum subscriptione et pro proprio nostro sigillo corroborantes“⁵.

⁵ Hurmuzaki, III, S 210, eine alte rumanische Übersetzung von M. Kogălniceanu, *Cronicele României*, I, Ausg. II, Buk., 1872, S 479, „Dieses mit unserer eigenhändigen Unterschrift bestätigend“.

Ein anderer Fall: in einem einfachen Schreiben aus der Walachei vom 22. April 1642 ist die Formel für die Gültigkeitserklärung die folgende: „Zur Bestätigung habe ich auch die Hand gelegt“. Und das Schreiben weist tatsächlich, anstatt der Unterschrift, die rechte Hand mit allen fünf Fingern auf: der Daumen ist auf dem Dokument aufgedruckt und daneben, rechts, die anderen vier Finger. Dieses Handlegen befindet sich auf der von Logofăt Stan geschriebenen Urkunde im Namen von Ghinciul sin Dobrotă, Leibeigener des Klosters Plumbuita ⁶.

In diesem Falle konnten wir annehmen, daß das Handlegen nur eine, von einem Schriftkundigen verwendeten Formel wäre, dem gewöhnlichen „Bestätigungsfingerlegen“ gleich.

Eine kleine einfache Hand mit senkrecht nebeneinander stehenden Fingern befindet sich auf einer Urkunde von Matei Basarab zwischen den zwei Seiten des fürstlichen Monogramms. (Die Urkunde befindet sich im Staatsarchiv zu Bukarest, leider haben wir ihre Bezeichnungsnummer nicht.)



In der Stempelkunde treffen wir auf einen ähnlichen Fall. Bei den Ausgrabungen von Buda (Buzău), hat V Drăghiceanu im Grabmal der Fürstin Neaga, die Gemahlin des Fürsten Mihnea, einen querovalen Goldring aus dem XVI Jahrhundert gefunden mit einer eingravierten ausgestreckten Hand auf dem Innenrand eines Halbmondes. Wir merken aber, daß dieser „Halbmond“ eigentlich einen Ärmel darstellt, daraus die Hand zum Vorschein kommt. Folgender Text ist auf dem Ring graviert

(: ++ Γ Ο Σ Π Ο Χ Α Δ Ν Ε Γ † < Δ > DOAMNA NEAGA)

was bedeuten will, daß der Ring der Fürstin Neaga gehöre, die nach 1623 lebte ⁷.

Wir müssen annehmen, daß die auf dem Siegelring eingepreßte symbolische Hand die Bedeutung einer ähnlichen Hand habe, die in den Urkunden zu finden ist, da der gravierte Ring der Fürstin Neaga, zum Besiegeln der Urkunden diene.

Ebenfalls, ist es zu erwägen, ob das Vorhandensein der Hand auf den Münzen eines Herzoges von Benevent aus Suditalien, aus dem VIII. Jahrhundert, sowie auf besonderen byzantinischen Spätmünzen (XIII. Jahrhundert) die Bedeutung der Vasalität habe, wie allgemein ausgelegt wird ⁸, oder aber die symbolische Bedeutung, welche ihr die diplomatische

⁶ Staatsarchiv Bukarest, *Mănăstirea Plumbuita*, XVI/7; das Schreiben befindet sich auf der zweiten Seite einer Urkunde auf deren ersten Seite eine Art Eidspruch von sechs Bojaren geschrieben steht, die bestätigen, daß Dobrotă und andere gesetzmäßige Leibeigene dem Kloster Plumbuita, schon seit Michael dem Tapferen, zugehören

⁷ V Drăghiceanu, *Săpăturile din Buda, Lapoş şi Tisău—Buzău*, aus dem „Bul Com. Mon. Ist.“, Heft 70, Okt-Nov., 1931, Vălcni de Munte, 1931, S 18 und Bild 33

⁸ V. Laurent ist der Meinung es wäre keine Hand, sondern ein Handschuh dargestellt, der erwahten mittelalterlichen Sitte gemäß (V Laurent, *Le Gant à Byzance, symbole monétaire et instrument de droit public*, in „Cronica numismatică şi arheologică“, XIV (1939), S. 111—124, besonders S 121—122).

Die Hand ist auch auf anderen Münzen zu sehen auf byzantinischen, aus dem X—XII. Jh. (s. Warwick Wroth, *Catalogue of the Imperial Byzantine Coins in the British Museum*,

Praxis und Siegelkunde zuschreibt, besonders wenn wir uns die Wichtigkeit der religiösen Symbole von Byzanz vor Augen führen.

Auch in der Bildhauerei findet man die Hand mit einer ganz bestimmten Bedeutung dargestellt, so z. B. die Außenfläche eines Weihwasserbrunnens aus dem Jahre 1676 in der Kirche von Golești-Muscel (Wala-

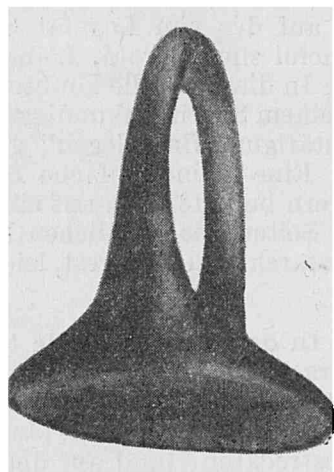
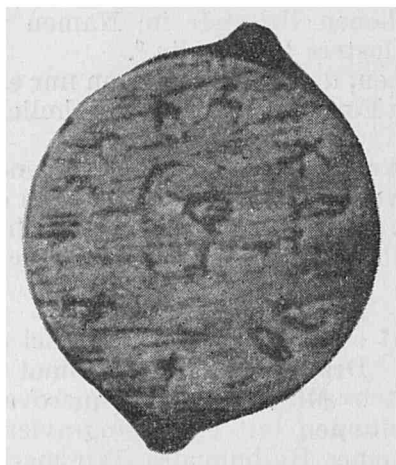


Abb. 3. — XVI-XVII Jahrhundert. Der Ring der Fürstin Neaga, Gemahlin des Fürsten Mihnea.

chei) weist eine darin eingemeißelte Hand mit dem Namen Dumitru (ΔΥΜΗΤΡΟΣ) auf; die Auslegung dieser Handdarstellung wäre: (die Hand von) Dumitru, bezw. Dumitru hat den Weihwasserbrunnen bauen lassen⁹.

Dieses Studium umfaßt nicht die graphischen Handdarstellungen, die in den Blättern der alten Bücher oder der Manuskripte vorkommen, da sie — wie in der Skulptur — nur die Rolle haben, besondere Stellen oder wichtige Texte anzudeuten; auch wurden sie manchmal nur als Dekoration verwendet.

Ebenfalls begegnen wir der Handdarstellung in Papierfiligran, meistens mit der Bedeutung der Fabrikmarke.

Mittels der wenigen Urkunden, die aus der bewegten Vergangenheit des bulgarischen Volkes überliefert worden sind, bietet die bulga-

II, London, 1908, S 474 u w, 555, Bilder LIV—LXVI); auf tschechischen aus dem X-XII Jh (s A. Engel et R Serrure, *Traité de numismatique du Moyen-Age*, II, Paris, 1894, S. 875, Bild 1366, 1367; Em Nohejlova-Prátova, *Krasa české mince*, Prag, 1955, S. 35); auf englischen aus dem X Jh (A. Engel et R. Serrure, *a. a. O* I, Paris, 1891, S 323), auf polnischen aus dem X-XIII Jh (s. Fr Piekosinski, *Pięczęcie Polskie wieków średnich doby piastowskiej*, in „Wiadomości numizmatycznoarcheologiczne“, XVII (1935), Krakau, 1936, S 75—76, Bild 513 ebda, XVI (1934), S 75, Bild 417; M Gumowski, *Denary sw. Wojciecha*, *Wiadomości numizmatycznoarcheologiczne*“ S 29, 34.

⁹ Maria Golescu, *Motive de animale în sculptura decorativă și semnificarea lor simbolică în „Bul Com Mon. Ist“*. XXXVI (1934), S 40, 41 und Bild 43 Der Verfasser nimmt an, daß, „eine grob dargestellte Hand das Wort Gott zeigt“ welches obengraviert ist. Die Lesart und die Auslegung sind von V. Drăghiceanu bestritten worden, der uns die oben erwähnte Auslegung mundlich mitgeteilt hat.

rische diplomatische Praxis einige Falle, welche sowohl durch ihr Alter (vom XIII.-XIV.Jh.), als auch durch das Vorhandensein der Handdarstellungen auf feierlichen offiziellen Dokumenten, besonderes Interesse erwecken. Es handelt sich nämlich um vier pergamentene Urkunden der Zaren Konstantin Assan (vor 1277), Alexander (1347), Sratzimir (nach 1369), Schischman (vor 1382), darin, unter der eigenhändigen Unter-



Abb. 4 – Vor dem Jahr 1277 Urkunde, vom Zaren Konstantin Assan dem Kloster „des Heiligen Georg“ ausgestellt : das Monogramm und davor die rechte Hand mit dem kreuztragenden Streitkolben

schrift (*subscriptio*) eine ausgestreckte Hand mit einem Streitkolben sichtbar ist ; auf dem Ärmel ist ein Zeichen abgebildet, darüber später die Rede sein wird.

Die vier Urkunden sind in chronologischer Reihenfolge angegeben :

1. Die Urkunde des Zaren Konstantin Assan, die vor dem Jahre 1277 dem Kloster des „Heiligen Georg“ ausgestellt worden ist ; das Monogramm (15,2 cm lang) hat vorne eine ausgestreckte Hand abgebildet, die einen Streitkolben umfaßt ; auf seinem kugelformigen Knopf ist ein patriarchisches Kreuz eingraviert. Auf dem Ärmel befindet sich das Zeichen

* , jedoch in schlechtem Zustand erhalten ¹⁰.

2. Die Urkunde vom 1. Dezember 1347 des Zaren Alexander, welche das Kloster Oreahovo (Rahova) betrifft ; das Monogramm (10 cm) hat einen nach oben ausgestreckten Arm, mit einem Streitkolben in der Hand ; aus dem kugelformigen Knopf des Streitkolbens wachsen die vier Arme eines patriarchischen Kreuzes empor. Auf beiden Seiten des Kreuzes

befindet sich die Inschrift **IC/XC//H/K//** ; auf dem Arm ist das Zeichen * ¹¹.

¹⁰ Die photographische Abbildung von G. A. Pinski, *Грамоты болгарских царей*, Moskau, 1911, Faksimile 2, in der Übertragung (*ebda*, S 19) wird das Vorhandensein der Hand nicht erwähnt, I. Bogdan, in dem handgeschriebenen Textvergleich dieser Ausgabe erwähnt „die Hand mit dem Kreuz“ (Akademie der RVR, Hs 5246, f 237), ähnliche Erwähnung bei Jordan Iwanow, *Български старини из Македония*, II Ausgabe, Sofia, 1931, S 587 n. : „die Hand mit dem kaiserlichen Szepter“ Die Datierung dieser vier Urkunden ist die Datierung von Jordan Iwanow aus dem obenerwähnten Werk

¹¹ Pinski, *o. o.*, Faksimile 4 ; in der Übertragung (*ebda*, S 26), wird das Dasein der Hand nicht erwähnt. I. Bogdan in dem handgeschriebenen Textvergleich dieser Ausgabe (Akademie der RVR, Hs. 5246, f 240) erwähnt die Hand $\frac{IG\ XC}{HN\ KA}$ I. Iwanow, S. 594 n. teilt mit „Die Hand mit dem Kaiserlichen kreuztragenden Szepter“ und die Buchstaben **IG XC HK**;er erwähnt auch das Vorhandensein des Zeichens*

3. Der nach 1369 vom Zar Sratzimir den Kronstädtern gegebene Schutzbrief; über dem Monogramm (12,8 cm lang) befindet sich ein ausgestreckter Arm (8,1 cm) mit einem Streitkolben in der Hand; auf dem kugelförmigen Knopf des letzteren ist ein patriarchisches Kreuz eingepragt; auf dem Arm, das Zeichen * ¹².

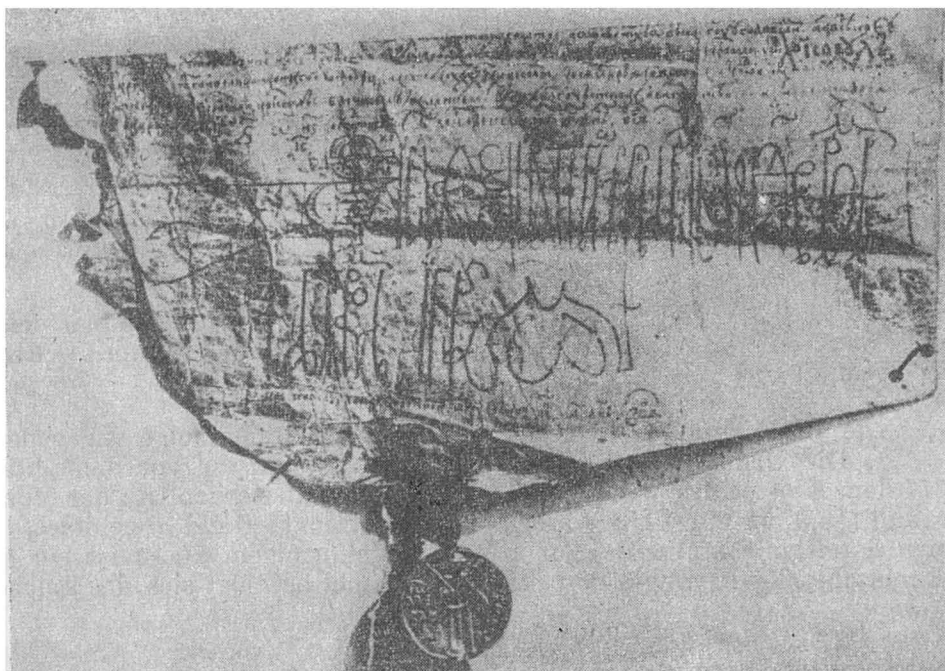


Abb. 5 — 1347, Dezember 1. Urkunde, vom Zaren Alexander dem Oreahovo - Kloster ausgestellt: das Monogramm und davor die rechte Hand mit dem kreuztragenden Streitkolben.

4. Die vor 1382 datierte Urkunde des Zaren Schischman, die das Kloster Vitosa betrifft; über dem Monogramm (auf zwei Reihen 11,5 und 14,3 cm) befindet sich ein ausgestreckter Arm mit einem Streitkolben in

¹² *Ebda*, Faksimile, die Übertragung erwähnt dieses Zeichen nicht: das Original im Staatsarchiv Kronstadt, das erste Mal von I. Bogdan veröffentlicht, mit Faksimile und von 1369—1398 datiert *Eine bulgarische Urkunde des Zaren Ioan Sratzimir*, in „Archiv für slawische Philologie“, XVII (1895), S. 544—547, I. Bogdan, in seinem erwähnten Textvergleich (Akad. der RVR, Hs. 5246, f. 242 v) schreibt nichts darüber, von Gr. Tocilescu wieder veröffentlicht, *534 documente istorice slavo-iomdne din Tara Românească și Moldova, privitoare la legăturile cu Ardealul 1344—1603*., Bukarest, 1931, S. 3, wo es erwähnt wird „eine Hand, ein Szepter haltend“; I. Iwanow, *a. a. O.*, S. 602 n. erwähnt die szepterhaltende Hand und das Zeichen

* auf dem Arm.

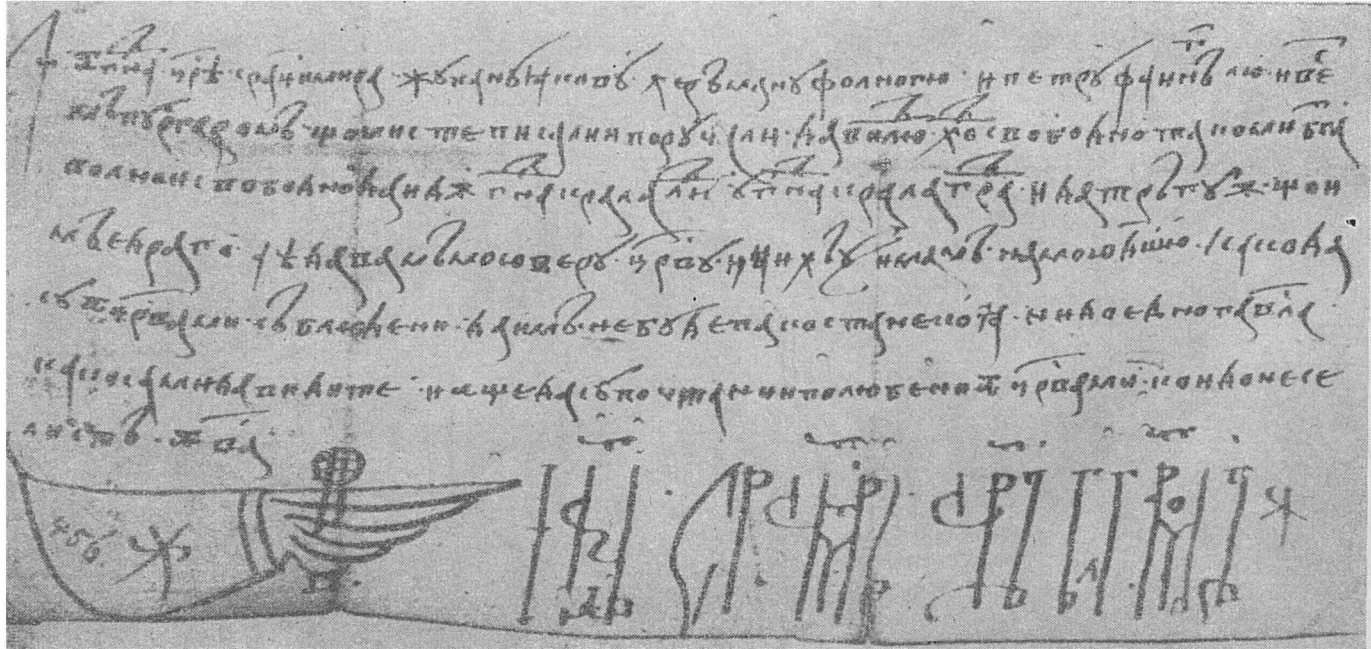


Abb 6. — Nach dem Jahr 1369. Schutzbrief, vom Zaren Sratzimir den Kronsta tern erteilt, das Monogramm und davor die rechte Hand mit dem kreuztragenden Streitkolben.

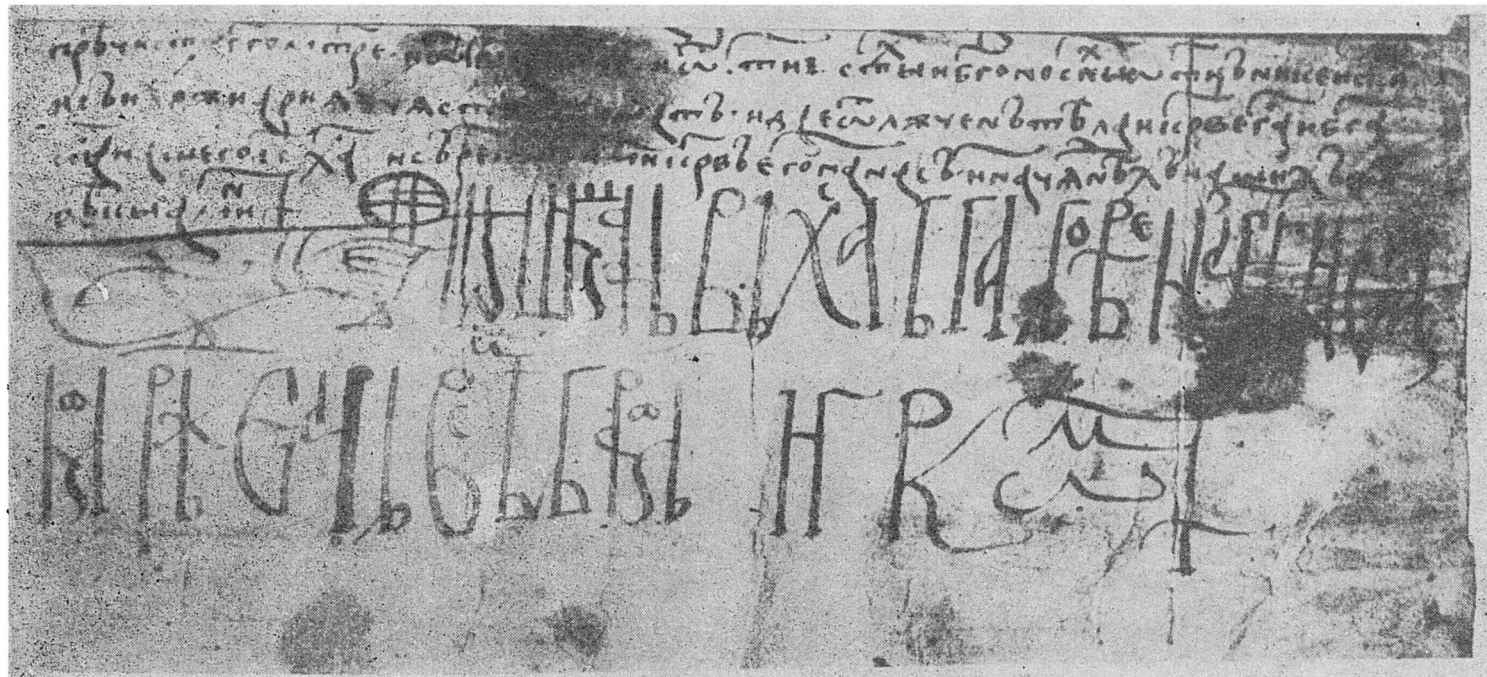


Abb. 7. — Vor dem Jahr 1382. Urkunde, vom Zaren Schuschman dem Witoscha-Kloster geschenkt das Monogramm und davor die rechte Hand mit dem kreuztragenden Streitkolben.

der Hand, auf dessen kugelförmigem Knopf ein patriarchisches Kreuz gemalt ist; auf dem Arm befindet sich das Zeichen ✨¹³

Bei einer aufmerksamen Beobachtung der vier Darstellungen werden viele Ähnlichkeiten aufgedeckt. Erstens bemerken wir, daß nur der Arm dargestellt ist, und zwar in horizontaler Stellung, in der zusammengeballten Faust einen Streitkolben haltend, der einen kreuztragenden, apfelförmigen Knopf aufweist. Es ist nämlich der Reichsapfel, Symbol der souveränen Macht in sämtlichen westlichen Siegeldarstellungen vorhanden. Form und Stellung der Hand sind bei allen vier identisch, obwohl die Urkunden, wie gesehen, von verschiedenen Zaren in verschiedenen Zeiträumen ausgestellt worden sind. Andererseits erwähnten wir, daß nicht alle Urkunden dieser Zaren eine dargestellte Hand oder irgend ein anderes Zeichen, das die Hand ersetzen soll, aufweisen.

Ebenfalls, in allen vier Darstellungen der Hand, kann man auch den unteren Teil des Ärmels, durch eine oder zwei ovale Linien angedeutet sehen. Bei der Hand auf der Urkunde von 1347 ist nach dem Ärmel eine Art Armband mit Edelsteinen oder ein Kettenglied aus Edelmetall abgebildet.

In der unmittelbaren Nahe der Hand, befindet sich das kaiserliche Monogramm des betreffenden Zaren; das Monogramm trägt, neben dem Namen des Ausstellers, dem Zarentitel (царь) auch die Bezeichnung „selbtherrschend“ (самодержецъ), diese Eigenschaft fehlt nur am Monogramm des Zaren Stratzimir (nach 1369).

Gleichzeitig sind, in allen vier Urkunden, das Szepter oder der Streitkolben ähnlich dargestellt, mit einem griechischen Kreuz auf dem oberen Teil des Knopfes. In der Urkunde von 1347 ist das Kreuz nicht mehr auf dem Reichsapfel des Szepters eingepragt, sondern ganzlich außerhalb der Kugel. Eine andere Eigenart ist die, daß die zwei Kreuzarme von dem üblichen slawisch geschriebenen Text begleitet sind: IC/XC//H/K// <Иисусъ Христосъ// NIKA <Jesus Christus siegt >.

Auch kann man in allen vier Urkunden das Zeichen ✨ sehen. Es ist ohne Zweifel das bekannte Zeichen, „Chrisma“ oder „Chrismon“ genannt ✨ (ΧΡΗCΤΟC)¹⁴; von der gewöhnlichen Form weicht es wegen seiner Lage ein wenig ab, da es sich auf dem Ärmel befindet.

¹³ Ilinski, a. a. O. Faksimile 6; in der Übertragung (*ebda*, S. 29) wird das Dasein der Hand nicht erwähnt. I. Bogdan, in seinem erwähnten Textvergleich (Akad. der RVR, Hs. 5246, f. 242) erwähnt „die Hand mit dem Szepter“; I. Iwanow, a. a. O. S. 601 n, erwähnt „die Hand mit dem kaiserlichen Szepter“ und fugt das Zeichen ✨ hinzu

¹⁴ Max Sulzberger, *Le symbole de la croix et les monogrammes de Jésus chez les premiers chrétiens*, in Byzantion, II, (1925) S. 424; s. a. F. Cabrol et H. Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1914, Sp 1346, 1519–1528–1534. Dieses Monogramm ist das vom Christentum übernommene Symbol der Anbeter Mithras; ein Stern mit einer Sonne (s. a. H. E. Khs. Burnester, *The Cult and Mysteries of Mithry in the West*, in „Les Paralipomènes“ (Pu-

Was für einen Sinn konnte in den vier erwähnten Urkunden der Arm mit dem Zeichen auf dem Ärmel und die Hand mit dem Streitkolben, auf dessen oberem Teil sich der kreuztragende Reichsapfel befindet, haben? Sie befinden sich vor dem kaiserlichen Monogramm und stehen mit ihm in unmittelbarer Verbindung¹⁵.

Hier ist die Hand wie ein *signum manus*, *signum manuale* der westlichen diplomatischen Praxis¹⁶, also ein Element der persönlichen Anwesenheit, welches das kaiserliche Monogramm begleitet. Folglich haben wir hier mit einem Eid zu tun, dessen Gültigkeit nicht nur durch die Ausstellung der öffentlichen Urkunde bestätigt wird, sondern auch durch das besonders feierliche und unmittelbare Legen der kaiserlichen Hand, wobei die Hand ein Zeichen der Autorität und der Souveränität ist.

Dadurch daß der Zar symbolisch seine Hand auf die Urkunde legt und Jesus Christus zum Zeugen seines Schwures anruft — das ist nämlich der Sinn des Vorhandenseins des Chrismon — schwört der Zar im Namen Gottes; indem er seine rechte Hand mit dem Streitkolben der höchsten Macht ausstreckt, legt er den Eid ab, daß sein Gelübde vor allem und ungeachtet jeglicher Umstände erfüllt werde, da es sein aufrichtiger Wille als gekrontes Haupt sei, es geschehe also und diesem seinem Willen könne sich nichts widersetzen, da es der hohe Wille des Feudalherrschers selbst sei, dafür er sich auch auf die göttliche Stütze beruft.

Diese Auslegung wird von dem Text der Urkunden selbst bestätigt. Wir erwähnen darunter den Schutzbrief, der vom Zaren Sratzimir, vor 1369, den Kronstädtern gegeben wurde und in dem es geschrieben steht: „Im Namen meines Gottes sollen die Leute des Herrn Königs in die Burg des Herrn Königs kommen und alles kaufen was ihnen gefällt. *Und ich erteile meinen kaiserlichen Glauben und übernehme sie auf meine Seele*, daß sie meinen kaiserlichen Schutz genießen sollen, daß sie keinen Schaden nehmen und ihnen kein Haar gekrümmt werde, wie ihr selbst sehen werdet!“¹⁷.

Der Text ist aufschlußreich und die Hand des Herrschers, der Szepter und das Chrismon auf der Urkunde stellen symbolisch die kaiserliche Treue des Zaren dar, die höchst feierliche Art des Gelübdes betonend, und der betreffende mußte Rechenschaft vor Gott ablegen, im Falle daß sein kaiserlicher Schwur gebrochen wurde.

Die Bedeutung der Hand in den verschiedenen bildlichen oder mundlichen Darstellungen ist überall dieselbe, ob es sich um Urkunden, Siegel oder Münzen handelt; diese Tatsache erklärt die Seltenheit der betreffenden Darstellungen.

blications de l'Institut d'études orientales de la bibliothèque patriarcale d'Alexandrie, Nr 3, Alexandrie, 1954 S 20—42), in „*Studia et acta orientalia*“, Bukarest, III (1961), S 243. Wir nehmen an, daß der von Berthold Spuler erwähnte Stern auf den Münzen der goldenen Horde, in Wirklichkeit immer das Chrismon sein soll (*Die goldene Horde. Die Mongolen in Rußland 1223—1502*, Leipzig, 1943, S. 263).

¹⁵ Es gibt keine identische bildliche Darstellung in den fürstlichen Urkunden von der Walachei und Moldau.

¹⁶ Daffur s A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, Index, sub voce.

¹⁷ Gr. G. Tocilescu, a. a. O.

Der Schwur ist eine höchst feierliche und unwiderrufliche Form; er kann und darf durch öfteren Gebrauch nicht herabgesetzt werden. Das ist die mittelalterliche Auffassung, die überhaupt zur Benutzung der Handdarstellung als *signum minus* geführt hat; das Beieinandersein des Chrismons, zeugt noch mehr von der feierlichen Bedeutung des Schwures¹⁸.

Zusammenfassend können wir schließen, daß in der rumänischen und bulgarischen diplomatischen Praxis der bildlichen und mündlichen Darstellung der Hand dieselbe Auffassung zugrunde gelegen ist, die auf demselben Sinn und Bedeutung fußte¹⁹.

Die Frage des Ursprungs dieser Darstellungen soll in der Folge gelöst werden.

¹⁸ Eine kronehaltende Hand, die segnende Hand Jesu Christi, zeugen von denselben mystischen Anwesenheiten (s. Lothar Schreyer, *Bildnis des heiligen Geistes, Schaubuch und Lesebuch*, Freiburg im Breisgau, 1942, Bild X, XX).

¹⁹ Die serbische diplomatische Praxis kennt diese Darstellung der Hand nicht (s. V. Stanowić, in *Студије о српској дипломатици*, in „Глас српске краљевске Академије“ Beograd 1912 (90), 1913 (92), 1914 (94), 1920 (96), 1922 (100), 1923 (106), S. 23–49, 1923 (110).

ЦИРКУЛЯЦИЯ В РУМЫНСКИХ КНЯЖЕСТВАХ СЛАВЯНСКОЙ ПСАЛТЫРИ, НАПЕЧАТАННОЙ В ВЕНЕЦИИ

ПАУЛ МИХАИЛ

В XIV и XV вв. славянская культура в румынских княжествах, проникшая сюда еще в предшествующие века, проявлялась как в области обучения, так и в копировании многочисленных рукописей. Исследования установили характер этой культуры, специфичность ее проявления на территории румынских княжеств, в том смысле, что ее формы служили, в соответствии с условиями того времени, для проявления местной самобытной культуры.

Уничтожение турками болгарского патриархата в 1395 г. и сербской патриархии в Печи привело к тому, что различные документы и памятники славянской культуры — рукописи и предметы искусства — нашли себе убежище у румын на север от Дуная.

В XVI веке на территории румынских княжеств начинают распространяться и славянские печатные книги, (печатанные либо в столичном городе Валахи и, Тырговиште (*Службник* в 1508 г. и *Октоих* в 1510 г.), либо в краковских, венецианских и четинских типографиях.

Следует отметить, что в XV—XVI вв. в ряде румынских городов и местечек имелись учителя и дьяки, прибывшие из Перемышля и Львова, монахи из Киева и Москвы, которые, занимаясь копированием славянских рукописей, использовали образцы «молдавской школы» в отношении художественного орнамента и тонкости рисунка¹.



¹ А. Соболевский, *Румыны среди славянских народов*, С.-Петербург, 1904, стр. 381.

С другой стороны, торговые связи Молдовы, в правление Александра Лэпушняну, с Венецией² (1560 г.), где печатались многочисленные славянские книги, содействовали и развитию культурных связей. Об этом свидетельствует распространение в румынских княжествах напечатанной в Венеции *Псалтыри* (1561 г.), о которой и пойдет речь ниже.



Книга *Триодион*, напечатанная в Яссах в 1747 г., которая была найдена в доме моего деда, дошла до нас в испорченном виде. Кожаный переплет на дубовой доске обветшал; корешок книги оторвался почти полностью, держась лишь на нескольких коноплянных нитках, приклеенных к доске; нижняя часть книги прогнила. Я подарил ее Ясской Центральной университетской библиотеке, в коллекциях которой такой книги не имелось, где она и была зарегистрирована под № VI-9. Ветхий же переплет я сохранил у себя.

Внимательно исследуя переплет, я заметил, что под наклепленными с внутренней стороны листами бумаги были подклеены вдоль связной нити, с целью укрепить переплет, печатные листы: один в начале книги, а другой в конце. Осторожно отклеив бумагу я нашел два листа славянской печати, описание которых и предлагаю вниманию исследователей.

В 1519 г. черногорский князь Божидар Вукович начал печатать славянские книги в Венеции. После смерти Божидара (1540 г.) его сын Винценций продолжал дело, начатое отцом. Первой славянской книгой, напечатанной в Венеции в 1546 г. попечением Винценция, была *Псалтырь съ Возсѣдованием*, форматом в 4°, имевшая 307 листов по 20 строк на каждой странице. В 17-ой тетради этого произведения, на обратной стороне 7 листа начинается *Послесловие*, которое кончается в верхней части 8 листа³.

Другими книгами, напечатанными в Венеции на средства Винценция, были: *Молитвослов* (1547 г.) в 311 листов; два издания *Служебника* (1554 г.) в 240 листов; *Молитвослов* (1560 г.) в 511 листов, форматом 8°; *Триодъ постная* (1561 г.) и *Псалтырь съ Возсѣдованием* (1561 г.).

Найденные мною два листа славянской печати в яском *Триоде* принадлежат *Псалтыри съ Возсѣдованием*, напечатанной в Венеции в 1561 г.

И. Каратаев описывает в своей книге⁴ венецианскую *Псалтырь* издания 1561 г. под номером 41. Книга имеет в начале лишь полтетради (4 листа), содержащей начальные молитвы при чтении *Псалтыри*. Следуют 35 тетрадей, каждая из 8 листов, кроме последней, которая имеет только 6 листов. Первые четыре листа каждой тетради обозначены, в правом нижнем углу, латинскими буквами; например, первая тетрадь имеет сигнатуру A, AII, AIII, AIII, а последние четыре листа без букв. Вторая тетрадь обозначена B, VII, VIII, VIII и т.д. Послед-

² N Iorga, *Istoria comerțului romînesc Erosa veche*, Бухарест, 1937, стр. 174.

³ Павел Строев, *Описание старопечатных книг славянских* С. Селиванова Типогр., Москва, 1841, Стр. 15—17

⁴ И. Каратаев, *Описание славяно-русских книг, напечатанных кирилловскими буквами (1491—1730)*, С-Петербург, типография В. С. Балашова, 1878, стр. 99—100.

няя тетрадь имеет обозначение ММ. Всего листов 282. Полная страница содержит 22 строчки. Надстрочные надписи, прописные буквы, а также отдельные места и строчные буквы напечатаны киноварью.

В начале первого псалма напечатаны лики четырех евангелистов. *Избранные псалмы* начинаются на обороте листа с сигнатурой O III (тетрадь 14). Можно заметить, что надстрочная надпись над строкой *Песнь моисеева* и следующая за ней сначала были напечатаны киноварью, а потом покрыты сверху черной краской.

На обратной стороне листа с сигнатурой Q III (тетр. 16, лист 3) начинается послесловие, которое оканчивается на обратной стороне листа, помеченного Q IIII; внизу листа отпечатана та же самая заставка, которая употреблялась в *Служебниках* 1519 и 1554 гг., в середине которой имеются буквы «БОЖ». На 5 листе с той же сигнатурой Q под черной заставкой напечатано: ꙗ҃съ ꙗ҃ценцо сѣнь коєводѣ бождара. Затем следует *послѣдованье събраніа късѣлѣтнаго*.

На листе с сигнатурой DD II (тетрадь 27) начинается *начело сѣаго и велікаго поста*. В 30-ой тетради с сигнатурой GG на листе 8 начинается *Часословець*. Над каждой из этих глав отпечатано по фигурной заставке. Все эти заставки, как и изображения евангелистов, резаны на дереве. Буквы в этой *Псалтыри* такие же, которыми печатались: *Минеи* в 1538 г., *Псалтырь* в 1546 г. и *Постная триодъ* в 1561 г.

И. Каратаев указывал в 1878 г., что из *Псалтыри* 1561 г. сохранилось всего 4 экземпляра: в Петербургской Публичной библиотеке, в Московской Публичной библиотеке, в Московском Румянцевском музее и в Венской Императорской библиотеке. Поэтому и цена одного экземпляра была достаточно высокой, доходя до 90 рублей, по сравнению с *Апостолом*, первой московской книгой Ивана Федорова, которая оценивалась в 50 рублей⁵.

О существовании экземпляра венецианской *Псалтыри* 1561 г. в Румынии до настоящего времени не было известно.

Славянские листы, находившиеся в переплете яесской *Триоди*, содержат:

а) фрагмент из *Послесловия*⁶ с концовкой Винценция, сына Божидара Вуковича, с сигнатурой книги Q IIII и на обороте. б) 5-ый лист с сигнатурой Q, на котором имеется заставка с отпечатанным титлом: ꙗ҃съ ꙗ҃ценцо сѣнь коєводѣ Бождара, после чего начинается: *послѣдованье събраніа късѣлѣтнаго*. На обратной стороне листа: *Святые 1 сентября, Тропарь индиктиона, Слава преподобному Симеону и Ныне Богородице*.

Поскольку фрагмент *Послесловия* в Псалтыри Винценция Вуковича представляет научный интерес, мы приводим его текст:

<псаломъ бж и ѡт каменнаго срѣца съзѡу изымаетъ. Я҃ггелшмъ съпричес-
тннкы нѣнѣе жителѣе по вѣк печаль съдѣаетъ доушамъ же веселіе дарѡуѣтъ.

⁵ Там же, стр. 132

⁶ В *Послесловии* разъясняется необходимость божественных книг Святого Писания. *Послесловие* было заимствовано из рукописей и перешло в древние славянские книги, прежде всего в венецианские книги, напечатанные Божидаром Вуковичем (*Служебник* 1519 г., *Псалтырь* 1519 г., *Сборник* 1536 г.), а затем и в *Служебник* 1554 г., отпечатанный на средства Винценция Вуковича.



ГНЬ ВЯЦЕНЦО СГНЬ ВОЕПЛОСЬ
БОЖИДАРА

ПОСЛА ОБЪЯВЛЕНІЯ

БЪСЕ Л ВТНАГО • НАЧЬ НШЕ ДАСІА, СЕН
ТЕМВРІА • ДОМСЦА, АВГУСТ • ПРЪ
НМЕЙ, ТРОПАРЕЖЕ, НКОДА
ИИ • ПРАЗДНИКОМ, И
НАРОЧНТІМЬ СТИ
ИМЬ

ИМЬ, СЕНТЕМВОІЕ • ИМАТЬСІИ, Л ДАНЬ
ИМАТЬ ЧАСТЬ, КІ • ИНОМЬ, ЕІ
НАЧЕЛО ИИДІ ТУЖЕЖЕ ИИКВ ЛБТУ
И ПАМЕТЬ ПОСЛОДОБНАГО ШАНАШЕГО СІ

Рис 1 — Заставка с отпечатанным титулом Вищеница Вуьовича и последующим славянским текстом (лист 5, сигнатура Q)

ЛОМБШ НЪ ШКАМЕННАГО СЪ ДА СЛЪЗΟΥ НЪЗЫ
МЛЪТЬ . АГГЛЪМЪ СЪПРНЪ ТННКИ . НЪ
НЫКЪ ЖИТЕЛЪ . ПОБЪЗЪ ПЕЧЪ ДЪДЪВАЕТЪ .
ЛОУШАИЖЕ ВЕСЕЛІЕ ДАРОУКТИ .

QЕГШ РАДНЪ НАЗЫГРЪШНИИМЪ НЫШН ВЪТЪ
ЦЪХЪ, ВНЦЕНЦО СЪНЪ ГНЪВЪ ПЪО . Е БОЖИ
ДАРА ВЪКОВНИКА, ПОДЪГЕ НЪТА .
ДЛАНИЕМЪ ВЪЖДЕЛЪХЪ КИ, ШЕ
КНИГАМЪ . НЪ СПЛЪННТИ НЕДЪ
КЪЖЕ ОУМАЛКНОЕ НЪРАСХЪЩЕ
ТЪНН , БОУ ПОПОУЩЫШЪНХЪ
ТОГДА ВЪЗАПАДНЫХЪ СТРАНЪХЪ ИТНЛІНСКИ
НХЪ . ВЪСЛАВНЪМЪ ГРАДЪ ВЕНЕТИАНЪ
БМЪ НАСТАВЛАЕМЪ, ВЪЗРЕВНОКАХЪ ПОСПЪШЕ
НИЕМЪ СВЪТАГО ДОУХА . ТРОУ ОЛЮВЪЗНЪ
ПОДЪВІЗАХЪ СЕ СЪСТАВНТИ ФОРІМИ, ВЪКЪЖЕ БЫ
ТИ ОУГОДНЪ ВЪСАКОМОУ ПРОТНКАЮЩОМОУ .
ТОГШ РАДНЪ ПРОЛЪЖНХЪ ВРЪМЪ НЕСТАВНТИ
ВЪСКОРЪ . НЪ СЪПНСАХЪ СІЮ ДОУКЪ ПОЛЪЗНОУ
ІО ГНІГОУ ЧАЛТНР . ТЪМЪ МЛЮСЕ НЪМН
АНСЕ ДЪЮ ВЪСЪМЪ . ПОЮЩІМЪ НЛН СТН

С - III

Рис. 3 — Фрагмент из *Послесловия* Винценция Вуковича (лист с сигнатурой Q III)

ХОЛОУСТВОЮЩИМЪ, ИЛИ ПРЪПИСОУЮЩІ
 ИМЪ АЩЕ БУДЕТЬ ШО ПОГРѢШЕНО ИСПРАВ
 ЛАНТЕ И ТАСЬ СЪ СЕМЬ ТРОУДНѢШИНХЪ СЕ
 БЛЖИТЕ И МАЛНѢТЕ И КАСЬ ВСЕ
 БЛАЖИТЬ ГЬ, ДА НЕЛЯШН ЦРТІА
 КСЛОВЕСКОНЫИ КЪ
 КУ, МНЬ

ДѢЛЪ ГРА...
 ...
 ...
 ...
 ...



Рис. 4 — Концовка Послеловия Вишценция Вуковича с заставкой, содержащей имя Божидара Вуковича и записями на румынском и славянском языке

DAS INSTITUT FÜR BYZANTINISTIK AN DER MARTIN-LUTHER-UNIVERSITÄT, HALLE

Gegenstand der Byzantinistik ist das Reich von Byzanz samt seiner Geschichte, die mit der Theodosianischen Reichsteilung 395 beginnt und mit der türkischen Eroberung 1453 endet, samt den Sprachen, die in diesem Staatsgebilde Verwendung fanden, samt seiner Literatur, Kunst und Kultur und allen weiteren Erscheinungen des ideologischen Überbaus¹. Dabei geht die landläufige Sicht, wie durchaus verständlich und berechtigt, von der zentralen Staatsmacht aus, die das Imperium Romanum fortzusetzen beansprucht, von dem griechischsprachigen Staatsvolk, das sich als Träger der hellenischen Kultur fühlte, und von der mit dem Staate aufs engste verbundenen Kirche, die sich mit Stolz die rechtgläubige nannte. Wir hießen jene Betrachtungsweise legitim; sie bedarf jedoch — und vollends in unserer Zeit — der Ergänzung. Denn ebensowenig wie uns ein Geschichtsbild genügen wurde, das lediglich die herrschenden Klassen als Akteure im historischen Geschehen aufzeigte, vermochte uns die Darstellung eines Imperiums zu befriedigen, die allein das tonangebende Staatsvolk und seine Leistungen würdigte. Auf Byzanz übertragen, heißt das, daß es darauf ankommt, neben dem bestimmenden Griechentum auch jene orientalischen Völker zu sehen, die bald unter der unmittelbaren Botmäßigkeit des Reiches, bald unter seinem politischen und kulturellen Einfluß standen. Nicht daß damit der Forschung ein völlig neues Feld eröffnet wurde: unter dem Signum der Kunde vom christlichen Orient haben Literatur, Kunst und Kultur der Kopten, der Äthiopier, der vorislamischen Araber, der Syrer, der Georgier und Armenier schon seit Jahrzehnten eigene Disziplinen entwickelt. Aber diese standen immer irgendwie im Schatten; für die zukünftige Orientalistik waren sie wenig astimierte Ableger, und lediglich als Anhangsel der historischen Theologie vermochten sie, wiewohl mit einseitiger Schwerpunktbildung, einige Aufmerksamkeit zu erlangen. Unter dem angezeigten byzantinistischen Aspekt dagegen gewinnen sie eine unerhörte Aktualität, gleichzeitig helfen sie, lebendige Überlieferungen einiger Nationalstaaten des Vorderen Orients aufzuhellen um das Nationalbewußtsein eben dieser Völker besser zu verstehen. Es war notwendig, auf solche Vorfragen einzugehen, um die Stellung des Instituts für Byzantinistik an der Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg im Ensemble der byzantinistischen Arbeitseinrichtungen der Deutschen Demokratischen Republik zu bestimmen; denn dieses ist eben dadurch gekennzeichnet, daß es jenen orientalistischen Aspekt der Byzanzkunde in den Vordergrund rückt und den griechistischen lediglich soweit in Betracht zieht, als das zur Abrundung des Bildes

¹ Vgl. auch die ausführlichere Definition von Johannes Irmscher bei Horst Kusch, Festschrift Franz Dornseiff, Leipzig 1953, 111.

erforderlich ist. In seine Zuständigkeit rechnet das Institut alle jene Völker, Sprachen und Kulturen, von denen vorhin die Rede war, und vertritt die einschlägigen Philologen sämtlich zumindest im akademischen Unterricht, wobei Wert darauf gelegt wird, soweit angängig, sich nicht auf die Vergangenheit zu beschränken, sondern die Gegenwartsentwicklung einzubeziehen. Hierbei erfolgt eine Arbeitsteilung in dem Sinne, daß einem Mitarbeiter (Dr. Peter Nagel) die Sprachen und Kulturen des südlichen Orients, einer zweiten Mitarbeiterin (Dipl. phil. Irmgard Barschel) der armenische und georgische Bereich und dem Berichtersteller das griechistische Komplement zufallen.

In der Forschungsarbeit macht sich naturgemäß eine Konzentration auf gewisse Hauptaufgaben notwendig, was selbstverständlich nicht ausschließt, daß das Institut, um aktuelle Anliegen von besonderer Bedeutung zu behandeln, mit seinen Mitteln und Möglichkeiten zur Verfügung steht. Von jenen Hauptaufgaben greife ich die folgenden heraus:

1) Im Jahre 1930 tauchte im ägyptischen Antiquitätenhandel eine Papyrusbibliothek von Lehrschriften und Predigten in koptischer Sprache auf, die der geschlossenen gnostischen Sekte (man kann schon beinahe sagen: „Küche“) der Manichäer zugehört.² Der Berliner Koptologe Carl Schmidt ermittelte bald als ihren Herkunftsort Medinet Madi im Fayum und vermochte einen beträchtlichen Teil der Kodizes für die Berliner Staatlichen Museen anzukaufen; ein weiterer Teil ging an den britischen Sammler Sir Chester Beatty, ein kleiner Rest an die Österreichische Nationalbibliothek. In deutsch-britischer Zusammenarbeit wurde alsbald die Edition in Angriff genommen und rasch vorgebracht, wobei die damals Preussische Akademie der Wissenschaften den Berliner Anteil unter ihre Obhut nahm.³ Durch den zweiten Weltkrieg und seine Nachwirkungen wurden die Arbeiten unterbrochen, bis 1959 die Akademie erneut die Initiative ergriff und die Fortführung der Ausgabe der Kommission für spätantike Religionsgeschichte ihres Instituts für griechisch-römische Altertumskunde übertrug, das seinerseits das Hallenser Institut für Byzantinistik und dessen damaligen Direktor, Alexander Bohlig, welcher der Ausgabe von ihren Anfängen her verbunden gewesen war, zur Mitarbeit gewann. Im Ergebnis solcher Zusammenarbeit kam das Manuskript für die erste Lieferung des zweiten Bandes zustande, der die sogenannte Kephalaia des Lehrers fortsetzt, mit dem Beginn der Drucklegung ist in Kürze zu rechnen. Im Institut wird zur Zeit an den Indizes zu diesem Text gearbeitet, die ein wesentliches Hilfsmittel für die weitere Editionsarbeit an die Hand geben werden.

2) Ein gleich sensationeller Fund wie 1930 gelang 1945/46 mit der Aufdeckung der 13 Kodizes von Nag Hammadi in Ägypten, die verschiedenen koptischen Schulrichtungen zugehört.⁴ An der Erschließung dieser Texte, die sich jetzt im Koptischen Museum zu Kairo befinden, ist das Institut für Byzantinistik ebenfalls beteiligt. Zuletzt erschien die zweisprachige

² Hierzu und zum folgenden vgl. Alexander Bohlig in *Труды двадцать пятого международного конгресса Востоковедов, I, Moskau, 1962, 535 ff.*

³ Manichäische Handschriften der Staatlichen Museen zu Berlin, herausgegeben im Auftrage der Preussischen Akademie der Wissenschaften unter Leitung von Carl Schmidt, I Kephalaia, 1. Hälfte, Stuttgart 1940 (der Band erschien in 10 Lieferungen, deren erste 1935 herauskam). Der britische Anteil stellt unter dem Oberbegriff *Manichäische Handschriften der Sammlung A. Chester Beatty* („Manichaean manuscripts in the Chester Beatty Collection“); davon erschienen Band 1 Hans Jakob Polotsky, *Manichäische Homilien*, Stuttgart 1934, und Band 2 C. R. C. Allberry, *A Manichaean Psalmbook Part II*, ebd. 1938.

⁴ Beste Übersicht bei Martin Krause, *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Abteilung Kairo*, 18, 1962, 121 ff. Verzeichnis der letzten Editionen von Wilhelm Schneemelcher bei Edgar Hennecke, *Neutestamentliche Apokryphen in deutscher Übersetzung*, 3. Auflage von Wilhelm Schneemelcher, 2, Tübingen 1964, III. Die für weitere Kreise bestimmte Darstellung von Wilhelm Cornelius van Unnik, *Evangelien aus dem Nisland*, deutsch von Jean Landré, Frankfurt 1960, ist danach in Einzelheiten zu korrigieren.

Ausgabe „Koptisch-ghnostische Apokalypsen aus Codex V von Nag Hammadi im Koptischen Museum zu Alt-Kairo“, besorgt von Alexander Bohlig und Pahor Labib, Halle 1963 Über die Fortführung auch dieser Editionsarbeit sind Verhandlungen mit den zuständigen Gelehrten der Vereinigten Arabischen Republik eingeleitet.

3) Von dem früheren Institutsdirektor wurde der Plan eines Lexikons der bislang merkwürdigerweise noch nicht systematisch thesaurierten, zahlreichen griechischen Lehnwörter im Koptischen eingebracht⁵. Dank der intensiven Mitarbeit von Hans-Friedrich Weiß in Jena konnte das Ausgangsmaterial vervielfacht werden; es beziffert sich jetzt auf ca. 60 000 Zettel als Grundlage für die Erarbeitung des Manuskriptes Über dessen zweckmäßigste Gestaltung sind zur Zeit Erörterungen im Gange.

Soviel über die langfristigen Vorhaben! Als philosophische Dissertation von Dr. theol. Peter Nagel wird eine Grammatik des koptisch-subachmimischen Dialekts abgeschlossen; Irmgard Barschel vollendete im Manuskript die deutsche Bearbeitung der neuarmenischen Grammatik von A. S. Garibjan und führt Untersuchungen über Tempora und Aktionsarten im Armenischen durch. Mit der für 1965 vorgesehenen Wiedereinstellung eines Mitarbeiters für den griechistischen Bereich wird auch dieser im Forschungsplan seine gebührende Stelle finden.

So ist das Institut für Byzantinistik darum bemüht, die bedeutenden und anerkannten orientalistischen Traditionen der Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg auf seinem Arbeitsfeld fortzuführen und sich an den Aufgaben unserer Gegenwart zu bewahren.

*Johannes Irmscher
(Berlin)*

⁵ Alexander Bohlig, *Ein Lexikon der griechischen Wörter im Koptischen — Die griechisch-lateinischen Lehnwörter in den koptischen manichäischen Texten*, München 1953, 3 ff. Vgl. auch denselben, „Wissenschaftliche Zeitschrift der Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg“, Gesellschafts- und sprachwissenschaftliche Reihe.

RECENT AMERICAN SCHOLARSHIP ON THE HISTORY OF SOUTH-EASTERN EUROPE

One of the most noteworthy phenomenon of American historical scholarship in the last two decades has been the expansion of research into fields virtually unexplored before the Second World War. Work in Russian, Far Eastern, Middle Eastern and even African history is being assiduously undertaken by a new generation of historians whose efforts result in an increasingly larger number of articles and books on a wide range of topics. Universities, foundations, publishers and branches of the government encourage and support such pursuits to an unprecedented degree. These are the glamor fields of an age of increased international awareness stimulated by developments of the last twenty years. By contrast, traditionally well-established fields of historical studies have lost much of their standing. Students of ancient Greece and Rome, of the history of France, Spain, Italy or even the Latin American countries are becoming a disappearing breed. While this may be partly due to the general de-emphasizing of national historical studies resulting from changes in methodology, it is evident that a direct relationship exists between opportunities for teaching, research and publication in these fields and those currently, and presumably indefinitely popular. The graduate student, barring unusual circumstances, is sufficiently flexible and his mentors sufficiently realistic to pilot him into the proper channels once preference for an area other than American history has been determined.

Few of these considerations apply, however, to South-eastern Europe. There has been no tradition for historical studies in this field and the prospects for development are bleak. And there are cogent reasons for this situation.

Studies in the history of the Hapsburg and Ottoman empires, of the component parts or succession states, were in their infancy on the eve of World War II. Only a handful of universities offered courses in this area and only when a permanent member of the faculty developed an esoteric interest in the hinterlands of Europe. It was at Harvard University alone that anything resembling a nucleus of historians of South-eastern Europe was formed in the first decades of the century, particularly in the twenties and the thirties.

Professor Archibald Cary Coolidge, aware of the historical significance of this neglected area, built the foundations for research through worldwide acquisition of publications and source materials and training of a devoted coterie of young men who, for one reason or another, were interested in South-eastern Europe¹. As professor Coolidge's own interest centered

¹ An illuminating appraisal of Coolidge's career may be found in Bernard Pares, "Archibald Cary Coolidge", *The Slavonic Review*, XI, 607—616.

primarily on the problems of the Ottoman Empire and the Eastern Question, the work produced at Harvard University under his guidance and that of his student and immediate successor, William L. Langer, was almost exclusively devoted to Balkan history. The opportunities for development of a school of American historians of South-eastern Europe, however, were adversely affected by factors that were to plague the field for years to come. Apart from the war, which interrupted the scholarly pursuits of these individuals to an exceptional degree, the lack of opportunities in securing academic positions allowing them to specialize further in their chosen field and the serious linguistic limitations of most American historians of South-eastern European history virtually precluded the establishment of a tradition of extensive and comprehensive scholarship. But, in some respects more significant, is the fact that even after the war these factors were not substantially altered despite the growing American awareness of international affairs in general and of the significance of Russia and, by extension, South-eastern Europe in particular. Unfortunately, any explanation of the insufficient progress of historical studies in our area of specialization must be largely based on an analysis of non-academic considerations.

Given the contemporary intellectual climate and nature of higher educational institutions in the United States, the establishment and development of new fields in any given discipline is contingent on pragmatic considerations. This is particularly true of historical studies which are generally regarded as static unless valid reasons may be advanced for the expansion of their scope. Unless there will be a substantial demand by students for courses, or unusual interest is expressed by the community (and taxpayers) in a given field it would be extremely difficult to secure the necessary funds from the governing bodies of the large number of privately- or state-controlled and financed institutions. No such pressures were evident after World War II even in areas inhabited by Americans of East European descent. In fact, and regrettably but understandably, in their effort to assimilate another culture these Americans have tended either to disassociate themselves completely from their native or ancestral countries or to preserve a merely sentimental and nationalistic identification. Such attitudes are not translated into demands for the establishment of chairs in East European history in American universities. The other alternative for developing new fields is that of arousing national interest through direct or indirect financial support from the United States government or private foundations. It is again regrettable to note that these potential benefactors of "underdeveloped areas", in their contemporary and non-historical orientation, fail to recognize the significance of historical evolution in explaining the present problems and nature of the countries of South-eastern Europe. Hence, whatever funds have been expended for the promotion of East European studies have been almost exclusively allotted to furthering work on Russia, particularly the Soviet Union. Even then, the fields of linguistics, political science and economics have been favored since pre-revolutionary history appears inconsequential to administrators allocating funds. During the last few years alone have some crumbs been available to students of South-east European affairs, but for the most part, they are gobbled up by economists, political scientists and language teachers training undergraduate and graduate students for careers in fields of broader practical application and value than as historians of South-eastern Europe. The centres for East European studies of Columbia University, Indiana University, University of California at Berkeley, University of Washington, and University of Colorado, the principal beneficiaries of the generosity of foundations, have few historians on their staffs and few graduate students specializing in the history of this area. It would be both unfair and futile to bemoan this situation. Given the general lack of interest in Eastern Europe as such on the part of the public at large, the general disassociation even of that segment of the population with roots in that part of the world from East European problems, the training of historians who would be unable under prevailing and foreseeable circumstances to pursue scholarly or

related activities in their field of specialization would be both unrealistic and unwise on these grounds alone. The problems are compounded by other vital factors — most significantly the limited availability of sources and the well-nigh unsurmountable linguistic problems connected with research in our field.

The lack of sources is indeed an acute problem. Materials for serious study of South-east European history are available only in the Library of Congress, the libraries of Harvard University, the University of California at Berkeley and to a lesser extent Columbia University, Indiana University, Stanford University, Yale University and the New York Public Library. But even these collections are deficient in many respects, since they lack a large number of specialized works (both monographic and contained in periodicals and learned journals) in the languages of the area. Moreover, because of the limited nature of American interest in relations with South-eastern Europe, the archives of the United States contain a paucity of documentation. The scholar must therefore seek access to materials in European collections — a costly and time-consuming proposition. At least as difficult an obstacle is the mastery of the languages of South-eastern Europe required. It is no longer sufficient to know only one language in addition to German or French or English for specialization in the history of Bulgaria, or Yugoslavia, or Rumania, etc. alone would be too restrictive to most American university scholars. The acquisition of linguistic skills, while greatly facilitated by language instruction afforded currently in centres of East European studies, is still a difficult task which one would not undertake under normal circumstances given the limited opportunities offered to the historian. It is therefore not surprising that the number of students of South-eastern European history has not increased in proportion to that of other fields and need not be shocked to learn that individuals who began their careers in our metier have shifted to other disciplines or other areas of historical teaching and research. Indeed, apart from the institutions mentioned previously, only a handful of American universities offer courses on South-eastern Europe. These are taught either by area specialists whose principal teaching activities are perforce in other areas of European history or, more often, by historians of Western Europe or Russia who happen to be also interested in South-eastern Europe.

It is nevertheless possible to report that the number of American historians specializing in the history of South-eastern Europe as well as the number of studies concerning this area has increased markedly during the last two decades. Who are the foolhardy engaged in such frustrating ventures?

As may be surmised, the majority of historians of South-eastern Europe in the United States are individuals with roots in that area. Their interest and linguistic competence may be derived either from having lived as Americans in one or another country before World War II or from having been stationed there at the end of the war. Some of the outstanding men in the field, Cyril Black, John Campbell, James Clarke, Philip Mosely, Henry Roberts, S. Harrison Thomson and Robert Wolff, for instance, fall in this category. Another group, fewer in number, consists of Americans of East European parentage whose fluency in the languages and concern with the area were developed in the United States and occasionally also abroad. Charles Jelavich, L. S. Stavrianos and Wayne Yucnich are perhaps the foremost members of this category. Thirdly, there are a few natives of Eastern Europe who left their countries of birth at a relatively early age and chose to specialize in South-eastern European history in American institutions of higher learning. Stavro Skendi, Peter Sugar and the author of this paper are included in this minute group. Another contingent is derived from students of Russian, European or American history who have developed a collateral interest in South-eastern Europe and more often than not have produced studies concerned either with relations between Western Europe, the United States or Russia and Eastern Europe. Finally, two other groups should be mentioned. The first

consists of established historians, European-born and educated, whose scholarly careers began in Eastern Europe and were resumed in the United States during the last two decades or so. Prominent among these are Oscar Halecki and Otokar Odlozilik. The second, in contrast, consists of a handful of young Americans, mostly born immediately before or during World War II, with no South-eastern European connections whatever, who developed an interest in the history of South-eastern Europe in the course of university work. These men are still at the outset of their careers and it remains to be seen whether they will pursue historical studies in this field in future years. Only *bona fide* professionals of demonstrated competence, serious students of problems related to South-eastern Europe are mentioned in the foregoing roster; excluded are amateurs, polemicists, journalists and self-styled "experts" who have frequently conveyed the wrong impression of the true nature, scope and quality of research and publication by American historians working in this field.

In the light of the problems already discussed it is not surprising that the scholarly contributions on the history of South-eastern Europe are very diverse, with topics ranging from detailed aspects of national historic problems to broad works of historical synthesis. Because of the shortage of primary sources accessible to researchers, a majority of publications are concerned with studies on the nineteenth and twentieth centuries. In view of the historians' linguistic limitations, these as well as those on earlier periods concentrate on problems of individual South-east European nations. Nevertheless, most of the books, monographs and articles that have appeared in the last two decades have been of high caliber. This is almost inevitable given the scant outlets for publication. There are indeed only two American scholarly journals devoted to publication of studies in our field, the *Journal of Central European Affairs*² and the *Slavic Review*³, but even these devote only a limited number of pages to articles on history. Occasionally, the *Journal of Modern History*⁴, the *American Historical Review*⁵ or foreign journals accept articles by American historians on this area but such instances are infrequent. Similar considerations apply also to the publication of books. Normally, only university presses would undertake the printing of works on South-eastern European history although, on occasion, commercial publishers would consider works of major synthesis or on topics of broad public interest. In all cases, however, only studies of merit may be expected to appear in print, particularly since the subsidies for research and publication usually required by scholars may be secured as a rule only on an individual competitive basis from American foundations which encourage research in all fields of historical scholarship.

It is rather difficult to present a systematic evaluation of contributions to the history of South-eastern Europe by American historians not only because of the factors outlined above but also because of a general lack of agreement on the geographic and historic boundaries of the area. Committed as I am to one school of thought I shall confine my survey, out of conviction and limitations of time, to works dealing with the history of the Ottoman Empire in Europe, of the Balkan Peninsula, of Albania, Bulgaria, Greece and the constituent components of post-World War I Rumania and Yugoslavia. These limitations do not bar consideration of studies on the history of the Hapsburg Empire and its succession states when organically related to South-eastern Europe or works which are relevant to the history of the area.

American scholars have not yet produced a general, comprehensive synthesis of South-east European history. In 1958, however, L. S. Stavrianos published his *oeuvre de synthese*,

² *Journal of Central European Affairs* (Boulder, Colorado, 1941).

³ *Slavic Review* (formerly *American Slavic and East European Review*) (New York, 1945).

⁴ *Journal of Modern History* (Chicago, 1929).

⁵ *American Historical Review* (New York, 1896).

*The Balkans Since 1453*⁶, the first consequential survey of Balkan history in English. This massive study is addressed primarily to university students and is therefore of relatively little value to the specialist. Similarly, Oscar Halecki's *Borderlands of Western Civilizations*⁷, a briefer and more limited survey of the history of East-Central Europe, is designed for student use. Another significant contribution, but restricted to the Balkans, particularly in the twentieth century, is Robert L. Wolff's *The Balkans in Our Time*⁸. Similarly no synthesis of the history of the Ottoman Empire or of individual nations of South-eastern Europe has been written since the last war and none is likely to be prepared in the foreseeable future.

Research and publication on specific topics of South-east European history before the nineteenth century are also very restricted. The most original contributions are in the area of economic and social history. Traian Stoianovich's as yet unpublished doctoral dissertation *L'économie balkanique aux XVII^e et XVIII^e siècles*⁹ and his articles *The Conquering Balkan Orthodox Merchant*¹⁰ and *Land Tenure and Related Sectors of the Balkan Economy, 1600—1800*¹¹ refute many stereotyped concepts on the stagnation of economic activity during the period of Turkish domination of the Peninsula. Similarly, Jerome Blum's *The Rise of Serfdom in Eastern Europe*¹² and S. N. Fisher's *Ottoman Feudalism and its Influence upon the Balkans*¹³ are welcome corrigenda of past and present misconceptions of the nature and significance of feudalism in South-eastern Europe. Related to the process of social and economic change are the studies on early revolutionary activity in the Balkans by L. S. Stavrianos, *Antecedents to the Balkan Revolutions of the Nineteenth Century*¹⁴, and Stephen Fischer-Galați's, *Revolutionary Activity in the Balkans from Lepanto to Kuchuk Kainardji*¹⁵ and *The Peasantry as a Revolutionary Force in the Balkans*¹⁶. The role of the Orthodox Church and religion has received but scant treatment except for two excellent brief studies by Charles Jelavich in *Some Aspects of Serbian Religious Development in the Eighteenth Century*¹⁷ and G. G. Arnakis, *The Greek Church of Constantinople and the Ottoman Empire*¹⁸. Very limited is also work on international relations and problems involving South-eastern Europe. Noteworthy are Michael B. Petrovich's stimulating article on Russo-Montenegrin relations, *Catherine II and a False Peter III in Monte-*

⁶ L. S. Stavrianos, *The Balkans Since 1453* (New York, 1958).

⁷ Oscar Halecki, *Borderlands of Western Civilization. A History of East Central Europe* (New York, 1952).

⁸ R. L. Wolff, *The Balkans in Our Time* (Cambridge, Massachusetts, 1956).

⁹ T. Stoianovich, *L'économie balkanique aux XVII^e et XVIII^e siècles* (University of Paris, unpublished doctoral dissertation, 1952).

¹⁰ T. Stoianovich, "The Conquering Balkan Orthodox Merchant", *Journal of Economic History*, XX, 234—313.

¹¹ T. Stoianovich, "Land Tenure and Related Sector of the Balkan Economy 1600—1800", *Journal of Economic History*, XIII, 398—411.

¹² Jerome Blum, "The Rise of Serfdom in Eastern Europe", *American Historical Review*, LXII, 807—836.

¹³ S. N. Fisher, "Ottoman Feudalism and its Influence upon the Balkans", *Historian*, XV, 3—22.

¹⁴ L. S. Stavrianos, "Antecedents to the Balkan Revolutions of the Nineteenth Century", *Journal of Modern History*, XXIX, 335—348.

¹⁵ S. A. Fischer-Galați, "Revolutionary Activity in the Balkans from Lepanto to Kuchuk Kainardji", *Sudost-Forschungen*, XXI, 194—213.

¹⁶ S. A. Fischer-Galați, "The Peasantry as a Revolutionary Force in the Balkans", *Journal of Central European Affairs*, XXIII, 12—22.

¹⁷ Charles Jelavich, "Some Aspects of Serbian Religious Development in the Eighteenth Century", *Church History*, XXIII, 3—11.

¹⁸ G. G. Arnakis, "The Greek Church of Constantinople and the Ottoman Empire" *Journal of Modern History*, XXIV, 235—250.

negro¹⁹, S. N. Fisher's monograph, *The Foreign Relations of Turkey 1481—1512*²⁰, Stephen Fischer-Galați's study of the Turkish impact of the German Reformation, *Ottoman Imperialism and German Protestantism, 1521—1555*²¹, and Gunther E. Rothenberg's *The Austrian Military Border in Croatia, 1522—1747*²²

The vast preponderance of American research and publications is on problems of the nineteenth and early twentieth centuries. There is also a marked preference for studies on intellectual history, particularly as related to nationalism and the "liberation" movements. Studies on diplomatic history are also well represented; by contrast only a negligible number of articles and books have appeared on problems of economic or social change. A further characteristic of American studies on the nineteenth century is concentration on topics related to one South-eastern European country or another rather than on the area as a whole. The most notable exceptions in this respect are L. S. Stavrianos' *Balkan Federation*²³, a careful history of the movement toward Balkan unity in modern times, and R. H. Davison's *Reform in the Ottoman Empire, 1856—1876*²⁴. Under the circumstances it seems advisable to review the achievements of American scholarship on a country-by-country basis. To avoid controversy the countries will be considered in alphabetical order.

On the history of Albania a "monopolistic" position is enjoyed by Professor Stavro Skendi of Columbia University whose several studies have been devoted to problems of intellectual and political awakening. Most noteworthy are his *Beginnings of Albanian Nationalist Trends in Culture and Education (1878—1912)*²⁵ and *Albanian Political Thought and Revolutionary Activity, 1881—1912*²⁶, exceptionally penetrating and informative works on a much neglected area of historical research.

Works on Bulgarian history are more numerous and varied. The literature on the intellectual and political renaissance includes James F. Clarke's distinguished articles on *Father Paisi and Bulgarian History*²⁷, *Serbia and the Bulgarian National Revival (1762—1872)*²⁸ and *The Russian Bible Society and the Bulgarians*²⁹, as well as Cyril E. Black's careful study of western influences entitled *The Influence of Western Political Thought in Bulgaria, 1850—1885*³⁰. Black's monograph on *The Establishment of Constitutional Government in Bulga-*

¹⁹ M. B. Petrovich, "Catherine II and a False Peter III in Montenegro", *American Slavic and East European Review*, XIV, 169—194.

²⁰ S. N. Fisher, *The Foreign Relations of Turkey, 1481—1512* (Urbana, Illinois, 1948).

²¹ S. A. Fischer-Galați, *Ottoman Imperialism and German Protestantism, 1521—1555* (Cambridge, Massachusetts, 1959).

²² G. E. Rothenberg, *The Austrian Military Border in Croatia, 1522—1747* (Urbana, Illinois, 1960).

²³ L. S. Stavrianos, *Balkan Federation: A History of the Movement toward Balkan Unity in Modern Times* (Northampton, Massachusetts, 1944).

²⁴ R. H. Davison, *Reform in the Ottoman Empire, 1856—1876* (Harvard University, unpublished doctoral dissertation, 1942).

²⁵ Stavro Skendi, "Beginnings of Albanian Nationalist Trends in Culture and Education (1878—1912)", *Journal of Central European Affairs*, XII, 356—367.

²⁶ Stavro Skendi, "Albanian Political Thought and Revolutionary Activity, 1881—1912", *Sudost-Forschungen*, XIII, 1—40.

²⁷ J. F. Clarke, "Father Paisi and Bulgarian History", *Essays in Honor of Laurence B. Packard* (edited by H. Stuart Hughes), (Ithaca, New York, 1954), 258—283.

²⁸ J. F. Clarke, "Serbia and the Bulgarian Revival (1762—1872)", *American Slavic and East European Review*, IV, 141—162.

²⁹ J. F. Clarke, "The Russian Bible Society and the Bulgarians", *Harvard Slavic Studies*, III, 67—104.

³⁰ C. E. Black, "The Influence of Western Political Thought in Bulgaria, 1850—1885", *American Historical Review*, XLVIII, 507—520.

ria³¹ is a penetrating analysis of the political evolution of Bulgaria in the nineteenth century both before and immediately after liberation. Other significant contributions to the history of Bulgarian political theory and practice are contained in Joseph Rothschild's *The Communist Party of Bulgaria, Origins and Development, 1883—1936*³² and William Vettes' *The 1903 Schism of the Bulgarian Social Democracy and the Second International*³³. The important questions related to Russian influence in Bulgaria are carefully discussed by Charles Jelavich in his volume on *Tsarist Russia and Balkan Nationalism*³⁴ a study of Russian influence in the internal affairs of Bulgaria and Serbia between 1879 and 1886, and in the article by Charles and Barbara Jelavich entitled *The Danubian Principalities and Bulgaria under Russian Protectorship*³⁵. On a later period J. M. Potts' doctoral dissertation *Russian Diplomacy and Bulgaria, 1914—1915*³⁶ is an interesting contribution which may be supplemented with the only other study on wartime diplomacy V. S. Mamatey's *The United States and Bulgaria in World War I*³⁷, and M. L. Flanningham's *German Economic Controls in Bulgaria 1894—1914*³⁸.

Work on the history of Greece and Rumania has been nominal. The most remarkable works on Greek history are S. G. Chaconas' biography of *Adamantios Korais*³⁹, Barbara Jelavich's, *Russia, Bavaria and the Greek Revolution of 1862—1863*⁴⁰, and J. A. Levanidis', *The Greek Foreign Debt and the Great Powers, 1821—1898*⁴¹. On Rumanian history Barbara Jelavich's *Russia and the Rumanian National Cause 1858—1859*⁴² and the opening chapters of Henry L. Roberts' monograph *Rumania Political Problems of an Agrarian State*⁴³ are outstanding contributions to our knowledge of that country's diplomatic and socio-economic problems.

Works on the history of Turkey and the Ottoman Empire have in general been restricted to studies related to the diplomacy of the Eastern Question. Among these the most valuable are V. J. Puryear's *Napoleon and the Dardanelles*⁴⁴, M. Vereté's *Palmerston and the Levant Crisis, 1832*⁴⁵ and the highly original article by W. Vettes, *The German Social Democrats and the*

³¹ C. E. Black, *The Establishment of Constitutional Government in Bulgaria* (Princeton New Jersey, 1943).

³² Joseph Rothschild, *The Communist Party of Bulgaria, Origins and Development, 1883—1936* (New York, 1959).

³³ W. Vettes, "The 1903 Schism of the Bulgarian Social Democracy and the Second International", *American Slavic and East European Review*, XIX, 521—530

³⁴ Charles Jelavich, *Tsarist Russia and Balkan Nationalism Russian Influence in the Internal Affairs of Bulgaria and Serbia, 1879—1886* (Berkeley, California, 1958)

³⁵ Charles and Barbara Jelavich, "The Danubian Principalities and Bulgaria under Russian Protectorship", *Jahrbucher fur Geschichte Osteuropas*, October 1961, 349—366

³⁶ J. M. Potts, *Russian Diplomacy and Bulgaria, 1914—1915* (Columbia University, unpublished doctoral dissertation, 1951)

³⁷ V. S. Mamatey, "The United States and Bulgaria in World War I", *American Slavic and East European Review*, XII, 233—257

³⁸ M. L. Flanningham, "German Economic Controls in Bulgaria 1894—1914", *American Slavic and East European Review*, XX, 99—108

³⁹ S. G. Chaconas, *Adamantios Korais A Study in Greek Nationalism* (New York, 1942)

⁴⁰ Barbara Jelavich, "Russia, Bavaria and the Greek Revolution of 1862—1863", *Balkan Studies*, July 1916, 1—26

⁴¹ J. A. Levanidis, *The Greek Foreign Debt and the Great Powers 1821—1898* (New York, 1944).

⁴² Barbara Jelavich, *Russia and the Rumanian National Cause 1858—1859* (Bloomington, Indiana, 1959)

⁴³ H. L. Roberts, *Rumania Political Problems of an Agrarian State* (New Haven, Connecticut, 1951)

⁴⁴ V. J. Puryear, *Napoleon and the Dardanelles* (Berkeley, California, 1951)

⁴⁵ M. Vereté, "Palmerston and the Levant Crisis, 1832", *Journal of Modern History*, XXIV, 143—151

*Eastern Question 1848—1900*⁴⁶. An excellent but regrettably too brief a monograph on the Young Turk movement is E E Ramsaur's scholarly *The Young Turks Prelude to the Revolution of 1908*⁴⁷. By contrast, studies on Yugoslavia have been comparatively abundant. Wayne Vucimich's articles on postwar historiography *Postwar Yugoslav Historiography*⁴⁸ and *The Yugoslav Lands in the Ottoman Period: Postwar Marxist Interpretations of Indigeneous Ottoman Institutions*⁴⁹ have been supplemented by M B Petrovich's *The Rise of Modern Serbian Historiography*⁵⁰. Vucimich's excellent *Serbia Between East and West: The Events of 1903—1908*⁵¹ — based on Yugoslav and western sources — is a splendid example of recent American scholarship in the field as are Charles Jelavich's *The Revolt in Bosnia-Hercegovina, 1881—1882*⁵² and the outstanding monograph on socio-economic history by Jozo Tomasevich *Peasants, Politics and Economic Change in Yugoslavia*⁵³. On problems related to Yugoslav affairs in the former Hapsburg monarchy attention should be called to the excellent studies on Southern Slav nationality problems in the Hapsburg monarchy by Robert Kann, *The Multinational Empire*⁵⁴, Arthur May, *The Hapsburg Monarchy, 1867—1914*⁵⁵, Peter Sugar, *The Nature of the Non-Germanic Societies under Hapsburg Rule*⁵⁶, Otakar Odlozilik, *The Slavic Congress of 1848*⁵⁷, and Ante Kadic, *The Croatian Renaissance*⁵⁸. Finally, not to ignore Montenegro, homage should be paid to E C Thaden's *Montenegro Russia's Troublesome Ally, 1910—1912*⁵⁹ and H Heilbronner's *The Merger Attempts of Serbia and Montenegro: 1913—1914*⁶⁰ both penetrating analyses of impenetrable areas.

A few words only will be devoted to an account of American scholarship on South-eastern European history since World War I. It is not that works have not been written on developments since that time but, because of their polemical and journalistic nature, the majority are unworthy of inclusion in a survey of historical studies. Therefore let me mention only a few studies by professional historians whose approach and methodology justify inclusion of

⁴⁶ W Vettes, "The German Social Democrats and the Eastern Question 1848—1900", *American Slavic and East European Review*, XVII, 86—100

⁴⁷ E E Ramsaur, Jr, *The Young Turks: Prelude to the Revolution of 1908* (Princeton, New Jersey, 1957)

⁴⁸ W S Vucimich, "Postwar Yugoslav Historiography", *Journal of Modern History*, XXIII, 53—64

⁴⁹ W S Vucimich, "The Yugoslav Lands in the Ottoman Period: Postwar Marxist Interpretations of Indigeneous and Ottoman Institutions", *Journal of Modern History*, XXVII, 287—305

⁵⁰ M B Petrovich, "The Rise of Modern Serbian Historiography", *Journal of Central European Affairs*, XVI, 1—24

⁵¹ W. S. Vucimich, *Serbia between East and West. The Events of 1903—1908* (Stanford, California, 1954)

⁵² Charles Jelavich, "The Revolt in Bosnia-Hercegovina, 1881—1882", *Slavonic and East European Review*, XXXI, 420—436

⁵³ Jozo Tomasevich, *Peasants, Politics and Economic Change in Yugoslavia* (Stanford, California, 1955)

⁵⁴ R A Kann, *The Multinational Empire Nationalism and National Reform in the Hapsburg Monarchy, 1848—1918* (New York, 1950)

⁵⁵ A J. May, *The Hapsburg Monarchy, 1867—1914* (Cambridge, Massachusetts, 1951).

⁵⁶ P F Sugar, "The Nature of Non-Germanic Societies under Hapsburg Rule", *Slavic Review*, XXII, 1—30

⁵⁷ Otakar Odlozilik, "The Slavic Congress of 1848", *Polish Review*, IV, 3—15.

⁵⁸ Ante Kadic, "The Croatian Renaissance", *Slavic Review*, XXI, 65—88

⁵⁹ E. C Thaden, "Montenegro - Russia's Troublesome Ally, 1910—1912", *Journal of Central European Affairs*, XVIII, 111—133

⁶⁰ Hans Heilbronner, "The Merger Attempts of Serbia and Montenegro 1913—1914", *Journal of Central European Affairs*, XVIII, 281—291

their publications in this paper. Apart from Roberts' *Rumania*, Wolff's *The Balkans in Our Time*, Tomasevich's *Peasants, Politics and Economic Change in Yugoslavia*, Stavrianos' *Balkan Federation* and Rothschild's *The Communist Party of Bulgaria*, mentioned earlier, we will include only J B Hoptner's *Yugoslavia in Crisis, 1934—1941*⁶¹, Charles Jelavich's *Nikola P. Pašić - Greater Serbia or Jugoslavia*⁶², R H Davison's *Turkish Diplomacy from Mudros to Lausanne*⁶³ and, not without reservations as to its point of view, J A Lukacs' *The Great Powers in Eastern Europe*⁶⁴

This review of American scholarship on South-eastern European problems is, naturally, not exhaustive ; it has, however, considered most of the principal, representative, contributions made in the field. While the list is short in titles it nevertheless is several times as long as one that could have been compiled twenty years ago. Moreover, in contrast to a survey of American scholarship of the twenties and thirties, it contains a large number of works on topics related to internal problems rather than international affairs studied in terms of diplomatic history on the basis of sources in western languages alone. Thus, one of the principal obstacles to serious work on South-eastern European history, linguistic competence, has been largely overcome. On the other hand, we can hardly foresee the development of historical scholarship on South-eastern Europe to an extent comparable to that of other previously neglected fields. The principal reasons have been enumerated earlier in this paper. From a professional point of view, particularly for those of us of the postwar generation of historians, it is encouraging to observe, however, that the restrictions imposed upon utilization of primary sources in the South-east European countries themselves have gradually been removed. This is particularly gratifying as little original and truly meaningful scholarship is possible without access to the archives and libraries of the countries whose history we study. Moreover, American scholarship is likely to be significantly advanced through greater contacts among historians of our area. Exchanges of ideas and information, free access to sources, coordinated programs for research and publication on South-eastern European history will not necessarily result in a "population explosion" of American historians in the field. It will, however, facilitate the task of present and future members of our profession and consequently advance the cause of scholarship.

Stephen Fischer-Galați
Detroit

⁶¹ J B Hoptner, *Yugoslavia in Crisis, 1934—1941* (New York, 1962).

⁶² Charles Jelavich, "Nikola P. Pašić : Greater Serbia or Jugoslavia", *Journal of Central European Affairs*, XI, 133—152

⁶³ R H. Davison, "Turkish Diplomacy from Mudros to Lausanne", *The Diplomats 1919—1939* (edited by G A Craig and F Gilbert), (Princeton, New Jersey, 1953), Chapter 6.

⁶⁴ J. A. Lukacs, *The Great Powers in Eastern Europe* (New York, 1953).

Симпозијум о средњовековном катуну одржан 24 и 25 новембра 1961 г
 [Le symposium des 24 et 25 novembre 1961 consacré au Katun médiéval], Sarajevo,
 1963, 202 p.

Научно Друштво С. Р. Босне и Херцеговине. Посебна издања. Књига II. Одјељење историјско-филолошких наука. Књига I. Уредник Миленко С. Филиповић, редовни члан Научног Друштва СРБ. и Х.

L'ancien Institut de recherches balkaniques de la Société des Sciences de Sarajevo devenu entre-temps le Centre de recherches balkaniques, a eu l'heureuse initiative d'organiser à Sarajevo les 24 et 25 novembre 1961 un Symposium consacré à l'étude du katun médiéval et, implicitement, au problème des Vlaques sur le territoire de la République Socialiste Fédérative Yougoslave.

Les six communications, fruit des recherches entreprises en 1960 et 1961, qui ont été présentées à ce Symposium par M. S. Filipović, I. F. Trifunoski, D. Kovačević et Br. Djurdjev ont été publiées en un volume spécial dont l'introduction est signée par M. S. Filipović, et accompagnées des discussions qui eurent lieu en marge de chacune d'elles.

Conçu comme une première action organisée à grande échelle dans le but de connaître et d'élucider le problème aussi vaste que complexe du katun et des Vlaques au moyen âge, ce Symposium a insisté sur l'idée que c'est là un problème majeur de la balkanologie et qu'il a droit, comme tel, à être étudié sous ses multiples aspects durant les années à venir. Les Vlaques ayant participé à l'ethnogenèse de presque tous les peuples balkaniques, la solution de leur problème et du katun est de nature à contribuer à résoudre diverses autres questions de l'histoire des Balkans.

Ainsi, l'on pourra mener à bonne fin l'enquête entreprise par K. Jireček et continuée, depuis lors, par P. Skok et d'autres spécialistes.

Soumettant à une nouvelle analyse les informations déjà connues et mettant à profit, en même temps, certaines informations inédites, les communications dudit Symposium s'attachent au phénomène à travers l'étendue actuelle de la Yougoslavie et entrent quelque peu dans son analyse chez les Albanais également. En même temps, on établit certaines analogies avec les situations de nos jours ou de naguère, ce qui permet de constater que les réminiscences de l'organisation du katun et des Vlaques conservées pratiquement jusqu'à nous, aident dans une bonne mesure à l'intelligence de ce phénomène du moyen âge. A ce propos, la communication de I. F. Trifunoski sur *Les katuns vlaques (aroumains) d'aujourd'hui en Macédoine* (p. 171—202) est certainement fort intéressante. Le même auteur étudie aussi *Les caractéristiques géo-*

graphiques des katun-s vlaques au moyen âge (p 19—39) Les autres communications, même si leurs titres ne portent que sur la question du katun, traitent au fait des Vlaques tout autant que les deux études déjà mentionnées, car le problème des katun-s est inséparable de celui des Vlaques ethniques et des pâtres « vlaques ».

Imprimé en tête du volume, l'exposé de Milenko S. Filipović, *Le katun dans notre historiographie* (p 9—11) passe sommairement en revue la bibliographie yougoslave de la question, qu'il caractérise brièvement, et apporte aussi quelques suggestions pour l'avenir. Les matériaux relatifs aux Vlaques et aux katun-s publiés jadis par K. Jireček (1879), Franjo Rački (1881), Stojan Novaković (1891), Ljuba Stojanović (1896), Ćiro Truheljka (1915) constituent des études partielles qui se contentent tout juste de poser le problème, sans en donner des solutions valables. Petar Skok (1920—1930) a plutôt polémique avec S. Dragomir et T. Capidan; quant à Jovan Erdeljanović (1923), il s'est limité à l'étude de l'apport des Vlaques à la formation des groupements ethniques. Ces deux derniers, tout comme Vlad. Mažuranić (1923), Št. Stanojević (1929), T. Taranovski (1935) et M. Dimić (1937) ne se sont toutefois occupés qu'en passant du problème des Vlaques. Les études plus récentes sont également partielles. En général, on a beaucoup écrit sur la question des Vlaques, mais les travaux sérieux sont en petit nombre. Observation valable surtout — selon l'auteur — pour les études des spécialistes roumains. La bibliographie complète du sujet, yougoslave et étrangère, qui sera dressée à l'avenir, devra être accompagnée d'appréciations critiques et devra présenter plus en détail les recherches des voisins, celles des Roumains notamment. L'exemple des Tchèques et des Polonais qui ont constitué des équipes spéciales de chercheurs pour l'étude des Vlaques devra être suivi.

Lors des discussions soulevées par le rapport de M. S. Filipović, on a souligné également l'importance des sources ragusaines et turques, ainsi que la nécessité d'adopter une attitude critique, plus particulièrement devant certains points de vue dénaturés dans le problème des Vlaques.

La communication de Jovan S. Trifunovski, *Les katun-s vlaques (aroumains) d'aujourd'hui en Macédoine* fait part des résultats des recherches effectuées par l'auteur dans les Monts d'Osogov, de Plačkovica, de Golak, de Perister et de Nige, ainsi que dans les dépressions de Kočane et d'Ovče Polje. Dans la première partie de son étude, l'auteur parle de l'origine des Aroumains et du sort de leur vie pastorale par le passé. Venus de la chaîne du Gramos dans la partie orientale de la Macédoine à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, les Aroumains ont envahi de ces nouveaux territoires les bergers d'autre nationalité. Leurs occupations, prospères au début, commencent à aller mal après le Congrès de Berlin, par suite de la fermeture des frontières de la Serbie et de la Bulgarie avec la Turquie. Les nouvelles frontières tracées au lendemain de la guerre des Balkans, obligent les Aroumains à limiter leur transhumance à une zone plus restreinte. Ce qui entraîne, entre autres, leur émigration, notamment en Roumanie. Ceux demeurés sur place continuèrent à pratiquer l'élevage des moutons à grande échelle jusqu'à 1948 lorsqu'ils se groupèrent en coopératives. La réorganisation des coopératives en 1953 a permis aux Aroumains de reprendre plus activement leur métier d'éleveurs de moutons et de retourner, dans une certaine mesure, à la transhumance.

Les directions de cette transhumance et l'aspect actuel des katun-s des bergers aroumains (vlaques) sont étudiées par l'auteur dans la deuxième partie de sa communication. Utilisant des données recueillies directement auprès des pâtres aroumains et des autorités locales, I. S. Trifunovski présente avec clarté la situation et les aspects de leur activité dans les conditions de l'époque contemporaine. C'est ainsi que le katun par exemple, est composé d'une hutte, d'un parc, d'une bergerie et d'une écurie improvisée pour les chevaux. Le mouton généralement préféré pour ses qualités adéquates au climat et au terrain est, aujourd'hui encore, le mouton noir aroumain *karacazanca*, qui a donné à ces Aroumains le nom de Karavlaques. Ils vendent

leurs produits, et notamment leur fromage appelé dans la région *vlaško sirenje*, qu'ils écoulent sur les marchés des villes de Titov Veles, de Kočane, de Bitola.

Les constatations relatives aux aspects de l'hibernation sont importantes. A la différence du temps jadis, quand on changeait chaque année l'emplacement choisi pour l'hibernation des troupeaux, les Aroumains établissent actuellement leurs troupeaux chaque année au même endroit pour passer l'hiver. L'hibernation dans la plaine dure de la mi-décembre à la mi-mai.

Les données relatives à l'élevage des moutons par les Aroumains (Vlaques) sont exposées de façon assez détaillée dans la troisième partie de ce travail où sont étudiés les aspects pour chaque montagne prise à part. Le nombre total des katun-s des monts de la Macédoine orientale s'élève à 20, il revient à chacun 450 moutons et 4 chevaux. Par rapport à l'élevage pratiqué avant la guerre par les Aroumains, celui d'aujourd'hui a diminué de 11 fois, la transhumance étant pratiquée sur une aire très limitée. Sa connaissance concrète de l'organisation de l'élevage de moutons et des katun-s chez les Aroumains de nos jours a donné à I. S. Trifunovski la possibilité de traiter à ce Symposium le problème des *Caractéristiques géographiques des katun-s vlaques au moyen âge* (p. 19—39). Se référant tout d'abord à l'extension géographique du katun médiéval, l'auteur identifie tour à tour l'emplacement des 36 katun-s vlaques mentionnés dans les chartes des rois serbes et dans les documents de Raguse. Nombre d'entre eux se retrouvent encore aujourd'hui à peu près sous le même nom (Krapa, Banje, Sibovac, Vojsić, Krusi, Šugarie), tandis que l'emplacement de certains autres peut être identifié là où il existe encore des katun-s ou des bergeries. La plupart de ces katun-s étaient situés sur les plateaux des hautes chaînes, un petit nombre se trouvant aux pieds des montagnes. Les katun-s étaient formés parfois de 12 à 29 familles, parfois de 33 à 87 ou même de 100 familles. On réservait à chaque espèce d'animaux (moutons, bœufs, chevaux, etc.) des pâturages distincts. La race de moutons préférée a dû être au moyen âge aussi, suppose l'auteur, la race *karacatzeanca*. Une chose est certaine, c'est que les produits des Vlaques trouvaient preneurs au moyen âge à Serrès, Salonique, Skodra, Prizren, Raguse, Senj et ailleurs.

La transhumance des pasteurs vlaques au moyen âge se déroulait sur de très vastes espaces, à condition qu'elle ne fût pas entravée par des facteurs politiques, comme du temps du tsar Dušan. Parfois elle avait lieu dans les limites d'une même région; d'autres fois les Vlaques se déplaçaient des montagnes du centre de la Péninsule des Balkans jusqu'aux plaines les plus éloignées, afin d'y hiberner. Les conquêtes ottomanes dans les Balkans entraînant la fixation de nouvelles frontières, entravèrent la transhumance des Vlaques et les obligèrent à adopter une vie sédentaire, fait déjà fréquent au XV^e siècle. Leur passage à la vie sédentaire et à l'agriculture fut un événement décisif pour la slavisation définitive des Vlaques.

Dans les conclusions de sa communication l'auteur précise, entre autres, que les Vlaques ont existé au moyen âge en groupes plus ou moins grands sur tout le territoire de la Yougoslavie, du mont Čukuh, en Macédoine, au mont Velebit, en Dalmatie. Un autre résultat acquis c'est la constatation qu'une série de katun-s se sont transformés en villages qui existent aujourd'hui et que là où il n'y avait pas d'emplacements adéquats pour des établissements d'une plus grande ampleur, les katun-s devinrent ce que l'on appelle les « Katunšite » ou emplacements de Vlaques.

Parmi les observations intéressantes auxquelles se livrèrent les discussions relatives à cette communication, on a formulé le désir de voir la méthode d'enquête recourir au critère linguistique aussi, du fait de la grande diffusion de certains termes, par exemple le mot *fičur*.

La question essentielle du Symposium a été attaquée par Milenko S. Filipović dans son travail sur *La structure et l'organisation du katun médiéval* (p. 45—115). Il y étudie le katun à

l'aide des sources médiévales et ce n'est qu'exceptionnellement qu'il a recours aux analogies avec la situation actuelle de l'élevage des moutons par les Vlaques. La notion de katun étant étroitement liée à celle de Vlaque (ethnique) et de vlaque (berger), l'examen de la corrélation existant entre elles doit découvrir ce que les Vlaques ont laissé jusqu'ici dans la culture des peuples balkaniques. C'est pourquoi, en abordant la question de la structure ethnique du katun, l'auteur attire l'attention que les Vlaques balkaniques déjà lors de leur apparition dans les documents ne sont plus ethniquement des Vlaques, c'est-à-dire une population romane, mais qu'ils sont soumis à la slavisation. A cette époque déjà le mot Vlaque (au sens ethnique) devient un terme désignant certaines occupations (berger, soldat, charroyeur) ou un certain mode d'existence ne conservant plus un caractère ethniquement roman. Cette chose ressortirait également de la situation des « katunar-s » albanais, qui renferme des indices de slavisation des éléments initialement non slaves (Vlaques, Albanais). La disparition de la caractéristique ethnique vlaque se reflète dans le fait que l'on pourrait acquérir ou perdre la qualité de Vlaque. Le katun n'a point constitué au moyen âge une communauté gentilice, de même que, à une époque plus récente, la *taifa* des Aroumans de la compagnie des Sarakatzanes ne réunit pas des familles apparentées entre elles. Les prévisions du code de Dušan au sujet de l'acceptation du mariage du Serbe avec la femme vlaque montrent que le katun ne constituait pas une communauté gentilice et que dorénavant il n'existait pas d'autres différences entre Serbes et Vlaques que celles des obligations envers le féodal.

Dans de pareilles conditions, ce qui s'impose au premier chef à l'attention c'est le problème de la division sociale au sein du katun ou parmi les Vlaques. La situation juridique générale des Vlaques était semblable à celle des paysans dépendants. A les prendre dans leur ensemble, on distinguait cependant parmi eux les Vlaques *vojnuc* (soldats) et *kelatori* (charroyeurs), puis les Vlaques *poclonitzi*, les éleveurs de chevaux, les routiers, les Vlaques pauvres, etc. Au XIV^e siècle déjà, comme il apparaît des actes ragusains, certains Vlaques avaient des serviteurs originaires de la « Vlaška », c'est-à-dire des Morlaques. Arrivant à faire fortune ou pour leur valeur militaire certains Vlaques étaient annoblis et devenaient de gros propriétaires terriens, comme ce fut le cas de Butko Branković, voivode des Vlaques de Croatie et Dalmatie, qui reçut du roi Sigismond deux villages situés près de la ville de Knin (p. 80). On peut dire dans le même sens — note l'auteur — que le knèze Lazare fut initialement un « katunar » lui aussi, tout comme le tsai Asén fut d'origine vlaque (p. 80).

Le titre de « katunar » porté par le chef du katun peut être le seul terme provenant de la langue des Vlaques, bien que présentement il n'existe pas de preuves concrètes à ce propos, alors que le titre de knèze pour désigner la même qualité a été emprunté par les Vlaques romans aux Slaves à l'époque de leur symbiose, *primikiur* et *celnik* qui désignaient les échelons subordonnés étant l'un d'origine latine et l'autre d'origine slave.

Quant aux organismes inférieurs du katun, le manque d'informations nous oblige à déduire leur existence du fait que aussi bien la fonction de katunar que les occupations des Vlaques (élevage, service militaire, transport des marchandises) nécessitaient tout un système d'organisation et de répartition des attributions. Le mot *turma* utilisé pour désigner une caravane avant la domination ottomane, les devoirs des commandants et des gardes des caravanes, dénotent l'existence de divers organismes inférieurs dans le cadre du katun, attestée, en ce qui concerne le service des transports, par les documents de Raguse relatif aux obligations des « Kiamari ».

En ce qui concerne les organismes dirigeants des katun-s vlaques, il existe certains indices que c'étaient les knèzes, lesquels représentaient des groupements de katun-s devant le féodal leur maître. C'est le cas du knèze Petar Martić de Knin (1376) et de Vukosav Plešić, knèze de « tous les Vlaques du roi en Rascie et Bosnie » (1482) comme cela ressort d'une information mise

ici en circulation pour la première fois (p. 103) Il en est de même de deux autres documents, l'un de 1433 relatif aux Vlaques de Lica, et l'autre de 1436, concernant les Vlaques de la Dalmatie méridionale.

L'analyse de la structure du katun entraîne la conclusion générale que les Vlaques ont une continuité de plusieurs siècles, bien que géographiquement parlant ils se déplacent sur divers territoires des Balkans. La « loi vlaque », écrite ou orale, survit aux formations sociales ou d'Etat qui disparaissent pour se fondre dans de nouvelles formations. Empruntés aux Byzantins, dans la Serbie des Némanjides, le régime et le droit des Vlaques arrivent jusqu'en Croatie, pour réapparaître dans tout leur éclat sur tout le territoire de la Yougoslavie à l'époque de la domination des Turcs qui prirent les Vlaques à leur service.

Les participants à la discussion, après avoir apprécié positivement l'apport de l'auteur à l'éclaircissement de certains aspects importants du problème du katun et des Vlaques, ont insisté sur la nécessité d'étudier les aspects linguistiques de la question et le substrat thraco-illyre des Vlaques qui pourraient expliquer l'origine des différences que l'on observe entre les Vlaques de l'Est des Balkans et ceux de l'Ouest. A la suite de ces suggestions, le conférencier a annoncé qu'il entreprendrait l'étude de la genèse des Vlaques en tant que groupe ethnique.

Un autre côté de la question des katun-s est étudié par Branislav Djurdjev dans *L'aspect territorial de l'organisation des katuns jusqu'à la fin du XV^e siècle* (p. 143—169) En partie le chercheur met à contribution la même documentation que M. S. Filipović, mais il utilise pour le reste les informations ottomanes, peu prises en considération par ses collègues.

L'essentiel de son exposé est exprimé dans la définition qu'il donne du katun : « Le katun constitue une organisation du pâturage d'été, c'est-à-dire une communauté de petits établissements et de bergeries sur ce pâturage, liés par le travail dont le bétail fait l'objet et par la production obtenue de l'élevage du bétail, une organisation de l'élevage pastoral balkanique migrateur, vlaque et albanais, ainsi que de celui d'autres peuples (les Turcs exceptés) également de vieille origine balkanique, lequel a perdu son caractère ethnique initial durant le processus d'assimilation totale de l'ancienne population pastorale balkanique » (p. 144—145) Et l'auteur précise en rapport avec cette définition que le katun s'est conservé jusqu'à nos jours dans les montagnes des Balkans, comme un système d'organisation naturelle de la production pastorale dans les conditions du maintien de la technique primitive. Le katun désigne encore la surface d'une montagne possédée par un katun donné, organisation d'un certain nombre d'hommes

D'autres idées exprimées par Br. Djurdjev dans le cadre de la généralisation des données relatives à l'étendue territoriale du katun méritent d'être rappelées. C'est ainsi, montre-t-il, que le processus de « territorialisation » des katun-s a été complexe et parfois extrêmement long, s'achevant par endroits dès le moyen âge et durant ailleurs jusque naguère. Présentant une série d'aspects locaux, il a pu devenir un phénomène général à certaines périodes de l'histoire des Balkans. Le katun a constitué une organisation d'Etat particulière, une organisation rattachée à l'ancienne vie pastorale balkanique et n'a point constitué une annexe du village, comme l'estimaient I. Erdeljanović et P. Šobajić. Mais, à l'époque de la domination ottomane, l'organisation des katun-s a joué un rôle primordial dans le déroulement du processus de consolidation des formes patriarcales dans l'organisation des Etats balkaniques.

A propos du rôle des katun-s ramifiés dans la formation des tribus dinariques auquel Bi Djurdjev s'est également rapporté, les discussions ont émis la proposition que l'on élabore une étude comparée spéciale de la loi des Vlaques et de celle des Albanais.

Partant de l'idée que certains processus historiques importants dans le passé des Balkans ne peuvent être compris sans qu'on ait résolu le problème des katun-s, Desanka Kovačević étudie de son côté *Les katuns du moyen âge d'après les sources ragusaines* (p. 121—142). Sa communication s'occupe en fait des katun-s du territoire de l'Herzégovine. Le phénomène dominant pour les katun-s de l'Herzégovine est celui de la dérivation de leurs noms de celui des chefs, comme il ressort des listes dressées par l'auteur (p. 124, 126, 128—129, 131). Le rang de notable est héréditaire dans le katun. Cela se laisse constater, entre autres, du fait que lorsque les actes donnent le nom entier d'un notable, il constitue l'indication certaine qu'il s'agit d'un notable en vie ayant hérité cette situation.

La suite de la communication traite le problème de l'organisation des katun-s auquel s'est référé aussi M. S. Filipović. Les données tirées des Archives de Raguse confirment qu'en Herzégovine également les katun-s avaient leur organisation propre, représentée par le *čatunar* (*calonarius, caput calonis*), le knèze, le vojvode.

Le katun médiéval en Herzégovine « passe », comme il appert des sources ragusaines, par un processus d'évolution continue, durant laquelle des composantes bien déterminées qui changent la physionomie du katun viennent à la surface.

Mentionnant l'interminable controverse des historiens et des ethnographes autour de la question de savoir si le katun a représenté ou non initialement une communauté gentilice, Desanka Kovačević montre que la thèse suivant laquelle la communauté gentilice aurait caractérisé le katun dès les débuts de son existence semble être la plus juste.

Une chose est sûre pour l'auteur, la priorité dans le temps, du katun albanais sur le katun vlaque. Les phénomènes sociaux et économiques dans l'évolution du katun réclament des recherches spéciales. Parmi ces dernières, l'étude du processus de féodalisation des Vlaques de Bosnie s'impose au premier plan, car c'est elle qui pourra contribuer à l'intelligence plus profonde des rapports féodaux en général en Bosnie.

Développant l'idée de Desanka Kovačević, M. S. Filipović a proposé à l'occasion des discussions, d'organiser un débat entre historiens et ethnographes et a suggéré en même temps d'autres méthodes encore de collaboration avec des spécialistes dans d'autres domaines, en vue d'approfondir la connaissance des problèmes discutés à ce Symposium.

Nous ajouterons à cela, comme aussi à d'autres propositions formulées pendant les débats, que, à notre avis, la linguistique, absente malheureusement de ce Symposium, a un mot important à dire. (Le rapport linguistique prévu dans le projet initial du Symposium n'a pas été présenté pour des motifs objectifs). A cet égard, l'apport des linguistes roumains pourrait être, croyons-nous, utile et constructif, tout comme les analogies que l'on pourrait faire avec le phénomène pastoral au nord du Danube et dans les Carpates multiplieraient certainement les possibilités de pénétrer plus au fond du problème. Du reste, la question de l'élevage des moutons chez les Vlaques pourrait être étudiée à travers l'ensemble du Sud-Est européen, étant donné qu'il constitue pour toute cette aire, un phénomène des plus caractéristiques et des plus importants de l'évolution de la société, phénomène dont, dans nos contrées, on observe aujourd'hui encore les vestiges.

Sava Iancovici

EQREM ÇABEJ, *Alb. vise Orle, Platze und die singularisiereten Plurale im Albanischen*, « *Lingua Posnaniensis* », VII, 1958, p 145–200 et VIII, 1960, p 71–132.

LE MÊME, *Unele probleme ale istoriei limbii albaneze* [Quelques problèmes de l'histoire de la langue albanaise] « *Studiu și cercetări lingvistice* », X, 1959, p. 527–560

LE MÊME, *Studime rreth etimologjise se gjuhes shqipe* [Etudes d'étymologie albanaise], « *Buletin i Universitetit Shteteror te Tiranes. Seria Shkencat shoqerore* », XIV, 1960, 4, p. 9–102; XV, 1961, 1, p. 60–102; 2, p. 47–78; 3, p 53–72, 4, p. 106–133, XVI, 1962, 1, p 83–120, 2, p 225–232, 3, p. 49–75; XVII, 1963, 1, p 110–129, 2, p 127–153, 4, p 83–97.

LE MÊME, *Zur Charakteristik der lateinischen Lehnwörter im Albanischen*, « *Revue de linguistique* », VII, 1962, p. 161–199

Illustrée, hier encore, presque seulement par des étrangers, comme G. Mayer, H. Pederesen, N. Jokl et d'autres, l'albanologie a déplacé depuis quelque temps son centre d'activité en Albanie. La création d'institutions scientifiques, la fondation de l'Université de Tirane, l'édition de publications périodiques régulières et l'organisation d'une bibliothèque centrale de l'Etat animent l'activité des recherches, et des travaux remarquables figurent à l'ordre du jour. L'un d'eux sera le dictionnaire étymologique de l'albanais que prépare depuis plusieurs années le professeur Eqrem Çabej. La nature même de sa discipline, puis ses divers cours à l'Université l'ont mis dans l'obligation d'embrasser l'ensemble des problèmes, c'est-à-dire de se préoccuper non seulement d'étymologies, mais encore de l'histoire de la culture et de la langue, des rapports de la langue albanaise avec les langues voisines, ainsi que de l'histoire de la littérature albanaise. Muni d'une bonne méthode, connaissant à fond les résultats enregistrés jusqu'à lui par la recherche, le professeur Çabej a de plus l'avantage sur ses devanciers de pouvoir considérer les choses de l'intérieur également, et non pas uniquement du dehors, car en tant qu'Albanais les secrets de sa langue lui sont plus accessibles qu'à autrui. Cela se voit notamment dans son étude sur le pluriel singularisé en albanais. On rencontre dans bien de langues des formes du pluriel qui semblent avoir été encore plus nombreuses par le passé. L'emploi du pluriel a été déterminé par un moment psychologique et s'explique aussi bien à l'aide de l'ethnographie : le pluriel donnait le sentiment de sensations accrues et sa fonction était à exprimer une intensité de la vie affective. Les exemples de l'albanais sont discutés dans 17 rubriques, à savoir : 1. les pluriels affectifs ou d'intensité (*marresile* « bêtises », *ligesile* « méchancetés », *lujel* « joies », *bjegera* « pleurs »); 2. maladies (*grykel* « amygdalite », *shytlal* « enflures », comparez en roumain *dinsele* « arthrite », *frençe* « syphilis », *friguri* « malaria »); 3. coutumes, mœurs (*darsme* « mariage », en roumain *nunță*, du pluriel latin *nuptiae*); 4. fêtes (*pashkete* « Pâques », *ishajel* « Pentecôte »); 5. jeux (*fshehel* « à cache-cache »); 6. outils (*vegj* « métier à tisser »); 7. vases, récipients (*qelçe* « verre », comparez en roumain *foi*, de *foate*, du latin *foliis*); 8. parties du corps (*orudi* « poitrine », comparez en roumain *spate*, *spele*, du singulier *spată*); 9. vêtements (*shkende* « lingerie », comparez en roumain *albituri*); 10. mets (*hoj* « rayon de miel », en roumain *fagure* du pluriel *faguri*, *varzë* du latin pluriel neutre **viridia*, *viridia*); 11. mobilier (*trena*, en roumain *acareturi*); 12. sphère sociale et spirituelle (*dokel* « coutumes »); 13. terrain, cours d'eau (*qiej* « cieux », top *Fundena* « fonds »); 14. astronomie; 15. flore; 16. faune; 17. temps, précipitations atmosphériques. Ce qui est intéressant dans cette étude c'est la discussion des faits concrets de la langue albanaise, car l'analyse détaillée conduit non seulement à l'éclaircissement de nos connaissances en matière de morphologie historique, mais encore à l'établissement précis de l'étymologie. C'est ainsi que dans les mots d'origine latine comme

dre (*draco*), *gjell* (*gallus*), *lter* (*altare*), *mbret* (*imperator*), *pushtet* (*potestatem*), *qytet* (*civitatem*), *shendet* (*sanitatem*), *vullnet* (*voluntatem*), etc. il était difficile d'expliquer la présence de *-e-*, étant donné que normalement *-a-* latin s'est conservé en albanais. L'auteur montre que ces formes sont refaites sur le terrain de la langue albanaise d'après les formes de pluriel respectives. Et de conclure ainsi au sujet du système phonologique albanais (L P, VIII, 1960, p. 126), « Es besteht im Albanischen die Tendenz, die in den verschiedenen Formen eines und desselben Wortes auftretenden Vokalalternanzen *a e* und *e : i* in *e* respektiv in *i* auszugleichen. Unter den Phomenen *a, e* einer- und *e, i* andererseits besteht also eine besonders enge Korrelation ; man kann sie als grammatische Entwicklungsreihe im Auge behalten und aus dem parallelen Vorhandensein der zwei Paare *a · e, e · i* auch gewissermassen erklären ». En roumain on rencontre la corrélation *a : â, e (carte, cărți, fașă, fețe)* ou *ea · e (beată, bete)*. Si l'on part du singulier *Franță*, on arrive au pluriel *frențe* « syphillis », mais on a pu reconstituer aussi une forme supposée de singulier **freașă* De fausses reconstitutions de ce genre sont monnaie courante dans l'histoire des langues et elles entravent fort l'activité des étymologistes. C'est le mérite du professeur E. Çabej d'avoir appliqué ce principe à l'histoire de la langue albanaise. Les résultats sont indubitablement fructueux.

Le dictionnaire étymologique projeté embrassera l'ensemble du matériel lexical albanais dans la mesure où il a été enregistré jusqu'ici, mais on ne réalisera pas un dictionnaire étymologique du genre de celui dont A. Ernout et A. Meillet ont doté les études latines, autrement dit on ne fera pas l'histoire des mots. Néanmoins, il sera tenu compte des éléments « espace » et « temps » : l'auteur prendra en considération les différences dialectales et la diffusion des mots et les suivra, dans la mesure du possible, jusqu'à l'époque la plus reculée. Les mots seront classés alphabétiquement, cependant pas mécaniquement, mais par familles, dans le complexe des composés et des dérivés, avec observations phonétiques et grammaticales. On observera le principe « mots et choses », c'est-à-dire l'on fera appel aussi à l'histoire de la culture matérielle. Avant de rechercher la provenance d'un mot dans d'autres langues, l'auteur essayera de résoudre la question à l'aide des moyens que lui offre sa propre langue. Les croisements de mots seront attentivement suivis. Les éléments d'origine indoeuropéenne seront examinés soigneusement et, pour ceux provenant du latin et des langues romanes, on appliquera des critères conséquents de chronologie et l'on apportera des précisions quant à leur stratification relative. Le dictionnaire sera ouvert pareillement à certains toponymes et noms propres et, en fin de volume, sera ajouté un index complet qui en facilitera la consultation. L'information bibliographique s'efforcera d'être complète et au courant des progrès de la recherche. Pour plus de détails on se reportera au « Buletin i Universitetit Shteteror te Tiranës », XV, 1961, 4, p. 178—186.

Dans les études d'étymologie l'auteur discute dans l'ordre alphabétique un certain nombre de termes et s'efforce de proposer une solution permanente. On y distingue clairement sa tendance modérée à défendre le fonds autochtone, mais son attitude envers les emprunts à d'autres langues est en général compréhensive. Mains éléments qui passaient auparavant pour être d'origine latine sont révoqués en doute, et à juste titre : *a (aut)*, *afer (affinis)*, *ajkë, alkë (alica)*, *are (area, arvum)*, *bakë (bacca)*, *bleteze (betula)*, *blude (abluta)*, *bolbe (volva)*, *bore (boreas)*, *bullunqë (bulluca)*, etc. Sur certains points nous ne pouvons pas être d'accord avec l'auteur. C'est ainsi que *mështekën, mështeker* viendrait du grec ancien *μαστίχινος* et que le roumain *mesteacăn* serait un emprunt à l'albanais. Le mot grec *μαστίχινος* a pénétré de bonne heure en latin et la gutturale aspirée *a* connu un traitement semblable à celui de *machina*, dalmate *mukna*, *machinare*, roum. *măcina*. La voyelle *i* accentuée s'est ouverte à la longue pour passer à *e*. Ainsi de **mastecenus*, **mastecanus* ont pu se développer indépendamment l'un de l'autre *mështekën, mështekër* en albanais et *mesteacăn* en roumain. La forme dialectale isolée *mesteacă* est refaite sur *mesteacăn* et ne représente pas un emprunt direct au grec ancien *μαστίχη*. Dans le cas d'un

emprunt direct à l'albanais le passage *sh > s* demeure inexpliqué et, si l'on se rapporte à l'antiquité, il faut alors admettre que le mot n'a pu être véhiculé jusque dans le bassin du Bas-Danube que par la langue latine. De même *shark, sharke* « peau, fourrure de mouton » peuvent être considérés comme autochtones en albanais, mais sans expliquer pourtant les formes *sarică, sarcă* du roumain. Le Du Cange enregistre d'après sources postérieures au V^e siècle les formes suivantes : *saraca, sarca, sarica, serica* au sens d'« espèce de manteau, simple manteau », mais il y a là aussi la précision : *sarica, serica* « manteau de soie ». Par conséquent le terme *sarica* à lui seul ne renfermait pas implicitement un élément de la notion de « soie », mais exprimait l'idée de « manteau » ou de « manteau fait d'une étoffe simple ». Comme ce vocable apparaît tardivement dans les textes latins, on a le droit de supposer que le latin l'ait emprunté aux bergers illyriens ou thraces. Mais le roumain n'a pas pu le prendre à l'albanais. Aussi faut-il estimer qu'il remonte à la période romaine, latine. En albanais du reste apparaît aussi l'expression *sarka-nerdze*, que le dictionnaire de Leotti explique par « agnello che ha un colore smorto ». Ce phonétisme ne peut plus être rapporté au fonds autochtone, mais doit être considéré emprunté aux bergers valaques. P. Skok a opiné que le toponyme *Draç* viendrait du latin *Dyrrachium* par un intermédiaire *Drač*. Les Slaves ont pris par conséquent le mot aux Romains et conservé l'accent principal. La langue albanaise a eu elle aussi tendance à conserver l'accent principal des mots empruntés par elle. C'est pourquoi, pour expliquer le toponyme *Durrës* (prononcé aussi *Durrs*), que l'auteur pense à un grec ancien **Δύρραχίον* (accentué sur la première syllabe), au lieu de *Δυρράχιον*. On peut toutefois objecter qu'aux formes de génitif et de datif l'accent se déplaçait encore davantage vers la fin du mot, de sorte qu'il semble peu probable que les Grecs des quatre ou cinq premiers siècles avant notre ère fissent porter l'accent principal sur la première syllabe de ce vocable. La forme *Durrës* pourrait être expliquée partiellement par le locatif latin *Dýrrāchi* (cf. *Brundisium*, locatif *Brundisi*, italien *Brindisi*), mais la provenance de *-s* demeure obscure dans ce cas. N'était-il pas possible que la finale *-chi* du latin *Dyrrachi* se soit adaptée aux finales *-chio, -chium* des autres cas ?

Au sujet de l'article des langues albanaise et roumaine, l'auteur s'exprime en ces termes (SCL, X, 1959, p. 531) : « Une chose mérite d'être remarquée, c'est que les deux langues coïncident dans l'utilisation de cette partie du langage jusque dans les moindres détails de son emploi et de sa position syntaxique, ce qui plaide contre la supposition d'une évolution spontanée dans chacune de ces deux langues ». Le professeur Çabej analyse l'article de la langue albanaise et est d'avis que le système de l'albanais à deux articles provient d'un système à un seul article : la postposition est bien plus ancienne que la position en proclise qui est née de la première par répétition dans la phrase. L'auteur s'appuie sur la constatation générale que « l'article postposé est fort et stable tant au point de vue formel que sémantique. Il se maintient toujours dans sa fonction qui consiste à distinguer une chose connue d'une autre inconnue. Au contraire, l'article proclitique a des valeurs multiples, car il est particulièrement mobile et élastique et parfois même fluctuant ; il passe bien des fois d'une catégorie à l'autre et manque même dans certaines conditions » (p. 538). Par conséquent, pour l'étude de la langue albanaise, on part de l'analyse des faits internes et l'on considère possible un développement autonome, en ce sens que l'article enclitique est mis en rapport avec l'affaiblissement de la flexion nominale indo-européenne et semble être extrêmement ancien, tandis que la proclise est plus récente et a un caractère accessoire. L'argumentation est logique et ses conclusions acceptables. En ce qui concerne l'article de la langue roumaine l'auteur n'entreprend pas une analyse parallèle des faits, mais se rallie cependant à l'opinion de La Pianta, que l'article roumain serait d'origine albanaise (p. 551). Nous pouvons opposer à l'auteur sur ce point de vue sa propre déclaration dont il n'a pas tenu compte : « Une chose me semble essentielle, que la détermination et la juste appréciation des rapports roumano-albanais sont actuellement plus importantes que leur expli-

cation à priori » (p. 552). Nous pourrions dire nous aussi que l'article postposé a pris naissance en roumain du latin, que l'enclise a précédé la proclise et qu'il s'est produit un processus interne, car, on le sait, dans le domaine des sens et des formes, les langues opposent en général une grande résistance aux influences du dehors. Mais il est préférable de nous rallier à l'invitation du professeur de Tirana que l'analyse détaillée des faits concrets doit précéder les considérations théoriques.

L'auteur croit que l'albanais dérive de la langue illyrienne sur l'espace actuellement occupé par la langue albanaise. A l'appui de son caractère autochtone il apporte quelques arguments convaincants tirés de la toponymie. Je suis d'avis que l'élément latin de l'albanais plaide lui aussi en faveur de ce point de vue, étant donné qu'il accuse des différences par rapport à l'élément latin de la langue roumaine et se rapproche à bien des égards de celui du dalmate et de l'italien.

H. Mihăescu

GEROV, BORIS, *Романизмът между Дунава и Балкана от Август до Константин Велики (La romanisation entre le Danube et les Balkans d'Auguste à Constantin le Grand)*, «Годишник на Софийския Университет — Филологически Факултет» — «Annuaire de l'Université de Sofia — Faculté philologique», XLV, 1948—1949, p. 1—92; XLVII, 1950—1952, p. 17—121; XLVIII, 1952—1953, p. 307—413.

LE MÊME, *Проучвания върху западно тракийските земи през римско време (Untersuchungen über die westthrakischen Länder in römischer Zeit)*, «Годишник на Софийския Университет — Филологически Факултет» — «Annuaire de l'Université de Sofia — Faculté philologique», LIV, 1959—1960, p. 155—406.

Ces deux études se rattachent étroitement l'une à l'autre du fait qu'elles fournissent un tableau complet du processus de romanisation. On le sait, la Thrace centrale et orientale est demeurée sous l'influence de la culture grecque et a compté un nombre réduit d'inscriptions latines comparativement à celles rédigées en grec, alors que les régions d'entre le Danube et les Balkans, ainsi qu'une partie de la Thrace occidentale sont tombées dans la sphère d'influence de la langue latine et se sont romanisées. L'examen de la romanisation de ces contrées intéresse non seulement les études sur la romanité danubienne, mais aussi les hellénistes et les slavisants, car la langue latine a laissé des traces profondes dans la culture byzantine et a influencé les langues slaves méridionales.

L'auteur a exploité notamment le matériel épigraphique. Les inscriptions lui ont permis d'apporter d'importantes précisions et de suivre pas à pas le processus de romanisation qui atteint son point culminant au III^e siècle. La première inscription datée a été trouvée à Resezetz (district de Beloslătinski), dans le bassin de l'Ogosta, et a été posée vers l'an 6—9 de notre ère par un affranchi. La romanisation a été en particulier l'œuvre de l'armée romaine et elle s'est amorcée d'abord à proximité du *limes*; les soldats étaient originaires des quatre coins de l'Empire. Ainsi, les inscriptions montrent qu'au I^{er} siècle dans la seule Légion V *Macedonica*, 4 militaires étaient d'Italie (Brixia, Luca, Spoletum, Parma), 4 d'Asie Mineure, 3 de Macédoine (Stobera, Edessa, Stobi), 1 de Gaule. A Durostorum il y en avait 9 de Germanie, 4 d'Asie Mineure, 3 d'Italie, 2 de Gaule Narbonnaise, 2 de Norique, 1 de Dalmatie, 1 de Macédoine. Rassemblés de distances si grandes et si disparates, les gens se comprenaient entre eux en latin, la «lingua franca» du temps. C'est par conséquent la langue commune de Rome qui fut intro-

duite dans la vallée du Danube, et non pas un dialecte quelconque. Les inscriptions contiennent généralement un nombre relativement réduit de vulgarismes.

La romanisation a avancé de l'ouest vers l'est. Elle a d'abord compris les territoires d'entre le Timok et l'Iskär, où se dressèrent les centres romanisés de *Ratiaria*, d'*Augusta* et de *Municipium Montanesium*; puis ceux d'entre l'Iskär et l'*Iantra*, où se trouvaient les villes d'*Oescus* et de *Novae*. Au I^{er} siècle les contrées qui s'étendent à l'est d'*Iantra* furent faiblement romanisées. La situation changea considérablement après que la Dacie nord-danubienne ait été conquise. Cela ressort en premier lieu de l'épanouissement de certaines villes. La romanisation s'est effectuée notamment au II^e siècle. La population augmenta par suite des immigrations de toutes les provinces de l'empire et en raison de la présence des armées romaines. Nombre de militaires étaient issus des rangs des indigènes et étaient colonisés à la fin de leur carrière sur les terres destinées aux légions.

La limite entre les inscriptions grecques et latines n'était pas une frontière ethnique, mais culturelle seulement. On peut tout au plus parler d'une frontière dans l'emploi de ces deux langues dans les inscriptions, c'est-à-dire entre l'épigraphie grecque et latine. Le latin s'est plus particulièrement imposé aux II^e et III^e siècles, en allant du Danube vers la chaîne des Balkans, notamment en remontant les vallées, sur une zone d'approximativement 100 km de large, du Timok au Pont Euxin. En fait, les réalités linguistiques furent assez complexes, en ce sens qu'une bonne partie de la population autochtone continua à utiliser longtemps encore la langue thrace et que dans certaines villes la langue grecque a prédominé ou que les deux langues de culture, le grec et le latin, étaient utilisées à égalité.

Dans l'ouest de la Thrace et en Macédoine orientale la romanisation pénétra principalement par les vallées de la Struma et du Vardar, venant du nord, en direction de Thessalonique, mais elle demeura constamment sporadique. La masse de la population grecque non plus ne dépassait généralement pas la frontière ethnique actuelle entre la population grecque du sud et la population romanisée de la vallée du Danube s'interposait donc une large zone peuplée d'agriculteurs et de bergers de langue thrace, de sorte que le domaine de la langue latine n'était pas en contact direct avec la masse ethnique grecque. En général, tout le bassin moyen de la Struma jusqu'à proximité de *Pautalia* (*Kustendil*) est demeuré soumis à l'influence grecque; c'est à peine à partir du territoire de la ville de *Pautalia*, en direction du nord, que les inscriptions latines et les vestiges de la culture romaine se multiplient. Les autorités de la ville de *Pautalia* étaient des Thraces, des Grecs, ou des Romains; la langue grecque l'emportait parmi la couche des gens cultivés, tandis que la population de langue latine se tirait notamment des rangs de l'armée et s'occupait d'agriculture. On a découvert sur le territoire du village de *Périal* (dans la région de *Pautalia*) une intéressante inscription latine chrétienne des V^e et VI^e siècles renfermant des éléments de la langue populaire. Dans le triangle *Kustendil-Tiân-Sofia* les inscriptions latines sont passablement nombreuses.

Les recherches approfondies du professeur Gerov contribuent dans une large mesure à suivre dans les menus détails le processus de romanisation en territoire bulgare. Il est à souhaiter que ces études soient traduites dans une langue de circulation internationale, car elles renferment de très importants résultats qu'il importe de mieux connaître.

H. Mihăescu

DURIDANOV, I, *Нови данни от топонимията за изчезнало румънско население в Софийско* [Données nouvelles sur la population roumaine disparue de la région de Sofia], Езиковедско-етнографиска изследвания в памет акад Ст Рамански, Sofia, 1960, p 469—478.

C Juriček fut le premier savant qui aborda le problème de la toponymie d'origine latine ou romane du territoire de la Bulgarie dans son livre *Княжество, България*, Plovdiv, 1899, vol I, p 144—145 il y a cité une vingtaine de noms provenant de la région montagneuse de l'ouest de la Bulgarie Plus tard, le professeur G. Weigand, dans *Rumanen und Arumanen in Bulgarien*, Leipzig, 1907, p 40—50, a présenté un nombre plus grand de toponymes d'après la carte militaire autrichienne à l'échelle de 1 · 200 000 Dans le compte rendu du livre de Weigand, publié dans la revue « Периодическо Списание », LXIX, 1908, St. Romansky a mentionné encore d'autres noms, d'après la carte militaire russe à l'échelle de 1 126 000. Mais le matériel n'était pas complet.

Le professeur I Duridanov a fait une enquête minutieuse sur place dans le district Elin Pclin (Novoselska), compris entre Murgăș (1687 m) au Nord, les hauteurs Gălăbets a l'Est, Lozanska planina et Belitsa au Sud et les limites de la Grande Sofia à l'Ouest. Le territoire étudié fait partie de la depression de Sofia, mais il est entouré de trois côtés par des montagnes

Le nom *vlah* (Vlaque) a laissé des traces dans le toponyme Lašór, lieu marécageux avec une source d'eau au Sud-ouest du village Buhovo, et plaine avec coteau entre Gornı Bogrov et Jana. Le mot a comme point de départ un presumé **Vlašór*, formé du pluriel *Vlaši* + le suffixe *-or*.

Les éléments d'origine latine ou romane sont les suivants :

amura, *amurga* « sédiment noir résulté d'olives pressées », roum *murg*, *murgă* : le mont *Murgăș* (1687 m) et *Margăia* (de *Murgăia*), plaine et coteau entre le fleuve *Željavitsa* et la vallée *Tseroviya*, à l'est du village Buhovo ;

capra « chèvre » roum. *capră* : *Kaprolinets*, source à l'est du village Golema Rakovitsa. L'auteur explique ce nom par un latin vulgaire *caprulinus* + le suffixe *-ets* Il faut remarquer que *-l-* intervocalique latin évolue en roumain vers *-r-* ;

catellus « petit chien », roum. *cățel* : *Katsiljane*, village près de la commune D. Bogrov ;

**cavo*, **cavonis* « ravin, trou », roum. *găună*, *găunos* : *Gavnós*, grande plaine entre les villages *Željava*, *Stolnik* et *Iordankino* (Elešmitsa) ; *Gavnós răto*, lieu près d'Elešmitsa ;

costa « côte », roum *coastă* . *Kósta*, plaine et coteau au sud du village *Katsiljane* ;

cucus « coucou », roum. *cuc*, articulé *cucul* . *Kukulčvitsa*, coteau à l'est du village Golema Rakovitsa ;

ille, avec la fonction d'article enclitique : *Bátolets* ou *Bátulets*, plaine marécageuse entre *Aprilova* et *Gorna Malina* ; *Bratúlšovets*, lieu à arbres fruitiers et champs labourés à l'ouest de *Bajlovo* ;

ligare « lier, attacher », roum. *lega* : *Lagateritsa*, colline à pâturages au nord-ouest du village Buhovo, cf. *Lagatór*, défilé au mont *Vitoša* ;

-oneus, suffixe d'origine latine : *Brezónjako*, région dans la montagne de *Murgăș*, au nord-ouest du village *Željava*, cf. roum. *breaz*, *brezon'u*, nom de bœuf ;

palea « paille », roum *paie*, *păiș* *Poljůša*, hauteur longue et nue au nord du village Buhovo ; l'assimilation *a > o* a eu lieu sous l'influence de *ú*,

**subrupare* « faire crouler, renverser », roum. *surpa* · *Sûrupa*, hauteur et vallée entre les villages Gajtanevo et Golema Rakovitsa ; *Sûrupo*, haut pâturage au sud-est du village Karapoltı ; cf. sur le territoire roumain *Surupoasa*, *Surupatele*, *Surupați*, chez N. Drăganu, *Românu în veacurile IX—XIV pe baza toponimiei și onomasticeii*, Bucarest, 1933, p. 395 ;

ursus « ours », roum *urs*, articulé *ursul* : *Ūrsul*, plaine au sud-est du village Buhovo et coteau au nord-ouest de Iana ;

vacca « vache », roum *vacă* *Vakarêts*, hauteur dans la montagne de Murgaș, au nord-est de Željava ;

vallis « vallée », roum *vale* : *Kovati válog*, vallée au nord-ouest du village Belopoltı ;

vessire, roum. « a se beși », « beșină » : *Bașinitsa*, lieu avec arbres fruitiers au nord de Željava, cf. *beșina calului* (*Lycoperdon bovista*), éponge minuscule, « Staubpflz » ;

vita « animal », roum. *vită* : *Vitinja*, lieu au sud-est du village Čurek, cf. *baltă-baltină*, *ciurdă-ciurdină*, *stup-stupină* ;

Quelques autres éléments sont d'origine roumaine, mais pas latine ·

bărdac « vaisselle de bois, petit tonneau », turc *bardak* : *Bardăcița*, colline nue au nord du village Buhovo ;

bizit « bruit fait par les insectes » : *Bazait*, clairière avec une source d'eau près du village Sarantsı ;

celan « rusé » : *Čelánitsa*, cours d'eau dans la montagne de Murgaș, affluent d'Elešnitsa ;

cior, *cioară*, le nom d'une espèce d'oiseau noir (*corvus*) : *Čora*, sommet nu au nord de Buhovo ;

ciung « coupé », articulé *ciungul* : *Čúngol*, champ et coteau entre Željava et Iordankino (Elešnitsa) ;

mandră, pluriel « cabane de pâtre » · *Goloméndra*, plaine à pâturages et champs labourés au sud de Gorni Bogorov ; le mot est d'origine byzantine (μάγδαρα), mais le toponyme reflète la forme roumaine de pluriel *mendre* ;

măceș, *măcieș* « arbuste épineux avec des fleurs et des fruits rouges » (*Rosa canina*) ; *Măceș*, défilé dans la montagne de Murgaș, du nord de Buhovo ;

năpîrcă « espèce de lézard » (*Anguis fragilis*) : *Nepîrka*, petit ruisseau dans la montagne de Murgaș, affluent de Trăsava, cf. aroum *năpîrtica*, alb. *neperke*.

Les toponymes d'origine romane représentent approximativement 1 % : ils sont plus nombreux dans la montagne de Murgaș, mais sont répandus sur toute l'étendue du district Elin Peln A Buhovo (12) et à Željava (6), dans la montagne de Murgaș, il y a en tout 18 toponymes. Trois petits ruisseaux et quatre villages ont des noms d'origine romane. Le lexique se groupe de cette manière : faune 10 (*breaz*, *capră*, *câfel*, *cioară*, *cuc*, *năpîrcă*, *urs*, *vacă*, *vită*, *bizit*), flore 6 (*amurca*, *măceș*, *morus*, *palea*, *vessire*), relief 4 (*coastă*, *găunos*, **subrupare*, *vale*), occupations 3 (*bărdac*, *lega*, *mandră*), qualités 2 (*celan*, *ciung*). Il en résulte que la population disparue d'origine romane vivait au milieu de la nature et exerçait le métier de bergers. La langue parlée par cette population est plus proche du daco-roumain que de l'aroumain. De quelques faits linguistiques comme la conservation de *n'*, *l'* (*brezon'lu*, *Poľluša* = *Pal'ușă*) et de *l'u* (*Sûrupa*, *Sûrupo*, de **subrupare*) on peut conclure qu'elle était présente dans le rayon d'Elin Peln avant le XV^e siècle.

M. IA SIOUZIOMOV, *Борьба за пути развития феодальных отношений в Византии* [*La lutte pour les formes différentes de développement du féodalisme en Byzance*], «Византийские очерки», Moscou, 1961, p 34—63

C'est incontestablement le mérite des historiens marxistes d'avoir établi que la société byzantine a traversé, tout comme le monde occidental, une longue étape de développement féodal. Si le problème de l'existence du féodalisme byzantin est aujourd'hui résolu, il nous reste toutefois encore à préciser les voies de son développement, ainsi que ses traits caractéristiques.

En vue de l'éclaircissement de ce problème, la présente étude apporte des données nouvelles aux points de vue formulés par le même auteur dans des ouvrages antérieurs. En outre, M. L. Siouzioumov émet des opinions sur presque tous les problèmes fondamentaux de la société byzantine. Certaines de ces vues sont justes, d'autres inédites et intéressantes, mais discutables. Tout ceci justifie une ample présentation de son étude.

L'auteur considère que le processus de fixation des colons s'est achevé au IV^e siècle. Mais ce phénomène a eu un caractère instable car, à Byzance, la superstructure esclavagiste s'est maintenue et elle a freiné le développement des nouveaux rapports. La survivance de l'ancienne idéologie a fait que les *adscriptici* restent esclaves dans les nouvelles conditions créées. Ce n'est qu'après 4—500 ans que l'asservissement de la paysannerie byzantine a été total.

L'auteur, en traitant les mouvements populaires des IV^e—VI^e siècles, souligne leur caractère complexe : la lutte des masses est dirigée en même temps contre les anciennes formes d'exploitation et contre les nouvelles. Parmi les éléments qui luttent contre les masses populaires, l'auteur mentionne également les chefs barbares. Quant à nous, nous estimons que ces derniers ont, eux aussi, sapé l'ancien ordre de choses et c'est ce qui explique la réaction de l'aristocratie, propriétaire d'esclaves, contre ces derniers, réaction exprimée si clairement par Synésios¹.

L'analyse des particularités de la ville féodale byzantine met en évidence certains traits caractéristiques de la ville féodale en général, à savoir la prédominance de la petite production artisanale et l'union en corporations des producteurs directs et des commerçants. Par contre, la dépendance des corporations vis-à-vis de l'Etat est un phénomène spécifique à Byzance. D'autres particularités indiquées par l'auteur prêtent à discussion. Ainsi, M. I. Siouzioumov attribue un rôle important au patriciat de Constantinople et des autres grandes villes byzantines. Les agitations hérétiques d'Alexandrie et d'Antioche sont considérées comme étant l'œuvre de l'aristocratie urbaine, de même que la lutte menée contre les mercenaires allemands. La même aristocratie aurait opposé une vive résistance à la politique de centralisation des iconoclastes ; la législation contre les *dynastes* au X^e siècle est également son œuvre. Toutes ces manifestations avaient pour but de rendre féodal Byzance par la voie urbaine. Nous ne croyons pas qu'on puisse parler de l'existence d'un patriciat à Constantinople, Alexandrie ou Antioche. Les restes d'éléments dirigeants des anciennes polis ont été peu à peu liquidés. Les centres administratifs qui se développent dans l'Empire romain d'Orient et qui vivent aux dépens des régions agricoles étendues, sont dominés par une aristocratie de fonctions, intéressée au maintien de l'Etat centralisé. Nous ne croyons pas non plus que l'on puisse parler de la participation des corporations et des guildes à l'exploitation des villages, ainsi que le pense l'auteur. Les éléments productifs des villes et des villages ont été dans une même mesure exploités, tantôt par l'aristocratie détentrice de fonctions, tantôt par l'aristocratie foncière des provinces.

Bien que l'auteur attribue un rôle politique important à l'aristocratie des villes, il estime toutefois que le cadre urbain de développement du féodalisme n'a guère pu s'imposer, car cette

¹ C. Lacombrade, *Le discours sur la royauté de Synésios de Cyrène à l'empereur Arcadius*, Paris, 1951, p 63—65.

classe n'a pas été une L'aristocratie provinciale-urbaine a lutté pour l'autonomie des villes et son adversaire était l'aristocratie constantinopolitaine qui s'appuyait sur l'appareil de l'Etat centralisé La puissance impériale se serait rapprochée, aux IV^e et V^e siècles, de l'aristocratie provinciale-foncière, afin de combattre les tendances au self-gouvernement des villes provinciales En réalité, l'ensemble de la législation dirigée contre le patronat au cours de ces siècles reflète les efforts entrepris par les empereurs en vue de limiter la croissance du pouvoir de l'aristocratie foncière² Nous estimons bien plus puissant le courant d'émancipation de sous l'autorité impériale qui s'est manifesté dans les rangs des propriétaires fonciers, que celui qui a vu le jour au sein d'une aristocratie urbaine, économiquement épuisée et intéressée au maintien d'un pouvoir centralisé.

M J Siouzioumov examine ensuite les conséquences des guerres perses, de l'invasion des Arabes et de la colonisation slave Sous l'action de ces facteurs, l'influence de l'aristocratie foncière a sensiblement diminué Par contre, on voit se renforcer une paysannerie libre, organisée en communautés. Une nouvelle aristocratie — l'aristocratie militaire, l'aristocratie des thèmes — apparaît également. La terreur exercée par Justinien II à l'encontre de l'aristocratie de Constantinople aurait en réalité été l'œuvre indirecte de cette nouvelle aristocratie. Mais la narration de l'historien Théophane des événements politiques du début du VII^e siècle tend à prouver que la chute de Justinien II a été l'œuvre des éléments militaires Par contre, M I. Siouzioumov constate à juste titre, l'accroissement de l'influence de l'aristocratie militaire du temps de la dynastie syrienne et considère le mouvement iconoclaste comme exprimant les intérêts de cette dernière

Au début du IX^e siècle, la politique impériale agit dans le sens des intérêts de l'aristocratie constantinopolitaine (à notre avis il serait plus exact de dire l'aristocratie de fonctions). L'aristocratie foncière provinciale réagit par toute une série de révoltes, qui s'achèvent par la victoire de son représentant, Alexis Comnène.

L'auteur estime que du fait de la rivalité de ces deux fractions de la classe dirigeante, de forces à peu près égales, la monarchie byzantine a pu maintenir son caractère autocratique, de même que son emprise sur l'Etat centralisé Le pouvoir impérial a manœuvré habilement, en s'alliant chaque fois à la fraction la plus faible, contre la plus puissante De ce fait, le développement des institutions féodales à Byzance a été lent. Afin d'empêcher la croissance du pouvoir de la classe dirigeante, les empereurs ont eu recours à toute une série de mesures adéquates. C'est ainsi qu'ils ont interdit à l'aristocratie des villes l'exercice du commerce et des métiers; ils ont également interdit dans les villes de province, la création d'organisations militaires³.

En d'autres termes, M. J. Siouzioumov voit dans le pouvoir impérial une troisième force qui poursuit ses propres objectifs, alors qu'en réalité il reflète les intérêts de l'une ou de l'autre des deux fractions dirigeantes.

A la différence de A. P. Každan, M I Siouzioumov considère que les corporations byzantines ont continué les corporations romaines de la période avancée, étant donné que la production des marchandises n'a jamais cessé à Byzance. Seules ces corporations ont disparu qui n'avaient pas un caractère productif, mais purement fiscal. La thèse nous semble juste dans la mesure où nous admettons qu'aux VII^e, VIII^e et IX^e siècles, les corporations ont subi des transformations profondes, en même temps que la ville byzantine dans son ensemble.

² *Codex Justinianus*, I, 40, 2, Ed. Krueger Berolmi, 1906, p. 85

³ Dans mon ouvrage intitulé *L'Etat et les métiers à Byzance*, dans « Byzantinoslavica », XXIII, 1962, p. 246, j'ai prouvé toutefois l'existence d'une milice urbaine dans les villes commerciales de Byzance au X^e siècle.

La politique adoptée par la dynastie macédonienne à l'encontre de l'aristocratie militaire-foncière se rattache à la lutte menée par le gouvernement central en vue d'empêcher l'émission politique de l'Etat.

La politique expansionniste de l'Empire byzantin en Asie Mineure, au cours des X^e et XI^e siècles, est, selon l'auteur, l'œuvre des stratiotes conduits par l'aristocratie foncière. Quant à celle menée contre les Bulgares, elle est le résultat de l'action exercée par le pouvoir central. Nous pouvons dans ce cas nous demander sur quels éléments s'est appuyé l'Etat byzantin pour obtenir les résultats positifs qu'il a obtenus contre les Bulgares. La législation macédonienne reflète la lutte entre les stratiotes et les grands propriétaires féodaux, lesquels s'efforçaient d'engloutir leurs propriétés. Il ne peut donc être question d'une coopération de ces groupements en Asie Mineure.

Le retard de Byzance par rapport au monde occidental sur le plan économique, militaire et culturel s'explique, selon l'auteur, toujours comme une conséquence de la lutte entre les deux fractions de la classe dirigeante et de la victoire de l'aristocratie de province, victoire qui crée une nouvelle voie au développement du féodalisme. Les privilèges accordés aux Vénitiens par Alexis Comnène ont représenté un coup très grave donné à l'aristocratie des villes, ainsi qu'aux artisans et aux commerçants. Les stratiotes ont été eux aussi considérés peu sûrs et c'est pourquoi Byzance a eu recours aux mercenaires, non intéressés à la défense de l'Etat (et qui ont représenté une lourde charge pour les ressources financières épuisées de Byzance). La victoire de l'aristocratie provinciale s'explique par l'appui qu'elle a reçu, au début de la part des villes de province en rivalité avec l'aristocratie de Constantinople, ensuite de la part des masses populaires, lesquelles ne considéraient au début que le percepteur comme exploiteur et qui se sont associées aux révoltes féodales.

Les concessions accordées par les Comnènes aux marchands italiens ont eu pour effet l'isolement des villes. Quant à celles accordées aux chevaliers occidentaux, elles ont préparé le terrain à l'émission de l'Etat. C'est pour cette raison que les révoltes des villes ont acquis, à la fin du XII^e siècle, un caractère profondément antilatén.

La conquête de l'empire par les Latins en 1204 a amené la consolidation des institutions féodales occidentales. Selon l'auteur, dans cette période se dessine une centralisation régionale : la ville asservie ou féodal devient le centre politique et économique de toute une région agricole. Nous sommes d'avis que ce processus est l'essence même de la féodalité byzantine ⁴. Certains commencements timides de développement capitaliste dans les villes — freinés toutefois par la superstructure féodale — sont également soulignés. Les habitants des villes réussissent même à obtenir certains droits et privilèges. Il faut toutefois préciser que cela se produit surtout dans les villes situées à la périphérie de l'empire, villes que se disputent des formations politiques adverses et où la conquête de la population urbaine était nécessaire, comme par exemple à Janina, Monembasia. Nous ne pouvons, par contre, partager en tout l'opinion de l'auteur selon laquelle Byzance, Etat exportateur de produits manufacturés de luxe, devient un pays exportateur de blé et de matières premières. L'exportation des produits manufacturés de luxe a toujours été extrêmement peu importante et a de toute façon cessé dès le XII^e siècle. Aux XIII^e et XIV^e siècles, Byzance devient lui-même importateur de céréales. Les républiques italiennes apportaient à Byzance des céréales des régions du nord de la mer Noire, ou elles avaient pénétré en vertu du traité de Nyphaion ⁵. D'autre part, comme l'observe l'auteur, les richesses

⁴ E. Frances, *La féodalité et les villes byzantines au XIII^e et au XIV^e siècles*, dans « Byzantinoslavica », XVI, 1955, p. 85 et suiv.

⁵ N. Gregoras, II, Bonn, p. 686, 766 et suiv ; E. Thurnet, *Régestes des délibérations du sénat de Venise concernant la Romanie*, I, 1958, p. 68, n. 237.

naturelles de Byzance, susceptibles d'être acceptées sur les marchés européens (colorants et mastic) ont passé directement aux mains des marchands latins

En ce qui concerne le système d'exploitation coloniale dans les îles occupées par les républiques italiennes, l'auteur soutient qu'il consistait dans l'introduction de monocultures — par exemple en Crète la viticulture. En réalité on cultivait en Crète des céréales et l'olivier. Quant à l'élevage, il y était extrêmement répandu⁶. La forme d'exploitation coloniale consiste dans l'acheminement de la production entière vers la métropole, qui la revend ensuite aux autres colonies à des prix élevés.

Selon M. J. Sionzioumov, il existe vers le milieu du XV^e siècle chez les éléments féodaux une tendance à la consolidation du pouvoir central et une attitude hostile vis-à-vis des éléments étrangers. Tel aurait été le programme de Cantacuzène. La féodalité byzantine avait changé d'attitude du fait de l'aggravation des mouvements populaires et aussi pour faire face aux tendances des éléments urbains à transformer les villes en centres indépendants. Nous croyons que le point de vue de l'auteur réclame certaines précisions. L'attitude antilatine de la féodalité est déterminée, au cours de cette période, par la concurrence faite par les marchands italiens aux produits agricoles des domaines féodaux byzantins. D'autre part, Cantacuzène n'a jamais lutté contre l'émettement féodal, mais au contraire, en vue de la création de grands apanages en faveur des membres de sa famille, comme aussi en faveur de ses partisans politiques⁷.

La politique d'Apokaukos représenterait, selon l'auteur, les intérêts de la jeune noblesse capitaliste qui se propose la liquidation de l'indépendance féodale et la transformation de Byzance en un Etat national centralisé. Quant à l'appui reçu de la part des masses, il n'était pas une manifestation dynastique, ce que nous avons d'ailleurs montré, nous aussi, à une autre occasion⁸. Nous croyons toutefois que l'on exagère lorsque l'on affirme que la défaite et la mort d'Apokaukos a été la fin de Byzance. Par contre, on souligne avec beaucoup de justesse le rôle négatif des empereurs de la fin du XIV^e siècle et du XV^e, qui, en présence du danger turc, n'ont pas aimé leur peuple, préférant faire appel aux services de mercenaires, avides de gains personnels.

Comme on le voit, dans les quelque trente pages de l'étude sont abordés, dans leurs grandes lignes, de nombreux problèmes appartenant à toute l'histoire byzantine. Il serait toutefois nécessaire que l'auteur en reprît quelques-uns (surtout ceux qui concernent la dernière époque de Byzance) et leur donnât un développement adéquat.

E. Frances

I. DUJČEV, *Les boljars dits intérieurs et extérieurs de la Bulgarie médiévale*, « Acta Orientalia Hungarica », t. III, fasc. 3, p. 167—178

On connaît les discussions des savants concernant ces dénominations des boljars bulgares mentionnées par le Porphyrogénète dans son ouvrage *De Cerimoniis*, I, Bonn, 681, — οἱ ἔσω βολιάδες et οἱ ἔξω βολιάδες — discussions résumées par l'auteur et enregistrées dans les notes de son article. Reiske, on le sait, avait donné à ces expressions une interprétation puer-

⁶ F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au moyen âge*, Paris, 1959, p. 317, 319 et 322.

⁷ I. Cantacuzenus, II, Bonn, p. 161 et p. 312; III, p. 85 et 211.

⁸ E. Frances, *Răscoala zefoților din Thessalonica în lumina ultimelor cercetări*, « Studii », XII, 1959, 3, p. 263.

ment territoriale, en invoquant à l'appui de son interprétation certains passages d'auteurs byzantins.

Le savant bulgare I. Trifonov revenait à cette première interprétation du savant allemand et précisait que les termes $\xi\sigma\omega$ et $\xi\xi\omega$ se rapportent probablement à la cour du prince, les boljars intérieurs ayant leurs fonctions à la cour du prince, et les boljars extérieurs remplissant des charges au nom du prince ou de l'Etat en dehors du palais. Trifonov avait suggéré aussi l'idée que les boljars intérieurs étaient, peut-être, οἱ θραπευτοὶ ἀνθρώπων des inscriptions protobulgares. Cette suggestion était assez heureuse, remarque à bon droit Dujčev, parce qu'elle « transportait les recherches sur un terrain riche en témoignages ». En effet, dans une inscription du temps d'Omourtag (814—831) on lit le titre ἡτζιηρ[γοῦ βοιλίας], répété dans une inscription du temps du khan Présian (836—855) Dujčev nous montre ensuite que Mladénov proposa d'interpréter le terme ἡτζιγη dans le sens du terme turc *iç* qui signifie « à l'intérieur », et Dvornik fit encore un pas en avant — ajoute l'auteur — en proposant d'appliquer cette interprétation aux dénominations du texte du Porphyrogénète. On pourrait donc dériver aussi le mot ἡτζιργου de *itich*, *itcheri*, car les Grecs devaient exprimer par τζ le son *itich*. Ainsi dérivé, le mot nous rappellerait la distinction établie par le Porphyrogénète entre οἱ $\xi\xi\omega$ et οἱ $\xi\sigma\omega$ βοιλιάδες. Il interprétait donc le terme ἡτζιργου βοιλίας de l'inscription du temps de Présian dans le sens qu'il s'agirait d'un personnage appartenant à la seconde catégorie, à celle des boljars dits intérieurs. La suggestion de Dvornik reçut après quelques années l'approbation d'un excellent connaisseur des langues turques, le professeur Gy Németh, qui traduisait le terme protobulgare d'ἡτζιργου βοιλίας par « inner Boila ».

L'auteur remarque enfin que les nouvelles inscriptions protobulgares découvertes au cours des dernières années « allongent la liste des indications sur les termes en question », mais aucune source historique — ajoute-t-il — ne contient un terme protobulgare qui pourrait être considéré comme l'équivalent de la dénomination byzantine des boljars extérieurs (οἱ $\xi\xi\omega$ βοιλιάδες). On a déblayé, heureusement, à Madara une inscription protobulgare en grec qui porte, à côté des termes ἡτζιργου βαγαίνου, aussi un titre υκ βοηλα (βαγαίνου), mais les interprétations de ce titre, à l'avis de l'auteur, ne sont pas suffisamment persuasives.

Dujčev ne se déclare pas content de toutes ces interprétations de la signification du terme en question. Pour avoir la signification juste de ces titres il est nécessaire, dit-il, de chercher des analogies ailleurs, avant tout chez les peuples turcs et aussi à Byzance. Les sources historiques nous fournissent quelques indications relatives aux peuples turcs que l'on pourrait mentionner comme des analogies pour l'interprétation des titres bulgares. Mais l'auteur fait la juste remarque que les dénominations de boljars intérieurs et extérieurs ne sont pas uniques dans la terminologie byzantine, et déjà Reiske avait relevé trois analogies. Dujčev rappelle l'usage fréquent dans le langage byzantin des phrases construites à l'aide des particules $\xi\sigma\omega$, $\xi\xi\omega$. On désignait de cette façon, par exemple, les clercs qui appartenaient à l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, pour les distinguer des clercs des églises qui se trouvaient en dehors de la capitale de l'empire. On employait la même manière de s'exprimer pour discerner les dignitaires qui demeuraient dans la capitale et ceux qui habitaient au dehors. Il y avait aussi des écuries impériales qui se trouvaient dans la capitale et d'autres qui étaient en province. Divers dignitaires portaient des dénominations composées de la particule $\xi\sigma\omega$ ou $\xi\xi\omega$, pour désigner qu'ils appartenaient à l'administration de la capitale ou de la province. L'auteur signale le chartulaire qu'on appelait ὁ $\xi\xi\omega$ χαρτουλάριος c'est-à-dire *chartularius extraneus vel provincialis*. Un autre était appelé ὁ $\xi\sigma\omega$ χαρτουλάριος (*esochartularius seu chartularius urbanus*). Les bataillons en garnison dans la capitale étaient également désignés sous le nom de « bataillons intérieurs » (τῶν $\xi\sigma\omega$ ταγματῶν). Des bataillons de cavalerie résidaient autrefois en province, peut-être même aux frontières de l'empire,

remarque l'auteur, en renvoyant à Theophane, τῶν ἔξω καβαλλαρικῶν θεμάτων Le même chroniqueur fait mention d'archontes qui portent le nom d'ἔξωτικοὶ ἀρχοντες. Tout cela nous montre, selon l'auteur, que la signification des termes « boljars intérieurs » et « boljars extérieurs » était suffisamment comprise à Byzance.

Malgré ces considérations, l'auteur ne tarde pas à affirmer que « l'institution des boljars extérieurs et intérieurs était fort probablement une institution que les Protobulgares turcs avaient apportée avec eux de leur lointaine patrie. Les termes protobulgares qui la désignent représentent la preuve tangible de son origine turque » Cela ne veut pas dire, d'autre part, que nous nous trouvons en présence d'une institution qui était spécifique uniquement aux peuples d'origine turque et inconnue aux autres peuples du moyen âge. « En étudiant les renseignements fournis par les sources byzantines — conclut-il —, l'on ne saurait douter que dans notre cas les indications οἱ ἔσω βολιάδες et οἱ ἔξω βολιάδες avaient une signification exclusivement territoriale ».

N. Bănescu

Critobul din Imbros Din domnia lui Mahomed al II-lea, anii 1451—1467 [Critobule d'Imbros, Histoire de Mahomet II] Ed par V. Grecu. Bucarest, 1963 (= *Scriptores byzantini* IV), 379 p.

Dans l'esprit d'une longue et méritée tradition dans le domaine des études byzantines, on a publié en Roumanie au cours des dernières années quelques textes byzantins d'une toute particulière importance. Deux textes, notamment l'œuvre de Laonicos Chalcocondyle (Laonic Chalcocondil, *Expuneri istorice* En roumain par Vasile Grecu, Bucarest, 1958) et *La guerre des Goths* par Procope de Césarée (Procopius din Caesarea, *Războiul cu Gotii* Trad. et introduction par H. Mihăescu, Bucarest, 1963), ont été édités uniquement en traduction roumaine, avec introduction et notes explicatives. Comme résultat de ses longues études préliminaires, le professeur Vasile Grecu nous a offert, il y a quelques années, une édition critique du texte grec de l'historien byzantin Ducas, accompagné d'une introduction circonstanciée, d'une traduction intégrale en roumain et de riches notes explicatives (Ducas, *Istoria turco-bizantină (1341—1462)*. Ed. critique par Vasile Grecu, Bucarest, 1958)¹. Maintenant l'éminent savant roumain, auquel les études byzantines en général et, plus particulièrement, la byzantinologie roumaine, doivent tant, nous offre l'édition critique de Critobule d'Imbros. Pour l'érudite qui s'intéresse à l'histoire du moyen âge, notamment à l'histoire de Byzance, les quatre volumes de la série « *Scriptores byzantini* » constituent sans doute une des meilleures réalisations de la science philologique et historique roumaine d'après la seconde guerre mondiale. La nouvelle édition de Critobulos d'Imbros est le fruit, tout comme celle de Ducas, d'un long travail d'études préalables, effectué par son éditeur. On connaît bien l'article publié par M. Grecu, il y a presque un quart de siècle : *Scrisoarea de dedicație a istoricului Critobul către Mahomet II Cuceritorul. Mélanges Charles Drouhet* Bucarest, 1940, p. 197—202. Il y a peu d'années que le savant roumain a publié une seconde étude, dédiée à certains problèmes discutables relatifs à la personne de Critobule et à son œuvre (*Kritobulos aus Imbros Sein wahrer Name. Die Widmungsbriefe Die Ausgabe. Das Geschichtswerk*, « *Byzantinoslavica* », XVIII, 1957, pp. 1—17). L'introduction qui précède la présente édition est basée sur les résultats de ces publications. Après quelques mots sur l'époque où vécut Critobule, c'est-à-dire sur l'expansion ottomane au XV^e siècle et la prise de Constantinople par les Turcs, M. Grecu aborde le problème du nom de l'écrivain byzantin en

¹ Voir mon compte rendu dans « *Byzantinische Zeitschrift* », LVI, 1963, p. 108—110.

question Il y a plus d'un demi-siècle que le byzantiniste grec bien connu Sp Lambros (« Neos Hellenomnemon », VII, 1910, p 95), en essayant d'établir le « nom entier » de l'historien, est arrivé à la conclusion qu'il s'appelait Hermodoros Michel Critobule. Cette forme, semble-t-il, s'était imposée dans la littérature moderne (voir par exemple Gy. Moravcsik, *Byzantinoturcica*, I, Budapest, 1942, p 262). Dans sa dernière étude monographique (1957), V Grecu déclarait avec raison : « nur der Taufname Michael sicher echt ist » Il faut partager son avis que le nom d'Herinodoros n'est rien qu'un « rein antiker Vornamen » et que, par conséquent, il est sujet à des doutes légitimes En effet, l'humaniste italien Cyriac d'Ancone, aidé par Critobule lors de son voyage vers 1444, peut bien être arrivé à l'idée de lui donner la dénomination de Hermodoros, comme un « don d'Heimès », comme un vici croyant aurait pu former la dénomination de « Théodores » = « don de Dieu » (ainsi que Théodosios) Gy Moravcsik, dans la seconde édition de son œuvre fondamentale, *Byzantinoturcica* (I, Berlin, 1958, p 432), a déjà omis le prénom de Herinodoros, et il me semble que cette correction n'est qu'une reconnaissance, quoique tacite, de l'hypothèse très vraisemblable du savant roumain On doit donner raison à M. Grecu également à propos de la forme Critobule Elle ne paraît pas moins artificielle que la précédente, et on peut accepter l'opinion que son vrai nom était Critopoulos (Kritopoulos), comme nous le trouvons dans un manuscrit grec de Bucarest (C Litzica, *Catalogul manuscriselor grecești* Biblioteca Academiei Române, Bucarest, 1909, p. 257 . cod. 576/166/f 61) En restituant cette forme du nom, on découvre une donnée précieuse pour la biographie de l'historien Il était, fort probablement, le fils d'un κριτής ou, comme M Grecu traduit le terme (*Kritobulos*, p 4), « Sohn oder Nachkomme eines Richters » (= « descendant d'untr'o famille de judecători »; Idem, *Critobul din Imbros*, p 11) Tout en acceptant cette forme pour le nom, Gy Moravcsik, *Byzantinoturcica*, I², p 432, ajoute immédiatement « auf der Insel in vornehmer Familie geboren » Si Critobulos était né pendant la première moitié du XV^e siècle, il serait nécessaire de rechercher l'explication de son patronymique dans la pratique byzantine du temps Comme on le sait, le terme byzantin de κριτής avait un sens assez large on connaît, à Byzance, l'existence de diverses catégories de « juges », par exemple, les juges civils, les juges de thèmes, les juges dits universels, les juges gouverneurs de provinces, les juges ecclésiastiques, les juges militaires, etc. (indications chez L Biérier, *Les institutions de l'Empire byzantin*, Paris, 1949, p 221, 226 s, 238 s, 108, 116, 219, etc., G Ostrogorsky, *Geschichte des byzantinischen Staates*, Munich, 1963, p 415, n 1, avec la bibliographie, sur le juge τοῦ φροσάτου v. Fr. Dolger, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges* Munich, s a, p 339. etc.) Ce n'est pas ici le lieu de préciser à quelle catégorie de « juges » pouvait appartenir le père de notre historien, mais il est clair que c'était effectivement un personnage assez important et, en même temps, très connu, pour lui avoir laissé son nom et lui avoir assuré une bonne instruction

Dans quelques pages concises M Grecu a exposé les données biographiques dont nous disposons sur l'historien pour passer ensuite aux problèmes relatifs à son œuvre A propos de la « lettre dédicatoire » (Widmungsbrief) qui accompagne l'œuvre de l'historien byzantin, M. Grecu a déjà donné quelques renseignements dans son étude de 1957 (*Kritobulos*, p 4). La rédaction complète de cette épître était copiée sur des feuilles détachées, dont l'histoire n'est pas tout à fait claire « Die weitvollen Blätter sind nicht mehr aufzufinden, ihr Inhalt wurde aber von C. Tischendorf [*Notitia editionis codicis Bibliorum Sinaitici*, Leipzig, 1861, p. 123] veröffentlicht » Pour compléter cette notice, M. Grecu (p 4, n 14) ajoute : « Die losen Blätter gelangten in die Hände des russischen Gesandten, Prinzen Alexander Lobanow, von welchem sie C Tischendorf erhielt (nach K Müller, *Editio Critobuli*, Paris, 1870, S. XV und 52) Ad. Deissmann [*Forschungen und Funde im Serai*, Berlin-Leipzig, 1933, S 43—44] konnte bei der Familie Tischendorf und in der Leipziger Universitätsbibliothek die gesuchten Blätter nicht auffinden; ich vermute, daß sie dem Prinzen Lobanow zurückgestellt wurden und in einer Handschriften-

sammlung zu Leningrad oder Moskau verlegt liegen ». Notons avant tout que les mêmes renseignements ou presque sur la copie de la « lettre dédicatoire » ont été donnés déjà par Moravcsik, *Byzantinoturcica*, I, 1942, p. 263 ; I², p. 433—434, toujours en parlant « von dem Gesandten Alexander Lobanov ». Sans avoir, pour le moment, la possibilité de vérifier personnellement le texte précis dans la publication citée de Tischendorf, je me permets toutefois une petite rectification et, en même temps, une suggestion. Vu la probité du grand savant mentionné (cf. dernièrement E. Lauch, *Nichts gegen Tischendorf. Bekenntnis zur Kirche Festgabe für E. Sommerlath zum 70. Geburtstag*, Berlin, 1960, p. 15—24 ; cf. B. Z., LIV, 1961, p. 433), on doit admettre comme tout à fait vraisemblable l'hypothèse de M. Grecu que les feuilles étudiées par Tischendorf ont été restituées à Lobanov et qu'il faut les rechercher dans les bibliothèques et les archives soviétiques. A mon avis cependant, ces recherches doivent être mises sur la bonne piste, pour donner des résultats positifs. Or, il me semble qu'il est question d'Alexei Borisovitch Lobanov-Rostovskij (1824—1826) qui, après un séjour à Constantinople du temps de l'ambassadeur russe A. P. Butenev (1787—1866), fut nommé ambassadeur russe dans la capitale turque (décembre 1858—juin 1864). Il est inutile de rappeler ici son activité dans la question ecclésiastique bulgare-grecque de cette période (cf. entre autres les notes de Cyrille, Patriarche de Bulgarie, *Katoličeska propaganda sreb bǎlgarite prez vtorata polovina na XIX vek*, I, Sofia, 1962, p. 63, 117, 125, 159 passim). C'est vers cette époque justement qu'il prêta à Tischendorf le manuscrit de la lettre de Critobulos. On a donné, tout dernièrement, des informations sur les documents d'archives qui appartenaient autrefois à la célèbre famille Lobanov-Rostovskij (voir par exemple : *Putevoditel' po arhivu Leningradskogo otdelenija Instituta istorii*, Moscou-Leningrad, 1958, p. 213, 370 ; sur les documents des archives de A. B. Lobanov-Rostovskij, réunis en 1919 déjà à Puškinski dom — Leningrad : AAN f. 158, op. 3, 1919, n^o 4, 11, 1,2,4 ; voir *Istoričeski očerk i obzor fondov rukopisnogo otdela biblioteki Akademii nauk*, II, Moscou-Leningrad, 1958, p. 50 et n. 7). C'est en suivant des traces pareilles, que l'on peut espérer retrouver aussi les feuilles qui nous intéressent au sujet du texte de Critobule. C'est une tâche, bien entendu, qui regarde avant tout les historiens soviétiques. Pour en revenir encore une fois à l'introduction que M. Grecu a ajoutée à son édition de Critobule, on peut exprimer le regret qu'elle soit plus concise qu'il était nécessaire. Le savant roumain aurait mieux fait, à mon avis, de reprendre presque entièrement sa bonne étude de 1957, où il avait déjà excellemment éclairci les questions fondamentales de la biographie et de l'œuvre de l'historien byzantin. Dans l'état présent des choses le lecteur se voit obligé d'avoir sous les yeux, en étudiant l'édition de Critobule, deux publications différentes qui se complètent réciproquement.

Composée fort probablement vers 1470, l'œuvre historique de Critobule expose les événements survenus au cours des 17 premières années du règne du sultan Mahomed II (1451—1481). L'écrivain n'a pas eu, semble-t-il, une grande diffusion ni parmi les contemporains, ni par la suite. Cela peut bien s'expliquer par le fait qu'il dédia son œuvre au sultan en personne, comme le montre la lettre dédicatoire qui accompagne le texte. Aujourd'hui l'œuvre de Critobule est connue grâce à une copie unique (*Cod Constantinopol biblioth. Seragli* 3), conservée à Topkapı Sarayı Müzesi Mudurluğu Sultanahmed à Constantinople. On suppose, avec une grande probabilité, que ce manuscrit est l'original (Original exemplar) dont l'écrivain fit hommage au sultan. La lettre dédicatoire est conservée, au contraire, en deux rédactions : la rédaction A, plus brève, qui accompagne le texte du manuscrit de Seiai, et la rédaction B, qui est connue d'après la copie sur les feuilles détachées, aujourd'hui disparues et qui doit être considérée comme une réélaboration, avec certaines variantes, de la rédaction A. Le texte a été édité, il y a près d'un siècle, et cela quelque 400 ans après sa rédaction, par Karl Müller (*Fragmenta historicorum graecorum*, V, 1, Paris, 1870, p. 40—161), avec un bon commentaire. Cette édition, l'unique qui existait, est devenue très rare et parfois difficilement accessible, ce qui justifie, en dehors de

toutes les autres considérations, une réédition du texte Muller cependant a été vraiment plus heureux, dans certaines circonstances, que l'éditeur moderne. A cause évidemment de la conjoncture présente et des rapports malheureusement pas toujours très amicaux entre les pays du Sud-Est européen, M Grecu n'a pas eu la possibilité d'étudier personnellement le manuscrit, ni même d'en obtenir les photocopies nécessaires. « illum constantinopolitanum codicem, vel ipsum, vel phototypice expressum ob oculos habere non potui », déclare tristement le savant roumain. C'est ainsi qu'il a dû utiliser l'édition de Muller, qui a annoté soigneusement les *lectiones* du manuscrit, comme une source première. M Grecu n'a pas su cependant Muller quant à la restitution du texte grec, le choix des variantes, surtout pour la lettre dédicatoire. Muller avait préféré, pour ce texte, la rédaction B et avait introduit dans le texte de son édition les *lectiones* qu'elle nous donne, en rejetant dans l'appareil critique les *variae lectiones* de la rédaction A, considérée par lui postérieure. Retenant A comme une rédaction première de la lettre, M Grecu a procédé inversement. Il y a aussi certaines autres divergences qu'il serait nécessaire de relever et qui constituent une particularité importante de la nouvelle édition. Professeur de philologie classique et admirateur enthousiaste de la langue grecque de l'époque classique, Muller avait jugé préférable de corriger, dans l'esprit de la langue classique, la langue de Critobule. En restituant les formes byzantines, on s'approche mieux du prototype, et M Grecu a suivi, avec raison, cette méthode. En marge du manuscrit du texte de l'histoire de Critobule on trouve des notes, dont la provenance et la valeur ne sont pas toujours assez claires. Muller a parfois introduit ces notes marginales dans le texte fondamental, ce qu'il fallait également éliminer. On le voit, l'érudite roumain a appliqué dans son édition des principes méthodologiques propres et, naturellement, il est arrivé à des résultats nouveaux et importants. Il y a enfin une divergence aussi entre la date du manuscrit et le texte de l'ouvrage de Critobule. En acceptant que le manuscrit connu à présent soit le texte original de l'auteur, on le date nécessairement du XV^e siècle et, par conséquent, on doit attribuer une valeur exceptionnelle aux *lectiones* données. Muller considérait cependant le manuscrit comme un apographe du XVI^e siècle et attribuant, bien entendu, un sens tout à fait différent aux lectures tant dans le texte qu'en marge des feuilles.

Une traduction juxtalinéaire roumaine, dont la précision sera mieux jugée par nos collègues roumains, accompagne le texte grec. Ce texte a été publié, cette fois, avec un nombre minime d'erreurs typographiques que je trouve inutile de mentionner ici. La manière de présenter le texte et les notes marginales offre la possibilité de faire des observations très intéressantes sur ces notes et leur auteur, et même de préciser l'époque quand elles furent ajoutées. L'appareil critique contient pour l'édition de l'œuvre historique elle-même peu d'éléments. Les *lectiones* A, c'est-à-dire le texte du manuscrit (*Cod. Seragliensis* 3), *m* = les *lectiones* acceptées par Muller et les *lectiones*, du reste assez souvent éronées, dans l'édition de Ph. A. Deltner (*Monumenta Hungariae historica*, XXI, 1). Pour la lettre dédicatoire on dispose d'un autre élément, les *lectiones* B, selon le manuscrit aujourd'hui disparu. A ce propos qu'il nous soit permis de citer une affirmation de E. Werner, « *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* », XII, 1964, 4, p. 727, qui écrit : « Da nur eine Handschrift mit einem verkürzten Text (*Const. bibl. Seragli* 3) heute noch existiert, während eine zweite, die den vollständigen Text wiedergab und von C. Tischendorf veröffentlicht wurde... , heute als verloren gilt » Pour ne pas donner lieu à quelque malentendu désagréable, on doit relever que cette remarque a trait uniquement au texte de la lettre dédicatoire, et non au texte complet de l'œuvre de Critobule. Dans la lettre on peut souligner d'une manière toute particulière le passage (p. 27, 13–22), où l'auteur a désiré justifier le fait d'avoir exposé l'histoire du sultan turc dans une œuvre composée en grec. L'analogie de ce passage avec un passage pareil des *Histoires* de Laonicos Chalcocondyle (v. *Laonice Chalcocondylae Historiarum demonstrationes*, ed. E. Darkó, I, Budapest, 1922, p. 2, 12–19 = Laonic

Chalcocondil, *Expuneri istorice* En roumain par V. Grecu, Bucarest, 1958, p. 25, 18–24), auquel a fait allusion M. Grecu (*Critobul*, p. 27 n.), trahit la conscience qu'avait Critobule de l'importance éternelle de la langue grecque en tant qu'instrument de la civilisation humaine. En outre, une comparaison entre le texte A et le texte B de la lettre dédicatoire laisse l'impression que cette dernière rédaction est beaucoup plus adulatrice que la première, destinée évidemment à un public plus large. C'est ainsi qu'il parle de lui-même comme d'un « humble serviteur » et non comme (presque d'après la formule de la chancellerie pontificale *servus servorum Dei* !) d'un « serviteur des serviteurs » du sultan (*Critobul*, p. 25, 6 et note ; p. 24). Un peu plus loin (*ibidem*, p. 25, 10), en donnant un ordre quelque peu divers aux termes, il a voulu mettre en premier plan la *bărbăția* « la vaillance » du sultan et seulement après son *înțelepciune* « sagesse ». Une même signification a naturellement aussi un terme ajouté au texte (p. 25, 16 et note). Le passage de la rédaction B ajouté au texte de A (*ibidem*, p. 29, 4–16) aurait mérité une analyse plus détaillée.

Il ne nous est pas possible de nous arrêter ici plus longtemps sur le contenu de l'œuvre historique de Critobule, pour faire voir, une fois de plus, toute sa valeur et la richesse des renseignements qu'elle nous offre. Il suffit peut-être de dire que nonobstant toutes les réserves que l'on peut formuler et malgré les doutes que la manière de l'auteur byzantin d'imiter Thucydide ou tel autre historien de l'antiquité peut provoquer, l'œuvre de Critobule constitue une source précieuse pour l'histoire des Byzantins, des Turcs, des peuples balkaniques et, parfois même, de l'Europe occidentale. Quant au commentaire du texte, on aurait parfois aimé voir quelque note un peu plus détaillée. Ainsi, il eût été nécessaire d'ajouter une note au passage (*ibidem*, p. 39, 14–17) où Critobule cite le nom et l'œuvre de Flavius Joseph (*De bello judaico*) qui jouissait de notoriété aussi parmi les Slaves du moyen âge (voir les renseignements dans mon article des Actes du XII^e Congrès international d'études byzantines, Belgrade, 1964, p. 416–417 ; y ajouter maintenant B. St. Anguélov, *Josif Flavij v južnoslavjanskich literaturach*, TODRL, XIX, 1963, p. 255–261). La phrase chez Critobule (*ibidem*, p. 51, 27) contient une citation v. R. Hercher, *Epistolographi graeci*, Parisus 1877, p. 44, Alciphron, ep. I, 1, passée ensuite aussi dans la littérature byzantine. L'importante étude du professeur R. Guiland sur la chaîne de la Corne d'or (Grecu, *ibidem*, p. 78, n. 1) est bien plus accessible, à présent, dans son livre *Etudes byzantines*, Paris, 1959, p. 263–297. Le nom de la mer Noire (Critobule, *ibidem*, p. 75, 29) sous la forme de *Melas Pontos* aurait mérité un mot d'explication, en utilisant aussi la forme turque *Kara Deniz* (v. l'étude de J. Imscher, *Omăgiu lui George Oprescu cu prilejul împlinirii a 80 de ani*, Bucarest, 1962, p. 305–307, mes notes dans « Byzantinoslavica », XXIV, 1, 1963, p. 128). Certains passages de la description de Critobule sur les journées du siège de Constantinople par les Turcs en 1453 doivent être confrontés avec les textes analogues de Nestor Iskenđer par exemple Critobule, *ibidem*, p. 121, 1 sqq. = cf. les passages de cet écrivain russe cités par moi dans *La conquête turque et la prise de Constantinople dans la littérature slave contemporaine*, dans « Byzantinoslavica », XVII, 1956, p. 283–302. Dans le manuscrit du texte de Critobule on trouve (*ibidem*, p. 283, note ; cf. p. 282, n. 1) une note sur le médecin Jacques, auquel F. Babinger a dédié une étude très intéressante (F. Babinger, *Ja'qûb-Pascha, ein Leibarzt Mehmed's II — Leben und Schicksale des Maestro Jacopo aus Gaeta*, dans « Rivista degli Studi Orientali », XXVI, 1951, p. 87–113 ; cf. aussi son livre *Mahomet II le Conquérant et son temps 1432–1481*, Paris, 1954, p. 97, 106, 108 passim). L'explication proposée d'un proverbe sur « prădăciune a mîslor » (*ibidem*, p. 297, 19 ; p. 296 ; p. 297, n. 1) est à corriger, étant donné que le proverbe est d'origine antique, bien que cité maintes fois par les auteurs byzantins. Les notes marginales ajoutées à cette partie du texte de Critobule (*ibidem*, p. 297, notes) sont à analyser soigneusement, parce qu'elles nous offrent quelques indications importantes quant à la personne qui les a écrites (originaire de l'Asie Mineure !). A propos du nom Bestamios (Critobule, *ibidem*,

p 301, n 1) voir aussi ce qu'a écrit Gy. Moravcsik, *Byzantinoturcica*, II, *Sprachreste der Turkvolker in den byzantinischen Quellen*, Berlin, 1958, p. 265 : Samliates, 90 Dans le texte grec de Critobule (*ibidem*, p 327, 3 et n 1 ; p 326, n 2) peut-être faut-il corriger *Brynos* en *Drynos* à moins que le premier éditeur n'ait pas réussi à déchiffrer le nom dans le manuscrit de Constantinople Il m'est impossible de m'arrêter ici en détail sur les nombreuses et très importantes données relatives à l'histoire des Slaves fournies par le texte de Critobule. L'éminent savant roumain qu'est le professeur V Grecu nous a donné, par son excellente édition de Critobule, une des sources les plus précieuses relatives aux XIV^e – XV^e siècles, laquelle sera dorénavant largement exploitée — et cela avec une sincère reconnaissance à l'adresse de l'éditeur! — par les spécialistes de l'histoire byzantine et balkanique.

Ivan Dujčev
Sofia

HANGA, VLADIMIR, *Contribuții la problema imunității feudale pe teritoriul patriei noastre* [Contributions à la question de l'immunité féodale sur le territoire de la Roumanie], « Studia Universitatis Babeș-Bolyai », Cluj, 1960, III^e série, fasc 2, « Jurisprudentia ».

L'auteur étudie d'abord le processus de cristallisation du régime féodal dans les trois provinces historiques roumaines, en partant des différenciations sociales-économiques dans le cadre de la communauté villageoise, processus rendu plus complexe et plus accentué par la présence des différentes populations migratrices qui ont temporairement exercé leur domination dans l'espace carpato-danubien. Les chefs locaux qui représentaient les communautés roumaines dans leurs rapports avec ces peuples migrants acquièrent, avec le temps, une situation privilégiée, obtenant, par rapport aux autres membres de la communauté respective, des exemptions d'impôts ou de corvées. Ces exemptions et privilèges de la période préféodale et au sujet desquels nous ne sommes pas fixés faute de documents constituent les germes des privilèges d'immunités en pleine époque féodale (p. 34). Comme preuve en ce sens, nous produisons le terme *tarkan-stvo-tarkan* utilisé par la chancellerie moldave du XV^e siècle pour rendre l'idée d'exemption de douane. Ce mot, d'origine mongole, a été connu en Moldavie au temps de la domination tartare (XIII^e siècle) et s'appliquait, selon toutes les probabilités, à quiconque était exempté de certains impôts ou prestations.

En Transylvanie, le processus de féodalisation, attesté dès le IX^e ou le X^e siècle, s'est amplifié par suite de la pénétration et de l'organisation graduelle du féodalisme catholique magyar. La chancellerie commence à délivrer des diplômes d'immunité aux grands du royaume, les chefs locaux roumains bénéficiant parfois aussi d'exemptions, en raison des services rendus à la couronne.

Après l'unification territoriale et politique de la Valachie et de la Moldavie, les actes écrits nous permettent de poursuivre, là aussi, l'institution de l'immunité. L'auteur montre que les actes d'immunité dérogeant à l'ordre juridique habituel, étaient rédigés analytiquement, ne pouvant être résumés dans une brève formule stéréotypée. C'est pourquoi l'expression « să-î fie de ocină și de ohabă » (АА сѣтѣ къ ѡчиниѣ и къ ѡхлѣбѣ) des documents valaques, ou « să-î fie lui uric cu tot venitul » (Ѣрикъ съ вѣсемъ дохлѣбом) de la diplomatie moldave, n'indique pas l'institution de l'immunité. « Ocină » désigne le droit de posséder la terre avec les mêmes droits que celui qui l'avait héritée, tandis qu'*ohaba* (de *ohabisise*) désigne la suppression de toutes les prétentions des tiers sur la propriété ainsi confirmée par le prince (p. 37). En termes modernes, l'expression « de ocină și ohabă », la convention des deux parties, exprimée dans l'acte et confirmée ainsi par le souverain, acquiert une validité et une durabilité « erga omnes ». C'est ainsi

que s'explique pourquoi ladite expression se retrouve non seulement dans le cas des dons et des confirmations princières, mais aussi dans les actes juridiques les plus divers tels que ventes-achats, échanges, dons particuliers, confirmations des biens allodiaux ou des terres dont on avait perdu les actes de propriété, confirmation des propriétés acquises par jugement ¹.

La même conclusion vaut également pour la diplomatie moldave où l'expression « *unic cu tot venitul* » — que l'auteur confronte avec une formule semblable de la chancellerie hongroise — n'est pas rattachée à l'octroi de quelque privilège d'immunité, mais à l'idée de la confirmation que le souverain du pays accorde — en sa qualité de propriétaire éminent — aux actes juridiques concernant les mutations de la propriété foncière (p. 41). C'est pourquoi lorsque l'on accordait l'immunité, les actes comprenaient l'énumération détaillée, exacte, de toutes les exemptions : l'étude de V. Hanga en fournit des exemples pour la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie.

Passant à la teneur des documents, l'auteur montre que les actes d'immunité prévoyaient des exemptions d'impôts, de dîmes, de corvées (prestations), de taxes et de douanes se rattachant au commerce, ou encore accordaient au bénéficiaire certains droits de justice. Le service militaire demeurait pourtant une obligation permanente dont on n'était exempté que dans des cas tout à fait exceptionnels. Bien entendu, les immunités n'avaient pas toujours la même teneur : elles étaient totales ou partielles (les plus nombreuses), leur étendue et leur nombre dépendant du « rapport des forces entre le pouvoir central et celui des nobles » (p. 44).

En Transylvanie, devenue au XVI^e siècle une principauté sous la souveraineté de la Sublime-Porte, les immunités ne conservent guère que leur importance économique dans les législations du XVII^e siècle, comme les *Approbatæ Constitutiones* ou les *Compilatae constitutiones*, de tels privilèges apparaissent plutôt comme des actes administratifs ayant perdu leur contenu politique. Il eût été bon d'ajouter que vers la fin du XVI^e siècle et le début du siècle suivant, le nombre des actes renfermant des immunités diminue également de plus en plus en Valachie et en Moldavie ; on continue toutefois à les accorder aux établissements religieux mais de plus en plus rarement aux représentants du pouvoir laïque.

Les groupant d'après le bénéficiaire, l'auteur montre que les immunités accordées aux monastères sont les plus nombreuses, moins nombreuses sont celles qui concernent les boyards, plus particulièrement en Moldavie où « l'émettement féodal n'a pas constitué un état de droit commun » (p. 43).

Nous fondant sur l'étude de Vladimir Hanga, nous prenons la liberté d'ajouter une conclusion pour la Valachie. Pour la période qui va de 1374 (le premier acte interne valaque qui ait été conservé), à 1500 ², un nouvel examen de tous les documents comprenant des immunités (c'est-à-dire seulement les textes à énonciation analytique et précise de toutes les exemptions) permet d'observer la situation suivante :

- 60 actes accordés à des monastères pour 158 villages ;
- 42 actes délégués à des boyards pour 155 villages.

Les immunités — totales ou partielles — accordées par les voïevodes dans l'intervalle 1374—1500, concernent donc 313 villages du territoire de la Valachie.

Que représente un tel chiffre par rapport à la totalité des villages existant dans le même intervalle ? Les registres de la trésorerie comprenant l'évidence complète des établissements des XIV^e — XVII^e siècles n'existent plus. Par contre, une étude fondée sur l'examen de

¹ L'auteur donne pour tous ces cas des exemples empruntés à des documents des XV^e et XVI^e siècles.

² *Documente privind istoria României* [Documents concernant l'histoire de la Roumanie], XIII^e—XIV^e—XV^e siècles, B Valachie, Bucarest, 1953 ; comprenant 270 documents internes pour l'intervalle 1374—1500.

5500 documents internes, publiés ou inédits et sur les informations des sources externes des chroniqueurs et des voyageurs, constate dans l'intervalle 1352—1625 un nombre de 3220 villages et villes dont 2045 subsistent encore aujourd'hui ³. Pour l'année 1600, la même étude en établit un nombre minimum de 2537, d'ailleurs confirmé par des statistiques plus récentes et complètes, qui donnent 2696 villages et marchés en 1778 ; 2954 en 1790 et 3576 en 1831 ⁴. Pour les XIV^e et XV^e siècles nous pouvons tabler sur environ 2500 villages en Valachie ⁵.

En rapportant les 313 villages jouissant d'un régime d'immunité au total de 2500 (qui, nous le répétons, représente un minimum), on trouve un pourcentage de 12,5. Ce pourcentage — même si des documents nouveaux venaient l'augmenter dans une certaine mesure ⁶ — n'en montre pas moins clairement que, au XIV^e et au XV^e siècle (jusque vers 1500), les quatre cinquièmes au moins des villages de la Valachie ne jouissaient pas du régime de l'immunité. Une telle conclusion souligne suffisamment l'importance de l'étude de Vladimir Hanga. Pour ce qui est d'autres aspects de l'organisation politico-administrative de la Valachie et de la Moldavie, ils mériteraient en raison de ces conclusions une étude à part.

Dinu C. Guurescu

PASCU, ȘTEFAN, *Le développement des métiers et du marché en Transylvanie au moyen âge jusqu'à la fin du XVI^e siècle* « Revue roumaine d'histoire, Acad. R P R », I, 1, 1962, p. 19—38

L'étude du professeur Ștefan Pascu présente les données essentielles du développement des métiers et du marché de Transylvanie depuis le commencement du haut moyen âge jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Ses conclusions sont fondées sur un matériel inédit important, publié et analysé par l'auteur dans une ample monographie parue voici quelques années déjà ¹.

Parallèlement à l'agriculture et à l'élevage qui restent les occupations essentielles des paysans, les métiers ont été pratiqués sans interruption par la population roumaine autochtone ; une preuve concluante nous est fournie par la terminologie d'origine latine des principales occupations : « poterie = olărit — ollarius ; charpenterie = lemnărit — lignarius ; ferronnerie = fierărit — ferrarius, peausserie = pielărit — pellis ; tisseranderie = țesătorie — textor ; menuiserie = morărit — molendinari ; bouclerie = măcelărit — macellarius ; orfèvrerie = argintărie — argentarius, etc » (p. 19). Pour la haute époque féodale (X^e — XIII^e siècles) les matériaux archéologiques, provenant surtout des nombreuses fouilles entreprises dans les quinze dernières

³ I. Donat, *Așezările omenești din Țara Românească în secolele XIV—XVI* [Les établissements humains de Valachie aux XIV^e—XVI^e siècles], dans « Studii », IV, 1956, n^o 6, p. 75—95.

⁴ *Idem*, p. 79.

⁵ Si aux 2045 établissements humains existant depuis la période 1352—1625 et jusqu'à ce jour, on ajoute les villages disparus entre le XIV^e siècle et le début du XVII^e et représentant 36,4% (I. Donat, *op. cit.*, p. 77), on obtient un nombre de villages et de marchés (toujours pour les XIV^e—XVI^e siècles) supérieur à 2500. C'est pourquoi nous avons considéré 2500 comme chiffre minimum. En réalité ce chiffre était probablement plus grand, car les documents ne subsistent qu'en partie seulement.

⁶ Il s'agit de certains villages, appartenant à des boyards, dont les actes d'immunité ont été perdus. Les actes de propriétés monastiques ont été généralement tous conservés, les fondateurs en cause ayant tout intérêt à prouver par des écrits leurs droits particuliers ainsi que les exemptions conférées par immunité.

¹ Ștefan Pascu, *Meșteșugurile în Transilvania până în secolul al XVI-lea*, Bucarest, 1954, 379 p. + 48 photographies hors-texte.

années, démontrent l'existence des métiers destinés à pourvoir aux nécessités quotidiennes : ravitaillement, vêtements, habitation, défense, on trouve même des articles de luxe (notamment des bijoux) recherchés par les féodaux. L'auteur nous présente donc successivement le travail des métaux communs, la poterie, la tissanderie, l'argenterie, la construction en bois et en pierre. L'évolution de la technique fut lente, procédés et outils se transmettant de génération en génération. La séparation des métiers et de l'agriculture n'était pas nettement tranchée au début, presque chaque artisan avait aussi des terres de culture; l'échange des produits de même que le ravitaillement en matières premières se limitaient donc, en général, à la communauté villageoise ou au domaine féodal.

Du X^e au XIV^e siècle, les villes se formèrent graduellement soit autour des premières résidences vojvodales roumaines de Transylvanie (X^e — XI^e siècle : Menumouut, Glad-Ahtum, Gelu), ou des centres épiscopaux catholiques (XI^e — XII^e siècle : Cenad, Oradea, Alba-Iulia), soit par suite de l'évolution des villages situés aux carrefours de grandes routes (Sibiu, Braşov, Bistriţa, Orăştie, Sebeş, Mediaş, Sighişoara); ou encore à proximité des exploitations minières — sel, fer ou or — (Baia-Mare, Rodna, Abrud, Zlatna, Dej, Turda); enfin, autour de certaines résidences royales où s'établissaient les « hospites » (en roumain « oaspeţi »), recrutés parmi la population villageoise roumaine et dans les rangs des colons étrangers.

Les villes ont eu au début un caractère mixte : agricole, artisanal et commercial, avec une population d'artisans, de cultivateurs, de commerçants, de fonctionnaires, de soldats et d'autres éléments.

La formation des villes, qui s'arrogent la première place dans la production de l'artisanat, est le résultat d'un processus interne étroitement rattaché au développement de la société féodale de Transylvanie : les premiers témoignages écrits existent déjà du temps des formations politiques roumaines des X^e — XI^e siècles.

La colonisation des Saxons, auxquels la monarchie hongroise accorda des privilèges, marque une nouvelle phase du développement des villes de Transylvanie, consolidées surtout dans la seconde moitié du XIII^e siècle, après l'invasion des Tartares, et qui deviennent surtout des centres assurant la production et l'échange des marchandises (p. 24).

De même, pour la période initiale, l'auteur souligne que l'artisan travaillait et vendait lui-même les différents articles sortis de ses mains. Le rôle du commerçant, intermédiaire entre le producteur et le consommateur, s'affirma au début lentement et augmenta parallèlement à la spécialisation des métiers et à l'augmentation de la population.

Au XIV^e siècle, l'évolution continue : « ... d'ores et déjà, artisans et commerçants occupent une place importante dans la vie des villes, leur conférant une note caractéristique, distincte de celle des villages et des bourgs (« oppida ») » (p. 24). Au milieu du XIV^e siècle, la prépondérance des artisans dans les villes se manifeste par « la lutte des artisans en vue d'accaparer la direction des villes, la division technique au sein des métiers et la naissance de nouvelles branches artisanales issues de l'occupation fondamentale, l'organisation des artisans en corporations, le développement de la technique artisanale et, enfin, la transformation croissante de la production en marchandises » (p. 24—25). Chacun des éléments mentionnés plus haut est illustré à l'aide de documents.

Les luttes politiques internes, les expéditions et les guerres n'ont pu empêcher le développement des métiers aux XV^e et XVI^e siècles, marqués par l'augmentation de la population urbaine, par le nombre croissant des métiers, par l'organisation plus minutieuse des corporations, par l'apparition de quelques associations d'artisans qui cherchent à améliorer les conditions de leur travail, enfin par l'accroissement de la production de marchandises et l'apparition de quelques modestes manufactures (restées toutefois jusqu'au XVIII^e siècle à un stade rudimentaire).

Du XIV^e au XVI^e siècle le marché prend de l'extension en Transylvanie et, en même temps, les relations entre les trois provinces historiques roumaines s'accroissent. Les commerçants organisés parfois en corporations, assurent maintenant la circulation et l'échange des marchandises. L'interdépendance du marché des trois pays roumains était si étroite tout au long du moyen âge, souligne l'auteur, « qu'elle n'a pu être brisée, même lorsque les relations politiques entre eux sont devenues moins amicales. » (p. 35).

Les commerçants de Transylvanie — surtout ceux de Braşov — obtinrent par écrit de la part des voivodes valaques et moldaves, le droit de circuler avec leurs marchandises au sud et à l'est des Carpates, en acquittant, naturellement, des taxes de douane. À leur tour, les commerçants de Valachie et de Moldavie se retrouvent dans tous les centres importants de Transylvanie. Il aurait été utile de souligner que tout en accordant des chartes aux négociants de Transylvanie, les voivodes roumains ont défendu constamment les intérêts de leurs propres sujets, qui s'occupaient à commercer en Transylvanie, en accentuant par écrit la nécessité d'un traitement égal pour les deux parties et passant aux représailles quand on empiétait sur les intérêts des commerçants valaques ou moldaves. Les témoignages en ce sens commencent à la fin du XIV^e siècle² et continuent tout le long du XV^e siècle et jusqu'à la fin du suivant³. Il est à retenir que les autorités mêmes de l'État hongrois et les voivodes de Transylvanie ont reconnu la nécessité d'une telle réciprocité de droits dans le commerce ; nous citerons en ce sens les lettres du roi Albert (26 avril 1438)⁴, de Jean de Hunedoara (15 novembre 1455)⁵, du voivode Jean Pongracz (6 septembre 1468) et du roi Vladislav II (4 novembre 1491)⁶.

Cette activité ininterrompue fait apparaître, pendant la première moitié du XVI^e siècle, les premiers éléments d'un marché unique pour les trois provinces historiques, ayant son centre à Braşov, ville située géographiquement au cœur même des territoires roumains. Les témoignages de l'époque montrent clairement la prépondérance de Braşov, où arrivaient d'ailleurs des commerçants de différents autres pays.

Le lecteur trouvera dans cette étude les principales données concernant le développement des métiers dans les villes, l'évolution des forces de production de ce secteur, la naissance d'un marché interne et l'interdépendance des trois pays roumains tout au long de la période considérée. Les conclusions présentées sont fondées sur l'analyse d'une riche documentation inédite tirée des Archives de Cluj, de Sibiu, de Braşov, d'Oradea, à quoi s'ajoutent les sources déjà publiées. C'est en cela que les travaux du professeur Ştefan Pascu sont essentiels pour la connaissance des métiers en Transylvanie du X^e au XVI^e siècle. Constituant un chapitre nouveau de notre historiographie, les études de l'auteur ouvrent une nouvelle perspective à la recherche des bases économiques du féodalisme sur le territoire de Roumanie.

Dinu C. Giurescu

² Voir l'ordre de Dan II à toutes les villes et douanes de Valachie pour assurer la liberté du commerce des Valaques et des gens de Braşov dans les deux pays « et que cela soit comme au temps de mon père, le voivode Jean Mircea » ; Gr. B. Tocilescu, *534 documents historiques slavo-roumains*, Bucarest, 1931, p. 27—28 (n^o 20). Voir aussi le document du 17 mai 1421, de Radu Praznaglava : I. Bogdan, *Documente privilegiate la relaşiiile Ţării Româneşti cu Braşovul şi cu Ţara Ungurească în sec. XV şi XVI*, Bucarest, 1905, p. 9—10, (n^o IV).

³ Autres documents similaires dans les volumes cités et aussi chez I. Bogdan, *Documente şi registre*.

⁴ Hurmuzaki — N. Iorga, *Documente*, XV/1, p. 25—26 (n^o XL). Cf. N. Iorga, *Istoria comerţului românesc*, I, 2^e éd., p. 70.

⁵ Hurmuzaki — N. Iorga, *Documente*, XV/1, p. 41, n^o LXXII.

⁶ *Ibidem*, p. 69 et 132, n^o CXXI et CCXXXIX.

VIRTOSU, EMIL, *Titulatura domnilor români și asocierea la domnie în Țara Românească și Moldova (până în secolul al XVI-lea)* [Les titres des hospodars roumains et l'association au règne en Valachie et Moldavie, jusqu'au XVI^e siècle], Bucarest, Editions de l'Académie de la R P R, 1960, 314 p.

Le professeur Emil Virtosu de l'Université de Bucarest se propose de définir dans l'ouvrage susmentionné le contenu historique et coutumier de certains termes fréquemment employés dans la diplomatie roumaine : *Io, voïvode, grand voïvode, seigneur, maître indépendant*

Après avoir minutieusement passé en revue les nombreux essais échoués, faits par des érudits roumains ou étrangers, d'expliquer le « Io » — (Ioan), très souvent rencontré, surtout dans les titres des hospodars de Valachie, l'auteur examine dans la I^{ère} partie (p. 11 à 82) d'abord la signification intrinsèque, le sens religieux et mystique du nom « Ioan » (le don de Dieu, l'élu de Dieu) Ce nom revêt un caractère politique (l'elu de Dieu pour régner) au IX^e siècle, lorsque la Patriarchie de Constantinople le confère au prince Boris de Bulgarie, comme un titre solennel, à côté de son prénom Michel, à l'occasion du baptême de celui-ci, en 864 L'entrée de la Bulgarie dans la sphère des intérêts politiques de Byzance, cimentée par la conversion au christianisme de rite grec-oriental, devait être récompensée En dehors des concessions politiques qu'on lui fit, Boris reçut de la part de l'Eglise cette solennelle épithète, destinée à lui augmenter le prestige et l'autorité. sa domination sur le peuple bulgare est de par la volonté de Dieu

Le fait que Boris a eu outre son prénom (Michel) celui de Jean (Ioan) n'est mentionné que par l'histoire slovéno-bulgare conçue à Athos par le moine-prêtre Paisis entre 1745—1762, c'est-à-dire presque 900 ans après ! (Avoir accepté cette source, contredit l'attitude critique suffisamment aigüe de l'auteur à l'égard de la qualité des sources utilisées par ses prédécesseurs afin d'éclaircir le même problème)

La présence du terme « Jean » (Ioan) se trouve dans les titres du tsar bulgare Vladislav (1018) ainsi que dans les noms de l'héritier présomptif du trône de Bulgarie, Ivan Vladimir (1015) Ces données sont prises des documents diplomatiques de l'époque.

Ultérieurement, dans la correspondance diplomatique bulgare, le terme de « Io » — Ioan apparaît, sauf la période des Assans, assez rarement, vers la moitié du XIV^e siècle On cite aussi quelques despotes serbes du XIV^e siècle figurant dans les documents diplomatiques et qui portaient ce nom dans le cadre de leurs titres

S'appuyant sur ces très minutieuses recherches, l'auteur arrive à la conclusion que le terme de « Io » — Ioan a passé dans les Principautés roumaines par la même voie et en gardant la même signification La première investiture avec la nouvelle épithète est parvenue en Valachie directement de la Patriarchie de Constantinople au moment de l'avènement au trône du premier Bassaraba (environ 1310) Après 1359, date de la fondation de l'Eglise Métropolitaine d'Argeș, l'acte était accompli par l'Eglise nationale La Moldavie, à son tour, l'emprunta à la Valachie, toujours par l'entremise de l'Eglise et dans le même dessein, d'élever toujours plus le prestige du règne féodal considéré comme *étant de droit divin*

Il se pourrait que le terme « Io » — Ioan dans les titres des princes bulgares, des despotes serbes et des hospodars moldo-valaques fût imposé à cause de son contenu religieux, mais il est difficile d'admettre les allégations répétées de l'auteur que cette épithète proviendrait partout de la Patriarchie de Constantinople Nous disons ceci parce qu'il n'y a aucune source qui confirmât ce point de vue. De plus, si la Patriarchie de Constantinople avait vraiment introduit ce terme dans les titres des souverains bulgares, serbes et roumains, comment expliquer alors son absence chez les souverains russes de Kiev dont nous savons qu'ils ont reçu le baptême au X^e siècle directement de Constantinople ?

Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur s'occupe du titre de voivode, placé, dans le cadre des titres des hospodars roumains, toujours après le nom du titulaire (p 105—113).

Dans le diplôme des Ioanites de 1247, ainsi que dans les titres des premiers hospodars de Valachie et de Moldavie, le titre de « voivode » indique le maître féodal du pays, détenant l'autorité suprême militaire et politique-administrative. Plus tard, lorsque le titre de « voivode » commence à figurer à côté de celui de « Domn » (seigneur, prince), il perd plus ou moins son sens initial en faveur de l'autre, parce que « Domn » implique aussi l'idée de l'existence d'un territoire sur lequel le porteur de ce titre régnerait.

On ne saurait préciser lequel de ces deux titres est plus ancien, car, si les chancelleries ont commencé par employer le titre de voivode (en Transylvanie au cours du XII^e siècle), celui de « domn » avait déjà pénétré dans le langage courant à une époque impossible à préciser. La notion de « domn », avec tous ses attributs, a ses origines dans le fonds antique des notions latines, mais l'existence concomitante de la notion de « voivode » en Valachie, Moldavie, Maramureș et Transylvanie prouve que ce terme slave « a une base commune ethnique et historique ».

En corroboration des textes diplomatiques des différentes époques afin de déterminer la signification politique et sociale du terme de « voivode », l'auteur arrive à la conclusion que ce titre n'a été porté que par les chefs de l'Etat, ses parents ayant eu le titre de « pan » ou « jupan », correspondant en rang aux grands boyards.

L'évolution de ce terme vers celui de « grand voivode », surtout en Valachie, est également très intéressante. Passons maintenant aux chapitres 2 et 3 (p 114—182). On y expose tous les témoignages des documents connus entre 1300 et 1500, où le titre de « grand voivode » fait son apparition, ainsi que les interprétations données jusqu'à présent à ce terme.

L'auteur n'aborde l'étude de la forme et du fond du titre en question qu'après avoir fait quelques précisions préalables : sans égards quant à la nature du document — actes, sceaux, monnaies, où l'on rencontre l'épithète « grand » — sa valeur et sa signification restent les mêmes. C'est un attribut personnel de l'hospodar, sans tenir compte du pays où règne un grand voivode ; le titre de grand voivode reste tout le temps d'usage intérieur, sans aucune liaison avec la création de l'Eglise Métropolitaine d'Argeș, qu'il précède du reste. Il ne figure jamais dans les documents rédigés en latin et ne saurait en aucun cas trahir une position exceptionnelle que la Valachie aurait eue par rapport aux autres pays roumains. Il n'est pas emprunté à l'étranger, correspond à une situation intérieure bien définie et, des chancelleries étrangères, seule la Patriarchie de Constantinople l'emploie dans sa correspondance avec les hospodars roumains.

Quelle est alors la situation intérieure qui l'a créé ? L'association au règne prouvée par d'indubitables arguments sous Litovoi, Bassaraba I^{er}, Vlaico-Vodă et Mircea l'Ancien, atteste l'existence concomitante du *grand voivode* et d'un *voivode*, imposée sans doute par la nécessité d'assurer « la succession dynastique directe, non contestée et incontestable ». L'associé auquel on confère le titre de « voivode » est d'ordinaire le fils aîné, mais parfois aussi un frère cadet du *grand voivode*. Par rapport à l'hospodar, il avait un rôle secondaire, le plus souvent de représentation à l'intérieur. Le pays, selon le droit féodal, appartient au *grand voivode* qui le représente à l'étranger, est le chef de l'armée, déclare la guerre ou conclut la paix, concentrant entre ses mains, du moins théoriquement, tous les pouvoirs de l'Etat. L'associé recevait certains droits par délégation et parfois on lui cédait une partie du pays avec une capitale propre parvenant jusqu'à une espèce de dualisme territorial et administratif.

En même temps que les luttes intestines pour le trône s'intensifiaient, l'association au règne est vidée de son contenu politique et social et le titre de *grand voivode* n'est plus qu'un terme pompeux que l'on porte dans le dessein d'une augmentation de prestige.

Dans les conclusions de ce long et fort intéressant chapitre, l'auteur étudie la situation de Byzance, Bulgarie, Russie Kievvienne, Serbie, Turquie et Hongrie, pays qui ont également connu la pratique de l'association au règne, mais où la différence entre l'associé et le chef ne s'est pas toujours faite par l'introduction de l'épithète « *grand* ». Cette constatation justifie amplement la conclusion de l'auteur dans le sens que la qualification de « *grand voïvode* » tire ses origines des nécessités de l'organisation féodale. Elle est formellement concrétisée dans une élaboration diplomatique originale, comme une synthèse roumano-byzantine, inébranlablement attachée à l'organisation d'Etat de la Valachie (p. 181).

Dans le 4^e chapitre (p. 183—190) on passe à l'analyse et à l'explication du terme diplomatique de « *domn* ». On précise d'abord les raisons qui ont poussé à l'adoption du nouveau terme à côté de celui de *voïvode* qui existait déjà : l'accroissement du pouvoir réalisé par la réunion, sous une administration commune, des formations politiques roumaines du Sud des Carpates. Il n'est pas possible de préciser quand et comment ceci fut réalisé, mais il est évident que le simple titre de *voïvode* ne correspondait plus à la nouvelle situation. Il fallait chercher un terme qui exprimât le pouvoir du voïvode unificateur devenu le maître, le souverain et le suzerain des autres et c'est ainsi que l'on a adopté, dans le cadre des titres, la notion de « *domn* » dont le contenu exprimait « les rapports féodaux nouvellement créés » entre le voïvode et ses vassaux ainsi qu'entre le voïvode et la puissance suzeraine.

Dans les plus anciens documents que nous possédons, le chef de l'Etat s'intitule « *voïvode et domn* ». Une gradation chronologique et une autre spécifique, de valeur, correspondent à l'ordre topique des titres : *voïvode* est plus ancien et qualitativement inférieur, *domn* est plus récent et supérieur puisqu'il reflète la nouvelle situation. Il se pourrait que cette transformation eût eu lieu au temps de Litovoi pour la Valachie et de Bogdan I pour la Moldavie, en tout cas, dans l'énonciation différente des titres des hospodars des deux pays, l'auteur entrevoit le procès de formation respective : l'accroissement territorial de la Valachie au moyen des guerres et une simple extension pacifique des frontières pour la Moldavie.

Dans les chancelleries on a adopté pour la notion de « *domn* » le terme slave de *господинъ*, fréquemment employé dans les documents de Valachie et celui de *господарь* dans les documents de Moldavie, dû à l'influence de la chancellerie lituanienne.

Ensuite, l'auteur s'occupe, dans le chapitre 5 (p. 197—215) de l'épithète de « *de sine stăpîntor* » (autocrate) qui figure dans les documents de Valachie entre 1364 et 1650 et en Moldavie, mentionné seulement en deux actes émanant du voïvode Roman de 1392 et 1393. En analysant l'emploi de cette qualification dans les documents de Valachie, l'auteur établit une étroite liaison de rôle et de signification avec l'épithète « *grand* », qu'il développe et renforce dans le sens que seul celui qui le porte détient la pleine souveraineté, le « *grand voïvode* » est le maître titulaire du pays, il est autocrate c'est-à-dire détenteur intégral du pouvoir souverain, par différence du *voïvode* — associé — dont le pouvoir est dépendant. Par conséquent cette épithète n'exprime pas l'indépendance de l'Etat mais les pleins droits du « *domn* » titulaire, par rapport aux droits limités de l'associé.

L'auteur aurait peut-être dû argumenter cette juste observation qu'il fait à la fin du chapitre respectif, par une analyse des textes d'où il puisse catégoriquement résulter que les hospodars, en dépit de leur qualificatif « *de sine stăpîntor* » (autocrate) ne l'étaient pas, puisque le pays n'était pas complètement indépendant à ladite époque.

Un autre problème se pose en corollaire de ce qui vient d'être analysé jusqu'ici. C'est la succession au trône (ch. 6, p. 216—222). Les principautés roumaines ont-elles eu un système électif ou un système héréditaire-électif ? Les documents diplomatiques ne parlent jamais d'une élection par le pays, mais seulement d'une élection de Dieu, selon la conception de temps, propagée par l'Eglise.

En principe, le trône revenait en premier lieu aux descendants directs du prince décédé. Le pays, représenté par la hiérarchie féodale (les masses populaires étant totalement exclues de la vie publique) l'accepte ou non à défaut d'une règle stricte et précise, profondément enracinée dans la conscience des gens, et la tendance vers l'hérédité féodale encourageait les compétitions, les intrigues et les luttes pour le trône. Ni l'introduction de l'association au trône, destinée à renforcer l'idée de la légitimité dynastique n'a su remplacer pendant longtemps le manque d'un principe. Avec le commencement du XV^e siècle, à cause des nouvelles réalités économiques, sociales et surtout politiques (l'arrivée des Turcs au Danube), l'association au trône ne peut plus se maintenir devant la haute noblesse et finit par tomber en désuétude.

Toujours en liaison avec l'association au trône dont le fils aîné était normalement l'objet, l'auteur analyse dans le chapitre 7 (p. 223—225) l'âge de quelques hospodars (Alexandre 1449—1455, Vlad le Jeune 1510—1512, Ștefăniță 1517—1527) et arrive à la conclusion que les fils des hospodars devenaient majeurs à 15 ans, ayant par conséquent le droit de monter sur le trône, s'il était vacant, naturellement, avec ou sans l'aide d'une régence.

Dans le dernier chapitre (8, p. 226—230) on analyse le contenu des notions de *majesté* et de *souveraineté féodale*. Si la notion de *majesté* est indivisible, on pouvait toujours céder à l'associé quelques-uns des attributs de la souveraineté ou d'autres institutions d'État. La notion de *majesté*, attachée plutôt au titre de voïvode, pouvait exister sans *souveraineté*, cette dernière, comme attribut du règne, imposant sans faute l'existence de la *majesté*. L'auteur affirme que l'introduction de « Io » — Ioan a été faite dans le dessein de vénérer la *majesté*. En Moldavie ce « Io » a vite été remplacé par le pronom personnel nous (nos) dans le sens d'un attribut de *majesté*.

Dans la troisième et dernière partie (ch. 1, p. 233—255) on présente l'iconographie de l'association au trône existant seulement dans les sceaux et les peintures des vieilles églises de Valachie. En étudiant très attentivement deux sceaux iconographiques du temps de Mucea L'Ancien et d'Al. Aldca, ainsi que la peinture de Cozia, l'auteur reconnaît dans les deux personnages masculins l'hospodar titulaire et associé réunis autour d'un cyprès, l'arbre de la vie, donc la continuité dynastique. En étendant l'étude sur l'iconographie bulgare, hongroise et byzantine, il trouve, comme élément commun, l'association au règne concrétisée par deux personnages mâles réunis autour d'un arbre, symbole religieux chrétien.

Attendu que *l'association au règne* constitue le principal objet de l'ouvrage et vu qu'on rencontre cette institution du droit public à travers trois ou quatre siècles, l'auteur s'arrête (ch. 2, p. 256—292) sur trois semblables associations, intéressantes aussi bien par « le moment où elles se sont produites que par les formules dont on les revêt » et les étudie dans leur essence.

Il s'agit premièrement de l'association par Alexandre le Bon avec son frère, Jupan Bogdan (1400—1407). Deuxièmement c'est le règne associé du voïvode Ilaș et du voïvode Ștefan (1435—1442). Enfin, troisièmement c'est l'association entre Mucea L'Ancien et son fils, le voïvode Michel (1388—1418).

En conclusion on souligne encore une fois l'importance du formulaire diplomatique — expression des réalités économiques, sociales et politiques de Valachie et de Moldavie, jusque dans la seconde moitié du XV^e siècle. La profonde analyse des termes du formulaire faite dans l'ouvrage a prouvé la liaison directe qui a existé entre ces termes et l'association au règne — institution de droit public, fondement de la notion de l'État féodal chez les Roumains et en même temps un moyen de combat contre l'hérédité féodale.

Dans l'annexe on relate le mémorandum conçu par Gheorghian Pechacov, l'interprète de langue slave près la Commission de documentation, concernant le « Io » (1844). De même,

quatre planches représentent dix pièces de monnaie avec des princes associés pendant le XIV^e et XV^e siècle.

Même si nous ne partageons pas toutes les conclusions du professeur Vhitosu, son livre contient des constatations appuyées sur un riche matériel documentaire et bibliographique qui sont surprenantes par leur horizon et leur profondeur. Dans cet ouvrage il y a des opinions, des interprétations et des conclusions tellement suggestives qu'elles ouvrent des perspectives nouvelles non seulement aux études concernant les anciennes institutions roumaines, mais aussi aux études d'histoire économique, politique et sociale de la période féodale. En même temps la création et le fonctionnement des institutions étudiées par l'auteur sont poursuivies dans un cadre beaucoup plus vaste que l'espace limité des pays roumains en précisant les influences et liaisons réciproques

Dimitrie G. Ionescu

FLORESCU, G. G., *Aspecte privind poziția internațională a Țării Românești în anul revoluționar 1848 (Aspects de la position internationale de la Valachie en 1848)*, dans *Studii și materiale de istorie modernă*, III, 1963, p. 3-36.

L'auteur présente la modalité dans laquelle la Proclamation et le Programme révolutionnaire de Izlaz ont réussi à établir pour la Valachie les traits d'un nouveau statut international, tout différent des formes féodales connues jusqu'alors. On distingue les traits suivants, caractéristiques pour les nouvelles relations avec l'Empire Ottoman : la suzeraineté reçoit le caractère d'une institution, parce qu'elle contient des garanties bien établies contre les ingérences du dehors, par opposition au caractère relatif du statut tributaire jusqu'alors en vigueur¹ : la suzeraineté ottomane va se joindre désormais au protectorat de la Russie, dont le contenu de garantie internationale est précisé, les traités russo-turcs étant validés seulement dans la mesure où ils attestent et non pas dans celle où ils modifient les vieux traités ; ces derniers sont considérés comme partie indissoluble du droit public européen et par conséquence obligatoires pour tous les Etats.

Pendant la révolution de 1848, l'Etat valaque reçoit des traités spécifiques, qui reflètent sa nouvelle position dans les relations internationales : a) sur le territoire du pays ne peut être exercé que le pouvoir d'Etat roumain, chaque ingérence sur le territoire roumain, même du pouvoir suzerain, étant considérée comme « invasion » et « agression », b) la juridiction consulaire instituée en Valachie vers la fin du XVII^e siècle est pratiquement supprimée, étant considérée comme une institution contraire à la nouvelle structure d'Etat et aux stipulations des « vieux traités » ; des mesures ont été prises pour limiter l'immixtion des agents diplomatiques et des consuls étrangers dans les affaires intérieures, ceux-ci devant exercer les attributions de leur fonction seulement dans les limites établies par le droit international ; c) le Ministère des affaires étrangères de la Valachie reçoit une compétence fonctionnelle définitive, en se situant sur le même plan que les ministères similaires des autres pays, l'ancien Secrétariat d'Etat, introduit par le Règlement Organique, a été implicitement supprimé et ses attributions dans les affaires pour l'étranger ont passé dans la compétence du Ministère des affaires extérieures créé par sa transformation structurale, pendant que ses attributions dans les affaires de l'intérieur sont incluses dans la compétence des secrétaires du Gouvernement Provisoire et des ministères de

¹ G. G. Florescu, *L'aspect juridique des khalt-i-cherifs. Contribution à l'étude des relations de l'Empire Ottoman avec les Principautés Roumaines*, dans *Studia et Acta Orientalia*, I, 1957, p. 138-146.

ressort ; d) une section des « relations extérieures » fut créée à l'occasion des travaux du Gouvernement Provisoire, organisé en quatre sections, chacune dirigée par un secrétaire, e) les agents diplomatiques sont accrédités conformément aux règles de droit international moderne, la qualité d'accrédité étant un attribut de la souveraineté de l'État révolutionnaire roumain, comme une conséquence naturelle de sa propre existence ; f) le représentant de la Valachie à Constantinople — considéré aussi le représentant diplomatique — a reçu le titre d'« agent » et non pas celui de « kapoukehaia », pour marquer sous cet aspect aussi le commencement des nouvelles relations roumano-turques ; g) le droit de prendre des mesures destinées à agrandir la capacité militaire du pays ; h) le pouvoir suprême de l'État pouvait apprécier et disposer lui-même de l'opportunité des décisions à prendre en matière de politique extérieure, les relations que la Valachie entretient avec la Sublime Porte — réduites au paiement du tribut — conservent en grande partie un caractère purement formel, étant totalement dépassées dans leur contenu ²

Un intérêt tout particulier suscitent dans cette période les relations entre le représentant ottoman et le Gouvernement Provisoire. Soliman Pacha, à l'occasion des pourparlers avec le Gouvernement Provisoire, s'est comporté en général comme un représentant diplomatique — dans les limites des rapports spéciaux qui relient dans la conception ottomane les pays roumains à l'Empire Ottoman — et non pas comme l'organe du pouvoir d'État ottoman. Il a pris le titre de « délégué extraordinaire », ayant comme précédent en matière diplomatique sa dernière mission d'ambassadeur à Paris. L'auteur insiste sur le fait que l'attitude de Soliman Pacha à l'égard du Gouvernement Provisoire diffère de celle que la Sublime Porte adoptait d'habitude envers les « rebelles » — formule utilisée par les dirigeants turcs pour les vassaux qui refusaient de se soumettre à leurs ordres — et revêt en même temps un caractère diplomatique plus prononcé que les négociations antérieures portées avec Mehmet Ali ; la Sublime Porte maintient d'ailleurs des relations « officieuses » permanentes avec la Valachie par l'entremise de I. Ghica, relations impossibles sous cette forme avec des « rebelles ».

Durant toute cette période, l'État valaque se considère libre de diriger lui-même sa politique étrangère, sans la moindre ingérence du dehors ; les relations avec les autres États passent par le Ministère des affaires étrangères, sur le pied d'une parfaite égalité ; les représentants du pays à l'étranger, accrédités par l'organe suprême de l'État, jouissent du statut diplomatique, le représentant du pays à Constantinople est compris dans ce régime ; les représentants des puissances étrangères accrédités à Bucarest jouissent également du statut diplomatique et leur activité doit s'exercer exclusivement dans le cadre des attributions que leur confère le droit international ; les relations particulières que la Valachie entretient avec la Sublime Porte conservent en grande partie un caractère purement formel, tous ces aspects sont renforcés dans la première phase de la révolution, alors que le pouvoir politique était entre les mains du Gouvernement Provisoire et s'affaiblissent dans la seconde phase, à la suite des concessions faites par la Lieutenance Principière. Les grandes puissances furent obligées de reconnaître les conquêtes de la révolution valaque, le Gouvernement Provisoire fut reconnu « de facto » et, ultérieurement, la Lieutenance Principière fut reconnue « de jure » ; les masses populaires luttèrent avec un grand esprit de suite pour la conquête et la défense de l'indépendance de l'État de la Valachie. Ces aspects, en grande partie propres aux États souverains et indépendants, marquent l'évolution ascendante de l'État valaque vers la souveraineté pleine et entière et expriment, sur le plan des relations extérieures, sa nouvelle position internationale, reconnue par les grandes puissances européennes.

² G. G. Florescu, *Unele aspecte ale concepției lui N. Bălcescu despre suveranitatea țărilor române*, dans « Studii și cercetări juridice », IV, (1961), n^o. 4.

La formation de l'État national, par l'union de la Valachie et de la Moldavie, ainsi que la proclamation formelle de l'indépendance d'État, n'ont pas figuré comme objectifs inclus dans le programme de la révolution valaque parce que d'une part, il était nécessaire d'accomplir premièrement la « démocratisation » de l'État, d'autre part, la conjoncture internationale n'était point favorable à cette revendication, capable de donner une tournure critique au problème de la position internationale de la Valachie. Mais, précise l'auteur en conclusion, l'État révolutionnaire créé par la révolution de 1848, représente, aussi bien que l'Union de la Valachie et de la Moldavie, une étape importante dans la lutte séculaire menée par le peuple roumain pour réaliser ses aspirations d'indépendance nationale et pour abolir l'oppression et l'exploitation.

Outre sa valeur de contribution en matière de droit international public, l'étude signée par G. G. Florescu se remarque aussi par les problèmes adjacents qu'elle suscite. La thèse concernant le caractère d'État national de la Valachie après la révolution bourgeoise-démocratique de 1848 peut élucider les transformations fondamentales qui se produisent dans la superstructure politique et juridique de cette période.

Liviu Marcu

CONSTANTINESCU-IAȘI, P., *La création du Parti Communiste de Roumanie*, « Revue Roumaine d'Histoire », I, 1962, n° 1, p. 125-148

L'auteur présente les événements qui ont conduit à la création du Parti Communiste de Roumanie. Il évoque l'essor révolutionnaire qui eut lieu en Roumanie à la fin de la première guerre mondiale. Il signale que des groupes maximalistes furent organisés dans le territoire occupé de la Roumanie par un comité d'action clandestin conduit par Alecu Constantinescu. En même temps, dans le sud de la Russie, à Odessa, prit naissance un comité d'action social-démocrate — secondé par un comité militaire et par le journal « Lupta » — qui attira autour de lui des soldats réfugiés et des ouvriers évacués de Roumanie. Quelques mois plus tard, au commencement de l'année 1918, se révoltèrent les marins de la flotte roumaine qui se trouvaient dans les ports russes.

Une intensification de la lutte des masses ouvrières de Roumanie a eu lieu ensuite à la fin de l'année 1918, au moment où les puissances centrales avaient perdu la guerre. Des grèves, des conseils de travailleurs, la propagande communiste intensifiée, ont caractérisé cette période, pendant laquelle l'esprit de lutte de la classe ouvrière n'a pu être vaincu par la sanglante répression du 13 décembre 1918. En cette même période, pendant la décomposition de l'empire d'Autriche-Hongrie, des groupes communistes furent organisés en Transylvanie. Au printemps de l'année 1919, les masses ouvrières du district de Bihor ont maintenu, pendant approximativement un mois, la dictature du prolétariat.

Après la guerre, les positions de la grande bourgeoisie se consolidèrent en Roumanie, mais en même temps la classe ouvrière réorganisa ses rangs. Des relations s'établirent entre les partis socialistes des différentes provinces du pays et le courant de gauche fortifia ses positions. A Braïla a paru le journal « Republica socială », « organe du parti socialiste communiste révolutionnaire »; les régiments des districts d'Argeș et de Muscel ont organisé temporairement des soviets, et en même temps, 250 grèves ont eu lieu, en 1919, sur l'ensemble du territoire roumain. Parmi ces grèves, d'une grande importance a été celle du 21 juillet 1919, grève généralisée, organisée pour flétrir les interventions contrerévolutionnaires dirigées contre la Russie et la Hongrie. La création de la III^e Internationale donna une nouvelle impulsion à l'activité révolu-

tionnaire de Roumanie Le 29 juin la section de Bucarest du parti socialiste a adressé une motion de sympathie à l'Internationale.

En 1920, le parti socialiste comptait 200 000 membres et quelques communistes furent élus députés ; entre le 1^{er} mai et le 20 octobre on a enregistré en Roumanie 345 grèves. Dans cette même année, fut organisé le comité central des groupes communistes de Roumanie et le 1^{er} juillet 1920 a paru le premier numéro de l'organe théorique « Lupta de clasă ». Dans toutes les sections du parti socialiste se déroula une action intensifiée pour l'affiliation à la III^e Internationale. Sous l'impulsion des masses, le conseil général du parti socialiste a décidé en octobre 1920 l'unification de tous les partis socialistes de Roumanie dans un seul parti socialiste ; en même temps, fut organisée une grève générale qui dura jusqu'au 28 octobre et à laquelle participa un nombre de 400 000 travailleurs, malgré l'attitude opportuniste de la plus grande partie des dirigeants ; les militants communistes se trouvèrent en tête de la lutte gréviste.

Après la grève générale, des voix de plus en plus nombreuses demandèrent la création d'un parti communiste et on débattit le programme futur de ce parti (le problème agraire, le problème national, etc.) À la fin de l'année 1920 une conférence des groupes communistes leur donna une organisation plus ferme. De jour en jour les groupes communistes gagnèrent une position dominante dans le mouvement ouvrier de Roumanie. Au commencement du mois de février 1921 les communistes remportèrent un plein succès dans la séance convoquée par le conseil général du parti socialiste ; on décida la convocation du congrès en vue de l'affiliation. Il s'en suivit la conférence des organisations communistes de Iași /3—6 mars/ et l'élection des délégués au congrès. Le 8 mai a eu lieu l'ouverture du congrès ; 27 sections y participaient avec 540 mandats représentant 15 086 membres. Dans une atmosphère enthousiaste le congrès a voté la création du Parti Communiste et son affiliation à la III^e Internationale. Les répressions des autorités, l'arrestation de plus de 300 militants communistes n'ont pu vaincre le nouveau parti qui a pris le commandement de la lutte des masses de Roumanie.

L'académicien Petre Constantinescu-Iași — un des plus anciens communistes roumains — réussit à présenter dans une vision unitaire et synthétique les événements qui ont conduit à la création du Parti Communiste Roumain.

Dan Berindei

MIATEV, KR, *Жилищната архитектура в България през IX и X в.* [L'architecture des habitations en Bulgarie aux IX^e et X^e siècles], Sofia, 1960, «Известия», p. 1—21

Dans cette étude, le professeur Kr. Miatev, en se fondant sur les résultats des recherches archéologiques, aborde une série de problèmes concernant l'architecture des habitations des IX^e et X^e siècles du territoire du nord-est de la Bulgarie et de la Roumanie entre le Danube et la mer Noire (c'est-à-dire la Dobroudja).

L'auteur précise que les sources littéraires, linguistiques et ethnographiques qu'il emploie offrent certaines indications concernant les types d'habitations de cette époque, mais elles sont en général pauvres et pas toujours utilisables. En échange, les découvertes archéologiques ont considérablement enrichi les facteurs nécessaires aux débats de ce problème. Malgré toutes les difficultés que présente l'état précaire de conservation des monuments respectifs, on peut toujours parvenir à certaines conclusions d'ordre archéologique et implicitement historique. En partant de la constatation que, dans la plupart des cas, les constructions sont démolies presque jusqu'au pied des murs, l'auteur fait une classification des types de constructions ne se guidant que sur la forme et le plan.

Il établit ainsi trois principaux groupes :

1. Habitations à une seule chambre (p. 5) ;
2. Habitations composées de chambres en file (p. 10) ,
3. Habitations d'après un plan complexe et entourées d'un mur (p. 14).

Dans le cadre du premier groupe on distingue deux catégories d'habitations : des huttes sous terre et des habitations à la surface.

Les huttes, dont on apprécie l'époque d'après les monnaies byzantines et la céramique trouvées, se caractérisent par la permanente présence des cheminées ou des poêles maçonnés en pierre. L'auteur cite les découvertes de Garvân (Roumanie), Popina, Tsar Assen et Pliska (Bulgarie)

Les habitations de surface composées d'une chambre étaient, en général, rectangulaires et plus grandes. On les trouve à Garvân, Popina, Preslav, Madara et Pliska. A Pliska les murs ont une épaisseur d'environ 1 mètre et, dans la plupart des cas, elles sont construites en pierres reliées de terre.

Le deuxième groupe d'habitations de surface, aux chambres en file, s'est développé des habitations à une seule chambre, par l'augmentation des pièces. Le plan de ces constructions a parfois la forme de la lettre II ou T ; on en trouve surtout à Preslav et Pliska. L'auteur accorde une attention particulière à la construction de ce genre découverte à Preslav, dans la zone du bastion méridional. Il est question d'une construction adossée contre la clôture dont les 18 chambres, égales entre elles, avaient probablement une destination commerciale.

Le troisième groupe comprend les palais et les grands édifices habités par les parents des khans. De pareilles constructions ont été découvertes à Preslav et Pliska. Elles avaient de solides fondements et une bonne maçonnerie. Elles étaient couvertes de tuiles et munies parfois de riches décorations architectoniques. Dans le texte et dans les planches on présente quelques constructions de cette espèce. Leur trait commun est la clôture en pierres ou en bois et la réparation généralement symétrique des pièces suivant le principe des angles droits.

Les découvertes de Preslav et Pliska confirment les indications littéraires concernant ce genre de constructions (Jean l'Exarque, Klément d'Ohrida).

S'appuyant sur l'analyse complexe des données archéologiques et historiques concernant les constructions « civiles » des IX^e et X^e siècles, l'auteur souligne que le développement des systèmes de constructions et de l'espace des constructions représente un reflet de l'accroissement rapide qualitatif et quantitatif des forces de production. Le développement de l'agriculture, de l'élevage, des métiers est dû en grande partie à l'installation des Slaves et des Bulgares dans les Balkans. Mais, dans l'appréciation du développement historique des systèmes de constructions, on doit prendre en considération l'importante influence dans ce domaine de l'architecture des anciens Thraces et des Romains qui avait atteint, notamment dans les villes, un haut niveau. Cette influence est perceptible aussi bien dans le plan des constructions que dans les matériaux et la technique de construction.

L'auteur précise que, outre cet héritage, le développement de la maison-logement a sérieusement été déterminé par la stratification sociale qui a eu lieu dans l'Etat bulgare.

Le professeur Ki. Miatev a élaboré un ouvrage de synthèse en tâchant d'établir les caractères généraux du système de construction dans un cadre assez vaste, représentant une unité historique.

L'intérêt que présente cette étude pour les archéologues, concernant le commencement de l'époque féodale, réside précisément dans son caractère de synthèse et le manque de travaux similaires ne fait qu'augmenter son importance.

Evidemment, un tel essai soulève une série de difficultés aussi bien à cause des aspects variés de la culture matérielle du cadre examiné que du fait des larges encadrements chronologiques des complexes étudiés.

Par conséquent, la généralisation des conclusions de cet ouvrage, pour tout l'espace auquel l'auteur, comme il l'a déjà dit dès le commencement, va se référer, présente l'inconvénient que, outre les analogies entre les constructions des diverses habitations citées, il y a également une série de différences en certains cas essentiels. L'observation est valable au moins quant aux analogies entre Garvân et Preslav ou Pliska. L'existence dans ces deux dernières localités de constructions évoluées, ne présentant aucune ressemblance avec celles de Garvân, met en doute la valeur des généralités fondées sur les éléments communs, comme par exemple l'existence des habitations de petite superficie et des huttes. Celles-ci représentaient à l'époque un phénomène général sur une étendue beaucoup plus vaste et leur genre de construction, bien que varié, ne saurait nous offrir des indices certains d'ordre ethnique. De ce point de vue, les grands édifices de Preslav et Pliska présentent l'avantage de refléter une puissante tradition thraco-romaine, comme l'auteur même l'avoue.

Or, étant donné les difficultés rencontrées pour préciser l'origine ethnique des divers types d'habitations ainsi que l'indication des différences sociales qui en résultent, la détermination exacte de leur date eût été plus qu'utile. En travaillant dans le cadre d'une chronologie embrassant deux siècles, il est difficile de parvenir à des précisions d'ordre historique ne fût-ce que dans le cadre d'une seule localité, d'autant plus dans le cadre d'une vaste étendue géographique.

Nous nous bornons à signaler que les habitations de surface de Garvân appartiennent au dernier niveau ¹ datant du XII^e siècle et n'entrent par conséquent pas dans la période étudiée par Kr. Miatev, qui s'en sert pour les analogies précisément à cause de l'emploi de cette chronologie globale.

Un examen, se fondant sur les données chronologiques et typologiques, du processus de développement des constructions peut conduire en dernière analyse, outre l'étude des autres éléments de culture matérielle, à d'importantes conclusions d'ordre historique. Ne négligeons pas le fait que malgré les différences difficilement perceptibles dans ce domaine, les constructions constituent toujours un des plus stables éléments de culture matérielle.

Sans doute, l'auteur s'est heurté lui-même à la difficulté de l'époque trop largement évaluée par les découvreurs des habitations respectives, vu qu'une date précise n'est indiquée que pour une seule maison. Cette situation est d'ailleurs assez fréquente dans l'état actuel des recherches.

Avec les réserves imposées par les susdites objections, l'étude présente une incontestable valeur de documentation pour la connaissance des systèmes de constructions du nord-est de la Bulgarie et de la Roumanie entre le Danube et la mer Noire, du début de l'époque féodale.

D. Vilceanu

MATIČETOV, MILKO, *Uno scongiuro sloveno contro la nebbia e i suoi corrispondenti svizzeri*, « Schweizerisches Archiv für Volkskunde », 57, 1961, p. 160—163.

L'auteur étudie une formule de conjuration contre la pluie (en réalité une conjuration contre le brouillard et les nuages), devenue un jeu d'enfants en Slovénie frioulenne. Le texte traduit d'une telle conjuration est le suivant : Fuis brouillard, fuis, / Car mon père est dans

¹ E. Comşa, *Sur les types d'habitations de Garvân du IX^e au XII^e siècle*, « SCIV » I, 1959, p. 111.

l'herbe / Et a une hache sur la tête / Rita rita potkorita / Et te coupera les pieds L'auteur connaît quatre variantes slovènes et une variante croate (deux autres formules croates ont été recueillies et communiquées à l'auteur, après l'achèvement de l'étude, par la chercheuse Maja Bošković-Stulli), donc au total sept variantes. Etant donné que ces variantes sont localisées exclusivement dans la partie occidentale du territoire linguistique slovène et croate, et parce que jusqu'à présent les recherches faites à ce sujet n'ont pas découvert d'autres variantes sud-slaves, l'auteur considère être en droit de diriger son attention vers l'occident. Il est encouragé, dans ce sens, par d'autres similitudes qui existent entre la culture matérielle et spirituelle des slovénes et celle des peuples du centre et de l'ouest de l'Europe. Il a découvert en Suisse des formules quasi identiques à celle des Slovènes et pour une plus ample information nous recommandons l'article de Weis et Jud publié dans « *Schweizerisches Archiv für Volkskunde* », 45, 1948, p. 224—284. Par malheur, l'auteur ne communique aucun exemple des 11 formules rhéto-romanes, des 10 alémaniques et des 6 franco-provençales discutées par les chercheurs mentionnés plus haut, pour que nous puissions voir aussi, comparativement, les ressemblances des différentes versions, ressemblances qui d'après l'auteur paraissent aller jusqu'à une parenté (« una sorprendente somiglianza che sarei tentato di chiamare piuttosto parentela »). D'après son opinion il résulterait que, chez les Suisses, cette formule ferait partie d'une coutume pastorale dénommée « chistrar la brentina », « Nebelheilen », « sanar el diavel », « de Tufel heile », etc. et comporte comme action magique l'allumage du feu à l'aide du frottement de deux morceaux de bois (chez les Roumains, *focul viu*). Le contenu de la formule est le suivant : le brouillard, conçu comme un personnage maléfique, est chassé par la puissance des mots et menacé, au cas où il ne voudrait pas se retirer, de coups et de blessures, ou de réclusion forcée dans une grotte obscure, un appel étant fait à ses parents, grand-parents, frères et sœurs. L'intention de l'auteur n'est que de signaler aux chercheurs du folklore alpin la parenté probable existant entre deux phénomènes très rapprochés du point de vue fonctionnel et formel, quoique assez éloignés géographiquement. Bien que les matériaux slaves ne soient pas encore suffisamment étudiés et que les matériaux friouliens, ladins et de la région trentine n'aient pas été encore analysés, l'auteur croit avoir pu contribuer à la consolidation des bases de ce « pont », encore hypothétique mais non fantastique, qui relierait le territoire slovène au territoire suisse. Mais si l'auteur avait dirigé son regard vers l'Orient, il aurait trouvé des matériaux beaucoup plus intéressants et plus riches en suggestions se rattachant à ce domaine et ses conclusions auraient été certainement plus sûres. Sur le territoire entier de la Roumanie il existe un jeu d'enfants qui a eu, à son origine, un sens magique, servant à l'éloignement de la pluie et qui s'exprime en général de cette façon :
 Passe pluie passagère, / Car le soleil te rattrapera / Et te coupera les pieds / Avec un maillet,
 / Avec une paille, / Avec le bonnet de fourrure de Michel (Voir pour l'Olténie, Gr. G. Toculescu, *Materialuri folklorice*, Buc., 1900, p. 510, pour la Moldavie, Tudor Pamfile, *Jocuri de copii*, Buc., 1909, p. 55—56; pour la Transylvanie, Traian German, *Meteorologie populară*, Blaj, 1928, p. 161—166). La bibliographie pourrait être augmentée mais sans accroître l'intérêt du problème. En général, la pluie est menacée de l'apparition du soleil qui lui coupera les pieds avec un maillet, avec une paille, avec le bonnet de fourrure de Michel; mais il existe aussi des formules locales pleines de pittoresque et d'imprévu : avec un couteau, avec la massue ou « le sabre de Michel » ou avec « le couteau de l'homme » ou de l'aveugle, avec le sabre ou « la hache du seigneur » ou, simplement, avec des haches ou des « haches rouillées » comme pendant aux « couteaux aiguisés ». Il existe aussi des conclusions différentes : Donne-moi, mère, le fuseau, / Pour frapper l'ombre (la jument baie); / L'ombre a fui, / La pluie s'est dispersée. D'autres fois, comme pour l'exemple venu de Hunedoara transcrit par Tr. German, la formule est introduite par un récitatif intelligible caractéris-

tique aux jeux d'enfants. Nous n'avons pas analysé toutes les variations sur ce thème et nous n'avons pas étudié le problème au-delà de l'espace folklorique roumain, nous limitant seulement à introduire dans la discussion, sans aucune prétention exhaustive, les matériaux roumains, qui, s'ils avaient été connus par l'auteur de l'article, auraient certainement conduit à d'autres conclusions. À cette occasion, nous soulignons, une fois de plus, la nécessité d'établir un système précis et pratique d'échange d'informations scientifiques entre les chercheurs du monde balkanique, qui éviterait l'effort de rétablir des erreurs involontaires.

Adrian Fochi

PEUKERT, HERBERT, *Serbokroatische und makedonische Volkslyrik Gestaltuntersuchungen*, Berlin, Akademie-Verlag, 1961, 211 p. + Lieder-Beiheft 31 p.

Le livre d'Herbert Peukert, paru comme 24^e volume dans la collection de l'Institut de Slavistique de l'Académie des Sciences de Berlin, est doublement intéressant. Premièrement parce qu'il représente l'un des peu nombreux ouvrages contemporains consacrés à la lyrique populaire yougoslave, domaine en général négligé en faveur du genre épique héroïque, passionnant par sa thématique, ses perspectives culturelles et aussi à la suite d'une tradition profondément enracinée dans le folklore mondial. Secondement parce que l'auteur aborde l'étude de la lyrique yougoslave à partir d'un angle complètement nouveau, celui du point de vue de la structure poétique et des moyens d'expression artistique employés par le créateur populaire, dans son effort de représenter un certain contenu idéologique et émotif. Comme il ne veut pas être mal compris, justement à cause de la nouveauté de son point de vue, l'auteur a choisi pour motto deux vers de Goethe : « Gehalt bringt die Form mit, / Form ist nie ohne Gehalt », montrant par cela qu'il n'étudie pas l'aspect formel comme tel, mais parce qu'il le considère profondément révélateur du contenu, comme un moyen sûr pour parvenir à la compréhension du processus de création folklorique.

Le titre du livre embrasse un domaine plus vaste que la matière qu'il traite. Le fait est mentionné dans la préface du livre, par l'auteur même, qui précise, qu'à l'encontre de ce qu'exprime le titre, il ne s'occupe que de la lyrique érotique, et à l'exception du territoire serbe. Mais le contenu du livre couvre une sphère encore plus restreinte que celle désignée par l'auteur, car H. Peukert ne s'occupe pas même de toute la lyrique ayant comme thème l'amour. Dans ce livre sont étudiées seulement quatre cycles de chansons lyriques, avec huit schémas de composition, en 63 variantes, ce qui, en tout cas, ne représente pas toute la lyrique érotique de Yougoslavie. Une simple comparaison entre la thématique lyrique yougoslave faite par L. K. Goetz (*Volkslied und Volksleben der Kroaten und Serben I Die Liebe, II : Die Liebenden*, Heidelberg, 1936—1937) et le sujet des recherches de H. Peukert est très révélatrice. Si au moins il avait fait une étude exhaustive des sources et des collections ! L'auteur affirme qu'il n'a choisi que les variantes typiques (ceci aurait dû être prouvé d'une façon quelconque) et qu'il espère que, quelles que seront les études supplémentaires qui complèteraient cet ouvrage, elles ne modifieraient en rien d'essentiel les résultats atteints. Si nous ajoutons à cela le fait — reconnu d'ailleurs par l'auteur — que l'étude a, à plusieurs points de vue, un caractère expérimental et ne prétend pas être exhaustive, nous pouvons nous rendre compte que ce travail quoique de forme volumineuse est de contenu plus modeste qu'il ne le prétend. Cette mise au point était absolument nécessaire pour savoir dès le commencement à quel genre de travail nous avons à faire. Il s'agit en réalité d'une analyse structurale de quatre cycles de chansons lyriques yougoslaves

et l'étude aurait dû s'intituler normalement : contribution à l'étude de la structure poétique de la lyrique populaire de Yougoslavie.

La préface de l'étude est consacrée en entier à la discussion des processus artistiques du folklore, que l'auteur définit comme étant un art *sui-generis*, ayant une problématique qui lui est propre et une méthodologie spécifique. De cette façon, l'auteur précise sa position en ce qui concerne le problème du syncrétisme, les caractéristiques du style et la technique orale, la fonction de la chanson épique et celle de la chanson lyrique, le rapport existant entre la tradition et l'innovation, le rapport d'entre le contenu et la forme, le caractère collectif de la création folklorique. La discussion a lieu sur deux plans, indiquant la méthode employée dans l'étude de ces problèmes et les aspects étudiés dans le livre. En général, l'argumentation est faite avec habileté et compétence et nous offre un riche inventaire de suggestions et de solutions, même quand, à cause de leur développement sur deux plans, certains problèmes sont traités en deux endroits différents (voir par exemple le problème du syncrétisme, p 2-3, mais aussi p. 14-15) Nous ne pouvons pourtant pas être d'accord sur deux points de la démonstration, étant donné que l'auteur s'appuie sur deux citations, selon nous, non fondées, ce qui affaiblit le fondement de l'argumentation. Ainsi, l'auteur est d'accord avec l'affirmation erronée de J. Meier, qui soutient que dans un « Urzeit » non différencié, avant d'exister des chansons (Lieder), il n'existe que des sujets (Stoffe) et que ceux-ci attendaient les occasions favorables pour être transformés en chansons sous l'impulsion d'une improvisation spontanée. Ceci équivaudrait à mettre l'idée avant la réalité, l'abstrait avant le concret et laisserait une porte grande ouverte aux interprétations idéalistes. L'auteur déclare, de même, accepter l'affirmation du spécialiste en histoire du moyen-âge F. Gennrich, concernant l'individualité du créateur qui s'exprimerait soi-disant exclusivement dans la forme et non dans le contenu, essayant d'appliquer quelques observations justes du chercheur mentionné à un domaine scientifique tout à fait différent. Mais ceci signifierait contester au peuple sa capacité de création, en lui attribuant uniquement la capacité de créer les formes extérieures de ses œuvres, ce qui représente une variante (fut-elle atténuée) de cette idée erronée selon laquelle le peuple reproduirait seulement, et encore en formes dégradées, les matériaux prélevés à la culture majeure. Quoique l'auteur entame (p 9-10) une courte discussion sur le thème de la décadence des biens culturels dans le milieu populaire (das Zersingen), l'impression ne peut en être effacée. Une affirmation qui pousse plus loin une observation de Vuk Karadžić mérite pourtant d'être mentionnée de façon positive. Selon lui, la chanson lyrique s'exécute *samo radi svoga razgovora*, tandis que la chanson épique *da ih drugi slušaju*, l'accent étant mis dans le premier cas sur la façon de chanter et, dans le second, sur le chant lui-même. Dans la discussion au sujet de la fonction de la chanson lyrique, l'auteur se révèle un fin dissociateur d'idées et témoigne d'une rare subtilité en ce qui concerne l'usage des moindres nuances de la pensée.

Le livre contient trois grands chapitres, les deux premiers étant consacrés à la recherche proprement dite et le dernier à l'information correspondante. Les deux premiers chapitres sont en réalité les deux faces du même problème, représentant des aspects différents de la même réalité. Le premier chapitre (*Untersuchungen*) de thématique et de typologie est consacré à l'étude des motifs poétiques et de leurs schémas de composition ; le second (*Gestaltkriterien*) s'occupe des mêmes matériaux au point de vue du critérium structural. De cette façon, nous gagnons une double vision des matériaux considérés, une première fois de l'extérieur, et une seconde fois de l'intérieur, les deux études étant dépendantes l'une de l'autre et se complétant réciproquement. Le sujet du livre est limité à l'analyse structurale de quatre cycles de créations lyriques très apparentés par leur contenu, par leur message artistique et leur structure poétique. La représentation de ces cycles est inégale. En effet, tandis que pour le premier cycle sont analysées pas moins de 44 variantes avec cinq schémas de composition (I. 8, II. 13 ; III. 2, IV. 12, V. 7),

pour le second cycle ne sont étudiées que six variantes, pour le troisième dix et pour le quatrième, seulement trois. Les trois derniers cycles n'ont qu'un seul schéma de composition chacun. En excluant les trois dernières variantes (par conséquent le quatrième cycle), tous les matériaux sont compris dans l'annexe musicale (*Lieder-Beihft*), qui fait partie de l'ouvrage et dans laquelle seulement 34 textes sont accompagnés de leurs mélodies. La proportion réduite des matériaux recueillis scientifiquement (textes et mélodies) n'a pas permis à l'auteur une recherche conséquemment syncrétique, ce qui fait que le point de vue esthétique et littéraire est celui qui prédomine.

Ce n'est pas le cas de discuter ici la thématique choisie par l'auteur dans son étude, mais nous devons montrer que celle-ci n'est pas toujours spécifiquement yougoslave. Certains parallèles que nous reproduisons ci-dessous montrent qu'aussi bien le contenu que la forme de certaines chansons analysées se rencontrent aussi, par exemple, dans le folklore bulgare. Ainsi, la quatrième pièce étudiée (A IV) se trouve aussi dans le catalogue de A. P. Stoilov, *Показалец на печатанити прѣзь XXI вѣкъ бѣлгарски народни песни*, Sofia, 1916—1918, sous le titre « Le baiser est pour la vie » (N° 152) et « Trois jeunes gens en rêve » (N° 243), qui sont données avec leurs variantes correspondantes assez nombreuses. Le sujet est identique : Une jeune fille voit en rêve trois jeunes gens, qui lui offrent successivement : une pomme, une bague et un baiser. En se réveillant, elle regrette que les choses ne se soient pas passées en réalité ainsi. La cinquième (A V) est aussi fréquemment représentée dans le folklore bulgare. Voir le thème N° 151 et les variantes respectives dans le même catalogue d'A. P. Stoilov, mais aussi chez St. Romanski : *Преглед на бѣлгарскитѣ народни песни*, Sofia, N° 250. Un jeune homme passe auprès d'une jeune fille endormie. Près de celle-ci sont posés un bouquet de fleurs et une cruche d'eau ou de vin. Il se demande ce qu'il doit faire de mieux : prendre le bouquet, boire l'eau ou le vin, ou embrasser la jeune fille. Il se décide pour la dernière solution étant donné qu'un baiser est pour toute la vie, tandis que le bouquet se fane avant le lendemain et que l'eau ou le vin disparaîtront dès qu'il les aura bus.

D'ailleurs, l'auteur n'a même pas consulté les collections de lyrique populaire macédonienne publiées en Bulgarie, respectivement le travail déjà assez ancien (1956) de Kosta Tsarnouchanov : *Македонски народни песни*, Sofia, dans lesquelles se trouvent des matériaux parallèles aux exemples serbo-croates qui font l'objet de la présente étude (N°s 86, 87 et 104). Les divers motifs qui composent les thèmes discutés (par exemple le motif de la jeune fille réveillée), qui se rencontrent dans le folklore roumain, dans la chanson *Brumarul mare*, ou le motif de la licitation du baiser comme dans la cinquième pièce, que nous trouvons aussi dans le folklore roumain (voir Ioan Urban Jarník și Andrei Birseanu : *Doine și strigături din Ardeal*, Bucarest, 1885, texte LIV, p. 26), ont une circulation extra-folklorique aussi, ayant des racines jusque dans l'antiquité classique. Il est certain que la circulation de certains thèmes hors du folklore ne fait pas partie de l'objet de cet ouvrage, mais leur étude aurait éclairé les problèmes attaqués par l'auteur. Pourtant, les relations avec le folklore bulgare devaient être nécessairement étudiées. L'auteur aurait dépassé, de cette façon, le stade purement descriptif et technique de son étude et aurait imprimé au livre un commencement de finalité.

Dans le chapitre « Untersuchungen », l'auteur étudie les schémas poétiques des chansons. Pour montrer quels procédés emploie l'auteur dans ce chapitre, nous présentons, très succinctement, le développement de l'analyse de la première pièce étudiée (A I). Pour commencer, l'auteur présente le schéma de la chanson (Werkform), qui est une élaboration abstraite résultant de la comparaison de toutes les variantes. Le sujet est le suivant : trois jeunes filles causent ensemble et expriment chacune un désir. L'aînée souhaiterait une bague, la seconde un collier, la troisième, un amoureux. Les détails variables du même schéma sont indiqués par des signes spéciaux. Ensuite est analysée l'introduction (*die Einleitung*) de chacune des variantes et on

nous montre que celle-ci peut évoluer de la condition de simple exposition jusqu'à la subordination de toute la chanson. L'auteur s'occupe plus loin de l'idée centrale de la chanson (*der Liedkern*) et montre quel en est le sens (dans le cas analysé, la gradation des désirs des trois jeunes filles). Malgré toutes les variations du contenu, la tension vers un unique point culminant (l'amoureux) est toujours présente et devient le signe distinctif de la chanson. La technique de la gradation et la stylisation sont étudiées à l'aide de la grammaire (la construction du superlatif), de même, l'auteur met en relief le rôle joué par la mélodie (de fait la vie syncrétique de la chanson) dans la préparation raffinée et savante de la pointe. Dans l'analyse de la conclusion de la chanson (*Schluss*), qui vient ensuite, l'auteur indique les différents modes de solutionner le climax et aborde, en rapport avec la tenue générale de la chanson, le problème du refrain, comme fonction et comme forme. Il est évident que l'auteur n'a pas choisi, comme base de discussion, une seule variante, à laquelle rapporter toutes les références correspondantes, mais part d'un schéma abstrait, tiré de la totalité des variantes. Nous avons, de ce fait, beaucoup plus à faire aux idées de l'auteur qu'à celles de la chanson. Il applique le même procédé à tous les matériaux analysés, en accordant toutefois son attention à d'autres moyens de réalisation artistique, au fur et à mesure qu'ils interviennent dans la discussion, en fonction du contenu divers de chaque pièce. Dans l'exemple cité ci-dessus, la pointe a résulté d'un climax et l'auteur a étudié le mécanisme de ce procédé artistique; d'autres fois la pointe peut être la fin d'une longue chaîne de comparaisons. En ce cas, l'auteur va s'occuper de ce nouveau procédé. Les problèmes de la rime et de l'assonance, des successions des vocales, des alliterations, des épithètes fixes et des effets obtenus à l'aide de ceux-ci, de la structure verbale et syntactique de diverses chansons, le problème des répétitions, du contraste copulatif, des interjections, de la césure, de la négation affirmative, etc., sont discutés successivement de la même façon, mais toujours subordonnés à l'étude du schéma de composition. Ce qui nous paraît avoir été gagné à la suite de cette méthode de recherche, quoique avec un effort disproportionné et sans que l'auteur ait suffisamment insisté sur le phénomène (comme nous le démontrerons encore une fois dans un autre contexte), c'est la confirmation de la caractéristique fondamentale de la technique orale qui est l'existence du « style formulaire » (*the formulaic style*) dans la lyrique érotique yougoslave (voir la discussion de l'auteur aux pages 44, 85). Ceci a été prouvé, pour la création épique yougoslave, par les recherches de M. Parry et les études de celui-ci, continuées par Albert Bates Lord, ont conduit, en ce qui concerne la création épique universelle, à des généralisations, aujourd'hui définitivement acceptées : les poèmes homériques, *Beowulf*, la Chanson de Roland, *Digenis Akritas* (voir A. B. Lord, *The Singer of Tales*, Cambridge, Mass., 1960). L'extension de ces résultats jusqu'à l'inclusion de toute la lyrique populaire yougoslave (voilà la raison pour laquelle nous avons insisté, dès le commencement, sur le sujet précis du livre de H. Peukert) et de la à une généralisation appliquée à la lyrique populaire universelle devient la tâche des recherches futures. Nous tenons à rappeler que l'existence de certaines formules artistiques toutes faites dans l'arsenal poétique du folklore de tous les peuples n'est pas uniquement la caractéristique de la création populaire versifiée et chantée. Les recherches dues au P^r Georges Calinesco (voir *Estetica basmului*, dans « Studii și cercetări de istorie literară și folclor », Bucarest, 6, 1957, p. 395—484 et 7, 1958, p. 7—135) ont prouvé que ces formules dominent aussi l'art de conter. Actuellement, les prémisses pour une nouvelle définition de l'art du folklore, plus profonde et plus féconde, existent sans contredit.

Il est incontestable que le second chapitre du livre de H. Peukert, consacré à la recherche des critères structuraux (Gestaltkriterien), est celui qui a le plus de valeur scientifique. Il représente le regroupement des matériaux par problèmes généraux de structure, tandis que le premier chapitre était arrangé d'après la thématique poétique. Bien que l'auteur ne s'éloigne que prudemment et rarement de la base concrète de son étude ou accorde toute son attention au

cas individuel, même atypique, le chapitre représente un pas en avant dans le chemin des généralisations scientifiques. L'organisation du chapitre prend en considération la hiérarchie des valeurs des problèmes abordés, allant progressivement du simple au complexe, du détail à l'ensemble, dans le but de tâcher de nous conduire successivement jusqu'à la perception de l'unité esthétique irréductible que représente l'œuvre d'art. Le processus de la démonstration est échelonné en dix paragraphes et commence par l'unité poétique la plus réduite (le vers) pour conclure par l'unité poétique la plus étendue (le schéma de composition). Le fait que, pendant toute la discussion, H. Peukert n'oublie à aucun moment que les œuvres étudiées sont des créations folkloriques, qu'elles tiennent de la technique et du style oral, que leur existence est déterminée par leur exécution artistique concrète, qu'elles se réalisent par la réunion syncrétique indissoluble du texte avec la mélodie, qu'elles accomplissent une certaine fonction sociale et artistique, est un mérite non moins appréciable. C'est une des rares études, parmi toute la littérature de spécialité, qui traite ces problèmes conséquemment, ce qui lui fait gagner, par certains endroits, une valeur théorique générale. Les dix problèmes discutés sont, dans l'ordre de leur succession, le vers et la strophe, la chanson et ses formules initiales, le refrain, la facture de la chanson, le parallélisme, la gradation, la pointe, les formules, les problèmes de stylisation et celui de l'image poétique et, enfin, le schéma de composition. H. Peukert fait, relativement au vers et à la strophe, de nombreuses observations intéressantes et de réelle valeur. Il est regrettable qu'une connaissance insuffisante de la bibliographie moderne de spécialité enlève à la démonstration sa base documentaire comparative correspondante. C'est ainsi que n'ont pas été utilisés les nombreux travaux de B. Bartók, traitant des problèmes rattachés au syllabisme du vers populaire, au manque de concordance entre l'accent métrique et celui du langage courant, à l'apparition des syllabes complémentaires, à la forme et à la fonction du refrain, mais, ce qui est plus important encore, c'est que l'auteur ne s'est pas servi de l'ouvrage qui peut aujourd'hui être considéré classique, de Constantin Brăiloiu : *Le vers populaire roumain chanté*, Paris, 1954, qui par analogie lui aurait facilité de poser les problèmes et de trouver les solutions. Nous devons faire remarquer ici que la technique du style oral est, en lignes générales, partout la même, qu'elle constitue un élément commun, non seulement pour les Balkans, mais dans le monde entier. Toute contribution à l'éclaircissement d'un problème d'intérêt national (comme serait ici le cas pour l'étude de C. Brăiloiu) est en même temps un apport au débat général. Ceci fait qu'une documentation intégrale devienne une obligation inexorable dans l'état actuel des recherches. C'est uniquement au manque d'information qu'est dû le fait que H. Peukert ait contredit B. Bartók au sujet du thème de l'antériorité du vers plus court (p. 118). Ce problème a été aussi posé au sujet du folklore roumain et il a été solutionné dans le sens que des deux systèmes métriques roumains, le vers de 5/6 syllabes est plus ancien que celui de 7/8 syllabes, qu'il est possible de suivre les phases de passage du plus court au plus développé et que les perspectives contemporaines visent son continuel élargissement. Le phénomène est donc plus général et mérite une plus grande attention. Les observations, en ce qui concerne la strophe et sa facture, sont justes et l'intervention critique de l'auteur dans le débat de l'influence exagérée de certains systèmes de strophes musicales magyares sur la chanson des peuples voisins est salutaire et bienvenue (p. 144—145). Au sujet des différentes modalités artistiques de commencer une chanson, l'auteur fait une distinction entre le début paysagiste et celui exclamatif, et analyse les effets stylistiques qui proviennent de l'emploi de ces deux procédés. Dans la partie qui traite du problème du refrain sont étudiés les aspects génétiques, fonctionnels et esthétiques, l'auteur mettant en relief leur contenu émotif et leur rôle d'atténuer le caractère trop narratif des textes. Dans le paragraphe consacré à l'analyse de la facture des chansons, l'auteur distingue deux aspects, le premier se rapportant à la structure ou schéma global de la chanson et le second au matériel de chaque unité (l'introduction, le contenu, la conclusion) de ce schéma.

Dans le premier cas, il se préoccupe de la proportion existant entre les trois éléments composant le schéma, dans le second, de la façon de procéder par symétrie de pensée et d'expression, dont le décalque est théoriquement la strophe mélodique. Le problème des parallélismes a été traité avec beaucoup d'attention, étant donné que l'auteur le considère, à juste titre, comme étant le principe stylistique fondamental du folklore. Ce principe puise son origine dans la technique du style oral ; il provient de l'improvisation créatrice et a le don de la faciliter. H. Peukert distingue les catégories des parallélismes et montre leur fonction, mais d'une façon plutôt abstraite, en relation exclusive avec le problème de la rime, de l'assonance, des rimes internes, de l'allitération, de la succession vocalique et de certaines figures de style (telle la *figura etymologica*), quoique le procédé soit en premier lieu un procédé dérivant de la pensée. L'auteur montre ensuite quels sont les moyens par lesquels on obtient la gradation (le nombre absolu 3, la comparaison des adjectifs, le symbolisme des couleurs) et détermine sa fonction esthétique. Le problème de la pointe est traité séparément, quoiqu'elle soit le résultat de la gradation. Les recherches de l'auteur semblent confirmer certaines observations plus anciennes, d'après lesquelles 80 % des chansons yougoslaves n'auraient pas une fin et dont le charme consisterait dans la capacité de suggérer des états d'âme vagues et de prédisposer à la rêverie. Dans le paragraphe consacré aux formules, l'auteur reprend le problème « du style formulaire » que nous avons mentionné plus haut, et discute au sujet de la réserve traditionnelle de formules, de leur migration, sur le rôle de la contamination et tâche même, à l'aide d'une bibliographie relativement ancienne, une définition du phénomène, déduite de leur caractère typique (« Formel bedeutet also typische Ausdrucksweise, festgeprägte Ausdrucksform », p. 176). Le manque d'attention accordée à la littérature américaine de spécialité empêche H. Peukert de découvrir les conditions d'utilisation de ces formules et leur liaison avec le système métrique (voir la définition américaine d'après laquelle la formule serait « a group of words which is regularly employed under the same metrical conditions to express a given essential idea ». M. Parry, *Studies in the Epic Technique of Oral Verse-Making. I : Homer and Homeric Style* « Harvard Studies in Classical Philology », 41 : 80, 1930, apud A. B. Lord, *op. cit.*, p. 30). C'est toujours pour la même raison qu'il n'analyse que très peu d'aspects du phénomène (l'épithète, la *figura etymologica*). Nous avons déjà montré l'importance de ce fait pour l'étude de la lyrique yougoslave spécialement et pour l'étude de la lyrique populaire en général, et nous ne revenons pas là-dessus. L'apport d'H. Peukert dans cette direction est incontestable. En conclusion, tout en accordant au problème de la stylisation et de l'image poétique l'importance qui lui revient, l'auteur s'arrête à la discussion du schéma de composition. Il y montre la dépendance de l'interprète par rapport à ce schéma, mais aussi la relativité de cette dépendance et termine par l'analyse des éléments narratifs qui apparaissent couramment dans les cycles des chansons lyriques étudiés.

Le dernier chapitre du livre (*Die Sammlungen und das Territorium*) présente la dispersion territoriale des textes analysés, mais cherche surtout à mettre en évidence les traits culturels de leurs zones d'origine, étudiant les différents courants et les influences auxquels ils ont été soumis pendant les siècles. C'est ainsi qu'est analysée l'influence byzantine ou l'influence citadine, mais il n'est rien dit de l'influence bulgare dans les zones de contact (nous avons déjà montré l'importance de ces contacts), de même qu'on ne mentionne nullement l'influence de la population macédo-roumaine en Macédoine. De cette façon, les matériaux analysés ne s'encadrent pas dans la problématique générale balkanique, étant évincés artificiellement de leur contexte et dépourvus de leurs racines historiques.

Le livre de H. Peukert est beaucoup trop important pour être discuté avec indulgence ou bienveillance. Les objections que nous avons apportées, soit relativement à sa portée théo-

rique ou à son aspect méthodologique, soit à la carence de l'information de spécialité ou à certains problèmes de détail, ne diminuent aucunement la valeur générale de l'œuvre. Celle-ci constitue une expérience scientifique réussie et nous considérons qu'elle a toutes les chances de demeurer longtemps encore un modèle indispensable aux études de spécialité.

Adrian Fochi

THOMOPOULOS, JEAN A., *L'original de l'« Ecole des amants délicats » de Rhigas Velestinlis*, « Byzantinschi-neugriichesche Jahrbucher », Athenes, XVIII, 1945–1949, 1960, p. 20–31.

On sait que le livre *Σχολεῖον τῶν ντελικάτων ἔραστῶν* est un recueil de nouvelles traduites du français par Rhigas Velestinlis, comme il le dit lui-même dans le titre, et publiées en 1790 à Vienne. La découverte de l'original de cette traduction a préoccupé nombre de chercheurs grecs, qui ont pourtant été moins heureux que Jean Thomopoulos, qui a réussi à trouver l'original et prouve, avec des textes, que Rhigas a utilisé la collection de 42 volumes de nouvelles de Nicolas Edmé Rétif (ou Restif) de la Bretonne, publiée sous le titre de *Les contemporaines ou aventures des plus jolies femmes de l'âge présent*, 1780–1785.

Thomopoulos montre que dans cette collection de plus de 300 nouvelles, où Rétif peint les mœurs de la France de son temps, Rhigas n'en a choisi que six dont souvent il ne traduit pas fidèlement le texte français, mais l'adopte aux conditions de la société grecque, tout en le complétant par l'adjonction de paragraphes entiers.

Pour en formuler le titre, Rhigas a également utilisé d'autres écrits de Rétif, tels que *l'Ecole des pères* et *Le marquis de Pavan ou Ecole de la jeunesse*. Thomopoulos combat l'opinion d'Ap. Dascalakis selon lequel « *l'Ecole des amants délicats* est un livre écrit par un jeune homme tourmenté par une passion inassouvie, livre sans aucune valeur et tout à fait en dehors de son œuvre littéraire et nationale ». Il soutient que Rhigas, « ayant, sans doute, conscience de sa mission libératrice et didactique, voulut, entre autres, donner aussi un livre dans lequel, sous une forme littéraire, il puisse poser le problème de l'amour et du mariage à la lumière des idées nouvelles ». C'est pourquoi Rhigas a intitulé sa traduction « *Ecole* » et l'a qualifiée de « *livre moral* ».

Dans son si intéressant article, Jean Thomopoulos ne parle cependant pas des poésies dont est parsemé le livre de Rhigas. Comme tel, ce procédé est-il également utilisé dans les originaux français de Rétif, ou la prose alternant avec des vers est-elle une innovation de Rhigas ? En 1935 déjà nous avons montré que les poésies du livre de Rhigas ont été empruntées aux cahiers manuscrits dits *michmaïale* — que nous traduisons par mélanges — qui circulaient anonymement, de sorte que chacun les imitait non seulement sans crainte, mais que nombreux étaient ceux qui les introduisaient dans leurs œuvres en les présentant comme leurs propres créations. Ainsi s'explique le fait que l'on trouve les mêmes poésies dans bien des œuvres telles que *Σχολεῖον τῶν ντελικάτων ἔραστῶν*, *Ἐρωτος ἀποτελέσματα* (Les effets de l'amour, d'Atli Psalidas), *Διάφορα ἠθικά καὶ ἀστεῖα στιχορρηγήματα* (*Différents vers moraux et élégants*, de Zisis Danti) ainsi que dans le *Nouvel Erotocrite* de Demis Photinos¹. Il eût été bon si Thomopoulos avait apporté une précision à cet égard.

L'auteur de l'article montre la large circulation de ce livre, qui eut des éditions répétées à Vienne 1790 et Athènes 1840, 1869, 1876. Nous pouvons ajouter que l'œuvre de Rhigas a été

¹ Cf. Ariadna Camariano, *Influența poeziei lirice neogrecești asupra celei românești**, Bucarest, 1935, p. 8–9.

également fort luc dans les Principautés Roumaines, comme il ressort de sa double traduction en roumain par Ioan Beldiman, puis par Georges Peşacov. Mais ces deux traductions sont encore manuscrites².

Ariadna Camariano-Cioran

KUTEV, PHILIPPE et KUTEVA, MARIE, *Instruments musicaux populaires bulgares*, « The Folklorist », Manchester, 5, 1960, 6, p. 318—319

Les auteurs font une courte description des instruments « *diuduk* », « *tambura* » et « *gadulka* ». Le *diuduk*, (*duduk*, *pichtalka*) est une flûte dont la longueur varie entre 30 et 80 cm. Elle a d'ordinaire six trous pour les doigts, la flûte simple n'en a que cinq. Le bout d'en haut du tube de l'instrument est fermé par un morceau de bois (*zadunka*), coupé de manière à laisser une fente. Grâce à ce dispositif à souffler, l'instrument est appelé en certains endroits *zadvinena svirka* (flûte à bouchon). La flûte émet une échelle diatonique majeure sur deux octaves. Selon l'affirmation des auteurs, les flûtes de ce genre qui produisent trois sections chromatiques seraient très rares. Au fond ceci ne dépend pas de l'instrument mais de l'adresse du joueur : par la digitation en fourchette et par le couvrement partiel de certains trous, on peut obtenir à ce genre de flûtes des séries chromatiques complètes. Il est également possible que les échelles dépassent d'une quarte les deux octaves, comme par exemple au frère roumain du *duduk* (la flûte habituelle à bouchon et six trous pour les doigts). On ne nous dit rien en liaison avec l'échelle de la flûte à cinq trous pour les doigts, qui est sans doute défective, dépourvue d'une marche, semblable au *caval* roumain (flûte à « bouchon » et à cinq trous pour les doigts) on chromatique dans un ambitus inférieur à la septime.

Le *duduk* est très populaire dans toute la Bulgarie. Pourtant il est typique dans la région occidentale du pays.

La *tambura* (*baïlama*, *bulqaria*, *saz*), instrument à cordes à pincer, est employée dans la région de Pline, notamment dans la vallée de Razlog ainsi qu'à Rhodope. Les habitants l'appellent *drunka*, du verbe *arunkam* — sonner. Cet instrument a la forme d'une poire au cou long. Il est muni de 2,4,6 jusqu'à 12 cordes. Ceux à plus de 6 cordes sont plus rares. Le type le plus répandu a quatre cordes. (Les auteurs ne précisent pas que, lorsque le nombre des cordes est plus grand, elles sont couplées par deux, trois ou quatre, en deux, trois ou quatre chœurs). Vingt ou trente ans auparavant les *tamburas* étaient diatoniques. À présent elles sont chromatiques, à 17 positions. On les emploie comme instruments solo ou en accompagnement d'autres instruments.

La *gadulka*, instrument à cordes frottées au moyen d'un archet est toujours en forme de poire, de différentes dimensions. Il y a deux principaux systèmes d'accorder les cordes. 1) La première corde « la » de la petite octave et la troisième « mi » de la première octave (la 1 — la — mi 1). Au-dessous de celles-ci il y a 2—12 cordes sympathiques (de résonance) qui enrichissent la sonorité. 2) La première corde « ré » de la deuxième octave, la deuxième « la » de la première octave, la troisième « ré » de la première octave et la quatrième « sol » de la petite octave (ré 2 — la 1 — ré 1 — sol); c'est semblable à la manière d'accorder le violon. Il faut remarquer que c'est de cette manière que les joueurs roumains du violon, en

² Cf. I. Bianu, *Catalogul manuscriselor românești din Biblioteca Academiei Române*, Bucarest, 1907, t. I, p. 284—285, n° 126, et Al. Ciorănescu, *O scrisoare literară a lui Gheorghe Peşacov*, dans « *Revista istorică* », XX, 1934, p. 274—275; cf. aussi : Ariadna Camariano, *Spiritul revoluționar francez și Voltaire în limba greacă și română*, Bucarest, 1946, p. 24, note 3.

Valachie, accordaient leurs violons jadis, ce qui est sans doute la manière d'accorder le *kemandjé* tunc Avec la corde fine baissée, (c'est-à-dire la corde « mi » descendue à « ré »), les joueurs du violon d'Olténie et de Valachie accordent encore aujourd'hui leurs violons, pour certaines mélodies.

Les derniers temps, avec le développement du mouvement artistique d'amateurs, les instruments de musique sont très employés, soit en solo soit comme accompagnement ou bien en formations pour les groupes de danseurs. Selon nous, il eût fallu ajouter que d'intéressants perfectionnements ont été réalisés aux instruments de musique en créant même des familles d'instruments du même genre, destinés aux orchestres d'instruments populaires, comme par exemple le *gadulka* soprano, alto, ténor et basse.

Dans le cadre de l'article, on donne une photo représentant une *gadulka* et son archet typique en forme d'arc de chasse, une *tambura*, un *caval* et deux *duduks*, un simple et un à doubles cordes



ANOYANAKIS, FIVOS, *Greek Folk - Instruments. The « Lira », « The Folklorist », Manchester, 6, 1960, 1, p. 341—342.*

La lyre, un des plus anciens instruments à cordes (semblable à la *gadulka* bulgare), s'emploie encore de nos jours en Crète, dans le Dodécanèse et en d'autres îles de la mer Egée, ainsi qu'en Thrace et en Macédoine.

Il est difficile de préciser la provenance de la lyre en Grèce. A-t-elle pénétré dans la dernière période de l'Empire byzantin ou bien après l'effondrement de l'empire ? Est-elle venue de l'Orient ou du nord de l'Europe avec les croisés ? Certes, l'instrument présente beaucoup de ressemblance au rebec roméopéen des XI^e et XII^e siècles. En tenant compte que des instruments analogues sont rencontrés en Yougoslavie, Bulgarie et Turquie, ce n'est que par une étude comparative des sources historiques que l'on pourra déterminer le premier endroit de l'apparition de la lyre ainsi que le chemin qu'elle a parcouru au temps de sa pénétration dans les Balkans.

Son corps, en forme de poire, sans cou distinct, finissant dans un « disque » à trois « clous », est en bois dur : mûrier, poirier sauvage, noyer et la table d'harmonie en pin ou sapin. Le cœur est fixé dans la boîte de résonance avec un des bouts sur son côté dorsal et avec l'autre dans le chevalet. De petits trous, dont la table d'harmonie est généralement percée au milieu ou une ouverture plus grande du côté dorsal du corps contribuent au timbre « ouvert » de l'instrument.

Les trois cordes de la lyre, jadis en soie, actuellement en métal, sont accordées en quintes parfaites : ré 1-la-1-mi 2. Pourtant, en certaines îles du Dodécanèse on l'accorde autrement. 4—1—5. (Par ce chiffrage l'auteur paraît indiquer un accordement semblable à celui de la « *lirisa* » : do 1 — fa 1 — sol 1, le proche parent dalmate de la lyre grecque. Nous ajoutons que, selon Curt Sachs, l'accordage de la lyre crétoise serait : ré 1 — sol 1 — si 1).

L'archet, en bois d'olivier, en forme d'arc de chasse (en demi-cercle) est confectionné en bois de cheval. Dans le passé, on accrochait à l'arc des clochettes qui sonnaient quand on le maniait, faisant ainsi une espèce d'accompagnement rythmique de la mélodie. (Ce procédé a récemment été rencontré chez un joueur romain de la *gadulka* bulgare. À l'extrémité inférieure de son archet il avait accroché à une baguette quelques petits disques métalliques qui tintaient pendant qu'il jouait).

L'interprète reste d'habitude assis et appuie sur son genou gauche la lyre, qu'il tient verticalement, parallèle à la ligne du corps. La lyre est accompagnée par le luth et par les battements rythmiques, sur le sol, du pied droit

L'exécutant touche les cordes de l'instrument latéralement, de ses ongles et non du bout des doigts. Lorsqu'il joue la mélodie sur la corde « mi », il touche de l'archet la corde libre « la » ce qui produit, de temps en temps, des intervalles harmoniques consonants et dissonants. Pourtant, le caractère de la lyre est généralement monophonique. En tout cas, toutes les mélodies populaires grecques sont jouées à l'unisson. Il paraît que l'auteur a oublié les chansons vocales grecques du nord de l'Épire, semblables à celles des coutsovalaques et des albanais.

L'article est accompagné de deux photos : une vieille lyre crétoise à la tête joliment ciselée et une lyre crétoise moderne dont la volute ressemble à celle du violon (peut-être même une volute de violon) à quatre chevilles.

Tiberiu Alexandru

VASSILIEV ASSEN, *Ктиторски портрети (Portraits des donateurs)*, Издателство на Българската Академия на науките, 1960, 273 p. + 151 fig

Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance d'un livre comprenant les principaux résultats d'une étude concernant un intéressant aspect de la peinture médiévale sud-est européenne — le portrait du donateur.

L'œuvre du spécialiste bulgare Assen Vassiliev confirme, une fois de plus, le fait que l'étude des portraits des donateurs, représentés dans les églises orthodoxes des Balkans, prouve combien sont fortes les similitudes existantes dans cette partie de l'Europe du point de vue social et artistique.

Le rapport entre ces deux aspects est d'autant plus évident dans le cas des portraits des donateurs, qui soulignent, avec des moyens artistiques, l'étroite liaison entre le monument et celui qui l'édifia.

Assen Vassiliev suit l'évolution stylistique et typologique du portrait du donateur à partir du XIII^e siècle, la plus ancienne époque dont on garde de pareilles représentations, et jusqu'au siècle dernier.

Tandis que les icônes et les enluminures bulgares du moyen âge se sont conservées dans un nombre relativement réduit, les peintures murales de différentes époques sont plus fréquemment rencontrées. Ornant les fondations religieuses dues aux tsars, aux boyards et, plus tard, aux riches marchands, ces fresques sont des réalisations artistiques majeures, témoins d'un art fleurissant, des siècles durant, dans le pays voisin.

Parmi les scènes peu nombreuses de caractère profane, on trouve aussi — chose bien connue pour la peinture des églises byzantines — la représentation des fondateurs et des plus importants donateurs. Le programme iconographique une fois constitué, cette habitude a été transmise à l'art des Etats balkaniques tributaires sous tant d'aspects au grand empire du sud-est de l'Europe. Tout en n'ayant aucune preuve de l'existence de pareils portraits, depuis le IX^e siècle, durant le premier empire bulgare, l'auteur l'affirme quand même.

La situation se modifie sous le second empire (1186—1396), époque florissante de l'art bulgare et dont il nous reste surtout les portraits des souverains fondateurs. Ivan Assan II dans les fresques des églises de Berende ou de Milesevo, et Michel II Assan à Kostur

De la même époque (1259), datent les portraits bien connus et remarquables du point de vue artistique, de l'église de Boiana, représentant, à part le souverain Constantin Assan Tikh, le sébastokrator Kalojan et sa femme Désisleva.

La représentation de ces deux personnages est impressionnante par la finesse du travail ainsi que par la capacité de pénétration psychologique dont l'artiste fait preuve.

Apanages des tsars et des grandes familles féodales, l'édification et l'ornementation des monuments religieux continuent au XIV^e siècle. Les portraits des églises rupestres d'Ivanovo, des monastères de Backovo, de Karloukovo, de Kalotino, de Zémen reflètent un moment intéressant de l'art bulgare médiéval, celui du développement des traditions, telles qu'on les a consignées au XIII^e siècle dans l'église de Boiana, concernant la représentation de la figure, le costume et autres détails relatifs au portrait du donateur.

A la fin du XIV^e siècle, une fois l'indépendance de l'Etat perdue, l'art bulgare ne cesse de perpétuer ces traditions.

On peut observer depuis cette époque la disparition des figures de souverains ; en échange on représente les grands féodaux bulgares qui continuent à bâtir, à refaire et à orner les monuments ; il existe du XV^e siècle deux groupes de représentations de ce genre, aux monastères de Dragalevci et de Kremikovci

Le XVI^e siècle est — pour la Bulgarie tout comme pour les autres pays chrétiens dominés par le Croissant — une période de reflux de la vie spirituelle, qui, quand même, ne cesse pas complètement dans les centres culturels de quelques grands monastères (Rila).

Tenant compte des conditions précaires connues, le fait qu'aucun portrait bulgare de donateur ne peut être attribué à cette époque n'est pas étonnant. La situation change un siècle plus tard quand nous retrouvons des clercs, des féodaux et même un vojvode roumain fondateur d'églises sur le territoire de la Bulgarie. On peut suivre à Karloukovo, Dobarsko, Backovo, Arbanassi et Svištov l'évolution du portrait des donateurs au XVII^e siècle. Les gestes des personnages deviennent un peu stéréotypés, mais l'attention accordée aux détails de la physionomie et au costume est remarquable, préparant ainsi l'art du portrait du donateur de l'époque suivante. L'auteur signale les portraits du prince de Valachie Mathieu Bassarab et de sa femme Hélène, peints dans une église de Svištov, datant de 1644. Découverts en 1923, ces portraits se sont conservés dans de mauvaises conditions et de ce fait leur étude est difficile. C'est pour cela aussi que l'auteur aurait dû rapporter les portraits de Svištov, aussi bien que les informations concernant un autre portrait de Mathieu Bassarab, à Vidin, aujourd'hui détruit, aux portraits du même vojvode, datant du XVII^e siècle, tels qu'on les trouve dans la peinture de quelques monuments de Valachie (Arnota, Tîrgoviște). Ceci aurait donné aux spécialistes bulgares la possibilité de connaître les représentations valaques contemporaines d'un important personnage historique, fondateur d'églises en Bulgarie aussi, et, d'autre part, aurait été une heureuse occasion de souligner les relations culturelles entre les deux pays au moyen âge.

Les derniers chapitres du livre d'Assen Vassiliev sont consacrés aux portraits des fondateurs et des donateurs des XVII^e et XIX^e siècles. Les changements intervenus à cette époque dans la structure de la société bulgare, l'apparition des nouveaux riches, se reflètent d'une manière claire dans les portraits des donateurs. Capables maintenant d'édifier des monuments, les marchands et les artisans représentés de plus en plus fréquemment dans la peinture des églises bulgares portent des costumes nationaux caractéristiques (monastères Rožen, Gložen, Rila et Trojan de Bulgarie, monastères athonites de Zograf et de Chilandar, ainsi que dans les petites églises des villages). Au XIX^e siècle, époque de la renaissance culturelle bulgare, les représentations de ce genre deviennent très nombreuses.

Comme nouveautés, normales du reste si nous tenons compte de l'évolution de la conception médiévale concernant le rôle de l'art et de l'artiste dans la société, sont à remarquer la signature des portraits par les maîtres-peintres, et l'auto-représentation, souvent à côté des fondateurs et des donateurs, de ces maîtres ; du fait, ce sont les premiers auto-portraits de l'art bulgare.

Si nous rappelons que cette habitude avait été prise peu de temps avant en Valachie — comme c'est le cas du peintre des Cantacuzènes, Pirvu Mutu, par exemple —, l'existence d'une

conception commune en ce qui concerne la fonction de l'artiste dans la société féodale des deux côtés du Bas-Danube devient plus évidente encore. Toma Vichanov, Dimiter Molérov, Kristo Zakhariév sont quelques-uns de ces maîtres-peintres avec lesquels finit l'ancienne tradition de la peinture religieuse bulgare. En déclin dans les nouvelles conditions créées après la libération de la Bulgarie (1878), cette peinture a eu aussi le mérite de préparer l'éclosion de l'art bulgare moderne. De ce point de vue, le fait que les peintres ont été menés à se familiariser aux multiples modalités traditionnelles de représenter la figure humaine a dû, sans doute, jouer un rôle important.

La méthode utilisée par le spécialiste bulgare pour la mise en valeur historique et artistique des portraits des fondateurs et des donateurs est la bonne.

L'auteur offre pour chaque portrait toutes les données pouvant intéresser les spécialistes, ainsi qu'un bref commentaire sur les qualités esthétiques des représentations. Il aurait été, sans doute, profitable d'avoir, au moins à la fin de chaque chapitre, un plus grand nombre de références sur la manière dont le portrait du donateur se présente dans la peinture religieuse médiévale du sud-est européen, dans chaque époque historique. Ainsi, il serait plus facile de situer le développement de l'art bulgare dans le cadre plus large de l'évolution artistique balkanique, et de plus, on pourrait expliquer plus facilement les relations entre les différents domaines de cet art.

Il est bien connu que, à partir de la vision artistique et jusqu'aux ressemblances de détail, les similitudes constatées dans ces différents domaines d'art s'expliquent aussi bien par la tradition byzantine commune, par la continuelle circulation des maîtres, que par l'existence de quelques centres culturels — internationaux pourrait-on dire — tel que le mont Athos, par exemple.

Ces thèses reconnues, illustrées aussi par l'art du portrait en Bulgarie, rattachées, d'autre part, aux détails caractéristiques pour cet art à la fin de son évolution, auraient contribué à augmenter la réussite d'un livre qui, par le thème même qu'il étudie, intéresse tout historien de l'art désireux de connaître de plus près l'histoire de la culture balkanique.

Răzvan Theodorescu

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Rédigées par : ABLAI, MEHMET (M A), ALEXANDRESCU, PETRE (P A); ALEXANDRESCU, SORIN (S A); BARNEA, ION (I B), BUÇŞAN, ANDREI (A. B); CAMARIANO-CIORAN, ARIADNA (A C); CAMARIANO, NESTOR (N C); CONSTANTINESCU, AURELIAN (A C); CONSTANTINESCU, NICOLAE (N. C); CRONȚ, GHEORGHE (G. C); DAN, MIHAIL (M D); DIACONU, PETRE (P. D), DICULESCU, VLADIMIR (V. D), DUȚU, ALEXANDRU (A D); FOCHI, ADRIAN (A. F.), FRANCES, ENRIC (E Fr.); GIURESCU, ANCA (A G); GIURESCU, DINU (D C. G); IANCOVICI, SAVA (S. I); IONESCU-NIȘCOV, TRAIAN (T I N); MEHMET, MUSTAFA (M. M.); MIHAESCU, HARALAMB (H. M.), STAN, APOSTOL (A. S); TEODORU, RADA (R. T) TULLIU, VENERA (V. T), VÎLCEANU, DUMITRU (D V); VÎLCU, MARIA (M V).

SALAC, A, *Hebdomas — Septimana dans les Balkans*, « Studii și cercetări lingvistice », Bucarest, 11, 1960, n° 3, p. 701—705.

L'auteur montre comment on en est arrivé à la semaine de 7 jours et précise leurs noms chez les Hébreux, les Grecs et les Romains. Ces noms d'origine latine se sont transmis du latin au roumain sans subir la moindre influence balkanique.

A G

POGHIRC, C, *Vocalele rom ă, alb ě, bulg. ъ și oscilația a/e în grafiua cuvintelor trace*, [Les vocales : ă roumain, e albanais, ъ bulgare et l'alternance a/e dans la graphie des mots thraces], « Studii și cercetări lingvistice », Bucarest, 11, 1960, n° 3, p 657—660.

L'auteur examine l'hypothèse de l'origine thrace commune du roumain ă, de l'albanais e et du bulgare ъ. Entre autres arguments, il remarque que le son discuté apparaît sur la plus grande partie du territoire habité jadis par les anciens Thraces, y compris quelques régions du Nord de la Grèce. L'alternance observée dans la graphie des mots thraces indique probablement l'existence d'un « ă » thrace pour lequel le grec, ne connaissant pas le son correspondant, ne disposait pas d'un signe équivalent spécial pour lui. La démonstration bien soutenue par l'auteur est d'un réel intérêt pour l'étude des langues balkaniques.

A. G

DJAMBAZOV, NICOLAI et MARGOS, ANA, *Към въпроса за проучването на палеолитната култура в района на Побитите Камъни Дикилигози* [Concernant l'étude la culture paléolithique du district Pobiti Kameni-Dikilitoch], «Известия», XXIII, Sofia, 1960, p. 269—293.

Les auteurs de cette étude s'occupent d'une série de colonisations paléolithiques découvertes au cours des dernières années.

Tout en présentant les colonisations respectives, ils étudient les outils en silex qui se trouvent en grand nombre et arrivent à la conclusion répétée que l'époque paléolithique a connu un long développement sur le territoire de la Bulgarie.

Dans la partie finale, les auteurs abordent le problème du mésolithique qu'ils ne développent pourtant pas, vu que les données stratigraphiques ne sont pour le moment pas complètes. Les recherches continueront.

D. V.

CASKEY, JOHN L., *Objects from a well at Isthmia*, «Hesperia», 29, 1960, p. 168—176, pl. 54—56,

Article intéressant pour le problème des influences occidentales dans la Péninsule Balcanique dans l'antiquité.

Aux environs du sanctuaire de Poseidon d'Isthmie, près de Corinthe, lors du nettoyage d'une fontaine ancienne, nettoyage fait par le propriétaire, on y a découvert au fond toute une série d'objets qui ont été déposés au musée de Corinthe. Parmi ces objets il y avait une série de fragments de céramique : un skyphos cannelé verticalement, orné de personnages en relief, sans proches analogies, imitant les vases de métal (ayant une certaine ressemblance avec les personnes d'un rhyton du trésor de Panağurište), deux lampes, une figurine en terre cuite, etc. Ces objets datent de 300 a.n. ère, peut-être du troisième quart du IV^e siècle a.n.è. Parmi ces pièces il y avait également deux anneaux pour jambe, composés chacun de 8 moitiés de sphère en bronze, vides à l'intérieur, sans décorations. De semblables anneaux apparaissent fréquemment dans les cimetières celtiques de Tchécoslovaquie, Hongrie, Yougoslavie, Bavière. ce qui a été pour Caskey une raison de supposer que les anneaux découverts en Isthmie seraient celtiques. La découverte est donc très importante. Nous devons pourtant signaler les circonstances incertaines dans lesquelles cette découverte a eu lieu, sans surveillance des archéologues. Il y a encore une éventualité possible, que l'auteur tâche d'éliminer, celle que le nombre des pièces du dépôt, notamment des fragments de céramique, d'ordinaire négligés par les non-spécialistes, fût plus grand, ce qui pourrait avoir des conséquences surtout quant à la chronologie du dépôt. N'importe comment, selon les indices de Caskey, nous avons à faire aux plus anciens objets de provenance certainement celtique découverts jusqu'à présent en Grèce. Il n'est pas lieu d'insister ici sur les implications d'ordre historique de la découverte, vu que les événements survenus dans la Péninsule des Balkans aussi bien qu'en Anatolie depuis la fin du IV^e siècle a.n.è. jusqu'au cours du siècle suivant sont bien connus (les invasions des Celtes après la mort de Lysimaque en 281, l'attaque du sanctuaire de Delphes, les combats des Galatiens en Asie Mineure, etc.). Il faut pourtant rappeler ici l'article de Weiner Kramer, *Keltische Hohl-buckelringe vom Isthmos von Korinth*, «Germania», 39, 1961, pp. 32—42 où il discute les implications archéologiques de cette découverte. Après avoir accepté l'unité chronologique des objets du dépôt d'Isthmie, il étudie la position des anneaux composés d'hémisphères vides, dans le

cadre de la périodicité de Reineke (en Latène B et non C comme supposaient la plupart des spécialistes dont aussi J. Filip) mettant ainsi en discussion un nouvel examen des points de repère chronologiques du Latène central européen.

P.A.

BAKALOVA-DELIISKA, MARIA, *Керамични находки от западного Черноморе* [*Découvertes céramiques sur le littoral occidental de la mer Noire*], «Известия», XXIII, Sofia, 1960, p. 253—260.

On présente quelques vases grecs à figures rouges et noires ainsi que trois amphores. On les a découverts aux environs de Burgas et à Nesebar. L'auteur, en se basant sur des analogies, les date du IV^e s.a.n.è.

D.V.

FREL, JIRI, *Monuments d'Apollonie Pontique au Musée du Louvre*, «Известия», XXXIII, Sofia, 1960, p. 239—251.

L'auteur publie les matériaux archéologiques se trouvant au Louvre comme suite des fouilles effectuées en 1904 par le consul Degrand ou provenant des acquisitions faites par le commerce d'antiquités

Il s'agit en général de céramique et de figurines en terre cuite datant des époques grecque, hellénistique et romaine. La plupart des pièces était publiée par G. Seure.

La publication, sous forme de catalogue, est destinée à compléter les connaissances sur l'Apollonie en vue de nouvelles fouilles.

D.V.

МИРЧЕВ, МИЛКО, *Нови епиграфски паметници от черноморието* [*Nouveaux monuments épigraphiques de la zone de la mer Noire*], «Известия на варненското археологическо дружество», Varna, XI, 1960, p. 35—58.

Description de 31 monuments épigraphiques (stèles funéraires, ex-voto et d'autres différentes inscriptions). Les textes sont en grec, à l'exception de trois en latin (n^{os} 29—31, fig. 27, 29 et 31). La plupart des inscriptions ont été trouvées à Varna ; d'autres à Cavarna et ailleurs. Elles datent du II—III^e siècle de n.è, à l'exception de quatre inscriptions funéraires paléochrétiennes (n^{os} 25—28).

D C.G.

ANTONOVA, VEKRA et DREMSIZOVA, TVETANA, *Аулт на Омуртаг край тзар кит. Коларовградско (проучвания през 1958 г.)* [*L'agoult d'Omurtag de la lisière du village Tsar Krum, rég Colarougrad (fouilles de 1958)*], «Археология», II, 2. Sofia, 1960, p. 28—29

Dans cet article sont exposés les résultats des fouilles faites sur le territoire du village Tsar Krum où l'on a mis au jour les ruines d'une fortification placée sur une colline située sur la rive droite de la rivière Тисла. Les ruines, formées de massives murailles en pierre, appartiennent à un agoult construit par Omurtag, fait mentionné dans l'inscription bien connue de Ciatalar.

P.D.

JANIN, R., *Rôle des commissaires impériaux byzantins dans les conciles*, « Revue des Études Byzantines », Paris, XVIII, 1960, p. 97—108

En relatant les événements survenus aux conciles œcuméniques entre 431 et 869, R. Janin étudie et met dans une lumière nouvelle l'importance des commissaires impériaux et la nécessité de leur présence dans les conciles.

Représentants munis de pleins pouvoirs de la part de l'empereur à ces conciles pour mettre fin aux fréquentes mesententes et conflits provoqués soit par l'antipathie entre les hauts prélats soit par des ambitions personnelles, ces commissaires s'acquittaient, selon l'auteur, d'une manière très honorable de leurs devoirs, qui étaient du reste d'ordre purement administratif, à savoir : le maintien de l'ordre, la réglementation des questions présentées à l'assemblée, la surveillance du déroulement en bon ordre des débats et le vœu des pères

On cite pourtant des abus de certains commissaires qui, par excès de zèle, s'écartent des instructions reçues — la réserve et la non-immixtion dans les débats dogmatiques — par exemple trois commissaires impériaux Candidien à Éphèse (431), Eulogius au concile d'Éphèse (449) et Baanés au concile œcuménique de 869, réunis pour juger le cas de Phôtius, l'usurpateur du patriarche Ignace de Constantinople

L'auteur précise que, puisque le christianisme était la religion officielle, l'État byzantin tâchait d'éviter les collisions religieuses qui préjudiciaient l'ordre public et recommandaient aux parties en litige la concorde et la collaboration pour la sauvegarde de la cohésion et de l'harmonie entre les différentes populations de l'Empire.

T V.

FIHMAN F. M., *К характеристике корпорации византийского Египта* [*Des caractéristiques des corporations dans l'Égypte byzantine*], „Византийский Временник", XVII, 1960, p. 1—27.

L'auteur analyse deux papyrus qui s'occupent des corporations dans l'Égypte byzantine. Le premier est publié en P.S.I. XII (1943) n° 1265 et le second en S.B. III (1926) n° 6266. Le premier papyrus a trait à une corporation de banquiers, hommes libres, et la lecture du document fait l'impression que la principale raison d'être de la corporation serait la réglementation et la garantie de l'accomplissement des différentes obligations vis-à-vis de l'État, minutieusement exposées dans le document. Le chef de la corporation, le « képhalote », était élu par les membres de la corporation pour un an et son devoir principal était de veiller à ce que ceux-ci s'acquittassent de leurs obligations vis-à-vis des autorités. Si un membre quelconque se rendait coupable de n'importe quel manque à la discipline, il était puni d'une amende par le képhalote.

L'autre corporation groupant les pêcheurs et veneurs se trouvait sous la dépendance d'un grand propriétaire foncier.

Dans cette corporation; le képhalote n'est plus élu, mais il est nommé par le propriétaire foncier pour une période non déterminée. Son devoir est de veiller à ce que les membres de la corporation s'acquittent d'abord de leurs obligations vis-à-vis du propriétaire foncier et ensuite vis-à-vis du fisc. Le propriétaire a pris sur soi une partie des attributions de l'État, dans ses relations avec les membres de la corporation. Il peut infliger des sanctions pour les infractions de droit commun.

De l'examen de ces deux papyrus, l'auteur tire une série d'intéressantes conclusions concernant l'organisation des corporations. L'encadrement des artisans était répandu dans

toute l'Égypte, aussi bien dans les villes que dans les villages. Il y avait deux catégories de corporations : dépendantes de l'État et dépendantes des propriétaires fonciers. Les statuts étaient confirmés par les autorités pour les premières et par le propriétaire foncier pour les secondes. Leur but était d'organiser et de renforcer la dépendance des membres. Le lien commun entre les membres des corporations dépendantes de l'État était le fisc et pour les autres, la production.

E. Fr.

TSANKOVA-PETKOVA, G, *О територии болгарского государства в VII—IX вв.* [Sur le territoire de l'État bulgare du VII^e au IX^e siècle], «Византийский временник», XVII, 1960, p. 124—143.

Pour déterminer la frontière du Sud de l'État bulgare, l'auteur considère que le premier indice en ce sens serait le traité de 716 avec l'Empire de Byzance, confirmé en 812 à la suite des pressions exercées par Krum. Théophanès signale à cette occasion que l'État bulgare s'étendait jusqu'à Neleona, en Thrace. Nul autre document ne fait mention de cette localité et les opinions émises par Jiracek, Zlatarski et Beševliev pour l'identifier ne sont pas satisfaisantes. L'auteur croit qu'en réalité il ne serait pas question d'une localité mais d'un endroit où il y avait des pierres milliaires sur le bord de la principale artère de communication au Sud des Balkans.

En échange, les précisions de Théophanès sur Markellai, une forteresse byzantine dans l'immédiate proximité de la frontière bulgare, ainsi que la mention que les villes Berthoca, Anchialos et Mesembria étaient situées hors du territoire bulgare, peuvent donner une idée sur l'étendue vers le Sud de cet État. Mesembria n'a été que temporairement occupée par Krum. C'est pourquoi l'auteur estime que le territoire du Sud des Balkans aurait appartenu à l'Empire de Byzance jusqu'au IX^e siècle et que la frontière entre les deux États aurait été près de celle d'entre la Thrace et la Basse Mésie et au Nord les pierres milliaires.

Les témoignages de Georges le Moine et de Siméon Logothète, la version bulgare, Kedrenos et Léon Grammaticus, d'après lesquels Justinien II aurait cédé au Khan Tervel un territoire au Sud dénommé Zagora, en échange de l'aide reçue de celui-ci pour reprendre son trône, semblent avoir une source commune et plus récente. Les relations détaillées du patriarche Nicéphore et de Théophanès concernant les pourparlers entre Justinien II et Tervel ne font mention d'aucune cession de territoire byzantin en échange de l'aide reçue. En réalité, tout le territoire du Nord des Balkans était souvent nommé, dans les documents, Zagora. Ceci par opposition à Zagora dont parlent Théophanès-Continuatus, Zonaras, Pseudo-Siméon et Skylitzes, et qui était un territoire reçu de Byzance par Boris, après son baptême et qui était situé entre Debeltos et Sidera.

En ce qui concerne les frontières occidentales, l'auteur est d'avis que l'«Avaria», sous la domination des Protobulgares, ne doit pas être cherchée sur le territoire de la Hongrie, mais, s'appuyant sur les informations de Théophanès, elle se trouverait sur le territoire d'une colonie des Avars, à l'Ouest du défilé de Sidera, sur les versants du nord des Balkans centraux. Durant les guerres avec Krum, celui-ci a temporairement occupé Serdica. L'écrivain franc Einhard nous fournit des informations sur l'extension des frontières occidentales de la Bulgarie au temps d'Omurtag jusqu'à la vallée du Timoc. Peu avant 818 les tribus slaves des Timocens et des Abodrites étaient sous la domination des Bulgares. En cette année-là elles se sont séparées et à la suite de la campagne bulgare en Pannonie de 827, les tribus slaves de cette région ont été intégrées dans l'État bulgare.

La mer Noire est considérée comme étant la frontière orientale de la Bulgarie. Pourtant, au temps de Constantin V le Copronyme, Varne était possession byzantine et Mesembria est restée byzantine jusque dans la première moitié du IX^e siècle.

Les recherches de l'historien bulgare n'abordent malheureusement pas l'évolution des frontières du nord de la Bulgarie, ce qui aurait présenté pour la Roumanie un intérêt particulier. En tout cas, dans la présente étude l'auteur tâche de rétablir une situation bien déformée par les historiens bulgares plus anciens, qui avaient élargi l'étendue initiale de l'Etat. La Bulgarie a étendu ses frontières plus tard, à la suite des victoires remportées sur l'Empire byzantin, grâce à sa bonne organisation militaire et à la solide cohésion des Slaves avec les Protobulgares.

E. Fr.

ДЖИНГОВ, ГЕОРГИ, *За производството на стъкло в средновековна България* [Sur la production du verre dans la Bulgarie médiévale], «Археология», Sofia, II, 1960,4, p. 1—8

L'auteur présente quelques fragments trouvés de 1909 à 1911 et en 1914 dans le complexe architectonique du monastère de Patleina, et conclut à leur provenance d'un atelier où l'on fabriquait du verre (fin du XI^e siècle ou commencement du XII^e). Un atelier similaire (première moitié du X^e siècle) a été trouvé à Preslav.

La description détaillée des matériaux, annoncée par l'auteur, serait néanmoins nécessaire pour confirmer surtout la chronologie proposée par lui.

D.C.G.

BARIŠIČ, FRANJO, *Две верзије у изворима о мешанику Тому* [Deux versions dans les sources sur Thomas le Rebelle]. Зборник Радова Спске академије наука. Византинолошки Институт, 6 Београд, 1960, p. 145—169.

L'auteur examine les textes des sources concernant la révolte de Thomas le Slavomien qui eut lieu en 821—823 contre l'empereur byzantin Michel II. Sur cette révolte on trouve dans les sources deux versions qui ne sont point concordantes.

La première version est appuyée sur les renseignements donnés par Génésios et le Continuateur de Théophanès. Ces sources se rapportent à l'émeute de Bardane, stratège du thème des Anatoliques, et de ses associés Léon l'Arménien et Thomas le Slavomien. L'auteur estime que les informations de ces sources sont véridiques. Il reste à discuter seulement la date de la révolte, dont le commencement y est placé vers la fin du règne de Michel II.

À la différence de cette version caractérisée par l'auteur comme ayant une unité logique, l'autre version contient des renseignements hétérogènes. Sa principale source est une lettre de l'empereur Michel II écrite en 824 pour discréditer le dirigeant de la révolte. L'auteur met en lumière les contradictions des informations sur cette version. Il attribue une valeur documentaire seulement aux sources de la première version.

L'analyse des textes est savante. L'auteur annonce qu'il prépare une étude spéciale sur le développement de la révolte de Thomas le Slavomien.

G.C.

ДИМИТРОВ ИЛ. ДИМИТЪР, *Работилница за трапеза керамика във Варна* [Atelier de céramique « de table » à Varna], «Известия на варненското археологическо дружество», Varna, XI, 1960, p. 111—118.

L'auteur décrit le four pour la fabrication de « céramique de table » (connue par les spécialistes sous le nom de byzantine), découvert dans les ruines de la « Tour Romaine », au centre de l'ancien Odessos, et insiste sur les principaux fragments trouvés. Le four, daté du XIV^e siècle, ne servait qu'à la cuisson de la céramique émaillée.

D C.G.

ERCEGOVICI, SLAVENKA, *Istrazivanja u Gackom polju i rasprostranjenost starohrvatskih nausnica izvau Dalmatinske Hrvatske* (Archaeologische Nachforschungen im Gacka-Felde und die Verbreitung altkroatischen Ohrschmucks außerhalb des Dalmatinischen Kroatiens), «Starohrvatska Prosvjeta», III, 7, Zagreb, 1960, p. 243—252; résumé allemand, p. 253—254.

L'auteur présente les résultats des fouilles exécutées par le Musée archéologique de Zagreb en 1955 à Gacka-Polje (province de Lika), dans la Croatie occidentale.

Dès 1878 on a trouvé dans le village Licko-Lesce une boucle d'oreille de facture croate ancienne, à côté de la maison d'un villageois. Les fouilles faites en 1955 ont mis au jour un tombeau isolé

Dans quelques tombeaux de la cour de l'église de St. François (Franje) on a trouvé quelques bijoux (boucles d'oreille, bagues) ainsi que de la vieille céramique slave (Burgwall).

À côté d'une autre église (Ste-Marie) on a trouvé des tombeaux datant du XII^e siècle dont l'inventaire comprend d'anciennes parures croates (boucles d'oreille, pendants, bagues) garnies de monnaies vénitienes (?) Une boucle d'oreille en argent, à trois grains ajourés sur l'anneau, provient d'un atelier de Kiev (fig. VIII, 27)

Dans la partie finale de l'article, l'auteur, se servant aussi d'une carte, détermine la pénétration des différents types d'articles de parure dans la région croato-dalmate.

N C.

LUTTRELL, ANTHONY, *Greek histories translated and compiled for Juan Fernandez de Heredia, Master of Rhodes, 1377—1396*, «Speculum», XXXV, 1960, p. 401—407.

Contribution intéressante au problème de l'irradiation de la culture grecque en Occident. Basé sur la riche littérature concernant Hérédia et sur quelques documents nouveaux, l'auteur précise le moment et le lieu de la compilation des grandes histoires et des traductions des œuvres de Plutarque, faites sous le patronage du grand Maître des Hospitaliers. Des connaisseurs remarquables de la langue grecque, tel Nicolas, évêque de Drenopolis, et Démètre Calodiqui, traducteur de Plutarque, travaillaient dans son scriptorium. Cette activité culturelle, ajoute l'auteur, a contribué à la diffusion des œuvres de l'antiquité grecque et de Byzance en Occident ; Juan I^{er}, fils de Pedro IV d'Aragon, a connu la littérature grecque grâce à J. J. de Hérédia. Mais, « les traductions et les compilations des histoires grecques n'ont pas été le fruit d'un humanisme précoce, mais l'œuvre d'un bibliophile intelligent, animé par une forte passion médiévale pour les multiples aspects de l'histoire universelle ».

En ce qui concerne le but immédiat poursuivi par Hérédia avec son « *Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea* », l'auteur déclare ses réserves quant au point de vue exprimé par N. Iorga dans « *France de Constantinople et de Morée* » (« *Revue historique du Sud-est européen* », XII (1935), p. 353), qui appréciait l'étude de Morée entreprise par le grand Maître comme une phase préliminaire de son plan de transporter les Hospitaliers en Grèce. Mais, considérons-nous, cette opinion qui a été plus clairement exprimée par N. Iorga dans sa série de conférences : « *Rhodes sous les Hospitaliers* » (Paris — Bucarest, 1931) n'est pas contredite par les documents. Citons la précieuse collection de F. Thiriet (« *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Romanie* », tome I^{er}, Paris — La Haye, 1958) où toute une série de mentions dévoile l'intérêt permanent du grand Maître des Hospitaliers pour les territoires de l'Achéa (doc. 583 du 7 sept. 1376), ou pour Coron-Modon (doc. 715 du 24 sept. 1386), etc. Il est donc probable que les préoccupations livresques de cet intrépide diplomate et capitaine étaient connexées, en ce qui concerne l'œuvre consacrée à la Morée, aux plans futurs du chef de l'ordre militaire de Rhodes.

A. D.

GUILLAND, R., *Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin Les commandants de la garde impériale, l'ἐπί τοῦ στρατοῦ et le juge de l'armée*, « *Revue des Études Byzantines* », Paris, XVIII, 1960, p. 79—97.

Avec sa compétence bien connue dans l'étude de l'administration byzantine, l'auteur examine les rangs et fonctions des commandants de la garde impériale au temps des Paléologues (1261—1453) Il étudie successivement le rang de ἀκλόουθος, du commandant des mercenaires varégués, le rang de ἀλλαγᾶτωρ du chef de l'escorte impériale et le rang de μέγας ἀρχων du commandant de la garde pendant les campagnes.

En ce qui concerne le titre de « ὀ ἐπί τοῦ στρατοῦ », celui-ci était attribué à l'officier chargé de l'approvisionnement des camps. Le titre de κριτής τοῦ φοσσάτου avait la signification de juge de l'armée. L'auteur rappelle le nom de bien des titulaires de ces rangs et fonctions militaires dont quelques-uns ne semblent pas avoir été recrutés de l'aristocratie byzantine. L'étude est accompagnée d'indices de noms, de dignités et d'un indice géographique.

G C.

OIKONOMIDES, N. A., *Un décret synodal inédit du patriarche Jean VIII Xiphilin concernant l'élection et l'ordination des évêques*, « *Revue des Études Byzantines* », Paris, VIII, 1960, p. 55—78.

L'auteur publie le texte grec d'une décision synodale par laquelle le patriarche Jean VIII de Constantinople a arrêté en 1072 que les élections d'évêques pourraient se faire aussi à Constantinople, c'est-à-dire dans la capitale de l'Empire byzantin et non seulement dans les provinces où se présentaient les places vacantes d'évêques. Cette mesure constitue une violation de l'ancienne discipline canonique, selon laquelle les élections d'évêques devaient avoir lieu dans les circonscriptions des évêchés respectifs. La mesure a été déterminée par le fait que pendant le XI^e siècle les attaques des ennemis de l'Empire byzantin s'étaient accrues et beaucoup d'évêchés restaient à cause de cela sans titulaires.

Le texte grec de la décision synodale a été présenté pour la première fois par P. A. Revilla dans son *Catálogo de los códices griegos de la Biblioteca de el Escorial*, I Madrid, 1936, pp. 117—128. L'importance de l'acte réside aussi dans la liste nominale des prélats qui ont pris part au concile respectif. Oikonomides fait également une judicieuse analyse historique.

G. C.

BORIS NEDKOV, *България и съседните ѝ земи през XII век според «Географията» на Идриси* (La Bulgarie et les terres avoisinantes au XII^e siècle selon la « Géographie » d'al Idrissi). Nauka i Izkustvo, Sofia, 1960, 181 p. + 23 facsimilés.

L'illustre géographe arabe Mohamed al Idrisi, né à Ceŭta en 1099, fit ses études à Cordoue et, au terme de longs voyages, s'établit en Sicile, à la cour du roi normand Roger II, où il déploya son activité. Il fit hommage à ce monarque sa « Géographie » terminée en 1156.

L'auteur de la présente édition s'est contenté d'en publier les parties relatives aux territoires bulgares et avoisinants. Il a utilisé à cet effet 5 manuscrits, dont un conservé à Sofia. Son ouvrage comprend une introduction, le texte arabe et sa traduction en bulgare, avec commentaire, bibliographie, index géographique et 23 facsimilés du texte d'Idrisi, plus en fin du volume, un résumé russe et français. Le mérite tout particulier de l'éditeur n'est pas seulement d'avoir établi un texte précis, mais aussi d'avoir élucidé une foule de questions de la *Géographie* d'Idrisi concernant la Bulgarie et les territoires limitrophes. Les informations du géographe arabe sur la Bulgarie sont plus nombreuses que celles relatives aux contrées habitées aujourd'hui par les Roumains. L'auteur consigne l'activité commerciale du port de *Disina* (identifié à tort à Măcin) et d'Aqilya (Chilha), sur le Danube. La forme Aqilya (proposée par W. Tomaschek, *Zur Kunde der Hamus-Halbinsel II Die Handelswege im 12. Jahrhundert nach den Erkundigungen des Arabers Idrisi*, « Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften, Phil. — hist. Kl. », CXIII, 1886, pp. 285—373, dans les manuscrits *Aqliba*) et l'ancienneté de cette mention pourrait constituer un indice que le nom est d'origine orientale (comparez *Taraqilya*, etc.), sur lequel s'est greffé comme étymologie populaire le grec *κελλίον* « cellule », pluriel *κελλία*.

H. M.

JELOVINA, DUSAN, *Kasnosrednjovjekovna nekropola „Greblje” u selu Maljkovu* (La nécropole *Greblje* du bas moyen âge dans le village *Maljkovo*), « Starohrvatska Prosvjeta », III, 7, Zagreb, 1960, p. 255—266, résumé français p. 266.

Fouilles de sauvegarde dans le village *Maljkovo* (à l'occasion de la construction de l'hydrocentrale de *Peruca*, point « *Greblje* »).

On a examiné 140 tombes classifiées par l'auteur en 4 groupes : 1) fosse simple ; 2) fosse simple avec des pierres autour du squelette ; 3) tombes ovales plaquées de pierres irrégulières, 4) tombes en forme de parallélogramme.

Prédominance du 3^e groupe (101 tombeaux). La profondeur constatée pour les squelettes varie entre 0,60 et 1 m. Les squelettes sont étendus ayant les bras le long du corps ou, le plus souvent, croisés sur la poitrine ou sur le ventre.

Seulement 32 tombes ont un inventaire composé de 6 boucles d'oreille à grains ajourés, 18 bagues, 9 monnaies vénitiennes, angevines et aquiléennes (d'Aquilée), ensuite 3 boutons et des restes d'un collier en perles de verroterie.

Les tombeaux de la nécropole datent du XIII^e siècle jusqu'au XV^e siècle

N C

VINAVER, VUK, *Проблем производне сребра у средњовековној Србији, La question de l'extraction de l'argent dans la Serbie moyenâgeuse. „Историјски записи”*, Titograd, 1960, XIII, livre XVIII, 1, p. 481—512

Les affirmations des auteurs moyenâgeux occidentaux, byzantins, serbes et turcs concernant la riche extraction d'argent dans la Serbie du moyen âge, notamment dans le centre minier bien connu Novo Brdo, ont été mises les derniers temps par certains géologues sous le signe du doute, ayant constaté, à la suite de leurs recherches, que cette extraction aurait été infime et que les indications historiques seraient exagérées. C'est pourquoi Vuk Vinaver reprend ce problème et réussit à démontrer dans son étude que les indications historiques sont pourtant exactes et que l'erreur est du côté des géologues. Il étudie minutieusement toutes les indications concernant l'extraction de l'argent et de l'or en Serbie avant l'occupation turque, ainsi que durant cette occupation, jusqu'au XVII^e siècle. Les constatations faites par l'auteur, pour la période précédant la conquête turque, sont les suivantes : Les revenus des mines ont été considérables pour l'État moyenâgeux serbe (p. 482—486); la douane entre 1417 et 1462 était d'une tonne d'argent par an (p. 487); à Novo Brdo et à Srebrnica on extrayait annuellement au moins 7 tonnes ou, en moyenne, un peu au-dessous de 9 tonnes d'argent (p. 487—489); le volume du commerce de la Serbie et de la Bosnie avec Raguse, Cattaro, Thessalonique et autres villes correspond au volume de la production d'argent de Novo Brdo et Srebrnica (p. 489—492).

L'extraction de l'argent a continué aussi pendant l'occupation turque à côté d'autres exploitations minières. À Novo Brdo l'extraction a intensément continué aussi pendant le XVI^e siècle. Dans le siècle suivant les mines de Novo Brdo s'épuisent toujours plus et vers la fin elles tombent en ruines, à la suite des guerres austro-turques. Les tentatives faites au XVIII^e siècle de les remettre en exploitation sont restées infructueuses.

D'autres indications et informations concernant l'extraction annuelle de Novo Brdo infirment également les allégations des géologues.

De l'analyse des données concernant l'hôtel des monnaies de Novo Brdo et le rôle des métaux nobles dans l'économie de la Serbie moyenâgeuse il appert que cette production, ayant été très développée, a pu suppléer le manque de développement économique et neutraliser les inconvénients de la position militaire et géographique de la Serbie. Grâce au gros volume de production minière à Novo Brdo, la Serbie a eu la possibilité d'assurer à sa classe dominante un niveau de vie bien supérieur au niveau déterminé par le seul développement général de l'économie de marchandises sur son territoire

S I.

LAURENT, V, *L'assaut avorté de la Horde d'Or contre l'Empire Byzantin (Printemps — été 1341)*, « Revue des Études Byzantines », Paris, XVII, 1960, pp. 145—162.

Avec une reproduction de la lettre écrite en grec d'Akindynos à Disyphatos et sa traduction française.

Une lettre d'Akindynos à David Disyphatos présentée par Loenitz (*Orientalia Christiana Periodica*, XXIII, 1957, p. 122—124) parle d'un danger d'assaut « scythique » conçu comme une manœuvre de proportions grandioses contre l'Empire Byzantin

L'information, parvenue aux Byzantins, selon Akindynos, de la part d'une fille de l'empereur, mariée au « Scythe », a différemment été interprétée par Lœnertz et par Meyendorf (Introduction à l'étude de Grégoire Palamas et dans la « Patristica Sorbonnensia » 3, Paris 1959). Tandis que le premier entend par les Scythes d'Akindynos les Tartares de la Horde d'Or, le second les prend pour les Bulgares du tsar Jean Alexandre Assan.

Aucun écrivain byzantin des XIII^e et XIV^e siècles ne donne aux Bulgares contemporains le nom de Scythes. Une minutieuse analyse du document en question, corroborée avec celle d'autres deux documents moins clairs (il s'agit de l'Eloge de Palamas par Philotée et d'un discours de Cydones) et qui ne perd pas de vue les autres témoignages, a le don d'éclaircir le contenu de tous les documents dans le sens qu'Akindynos n'a pas visé, sous le nom de « Scythes », les Bulgares, mais qu'il est bien question d'un assaut « avorté » des Tartares d'Uzbek.

Cet assaut devait être une action de représailles contre l'Empire Byzantin. À ce temps là, dans le désir de sauver la Thrace et la Macédoine des rafles des corsaires turcs d'Umur Pacha, l'Empire Byzantin s'était attiré le courroux presque fatal du Khan, difficilement apaisé grâce aux efforts d'éloquence de Cydones. Le Khan est du reste mort peu après Andronic III.

À la suite de l'examen de l'épisode d'Umur en liaison avec l'assaut « avorté », Laurent corrige une date inexactement calculée du premier événement : 1340 pour 1335—1339 (V. Laurent, *Le métropolitain de Vicina Macaure et la prise de la ville par les Tartares*, dans la « Revue du Sud-Est européen » XXIII, 1946, p. 225—232) et il explique en même temps l'évolution du curieux incident diplomatique bulgare-byzantin de juillet 1341 concernant le sacrifice de Jean Sichman, le rival de Jean Assan. Du côté bulgare on a tenté au commencement des menaces de guerre suivies par une subite cession, à la suite du chantage diplomatique discret conçu par Jean Cantacuzène et Umur Pacha dont les incursions n'avaient point été oubliées.

V. T.

SCHIRO G, *Una cronaca in versi inedita del secolo XV*, « Akten des XI Internationalen Byzantinischen Kongresses », München 1958, édité par F. Dolger et H. G. Bech, Munich, 1960, p. 531—538.

L'auteur présente le contenu d'une chronique écrite en grec, en vers politiques, de la famille Tocco qui a joué un rôle important dans l'histoire de l'Épire dans la seconde moitié du XIV^e siècle. La chronique est au Vat. gr. 1831 du XV^e siècle et une copie, avec certaines particularités de langue, se trouve toujours au Vat. gr. 2214.

Carlo Tocco, le maître des îles de l'Archipel Ionien commença le combat contre la famille Spatas, despotes d'Arte, pour s'emparer de leur territoire et réussit à occuper une série de cités après la mort d'Essau de Buondelmonti, le despote de Janina. Appuyé par la population de Janina, il prend la ville. Plus tard sa domination s'étend aussi sur la ville d'Arte, auparavant sous la possession d'un membre de la famille de Spatas passé à l'islamisme et protégé par les Turcs. Carlo pénètre dans le Péloponnèse où il occupe Clarentza, entrant ainsi en conflit avec Manuel II Paléologue.

La chronique a un caractère panégyrique pour la famille Tocco. De nombreuses défaites subies par Carlo sont passées sous silence. En tout cas, pour une période extrêmement confuse de l'histoire de l'Épire, les détails de cette chronique viennent compléter ceux de la chronique

épirote, en montrant de quelle manière, pendant les XIV^e et XV^e siècles, certains aventuriers se créaient des domaines en Grèce, au milieu d'une population ravagée par l'exploitation et les guerres de différents chefs féodaux. C'est dans ces conditions, en profitant des rivalités des éléments féodaux locaux et de l'épuisement des masses, que les Turcs ont facilement pu conquérir tous ces territoires.

E. Fr

KOLIAS, GEORGES T, 'Επιστολή τοῦ μητροπολίτου Τιμοθέου πρὸς τὸν Πάπαν Πίον Ε' (1572) Κείμενον-Σχόλια. [*Lettre du métropolitte Timothée au pape Pie V (1572) Texte et commentaires*], dans Εἰς μνήμην Κ Ι 'Αμάντου, Athènes, 1960, p 391 — 411 facsimilé p. 412

La lettre dont s'occupe Georges Koliass a été envoyée de Varsovie le 15 mars 1572 par le métropolitte Timothée au pape Pie V. Cette lettre, trouvée dans les papiers du feu Spyridion Lambros, a été publiée dans Νέος Ἑλληνομνήμων t. XVIII (1924), p 26—32, et se trouve dans le Cod Oltob. 74, f 64—66. Etant donné que l'édition de Νέος Ἑλληνομνήμων était défectueuse car il manquait le feuillet 64 des matériaux laissés par Lambros, et vu son importance, elle a été rééditée par Koliass avec une courte introduction (p 391—395) et plusieurs notes (p. 402—411) qui élucident et complètent le texte de la lettre.

Cette lettre, adressée au chef de l'Eglise catholique, comprend des renseignements importants qui expliquent la politique de l'Occident chrétien à l'égard de l'Empire ottoman, des Grecs et des autres chrétiens vivant sous la domination turque. C'est un mémoire qui montre la situation de l'Empire ottoman, et qui propose un plan d'action militaire de l'Occident contre la Turquie.

La lettre est adressée au pape Pie V, l'âme de la Sainte Ligue de 1571, qui fit triompher les armes chrétiennes dans la bataille de Lépante.

Essayant d'identifier l'auteur de cette lettre, Koliass estime que ce ne peut être un autre que le Grec Timothée, sacré par le métropolitte d'Ochrida Paisios, métropolitte de l'Italie, de l'Apulie et d'autres éparchies, ainsi que de tout l'Occident, avec le droit d'exarque pour toutes les éparchies. Ce geste de Paisios prouve l'existence de relations plus étroites entre lui et le chef de l'Eglise catholique. On soutient en effet que Paisios figure parmi les archevêques d'Ochrida qui reconnaissent le pape.

En avant par milliers le joug turc, les Grecs se refugiaient en Italie, en Sicile et dans d'autres contrées d'Occident. Pour couvrir leurs besoins religieux, l'Eglise d'Ochrida sacré des métropolittes pour ces orthodoxes dispersés. C'est dans ce but que fut également sacré en 1566 le métropolitte Timothée. La manière dont il commence sa lettre prouve qu'il avait reconnu la primauté du pape.

Dans sa lettre, Timothée décrit les grandes souffrances qu'enduraient les peuples chrétiens de la part des oppresseurs. Il fait connaître au pape que pour compléter les régiments de janissaires, les Turcs prenaient un fils à ceux qui en avaient deux, et deux à ceux qui en avaient quatre.

Pour compléter les vides laissés par les vaisseaux perdus au cours des batailles navales, on en construisit 300 nouveaux. A cette fin, tous les chrétiens habitant les contrées du Danube devaient transporter chacun un madrier carré à la mer Noire. On construisait les vaisseaux sur la mer Noire car dans ces contrées le bois abondait.

On avait également demandé au voïévode Alexandre de Valachie de fournir 200 charrettes de lin, chanvre et étoupe et il s'exécuta. On lui demanda en même temps 20 000 rameurs pour les vaisseaux.

Dans sa lettre, Timothée intercale aussi un fragment d'une lettre adressée par le sultan au voïévode Alexandre, par laquelle il l'informe que l'île de Chypre a été conquise et lui demande de fêter cette victoire. On lui commande en même temps d'être prêt au printemps de partir avec les troupes turques contre l'île de Corfou pour marcher ensuite contre Venise et Rome. Se conformant à cet ordre, Alexandre fêta la victoire, et l'auteur ajoute qu'en apparence on s'en est réjoui mais que l'on eut beaucoup de chagrin pour cette fête de la victoire gagnée par les armées turques et pour l'ordre d'aller en expédition contre les chrétiens.

Timothée rapporte également au pape que Dieu a bien voulu que les chrétiens vainquissent les Turcs. Ayant perdu beaucoup de vaisseaux dans les batailles contre les chrétiens, les Turcs s'évertuaient à les remplacer. Il dit plus loin que l'on travaille fébrilement à la construction de ces vaisseaux, que 300 nouveaux seront prêts et que si cette année il n'y a pas de guerre, les Turcs auront 600 vaisseaux d'ici deux ans.

Timothée écrit au pape que l'on ne trouvera pas de meilleure occasion pour détruire les Turcs. Il lui conseille de partir avec la flotte chrétienne contre le Péloponnèse où les cités, insuffisamment fortifiées, seront aisément conquises, et ensuite il sera facile de se rendre directement à Constantinople qui, vu la faiblesse de ses murailles, sera facile à conquérir car seule la flotte la défend.

Plus loin, l'auteur de la lettre développe en détail un plan hardi d'attaque simultanée de plusieurs côtés pour délivrer les chrétiens. Il termine sa lettre en s'offrant d'aller à Constantinople, afin d'y examiner l'état des vaisseaux que l'on construit sur la mer Noire et l'armée que l'Empire ottoman possédait, puis de s'en retourner avec la réponse.

Dans un post-scriptum, renfermant aussi d'autres détails sur le plan stratégique proposé, Timothée ajoute : « ce que j'ai écrit aurait pu l'être par quelqu'un de plus grand que moi, mais qui craint que l'infidèle ne l'apprenne et ne le fasse périr. C'est pourquoi, j'écris à sa place, moi, ton humble serviteur » (p. 401). Il fait probablement allusion ici au patriarche œcuménique avec lequel il était peut-être de connivence.

La nouvelle de l'expédition projetée par le sultan Sélim II est intéressante, de même que le plan conçu par les chrétiens pour chasser les Turcs d'Europe. Les renseignements compris dans cette lettre intéressent les Grecs mais tout autant les Roumains, entraînés les uns et les autres dans les guerres de Constantinople. On trouve encore dans cette lettre des renseignements sur les obligations matérielles des pays roumains envers la puissance suzeraine.

A. Cr

MERTZIOS, K. D., Πότε καὶ πῶς ἐπέσεν ἡ Μάνη εἰς χεῖρας τῶν Τούρκων τὸ 1715 [Quand et comment Mani tomba aux mains des Turcs en 1715] Πελοποννησιακά, III — IV 1958—1959, Athènes, 1960, p. 276—287 et 401—404

L'infatigable historien grec K. D. Mertziος, qui compulse avec passion depuis de nombreuses années les Archives vénitiennes où il a découvert des précieux matériaux historiques, publie dans le présent article trois rapports des autorités vénitiennes du Péloponnèse relatifs à la retraite des armées vénitiennes et à l'occupation de cette province par les Turcs.

Les éléments qui y figurent élucident la date de l'expédition turque contre le Péloponnèse et écartent les fausses allégations de Sathas et de Sakkelarios au sujet de cette expédition.

L'attaque combinée des Turcs, sur terre et sur mer, dura 70 jours; commencée le 29 juin, elle se termina le 7 septembre 1715. L'armée du grand vizir était de 100 000 hommes et non de 310 000 comme on le croyait jusqu'à ce jour, tandis que l'armée des Vénitiens n'était pas même de cinq mille hommes. La flotte turque était également plus nombreuse que la vénitienne. Les rapports vénitiens déclarent que les Turcs avaient 60 vaisseaux et 100 grandes et petites galères, et les Vénitiens seulement 15 grands vaisseaux et 15 grandes et petites galères.

Ne pouvant leur résister, les Vénitiens livrèrent aux Turcs les forteresses de Péloponnèse et s'enfuirent sans pertes, mais la population locale eut beaucoup à souffrir, en dépit des promesses turques. Outre un abondant butin de guerre, les Turcs amenèrent à Sinyrna 3 000 esclaves femmes avec leurs enfants, filles et garçons.

Aux p 401—404 l'auteur publie encore deux documents relatifs à cette question.

N Cr.

KOUGÉAS, SOCR V, *Ο Ιατρός του Μυστραῶ Ἡλίας Δόξας, *Elie Doxas, medecin de Mistra, Πελοποννησιακά*, III — IV, 1958 — 1959, Athens, 1960 p 326—342

Le professeur Kougéas apporte quelques données précieuses sur le docteur Elie Doxas de Mistra qui fut à la tête des habitants de Magne lorsqu'ils se déclarèrent en 1715 contre les Vénitiens et passèrent du côté des Turcs.

L'auteur identifie le docteur Elie Doxas, personnage anonyme revêtu du « caftan » par les Turcs et mentionné dans la chronique de Diokétes (publiée par N. Iorga).

Plus loin, l'auteur précise que le savant français, dont on ignorait le nom, qui visita en 1730 Mistra et reçut une lettre de remerciements des Magnotes, était l'archéologue Michel Fourmont (1690—1746) envoyé en Orient par Louis XV en 1728, pour recueillir des manuscrits byzantins.

Kougéas mentionne aussi les renseignements communiqués par ce savant archéologue à ses protecteurs français, au sujet de ce qu'il vit dans les villes visitées en Grèce sous la domination turque. Il parle aussi de ses relations avec le médecin grec Elie Doxas.

N. Cr.

КУЗЕВ, А, *Гръцки надписи ОТ XVIII и началото на XIX в ОТ ВАРНА [Inscriptions grecques de Varna du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle]*, «Известия на варненското археологическо дружество», Варна, XI, 1960, p 119—138.

L'auteur publie 29 inscriptions sur pierre (dont 27 stèles funéraires) du musée de Varna et datant de 1734 à 1813. Elles offrent des données relatives à l'existence de la population chrétienne de Varna concernant surtout les artisans, les commerçants, les gens d'église. A côté des noms de circulation courante (Démétrius, Nicolas, Hélène) et de ceux d'origine grecque (Manoli, Panayotis, Maroula, Ianaki, Iorgaki, Iani, etc.) on trouve aussi Voičo, Dobre, Iončo, Raičo, etc, qui attestent la présence des Bulgares à Varna au XVIII^e siècle. Les inscriptions sont rédigées en grec populaire, dans une orthographe phonétique.

D.C G.

IANCOVICI, SAVA, *Cîteva date necunoscuté despre Stoian Inge Voevoda (Quelques données inconnues sur Stoian Inge Voevoda)*, «Studii», XIII, 1960, 1, p 121—127.

S'appuyant sur des documents inédits, l'auteur complète les données connues jusqu'à présent, concernant la vie du haidouc bulgare Stoian Inge Voevoda entre 1806 et 1821. Les nouvelles informations infirment les suppositions de l'historiographie bulgare, selon lesquelles S. I. V. aurait vécu pendant cet intervalle en Serbie. En réalité, il a vécu comme arnaout à Jassy, où se trouvait sa famille. En 1821 il s'enrôla comme capitaine dans les rangs des rebelles et tomba dans la bataille de Sculeni. Les documents donnent des détails sur la situation de la maison qui est revenue à sa veuve.

V D

ELIAN, AL., *Sur la circulation manuscrite des écrits politiques de Rhigas en Moldavie*, «Revue Roumaine d'Histoire», I, 1962, n° 2, p 487—499

Les communautés grecques des principales villes de Moldavie, profondément influencées par les idées révolutionnaires de France, ont déployé à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle une intense activité dans le dessein d'affranchir leur pays d'origine de la domination ottomane. Étant donné que l'activité, ainsi que les rapports des Grecs de ces communautés avec ceux de l'Empire Ottoman sont peu connus, l'auteur se propose d'analyser dans l'étude présente, certaines manifestations des Grecs de Moldavie pendant les ans qui ont précédé la tentative révolutionnaire de Rhigas par la création de l'Hétéairie.

Une manifestation de ce genre a été la création en 1805 à Jassy, de «l'Association Fraternelle» (Ἀδελφότητα) avec des statuts sanctionnés par Veniamin Costache, le Métropolitain de Moldavie, et par Gherasim Clipa, l'évêque de Roman, sur le modèle de certaines associations similaires de Grèce et de l'Empire Ottoman, ayant pour but de déployer l'œuvre d'assistance des étrangers et des indigènes, comprenant Grecs et étrangers aussi bien de Moldavie que de Valachie et de l'Empire Ottoman. On signale le fait que cette Association, bien qu'apparemment destinée à des œuvres pieuses, avait en réalité des visées politiques, comme du reste l'historien V. A. Urechia¹ l'avait entrevu. L'auteur remarque la politique de la Russie à cette époque dans les Balkans et rappelle l'organisation du corps expéditionnaire grec sous les commandements de Nicolas Pankalos, ancien capitaine dans la flotte russe, corps composé surtout par des Grecs auxquels se joignaient aussi des Roumains et des éléments du Sud du Danube et qui a été dissous en 1807 à cause du comportement non correspondant. L'établissement des contacts directs des «pandours» de Tudor Vladimiresco avec les volontaires de N. Pankalos et la dispersion des volontaires grecs dans les villes moldaves, après la suppression de leur corps, ont contribué au développement de l'esprit révolutionnaire au sein des communautés grecques avant 1821. C'est bien l'explication de la large diffusion de l'œuvre politique de Rhigas dans les cercles grecs de Moldavie. Cette constatation ne saurait être valable quant aux écrits politiques de Rhigas.

Se référant au projet de Constitution élaboré par Rhigas d'après la Constitution française du 21 juin 1793, pour la future république grecque, l'auteur signale que les Grecs de Moldavie ont chaleureusement accueilli ce message qui préconisait l'idée d'un Etat unitaire des Grecs qui devait englober les Principautés Roumaines, gouvernées par des Grecs, tandis que les Roumains rejetaient cette idée. Il présente deux manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie de la

¹ Histoire des Roumains, vol. VIII, Bucarest, 1897, p 742

R.P. Roumaine qui contiennent une partie des écrits politiques de Rhigas, ce qui prouve que ces écrits étaient également répandus dans les cercles grecs de Moldavie.

Dans le premier manuscrit (n° 928) copié à Jassy en 1807 par le Grec Nicolas Barbarigos de Lesbos sont inclus à la fin la poésie *Θούριος ύμνος* et le projet de Constitution de Rhigas, sans la Proclamation. Le texte de ces écrits, selon l'auteur, représente le témoignage d'une très riche tradition en matière de manuscrits pouvant être utilisé pour le rétablissement du point de vue philologique des écrits politiques de Rhigas.

Le second manuscrit (n° 3078), qui a appartenu à M. Eminesco, est un recueil d'écrits de la littérature populaire. À la fin du manuscrit il y a plusieurs petits poèmes en grec vulgaire dont le premier est *Θούριος ύμνος* de Rhigas. Le copiste de ces poèmes, Dem. Anagnostis, ajoute à la fin les mots « Fin des vers [de Rhigas] et les lois étaient nombreuses et c'était ennuyeux pour moi de les transcrire ». Par le mot « legi » (*νόμοι*), utilisé par le copiste, l'auteur entend les articles du projet de Constitution de Rhigas. Les vers de la poésie *Θούριος ύμνος*, différents du point de vue de la langue, font supposer l'existence d'un autre manuscrit d'après lequel le copiste Anagnostis aurait copié. Ceci prouve la large circulation en copies manuscrites de la Constitution de Rhigas dans les cercles grecs de Moldavie, pendant les premiers vingt ans du XIX^e siècle.

Nicolae Ghinea

VOROBIEV, L. V, *К вопросу о пребывании Любена Каравелова в Московском Университете* [Sur le séjour à l'Université de Moscou de Liuben Karavelov], «Известия на Института за българска литература», IX, 1960, p. 275—283.

L'auteur apporte d'importantes précisions relatives à la vie et à l'œuvre du grand écrivain et révolutionnaire bulgare Liuben Karavelov.

Selon les données d'archive, L. V. Vorobiov relate que Liuben Karavelov est inscrit dans un dossier du mai 1861 parmi les « 15 jeunes Slaves qui étudient à l'Université de Moscou ». De ces années il est resté un manuscrit de L. Karavelov, actuellement en la possession de la Bibliothèque Nationale de Sofia. L. V. Vorobiov publie le manuscrit en entier, d'après l'original en russe et présentant des difficultés paléographiques, tout en y joignant des notes concernant les noms cités. Le manuscrit a le titre « Comment les Bulgares peuvent-ils être aidés? ». Il a été rédigé sous la puissante influence de I. G. Prynov (1827—1885) le bien connu historien, ethnographe et folkloriste russe et sous celle de N. G. Tchernychevsky.

À ce temps là ils fréquentaient ensemble les cours de l'université de Moscou. Le manuscrit, qui représente le brouillon d'un article ou d'une brochure, met en lumière les idées des deux collègues sur l'instruction des peuples slaves, dans le sens que l'instruction est un moyen de préparer le peuple pour l'insurrection armée. Par la publication intégrale commentée et annotée du manuscrit et par les autres données d'archive utilisées, L. V. Vorobiov a rendu un service réel aux études de l'histoire du mouvement d'affranchissement du peuple bulgare, dont Liuben Karavelov est un représentant distingué.

A. C.

BAEV, CR., *Един неизвестен досега източник на материали за «Записи по Българските Въстания» от Захари Стоянов* [Une source inédite intéressante des « Documents de la révolution bulgare » de Zahari Stojanov], «Известия на варненското археологическо дружество». Varna, XI, 1960, p. 139—144

L'auteur publie 5 lettres des années 1883—1885 envoyées par Zahari Stojanov à Oton Ivanov, ancien organisateur de la Révolution d'avril dans la région de Bazardjik et de Plovdiv.

D.C.G

MANSEL, MÜFİD ARIF, *Osman Hamdi Bey*, « Belleten », Turk Tarih Kurumu, Ankara, 94, 1960, p. 291—301.

Tout en mettant en évidence l'activité multilatérale d'Osman Hamdi Bey (1842—1910) pour la modernisation de l'Empire Ottoman, l'auteur le considère un pionnier dans le domaine de la création d'institutions de culture de type occidental. On signale notamment ses efforts pour la conservation des objets d'art et de culture matérielle, dans la qualité qu'il a eue pendant plusieurs années, de Chef du Musée Archéologique d'Istanbul. Comme archéologue, muséographe, peintre et homme politique, Osman Hamdi Bey figure parmi les combattants contre l'absolutisme des derniers sultans et en même temps parmi les personnalités marquantes de l'action menée pour la modernisation de la Turquie.

M.M.

TANSEL, FEVZİYE A, *N Kemal'in Osmanlı Tarihi'ne dair bilgimizi tashih ve ikmal eden yeni notlar* [À propos de l'histoire ottomane de N. Kemal], « Belleten » Turk Tarih Kurumu, Ankara, 94, 1960, p. 269—290.

L'auteur s'occupe d'abord, en lignes générales, de l'activité de Namik Kemal dans le domaine de la littérature, en insistant particulièrement sur la littérature théâtrale à sujets historiques et analyse ensuite les préoccupations d'histoire proprement dite de cet écrivain ottoman de la seconde moitié du XIX^e siècle, lorsque le procès de la décadence de l'Empire Ottoman se manifestait amplement sous tous les aspects.

S'appuyant sur la correspondance personnelle de N. Kemal ainsi que sur d'autres documents, F. A. Tansel apporte certaines données qui confirment et complètent nos connaissances concernant les efforts faits par l'écrivain Namik Kemal aussi bien pendant la rédaction de son œuvre intitulée « *Osmanlı Tarihi* » (l'Histoire de l'Empire Ottoman) que pendant l'impression de cet ouvrage, en combattant l'absolutisme du sultan Abdul Hamid II.

Dans cet ordre d'idées, on montre que N. Kemal a deux ouvrages historiques distincts, l'un se référant à l'histoire militaire ottomane (2 vol. jusqu'en 1657) et l'autre contenant la description des règnes des sultans ottomans, jusqu'à la mort de Selim I^{er} (1520).

Quant à ce dernier ouvrage, il faut remarquer le fait que l'écrivain N. Kemal a utilisé ou bien il a tâché d'utiliser, pendant son exil politique (1886) les plus diverses sources narratives ottomanes, telles que les chroniques de Neşri, İdris Bitlisi, İbn Kemal, Djenabi, M. Ali, Kiatip Celebi, etc. sources byzantines ainsi que de nombreux ouvrages historiques européens sur le passé des Ottomans, en prenant en même temps une attitude critique vis-à-vis des informations fournies par les sources consultées. Dans le cadre de l'article que nous présentons, une place importante est occupée par les efforts de N. Kemal pour faire éditer son ouvrage d'histoire, l'arrêt de l'impression de celui-ci, ordonné par le sultan à cause de l'activité révolutionnaire de l'auteur, ainsi que les tentatives de N. Kemal de trouver d'autres moyens afin de continuer l'impression de son œuvre.

À la fin on donne une série d'indications concernant les endroits où se trouvent les exemplaires imprimés ainsi que les manuscrits de l'œuvre historique du grand écrivain révolutionnaire antiabsolutiste qui a été N. Kemal.

M M.

CVETLER, JIŘÍ, Český dopisovatel v srbsko-bulharské válce r. 1885 [*Un correspondant tchèque dans la guerre serbo-bulgare de 1885*], « Slovánské Historické Studie », III, 1960, p. 263—312.

Sur la base de nombreux documents de famille, corroborés avec les sources historiques publiées et avec la littérature concernant les événements balkaniques et les relations politiques européennes des derniers vingt ans du XIX^e siècle, l'auteur présente l'activité de reporter de guerre du juriste tchèque Frantisek Chytil. Invité en 1880 par le gouvernement de la Roumélie orientale afin d'organiser la justice dans cette province autonome, Fr. Chytil a été témoin oculaire de la guerre serbo-bulgare éclatée après l'union en 1885 de la Principauté de Bulgarie avec la Roumélie orientale. À quelques exceptions près, les rapports de Fr. Chytil sont favorables à la Bulgarie.

En sa qualité de correspondant de guerre du journal viennois « Neue Freie Presse », Fr. Chytil a contribué dans une certaine mesure par ses relations au renforcement de la position adoptée à un moment donné par la bourgeoisie libérale autrichienne, de soutenir la politique unioniste du gouvernement de Sofia. « Neue Freie Presse », l'organe de la bourgeoisie libérale, ayant une grande prise dans l'opinion publique, était le porte-parole de la politique du gouvernement de Vienne qui soutenait la Serbie et s'opposait aux tendances unionistes des Bulgares. Plus tard, lorsque l'Angleterre a soutenu la politique unioniste bulgare, la grande bourgeoisie autrichienne, sentant ses plans d'expansion économique en Bulgarie menacés par la bourgeoisie anglaise, a procédé à une révision de son attitude et son plus influent organe, le « Neue Freie Presse », a commencé à appuyer la politique d'union de la Bulgarie avec la Roumélie. C'est à ce moment là que la correspondance envoyée par Fr. Chytil de Bulgarie en faveur des aspirations unionistes des Bulgares était bien reçue par le journal de la bourgeoisie libérale autrichienne, qui lui ouvrait largement ses colonnes. Évidemment, les articles de Fr. Chytil s'encastraient dans la sphère des intérêts économiques de la bourgeoisie autrichienne mais *objectivement* ils ont joué un rôle progressiste parce qu'ils ont contribué plus ou moins à l'appui des efforts unionistes du peuple bulgare.

M. D.

BOŠKOVIĆ-STULLI, MAJA, *Kresnik — Krsnik, ein Wesen aus der kroatischen und slovenischen Volksubertieferung*, « Fabula », Berlin, 3, 1960, p. 275—298.

L'article s'occupe de l'étude des attributs fonctionnels et esthétiques d'un personnage mythologique, qui est fréquemment rencontré dans la tradition folklorique des peuples de Yougoslavie, en l'espèce Croates et Slovènes, autant dans le domaine des coutumes, croyances et superstitions que dans le domaine des légendes et des contes populaires. Le mérite du travail consiste dans le fait d'avoir éliminé les conceptions erronées au sujet de ce personnage, dues à une transformation mythologique forcée de nature romantique, l'auteur faisant conséquemment appel à la source folklorique authentique, ce qui ouvre de nouvelles perspectives à l'étude et facilite l'interprétation scientifique du problème. Après avoir montré, à l'aide de nombreux matériaux de provenance récente, la fonction socialement bienfaisante du personnage (celui-ci est conçu toujours associé à son antipode *Kudlak*, personnage nocif et démoniaque, qu'il combat d'une façon permanente pour la défense des hommes), l'auteur analyse les nombreuses tradi-

tions contemporaines recueillies dans l'ouest de la Croatie et de la Slovénie, compare les qualités du personnage avec celles d'autres personnages mythologiques similaires des autres régions de la Yougoslavie et résout d'importants problèmes concernant l'origine du phénonème et la circulation des productions folkloriques sur ce thème. Dans cette dernière partie de son travail, l'auteur s'appuie sur une très poussée étude étymologique.

A. F.

WILDHABER, ROBERT, *Zur Problematik eines slovenischen Maskenattributs*, « Schweizerisches Archiv für Volkskunde », Basel, 56, 1960, p. 40—47.

L'auteur fait la description d'un masque slovène qui se trouve au Musée d'ethnographie de Bâle, description où sont soulignées les différences qu'il comporte par rapport aux masques similaires des Alpes. Le masque représente un *Korant* (voir Niko Kuret, *Aus der Maskenwelt der Slowenen*, dans Leopold Schmidt, *Masken in Mitteleuropa*, Vienne, 1955, p. 202—206), personnage ressemblant par sa fonction au *Plugarul* (le laboureur) roumain de Transylvanie. Ce qui singularise ce masque c'est l'emploi de la peau d'hérisson comme attribut spécifique. L'auteur examine la signification possible de cet attribut en faisant une incursion documentée dans le domaine de l'histoire et en étudiant une grande aire géographique. Il souligne ce qui est contradictoire dans les croyances populaires liées à l'hérisson qui est dénominateur et en même temps favorable aux hommes. Du matériel roumain, l'auteur ne connaît que la légende cosmogonique sur la sagesse de l'hérisson qui corrige les imperfections de la création divine. En conclusion il est montré quels sont les emplois de l'hérisson dans la médecine magique et empirique des différents peuples. En général, l'auteur met en évidence le fait que la littérature de spécialité concernant les hérissons est très réduite et ne réussit pas à expliquer la signification fonctionnelle de l'attribut spécifique au masque analysé. L'auteur soumet à la discussion publique la problématique de cet attribut, faisant appel au concours des spécialistes pour élucider cette question. Avec 3 photos h. t.

A. F.

KRIARAS, EMMANUEL, *Der Roman « Imperios und Margarona » und das « Dekameron » als Quellen des Jakob Trivolis*, « Probleme der neugriechischen Literatur », Berlin, III, 1960, p. 62—92 (Berliner Byzantinische Arbeiten, 16)

L'auteur s'occupe de *L'histoire du roi d'Écosse et de la reine d'Angleterre*, une poésie d'amour du poète corphiote Jacob Trivolis du XVI^e siècle, c'est-à-dire des sources et de la valeur littéraires de cette œuvre. Dans le I^{er} chapitre il relève le fait que J. Trivolis a emprunté certains éléments secondaires au roman *Imperios et Margarona* qui lui ont pourtant été utiles et qu'il n'est pas surprenant qu'il ait connu ce roman, paru cent ans auparavant, vu le grand renom dont il jouissait (p. 68). Dans les chapitres II—IV, Kriaras, tout en analysant les ressemblances et les différences entre la poésie de Trivolis et la septième nouvelle du septième jour du *Décameron*, ainsi que les imitations et les traductions du *Décameron*, spécialement de la nouvelle en question, en Europe et notamment en Italie, il tire la conclusion que Trivolis n'a pas directement connu la nouvelle de Boccace mais il a employé, pour sa poésie, l'imitation italienne anonyme de cette nouvelle, imprimée à Venise sous le titre *Historia de li doi nobilissimi amanti Ludovico et madonna Beatrice*. Dans le V^e et dernier chapitre l'auteur analyse la

valeur littéraire de la poésie de Trivolis et la considère comme n'étant pas une création poétique remarquable. Dépourvue de qualités de style, de naturel et de spontanéité, cette poésie n'est qu'une modeste réalisation d'un « érudit » qui ne réussit pas à se remier et à devenir un barde populaire ; elle ne manque pas d'éléments morts qui la falsifient et lui coupent la vigueur. Malgré l'emploi de la langue populaire dans son œuvre, Trivolis, ne fait que continuer modestement la tradition moyenâgeuse grecque qui, avant lui mais surtout après lui, a donné naissance à des créations beaucoup plus remarquables que la sienne.

M. V.

VRANOUSIS, L. I, 'Ο „Πατριωτικός ύμνος“ του Ρήγα και η ελληνική „Καρμανιόλα“
[« L'hymne patriotique » de Rhigas et la « Carmagnole » grecque], Athènes, 1960, 55 p.

L. I. Vranoussis a publié en 1957 un volume massif sur la vie et l'activité révolutionnaire de Rhigas Velestinlis. La nouvelle étude, par la richesse de ses informations, vient démontrer une fois de plus que Vranoussis est le meilleur connaisseur de la vie et de l'œuvre du révolutionnaire grec. Le problème dont l'auteur s'occupe à présent est celui d'établir si Rhigas a bien traduit ou adapté deux chansons révolutionnaires, une française, la *Carmagnole* et une autre allemande *Freut euch des Lebens* ou bien s'il s'en est seulement inspiré. L'historiographie grecque a beaucoup écrit à ce sujet (rappelons seulement quelques noms d'historiens de marque : Spiridon Lambros, Constantin Amantos, Nicolas Bees, A. Dascalakis, F. Mihalopoulos, etc.) sans que le problème eût pu être résolu. De plus, certains historiens l'ont embrouillé encore plus.

Vranoussis, après avoir fait un court aperçu historique des études de ses prédécesseurs, démontre que Rhigas n'a réellement pas traduit les deux chansons révolutionnaires et les efforts de chercher de telles traductions seront voués à l'échec. L'historien grec constate l'identité de la *Carmagnole* de Rhigas avec la chanson révolutionnaire bien connue *Πατριωτικός ύμνος* publiée pour la première fois à Corphou en 1798. Cet hymne était une imitation de la *Carmagnole* française et se chantait sur la mélodie de la chanson révolutionnaire française. Vranoussis n'a aucun doute là-dessus mais il éprouve certaines hésitations quant au fait si le texte original de Rhigas ait vraiment été conservé (d'autant plus que cette chanson a joui d'une grande circulation jusqu'en Roumanie en plusieurs variantes dont une se trouve dans la collection de manuscrits de l'Académie de la R.P. Roumaine, que l'auteur grec a examinée durant son voyage à Bucarest).

Quant à la seconde chanson, qui se chantait sur la mélodie de *Freut euch des Lebens*, Vranoussis n'arrive à aucune conclusion. Il dit seulement que ceci ne saurait être la « marseillaise » grecque *Thourios* qui se chantait sur la mélodie de la *Marseillaise* française.

En annexe, l'auteur publie le texte de la chanson *Πατριωτικός ύμνος* d'après sa publication de 1798.

N. Cr.

KARATZAS, S, 'Ο 'Αγαθόφρων Λακεδαιμόνιος και τὸ Παρισινὸ περιοδικὸ „Μέλισσα“
[*Agalophon Lakedemonios et la revue parisienne « L'Abeille »*], dans « *Πελοποννησιακά* »
III—IV, 1958—1959, Athènes, 1960, p. 241—262.

Vers le début du XIX^e siècle, vécut à Paris, où il déploya une particulière activité culturelle vouée à la renaissance du peuple grec, le savant grec Constantin Nicolopoulos, frère du fameux chef hétéariste de Bucarest et grand commerçant Jean Nicolopoulos, homme de confiance du consul russe Pimi.

Dans l'activité culturelle variée qu'il exerça dans les revues grecques et françaises, Constantin Nicolopoulos utilisa différents pseudonymes dont *Ἀγαθόφρων Λακεδαιμόνιος*. C'est sous ce pseudonyme qu'il publia à Paris (1819—1821), avec son ami S. Kondos, une revue intitulée « *Μέλισσα* » (L'Abeille).

Dans le présent article, S. Karatzas publie d'utiles informations concernant la revue grecque de Paris et son éditeur Constantin Nicolopoulos, ce matériel se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Institut français d'Athènes.

Après avoir publié en 1819 le premier fascicule, les deux éditeurs, voulant assurer la parution de leur revue, fondèrent une société qui devait continuer la publication de la revue « *Μέλισσα* » et ils établirent un court règlement concernant la publication de la revue et ses collaborateurs. Il ressort entre autres du règlement que les abonnés de cette revue avaient aussi des droits de participation aux éventuels bénéfices de la revue.

L'étude de Karatzas (p. 241—247) contient des notes abondantes et des documents inédits (p. 248—262) provenant des archives de Nicolopoulos. Ces documents projettent une vive lumière sur les relations de ce dernier avec ses frères de Bucarest, Stamate et Jean, et avec des amis qui vivaient loin de la capitale française. Certains renseignements regardent les Grecs de Bucarest.

N. Cr.

SOKOLNICKI, MIHAIL, *Mort de Mickiewicz en Turquie, le 26 novembre 1855*, « *Belleten* » Ankara, 93, 1960, p. 111—128.

Nous nous attendions à toute une série de faits inédits concernant la dernière période de la vie du grand poète polonais, passée en Turquie. L'article n'est au fond qu'une esquisse biographique reflétant surtout l'activité de Mickiewicz en exil, déroulée en France et en Turquie, activité généralement connue. Un certain intérêt éveille le chapitre consacré à la dernière période de la vie du poète, celle passée à Istanbul.

Lors de la guerre de Crimée, Mickiewicz se place du côté des puissances occidentales contre la Russie tsariste, à l'unisson avec tout le courant nationaliste polonais conduit par le prince Czartoryski. Dans le cadre de ce courant, il se distinguait par une conception plus avancée, considérant cette guerre « une guerre des peuples contre les oppresseurs »; les paroles « guerre générale des peuples » se rencontrent dans presque tous ses écrits comme un dicton. A la veille de la guerre il fallait organiser à Istanbul quelques détachements de Polonais en exil. Mickiewicz militait en faveur de cette initiative. Pourtant finalement, le poète arrive à la conclusion que les puissances occidentales, derrière les dictons de liberté des peuples, ne poursuivaient que la réalisation de leurs propres intérêts politiques et économiques. Cette déprimante idée éprouva encore davantage la santé déjà précaire du poète, qui meurt le 26 novembre 1855 en totale solitude dans une maison pauvre du quartier Beyoglou-Istanbul. La plaque commémorative rappelle encore aujourd'hui aux passants qu'ici est mort le plus grand poète de la Pologne, Adam Mickiewicz.

M. A.

HRONKOVA, DANA, *Смирненски в Чехия* [*Smirneniski en Bohême*], « *Известия на института за българска литература* », Sofia, IX, 1960, p. 145—171.

L'auteur s'occupe des échos de l'œuvre du poète bulgare Hristo Smirneniski dans la presse et la littérature tchèque d'entre les deux guerres mondiales, ainsi que dans la période

ultérieure Les premiers articles de nature à informer sur Smirnenki paraissent surtout dans les publications d'orientation slave telles que « Prager Presse », « Slovanský přehled », « Slavische Rundschau », « Československo-bulharská vzájemnost », etc. Les périodiques communistes de cette période ont également publié dans leurs colonnes des traductions de l'œuvre poétique de cet écrivain prolétaire. En même temps on a parlé de Smirnenki en deux encyclopédies tchèques, en quelques études consacrées à la littérature bulgare et dans une Anthologie de la poésie bulgare parue en 1930. La poésie de Smirnenki était attrayante par son caractère révolutionnaire d'autant plus que dès 1926, dans un article paru dans le journal « Prager Presse », on remarquait un rapprochement judicieux entre le poète bulgare et le jeune poète tchèque Jiří Wolker décédé deux ans auparavant (1924).

Cependant l'œuvre de Smirnenki n'a connu une pénétration plus profonde dans la presse tchèque qu'après la libération de la Tchécoslovaquie, en 1945. Lors de la commémoration de 30 ans depuis la mort du poète bulgare (1953), la critique et la littérature tchèques se sont enrichies de nombreux articles, traductions et essais qui constituent un chapitre intéressant de l'histoire contemporaine des relations culturelles tchéco-bulgares. Le parallèle entre Wolker et Smirnenki, ébauché en 1926, a été cette fois approfondi quant à la ligne des moments similaires de la vie de ces poètes prématurément morts. L'auteur précise qu'on a mis en relief leurs affinités spirituelles, on a souligné le fond révolutionnaire commun et on a analysé leur évolution poétique. Malgré les ressemblances qu'il y a entre eux, chacun d'eux a pourtant exprimé d'une manière personnelle et intraduisible le sentiment de protestation contre l'ordre social bourgeois.

Dans la partie finale de son étude, Hronkova fait une intéressante analyse de certaines poésies de Smirnenki traduites les derniers temps en tchèque. Les quatre traducteurs, J. Kamenář, Zigmund Skiba, L. Kundera et Fr. Kožic, ont transposé en tchèque les plus belles poésies de l'écrivain bulgare.

Tr. I -N.

ZANINOVIĆ, ANTONIN. *Jedan dvolist beneventane sa starim neumana*, « Starohrvaska Prosvjeta », Zagreb, III, 7, 1960, p. 231—242.

C'est une étude de deux papyrus trouvés par Ante Rubignoni à Kastel-Sučurcu. Le premier est de 35 × 22 cm et le second de 30 × 21,5 cm. Tous les deux contiennent des *antiphones* et autres prières en latin, avec texte et notes. Ils datent des XI^e — XII^e siècles.

N. C.

JECEV, NIKOLAI, *Za edin rĳkopisen sbornik pesnopolyka ot 70-te godini na XIX v.* [Sur un recueil de textes manuscrits de chansons de la 7^e décennie du XIX^e siècle], « Известия на Института за българската литература », IX, 1960, p. 285—292.

Pendant la période comprise entre 1870 et 1880, lorsque le mouvement d'affranchissement national du peuple bulgare s'est intensifié, les recueils de textes de chansons populaires, patriotiques et révolutionnaires étaient très répandus. Ils étaient copiés à la main, étant donné leur caractère antiottoman. Dans l'article portant le titre susindiqué, l'auteur fait l'analyse d'un pareil recueil, inédit jusqu'à présent.

Le recueil analysé dépasse l'importance habituelle des œuvres de ce genre par le fait qu'il contribue à la connaissance des chansons que le révolutionnaire bulgare Vasil Levski chantait et chérissait. Elles ont été annotées comme telles par le possesseur de ce recueil, Mihail A. Popov, le fils d'Anastase Hinov (Anastase Hr. Popov). Mihail A. Popov a eu des relations étroites avec Vasil Levski, avec lequel il a milité à Plevna. Pendant un certain temps M. A. Popov a vécu à Turnu Măgurele, où, en 1874, il a noté de Liuben Karavelov une poésie-chanson. Le recueil contient une variante inédite de la poésie *A la séparation*, par Hristo Botev, et l'auteur est d'avis, en argumentant de façon convaincante, que V. Levski se l'est notée ou l'a apprise par cœur pendant l'hiver 1868—1869, lorsqu'il a habité avec Hr. Botev à Bucarest. Les dates signalées par N. Jecsev contribuent au complètement de la biographie des deux grands révolutionnaires bulgares, V. Levski et Hristo Botev.

A C

LLOYD, A. L., *Albanian Folk Dance*, « The folklorist », 1960, 5, 6, p. 328—330

Bien que ce petit article ne soit qu'un indice, M. A. L. Lloyd a su saisir de son œil d'expert ce qu'il y a de plus frappant dans le folklore chorégraphique albanais. Malgré sa variété extraordinaire, nous dit l'auteur, la danse populaire albanaise, si différente d'un village à l'autre, présente pourtant certains caractères généraux unitaires dont nous citons : 1) L'absence assez fréquente des mélodies instrumentales, la danse pouvant être exécutée d'après le chant vocal des danseurs (comme aux *hore* (rondes paysannes) roumaines des filles de la région de Tîrnave) d'après le battement rythmique du tambour ou sans aucun accompagnement. 2) L'absolue prédomination des danses en grands groupes, en rondes, demi-rondes ou en colonne, à côté desquelles, on rencontre souvent, surtout dans le nord, des danses individuelles. 3) La présence, dans un grand nombre de danses, de l'élément figuratif. 4) Le grand nombre de danses exécutées séparément par les hommes et par les femmes, en certains endroits étant l'unique manière de danser. 5) La complexité rythmique mise en relief surtout par la grande proportion des formes de type assymétrique (en 5, 7, 9 et 11 temps). On nous parle encore de la variété du mode d'exécution des mélodies (homophonique, polyphonique et antiphonique) ainsi que des divers instruments employés.

L'article contient aussi certaines observations à caractère général que nous aurions aimé les trouver plus coordonnées, mais qui méritent en tout cas d'être prises en considération. Peut-être, l'affirmation selon laquelle le folklore albanais serait le plus ancien d'Europe, devrait être plus prudemment formulée. Un intérêt particulier présente l'observation que les limites entre les dialectes gheg et tosc correspondraient à deux régions chorégraphiques différentes. On signale enfin les influences étrangères (orientales ou des peuples limitrophes), à côté desquelles un fonds spécifique se serait conservé, à ce qu'il paraît dans les zones montagneuses.

Si la ressemblance entre les danses albanaises et celles des Coutsovalaques (recueillies par nous en 1959) ne nous surprend pas à cause de la séculaire cohabitation des deux peuples, leur concordance avec le folklore chorégraphique des Roumains du Danube, qui résulte çà et là, du substantiel article de M. Lloyd, est de nature à nous pousser à de futures études dans cette direction.

A B.

KATSAROVA, RAINA, *Bulgarian Folk Dances*, « The folklorist », 1960, 5, 6, p. 310—314.

L'auteur est très connue dans le mouvement scientifique de spécialité ; d'ailleurs, sous le titre ci-dessus, elle a récemment publié, en collaboration avec Kiril Djenev, un volume contenant une description analytique de la danse bulgare en général, suivie d'un riche matériel chorégraphique.

Le présent petit article contient en résumé le volume susindiqué. L'auteur s'occupe d'abord de l'importance de la danse dans la vie du peuple et des diverses occasions de sa pratique : réunions de dimanche, réjouissances de famille, mariages, etc. qui varient selon les régions et les saisons.

Elle fait ensuite la description technique de la danse bulgare caractérisée par une grande variété de contenu. Les grands groupes constituent sa principale forme (ronde, demi-ronde, colonne). Les danses par couples ou individuelles sont plus rares.

De l'article court mais bien concentré que nous présentons il résulte une fois de plus l'importance de la connaissance du folklore chorégraphique bulgare, qui présente de nombreuses contingences avec le roumain. Quelques-unes d'entre elles sont certainement dues au voisinage et au contact permanent des deux peuples. D'autre part pourtant, un fonds commun se détache ce qui n'est pas de nature à nous surprendre, étant donné l'unité des vieilles formes de civilisation dans tout le Sud-Est européen.

A B

PÉLÉKANIDÈS, S, Τὰ χρυσὰ βυζαντινὰ κοσμήματα τῆς Θεσσαλονίκης [*Les bijoux d'or byzantins de Salonique*], « Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας », περίοδος δ', τ. Α', 1959, Athènes, 1960, p 55—71 et pl 23—28 (résumé allemand, p. 163—167)

Le trésor de bijoux byzantins en or, découvert fortuitement à Salonique en 1956, comprend : deux paires de boucles d'oreille en fil d'or, les unes décorées de petites perles et les autres d'oves minuscules en or à la partie inférieure ; une petite croix-reliquaire en feuille d'or ; un pendentif d'une pierre blanche et dure ; un bouton globulaire et une paire de manchettes. Ces dernières constituent la pièce matériellement et artistiquement la plus précieuse de l'ensemble du trésor. Les manchettes ont la forme d'un tronc de cône et sont travaillées l'une et l'autre dans deux feuilles d'or et chacune d'elles porte à l'extérieur 16 petites plaques d'email coloré. Les plaques d'email sont ornées de l'un des trois sujets que voici : un oiseau tenant une feuille dans son bec, une rosette cruciforme ou un fleuron stylisé. Ces pièces sont datées entre le IX^e et le XI^e siècle ; l'hypothèse la plus probable est qu'elles remontent au X^e siècle.

I B

FROLOW, ANATOLE, *L'origine des miniatures du Ménologe du Vatican*, dans «Зборник радова», књ LXV, Византолошки Институт, књ 6, Belgrade, 1960, p 29—41, pl. I—II

L'un des manuscrits byzantins les plus importants, le Ménologe de l'empereur Basile II le Bulgaroctone, écrit entre 979—989, connu aussi sous le nom de Ménologe du Vatican (cod Vat. gr. 1613), porte les noms de huit peintres répétés nombre de fois et considérés jusqu'ici comme les signatures des miniaturistes ayant illustré cette soi-disant œuvre collective. A. Frolov démontre que les noms désignent les auteurs de tableaux originaux conservés dans la capitale de l'Empire et copiés par l'auteur du manuscrit. Le fait que les noms sont tous écrits par une seule et même main et le caractère unitaire, monotone même, des miniatures du codex, excluent l'hypothèse d'un ouvrage exécuté en collaboration. Il s'agit donc là du travail d'un seul miniaturiste qui recopia des peintures illustrant le Ménologe.

I B

SOTIRIOU, MARIA, 'Αμφιπρόσωπος εικὼν τοῦ Βυζαντινοῦ Μουσείου Ἀθηνῶν ἐξ Ἡπείρου [*Icône bilatérale du Musée Byzantin d'Athènes provenant d'Épire*], «Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας», περίοδος δ', τ. Α', 1959, Athènes, 1960, p 135—143 (résumé français, p. 172—174).

Cette icône de la Crucifixion provient d'un ancien monastère épirote des environs d'Arta. L'image, peinte au verso d'une icône de la Vierge Hodigitria du Musée Byzantin d'Athènes (n° 157), a été observée à la suite du nettoyage et de la radiographie de cet objet, opération qui a permis de déterminer trois phases successives. (T. Margaritof présente l'examen technique de l'icône dans un article annexe, publié aux p. 144—148.) Durant la première étape (XI^e siècle), le Christ était représenté vivant, les yeux ouverts et l'évangéliste Jean la main droite tendue vers la croix, dans la posture d'un témoin, ce qui dénote un type archaïque. Le style révèle une œuvre orientale, de tradition monastique. Dans la seconde étape, qui fait immédiatement suite à la précédente, le fond a été peint en jaune et semé d'étoiles. Dans la première moitié du XIII^e siècle, les figures ont subi une modification, réaliste dans la façon dont elles sont traitées. Le Christ en croix est représenté les yeux clos. Les figures de Marie et de l'évangéliste Jean sont pénétrées du sentiment d'une profonde douleur. On peut suivre cette phase évolutive dans les fresques de certaines églises de Serbie. Elle influencera certains des peintres italiens du XIII^e siècle. Cette icône démontre qu'à cette époque l'art en vogue dans le despotat d'Épire ne demeura pas étranger à la formation du nouveau style de l'époque des Paléologues.

I. B.

MARAVA-CHADJINICOLAU, ANNA, 'Η ψηφιδωτή εικόνα τῆς Πάτμου [*L'icône en mosaïque de Patmos*], «Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας», περίοδος δ', τ. Α', 1959, Athènes, 1960, p 127—134 (résumé français, p. 172).

La petite icône en mosaïque du trésor du monastère de Patmos représente au centre Saint Nicolas revêtu de ses ornements pontificaux, debout, avec de part et d'autre de sa tête le buste du Christ et celui de la Vierge. L'encadrement d'argent est orné d'une décoration florale stylisée où l'on distingue sept médaillons représentant l'Hétimasie et les bustes de six saints. L'icône proprement dite et la partie inférieure de l'encadrement d'argent appartiennent au XI^e siècle. Les trois autres côtés du dit encadrement avec les médaillons précédemment cités sont attribués au XIII^e ou XIV^e siècle.

I. B.

XYNGOPOULOS, A., Τὸ ἐν Χώναις θαῦμα τοῦ Ἀρχαγγέλου Μιχαήλ (*Μία Παλαιολόγειος εἰκὼν μὲ ψευδῆ ὑπογραφήν*) [*Le miracle de l'archange Michel à Chonai (Une icône de l'époque des Paléologues portant une signature fausse)*], «Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας», περίοδος δ', τ. Α', 1959, Athènes, 1960, p 26—39 (résumé français, p 162—163).

L'icône de la Collection D Loverdos, d'Athènes, porte la fausse signature du peintre post-byzantin Emmanuel Tzanfournaris, ajoutée par un restaurateur moderne. L'auteur prouve que c'est une belle peinture due à un artiste de l'époque des Paléologues, qui a apporté des modi-

fications à l'iconographie et au style de ce thème assez ancien. L'icône en question dénote une évidente parenté stylistique avec les fresques récemment découvertes dans la chapelle située près du monastère de Chora (Kahrié Djami) à Constantinople, avec une peinture de Gračanica (1321) en Serbie et avec une icône du monastère de Chilandar (Mont Athos), aujourd'hui au Musée de Belgrade.

I. B.

SOTIRIOU, MARIA G, Παλαιολόγειος εἰκὼν τοῦ Ἀρχαγγέλου Μιχαήλ [*Ikône de l'archange Michel de l'époque des Paléologues*], « Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας », περίοδος δ', τ. Α', 1959, Athènes, 1960, p. 80—86.

Présentation détaillée et bien documentée d'une acquisition du Musée Byzantin d'Athènes. Son style rattache cette icône aux œuvres de tradition classique de l'époque des Paléologues, remontant au milieu ou à la seconde moitié du XIV^e siècle. Elle provient des ateliers constantinopolitains.

I B.

VELIANITIS, THOMAS, Μία ἱστορικὴ εἰκὼν τοῦ Βυζαντινοῦ Μουσείου πρὸς τὴν ναυμαχίαν μὲ πειρατὰς, [*Ikône historique du Musée Byzantin représentant un combat naval avec les pirates*], « Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας », περίοδος δ', τ. Α', 1959, Athènes, 1960, p. 149—154 (résumé français, p. 174).

Des éclaircissements historiques à propos d'une image du Musée Byzantin d'Athènes, datant de 1628 qui représente une galère vénitienne partie de Céphalonie vers Corphou et attaquée par les pirates près de l'île de Vardiani.

I. B.

DJURIĆ, VOJISLAV I, *Солунско спрекло ресавског живописца* [*La peinture du monastère Resava provenue de Salonique*], «Зборник радова књѣ LXV Византолошки Институт књѣ 6», Belgrade, 1960, p. 11—128

L'étude de V. I. Djurić est remarquable par la pénétrante analyse du phénomène artistique des XIV^e et XV^e siècles. En gardant le cadre purement descriptif et en poursuivant le fil de l'évolution de l'art moyenâgeux serbe, l'article s'attache à élucider le problème de la filiation et de l'importance de la peinture du monastère serbe de Resava, représentant typique de l'école moravienne.

Les fresques de Resava sont les plus représentatives et les plus caractéristiques pour la période de 1371 à 1459 rendant le style de l'école moravienne, différant aussi bien vis-à-vis de ce qui l'a précédé que de ce qui l'a suivi. Comme la peinture de certaines églises de Mistra (Péloponnèse), comme la création de Théophanes Le Grec et d'André Roublev en Russie, de Manuil Evghenie en Géorgie, la peinture du monastère de Resava contient les idées artistiques et les conceptions esthétiques de la peinture de Byzance et de ceux qui tiennent de l'aire de diffusion

des formes byzantines avant la chute de l'Empire byzantin. Dans le complexe de la peinture byzantine des XIV^e et XV^e siècles, Resava emploie une décoration très expressive, une suite de la tradition créée dans la période de la renaissance, du temps des Paléologues.

Après avoir décrit les caractères et les qualités de la peinture de Resava, l'auteur pose le problème de l'origine des artistes qui ont exécuté cette peinture et il répond immédiatement qu'ils n'étaient pas de Serbie. Ayant recours à la méthode de l'étude comparative, l'auteur constate une frappante ressemblance entre la peinture de Resava et la peinture découverte dernièrement à l'église du Monastère de Néa Moni de Salonique, construite au XIII^e ou XIV^e siècle. Le modelage des figures, leur physionomie et autres éléments identiques dans la peinture de Resava et celle de Néa Moni font croire à l'auteur que les deux sont l'œuvre du même artiste. Etant donné pourtant que le matériel faisant preuve ne peut encore être entièrement publié, V I Djurić pose le problème de l'existence d'au moins un atelier d'art à Salonique dont les maîtres sont parvenus à travailler en Serbie à cause de certaines circonstances politiques. Dans ce dessein, l'auteur analyse les peintures d'autres églises de Salonique qui, avec celle du Monastère Néa Moni, forment un groupe distinct vis-à-vis d'autres églises de Salonique et en général de Macédoine, mais très semblable à la peinture de Resava. Tenant compte des occurrences politiques du temps, il résulte que la peinture de Salonique qui a été analysée, a été exécutée pendant les luttes avec les Turcs et quelque temps après la chute de Salonique (1387). Dans ces conditions, n'ayant plus des commandes à Salonique, les peintres ont accepté la commande de Resava où ils ont disposé du matériel nécessaire et où ils ont pu mettre encore mieux en valeur leur expérience de Salonique, déployant à Resava un art supérieur même à celui de Néa Moni, qui en est le plus rapproché.

En trouvant en Serbie de riches fondateurs et d'excellentes conditions de travail, les peintres de Salonique y sont définitivement restés, en faisant encore d'autres travaux. Ceci résulte indirectement de l'analyse de la peinture représentée dans le cadre de l'école moravienne aux monastères de Resava, *Ravanitsa* et *Sisoïevats*, qui trahissent les mêmes maîtres. Ceux-ci n'auraient pas pu exécuter toute la peinture dans les conditions d'un séjour provisoire en Serbie. La peinture de Resava est entièrement originaire de Salonique. Celle de *Sisoïevats* n'a que partiellement la même origine et en ce qui concerne *Ravanitsa*, peut-être seules les zones supérieures de la peinture sont exécutées sur les modèles de Salonique, le reste étant l'œuvre des maîtres serbes.

De cette manière il résulte que la peinture de Resava fait suite directement à la peinture de Salonique créée dans la période d'après 1371, lorsque de nouvelles conceptions commencent à se manifester dans l'art. Ce fait confère une importance particulière à la peinture de Resava analysée par J. V. Djurić et illustrée par les 12 fac-similés annexés à l'étude.

S I.

SEKULIĆ, IOVAN, *Minhenska škola i srpsko slikarstvo* [L'École de Munich et la peinture serbe], « Zbornik Narodnog Muzeja », 1958—1959, Beograd, 1960, p. 251—277+8 reproductions.

Depuis 1853, date de l'inscription du premier étudiant serbe à l'Académie de peinture de Munich, et jusque vers l'année 1914 qui marque l'apparition de l'impressionnisme serbe directement attaché à l'école parisienne, la peinture munichoise a eu une influence décisive sur la peinture serbe. L'auteur tâche de relever la contribution des professeurs de l'Académie qui ont joui du plus grand prestige auprès des jeunes étudiants, celle de certains peintres de l'école belge (Gallait et Biefve), les réminiscences des barbissonnistes et l'influence indirecte de la pein-

ture de Courbet, manifestée par l'entremise des artistes allemands. La plus visible reste pourtant celle de la personnalité de Leibl. L'auteur souligne ensuite les efforts des peintres serbes pour assimiler ces contributions. Dans la partie finale on fait mention des participations des représentants de la peinture serbe aux expositions internationales de Munich ainsi que leurs échos dans la presse allemande de l'époque.

R. T.

Пленицисти [Les représentants de la peinture de plein air], Belgrade, 1960, 16 p. + 25 reproductions

Le catalogue de l'exposition de peinture organisée par Narodni Muzej de Belgrade en avril 1960

L'exposition a été consacrée à certains représentants de la peinture serbe dont l'activité se place dans les dernières années du XIX^e siècle et au commencement du XX^e siècle et parmi lesquels on peut citer : Rista Vukanović, Pasko Vicentić, Marko Murat, Stevan Miloslavlević, Bora Mihalović, Đorđe Krstić, Pero Popović. Après des études à l'Académie de Munich et, dans une plus petite mesure dans les ateliers de Prague et Paris, ils allaient regagner le pays où la plupart d'entre eux allaient faire partie de l'École dite «de Belgrade».

Dans son introduction, Vera Ristić relève le rôle de ce groupement dans la formation du goût du public serbe pour la peinture moderne, dans l'organisation de la vie artistique ainsi que pour faire connaître l'école nationale serbe au-delà des frontières.

Le catalogue est accompagné de notes biographiques pour 17 des représentants de la peinture en plein air. A côté des reproductions, il y a une photo de 1903 représentant le groupe des étudiants serbes de l'Académie de peinture de Munich.

R. T.

RUDBERG, STIG YNGVE, *Der Codex Upsaliensis Graecus 8, eine inhaltsreiche Miscellanhandschrift*, « Probleme der neugriechischen Literatur », Berlin, III, 1960, p. 3—9 (Berliner Byzantinische Arbeiten, 16).

L'auteur, qui s'est chargé de composer le catalogue des 70 manuscrits grecs de la Bibliothèque de l'Université d'Upsala, fait une brève description du codex 8 en signalant son importance due au riche contenu. L'acquisition de ce codex a été faite en 1690 par J. G. Sparwenfeld pendant ses voyages en Espagne et Italie et il en a fait don en 1705 à la Bibliothèque de l'Université d'Upsala. Il a appartenu à la fameuse Bibliothèque de l'Escorial. Le texte du manuscrit, de petit format (14,5 × 10 cm), à 339 feuilles, est précédé d'une table des matières faite par le copiste Nicolas de la Torre qui, à partir de 1573, a été, pendant plusieurs années, au service du roi d'Espagne Philippe II. Des classiques, le codex 8 ne contient que le discours d'Isocrate, Πρὸς Δημόνικον. Des premiers siècles de notre ère il contient, entre autres, le traité de Grégoire le faiseur de miracles, περὶ ψυχῆς (ff 128 r — 138 v) dont environ 60 % (ff 132 r—138 v) n'est pas publié dans le P. G. 10, 1137—1145 et P. G. 91, 353—361, la correspondance de Basile le Grand avec Libanius et sous le nom de Jean Chrisostome Κατὰ ἡρωιδιάδην καὶ περὶ γυναικῶν, πονηρῶν, le texte *Adversus mulieres impudicas*, publié parmi les écrits d'Ephrem le Syrien, etc. Des siècles suivants on signale l'existence dans le manuscrit d'un extrait de *De re medica* de Paul d'Aegina, Diokles Ἐπιστολὴ προφυλακτικὴ, ainsi que 2 lettres d'Isidor de Pelusium. Sans plus mentionner ici tous les textes du contenu des miscellanées, dont quelques-uns ont été pu-

blés, nous retenons l'observation de Rudberg dans le sens que l'intérêt le plus grand est présenté par les textes plus récents, notamment ceux du XV^e siècle, c'est-à-dire les textes contemporains du manuscrit, dont plusieurs sont inédits et anonymes. S'appuyant sur deux lettres du cardinal Bessarion qui ont pu être datées en 1462, Rudberg tire la conclusion que le manuscrit a été écrit après 1462 et le date autour de 1475 (jusqu'à présent, le terminus post quem pour le codex 8 étant 1453). Il rappelle ensuite la ressemblance du manuscrit décrit avec le Parisinus 2991 A. Enfin, il précise que certaines conclusions présentées dans cet article ne devraient pas encore être considérées comme définitives étant donné que son étude sur le codex 8 continue dans le dessein de son encadrement dans le catalogue mentionné.

M. V.

RADOJČIĆ, NIKOLA, *Проучавање списа Константина VII Порфирогенита српској историографији* [*L'étude de l'œuvre de Constantin VII le Porphyrogénète dans l'historiographie serbe*], «Зборник радова КНБ LXV Византолошки Институт КНБ 6, Belgrade, 1960, p. 1—14.

L'écrit *De administrando imperio* de Constantin VII le Porphyrogénète a été imprimé d'abord en 1611 par J. Meursius. Un siècle plus tard Anselmo Banduri de Raguse fit paraître une nouvelle édition. Ces éditions sont restées inconnues en Serbie ou cet écrit pénètre à peine en 1687 lorsqu'il est publié par Martin Hinke dans le cadre d'une Chrestomathie byzantine. Cette édition a été utilisée par Georges Brencović à la rédaction de sa chronique. C'est par l'Illyricum vetus et novum, imprimé en 1746 à Bratislava sous le nom de Carolus Du Fresne Dominus Du Cange, que l'œuvre de Constantin VII le Porphyrogénète connaît une plus large diffusion en Serbie. Elle a été ensuite popularisée par Pavle Iuhnatz (1765), Jovan Rajič (1794—95), Jovan Subotić (1852) et après par Kosta Nicolaević, Ilarion Ruvarac, Pantë Srećković, Jovan Radonić, Gavrilo Mihalović et Vlad Cerović.

S. I.

GUBOGLU, M., *Despre arhiva turco-orientală de stat « V. Kolarov » — Sofia* [*Sur l'archive turque-orientale d'Etat « V Kolarov » de Sofia*], « Revista arhivelor », 2, 1959, p. 180—214 et 1, 1960, p. 134—182.

Tout en signalant l'importance particulière que présente ce fonds d'archives pour l'étude de la situation des peuples balkaniques pendant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, période historique à laquelle se réfèrent la plupart des documents, M. Guboglu affirme que, sur la base de ces informations, on pourra reconstituer les relations internationales non seulement dans la zone des Balkans mais aussi en d'autres régions du vaste Empire ottoman.

Parmi les nombreux problèmes du développement historique qui acquerront un caractère plus précis par l'utilisation de ces documents, l'auteur cite : la situation intérieure de l'empire, la féodalité ottomane, les conditions fiscales, les classes privilégiées et la population locale, la production agricole, les métiers, le commerce, les douanes, le transport, etc. On préconise aussi que le riche matériel d'archives de Sofia permettrait l'étude de l'évolution des peuples des Balkans sous le rapport social et économique, pour une période de quelques siècles.

En ce qui concerne les documents ayant trait directement à l'histoire des pays roumains, M. Guboglu extrait une série de données qui expliquent aussi clairement que possible les obligations économiques énormes imposées aux Principautés par la Porte.

Les archives turco-orientales de Sofia, selon les remarques de l'auteur, sont extrêmement importantes pour l'histoire de la Roumanie par les très intéressantes informations qu'elles fournissent à l'étude de la féodalité ottomane. Etant donné qu'une partie du territoire des pays roumains (la Dobroudja et les raïas de Braila, Giurgevo et Turnu-Severin) faisaient partie intégrante de l'empire, les informations les concernant contribuent à comprendre plus exactement l'évolution sociale et économique de ces régions.

Autres pièces particulièrement importantes sont celles ayant trait aux mouvements sociaux qui ont eu lieu en Roumelie et à leurs répercussions sur la Valachie. Rien qu'en ce qui concerne l'action d'Osman Pazvantoglu — le pacha rebelle de Vidin — l'auteur signale l'existence de quelques milliers de documents. Un nombre impressionnant de pièces se réfèrent à l'action d'autres rebelles, par exemple Tiresnikoglu Ibrahim aga, aïan de Rousse et Ali Pacha de Janina.

Etant donné que des villes comme Vidin, Roussé, Silistrie, Giurgevo et Braila étaient résidences de *kadıts* et par conséquent d'importants centres administratifs, un vaste fonds documentaire s'est constitué, en liaison avec ces centres, concernant la vie citadine. En même temps, les archives de Sofia contiennent bien des références aux ports danubiens (Chilia, Isaccea, Braila, Ismail, Silistrie, Nicopol, Giurgevo, Roussé, Rahova, Șistov et Vidin) ce qui s'explique par l'importance que ces ports présentait pour l'empire.

Dans la partie finale de son article, M. Guboglu conclut que, les conditions existantes, bien que permettant l'utilisation sur une plus grande échelle du fonds d'archives de Sofia, le manque d'un inventaire et d'une classification des documents ainsi que l'inaccessibilité des pièces, du point de vue linguistique, pour un grand nombre de spécialistes, constituent encore des obstacles sérieux pour une large mise en valeur de ce trésor de documents. Pour écarter ces inconvénients, l'auteur propose le résumé ou même la traduction intégrale des pièces importantes dans le cadre d'une collaboration entre les spécialistes de la région balkanique.

A. S.

FOLLIERI, ENRICA, *Bibliografia di Ciro Gianelli (a cura di...)*, « Byzantion », XXIX—XXX, 1959—1960, Bruxelles, 1960, p. VII—X.

Dédié à la mémoire du savant Ciro Gianelli, mort le 3 décembre 1959, le volume susmentionné de Byzantion, après la dédicace hommagine de la revue, précédé d'une photo du savant, commence par la bibliographie de 33 ouvrages publiés dans cette revue entre 1934 et 1960 ainsi que d'un ouvrage sous presse en 1960. Cette bibliographie hommagine — donc non analytique — est due à Enrica Follieri, la collaboratrice du savant, le successeur de celui-ci à B Z pour notes bibliographiques concernant les ouvrages de byzantinologie qui paraissent en Italie, et le signataire du nécrologe de C. Gianelli, publié dans le B Z, 53, 1960, p. 286—288, où elle fait une présentation analytique des œuvres de celui-ci (voir aussi le nécrologe d'une nature similaire signé par Iv. Dujcev dans « Byzantinoslavica », XXI, 1960, p. 327—331). Les ouvrages, dans la présente bibliographie sont énumérés par ordre chronologique et sont numérotés de 1 à 34. Sous n° 35, on mentionne, dans une information générale, « les notices bibliographiques pour le B Z » publiées à partir du second semestre de 1956.

Outre les limites chronologiques de la bibliographie, nous pouvons ajouter à présent aussi les *Codices Vaticani Graeci 1684—1744*, rec. C. Giannelli (Bibliothecae Apostolicae Codices Manuscripti 7) Rome, 1961 (Bibliotheca Vaticana) (Cf. B Z, 54, 1961, p. 429).

Au n° 15, E. Follieri a enregistré l'ouvrage suivant, publié en 1952 : *Un atto di Leone Voievoda di Ungro-Valacchia per il monastero della S. Trinità di Bucarest (1631)*, « *Orientalia Cristiana Periodica* », XVIII, 1952, p. 383—393, ouvrage non analysé dans les deux nécrologes mentionnés. Par la publication de ce commandement « *указатель* », accompagné de commentaires paléographiques et diplomatiques, de certaines observations historiques et d'une traduction — le document se trouve à la Bibliothèque du Vatican (Vat. slav. 65, int. I) — C. Gianneli apporte, comme slaviste, une contribution au complètement du corpus de documents de la Valachie. Le contenu social et historique de ce document qui vient illustrer, à côté de nombreux autres, « la lutte de la classe paysanne contre les actions d'asservissement de la féodalité », a été souligné par E. Frances, dans la note bibliographique sur cet ouvrage de la revue « *Studia* », XI, 1958, n° 1, p. 167—168. Mentionnons encore que le document atteste une fois de plus que le métropolite Grégoire I^{er} de Valachie a été prieur du monastère Radu-Vodă (Hurmuzaki-Iorga, *Documents*, tome XIV, I^{re} partie, Bucarest, 1915, p. 724, n° DCC) ; C. Gianneli (p. 384), même s'il le reconnaît prudemment, le considère comme une information historique nouvelle du document.

M. V.

La partie bibliographique (COMPRES RENDUS et NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES) est assurée par les soins de *Mircea Voicana*.

PRINTED IN RUMANIA

www.dacoromanica.ro

REV. ÉTUDES SUD-EST EUROP., II, 1-2, 1-356, BUCAREST, 1964

I P. „Informatia” — c. 333

43.456

LEI 60.—